Etudes et Thèses

DYNAMIQUE DES VILLES SECONDAIRES ET PROCESSUS MIGRATOIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE TROIS CENTRES URBAINS EN RÉGION DE PLANTATION, AU TOGO : ATAKPAMÉ, KPALIMÉ, BADOU

Véronique DUPONT

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Véronique DUPONT

DYNAMIQUE DES VILLES SECONDAIRES ET PROCESSUS MIGRATOIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE TROIS CENTRES URBAINS EN RÉGION DE PLANTATION, AU TOGO : ATAKPAMÉ, KPALIMÉ, BADOU

Éditions de l'ORSTOM
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION
Collection **ÉTUDES et THÈSES**
PARIS 1986

Cette étude a fait l'objet d'une thèse
présentée à l'Institut d'Études Politiques de Paris,
soutenue le 9 janvier 1985,
pour l'obtention du titre de Docteur de 3e cycle
en Analyse et Politique Économique (option Démographie Économique).

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de « l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement « réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation « collective » et, d'autre part, que les analystes et les courtes citations « dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou repro- « duction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou « de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, « constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et « suivants du Code Pénal ».

ISSN : 0767-2888
ISBN : 2-7099-0793-3

© ORSTOM 1986

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout d'abord M. G. TAPINOS qui m'a dirigée tout au long de cette recherche et m'a fait bénéficier de ses conseils et de ses commentaires.

Ma gratitude va également à M. P. VIMARD de l'ORSTOM, qui m'a permis d'utiliser les données d'une de ses enquêtes pour cette étude, et a suivi mon travail en y apportant des suggestions et des critiques pertinentes.

Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui ont bien voulu me faire part de leurs remarques à propos de différents aspects de ce travail, et plus spécialement MM. Ph. COLLOMB et D. COURGEAU de l'INED, MM. Ph. ANTOINE, Y. MARGUERAT et J. PAPAIL de l'ORSTOM et Melles I. HODARA du CFPC et F. KOECHLIN de l'OCDE.

Pour effectuer ce travail de recherche, j'ai été accueillie par l'ORSTOM, dans le département "Urbanisation et socio-systèmes urbains". Dans ce cadre, j'ai pu bénéficier de moyens de traitement informatiques et de l'assistance des informaticiens. L'ORSTOM a également mis à ma disposition tous les moyens nécessaires pour réaliser une enquête au Togo. Ma profonde reconnaissance va donc à cet organisme, et à toutes les personnes qui, à un titre ou à un autre, ont permis la réalisation de cette étude, à Paris comme au Centre ORSTOM de Lomé.

Je remercie en particulier M. M. AGIER pour m'avoir laissé exploiter des entretiens biographiques qu'il avait réalisés à Atakpamé.

Par ailleurs, la phase de terrain de ma recherche n'aurait pu se dérouler sans la collaboration efficace des enquêteurs, et plus spécialement de M. F. AMEDEE, dont l'expérience et la connaissance du milieu ont constitué pour moi une aide précieuse.

Que soient également remerciés M. K. NYASSOGBO de l'Université du Bénin et de l'Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, et M. ADJONOU de la S.R.C.C. de Kpalimé qui ont facilité l'organisation de mon travail de terrain, ainsi que les chefs de quartiers et leurs habitants, pour leur accueil et leur participation à l'enquête.

Je remercie enfin Mme J. HECHT qui m'a accueillie comme stagiaire à l'INED, et m'a ainsi permis de poursuivre la rédaction de cette thèse dans les meilleures conditions.

PLAN DETAILLE

Pages

INTRODUCTION 7

1. Introduction générale 9
2. Champ de l'étude : le cas de trois villes secondaires en région de plantation, au Togo 23
3. Définition des objectifs 44

PREMIERE PARTIE

LES DONNEES : PRESENTATION ET EVALUATION METHODOLOGIQUE 47

1. Présentation de l'enquête renouvelée 1970-1979 et méthode d'échantillonnage 51
2. Questions méthodologiques soulevées par l'enquête renouvelée 59
3. L'enquête migration 1984 112

DEUXIEME PARTIE

PROCESSUS DE CROISSANCE URBAINE ET MECANISME DES VILLES RELAIS 125

1. Les indicateurs de la croissance démographique des villes 128
2. Pouvoir d'attraction et de fixation migratoire, pouvoir de rétention des résidents 145
3. Redistribution spatiale de la population 161
4. Conclusion 194

TROISIEME PARTIE

VILLES SECONDAIRES ET PROCESSUS MIGRATOIRES : DES ITINERAIRES INDIVIDUELS AUX DYNAMIQUES URBAINES 197

1. Des caractéristiques des immigrés à la spécification du pouvoir d'attraction des centres urbains 200
2. Des facteurs de sélectivité des émigrants aux effets de rejet des villes secondaires 249
3. Une optique longitudinale : l'"étape-ville secondaire" dans la trajectoire des migrants 295
4. Conséquences des migrations pour la dynamique démographique et économique des villes secondaires 310

Pages

CONCLUSION 349

ANNEXES

Liste des annexes 361

Liste des tableaux dans le texte 413

Liste des graphiques 416

Liste des cartes 418

Références bibliographiques 419

Plan détaillé 431

Avertissement :

Les tableaux, graphiques et cartes référencés ER. 1970-1979 (= enquête renouvelée 1970-1979) ou EM.1984 (= enquête migration 1984) ont été élaborés par l'auteur à partir des données de l'enquête correspondante.

INTRODUCTION

1 - INTRODUCTION GENERALE

Dans les nombreuses recherches et études sur l'"urbanisation" en Afrique Noire, c'est-à-dire sur les processus d'accroissement des populations urbaines et les phénomènes qui y sont rattachés, l'attention s'est surtout portée sur ses aspects les plus spectaculaires. Ainsi, on a souligné la phase d'accélération impressionnante enregistrée par la croissance urbaine dans ces pays depuis une quarantaine d'années, en s'attachant prioritairement à l'expansion des grandes métropoles.

Par contre, les travaux consacrés au développement des petites et moyennes villes africaines sont, relativement, beaucoup plus rares, et les données dont on dispose sont de ce fait assez déficientes, car partielles et peu homogènes (1).

Pour SIMONS (2), ce déséquilibre dans l'orientation des recherches renvoie aux sujets de préoccupations des gouvernants et, plus généralement, de l'élite urbaine, qui voient dans la croissance disproportionnée et trop rapide des capitales une source de problèmes liés à l'augmentation du chômage et de la misère, à la prolifération des bidonvilles, à l'insuffisance des infrastructures urbaines... avec, en arrière-plan, le spectre des désordres sociaux et de l'instabilité politique.

Les villes secondaires semblent pourtant commencer à bénéficier d'un regain d'intérêt, au sein des organismes internationaux du moins. Ainsi, le Centre des Nations Unies pour le Développement Régional a initié une série de travaux sur "les petites villes et le développement national", qui ont donné lieu en 1982 et en 1983 à des séminaires internationaux (3). Par ailleurs, la Commission des Etablissements Humains des Nations Unies a retenu, comme thème à examiner lors de sa huitième session en 1985 :

(1) VENNETIER (P) - 1976, p. 39

(2) SIMONS (A.B) - 1983.

(3) "The role of small-and intermediates-cities in national development", Nagoya (Japon), 26 janvier-1er février 1982.
(cf. MATHUR (O.P) (sous la direction de) - 1982, et plus particulièreles communications de : HANSEN (N) ; MATHUR (O.P) ; NIGALE (A.N) ; RICHARDSON (H.W)).
- "Small cities and national development, New-Delhi (Inde), 24-29 janvier 1983.
(voir la communication de : BLITZER (S), HARDOY (J.E), SATTERHWAITE (D) - 1983).

"la planification et la gestion des établissements humains, eu égard notamment aux petites villes et aux villes moyennes et aux pôles de croissance locaux" (1). Pour l'Afrique Noire spécialement, on peut citer l'étude lancée en 1983-1984 par la Commission des Communautés Européennes sur : "Les villes secondaires en Afrique : leur rôle et leurs fonctions dans le développement national et régional" (2). Ces travaux récents témoignent de la prise de conscience de l'enjeu des villes petites et moyennes dans les politiques de développement régional et d'aménagement du territoire dans les pays du Tiers Monde.

Concernant plus précisément la croissance urbaine dans les pays d'Afrique Noire, un fait remarquable a également été relevé à propos des villes secondaires, définies ici par opposition aux grandes métropoles (plus de 100 000 habitants) : "dans un nombre élevé de pays, le profil urbain comporte une lacune presque totale au niveau des agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants. Beaucoup d'états en sont même totalement dépourvus, malgré la croissance des villes moins peuplées" (3). Par contre, les centres de 10 000 à 50 000 habitants sont très nombreux ; mais leur population augmentant moins rapidement que celle des grandes métropoles, leur part dans la population urbaine totale a baissé (4). On a même pu parler d'un phénomène de "décadence", relative ou absolue, des centres secondaires (5).

Ce constat suscite diverses interrogations sur la dynamique des villes secondaires en Afrique Noire, et en particulier : à quels facteurs rattacher leur dynamisme, ou leur déclin ? quelle place occupent-elles dans les processus d'urbanisation ? quel est leur rôle dans la fixation de la population et dans sa redistribution dans l'espace régional, national ou même continental ?

Notre ambition n'est pas de traiter de la dynamique des villes secondaires d'une manière globale, à l'échelle de tout le continent africain, mais d'approfondir ces questions à partir d'une étude de cas, au Togo.

Avant de préciser ce choix et son intérêt dans le cadre de notre recherche, puis de spécifier nos objectifs, nous analyserons à un niveau général plusieurs formes d'approches envisageables pour aborder ce sujet.

(1) Nations Unies. Commission des Etablissements Humains - 1984.

(2) Commission des Communautés Européennes - 1984.

(3) VENNETIER (P) - 1976, p. 39.
Sur les distributions de la taille des villes dans les pays africains, voir également : CLARKE (J.I) - 1972.

(4) VENNETIER (P) - 1976, p. 40

(5) MARGUERAT (Y) - 1972 et 1978.

Les types retenus l'ont été de manière à illustrer les principales conceptions de l'espace socio-économique dans lequel s'inscrit la dynamique urbaine. Pour compléter ces développements d'ordre théorique, nous verrons également comment les migrations peuvent constituer un instrument d'analyse privilégié pour aborder ces différentes questions.

- La dynamique urbaine à travers les différentes conceptions de l'espace.

Une première approche, suggérée par les théories d'économie spatiale d'inspiration marginaliste, consisterait à envisager la ville sous l'angle de sa viabilité économique. Si l'on considère avec ISARD (1) la ville comme une agglomération d'activités économiques, son développement dépendra de sa capacité à attirer ou repousser les unités de production, en fonction des "économies et déséconomies d'agglomération" qu'elle génère. La constitution de l'espace économique est traitée comme un problème d'implantation optimum des différentes unités de production, une série de choix individuels de localisation abordés en termes de substitutions de dépenses et de revenus. L'ambition de l'auteur est d'élaborer une théorie générale de la localisation et de l'économie spatiale comme une extension de la théorie de l'équilibre général.

Mais, en ce qui concerne plus précisément nos interrogations sur la dynamique des villes secondaires, au delà du principe, élémentaire en rationalité économique, selon lequel la décision d'implantation d'une entreprise dans une ville d'une certaine taille résultera de la comparaison des coûts et avantages inhérents à cette localisation, l'auteur lui-même avoue l'incapacité actuelle de ses schémas d'analyse à répondre à une question, cruciale pour notre propos : le lien existant entre les "économies d'urbanisation" et la population de la ville."Les économies d'urbanisation se définissent pour l'ensemble des unités économiques d'une même localisation comme les effets résultant de l'accroissement de la taille totale de l'économie (population, revenu, production ou richesse) de ce lieu, pour toutes les industries prises dans leur ensemble" (2). Or il s'avère impossible de construire une fonction globale d'économie nette d'urbanisation selon la taille des villes comme résultante des

(1) ISARD (W) - 1956.

(2) ISARD (W) - 1956, p. 172 (notre traduction).

différentes économies et déséconomies associées à chacun des aspects des activités urbaines considérées (transport, énergie, éducation, niveau des salaires, etc ...). L'auteur souligne lui-même au moins deux raisons à cela.

Même en imaginant résolue la construction séparée de chaque courbe d'économies nettes en fonction de la population, reste le problème de leur pondération pour obtenir la courbe totale résultante. Mais déjà l'interdépendance des différentes économies d'urbanisation rend artificiel l'isolement de chacune d'elles pour étudier son évolution en fonction uniquement de la taille de la ville, toutes choses égales par ailleurs. Cette interdépendance interdit de les considérer comme simplement additives et donc de déduire une fonction d'économies d'urbanisation totale par sommation des diverses fonctions élémentaires. On ne pourra pas en particulier déterminer de taille de ville pour laquelle seraient maximisées les économies nettes d'urbanisation.

Ceci nous conduit à une remise en cause des notions de ville-standard et de taille optimum sous-jacentes à ces spéculations. Les tentatives de BAIROCH (1) pour déterminer empiriquement une taille optima des villes peuvent illustrer les limites de ces concepts. Après une analyse de différents critères des conditions de vie urbaine et du développement économique pris un à un, l'auteur se risque à une synthèse sans avoir pour autant résolu les problèmes théoriques de pondération, de comparabilité et de juxtaposition des différents facteurs. Aussi les limites auxquelles il aboutit pour inscrire la population optima des villes (approximativement 500 000 à 600 000 habitants dans le cas des pays en voie de développement) résultent davantage d'un jugement subjectif et arbitraire que d'une détermination scientifique rigoureuse.

En acceptant a priori la pertinence du concept de taille optima de ville et en supposant possible sa détermination, quelle contribution aurions-nous pu en attendre pour notre problématique ? On aurait pu imaginer de construire une grille de lecture des réseaux urbains pour expliquer le dynamisme et la fréquence des villes secondaires en référence à ce niveau théorique optimal. Toutefois cette confrontation même paraît illusoire, car rien ne prouve que les villes tendraient spontanément à s'ajuster à la taille optima (supposée ici exister), et qu'il existe

---

(1) BAIROCH (P) - 1977.

dans ce domaine des mécanismes autorégulateurs et une flexibilité correspondante. En matière de dynamique urbaine et de répartition spatiale de la population il est au contraire fort probable qu'interviennent des phénomènes d'inertie propres aux variables démographiques et des processus cumulatifs et auto-entretenus concernant en particulier les flux migratoires (1). La relocalisation éventuelle des activités économiques peut aussi être contrariée par certaines rigidités d'ordre historique et institutionnel.

En tout état de cause, une analyse de la dynamique des centres secondaires s'appuyant sur le concept de taille optima semble devoir être écartée.

Indépendamment des limites des théories présentées ci-dessus, on peut aussi s'interroger sur l'applicabilité aux pays d'Afrique Noire du processus d'urbanisation tel qu'il est envisagé dans ce cadre d'analyse. En effet, pour reprendre les travaux d'ISARD, il est surtout fait référence à des villes comme concentration de firmes productrices, industrialisation et urbanisation apparaissant toujours étroitement liées. Or ce type de ville industrielle semble mal adapté aux réalités socio-économiques des villes africaines, en particulier des villes moyennes. Contrairement à cè qui s'est passé dans les pays occidentaux, l'exode rural et l'urbanisation ont précédé l'industrialisation dans les pays africains, les villes se caractérisant toujours par leur sous-industrialisation, et une hypertrophie des activités tertiaires.

Au lieu d'envisager le problème de la viabilité économique d'une ville d'une certaine catégorie de taille indépendamment du reste de l'espace dans lequel elle s'inscrit, on peut considérer ce dernier dans sa totalité, en tant que système, et en particulier appréhender l'ensemble de l'armature urbaine pour mieux comprendre la place et la dynamique de certains de ses éléments. Parmi les modèles les plus connus dans ce domaine, nous retiendrons d'abord le système des "places centrales" de CHRISTALLER, qui a constitué la base de nombreux développements ultérieurs, et dont l'ambition est d'expliquer la taille, le nombre et la distribution des villes (2). Cette théorie et ses prolongements ont non

(1) Cf. par exemple TAPINOS (G) - 1974, pp. 83-84.

(2) CHRISTALLER (W) - 1933.
Voir aussi la présentation faite par PROST (M.A) - 1965 - Chapitre III.

seulement servi de cadre de référence plus ou moins explicite à de très nombreuses études sur les "réseaux urbains", mais souvent aussi de caution scientifique aux politiques d'aménagement du territoire.

CHRISTALLER présente le réseau urbain comme un système de "places centrales" hiérarchisées : chaque ville est le centre d'une région rurale plus ou moins grande, dont elle reçoit sa nourriture et à laquelle elle fournit des biens et services typiquement urbains, et il existe une hiérarchie des fonctions tertiaires à laquelle correspond une hiérarchie des places centrales de plus en plus importantes. La ville est définie essentiellement par ses fonctions tertiaires, et sa taille, proportionnelle à son aire d'influence, par l'importance, la diversité et le rayonnement des biens et services centraux qu'elle dispense. La ville est en étroite dépendance avec son "hinterland" et sa prospérité dépend de la richesse agricole de ce dernier.

La distribution des villes découle des principes de concurrence et de complémentarité économique des centres. Le modèle de CHRISTALLER comprend sept échelons de places centrales superposés, dont la population et l'aire de rayonnement sont de plus en plus importantes, chaque échelon comportant trois fois moins de villes que l'échelon immédiatement inférieur. Le profil urbain qui en résulte consiste en une distribution hiérarchique régulière, en palier.

Dans ce schéma, seules les fonctions commerciales et administratives de la ville sont prises en compte. Mais dans le cas qui nous intéresse, cette restriction est un avantage : en effet cette conception de la "ville-marché", centre d'une aire rurale, s'applique assez bien aux villes moyennes sous-industrialisées d'Afrique Noire.

Pour en revenir à notre sujet, que nous suggère le modèle des places centrales : de relier le pouvoir d'attraction d'une ville aux fonctions tertiaires qu'elle exerce mais également à la prospérité de la région agricole qui l'entoure. Si l'on considère ce schéma comme un modèle normatif de hiérarchie urbaine, il faudra rechercher l'explication de certaines irrégularités dans le profil urbain, comme la déficience des agglomérations d'une certaine taille, dans une "mauvaise" distribution des diverses fonctions urbaines, entre les différents centres. Et il est vrai que, dans le cas des pays africains, la sous-représentation des agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants est le corollaire de l'hypertrophie d'une unique métropole par état, qui accapare la majorité des fonctions

urbaines et concentre tous les pouvoirs de décisions économiques et politiques aux dépens des autres villes.

Cette démarche fonctionnaliste a aussi ses limites : si elle permet de jeter un éclairage pertinent sur la forme actuelle de tel réseau urbain, elle est insuffisante pour en expliquer l'origine même. Il faut rejeter, comme l'écrit LIPIETZ (1) dans sa propre critique de la théorie de CHRISTALLER et des théories économiques spatiales de l'école d'Iéna en général, l'assimilation suivante : "fonction = but = origine = cause d'existence". Et cet auteur souligne la nécessité d'une "démarche généalogique" qui réintègre la dimension historique dans la constitution de l'espace socio-économique considéré.

Avant de développer cette forme d'approche, nous voudrions évoquer l'apport d'un autre théoricien de l'espace économique, PERROUX (2) La conception de la ville qui se dégage de ses travaux est très différente de celle de CHRISTALLER. Pour PERROUX la ville est conçue comme "pôle de développement", ce dernier se définissant comme "un ensemble d'unités motrices qui exerce des effets d'entraînement à l'égard d'un autre ensemble économiquement ou territorialement défini" (3). Ces unités motrices sont des indutries clefs, qui font de la ville dans laquelle elles sont situées le pôle de croissance de la région : agglomération urbaine et agglomération industrielle sont donc intimement liées.

Par rapport au modèle de CHRISTALLER, "l'existence d'une ville n'est donc plus justifiée seulement par la richesse d'une région agricole, elle est aussi centre industriel exerçant un rôle moteur sur son environnement. A sa fonction de fournisseur de service pour sa petite région, qui représente l'essentiel des activités tertiaires, s'ajoute une fonction de création de biens industriels et de diffusion de richesses, fondée sur les activités secondaires". (4)

De même que pour les théories de la localisation d'ISARD, on peut penser que les concepts développés par PERROUX s'appliquent assez mal

---

(1) LIPIETZ (A) - 1977, p. 112.

(2) PERROUX (F) - 1955 et 1964.

(3) PERROUX (F) - 1964, p. 524.

(4) PROST (M.A) - 1965, p. 54.

aux régions sous-industrialisées, à forte dominante agricole, d'Afrique Noire. Néanmoins, la théorie des pôles de croissance permet d'enrichir un débat courant à propos des villes africaines (1) : la ville constitue-t-elle un pôle de développement, avec un effet de structuration, d'organisation de sa région, ou au contraire un "pôle de succion des campagnes" (2), qui "draîne", "pompe" (3) hommes et biens, et peut même destructurer et détruire les campagnes environnantes.

PERROUX apporte lui-même des éléments de réponse quant à l'effet d'entraînement régional des industries : il souligne les limites de sa théorie des pôles de croissance dans le cas des pays en voie de développement caractérisés par la non-articulation de leur économie (4) : des industries capitalistes importées, enclavées géographiquement et économiquement ne peuvent avoir dans ce contexte d'effet d'entraînement sur l'économie régionale. Ce qui aurait dû constituer des pôles de développement ne sont plus que des "cathédrales dans le désert".

Les implications du débat évoqué précédemment pour le problème plus spécifique de la dynamique des centres secondaires concernent le niveau auquel devraient être recherchées les causes de cette dynamique : dans le cas de la "ville - pôle de développement" on privilégierait les facteurs internes à la ville, et dans le cas de la "ville - pôle de succion", on s'orienterait plutôt vers l'analyse de tout l'espace économique environnant. Cette opposition très schématique et manichéenne mériterait toutefois d'être nuancée, dans la mesure où la dynamique d'une ville peut présenter ces deux facettes, dont il faudrait également apprécier les rapports d'interaction.

La dernière forme d'approche, annoncée plus haut à propos de la "démarche généalogique" recommandée par LIPIETZ, consiste non seulement

(1) Voir par exemple les communications de G. LASSERE et H. NICOLAI au Colloque International du CNRS : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Ed. CNRS - 1972.

(2) LASSERE (G) - 1972.

(3) NICOLAI (H) - 1972.

(4) Ce thème de la désarticulation caractéristique des pays en voie de développement sera d'ailleurs repris par S. AMIN comme nous le verrons dans les pages suivantes.

à élargir le champ d'étude dans sa dimension historique, mais aussi dans sa dimension spatiale : le réseau de villes d'un pays donné ne sera plus considéré comme un système en soi, l'espace économique national étant à son tour replacé au sein de l'espace économique international. Par ailleurs l'espace sera analysé comme une traduction des rapports économiques et sociaux. Ainsi la constitution des réseaux urbains en Afrique Noire et leur évolution ne peuvent s'expliquer sans référence à l'implantation du colonialisme dans ces pays et aux nouvelles formes d'impérialisme qui lui ont succédé. Dans une optique marxiste (1) la structuration de l'espace socio-économique des pays dits en voie de développement doit se concevoir dans le cadre du système capitaliste mondial, et de la fracturation de ce dernier en deux types de formations sociales : "avancées" et "dominées", ou "centre" et "périphérie". Pour Samir AMIN (2) le modèle de développement à la périphérie se caractérise par son extraversion : ce dernier ne se conçoit que dans ses relations au centre, basées sur des rapports de domination puis d'intégration, dont la logique est celle de la lutte contre la baisse tendancielle du taux de profit, la périphérie apparaissant pour le centre comme une source de plus value différentielle. En conséquence la formation sociale dominée souffre d'une profonde désarticulation schématisée par la dichotomie entre un secteur d'exportation aux intérêts tournés vers le capital du centre, et un secteur pré-capitaliste.

Pour illustrer cette approche théorique, nous pouvons, à partir du schéma d'inspiration marxiste, retracé ici très brièvement, envisager une nouvelle lecture des réseaux urbains des pays d'Afrique Noire, en tant qu'armatures constitutives de ces espaces dominés.

La situation actuelle de déséquilibre des profils urbains (décadence relative des centres secondaires et macrocéphalie urbaine) trouve son origine dans la manière dont l'urbanisation a été implantée dans ces pays : celle-ci n'a pas été "sécrétée" par le développement propre du pays, mais imposée de l'extérieur par la puissance coloniale. L'essentiel du réseau urbain actuel est issu du quadrillage de postes militaires puis administratifs mis en place par le colonisateur pour assurer le contrôle, l'encadrement et la mise en exploitation des territoires occupés. D'autres facteurs d'urbanisation, en particulier la création de voies de communication moderne (chemin de fer de pénétration et d'évacuation des produits),

---

(1) Voir en particulier LIPIETZ (A) - 1977.

(2) AMIN (S) - 1973.

répondent également en premier lieu aux intérêts économiques du colonisateur. C'est pourquoi, a contrario, l'industrie n'a pas été un facteur d'urbanisation ; le développement industriel des colonies allant à l'encontre même de la logique des puissances impérialistes dans la première étape de leur domination. Celles-ci cherchaient à établir les conditions d'un "échange inégal" avec ces pays dominés, fournisseurs de matières premières et clients pour les produits fabriqués par le centre.

A ce stade déjà les réseaux urbains portaient les prémisses de leur macrocéphalie ultérieure. L'administration coloniale s'était surtout concentrée dans les capitales des pays, celles-ci servant en outre d'intermédiaire entre l'intérieur des territoires et les pays capitalistes en drainant les denrées brutes exportables et en assurant l'importation des produits manufacturés. En dehors des capitales, l'administration territoriale est dispersée dans des chefs-lieux de région ou de district, ces villes moyennes n'étant pas "autre chose que des relais techniques pour la domination territoriale qu'exerçaient des pouvoirs politiques et économiques extérieurs" (1). Par la suite, alors que par un effet de croissance cumulative les capitales attireront vers elles la masse principale des investissements économiques et sociaux, les villes secondaires, aux fonctions administratives réduites et de plus en plus banalisées, ne pourront guère constituer de pôle d'attraction déterminant en l'absence d'activités économiques propres déjà importantes.

Avec l'évolution économique récente d'une part et les tendances fortement centralisatrices des nouveaux états indépendants d'autre part, l'opposition entre les grandes métropoles en expansion, et la masse plus ou moins indifférenciée des villes petites et moyennes ne fera que s'accentuer. Du fait du développement des transports routiers et de la concentration toujours plus grande des pouvoirs de décision politique et économique dans les capitales, les grandes métropoles ne cessent d'étendre leur zone d'influence, et peuvent de plus en plus se passer des relais que constituaient jusqu'alors les villes secondaires (2). Leur rôle d'"instrument de mise en exploitation des espaces colonisés" disparaissant, ces villes, créées de l'extérieur, se retrouvent sans aucun dynamisme interne pour les soutenir (3).

---

(1) MARGUERAT (Y) - 1978, p. 173.

(2) VENNETIER (P) - 1976.

(3) MARGUERAT (Y) - 1978, p. 181.

Dans la phase actuelle des rapports entre "centre" et "périphérie" à savoir des rapports d'"intégration" avec délocalisation de la production industrielle dans les pays de la périphérie sous le contrôle du capital technique et financier du centre (1), le modèle de macrocéphalie urbaine s'avère toujours renforcé. Cette industrialisation extérieure, par le fait d'investissements dus aux capitaux des pays capitalistes avancés, concerne essentiellement la métropole où les entreprises rencontrent les meilleures conditions de rentabilité, et le pouvoir d'attraction de la capitale s'en trouve accru d'autant. Ainsi, pour ROCHEFORT, la macrocéphalie urbaine, et donc la décadence relative des centres secondaires dans les pays d'Afrique Noire, n'est que "la traduction de structures socio-économiques résultant de la domination de ces espaces par les pays capitalistes développés" (2).

- Les migrations : un instrument d'analyse privilégié.

Quel que soit le cadre théorique adopté, les migrations apparaissent comme un instrument d'analyse privilégié de nombreuses questions relevant de l'économie spatiale (au sens large) : elles s'avèrent un révélateur des déséquilibres spatiaux, ou de la destructuration de l'espace socio-économique - selon les concepts retenus. Dans les modèles économiques d'inspiration néo-classique les flux migratoires sont analysés comme "un processus d'ajustement de la population à l'espace économique" (3), et les déplacements du travail en particulier comme un flux rééquilibrant, conduisant à une nouvelle allocation spatiale des facteurs conforme aux lois économiques du marché (4). Pour les théoriciens marxistes, la mobilité spatiale du travail est une des formes d'assujettissement capitaliste de l'espace (5). AMSELLE, par exemple, analyse les migrations contemporaines en Afrique Noire comme résultat de "l'inclusion de ces

---

(1) AMIN (S) - 1973 et LIPIETZ (A) - 1977.

(2) ROCHEFORT (M) - 1973, p. 308.

(3) TERMOTE (M) - 1967, p. 425.

(4) On peut se reporter par exemple à la présentation critique de J.P. de GAUDEMAR - 1976, pp. 96-116.

(5) GAUDEMAR (J.P de) - 1976.

sociétés pré-capitalistes à l'intérieur de la formation sociale impérialiste", et les considère comme le "symptôme d'une situation de crise qui affecte l'ensemble des sociétés dominées" (1).

Concernant la dynamique urbaine, outre le fait que les migrations, en particulier l'exode rural, constituent une des facettes principales du processus même d'urbanisation, celles-ci fournissent un angle d'approche pertinent pour aborder les problèmes soulevés à propos des centres secondaires en Afrique Noire. Leur pouvoir d'attraction puis de fixation des migrants sont des indicateurs de leur dynamisme intrinsèque ou de leur déclin. En étudiant le rôle que tiennent les villes secondaires dans les parcours migratoires des individus, on peut en déduire la place qu'occupent ces villes dans le processus d'urbanisation. Pour vérifier l'hypothèse d'une décadence des centres secondaires comme conséquence de la concurrence exercée par les grandes métropoles, il faudrait se demander si ces centres, de relais administratifs et économiques pour l'exploitation des territoires occupés pendant l'époque coloniale, ne sont pas devenus aujourd'hui de simples relais migratoires dans le processus de draînage des hommes vers les capitales. Cette hypothèse renvoie à un schéma de migration par étape, du village à une (ou successivement plusieurs) ville(s) petite(s) ou moyenne(s), avant le passage à la grande métropole. Ce modèle de cheminement migratoire se retrouve à la base de la théorie de WEIGMAN (2). Pour cet auteur les déplacements de travail s'effectuent "étape par étape, à des intervalles de temps variés, des fermes ou des communautés rurales vers les villes et les groupes urbains de grandeur croissante jusque vers les grands centres métropolitains" (2). Ce mouvement structurel graduel au sein de la base de travail est présenté comme "l'un des aspects dynamiques essentiels de l'économie spatiale contemporaine" (3). Il serait donc intéressant de vérifier si cette thèse, développée dans les années trente à propos des pays industrialisés, est confirmée aussi dans le cas des pays d'Afrique Noire.

*

(1) AMSELLE (J.L.) - 1976, pp. 17 et 28.

(2) WEIGMAN (H) - 1926 et 1931.
On peut se reporter également à la présentation faite par PONSARD (C) - 1958, pp. 45-49.

(3) PONSARD (C) - 1958, p. 48.

Cette revue rapide des principales approches envisageables pour aborder l'étude de la dynamique urbaine a permis de montrer les limites de certaines d'entre elles, ou leur inadéquation à la spécificité des pays d'Afrique Noire ; mais elle a également été l'occasion de souligner les enseignements à retenir pour la suite de notre recherche. Certains des points discutés dans le cadre d'une problématique générale devront être appréciés et précisés en fonction du champ de l'étude, le cas du Togo.

Mais, au préalable, une présentation du pays et des villes sélectionnées, et de l'intérêt que représente ce choix, apparaît nécessaire.

Carte 1 - Le Togo allemand et les partages successifs.

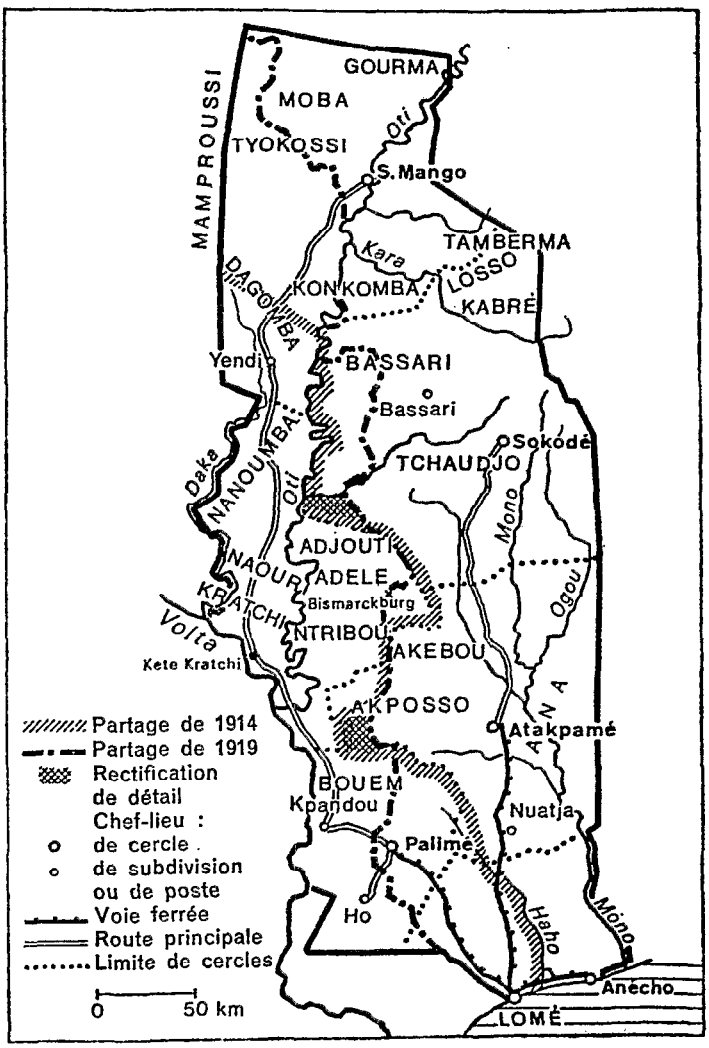

Source : CORNEVIN (R) - 1973, p. 48.

2 - CHAMP DE L'ETUDE : LE CAS DE TROIS VILLES SECONDAIRES EN REGION DE PLANTATION, AU SUD-OUEST TOGO

Nous avons retenu comme étude de cas trois villes moyennes dans la Région des Plateaux, au Sud-Ouest Togo. Comme nous le verrons le phénomène d'urbanisation au Togo illustre bien le schéma en vigueur dans la majorité des pays d'Afrique Noire, et représente un cas exemplaire de macrocéphalie urbaine. Quant aux centres urbains choisis ce sont des villes de région de plantation, donc insérées dans un type de structures économiques directement issues du modèle de développement colonial que l'on retrouve également dans de nombreux pays africains.

Pour bien comprendre la dynamique de ces centres secondaires il faut, comme nous l'avons souligné précédemment, replacer ces derniers dans leur espace socio-économique, dans sa dimension régionale, nationale et même internationale, et les situer dans le contexte historique qui permet d'expliquer la constitution de cet espace.

2-1- Cadre historique et développement économique dans le contexte de la colonisation.

2-1-1- Le Togo précolonial

L'histoire précoloniale des peuples du Togo, avec leurs puissants voisins, le royaume d'Abomey à l'est, l'empire Ashanti à l'ouest, est constituée essentiellement de longues suites de guerres et de razzias. La traite des esclaves sévit en outre jusqu'au milieu du XIXe siècle. C'est vers cette époque que le rôle économique de l'Afrique Noire commence à apparaître aux grandes puissances européennes et que les premières maisons de commerce anglaises et allemandes s'installent. L'Allemagne, la France et la

Grande-Bretagne entrent alors en concurrence pour le protectorat sur le Togo, et les frontières actuelles de ce petit pays sont le résultat de leur compétition et des partages coloniaux successifs.

2-1-2- Le Togo allemand (1884-1914) (carte 1)

La domination allemande s'est étendue de 1884 à août 1914. A partir des villages côtiers la colonisation s'est imposée par étapes aux populations de l'intérieur par des conquêtes échelonnées de 1885 à 1898. L'extension de cette domination se heurta, surtout dans le nord, à une résistance armée qui exigea des Allemands une période de "pacification".

Sur le plan économique l'accent est mis dès le départ sur la promotion d'une économie de plantation, avec pour principales cultures le café, le cacao, le coprah, le coton, le palmier à huile et le teck. Ceci donna lieu à d'importants travaux de plantation et à la création d'infrastructures pour l'acheminement et l'exportation de ces denrées (1). Pour ces travaux d'intérêt général, le colonisateur pouvait avoir recours au travail obligatoire (2).

Ainsi fut construit le premier "wharf" de Lomé, et à partir de celui-ci trois voies ferrées : la ligne d'Anécho ou "ligne des cocotiers", la ligne de Kpalimé ou "ligne du cacao", et la "ligne du coton" Lomé-Agbonou, prolongée par la suite jusqu'à Atakpamé (3).

Dans la mise en oeuvre de cette politique coloniale, le nord du pays fut négligé, tant d'un point de vue économique que social.

2-1-3- Le double protectorat français-britannique (1914-1919)

Après la déclaration de guerre de 1914, l'occupation du Togo par les forces britanniques et françaises aboutit dès la fin du mois d'août à un partage provisoire du territoire : l'administration des deux tiers orientaux revient à la France, et celle de la partie occidentale à la Grande-Bretagne.

En vertu du Traité de Versailles, l'Allemagne vaincue devra renoncer à ses droits sur le Togo. La délimitation des zones française et britannique est fixée en 1919, mais elle sera à nouveau modifiée en 1927-29.

(1) ADUAYOM (A), GAYIBOR (N.L), NAPO (A) - 1981.

(2) CORNEVIN (R) - 1969.

(3) CORNEVIN (R) - 1969.

2-1-4- Le Togo français (1919-1960)

L'administration française du Togo, qui dura de 1919 à l'indépendance en 1960, comprend deux périodes distinctes : le mandat (1919-1946) et la tutelle (1946-1960).

2-1-4-1- Le mandat

De 1919 à 1946 la France administre le Togo en tant que mandataire de la S.D.N. mais, contrairement à la Grande-Bretagne qui a rattaché le Togo sous mandat anglais à la Gold Coast, la France considère le Togo comme une entité distincte des autres territoires de l'A.O.F. En outre, les revendications allemandes sur le Togo entre les deux guerres, et la compétition avec l'autre puissance mandataire, la Grande-Bretagne, ont pour conséquence que la France s'intéresse plus à ce pays qu'à ses autres possessions : elle veut en faire "un modèle de colonisation à la française" (1). Il en résulte une politique de mise en valeur à tout prix, pour laquelle la participation des populations sera largement sollicitée (par le biais des impôts en particulier), et même directement forcée (recours au travail obligatoire, pourtant à l'encontre des principes du mandat).

Les efforts portent principalement sur le développement des cultures de rente avec comme corollaire indispensable la création d'une infrastructure routière pour en assurer la mise en place puis l'exportation. Mais la crise économique des années 1930 amena un coup d'arrêt assez brutal. La future Région des Plateaux constitua une cible privilégiée d'application de cette politique, avec l'extension des plantations cacaoyères et caféières. L'administration coloniale visait également par ce biais à enrayer l'émigration vers les plantations de cacao de la Gold Coast. Pour répondre aux besoins de main d'oeuvre de cette région, elle va aussi organiser des déplacements de population à partir des zones très denses du pays kabyé, dans le nord du pays (2). Les ethnies kabyé et losso seront les principales concernées par cette immigration. Dans un premier temps cette main d'oeuvre sera mobilisée pour la construction des routes qui participeront à son acheminement vers les zones de plantation. Là, l'implantation des colons est incitée par la fourniture de matériel agricole, de semences et par des dispenses fiscales.

---

(1) QUESNEL (A) - 1981, p. 98.

(2) Dans la future Région de la Kara (cf carte 2).

Dans les dernières années du mandat, l'effort de guerre, en portant principalement sur la collecte du caoutchouc naturel, a quelque peu freiné la dynamique agricole des zones de plantations caféières et cacaoyères du sud-ouest du pays.

La stratégie de développement économique mise en oeuvre pendant le mandat s'est également accompagnée de progrès importants dans le domaine des infrastructures sanitaires et scolaires.

2-1-4-2 La tutelle

A la fin de la deuxième guerre mondiale, le Togo est placé par l'ONU sous le régime international de la tutelle, qui doit conduire les territoires concernés à une administration autonome. Aussi les réalisations de la France vont-elles se situer aussi sur le plan politique et non plus seulement sur celui du développement comme pendant le mandat (1). Une intense activité politique prend place dans le pays qui aboutira à la proclamation de l'indépendance le 27 avril 1960.

C'est pendant cette période que se posa la question du peuple éwé, scindé en deux par la frontière entre le Togo français et le Togo britannique. L'enjeu de ce conflit était primordial pour les dirigeants du Togo français. En effet les revendications d'unification du peuple éwé sous la tutelle britannique représentaient pour le Togo français le risque de perdre les plantations cacaoyères et caféières du sud-ouest, et donc de se voir priver d'une de ses principales sources de richesses. En définitive le plébiscite de 1956 au Togo britannique maintient le statu quo du partage de 1919. Le Togo britannique est rattaché à la Gold Coast, futur Ghana, et la République autonome du Togo, proclamée en 1957, s'achemine vers son indépendance totale. Il en reste toutefois une atmosphère de guerre froide avec le Ghana qui entraînera, à plusieurs reprises, la fermeture de la frontière, en aggravant ainsi la rupture de l'unité naturelle et humaine que formait cette région.

---

(1) CORNEVIN (R) - 1969.

2-2- Caractéristiques géographiques et démographiques du pays

2-2-1- Le territoire

Avec une superficie de 56 600 km2, le Togo est l'un des plus petits Etats africains. Son territoire forme une bande étroite qui s'étend sur 600 kilomètres du nord au sud, assurant ainsi une diversité des sols, des climats, de la végétation et en conséquence des productions agricoles. Par contre le Togo possède seulement 50 kilomètres de littoral atlantique.

Le territoire togolais est divisé administrativement en vingt-et-une préfectures regroupées en cinq régions économiques : la Région Maritime, la Région des Plateaux, la Région Centrale, la Région de la Kara, et la Région des Savanes (carte 2).

2-2-2- La population

En 1981, année du dernier recensement, la population s'élevait à 2,70 millions. La densité moyenne, de l'ordre de 48 habitants au km2, place le Togo parmi les pays les plus densément peuplés d'Afrique. Toutefois, la distribution spatiale de la population est très inégale. Les zones les plus denses sont la Région Maritime, en particulier le Sud-Est, puis, respectivement, les massifs de la Région de la Kara (pays kabyé), et la zone de plantation dans la Région des Plateaux.

Pendant la dernière période inter-censitaire, de 1970 à 1981, la population s'est accrue au rythme annuel moyen de 2,8 % (passant de 1,95 million à 2,70). Cette croissance rapide s'explique surtout par les facteurs naturels de l'accroissement démographique : en 1970 le taux de natalité est estimé à 45 ‰, et le taux de mortalité à 19 ‰ (1).

En conséquence, la population est extrêmement jeune : en 1970 près de la moitié de la population avait moins de 15 ans. Il en résulte une charge élevée par actif.

---

(1) LOCOH (T) - 1979.

Carte 2 - Carte administrative et armature urbaine du Togo.

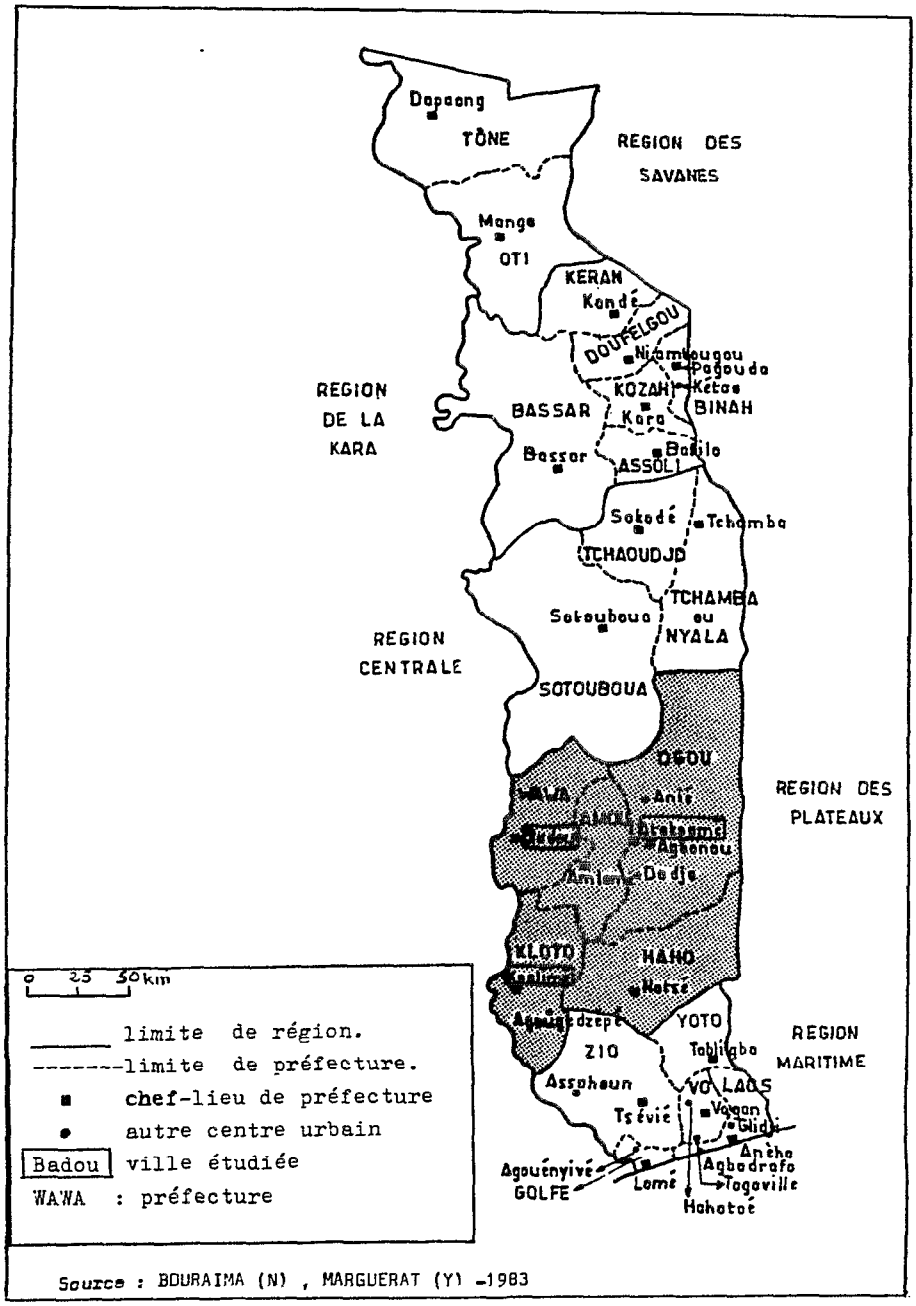

Le rapport de masculinité est légèrement déséquilibré au profit des femmes : il s'établit en moyenne à 92 hommes pour 100 femmes en 1970. Cet indice descend en dessous de 75 pour les adultes de 20 à 64 ans (1), traduisant une émigration masculine vers l'étranger, vers d'autres pays africains (le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Nigéria ...) et vers l'Europe.

La population togolaise se caractérise également par sa très grande diversité ethnique, à laquelle correspond une diversité linguistique et culturelle. On dénombre, dans ce petit pays, une quarantaine de groupes ethniques, dont les principaux sont les Ewé et leurs sous-groupes, les Ouatchi et les Mina, localisés dans la partie méridionale du pays (respectivement 22 %, 11 % et 6 % de la population totale en 1970), et les Kabyé, originaires de la Région de la Kara (13 % de la population).

2-3- Structure économique actuelle du pays

2-3-1- Agriculture

Le Togo est un pays agricole. Mais si le secteur primaire occupe encore 80 % de la population active, il ne représente que 28 % du PIB (en 1976), en raison de la faible productivité de l'agriculture. Toutefois, le pays se rapproche, dans l'ensemble, de l'auto-suffisance alimentaire (à l'exception du ravitaillement en viande), mais il existe d'importants écarts entre les régions.

L'agriculture se partage entre, d'une part, un secteur vivrier structuré traditionnellement sur la base de la petite exploitation familiale et, d'autre part, une production destinée uniquement à l'exportation, et donc source importante de revenu pour l'Etat (cacao, café, coton, coprah en exploitations familiales, huile de palme en plantations industrielles d'Etat).

Depuis l'Indépendance, le développement de la production agricole

---

(1) Données du recensement de 1970.
Pour le recensement de 1981, on ne dispose à l'heure actuelle que du taux global de masculinité pour l'ensemble de la population = 95 hommes pour 100 femmes.

est déclaré dans les plans du gouvernement comme prioritaire, et de nombreux organismes d'appui au développement agricole ont vu le jour. Actuellement, ce sont les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR), créées en 1980, qui constituent la structure d'encadrement la plus importante (1). Concernant la promotion de cultures particulières, on peut citer la Société Nationale pour la Rénovation de la Caféière et de la Cacaoyère Togolaise (SRCC), la Société Nationale pour le Développement de la Palmeraie et des Huileries (SONAPH), la Société Togolaise du Coton (SOTOCO). L'intérêt des pouvoirs publics pour l'agriculture se justifie également par le fait que cette dernière doit assurer l'approvisionnement en aval des quelques industries agro-alimentaires locales.

2-3-2- Industrie

Le secteur d'activité industriel reste encore très modeste, occupant moins de 10 % des actifs. Le processus d'industrialisation est d'abord orienté vers la transformation des produits agricoles locaux et la valorisation des ressources minières, avec l'exploitation des phosphates au premier rang. Les capitaux étrangers tiennent un rôle important dans la création des industries anciennes : par exemple capitaux allemands pour l'Industrie Textile Togolaise et la Brasserie du Bénin, capitaux français et américains pour la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin (nationalisée depuis 1974). Les industries les plus récentes, qui ont quelques difficultés à s'épanouir, sont surtout des entreprises publiques.

La plupart des implantations d'usines ont été réalisées dans la partie méridionale du pays, ce qui accentue le déséquilibre économique entre le Nord et le Sud du territoire. Ce phénomène, caractéristique de tous les pays côtiers du Golfe de Guinée, est encore plus marqué au Togo du fait de sa configuration territoriale. Ainsi, selon la Banque Mondiale, le niveau de revenu est estimé dans la Région Maritime et dans la Région des Plateaux trois fois plus élevé que dans les régions septentrionales (2).

Mais, c'est dans la capitale, Lomé, que sont concentrées plus de 75 % des industries (3).

(1) Les DRDR ont pris la relève des Organismes Régionaux pour la Promotion de la Production Vivrière (ORPV), créées en 1977, eux-mêmes en remplacement des Sociétés Rurales d'Aménagement et de Développement (SORAD).

(2) Cité par NAIR (N.K) et ZACHARIAH (K.C) - 1980, p. 9

(3) SEDDOH (A.N) - 1981, pp. 38-39.

2-3-3- Commerce intérieur et extérieur

Le secteur commercial a joui, jusqu'à ces dernières années, d'une prospérité très satisfaisante, tant au niveau du petit commerce, tenu en grande majorité par des femmes, qu'à celui des établissements modernes qui assurent la fonction d'importation et de distribution en gros des marchandises. Les intérêts étrangers sont également importants dans ce secteur : maisons de commerce européennes mais aussi établissements appartenant à des orientaux (Libano-syriens et Indo-pakistanais).

Par sa position géographique, par la souplesse de son régime fiscal et douanier et le dynamisme de ses négociants et revendeuses, le Togo a une vocation ancienne de "supermarché" (3) du Golfe du Bénin.

Toutefois cette situation favorable est, de très loin, insuffisante pour améliorer l'état du commerce extérieur, issu de déséquilibres économiques plus profonds.

La balance commerciale du Togo, par sa composition et son déficit chronique, est caractéristique des pays "périphériques" et le reflet de la structure "désarticulée et extravertie" de leur économie (2). Le pays tire ses revenus de l'exportation de matières premières minières (les phosphates) et de produits agricoles (cacao, café...), non transformés, et il doit importer des produits industriels principalement.

Dans les produits exportés les phosphates occupent la première place depuis 1962 (39,2 % des exportations totales en 1978), suivis respectivement par le cacao et le café (ensemble 38,4 % des exportations totales en 1978, et 97 % des exportations agricoles) (3).

Mais en raison d'une part de la baisse des cours mondiaux des phosphates depuis 1975, d'un certain déclin des plantations de cacao et de café, et d'autre part des besoins croissants de l'économie en biens d'équipement (près de 50 % des importations en 1978) et en hydrocarbures (14,6 % des importations en 1978), le déficit de la balance commerciale ne cesse de s'aggraver. Ainsi le taux de couverture a baissé de 84,65 % en 1970 à 60,13 % en 1978, en passant en 1974 par le niveau exceptionnellement élevé de 157,86 %, en raison de la montée passagère du cours des

---

(1) DECRAENE (P), "Un supermarché en mal de clientèle". Le Monde - 13 janvier 1983.

(2) AMIN (S) - 1973.

(3) TOSSOU (K.A) - 1981.

phosphates (1).

Le pays souffre également d'un très lourd endettement, contracté par des investissements qui n'ont pas tous obtenu les résultats espérés (hôtellerie, industrie).

2-4- Le réseau urbain national

2-4-1- L'armature urbaine et la croissance des villes

Conformément au modèle en vigueur dans la plupart des pays d'Afrique Noire, l'urbanisation du Togo est liée de façon décisive à l'organisation spatiale coloniale, avec la mise en place d'un réseau de postes administratifs. La définition officielle de la population urbaine reste d'ailleurs toujours marquée par cette origine : en effet sont comptées comme "villes" les vingt-et-un chefs-lieux des préfectures (naguère "circonscriptions administratives"), sept d'entre eux ayant le titre officiel de "commune urbaine". La trame urbaine est donc assimilée par ce critère à la trame administrative directement issue de l'encadrement colonial, ce qui laisse à l'écart un certain nombre d'agglomérations que leurs fonctions économiques et sociales distinguent pourtant des agglomérations rurales (2), et inversement inclut certaines localités à caractère rural et de taille très réduite, mais dotées d'une autorité administrative (Carte 2).

Après l'Indépendance, avec l'accélération de l'exode rural, la population des villes (3) s'est accrue de 6,1 % par an en moyenne de 1960 à 1970, et de 4,6 % de 1970 à 1981 (4), rythmes à comparer au taux d'accroissement de l'ensemble de la population du Togo, soit 2,9 % par an

---

(1) Ministère du Plan, du Développement Industriel et de la Réforme administrative : "Plan de Développement Economique et Social 1976-1980" - République Togolaise, Lomé - 1975/ Direction de la Statistique - Annuaires Statistiques - République Togolaise - Lomé.

(2) Ainsi MARGUERAT considère comme ville onze communes supplémentaires, dont plus de la moitié des chefs de ménage exercent une activité non agricole, et qui représentent des pôles de commerce et d'artisanat localement importants. (Cf. MARGUERAT (Y) - Oct. 1981).

(3) Au sens des 21 chefs-lieux de préfecture.

(4) Les données se rapportant à la population urbaine sont tirées de : BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983.

en moyenne pendant la première période intercensitaire et 2,8 % pendant la seconde : l'écart est donc faible. Toutefois, la population urbaine (1), qui représentait 15,1 % de la population totale en 1960 en représente 25,1 % en 1981. Le niveau et le rythme de l'urbanisation restent cependant modérés, du moins par rapport aux autres pays africains. Seule la capitale, Lomé, est une grande métropole (2) avec son agglomération estimée aux environs de 400 000 habitants en 1981 (370 000 pour la seule commune). On ne compte par contre aucun autre centre de plus de 50 000 habitants : la deuxième ville, Sokodé, en atteint 48 000 en 1981.

Le Togo représente en effet un cas typique de macrocéphalie urbaine : la population de la capitale (commune seule) s'élève à 7,7 fois celle de la deuxième ville, cet écart allant s'aggravant (il était de 5,9 en 1960). Autre indice de ce déséquilibre croissant, Lomé pèse de plus en plus lourd dans la population urbaine : de 39 % en 1960 sa part est passée à 54,4 % en 1981. Toutefois le rythme de croissance de Lomé n'est pas exceptionnellement élevé : 7 % par an en moyenne de 1960 à 1970 et 6,5 % de 1970 à 1981 (3), ce qui reste modeste par rapport à l'accroissement d'Abidjan par exemple : 10 à 12 % par an depuis 1945.

L'accentuation de la macrocéphalie provient plutôt du ralentissement de la croissance des autres villes : 4,3 % par an en moyenne de 1960 à 1970, et 3,2 % de 1970 à 1981, rythme de peu supérieur au taux d'accroissement national annuel. La population de ces vingt préfectures a peu progressé par rapport à la population totale : elles ne représentent que 9,4 % de la population nationale en 1960 et 11,4 % en 1981. "Les villes secondaires au Togo restent marginales, et leur croissance limitée et fléchissante" (1).

Mais cette stagnation relative des villes moyennes recouvre une grande diversité de situations, sans spécificité ni selon les régions, ni selon les tailles. Les taux d'accroissement annuels des villes s'échelonnent de 0,3 % à 10 % durant la dernière période intercensitaire (mais on ne compte que deux centres, Tabligbo et Kara, où les taux sont

---

(1) Au sens des 21 chefs-lieux de préfecture.

(2) A l'échelle du Togo et de ses 2,7 millions d'habitants.

(3) Ces taux sont calculés sur la population de l'agglomération qui est passée respectivement de 85 000 habitants à 186 000 puis à 390 000.

(4) BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983, p. 10.

supérieurs à 5 % par an, pour des raisons conjoncturelles bien particulières).

2-4-2- Les fonctions urbaines

Le déséquilibre démographique du réseau urbain togolais est le reflet d'un autre déséquilibre au niveau de la répartition des fonctions urbaines. Lomé, capitale politique, administrative, économique et culturelle monopolise toutes les fonctions de direction, et l'essentiel des fonctions urbaines. Sa qualité de ville portuaire renforce encore sa position dominante, la concentration de toutes ces activités étouffant le développement des centres secondaires. Ainsi ces derniers sont pratiquement dépourvus d'industries, et n'assurent que de simples fonctions administratives et commerciales.

Outre Lomé, quatre chefs-lieux de préfecture exercent également le rôle de capitale de Région Economique (1), et ont bénéficié à ce titre de la multiplication de services administratifs à responsabilité régionale (Inspection de l'Enseignement, Développement Rural, Planification, Statistique, etc). Ces services restent toutefois sous le commandement des directions nationales de Lomé, et les chefs-lieux de région n'ont aucune autorité spéciale sur les autres préfectures de leur région, chaque préfecture restant à égalité devant la capitale. Sur le plan administratif comme sur le plan économique, les rapports dominants sont des rapports verticaux, rattachant chacun des centres secondaires directement à la capitale nationale (2).

Le cas des deux villes secondaires qui ont crû le plus rapidement durant la dernière période intercensitaire illustre également le lien entre croissance démographique d'une part, et croissance économique et fonctions urbaines d'autre part. Ainsi Tabligbo doit-elle ses 6 % d'accroissement annuel au développement d'un gisement minier (exploitation du calcaire pour la production de clinker). Quant à Kara, capitale

(1) Lomé pour la Région Maritime, Atakpamé pour la Région des Plateaux, Sokodé pour la Région Centrale, Kara pour la Région de la Kara, et Dapaong pour la Région des Savanes (cf. Carte 2).

(2) GU-KONU (E.Y) - 1982-1983, pp. 109-110.

régionale, promue pour des raisons politiques (1), son taux de croissance de 10 % est à relier aux nouvelles implantations industrielles en cours de réalisation, et à la décentralisation politique (Maison du Parti) administrative (nombreuses délégations de services centraux) et bancaire dont cette ville fait l'objet.

Mais ces deux exceptions mises à part, le peu de dynamisme démographique et économique des villes secondaires laisse supposer que leur rôle dans le processus d'urbanisation du pays se trouve réduit à une fonction de relais migratoire au profit de la capitale (2)

2-5- La Région des Plateaux : spécificité et présentation des trois villes étudiées

2-5-1- Population

Avec 16 975 km2, la Région des Plateaux représente 30 % du territoire national mais ne regroupe que près du quart de la population (648 236 habitants au recensement de 1981).

D'un point de vue ethnique la population est très variée. La diversité de la population autochtone (Ewé - groupe dominant -, Akposso, Akébou, Adélé, Ana, Fon ...) a été accentuée par une immigration, liée au développement de l'économie de plantation.

Les Kabyé et les Losso, en provenance des massifs densément peuplés de la Kara, constituaient le flux le plus important, provoqué et dirigé à ses débuts par l'administration coloniale, et auto-entretenu par la suite. Les plantations cacaoyères et caféières, zones d'appel de main d'oeuvre,

---

(1) Il s'agit de la région dont est originaire le Président de la République.

(2) On retrouve cette hypothèse pour le cas du Togo, chez plusieurs auteurs comme par exemple :
AYASSOU (K) - 1983, p. 120 : "Les villes secondaires constituent une étape intermédiaire dans les migrations des campagnes vers la capitale qui est l'objectif à atteindre".
NYASSOGBO (K.G) - 1981, p. 29 : "En fait, elles (les villes secondaires) jouent dans ces migrations surtout un rôle de relais sur la route vers la capitale".

attirèrent également des migrants de la Région Centrale (Cotocoli) et des zones rurales surpeuplées et aux sols épuisés du Sud-Togo (Ouatchi, Ewé).

En raison de ces mouvements migratoires inter-régionaux, c'est dans la Région des Plateaux que l'on enregistre, en 1961 comme en 1970, le plus fort pourcentage de résidents nés dans une autre région du Togo : environ 20 % (contre 7,5 % en moyenne pour l'ensemble du pays en 1961 et 9,3 % en 1970). Mais la dégradation de la situation économique de l'agriculture de traite à partir de 1965 s'est traduite par un amortissement de l'immigration dans la zone de plantation, et pour la période 1961-1970 le solde net des migrations inter-régionales est négatif pour la Région des Plateaux (- 13 000) (1).

2-5-2- Economie

Sur le plan économique, la Région des Plateaux occupe une place privilégiée. Elle produit la totalité du cacao et du café, principaux produits d'exportation après les phosphates, et tient également un rôle important pour l'agriculture vivrière (35 % du tonnage global des principales denrées alimentaires).

Depuis quelques années, le secteur vivrier est stimulé par les besoins croissants d'approvisionnement des villes de la région et de la capitale, et par la hausse corrélative des denrées alimentaires (2).

Toutefois, c'est l'économie de plantation qui constitue la caractéristique essentielle de cette région. Celle-ci est d'abord centrée sur la culture du cacao et du café, dans la zone ouest, et dont l'implantation remonte à l'époque coloniale . Cette économie de traite a connu une période de grande prospérité de 1950 à 1965, ce qui a entraîné une nouvelle vague d'immigration des Kabyé, venus s'employer comme manoeuvres puis métayers sur les plantations. L'extension des cultures a également provoqué dans le début des années cinquante le retour des Togolais installés dans les plantations de cacao du Ghana. La situation économique de l'agriculture de traite se dégrade à partir de 1965, avec la chute des cours, qui intervient de plus à un moment où les plantations vieillissent sans être rénovées. A cela viennent s'ajouter les difficultés pour rapa-

---

(1) NAIR (N.K), ZACHARIAH (K.G) - 1980.

(2) ANTHEAUME (B) - 1982.

trier la production des plantations installées au Ghana.

Avec le manque d'entretien et de soins, la rareté des arbres sélectionnés et le vieillissement, les plantations sont devenues peu productives. La baisse des rendements a conduit le gouvernement à une politique de rénovation, confiée en 1971 à la SRCC, société d'Etat créée pour "l'exécution de tout programme d'animation, d'encadrement et de conduite de toutes opérations agricoles conformément aux objectifs du plan aux fins de rénovation de la cacaoyère et de la caféière". Ce programme consiste, entre autres, à faire abattre les vieux cacaoyers et à installer de nouvelles plantations avec des plants hybrides sélectionnés, à haut rendement. La rénovation a été freinée par les structures foncières et l'âge élevé des planteurs. Toutefois des plantations modernes se sont créées dans la région depuis 1978. Aux cultures de cacao et de café s'ajoutent également des cultures de palmiers à huile, plantations villageoises traditionnelles, mais surtout des plantations industrielles modernes, appartenant à des Sociétés d'Etat ou à des planteurs privés résidant généralement en ville. L'enjeu pour l'Etat de ces tentatives de réorganisation de l'économie de traite est évidemment l'augmentation de ses revenus d'exportation.

On trouve aussi des cultures paysannes de coton, associées aux vivriers, dans la zone de savane. La préfecture de Notsé produit le tiers du coton togolais.

La mise en place ancienne de l'économie de plantation dans la zone ouest de la région a provoqué son insertion relativement précoce dans l'économie marchande, et permis la construction d'une infrastructure très complète à différents niveaux : routes goudronnées, écoles, dispensaires. La forte monétarisation de cette région s'est en particulier traduite par une scolarisation ancienne et massive (1).

Quant au secteur secondaire, il reste des plus restreints, les principales activités de la région relevant toujours de l'agriculture. Outre de petites unités d'égrénage du coton (à Atakpamé et Notsé), les

(1) A titre d'exemple, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (calculé comme le rapport des effectifs des élèves des cours primaires à l'effectif des enfants âgés de 5 à 14 ans) s'élevait, pour l'année 1980-81, à 74,3 % dans l'ensemble du Togo et, dans les trois préfectures de la zone de plantation, à 85,5 % pour le Kloto, 90,6 % pour l'Amou et 82,4 % pour le Wawa. (Source : Direction Générale de la Planification de l'Education).

seules industries sont représentées par l'usine textile de Dadja (à 15 kilomètres au sud d'Atakpamé) et l'huilerie d'Agougadzépé (au sud-est de Kpalimé).

Aussi, malgré un secteur commercial très actif, l'économie régionale demeure très déséquilibrée. En outre, ses bases sont plus fragiles qu'elles ne paraissent : les structures agricoles souffrent en effet d'une dichotomie entre un secteur spéculatif qui absorbe l'essentiel des investissements, et un domaine vivrier traditionnel, délaissé par les pouvoirs publics.

2-5-3- Les villes

2-5-3-1- Armature urbaine régionale (Carte 2)

La Région des Plateaux, divisée en cinq préfectures, compte donc, selon le critère administratif officiel, autant de "villes" :

- Atakpamé : chef-lieu de l'Ogou, et capitale régionale (24 377 habitants au recensement de 1981) ;
- Kpalimé : chef-lieu du Kloto (27 669 habitants en 1981) ;
- Notsé : chef-lieu du Haho (8 857 habitants en 1981) ;
- Badou : chef-lieu du Wawa (7 536 habitants en 1981) ;
- Amlamé : chef-lieu de l'Amou (3 777 habitants en 1981).

Parmi ces villes, Atakpamé et Kpalimé possèdent depuis longtemps les structures et le titre officiel de communes urbaines.

Le taux d'urbanisation (1) de la région est nettement inférieur à la moyenne nationale : 11 % contre 25 % selon le recensement de 1981. Cette situation résulte en partie de la forte densité de population rurale dans la zone des plantations.

En dehors des chefs-lieux de préfecture, BOURAIMA et MARGUERAT retiennent, dans leur étude de la population urbaine du Togo (2), trois autres centres aux caractères urbains : Dadja (5 010 habitants en 1981),

---

(1) Pourcentage de la population des villes (= chefs-lieux de préfecture) dans la population totale.

(2) BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983.

ville issue de l'implantation d'une usine textile, à 15 kilomètres d'Atakpamé ; Agbonou (4 154 habitants en 1981), carrefour ferroviaire et routier, dont la croissance récente provient uniquement de sa transformation en faubourg d'Atakpamé ; et Agougadzépé (2 825 habitants en 1981), petit chef-lieu de sous-préfecture et centre de la production de l'huile de palme.

L'ensemble de ces huit centres urbains ou infra-urbains regroupait 13,3 % de la population régionale en 1970 et 14,8 % en 1981.

2-5-3-2- Les villes sélectionnées

Les villes sélectionnées pour notre étude sont les trois centres les plus fortement insérés dans les structures de l'économie de plantation, caractéristique essentielle de la région. Il s'agit d'Atakpamé, Kpalimé et Badou (1).

Nous nous contenterons ici d'une présentation rapide de ces trois villes. Les chiffres cités pour les taux d'accroissement, calculés à partir des données de recensement, feront l'objet de discussions ultérieures au cours de l'étude.

ATAKPAME.

Chef-lieu de la Région des Plateaux depuis le réaménagement de l'administration territoriale de 1958, les fonctions administratives régionales d'Atakpamé remontent cependant aux débuts de la colonisation allemande ; cette ville accueillit un poste dès 1898.

La construction en 1911 de la ligne de chemin de fer Lomé-Agbonou (à 5 kilomètres d'Atakpamé) ou "ligne du coton", qui atteint Atakpamé dès 1913, conforte ce centre dans ses fonctions de relais entre la capitale, la région des plantations et le nord du pays.

Le prolongement de la voie ferrée vers le Nord pendant la période

---

(1) C'est pourquoi Notsé n'a pas été retenu : cette ville se situe en effet en dehors des circuits de l'économie de plantation.
Quant à Amlamé, malgré sa fonction administrative récente, ce centre apparaissait encore en 1970 comme un gros village sans véritable caractère urbain : il ne comptait que 2 288 habitants, et 67 % de ses chefs de ménage exerçaient une activité agricole.

mandataire, puis le développement de l'infrastructure routière, vont faire d'Atakpamé un carrefour majeur pour les voies de communication Nord/Sud et Est-Ouest.

Centre de transit, Atakpamé est aussi un grand marché inter-régional. Les fonctions commerciales de la ville sont représentées depuis le petit commerce, tenu par les revendeuses togolaises, jusqu'aux agences des sociétés commerciales européennes, issues de l'époque coloniale (CFAO, SCIA, SGGG, UAC (1)).

Les services bancaires sont assurés par des succursales des principaux établissements du pays (UTB, CNCA, BTD, BIAO (2)).

Les fonctions régionales d'Atakpamé se traduisent par la présence de nombreux services administratifs à vocation régionale : les Directions Régionales du Développement Rural, de la Statistique, du Plan, des Affaires Sociales, des Impôts, de la Planification de l'Education. La Société Togolaise de Coton (SOTOCO), créée en 1974, a également installé sa base dans cette ville.

Pour les services de santé, Atakpamé dispose d'un hôpital régional et d'une pharmacie d'Etat (3).

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, la ville est équipée de plusieurs établissements, dont un lycée public, et pour le supérieur, d'une Ecole Normale Supérieure, qui assure la formation d'instituteurs et de professeurs.

Les fonctions industrielles d'Atakpamé sont réduites à trois petites usines d'égrenage de coton. Les activités de production et de transformation relèvent du secteur artisanal (comme à Kpalimé et à Badou d'ailleurs).

La croissance démographique de la ville est en baisse : 5,8 % par an en moyenne de 1960 à 1970, et 2,8 % de 1970 à 1981. La situation géogra-

---

(1) Compagnie Française pour l'Afrique Occidentale ; Société Commerciale et Industrielle d'Afrique ; Société Générale du Golfe de Guinée ; United Africa Company.

(2) Union Togolaise de Banque ; Caisse Nationale de Crédit Agricole ; Banque Togolaise de Développement ; Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale.

(3) L'importation et la distribution des produits pharmaceutiques sont assurées au Togo par la société nationale TOGOPHARMA.

phique de ce centre semble le prédisposer aux fonctions de relais migratoire.

Dans la hiérarchie des villes togolaises selon leur taille, Atakpamé occupait la quatrième place en 1970, et la cinquième en 1981 (derrière Kpalimé) (1).

KPALIME.

Centre commercial étroitement relié au Ghana, Kpalimé est l'exemple type de la ville créée par la colonisation européenne, et représente la transformation d'un centre rural par l'introduction de l'économie d'échange (2). Se situant au coeur d'une riche zone de plantation de cacao, Kpalimé jouait pendant l'époque coloniale, le rôle de relais entre sa région et Lomé. Cette fonction est née de la construction en 1907 de la ligne de chemin de fer Lomé-Kpalimé, dite "ligne du cacao", et destinée à pénétrer l'ensemble du quart sud-ouest du Togo allemand (3). En effet, Kpalimé représentait une "plaque tournante" non seulement pour le cercle administratif dont elle était le chef-lieu, mais aussi pour la Volta-Région (dans le futur Ghana) dont elle assurait le débouché vers la côte et l'approvisionnement.

La ville connaissait alors une grande prospérité commerciale. Mais celle-ci sera durement affectée par une série de facteurs qui vont lui faire perdre sa zone d'influence traditionnelle : le désenclavement de la Volta-Région vis à vis d'Accra, avec la construction d'un pont sur la Volta en 1956, puis du port de Téna (près d'Accra) en 1962, et surtout, à partir de 1960-1961, la fermeture de la frontière avec le Ghana et les problèmes tarifaires et monétaires entre les deux pays (4).

Les établissements commerciaux hérités des grandes maisons coloniales d'antan (CFAO, SCIA, SGGG, UAC, John Holt) témoignent de l'ancien dynamisme du secteur commercial. Kpalimé reste toutefois un marché inter-régional relativement important. La ville assure également des services bancaires, par l'intermédiaire de plusieurs agences (UTB, CNCA, BTD, BTCI (5)).

---

(1) Cette rétrogradation s'explique par l'expansion démographique considérable de la ville de la Kara, passée au troisième rang en 1981.

(2) NEMO (J) - 1958.

(3) L'établissement de l'autorité allemande à Kpalimé est toutefois plus ancien, il date de 1887.

(4) GU-KONU (E.Y) - 1978 et 1982-1983, pp. 112-114.

(5) Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie.

Sur le plan administratif, outre ses fonctions de chef-lieu de préfecture, Kpalimé dispose également de certains services dont la compétence s'étend à la préfecture voisine de l'Amou, comme la Direction Régionale de l'Education (Plateaux Ouest), la Direction Régionale des Impôts (Plateaux Ouest), l'Inspection Régionale du Travail (Plateaux Ouest) ... La SRCC(1), société publique créée en 1971, a aussi installé sa base à Kpalimé.

Pour les services de santé, la ville est équipée d'un hôpital de préfecture et d'une pharmacie d'Etat.

Pour l'enseignement secondaire, on compte, comme à Atakpamé, plusieurs établissements, dont un lycée public, et pour la formation professionnelle, une Ecole Nationale d'Agriculture, située à Tové (à quelques kilomètres du centre ville) et un centre d'apprentissage au Centre Artisanal de Kpalimé.

Kpalimé se distingue par le développement d'un artisanat d'art. Par contre, la ville n'assure aucune fonction industrielle.

Reflétant le déclin de son ancien dynamisme économique (du moins commercial), la croissance démographique de la ville s'est aussi ralentie : le taux d'accroissement annuel est passé de 4,8 % en moyenne de 1960 à 1970, à 2,9 % de 1970 à 1981.

Par la taille de sa population, Kpalimé occupait en 1970 le troisième rang dans la hiérarchie des villes du Togo, et en 1981, le quatrième rang.

BADOU.

Badou, situé dans une riche zone cacaoyère, le Litimé, fait plutôt figure de gros bourg, encore engoncé dans le monde rural.

Comme pour Kpalimé, le développement de l'économie de traite lui a valu un commerce florissant, de même que sa position de ville frontière avec le Ghana l'a fait bénéficier de toutes sortes de trafics plus ou moins licites, animés par le cacao. Mais les activités commerciales de la ville ont également subi les contrecoups des problèmes monétaires et frontaliers avec le Ghana. Badou demeure un simple marché régional, et n'a attiré aucune grande société commerciale. Les services bancaires sont toutefois assurés par deux agences (CNCA et BTD).

(1) Société de Rénovation de la Caféière et de la Cacaoyère Togolaise.

Les fonctions administratives sont beaucoup moins développées que dans les deux autres villes : autrefois simple poste administratif, ce n'est qu'en 1974 que Badou a été élevé au rang de chef-lieu de préfecture.

Badou reste un centre de services locaux, équipé en particulier d'un hôpital de préfecture et d'un lycée (depuis 1974 seulement).

Sa croissance démographique demeure très faible : 0,9 % par an en moyenne de 1960 à 1970, et 1,3 % de 1970 à 1981.

Les trois villes sélectionnées, au développement plus ou moins parallèle à celui de l'économie de plantation, et aujourd'hui en perte de vitesse, semblent a priori pouvoir illustrer le phénomène de "décadence relative" des centres secondaires.

Le cadre général dans lequel s'inscrit la dynamique de ces trois villes étant situé, nous pouvons à présent définir plus précisément les objectifs de notre étude.

3 - DEFINITION DES OBJECTIFS

Nous nous proposons donc, à partir de l'exemple de trois villes de la Région des Plateaux, au Togo, d'approfondir certains points de discussion sur la dynamique des villes secondaires en Afrique Noire, et plus exactement, dans le cas présent, sur le phénomène de "décadence relative" de ces centres.

Nous commencerons à aborder le processus de croissance urbaine sous l'angle démographique. Pour porter un premier diagnostic, il sera d'abord nécessaire de mesurer la croissance démographique des villes étudiées, et ses différentes composantes.

L'analyse des migrations sera ensuite privilégiée. Il s'agira non seulement d'évaluer la place des divers mouvements migratoires dans la croissance des villes, mais également de déterminer la fonction de ces centres dans les parcours migratoires. Plusieurs questions se posent : quel est le rôle des villes secondaires étudiées dans la fixation de la population au niveau régional, et dans la redistribution de celle-ci dans l'espace national et continental ? Que peut-on en déduire quant à la place occupée par ces villes dans le processus d'urbanisation du pays?

En fait, le rôle de ces trois villes ne se résume-t-il pas essentiellement à assurer une fonction de relais migratoire ?

Une fois cette fonction de relais migratoire mise en évidence, et après avoir défini avec précision ce qu'elle signifie, par rapport aux directions des divers flux migratoires, dans le cas des centres étudiés, nous essaierons de montrer comment elle se traduit au niveau des migrants, d'aller "des itinéraires individuels aux dynamiques urbaines". Nous donnons un double contenu à ce programme.

Un objectif principal est de comprendre à quoi correspond l'"étape villes secondaires" dans les cheminements des migrants, dans leurs stratégies professionnelles, et plus généralement dans leur cycle de vie.

Mais la formulation du projet renvoie d'abord à la démarche qui sera adoptée : c'est à partir de l'étude des immigrants et des émigrants des

trois villes que nous comptons parvenir à une meilleure compréhension de la dynamique de ces centres, et de leur rôle dans les processus migratoires.

Pour dépasser l'approche démographique de la dynamique urbaine, nous chercherons à relier le pouvoir d'attraction des villes et leur capacité, ou incapacité, à retenir les citadins ou néo-citadins, d'une part, aux fonctions économiques qu'elles exercent et, d'autre part, à la structuration de l'espace national dans lequel elles s'inscrivent, à leur place dans la localisation des fonctions économiques au sein de cet espace.

Après l'étude des divers aspects de la fonction de relais migratoire des villes secondaires, nous envisagerons les implications de cette fonction pour la dynamique des villes elles-mêmes, en allant au-delà du rôle des mouvements migratoires dans l'accroissement démographique. Nous essaierons d'examiner les effets des différents flux migratoires sur les structures démographiques et économiques des populations urbaines, et leurs conséquences sur le développement des villes.

Pour mettre en oeuvre ce programme de recherche, nous avons choisi l'option méthodologique consistant à partir d'une enquête préexistante et à l'optimiser pour répondre aux questions posées. Notre propos n'est pas tant d'atteindre *en soi* les objectifs exposés précédemment, mais plutôt d'y parvenir *à travers cette enquête*, ou plus exactement encore, de voir *quelles réponses son exploitation nous permet d'apporter*. Ce projet d'exploitation optimale d'une enquête initiale nous a conduits en outre à réaliser nous-mêmes une enquête complémentaire.

Il est donc indispensable, au préalable, de présenter les données qui constitueront la base essentielle de notre étude de cas, et d'en faire une évaluation détaillée, afin de connaître leurs potentialités et leurs limites, et de préciser les contraintes méthodologiques qui pourront en découler.

PREMIERE PARTIE

LES DONNEES :

PRESENTATION ET EVALUATION METHODOLOGIQUE

Dans toute étude portant sur un pays en voie de développement on est tout de suite confronté à un problème de données statistiques, et l'expression "pays à statistiques imparfaites", fréquemment utilisée à leur égard, reste très évocatrice. Il serait certes illusoire de croire qu'il puisse exister a contrario des pays à statistiques "parfaites", en particulier pour l'analyse des migrations, mais dans le cas des pays africains les difficultés rencontrées en la matière sont considérablement accrues.

Aussi, avant de pouvoir passer au stade de l'analyse et de la mise en oeuvre des objectifs de recherche, la "production" de données correctes et adéquates constitue une étape préalable de première importance.

Par "production" nous n'entendons pas seulement les différentes opérations de collecte, mais aussi la correction des données et l'estimation d'indices et de mesures à partir de données brutes, que ces dernières soient issues d'enquêtes spécifiques ou de tout autre source d'information. Ces différentes corrections et estimations nécessitent toujours des hypothèses qui ne sont pas exemptes de simplifications, voire d'une certaine part d'arbitraire. Il faudra garder présent à l'esprit les conditions de validité des résultats obtenus et leur degré d'approximation lors de leur interprétation.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable de porter une attention particulière à la présentation des méthodes de collecte, à l'évaluation critique des données, aux diverses questions méthodologiques que soulèvent leur utilisation et aux techniques de correction et d'estimation employées.

Pour mener l'étude de cas, nous utiliserons essentiellement une enquête ayant pour objet la dynamique démographique des trois villes présentées supra. Cette enquête a été effectuée en 1979 et consistait en une observation renouvelée du recensement général de la population de 1970. Elle a été réalisée par P. VIMARD, de l'ORSTOM (1), et avait donné lieu

(1) Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération.

à un premier document exposant l'objet de l'étude et la méthode suivie, ainsi que quelques résultats issus d'une exploitation manuelle, et très limitée, des données (1). Mise à part l'analyse de ces premiers résultats provisoires, l'enquête n'avait été que très partiellement utilisée, lors d'un mémoire (2). Nous avons donc travaillé directement à partir du fichier informatisé des données de l'enquête.

En complément de l'enquête renouvelée 1970-1979, nous avons procédé nous-mêmes, en 1984, à une "enquête migration", auprès d'un sous-échantillon d'individus immigrés.

Cette partie consacrée à la présentation des données utilisées et à leur évaluation méthodologique sera articulée autour de ces deux enquêtes complémentaires.

---

(1) VIMARD (P) - 1980 (a), pp. 24-50.
Nous reprendons en partie ce document pour la présentation de l'enquête.

(2) DUPONT (V) - 1982.

1 - PRESENTATION DE L'ENQUETE RENOUVELEE 1970-1979 ET METHODE D'ECHANTILLONNAGE

1-1-L'enquête renouvelée 1970-1979.

L'enquête renouvelée consiste à utiliser le relevé nominatif des individus d'une population (avec leurs caractéristiques, démographiques et socio-économiques) effectué lors d'une enquête antérieure pour étudier, un certain nombre d'années après, le devenir des individus de cette population.

Dans le cas présent la source initiale est le recensement général de la population togolaise de mars-avril 1970, et le passage renouvelé a eu lieu en moyenne 9,4 ans plus tard (l'enquête s'étant déroulée de juillet à septembre 1979). Cette méthode permet, d'une part, une analyse transversale à deux moments donnés du développement des villes étudiées, 1970 et 1979, et, d'autre part, une analyse longitudinale de la période de neuf années séparant le passage initial (le recensement) de son renouvellement.

L'objet de l'enquête renouvelée est de suivre depuis 1970 la population d'un échantillon retenu pour l'étude (1), suivi qui s'exerce dans le temps avec l'espace, ici celui du quartier (comme nous le verrons), en invariant.

L'observation concerne la population de droit, et c'est en référence à cette dernière que sont déterminés les différents mouvements démographiques (naturels et migratoires).

S'agissant des résidents de 1970, on enregistre leur devenir en 1979 : résidents ou sortis de l'échantillon, soit par décès, soit par émigration. S'agissant des individus résidant seulement en 1979, on détermine la nature de l'entrée dans l'échantillon, soit par naissance, soit par immigration.

Pour les individus résidant aux deux dates, le suivi concerne l'ensemble des variables, et permet, pour chacune d'elles, la comparaison des situations en 1970 et en 1979.

Pour les individus résidant seulement à un des deux passages le suivi

---

(1) Se reporter à la partie sur la méthode de sondage retenue pour la détermination de l'échantillon, p. 54.

Graphique 1 - Suivi de la population de l'échantillon du recensement de 1970 (R) à l'enquête renouvelée de 1979 (E.R) -

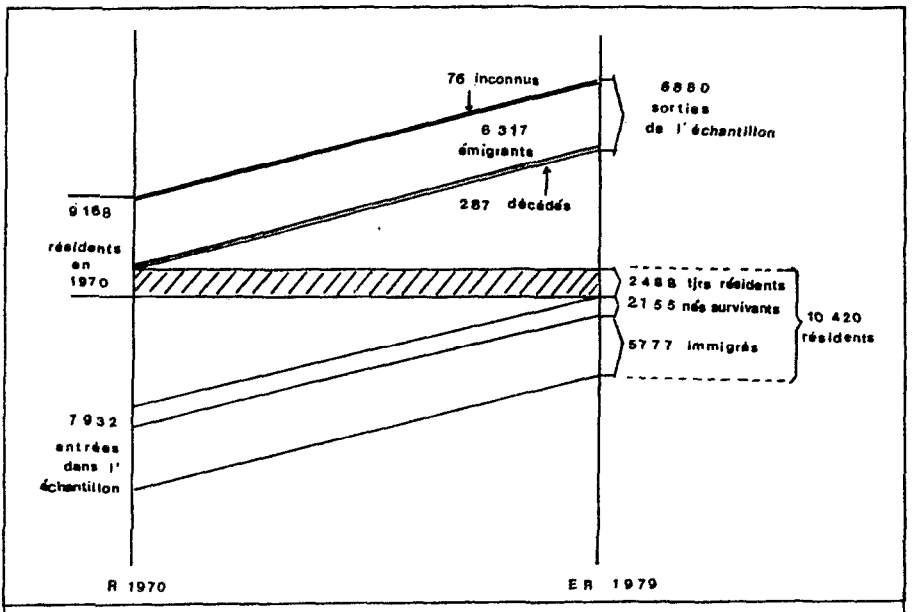

Source : ER 1970-1979

Les effectifs des résidents en 1970 et des différentes sorties de l'échantillon entre 1970 et 1979 sont des effectifs théoriques, c'est-à-dire corrigés des omis (cf : "Les omissions de 1970", pp.).

On trouvera dans les annexes 2 et 3 les matrices résidentielles et les bilans démographiques à partir desquels a été établi ce schéma.

concerne les caractéristiques de sorties ou d'entrée, pour :

- les décès : date, âge au décès, cause ;
- les émigrants : date de départ, lieu de destination, motif, type de migration ;
- les naissances : date, lieu ;
- les immigrés : date d'arrivée, lieu de provenance, motif, type de migration.

La collecte des données avait pour support essentiel la fiche collective, chaque fiche se rapportant à un ménage (1). Pour chaque individu du ménage la fiche reprenait des renseignements enregistrés au recensement de 1970 et recopiés d'après la feuille de recensement, auxquels venaient s'ajouter les nouvelles données collectées en 1979. Le questionnaire a permis de saisir :

- des caractéristiques d'état, aux deux dates, de nature démographique (âge, lieu de naissance, sexe, situation matrimoniale, lien de parenté avec le chef de ménage, situation de résidence, ethnie...) et socio-économique (instruction, profession) ;
- des caractéristiques de mouvement, naturel et migratoire (voir supra).

Des informations annexes sur l'ancienneté du logement et le devenir des ascendants complétaient la fiche collective.
Par ailleurs un questionnaire rétrospectif (2) a permis de relever les naissances et les décès survenus durant l'année précédant l'enquête.

Cette méthode de collecte permet donc une analyse dynamique de la population des villes étudiées ; on pourra ainsi comprendre l'état actuel de ces centres en appréhendant leur évolution à partir d'un état antérieur.

Le graphique 1 visualise l'agencement des données et le suivi de la population de l'échantillon, du recensement de 1970 à l'enquête renouvelée de 1979.

---

(1) Cf. annexe 1 (A).

(2) Cf. annexe 1 (B).

1-2- Méthode d'échantillonnage.

La population totale des trois villes étudiées atteignant 43 900 habitants en 1970, ceci excluait d'office, pour des raisons évidentes de coût, tout dénombrement exhaustif lors de l'enquête renouvelée. Le choix de l'échantillon a dû prendre en compte, outre les contraintes de coût, les contraintes inhérentes à la méthodologie de l'enquête renouvelée.

1-2-1- L'unité statistique de l'échantillon.

Lorsque l'enquête initiale est une enquête par sondage, la méthode de l'enquête renouvelée impose de reprendre au deuxième passage l'échantillon même, ou un sous-échantillon, de l'enquête initiale. Ici cette dernière est un recensement, donc en théorie un dénombrement exhaustif de la population, ce qui laisse le choix du plan de sondage pour l'enquête renouvelée entièrement ouvert.

A priori plusieurs solutions étaient envisageables quant à la définition des unités statistiques de l'échantillon : l'individu, le ménage, la concession, le quartier... Les trois premières solutions ont été rejetées car la dispersion des unités devient vite un obstacle insurmontable, en raison des coûts et des risques importants d'omission.

Par ailleurs le suivi de la population et la saisie de ses mouvements entre les deux collectes par la méthode de l'enquête renouvelée impliquent d'observer des individus rattachés à une unité géographiquement ou socialement définie (1) : il faut en effet pouvoir déterminer sans ambiguïté à quelle unité appartient tel individu afin de suivre son devenir.

De ce point de vue la meilleure solution a paru de choisir le quartier comme unité primaire du sondage et d'enquêter exhaustivement les ménages des quartiers tirés. Les quartiers correspondent à une division administrative de la ville, chaque quartier possédant son chef traditionnel. Ce découpage est également repris dans les opérations de dénombrement. Les quartiers ont donc une unité géographique et sociale qui permet de les délimiter dans l'espace et de recenser l'ensemble des ménages y résidant, quelle que soit leur date d'installation, ceci sans risque d'erreur, un ménage appartenant à un seul quartier (2).

(1) VIMARD (P) - 1978.

(2) VIMARD (P) - 1980 (a).

Tableau 1 - Les quartiers enquêtés et leur population résidante :
. en 1970 d'après les données du recensement (1)
. en 1979 d'après l'enquête renouvelée (2).

Ville	Quartier enquêté (3)	Population résidante recensée en 1970	Population résidante enquêtée en 1979
ATAKPAME	Lom-Nava	2 189	3 174
	Zongo-Cotocoli	1 064	1 452
	Total des 2 quartiers	3 253	4 626
	TOTAL DE LA VILLE	17 605	//////////////
KPALIME	Afiadényigbakodji	348	415
	Nyivémé	1 391	1 542
	Nométoukodji	1 954	3 127
	Total des 3 quartiers	3 693	5 084
	TOTAL DE LA VILLE	19 801	//////////////
BADOU	Alouna	450	332
	Lom-Nava	439	378
	Total des 2 quartiers	889	710
	TOTAL DE LA VILLE	6 501	//////////////
3 VILLES	Total des 7 quartiers	7 835	10 420
	TOTAL DES 3 VILLES	43 907	//////////////

(1) *Source : Direction de la Statistique - Recensement général de la Population du Togo - 1er mars au 30 avril 1970 - Résultats provisoires.*

(2) *Source : ER 1970-1979.*

(3) *La traduction du nom des différents quartiers est la suivante : (VIMARD (P) - 1980 (a), p. 32) :*

Lom-Nava : "qui m'aime me rejoigne"

Zongo-Cotocoli : Dans la langue haoussa le terme "zongo", à partir de son sens primitif de "paillotte", a désigné le lieu des étrangers (installés temporairement) puis, en se précisant, le quartier musulman des commerçants étrangers.

Cotocoli est une ethnie de religion islamique du centre Togo (région de Sokodé)

Alouna : "Liberté, paix"

Afiadényigba kodji : Afiadenyigba signifie : "la terre d'autre lieu", Kodji : "la ferme, le quartier"

Nométoukodji : le quartier de "Nometou", nom du premier installé.

Nyivémé : "la terre des troupeaux", de Nyi : boeuf, vache et veme : brousse, terre (c'est un lieu qui était autrefois zone de pâturage).

1-2-2- Le tirage de l'échantillon.

Pour obtenir l'échantillon de quartiers on a procédé à un sondage aléatoire au 1/6. Le choix de ce taux de sondage a tenu compte du nombre de quartiers dans chaque ville (1), et de la taille de l'échantillon à enquêter, qui devait à la fois rester dans des limites de coût acceptables et assurer une qualité suffisante aux estimations.

Pour réaliser le tirage on a constitué pour chaque ville des strates comprenant chacune six quartiers, en prenant comme critère discriminant la population de 1970. Chaque nouveau quartier était classé en estimant le nombre de ses habitants d'après sa superficie et la densité de l'habitat. A l'intérieur de chaque strate les quartiers ont été ordonnés alphabétiquement, puis un tirage au sort exhaustif indépendant a été effectué dans chacune d'elles.

L'échantillon ainsi constitué comprenait sept quartiers et correspondait, d'après les données du recensement de 1970, à une population de 7 835 résidents en 1970 pour une population totale de 43 907 résidents à la même date. L'enquête renouvelée a porté sur une population de 10 420 résidents en 1979.

Le tableau 1 donne la répartition des quartiers enquêtés dans chaque ville, avec leur population résidante recensée en 1970 (2), comparée à la population totale de la ville, ainsi que la population résidante enquêtée en 1979.

1-2-3- Représentativité de l'échantillon.

L'intérêt d'un échantillon ayant comme unité primaire le quartier a été souligné plus haut, du point de vue de la collecte, de sa qualité et de son coût. Toutefois ce choix comporte des contreparties concernant la représentativité de la population des quartiers tirés et donc de la qualité des estimations pour la ville entière. Pour pouvoir extrapoler les résultats obtenus au niveau des quartiers de l'échantillon à ceux de la ville,

---

(1) Les nombres de quartiers sont les suivants : Atakpamé : 13 ; Badou : 12 ; Kpalimé : 18. Pour parvenir à un nombre de quartiers égal à 12 à Atakpamé (c'est-à-dire à un multiple de 6 pour le tirage au 1/6) on a regroupé en une seule unité les deux nouveaux quartiers contigus.

(2) Nous verrons ultérieurement les corrections qu'il est nécessaire d'apporter à ces effectifs.

il faudrait s'assurer que ces derniers ne présentent pas de spécificité marquée par rapport au phénomène étudié.

Traduit en termes de théorie des sondages nous avons en effet affaire à un tirage par grappe, chaque quartier formant une grappe. Si les individus de la grappe ne sont pas totalement indépendants, ce qui est en général le cas, il y a perte d'efficacité, c'est-à-dire de précision des estimations par rapport à un tirage simple à équiprobabilité des individus, l'effet de grappe augmentant la variance de l'estimation. La grappe sera d'autant plus efficace qu'il y aura hétérogénéité des individus pour le caractère étudié à l'intérieur de la grappe et homogénéité des grappes entre elles.
Notons toutefois que, dans le cas présent, la stratification des quartiers en fonction de l'effectif de leur population améliore leur représentativité.

Pour évaluer la portée des indicateurs calculés à partir des données de l'échantillon, il sera nécessaire d'assortir ces mesures de leur erreur d'estimation. Il sera également souhaitable, dans la mesure du possible, de les confronter avec d'autres évaluations éventuellement disponibles, issues de sources différentes.

Il est toutefois probable que la population des quartiers enquêtés ne puisse pas constituer, dans tous les domaines, une réplique fidèle de la population totale de chaque ville. Pour apprécier la spécificité des quartiers, on pourrait penser à comparer, au recensement de 1970, les caractéristiques démographiques et socio-économiques des résidents de l'échantillon à celles de l'ensemble des résidents. Une telle confrontation n'est malheureusement envisageable que dans de rares cas, ou sous certaines conditions restrictives. En effet, il n'existe pas, pour le recensement de 1970, de publication des résultats détaillés (par âge, ethnie, profession, niveau d'instruction ...) par ville ; de plus les bandes contenant les enregistrements informatisés des données ont été perdues. On dispose toutefois des travaux effectués par MARGUERAT à partir d'une exploitation manuelle, mais portant uniquement sur les chefs de ménage (1), ou encore de certaines études de cas qui ont pu utiliser les résultats de ce recensement (2).
Quant au dernier recensement, celui de 1981, les seules données publiées à l'heure actuelle sont les premiers résultats provisoires, constitués du dénombrement de la population, par sexe, et par localité, préfecture et région (3).

(1) Pour les villes qui nous concernent, cf. : MARGUERAT (Y)- 1980 et 1981(b).
(2) Par exemple, pour les données sur la population active d'Atakpamé et de Kpalimé, cf. NYASSOGBO (G.K) - 1975.
(3) Direction de la Statistique - 1983 ; BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983.

Chaque fois que des sources de comparaison seront disponibles pour telle variable étudiée, ou tel phénomène, nous les utiliserons. Ces informations seront de précieux auxiliaires pour juger de la portée de l'analyse menée au niveau des quartiers de l'échantillon et de la pertinence de la généralisation de ses conclusions à l'ensemble de la ville.

La question de la représentativité de l'échantillon de quartiers peut être illustrée dès à présent avec un problème particulier : le fait que l'échantillon tiré ne contienne aucun quartier nouveau (1). On pourrait voir là une source éventuelle de sous-estimation de la croissance par immigration de ces villes, car ce sont les nouveaux quartiers qui apparaissent le plus susceptibles d'accueillir des immigrants. Mais dans les villes étudiées ce biais ne doit pas jouer, ou très peu : en effet, la majorité des quartiers enquêtés (Lom-Nava et Zongo-Cotocoli à Atakpamé, Lom-Nava à Badou, Nométoukodji et Nyivémé à Kpalimé) possèdent en 1979 des îlots construits depuis le recensement. Il semble d'ailleurs "que les villes étudiées progressent plus par extension progressive des quartiers existants que par création de nouveaux ensembles" (2).

Les considérations précédentes sur les erreurs de sondage ne doivent pas occulter le problème des erreurs d'observation. La méthode d'échantillonnage et la taille de l'échantillon répondent à un compromis entre la qualité de la collecte, la précision du sondage et le coût de l'opération. Or, dans le cas des pays africains où le problème primordial reste celui des erreurs d'observation, il paraît plus avantageux, pour améliorer la valeur des résultats, de privilégier la qualité de la collecte par des méthodes d'enquête bien appropriées, sur des effectifs peut-être limités mais permettant de recueillir des données plus fines et précises et aussi plus fiables. Augmenter la qualité des résultats en réduisant l'erreur de sondage se révèlerait certainement beaucoup plus coûteux : ainsi pour doubler la précision du tirage il faudrait quadrupler la taille de l'échantillon (3).

---

(1) Le nombre de quartiers constitués entre 1970 et 1979 était de : 2 à Atakpamé, 2 à Badou et 1 à Kpalimé.

(2) VIMARD (P) - 1980 (a), p. 33.

(3) En effet si σ est l'écart type de l'estimateur, n la taille de l'échantillon et K une constante, on vérifie la relation :

$$\sigma = \frac{K}{\sqrt{n}}$$

2 - QUESTIONS METHODOLOGIQUES SOULEVEES PAR L'ENQUETE RENOUVELEE

2-1- La détermination de la situation de résidence.

Une des difficultés de la méthode de l'enquête renouvelée est de faire porter l'enquête sur les individus concernés et eux seuls (1). Il s'agit en effet de suivre la population de droit de l'échantillon pour pouvoir comptabiliser correctement les flux d'entrées et de sorties, et déterminer l'accroissement de la population. Il faut pour cela identifier les individus sans ambiguïté par leur situation de résidence lors de chaque passage : c'est là une des conditions essentielles de la validité de l'enquête renouvelée.

Un préalable pour résoudre ce problème est de disposer d'un plan de sondage qui ne divise pas les unités aréolaires, mais que ces dernières soient au contraire entièrement enquêtées. Le choix d'un échantillon de quartiers recensés exhaustivement permet de vérifier cette condition.

Une deuxième contrainte découlant directement de ces premières remarques se rapporte à l'enquête initiale. Celle-ci doit, soit concerner la population résidante de droit (c'est-à-dire les résidents présents ou absents), soit être un dénombrement complet des individus rattachés à une unité spatiale de peuplement et comprenant donc, outre les résidents, les visiteurs (qui devront être distingués). Cette condition ne soulève pas ici de difficulté puisque notre source de départ, le recensement général de la population de 1970, nous place dans ce deuxième cas.

La principale difficulté provient du concept même de situation de résidence. Ce concept nous renvoie directement à celui de ménage et à la répartition selon les différents statuts de résidence au sein du ménage. Il est en particulier primordial de distinguer les individus émigrés des absents d'une part, et les immigrés des visiteurs d'autre part. Les

---

(1) QUESNEL (A) - 1973.

émigrants et les visiteurs sont des non résidents, et les immigrés et les absents des résidents.

La définition du ménage retenue lors de l'enquête renouvelée est la suivante : un homme et/ou une femme et tous les individus qui dépendent économiquement, alimentairement de lui. La distinction entre les résidents absents du ménage et les émigrants ne fait pas référence à la durée d'absence, mais à la dépendance économique vis à vis du chef de ménage.

Le choix de ce critère est destiné à résoudre le problème des déplacements des enfants. En effet il est fréquent de confier un enfant à une famille d'accueil pour qu'il y poursuive sa scolarité ou son apprentissage. Est donc considéré comme immigré (donc résident) dans le ménage d'accueil l'enfant qui est entretenu par celui-ci, c'est-à-dire que le ménage qui l'accueille paye la nourriture, l'habillement, les médicaments et l'écolage (1). Au contraire, si l'enfant reste dépendant financièrement de sa famille d'origine il est considéré comme résident absent dans cette dernière et visiteur dans le ménage d'accueil. Les mêmes critères de dépendance financière s'appliquent pour définir les autres cas d'absence.

Par ailleurs les questions concernant les motifs d'absence et de visite ont permis lors de la collecte de départager les émigrants des absents, ou les immigrés des visiteurs dans les cas ambigus.

Ce qui précède se rapporte à la collecte lors du passage renouvelé de 1979. Mais qu'en est-il du recensement de 1970 ? Deux questions se posent à son sujet. Le classement des individus selon leur situation de résidence a-t-il été fait avec autant de soin et de précision ? Les critères de classement sont-ils identiques ?

Concernant la première de ces questions nous devons émettre quelques réserves. En effet un recensement se doit de présenter des qualités de rapidité de la collecte tout en visant à l'exactitude des données recueillies, ce qui a comme contrepartie une réduction du nombre de questions posées et de leur complexité. Ainsi lors du recensement de 1970 aucune question n'a été posée au sujet des lieux et des motifs d'absence. Le fait de ne pas être en mesure de bien cerner la nature de l'absence entraîne un risque de confusion entre les individus absents en 1970 et ceux ayant émigré avant 1970. Or une telle confusion serait grave car elle affecte

(1) Ce terme, couramment utilisé au Togo, désigne les frais de scolarité. (Il est également signalé dans le Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse en 10 volumes - ed. 1983).

la mesure de la population de référence en 1970 puisque les individus émigrés avant cette date en sont exclus au contraire des absents.

Et en cas d'erreur systématique ceci entraînerait un biais dans le calcul de l'accroissement de la population entre 1970 et 1979.

Quant à la question de l'identité des critères de classement des résidents et non résidents, elle nous renvoie à un principe plus général de l'enquête renouvelée : pour suivre le devenir d'un échantillon de population on doit utiliser une méthodologie semblable à chaque collecte, et en particulier reprendre les mêmes concepts de base. Il s'agit donc d'examiner si ce principe est bien vérifié à propos du concept de situation de résidence.

Selon la définition retenue au recensement de 1970 un ménage est "un ensemble de personnes vivant ensemble sous l'autorité d'un même chef et bénéficiant d'une même cuisine financée par ce qui constitue la seule autorité". Est considérée comme résidente absente du ménage "toute personne qui vit habituellement dans ce ménage, mais n'a pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur chez elle et est encore absente au moment du passage de l'agent recenseur" (1). Cette durée d'absence doit être inférieure à six mois ; au delà les personnes ne sont plus recensées dans le ménage.

Une différence apparaît donc d'une collecte à l'autre au sujet de la distinction entre les absents et les individus émigrés : le recensement retient un simple critère de durée, alors que l'enquête renouvelée fait intervenir la notion de dépendance économique de l'absent vis à vis du chef de ménage. Ainsi les absents de longue durée (supérieure à six mois) mais toujours entretenus financièrement par le ménage d'origine ont été en 1970 exclus de leur ménage de départ selon le critère du recensement, mais sont considérés comme résidents absents par l'enquête renouvelée de 1979. De tels cas peuvent se rencontrer pour les enfants confiés à une famille d'accueil (voir supra). Symétriquement ces "absents" sont comptés comme résidents dans leur ménage d'accueil lors du recensement, et visiteurs pour l'enquête renouvelée.

Essayons à présent d'en déduire les biais résultants en prenant comme base les critères retenus par l'enquête renouvelée : le classement entre absents et non-résidents (émigrés) selon le recensement sous-estime la

---

(1) Groupe de Démographie Africaine - 1980, pp. 600-601.

population résidante de référence en 1970, mais réciproquement la distinction entre visiteurs et immigrés-résidents (toujours selon le recensement) gonfle l'effectif de cette population. Au niveau de l'effectif total de la population résidante en 1970 il y a compensation globale de ces deux biais de sens opposés si les villes étudiées sont autant des zones d'accueil pour les visiteurs que des zones de départs temporaires pour les absents. Or, dans la population de fait de 1970, telle qu'elle a été dénombrée au recensement (1) on compte 1,2 % de visiteurs et 2,3 % d'absents. Les absences l'emportent sur les visites, il est donc à craindre une sous-estimation de la population résidante en 1970 (par rapport aux critères de l'enquête renouvelée) qui s'accompagne d'une distorsion dans la composition de la population selon le statut de résidence. Toutefois ces biais ne peuvent être que minimes, étant donné le poids marginal des visiteurs et des absents dans la population totale.

En outre, si l'on s'en tient aux données concernant la population de 1979 (faute de disposer des informations équivalentes pour 1970), les cas d'absence ou de visite concernés par les différences dans le critère de résidence n'ont qu'un impact infime sur l'effectif total de la population de fait. Ainsi les absents partis depuis plus de six mois ne représentent que 0,6 % de la population totale (l'ensemble des absents en représentant 5,4 %), et les visiteurs arrivés depuis plus de six mois 0,2 % (et l'ensemble des visiteurs 3,5 %) (2).

Dans le cas des enfants confiés pour leur scolarisation, il n'est pas surprenant que de telles durées d'absence soient relativement peu fréquentes, dans la mesure où les enfants absents reviennent le plus souvent dans leur ménage d'origine lors des vacances scolaires (soit à Noël, à Pâques, et durant l'été).

La variable "situation de résidence", qui est définie à la date du recensement de 1970 et à celle de l'enquête renouvelée de 1979, permettra en particulier l'étude des migrations à travers le repérage des individus émigrés entre 1970 et 1979 d'une part, et les immigrés entre 1970 et 1979 d'autre part (3). Par contre le repérage, par cette variable, des visiteurs

(1) C'est-à-dire sans tenir compte des omissions (ce problème fait l'objet de la prochaine section).

(2) Les dates d'absence ou de visite ne sont repérées, dans les données de l'enquête, que par leur année. Aussi on a estimé les cas de durée d'absence ou de visite supérieurs à six mois par les absences ou les visites antérieures à 1979, l'enquête s'étant déroulée de juillet à septembre 1979.

(3) Toute une partie sera consacrée à cette question.

et des absents à chaque date d'observation, s'avère très insuffisant pour mener une analyse des déplacements temporaires. En effet cette forme de mobilité est extrêmement sensible aux fluctuations saisonnières : ainsi les déplacements pour des travaux agricoles seront liés au calendrier des récoltes ou autres gros travaux, ceux des élèves au calendrier scolaire, certaines visites au calendrier des fêtes religieuses ou traditionnelles... L'enquête renouvelée ne constitue pas une méthode appropriée pour l'étude de ces déplacements, une enquête de type rétrospectif permettant d'enregistrer tous les déplacements effectués pendant les douze mois précédant l'enquête serait plus adéquate (1).

2-2- Les omissions.

Le principe de l'observation suivie, à la base de l'enquête renouvelée, présente l'avantage déterminant de réduire le nombre d'individus omis. Cette question se présente différemment pour chacun des deux passages.

2-2-1- Les omissions de 1970.

Le recensement de 1970 n'a pas donné lieu à d'enquête post-censitaire destinée à déterminer le taux de couverture (2). D'après la monographie méthodologique effectuée par le G.D.A. (3) sur ce recensement on doit s'attendre à des omissions plus fréquentes dans les villes.

L'intérêt de l'enquête renouvelée est non seulement de permettre une estimation du taux d'omission de la population de l'échantillon recensée en 1970, mais aussi de "récupérer" une grande partie de ces omis.
Lors du passage renouvelé on peut vérifier le statut de résidence des individus au passage initial, et compléter ainsi la collecte de 1970 pour les individus omis en les réintégrant avec leurs caractéristiques dans le fichier de base de la population.

---

(1) QUESNEL (A) - 1981, p. 82.

(2) Il y a bien eu une enquête post-censitaire en 1971 mais ses objectifs ne concernaient pas la question des omissions lors du recensement. En revanche elle a permis d'estimer des indicateurs de mouvement naturel.

(3) Groupe de Démographie Africaine - 1980.

Cette opération ne peut s'effectuer que pour les individus résidant dans les quartiers enquêtés à la fois en 1970 et en 1979 (1). C'est donc sur cette population résidentiellement "stable" (2) que nous estimerons le taux d'omission de la population recensée en 1970. Pour l'ensemble de l'échantillon ce taux, calculé en rapportant le nombre d'omis relevés à l'effectif des résidents de 1970 (présents + absents + omis relevés) toujours résidents en 1979, s'élève à 14,2 %.

Cette valeur représente dans le contexte des recensements africains une erreur de couverture importante, mais tout à fait possible, surtout en milieu urbain. A titre d'exemple, au Libéria le taux d'omission du recensement de 1974 a été évalué à 11 % par l'enquête post-censitaire de contrôle (3).

On peut également comparer le taux d'omission de la population recensée en 1970, calculé à partir de l'enquête renouvelée 1970-1979, au taux d'omission enregistré lors d'une autre enquête renouvelée du recensement de 1970, effectuée en 1976 dans une zone rurale de la Région des Plateaux (le Plateau de Dayes). Pour les individus enquêtés résidant à la fois en 1970 et en 1976 (soit 5 045 personnes), le taux d'omission de la population recensée en 1970 s'élevait à 11,1 % (4). Cette proportion est donc relativement proche de celle établie pour l'enquête renouvelée dans les villes, et d'après l'évaluation méthodologique du recensement de 1970 par le G.D.A., il n'est pas surprenant de trouver un taux d'omission en milieu urbain supérieur à celui en milieu rural.

Toutefois la solution adoptée pour réintégrer les omis de 1970, et qui consiste à utiliser les déclarations faites par les individus en 1979 sur leur situation de résidence au moment du recensement de 1970, part de l'hypothèse implicite que la mémoire des individus sur cette question est fiable (5). Or on peut émettre des doutes à ce propos : à neuf années d'intervalle, des défauts de mémoire ne sont pas à exclure. Ainsi, un individu résidant en 1979 peut déclarer (ou la personne interrogée à son

(1) En vérifiant la situation de résidence en 1979 des individus omis en 1970 on ne trouve en effet que des résidents.

(2) Ce qui n'exclut pas des déplacements entre les deux collectes.

(3) GENDREAU (F), GOARNISSON (L) - 1983, p. 22.

(4) VIMARD (P) - 1978, p. 59.

(5) Une solution analogue avait été adoptée dans l'enquête renouvelée 1970-1976 en milieu rural, et citée précédemment.

sujet) qu'il résidait également dans le même quartier au moment du recensement de 1970, alors qu'en réalité son installation, son retour, ou sa naissance est postérieur à cette date, et il sera compté à tort comme résident omis en 1970. Mais le cas inverse peut se produire : un individu résidant effectivement en 1970 et en 1979 dans le même quartier, et omis lors du recensement de 1970, peut retarder (ou la personne interrogée à son sujet) sa date d'installation, de retour, ou de naissance, et ne pas rectifier sa situation de résidence en 1979 ; il sera alors compté à tort comme non-résident en 1970. On peut donc penser, a priori, que ces deux types d'erreur se compensent globalement.

Mais le taux d'omission calculé à partir de l'enquête renouvelée pourrait sur-estimer légèrement le taux d'omission du recensement de 1970, étant donné les criètres de résidence retenus alors. En effet, parmi les omis "récupérés" en 1979 peuvent figurer des individus non recensée dans leur ménage en 1970 car absents depuis plus de six mois, mais considérés comme résidents en 1970 selon les critères propres à l'enquête renouvelée ; par ailleurs les cas inverses d'individus recensés comme résidents en 1970 mais considérés comme visiteurs par l'enquête de 1979 sont probablement moins nombreux (1).

La vérification en 1979 du statut de résidence en 1970 permet donc également de rectifier le statut des individus concernés par les différences de critère de résidence entre le recensement et l'enquête renouvelée.

Le taux d'omission en 1970 connaît des variations notables en fonction de certaines caractéristiques de la population de l'échantillon (localisation, caractères socio-démographiques...).

En premier lieu la ville d'enquête, et encore plus le quartier, introduisent des différences d'omission importantes qui renvoient aux modalités du déroulement du recensement de 1970. Par exemple le taux d'omission n'est que de 5,3 % dans le quartier Nyievémé de Kpalimé mais il atteint 22 % dans le quartier Lom-Nava d'Atakpamé (tableau 2).

Concernant les variables démographiques, le taux d'omission est en moyenne légèrement plus élevé pour les femmes que pour les hommes (15,4% contre 13,0 %). Mais cette règle n'est pas vérifiée dans tous les quartiers (tableau 2).

---

(1) Cf. p. 62.

Tableau 2 - Taux d'omission selon le sexe et le quartier de résidence.
(Population résidant en 1970 et 1979)

VILLE	QUARTIER	SEXE	Omis observés (O)	Résidents en 1970 et 1979 (R° + O)	Taux d'omission % (c)
KPALIME	Afiadényigba-kodji	H	5	72	6,9
		F	7	88	7,9
		E	12	160	7,5
	Nyévémé	H	13	153	8,5
		F	4	167	2,4
		E	17	320	5,3
	Nométoukodji	H	52	311	16,7
		F	68	366	18,6
		E	120	677	17,7
	3 quartiers	H	70	536	13,1
		F	79	621	12,7
		E	149	1157	12,9
ATAKPAME	Lom-Nava	H	59	327	18,0
		F	94	370	25,4
		E	153	697	22,0
	Zongo-Cotocoli	H	12	190	6,3
		F	7	153	4,6
		E	19	343	5,5
	2 quartiers	H	71	517	13,7
		F	101	523	19,3
		E	172	1040	16,5
BADOU	Alouna	H	8	84	9,5
		F	7	68	10,3
		E	15	152	9,9
	Lom-Nava	H	8	74	10,8
		F	10	65	15,4
		E	18	139	12,9
	2 quartiers	H	16	158	10,1
		F	17	133	12,8
		E	33	291	11,3
ENSEMBLE	7 quartiers	H	157	1211	13,0
		F	197	1277	15,4
		E	354	2488	14,2

Source : ER 1970-1979

H = Hommes ; F = Femmes ; E = Ensemble

R° = résidents observés sans les omis (O).

$$c = \frac{O}{R° + O}$$

Tableau 3 - Taux d'omission par sexe et par âge (en %)
(population résidant en 1970 et 1979).

Age en 1970	Hommes	Femmes	Ensemble
0-4	12,8	16,2	14,5
5-9	10,4	15,1	12,5
10-14	15,5	18,0	16,7
15-19	15,8	30,3	23,6
20-24	17,6	10,7	13,0
25-29	13,6	14,6	14,3
30-34	11,8	7,1	9,0
35-39	21,3	10,6	15,6
40-49	10,9	18,7	14,2
50-59	6,8	19,7	13,3
60 ans et +	14,3	14,7	14,5
Ensemble	13,0	15,4	14,2
Effectif total d'omis	157	197	354
Source = ER 1970-1979		*taux d'omission = c =* $\frac{O}{R^o + O}$	

Tableau 4 - Taux d'omission par ethnie et par sexe (en %)
(population résidant en 1970 et 1979).

Ethnie	Ewe	Kabye-Sola ...	Cotocoli Alledjo Tchamba Bassar...	Ouatchi Mina	Ana	Akposso ...	Ethnies étrangères	ENSEMBLE
Hommes	11,6	18,6	7,6	11,8	15,4	7,1	17,2	13,0
Femmes	11,9	24,3	8,9	13,7	28,9	12,5	14,2	15,4
Ensemble	11,8	21,4	8,2	12,8	23,3	9,8	15,8	14,2
Source : ER 1970-1979				*taux d'omission = c =* $\frac{O}{R^o + O}$				

Tableau 5 - Taux d'omission par sexe et lieu de naissance (en %)
(population résidant en 1970 et 1979).

Lieu de résidence		Lieu de naissance		
		Dans la ville de résidence	Ailleurs	Ensemble
KPALIME	H	12,3	14,1	13,1
	F	14,1	10,9	12,7
	E	13,3	12,4	12,9
ATAKPAME	H	11,3	17,2	13,7
	F	20,5	17,7	19,3
	E	15,8	15,5	16,5
BADOU	H	5,1	25,0	10,1
	F	6,1	23,5	12,8
	E	5,5	24,2	11,3
ENSEMBLE	H	10,7	16,4	13,0
	F	15,8	15,0	15,4
	E	13,2	15,6	14,2
Source : ER 1970-1979		*taux d'omission = c =* $\frac{O}{R^o + O}$		

Quant à l'influence de l'âge (tableau 3) elle semble a priori s'exercer particulièrement au détriment des jeunes filles de 15-19 ans (30,3 % d'omises) et des hommes de 20-24 ans et 35-39 ans (respectivement 17,6 % et 21,3 % d'omis). Toutefois nous devons regarder ces taux avec beaucoup de précautions car des variations aléatoires importantes peuvent intervenir en raison de la faiblesse des effectifs concernés. Rappelons en effet à ce propos que nous ne pouvons analyser les caractères des omis qu'à partir de la sous-population résidant en 1970 et en 1979, soit 354 omis pour une population de référence de 2 488 personnes, ce qui ne représente que 27 % des résidents de 1970 (1) étant donné la très forte mobilité de cette population. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait hasardeux d'interpréter les variations de ces taux d'omission par âge comme des biais systématiques de la collecte. Par exemple l'enquête renouvelée effectuée dans une zone rurale de la Région des Plateaux (citée précédemment) avait montré que lors du recensement de 1970 c'étaient les jeunes enfants les plus omis (2), ce qui n'est pas le cas ici.

Les taux d'omission varient aussi avec l'appartenance ethnique. Toutefois les différences observées n'ont pas de lien avec le caractère autochtone ou allochtone de l'ethnie. Ainsi les taux les plus forts sont relevés d'une part pour les Ana (23,3 %), ethnie autochtone, et d'autre part pour le groupe Kabyé-Sola, originaire des régions du nord (21,4 %) (tableau 4).

En revanche on peut établir une correspondance avec le quartier d'habitation : les Ana sont le plus représentés dans le quartier Lom-Nava d'Atakpamé qui enregistre également le taux d'omission le plus élevé, et le groupe Kabyé-Sola dans le quartier Nométoukodji et Kpalimé dont le taux d'omission est aussi supérieur à la moyenne.

Enfin l'influence du lieu de naissance sur le taux d'omission n'est sensible qu'à Badou où les non-natifs de la ville enregistrent des taux très supérieurs à ceux des natifs (24,2 % contre 5,5 %). A Atakpamé et à Kpalimé par contre aucune tendance significative ne se dégage (tableau 5).

A l'issue de cette brève revue il semble bien que le phénomène d'omission ne soit pas un phénomène neutre, certaines sous-populations apparais-

(1) L'effectif théorique (c'est-à-dire corrigé des omis) de la population résidante en 1970 de l'échantillon est de 9 168 (cf tableau 6).

(2) VIMARD (P) - 1978, p. 29.

sant plus touchées que d'autres. Toutefois il n'a pas été possible de dégager de "lois" généralisables en ce domaine.

A partir des renseignements obtenus sur les omis relevés dans la population résidant en 1970 et en 1979, il nous faut maintenant estimer les omissions pour les individus sortis de l'échantillon entre 1970 et 1979 ; par émigration ou décès. Il est d'autant plus important d'effectuer cette correction que celle-ci doit porter sur près des trois quarts des résidents de 1970.

On pourrait penser que le risque d'omission est moins important pour les individus résidant en 1970 et en 1979 que pour les individus ayant émigré ou encore ceux dont le devenir reste inconnu, dans la mesure où ces deux dernières catégories pourraient constituer une population moins bien intégrée que les "sédentaires", donc plus susceptible d'échapper aux opérations de recensement. Mais il n'est pas possible de vérifier une telle supposition.

Aussi, en l'absence d'autre information, l'hypothèse la plus simple est de considérer que le taux d'omission en 1970 est le même pour les individus résidant aux deux passages que pour l'ensemble des résidents de 1970, et donc en particulier que pour les résidents de 1970 émigrés entre 1970 et 1979, ceux décédés entre ces mêmes dates et ceux dont le destin en 1979 est inconnu. Pour rétablir l'effectif théorique de ces populations on appliquera, pour chacune d'elles, ce taux d'omission aux effectifs recensés en 1970.

Exposons à présent le détail de la méthode :
Si nous adoptons les notations suivantes :

O : nombre d'omis en 1970 parmi les individus résidant en 1970 et 1979 ;

R°_{70-79} : effectif observé au recensement des résidents de 1970 toujours résidant en 1979 (donc non-compris les résidents omis "O") ;

R^{t}_{70-79} : effectif corrigé des résidents de 1970 toujours résidant en 1979, c'est-à-dire y compris les omis "O" ;

c : le taux d'omission parmi les individus résidant en 1970 et en 1979 ;

Le taux d'omission peut s'écrire : $c = \dfrac{O}{R^{\circ}_{70-79} + O}$

d'où : $O = \left(\dfrac{c}{1 - c}\right) R^{\circ}$

On en déduit une relation entre les effectifs observés et les effectifs corrigés (ou théoriques) :

$$R^{t}_{70-79} = R^{\circ}_{70-79} + 0$$

$$R^{t}_{70-79} = R^{\circ}_{70-79} \left(1 + \frac{1}{1 - c}\right)$$

d'où finalement : $$R^{t}_{70-79} = R^{\circ}_{70-79} \left(\frac{1}{1 - c}\right)$$

Soit à présent :

R°_{70} : effectif observé des résidents de 1970 (non compris les omis) ;
E° : effectif observé des résidents de 1970 émigrés entre 1970 et 1979 ;
D° : effectif observé des résidents de 1970 décédés entre 1970 et 1979 ;
X° : effectif observé des résidents de 1970 dont le devenir est inconnu en 1979 ;
et R^{t}_{70}, E^{t}, D^{t}, X^{t} les effectifs théoriques correspondants, c'est-à-dire corrigés des omis.

Dans l'hypothèse d'un taux d'omission identique pour tous les résidents de 1970 quel que soit leur devenir en 1979, le coefficient correctif, $\frac{1}{1 - c}$ est également le même, et on déduit les effectifs théoriques de chacune des populations considérées à partir des effectifs observés en appliquant les relations suivantes (1) :

$$R^{t}_{70} = R^{\circ}_{70} \left(\frac{1}{1 - c}\right)$$

$$E^{t} = E^{\circ} \left(\frac{1}{1 - c}\right)$$

$$D^{t} = D^{\circ} \left(\frac{1}{1 - c}\right)$$

$$X^{t} = X^{\circ} \left(\frac{1}{1 - c}\right)$$

---

(1) On trouvera dans l'annexe 2 les matrices résidentielles 1970-1979, donnant pour chaque ville la répartition en effectifs observés des individus selon leur situation de résidence en 1970 et en 1979, et dans l'annexe 3 le bilan démographique 1970-1979 pour chaque ville, établi à partir des effectifs théoriques, et donnant en particulier les effectifs théoriques des résidents en 1970 et des différentes "sorties" de l'échantillon.

On peut vérifier que cette méthode de calcul conserve bien l'identité :

$$R^t_{70} = R^t_{70-79} + E^t + D^t + X^t$$

Nous avons effectué ces corrections au niveau de chaque quartier, et ce séparément pour la population masculine et la population féminine. Il était indispensable de conserver la distinction par ville pour pouvoir estimer ultérieurement la croissance démographique (et ses composantes) de chacune d'elles. Dès lors il devenait hasardeux de faire intervenir en outre des coefficients correctifs calculés par groupe d'âges ou par ethnie. Ces derniers seraient en effet susceptibles d'introduire des erreurs aléatoires d'échantillonnage peut-être aussi importantes que les erreurs d'omission, en raison de la faiblesse des effectifs entrant dans le calcul de certains de ces coefficients. C'est pourquoi nous n'avons conservé que les variables "quartier de résidence" et "sexe" pour nos corrections.

Pour l'ensemble de l'échantillon les corrections introduisent 956 omis théoriques supplémentaires à une population résidante observée (présents + absents + omis relevés en 1979) de 8 212 personnes, ce qui donne une population théorique de référence en 1970 de 9 168 personnes. Les omis théoriques représentent donc 10,4 % des résidents théoriques de 1970 et les omis relevés par l'enquête renouvelée en 1979 3,8 % (tableau 6).

Contrairement aux omis relevés par l'enquête renouvelée qui pouvaient être réintégrés avec leurs caractéristiques dans le fichier initial, les corrections dont il est question ici permettent uniquement d'estimer les effectifs des résidents théoriques en 1970, et parmi ceux-ci les émigrants et les décédés - ce qui était indispensable pour mesurer correctement les mouvements démographiques. En conséquence lorsque nous voudrons étudier des phénomènes spécifiques renvoyant à la population résidante de 1970, qu'il s'agisse par exemple d'analyser ses caractéristiques, démographiques ou socio-économiques, ou celles des individus émigrés et de leurs déplacements, (motifs, lieu de destination...), ceci ne pourra se faire qu'à partir de la population observée en 1970 corrigée des seuls omis récupérés lors de l'enquête renouvelée. En outre, concernant ces derniers, pour les variables susceptibles de s'être modifiées entre les deux collectes (comme la profession, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale...) nous ne disposerons que de peu ou pas d'information.

Tableau 6 - Correction des omissions de 1970 - Résidents observés et résidents théoriques.

VILLE	QUARTIER		RESIDENTS DE 1970 OBSERVES (DONT OMIS OBSERVES) R^{o}_{70} + O	RESIDENTS THEORIQUES DE 1970 R^{t}_{70}	Coefficient de gonflement correctif R^{t}_{70} /(R^{o}_{70} + O)
KPALIME	Afiadényigbakodji	H	162	168	1,04
		F	197	206	1,05
		E	359	374	1,04
	Nyévémé	H	762	818	1,07
		F	686	698	1,02
		E	1 448	1 516	1,05
	Nométoukodji	H	1 001	1 139	1,14
		F	1 066	1 229	1,15
		E	2 067	2 365	1,14
	3 quartiers	H	1 925	2 125	1,10
		F	1 949	2 130	1,09
		E	3 874	4 255	1,10
ATAKPAME	Lom-Nava	H	1 183	1 371	1,16
		F	1 133	1 392	1,23
		E	2 316	2 763	1,19
	Zongo-Cotocoli	H	583	610	1,05
		F	500	517	1,03
		E	1 083	1 127	1,04
	2 quartiers	H	1 766	1 981	1,12
		F	1 633	1 909	1,17
		E	3 399	3 890	1,14
BADOU	Alouna	H	247	264	1,07
		F	216	233	1,08
		E	463	497	1,07
	Lom-Nava	H	256	278	1,09
		F	220	248	1,13
		E	476	526	1,11
	2 quartiers	H	503	542	1,08
		F	436	481	1,10
		E	939	1 023	1,09
Ensemble	7 quartiers	H	4 194	4 648	1,11
		F	4 018	4 520	1,12
		E	8 212	9 168	1,12

Source : ER 1970-1979.

L'analyse reposera donc sur une hypothèse implicite : les caractères de la population observée sont représentatifs de ceux de l'ensemble des résidents (observés et omis), ou, en d'autres termes les caractères de la population omise ne provoquent pas de distorsions structurelles importantes, étant donné par ailleurs le poids relatif de cette sous-population. Ce présupposé de travail ne dispense pas toutefois d'utiliser les observations faites sur la population des omis relevés par l'enquête renouvelée pour interpréter certains résultats, et même les corriger éventuellement dans la mesure du possible.

2-2-2- Les omissions de 1979.

S'agissant de la population au deuxième passage, la méthode de l'enquête renouvelée apporte également des garanties vis à vis des risques d'omission. L'existence d'une population de référence permet de suivre exhaustivement le devenir de tous ses membres : on ne peut pas omettre (théoriquement) les individus, qu'ils soient présents, absents, émigrés ou décédés en 1979, à partir du moment où ils étaient inscrits dans le fichier nominatif de 1970, c'est-à-dire résidents non omis en 1970.

Par contre le risque d'omettre les individus entrés dans l'échantillon entre 1970 et 1979, c'est-à-dire les enfants nés depuis le recensement et les immigrés, demeure. Cette sous-estimation possible (et probable...) des entrées et donc de l'effectif des résidents de 1979, alors que par contre nous avons pu rétablir correctement l'effectif des résidents de 1970 et des sorties, entraînerait une sous-estimation de l'accroissement de la population.

Toutefois le soin apporté par ailleurs à la préparation et au déroulement de l'enquête réduit les risques d'omission. Deux opérations devaient permettre d'assurer un recensement exhaustif des ménages du quartier. D'une part un entretien avec le chef de chaque quartier et les représentants des différents groupes ethniques a permis de mettre à jour la liste des ménages de 1970 en notant le devenir des ménages résidant en 1970 (présents ou émigrés) et en relevant l'immigration de certains ménages installés depuis le recensement et connus des personnes interrogées. D'autre part un plan précis de chaque quartier de l'échantillon avec le

tracé des rues et l'indication des constructions était établi. "Chacun des enquêteurs disposait lors de l'enquête d'un exemplaire de ce plan, afin de préciser par des hachures les cases des ménages enquêtés. Un plan commun à l'ensemble des enquêteurs travaillant dans un même quartier permettait de délimiter les îlots et les maisons non encore soumis à l'administration du questionnaire et de réaliser une observation exhaustive de l'ensemble du quartier" (1). "Ainsi le travail des enquêteurs pouvait-il s'exercer à partir de deux séries de données : la localisation exacte de tous les logements, et la liste, moins précise, des ménages résidants, cette dernière étant mise à jour au cours de l'enquête lors de chaque entretien avec les chefs de concession et de ménage" (1).

On peut donc penser, à juste titre, que, même pour les individus entrés dans l'échantillon entre 1970 et 1979, le taux d'omission restera assez faible et certainement très inférieur au taux enregistré pour le recensement de 1970. Etant donné les remarques précédentes le risque d'omission devrait porter davantage sur les individus immigrés à l'intérieur d'un ménage déjà résidant en 1970 et les enfants nés depuis le recensement que sur des ménages entiers installés depuis 1970.

2-3- Les individus au destin inconnu en 1979.

La première tâche assignée à une observation renouvelée est de saisir à partir d'un fichier de population de base le devenir des individus au moment du renouvellement de la collecte. L'intérêt et la validité de cette méthode sont liés à une faible proportion d'individus de destin inconnu.

Or, les premiers chercheurs à avoir utilisé cette méthode de collecte l'ont appliquée en milieu rural et certains pensaient que sa transposition en milieu urbain se heurterait à des difficultés accrues pour retrouver les individus de l'échantillon de l'enquête initiale après un intervalle pluriannuel, et qu'en conséquence le nombre de personnes au destin inconnu risquait d'augmenter considérablement (2). Les raisons invoquées étaient les suivantes : l'affaiblissement des liens traditionnels et la moindre

(1) VIMARD (P) - 1980 (a), p. 34.

(2) QUESNEL (A) - 1973.

cohésion sociale et familiale en ville par rapport au village (des voisins peuvent, par exemple ne pas se connaître) et tous les phénomènes qui caractérisent l'expansion urbaine, comme la forte mobilité intra-urbaine dans un intervalle pluriannuel, la transformation des formes d'habitat, la restructuration des quartiers, l'expansion géographique.

Nous avons déjà vu que le plan de sondage retenu, un échantillon de quartiers recensés exhaustivement, permettait de pallier certaines de ces difficultés. Si les arguments avancés restent valables, les résultats de l'enquête renouvelée montrent qu'ils ne condamnent pas l'application de la méthode en milieu urbain. Rappelons toutefois que les villes étudiées sont des centres secondaires, de taille relativement réduite. Dans l'échantillon de population de 1970 le nombre de personnes au destin inconnu en 1979, c'est-à-dire dont on ne peut pas déterminer la situation de résidence en 1979, est très faible : 68 cas représentant 0,8 % de l'effectif des résidents de 1970 (1). Cette proportion est légèrement plus élevée pour les hommes (1,0 %) que pour les femmes (0,7 %). Elle varie aussi - mais peu - selon la ville enquêtée : 0,6 % à Atakpamé, 0,8 % à Kpalimé et 1,9 % à Badou. A contrario des remarques précédentes, on notera que c'est à Badou, la ville pourtant la plus petite et la plus proche du monde rural, que la proportion d'inconnus est la plus forte. Dans le même ordre d'idée, si nous comparons ces proportions d'inconnus à celles enregistrées lors d'une autre enquête renouvelée du recensement de 1970, effectuée en 1976 dans une zone rurale de la Région des Plateaux (le Plateau de Dayes) sur un échantillon de 7 500 personnes, les résultats ne sont pas meilleurs de ce point de vue, au contraire, et ce malgré un intervalle entre les deux collectes de trois ans plus court. On y relevait en effet 1,2 % de personnes au destin inconnu par rapport à la population initiale (2).

Bien que très peu nombreux dans le cas présent les individus dont la situation de résidence est inconnue en 1979 soulèvent un problème pour l'étude des mouvements démographiques. A priori tous les cas sont envisageables : ils font toujours partie de l'échantillon (donc résidants en 1979), ou ils en sont sortis, soit par décès, soit par émigration. Pour estimer l'accroissement démographique de chaque ville, naturel et migratoire, il faut adopter une hypothèse de classement. La plus plausible est

(1) Ces chiffres et les suivants se rapportent aux effectifs observés de résidents et d'inconnus, c'est-à-dire non corrigés des taux d'omission.

(2) VIMARD (P) - 1978, p. 26.

de les considérer comme étant sortis de l'échantillon. Ils ont été ensuite ventilés en émigrants et décédés en faisant l'hypothèse d'une répartition identique à celle observée dans les flux de sorties identifiées. Ce principe de redistribution a été appliqué séparément au niveau de chaque ville sur les effectifs théoriques des inconnus (c'est-à-dire corrigés des omis).

Une autre catégorie d'individus dont le devenir est, sinon inconnu du moins mal connu, doit retenir notre attention : les émigrants dont le lieu de destination est inconnu. Il existe en effet un risque que cette catégorie renferme des cas d'individus au destin inconnu en 1979 et transformés par l'enquêteur ou la personne interrogée à son sujet en émigrants. Si les inconnus en 1979 sont effectivement sortis de l'échantillon, comme nous le supposons, cette erreur éventuelle de classification entraînerait une surestimation des émigrants au détriment des décédés dans l'ensemble des sorties.

Si on ne peut estimer la probabilité de telles erreurs on peut toutefois préciser l'importance de la population susceptible de renfermer des individus dont la situation de résidence serait incorrecte à la suite de cette confusion. Il s'agit donc des émigrants dont le lieu de destination est inconnu : ces derniers représentent 9,6 % des émigrants et 6,3 % de la population résidante en 1970 (1). Sur ce point l'enquête renouvelée sur le Plateau de Dayes, déjà citée, obtenait de meilleurs résultats : respectivement 4,1 % et 1,4 % (2).

Si nous totalisons à présent l'ensemble des individus dont le devenir est imprécis à la date de l'enquête renouvelée, c'est-à-dire les individus de situation de résidence inconnue et les émigrants au lieu de destination inconnu, l'imprécision - mesurée en pourcentage de la population de référence en 1970 - est nettement plus grande dans l'enquête urbaine que dans l'enquête en milieu rural : 7,1 % contre 2,6 %. Pour expliquer cette moins bonne "performance" de l'enquête renouvelée en milieu urbain on peut déjà invoquer la série des arguments présentée plus haut. Par ailleurs la longueur de l'intervalle entre le passage initial et le passage renouvelé est supérieure pour l'enquête urbaine: neuf ans contre six ans seulement dans l'enquête sur le Plateau de Dayes, ce qui accroît les cas d'individus au devenir mal connu.

---

(1) Ces chiffres se rapportent aux effectifs observés d'émigrants et de résidents, c'est-à-dire non corrigés des taux d'omission.

(2) VIMARD (P) - 1978, p. 27.

Malgré tout, l'importance relative de l'ensemble de ces imprécisions reste très acceptable dans le contexte des enquêtes africaines, et ne remet pas en cause la validité de la méthode de l'enquête renouvelée dans les villes étudiées.

2-4- L'enquête renouvelée et la détermination des âges.

L'âge est une variable qui interviendra souvent dans l'analyse des populations urbaines et de leur dynamique. Quand on connaît les difficultés que pose la détermination des âges des individus dans les enquêtes en Afrique Noire, il est non seulement légitime mais nécessaire de s'interroger sur la fiabilité des données sur l'âge utilisées.

L'enquête renouvelée procure une méthode originale pour vérifier la cohérence des déclarations sur l'âge. Ce type d'enquête, avec deux observations différentes de la population, permet une double détermination de l'âge : une par le recensement de 1970, et l'autre par l'enquête de 1979. Evidemment, seuls les individus résidant à la fois en 1970 et en 1979 sont concernés par ce double enregistrement.

Pour mieux utiliser les données sur l'âge, il est important de connaître les distorsions qui peuvent exister entre le recensement et l'enquête de 1979.

On a calculé les écarts d'âge entre ces deux enregistrements comme la différence : âge 1979 - (âge 1970 + 9), en années entières (tableau 7-a). On considèrera qu'il y a similitude entre les déclarations de l'âge aux deux collectes si les écarts sont égaux à 0 ou $\pm$ 1 an. Cette similitude est vérifiée pour 71 % de la population résidante aux deux dates, et elle est un peu plus fréquente pour le sexe masculin (73 % contre 69 % pour le sexe féminin). Si l'on ajoute les écarts d'âge égaux à $\pm$ 2 ans, c'est 81 % de la population qui est alors concernée, avec toujours une détermination plus semblable pour les hommes que pour les femmes (82 % contre 79 %). Pour cette population la détermination de l'âge peut être jugée "cohérente" (dans le contexte africain). Il reste donc 19 % de la population qui enregistrent des écarts d'âge supérieurs à $\pm$ 2 ans entre les deux collectes, et 11 % pour les écarts supérieurs ou égaux à $\pm$ 5 ans.

Tableau 7 - Ecarts d'âge entre 1970 et 1979, pour les résidents en 1970 et en 1979

écart = âge 1979 - (âge 1970 + 9)

a/ Répartition en pourcentages selon le sexe -

SEXE	Ecarts d'âge en années									
	-10 ans (et +)	- 5 à - 9	- 4, - 3	- 2	- 1 à + 1	+ 2	+ 3, + 4	+ 5 à + 9	+ 10 (et +)	TOTAL
Masculin	0,4	2,2	2,8	4,8	72,6	4,9	4,8	5	2,5	100,0 (1509)
Féminin	1,0	2,1	3,4	4,1	69,4	5,5	5,3	6,7	2,5	100,0 (1082)
ENSEMBLE	0,7	2,1	3,1	4,5	71,0	5,3	5,0	5,8	2,5	100,0 (2141)

Source : ER 1970-1979 ( ) : *effectifs.*

b/ Ecarts selon le sexe et le groupe d'âges en 1970 -

(en pourcentage de l'effectif du groupe d'âges pour chaque sexe).

Age en 1970	SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ			
	Ecarts d'âge en années				Ecarts d'âge en années			
	[-1, +1]	[-2, +2]	< - 2	> + 2	[-1, + 1]	[-2, + 2]	< - 2	> + 2
0-4	93	97	3	4	89	96	4	7
5-9	77	91	7	15	76	91	11	13
10-14	76	86	17	6	70	82	19	12
15-19	63	75	15	23	68	77	13	19
20-24	52	64	20	27	57	61	8	36
25-29	61	70	5	33	57	69	9	35
30-34	57	67	8	35	65	73	4	30
35-39	59	73	14	27	62	76	10	28
40-44	72	76	9	18	70	78	9	20
45-49	58	68	15	27	55	75	15	30
50 et +	59	71	18	23	47	61	29	24
ENSEMBLE	73	82	10	17	69	79	11	20

Source : ER 1970-1979.

Graphique 2 - Ecarts d'âge entre 1970 et 1979 selon le groupe d'âges et le sexe - (résidents en 1970 et en 1979).

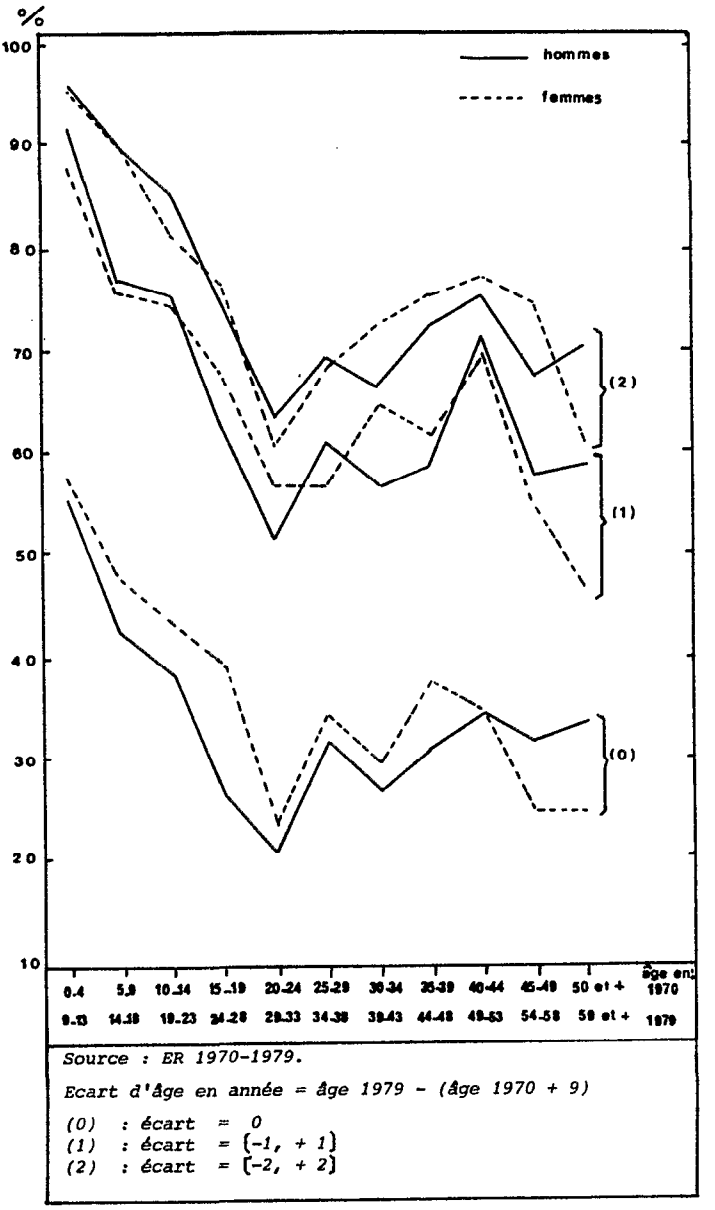

Proportion d'individus, par rapport à l'ensemble du groupe d'âges, dont l'écart d'âge est de ...

Source : ER 1970-1979.

Ecart d'âge en année = âge 1979 - (âge 1970 + 9)

(0) : écart = 0
(1) : écart = [-1, + 1]
(2) : écart = [-2, + 2]

Si l'on s'intéresse maintenant au sens de ces écarts, on constate une propension nette au vieillissement en 1979 par rapport à l'âge déclaré en 1970. Cette tendance est vérifiée pour les deux sexes et pour tous les groupes d'âges, à l'exception des garçons et des filles âgés de 10-14 ans en 1970, qui subissent un phénomène de sens inverse (tableau 7-b).

On peut affiner l'analyse des distorsions en étudiant l'importance des écarts selon le groupe d'âges (graphique 2). C'est évidemment pour les jeunes enfants que la détermination de l'âge est la plus cohérente (96 % des 0-4 ans en 1970, à $\pm$ 2 ans près). La proportion des individus dont la détermination de l'âge est proche à deux années près diminue ensuite jusqu'au groupe des 20-24 ans en 1970 (62 %, pourcentage minimum), puis remonte jusqu'au groupe des 40-44 ans en 1970, avant de chuter à nouveau pour les âges plus élevés. Les courbes ont sensiblement la même allure pour les deux sexes.

Cette évolution non linéaire montre bien que les difficultés dans la détermination des âges ne proviennent pas seulement de problèmes de mémorisation de dates, ou d'implantation d'état-civil, mais aussi d'une perception de l'âge très dépendante du rôle social de l'individu.

A chaque fois que la variable d'âge interviendra dans l'analyse, les défauts de cohérence que nous venons de déceler devront être présents à l'esprit pour interpréter les résultats. L'analyse des pyramides des âges et des rapports de masculinité permettra également de vérifier d'autres distorsions possibles dans les déclarations sur l'âge.

2-5- L'enquête renouvelée et la saisie des mouvements démographiques.

L'enquête renouvelée permet l'estimation du mouvement de la population, naturel et migratoire, à partir de la mesure des flux d'entrées et de sorties de l'échantillon pendant l'intervalle de temps séparant l'enquête initiale de son renouvellement.

Concernant les sorties survenues pendant la période 1970-1979, l'enquête renouvelée enregistre les décès et les émigrations (non suivies

de retour avant 1979), des individus appartenant à la population de l'échantillon au recensement de 1970.

Concernant les entrées de cette même période, sont enregistrées les naissances et les immigrations subsistantes (c'est-à-dire non suivies d'un décès ou d'une émigration avant 1979) dans la population de l'échantillon résidant en 1979.

La méthode même de l'enquête renouvelée, qui consiste à suivre le devenir d'une population de référence après un intervalle pluriannuel, amène à éliminer du champ d'observation les individus qui sont à la fois entrés et sortis de l'échantillon entre les deux collectes, et qui n'appartiennent donc pas à la population de référence. Les "doubles" événements démographiques survenus pendant la période délimitée par les deux passages mais qui échappent à l'enregistrement correspondent aux naissances suivies d'un décès ou d'une émigration et aux immigrations suivies d'un décès ou d'une émigration.

Il s'agit là d'une limite sérieuse, inhérente à la méthode même, et dont nous examinerons en détail les implications quant à la mesure des différents mouvements démographiques.

Pour parvenir à une estimation des taux de natalité, de mortalité ou encore de migration nette, de la population urbaine étudiée pendant la période d'observation, nous serons donc amenés à formuler des hypothèses, dont certaines pourront paraître restrictives ou discutables. Partant d'une observation incomplète des événements démographiques, et conscients des limites des méthodes d'estimation proposées, nous ne prétendons pas donner des mesures "exactes". Notre objectif consiste plutôt à fournir une approximation pertinente des différents indices et des estimations cohérentes entre elles, permettant surtout d'apprécier l'importance respective des divers mouvements démographiques dans la croissance urbaine.

Mais la méthode d'enquête retenue apporte aussi des avantages certains pour l'analyse des mouvements démographiques. L'intervalle pluriannuel entre les deux collectes offre des possibilités d'analyse longitudinale et permet de dégager une tendance moyenne des composantes de la dynamique de la population. Par le calcul de cette tendance moyenne on peut se libérer des aléas que présente l'observation sur une seule année (1), en particulier lorsque l'on travaille comme ici sur un échantillon.

(1) QUESNEL (A), VAUGELADE (J) - 1973.

2-5-1- La mesure de l'accroissement global.

L'accroissement global se mesure à partir de la comparaison des effectifs de la population de l'échantillon aux deux passages, ce qui permet de s'affranchir du problème du non enregistrement des "entrées-sorties". En outre, comme nous venons de le souligner ci-dessus, l'intervalle pluriannuel procure une tendance moyenne. Cette méthode est plus fiable que lorsque l'on compare des effectifs issus de deux enquêtes ou deux recensements réalisés indépendamment à plusieurs années de distance (1). En effet l'enquête renouvelée assure une méthodologie identique, c'est le même échantillon qui est considéré aux deux passages, la délimitation de la population est constante dans le temps. Toutefois signalons de nouveau une entorse au principe d'une méthodologie identique comme garant de la fiabilité de la mesure : la définition de la situation de résidence n'est pas rigoureusement la même au recensement de 1970 et lors de l'enquête renouvelée.

Mais les biais qui en résultent demeurent minimes, et en outre ils sont en grande partie redressés lors de la collecte de 1979 (2).

Rappelons par contre que l'accroissement global est très certainement sous-estimé dans la mesure où les risques d'omission demeurent pour la population de 1979, en particulier pour les individus entrés dans l'échantillon entre les deux passages, alors que l'effectif de la population de 1970 a pu être corrigé des omis. Pour mieux apprécier la valeur des estimations de l'accroissement moyen calculées à partir des données de l'enquête renouvelée nous pourrons les confronter aux taux moyens annuels d'accroissement intercensitaire établis à partir des recensements de 1970 et 1981.

Les taux d'accroissement annuels moyens sont calculés dans l'hypothèse d'un accroissement exponentiel de la population, et vérifient donc les relations suivantes :

$$R^{t}_{70-79} = R_{70}\ (1 + r)^{9,4}$$

d'où :

$$r = \left(\frac{R_{79}}{R_{70}}\right)^{\frac{1}{9,4}} - 1$$

(1) QUESNEL (A), VAUGELADE (J) - 1973.

(2) Cf pp. 62 et 65.

avec : R^t_{70} : la population résidante en 1970 (effectif théorique) ;

R^t_{79} : la population résidante en 1979 (effectif observé) ;

r : le taux d'accroissement annuel moyen sur la période d'observation de 9,4 ans.

2-5-2- La mesure du mouvement naturel.

Nous avons vu que la méthode de l'enquête renouvelée ne permet pas d'observer les naissances suivies d'un décès ou d'une émigration avant 1979, d'une part, ni les décès des enfants nés entre 1970 et 1979 ou des immigrés installés pendant cette période, d'autre part. Pour compenser cette lacune on a adjoint à la fiche collective un questionnaire destiné à collecter les naissances et les décès survenus pendant une période rétrospective donnée. Pour éviter les risques d'omission qui augmentent à mesure que l'événement s'éloigne de la date de l'enquête, il a été choisi une durée courte : les 12 mois précédant l'enquête renouvelée. Nous pourrons ainsi confronter différentes estimations des taux de natalité et de mortalité, ceux calculés à partir des données du questionnaire rétrospectif, et ceux estimés à partir des données de l'enquête renouvelée, afin de parvenir à la meilleure évaluation possible.

2-5-2-1- La natalité

Ne sont donc enregistrées par l'enquête que les naissances survenues depuis 1970, survivantes en 1979, et non suivies d'une émigration avant 1979. La saisie de cette catégorie de naissances est soumise aux risques d'omission d'une observation de type classique, puisque les naissances, comme toutes les entrées dans l'échantillon, sont relevées au deuxième passage de l'enquête et ne bénéficient donc pas d'une double collecte comme pour les individus inscrits dans le fichier de base de 1970.

L'enquête renouvelée ne permet pas non plus une analyse rétrospective de la fécondité de la population résidante en 1979 car les naissances depuis 1970 suivies d'un décès avant le deuxième passage échappent entièrement à l'observation. Etant donné les niveaux de la mortalité dans

l'enfance en Afrique, ce défaut d'enregistrement entraîne une sous-estimation importante des naissances.

Le questionnaire rétrospectif qui relevait les naissances survenues pendant l'année précédant le passage renouvelé devrait permettre une meilleure évaluation du taux de natalité de la population, mais en fin de période seulement. Certaines naissances ne sont néanmoins toujours pas saisies : les naissances de l'année suivies d'un décès ou d'une émigration au cours de cette même année et survenues dans un ménage sorti de l'échantillon après cette naissance et avant le passage renouvelé. Mais sur une seule année de tels cas devraient être assez rares.

Si l'on veut décomposer l'accroissement démographique global des villes entre 1970 et 1979 en ses différents éléments constitutifs, il faut pouvoir estimer un taux de natalité moyen de la population de l'échantillon sur l'ensemble de la période d'observation.

La population de référence du taux, constituée par le nombre de personnes années pendant la période d'observation, sera estimée ici à partir de la population de l'échantillon en milieu de période. Cette dernière est calculée à partir du taux d'accroissement annuel moyen (1).

Si nous notons :

- Pm : la population en milieu de période, soit 4,7 années après le recensement de 1970 ;
- R_{70}^{t} : la population résidante en 1970 (effectif théorique) ;
- r : le taux d'accroissement annuel moyen ;

la population en milieu de période est donnée par la relation :

$$Pm = R_{70}^{t} (1 + r)^{4,7}$$

Les naissances à considérer sont toutes celles survenues pendant la période d'observation et se rapportant à la population de l'échantillon de quartiers, c'est-à-dire à la population résidant ou ayant résidé dans ces quartiers au cours de cette période. Trois catégories de naissances sont à prendre en compte :

- les naissances depuis 1970, survivantes et "non émigrées" en 1979 (notées N°) ;

---

(1) Le calcul de ce taux a été exposé p. 82.

- les naissances depuis 1970 suivies d'un décès avant 1979 (notées N^d) ;
- les naissances depuis 1970 suivies d'une émigration avant 1979 (notées N^e).

Nous ne connaissons que l'effectif de la première de ces catégories de naissances, et ce avec un risque de sous-estimation par omission.

S'agissant de la deuxième catégorie, les naissances suivies d'une émigration, il n'est pas possible de les estimer à présent, aussi nous corrigerons la population de référence du taux de natalité pour ne pas sous-estimer ce dernier. On considèrera que ces naissances sont issues uniquement de la sous-population des résidents de 1970 émigrés entre 1970 et 1979, dans la mesure où les émigrations autonomes avant l'âge de neuf ans sont négligeables (c'est-à-dire les cas de jeunes enfants - 4,7 ans en moyenne - qui émigreraient sans leur famille). Pour calculer le taux de natalité sans ces naissances on retranchera de la population totale en milieu de période (Pm) la population moyenne des émigrants, soit la moitié de l'effectif des émigrants dans la population de 1970. Précisons qu'il s'agit de l'effectif théorique des émigrants (E^t), c'est-à-dire corrigé des omis de 1970 et des inconnus de 1979.

Pour que ce taux de natalité soit représentatif de l'ensemble de la population de l'échantillon il faudrait en outre supposer une absence de natalité différentielle entre les émigrants et le reste de la population. Or, les différences dans les structures par âge des populations concernées pourraient constituer une objection à la vraisemblance de cette hypothèse, car les jeunes sont en général relativement plus nombreux chez les émigrants (ce qui sera confirmé). Toutes choses égales par ailleurs, cette différence de structure par âge entraînerait une natalité plus élevée dans la population des émigrants. Le taux de natalité calculé à partir de la méthode exposée risque donc de sous-estimer le taux de natalité de l'ensemble de la population de l'échantillon. Toutefois, ce biais est atténué dans la mesure où la population de référence du taux est formée en partie par des immigrés récents qui "rajeunissent" également sa structure par âge (ce qui sera également confirmé par l'étude des migrants).

Si l'on admet le cas des naissances suivies d'émigration résolu par l'artifice de calcul exposé supra, on peut à présent ne plus en tenir compte et considérer que l'ensemble des naissances (N) est constitué des

deux seuls groupes des naissances survivantes et des naissances suivies de décès ($N = N° + N^d$) et estimer cet effectif en se donnant un quotient de mortalité approprié. Les enfants nés pendant la période d'observation de 9,4 ans subissent en moyenne le risque de décéder pendant la moitié de cette période, soit jusqu'à 4,7 ans. Le quotient de mortalité correspondant (de 0 à 4,7 ans, noté ${}_{4,7}q_o$ peut être estimé à 167 ‰ d'après les résultats de l'enquête post-censitaire de 1971 (1). On peut donc déduire à partir de ce quotient de mortalité l'effectif des naissances suivies d'un décès :

$$N^d = {}_{4,7}q_o \, (N° + N^d)$$

d'où :

$$N^d = \frac{{}_{4,7}q_o \; N°}{1 - {}_{4,7}q_o}$$

et l'effectif des naissances totales :

$$N = N° + N^d$$

d'où :

$$N = \frac{N°}{1 - {}_{4,7}q_o} = \frac{N°}{0,833}$$

Nous pouvons finalement estimer le taux de natalité "n" (de dimension annuelle) à partir de la formule suivante :

$$n = \frac{N° + N^d}{9,4(Pm - \frac{E^t}{2})} = \frac{\frac{N°}{1 - {}_{4,7}q_o}}{9,4 \; (Pm - \frac{E^t}{2})}$$

Remarquons que la connaissance de toutes les catégories de naissances aurait conduit à la formule suivante :

$$n = \frac{N° + N^d + N^e}{9,4Pm}$$

Nous avons calculé par la méthode exposée les taux de natalité pour chacune des trois villes, ou plus exactement pour l'échantillon de quartiers enquêtés dans chacune d'elles, et pour l'ensemble de l'échantillon.

---

(1) VIMARD (P) - 1980 (a).

Pour apprécier la valeur de notre méthode d'estimation, nous avons confronté les taux de natalité ainsi calculés avec ceux établis à partir du questionnaire rétrospectif. Ces derniers ont été calculés simplement en rapportant l'effectif des naissances enregistrées à la population du milieu de l'année précédant l'enquête renouvelée. Cette population (Pm') a été évaluée à partir de la population résidante en fin de période (R_{79}) et du taux d'accroissement annuel moyen entre 1970 et 1979 (r) selon la formule :

$$Pm' = \frac{R_{79}}{(1 + r)^{1/2}}$$

Les deux séries d'estimation (tableau 8) sont très proches l'une de l'autre, et ce dans les trois villes. Pour l'ensemble de l'échantillon le taux de natalité moyen estimé à partir des données de l'enquête renouvelée sur l'ensemble de la période d'observation s'élève à 42 ‰, et le taux calculé sur la dernière année à partir des données rétrospectives à 43 ‰. Etant donné, d'une part, les fluctuations aléatoires, et, d'autre part, la correspondance seulement partielle des périodes d'observation, les faibles écarts observés ne permettent pas de conclure à la sous-évaluation d'une estimation par rapport à l'autre, mais confortent au contraire la vraisemblance des résultats, et justifient la méthode d'estimation retenue pour le taux moyen (1).

Par ailleurs ces estimations sont également du même ordre de grandeur que le taux de natalité pour l'ensemble du Togo, évalué en 1970-1971 à 45 ‰ par l'enquête post-censitaire (2).

---

(1) Cette méthode de calcul du taux moyen de natalité diffère de celle retenue par VIMARD (1980 - (a)). L'optique de l'auteur étant d'évaluer la natalité de la population résidante de 1979 (et non celle de la population résidant ou ayant résidé dans les quartiers de l'échantillon au cours de la période d'observation) il a considéré comme naissances tous les enfants résidant en 1979 nés depuis le recensement de 1970, quel que soit le lieu réel de la naissance.
Son estimation pour l'ensemble de l'échantillon reste voisine de nos propres estimations : 46 ‰.

(2) LOCOH (T) - 1979.

Tableau 8 - Comparaison des taux de natalité et des taux de mortalité estimés à partir des données de l'enquête renouvelée et à partir du questionnaire rétrospectif.

		EPALIME (3 quartiers)		ATAKPAME (2 quartiers)		BADOU (2 quartiers)		ENSEMBLE (7 quartiers)	
		Naissances	Décès	Naissances	Décès	Naissances	Décès	Naissances	Décès
Effectifs observés (1)	Questionnaire rétrospectif	208	14	200	18	31	1	439	33
	E.R. .sur 9,4 ans	968	114	1009	91	178	42	2155	247
	E.R. .moyenne annuelle	103	12	107	10	19	4	229	26
Taux (‰) (2)	Questionnaire rétrospectif	44,3	2,8	43,6	3,9	42,8	1,4	43,0	3,2
	E.R. (taux estimés)	39,0	10,9	44,9	11,2	44,6	12,4	41,8	11,0

Source = ER 1970-1979

(1) *il s'agit des effectifs des naissances et des décès enregistrés par chacun des questionnaires, sans aucune correction a posteriori.*

(2) *pour l'enquête renouvelée : il s'agit des taux estimés pour tenir compte des différents défauts d'enregistrement.*

2-5-2-2- La mortalité

L'enquête renouvelée saisit les décès des individus résidant en 1970, à partir du fichier de base du recensement. Les défauts éventuels d'enregistrement à envisager dans ce cas proviendraient soit d'erreurs dues à l'établissement du fichier de base : les décès des personnes omises au recensement ne peuvent être relevés, soit d'erreurs dans le suivi des résidents de 1970.

Concernant les décès des individus omis en 1970 nous avons vu précédemment comment en estimer l'effectif. Par contre les caractéristiques de ces décès restent inconnues, et en particulier l'âge au décès.

Concernant le suivi des individus résidants en 1970, dans la mesure où l'individu est inscrit sur la fiche collective du recensement, la question de son devenir est automatiquement posée, et le risque d'omettre des personnes décédées entre 1970 et 1979 est donc théoriquement nul.

Quant à une confusion entre les différentes modalités de sorties de l'échantillon elle pourrait être concevable dans les cas d'individus émigrés puis décédés à leur lieu de destination, et considérés à tort comme décédés par les personnes interrogées à leur sujet.

Restent également les individus au destin inconnu en 1979 que nous avons répartis entre décédés et émigrés (1). Comme pour les décès d'"omis" nous avons rétabli un effectif théorique des "inconnus-décédés" sans pouvoir en estimer les caractéristiques.

C'est donc à l'étude de la mortalite de la population résidante en 1970 que les données enregistrées par l'enquête renouvelée se prêtent le mieux.

Mais l'on peut également s'intéresser à la mortalité de la population de l'échantillon sur l'ensemble de la période d'observation 1970-1979. Le but recherché est ici d'arriver à une estimation d'un taux de mortalité moyen afin de mieux appréhender le poids de cette composante dans la croissance démographique des villes étudiées. En raison de la très forte mobilité de ces populations urbaines cette étude de mortalité n'est pas équivalente à la précédente.

La population de référence n'est plus la population résidante en début de période mais la population de l'échantillon sur l'ensemble de la période d'observation. Et les décès à considérer ne sont plus uniquement ceux des résidents de 1970 mais l'ensemble des décès survenus pendant la période d'observation et se rapportant à la population de l'échantillon de quartiers (c'est-à-dire à la population y résidant ou y ayant résidé au cours de cette période).

Trois catégories de décès sont à prendre en compte (dans la mesure où ils se sont bien produits entre 1970 et 1979) :

- les décès des résidents de 1970, non émigrés avant leur décès (notés D°) ;
- les décès des enfants nés entre 1970 et 1979 (notés D^{n}) ;
- les décès des personnes immigrées entre 1970 et 1979 (notés D^{i}).

Or l'enquête renouvelée ne permet d'enregistrer que la première de ces

(1) Cf p. 76.

catégories. L'effectif de ces décès doit en outre être corrigé des décès des omis en 1970 et de ceux des inconnus en 1979.

Nous avons dans une précédente partie estimé les naissances depuis 1970 suivies d'un décès avant 1979 (N^d) à partir d'une évaluation du quotient de mortalité entre 0 et 4,7 ans ($_{4,7}q_o = 0,167$). Cet effectif est évidemment égal à l'effectif D^n que nous obtenons donc par la formule déjà établie :

$$D^n = N^d = {}_{4,7}q_o.N = 0,167.N$$

où N est l'effectif des naissances, survivantes ou non, estimé supra.

On notera qu'au cas où la valeur retenue pour le quotient de mortalité sur- ou sous-estimerait sa valeur réelle dans la population considérée, il y aura exacte compensation de ce biais au niveau de la mesure du solde naturel et donc de la composante naturelle du taux d'accroissement démographique.

Quant à l'effectif des décès des personnes immigrées entre 1970 et 1979, il n'est pas possible de l'évaluer à présent. Pour ne pas sous-estimer le taux de mortalité on corrigera la population de référence du taux (1) en lui retranchant la population moyenne des immigrés, soit la moitié de l'effectif des immigrés résidant en 1979 ($I°/2$).

Pour que ce taux de mortalité reste représentatif de l'ensemble de la population de l'échantillon il faut supposer qu'il n'y a pas de mortalité différentielle entre la population des immigrés et le reste de la population. Or, les différences de structure par âge entre les deux populations considérées pourraient entraîner un taux de mortalité plus faible pour les immigrés, dans la mesure où ils sont en moyenne plus jeunes. La méthode de calcul adoptée risque donc de sur-estimer le taux de mortalité de l'ensemble de la population.

Nous estimerons donc le taux de mortalité "d" (de dimension annuelle) à partir de la formule suivante :

$$d = \frac{D° + D^n}{9,4\ (P_m - \frac{I°}{2})} = \frac{D° + {}_{4,7}q_o\ N}{9,4\ (P_m - \frac{I°}{2})}$$

(1) Pour estimer cette population, on a évidemment repris la solution adoptée pour le calcul du taux de natalité, à savoir la population de l'échantillon en milieu de période (Pm) (cf p. 84).

Notons que la connaissance de l'ensemble des décès aurait conduit à la formule suivante :

$$d = \frac{D^{o} + D^{n} + D^{i}}{9{,}4\ P_{m}}$$

Nous avons estimé par cette méthode les taux de mortalité pour chacune des trois villes (ou plus exactement pour le groupe de quartiers enquêtés dans chacune d'elles).

Dans le tableau 8 nous avons mis en parallèle ces taux annuels moyens pour l'ensemble de la période d'observation avec ceux calculés à partir des décès relevés dans le questionnaire rétrospectif pour l'année précédant le passage renouvelé.

Avant de confronter les résultats, donnons quelques précisions sur cette dernière série de taux. Ils ont été calculés en rapportant l'effectif des décès enregistrés à la population du milieu de l'année considérée, les dénominateurs de ces taux sont donc identiques à ceux des taux de natalité établis à partir du même questionnaire rétrospectif (1).

Quant à la méthode d'enregistrement elle ne permet pas de saisir les décès survenus dans des ménages sortis en entier de l'échantillon après la date du décès et avant l'enquête de 1979. Et, contrairement aux décès relevés par l'enquête renouvelée, cette lacune dans l'enregistrement concerne aussi bien les individus déjà résidants en 1970 que ceux entrés dans l'échantillon par la suite. A celà vient s'ajouter la sous-déclaration des décès dans les ménages dont des membres (ou au moins un) sont encore résidants en 1979, c'est-à-dire les omissions classiques des enquêtes rétrospectives.

Les deux séries de taux de mortalité ne sont pas directement comparables puisque dans un cas on se réfère à l'ensemble de la période d'observation entre 1970 et 1979 et dans l'autre à la seule année précédant le passage renouvelé. Il reste intéressant toutefois de confronter les ordres de grandeur des indices afin de mieux apprécier la pertinence des méthodes d'estimation et la qualité des enregistrements.

---

(1) Cf p. 87.

Contrairement à ce que l'on avait constaté pour les naissances, l'enregistrement des décès par le questionnaire rétrospectif apparaît très mauvais. Les évaluations du taux de mortalité que l'on en déduit (3 ‰ pour l'ensemble de l'échantillon) sont de toute évidence très en deçà de la réalité. Mais les défauts d'enregistrement ne sont sans doute pas les seuls à être en cause : les décès sont des événements rares, qui sont ici observés dans une population d'effectif relativement réduit, et de plus sur une seule année, ce qui expose l'observation à des aléas importants. L'intérêt d'une enquête renouvelée sur un intervalle pluri-annuel, avec la possibilité de dégager une tendance moyenne de la mortalité plus pertinente s'impose ici. Les estimations du taux de mortalité obtenues à partir des données de l'enquête renouvelée sont dans tous les cas très supérieures aux précédentes et plus réalistes : 11 ‰ pour l'ensemble de l'échantillon.

Ces valeurs restent néanmoins très faibles par rapport aux niveaux de mortalité en Afrique. Au Togo le taux de mortalité pour l'ensemble du pays avait été estimé à 19 ‰ par l'enquête post-censitaire de 1971 (1).

On pourrait être tenté de conclure à une sous-estimation importante de la mortalité par la méthode retenue. Toutefois plusieurs arguments plaident en faveur de la pertinence de ces estimations.Sans les développer ici nous citerons certains des facteurs favorisant des bas niveaux de mortalité. Il faut évoquer tout d'abord la jeunesse de ces populations urbaines, et les phénomènes de retour au village natal des individus les plus âgés. On doit également prendre en compte les caractéristiques régionales : la relative richesse économique, l'infrastructure sanitaire, et enfin la forte scolarisation.

2-5-3- La saisie des mouvements migratoires.

2-5-3-1- Définitions.

Avant d'aborder les problèmes spécifiques de saisie et de mesure des migrations, il importe de préciser quelques définitions. En effet, dans le domaine des migrations, les questions conceptuelles font toujours l'objet

---

(1) LOCOH (T) - 1979.

de nombreuses discussions, comme en témoignent plusieurs colloques (1).

On a coutume de définir la migration comme un changement de résidence (2), ou de logement, ou encore, dans les approches plus récentes, comme un changement d'espace de vie (3)

C'est la première de ces définitions qui est retenue dans l'enquête, en se référant aux critères de situation de résidence et d'appartenance à un ménage, qui ont été précisées antérieurement (4).

Il convient alors de distinguer, pour l'objet de notre étude, plusieurs types de changement de résidence :

1° - à l'intérieur d'un même quartier d'une des trois villes enquêtées ;

2° - entre quartiers d'une même ville ;

3° - entre chacune des trois villes et l'extérieur de la ville considérée.

Rappelons que la période de référence pour les changements de résidence est l'intervalle de temps délimité par les deux passages de l'enquête renouvelée 1970-1979.

Dans le premier cas il s'agit d'un simple changement de logement dans le même quartier, et de tels mouvements ne sont pas considérés comme des migrations. Pour éviter qu'un individu ayant changé de ménage (donc de logement) dans le même quartier ne soit enregistré comme émigrant dans son ménage d'origine et immigré dans son nouveau ménage, il était rayé de la

---

(1) Pour le IVe Colloque National de Démographie du CNRS : Migrations Intérieures - Méthodes d'observation et d'analyse, Caen 2-4 avril 1973, ed. CNRS, PARIS 1975, on pourra se reporter aux communications de :
- BRUNET (P) - 1975 : "Pour une nouvelle définition de la migration"
- LABAT (J.C) - 1975 : "La mesure des migrations".

Pour le IVe Colloque de Démographie Africaine : Migrations-Etat-Civil-Recensements Administratifs, Ouagadougou 20-24 janvier 1975, Institut National de la Statistique et de la Démographie, République de Haute-Volta, on pourra se reporter à la communication de :
- COURGEAU (D) - 1975 : "Le concept de migration".

Pour la Chaire Quételet 1983 : Migrations internes - Collecte des données et méthode d'analyse, Université Catholique de Louvain, on pourra se reporter à la communication de :
- POULAIN (M) - 1983 : "La migration : concept et méthode de mesure".

(2) HENRY (L) (préparé par) - 1981 - Dictionnaire démographique multilingue, 2e ed., UIESP, Ordina - Liège 1981 - p. 106.

(3) BRUNET (P) - 1975 ; COURGEAU (D) - 1975 et 1980.

(4) Cf. pp. 60-61.

fiche collective de son ancien ménage, et les renseignements collectés en 1970 le concernant étaient recopiés sur la fiche collective de son nouveau ménage.

Dans le deuxième cas il s'agit de migrations internes à la ville, entre quartiers. Si de tels mouvements interviennent directement dans l'accroissement de la population de chaque quartier pris isolément, par contre ils s'annulent lorsque l'on considère la population de la ville dans son ensemble.

Pour apprécier la dynamique migratoire de chaque ville on ne dispose ici que d'un échantillon de quartiers. Si les quartiers tirés au hasard sont représentatifs de l'ensemble de la ville, ils doivent avoir, sur le plan des mouvements entre quartiers, une balance migratoire nulle avec le reste de la ville. Si cette condition n'est pas entièrement vérifiée, il faudra tenir compte de cette distorsion de l'échantillon pour estimer le solde migratoire de l'ensemble de la ville avec l'extérieur à partir de celui des quartiers.

Enfin nous désignerons les déplacements du troisième type de migrations externes. Ce sont les dernières dont nous privilégierons l'analyse pour appréhender la dynamique des villes.

Si nous passons à présent des migrations aux migrants, les définitions suivantes ont été retenues dans le cadre de l'enquête renouvelée :

- immigrants internes : les individus arrivés entre 1970 et 1979 dans un quartier de l'échantillon, et dont la résidence antérieure était située dans un autre quartier de la ville de résidence de 1979,
- immigrants externes : les individus arrivés entre 1970 et 1979 dans un quartier de l'échantillon, et dont le lieu de résidence antérieur était extérieur à la ville de résidence de 1979.

Lorsque l'on considère la population des villes étudiées au moment de l'enquête renouvelée de 1979, il s'agit de derniers immigrants ou immigrés.

- émigrants internes : les individus qui sont partis entre 1970 et 1979 de leur quartier de résidence de 1970 pour un autre quartier de la même ville ;

- émigrants externes : les individus qui sont partis entre 1970 et 1979 de leur quartier de résidence de 1970 pour un lieu de résidence extérieur à la ville.

La distinction que nous faisons ici entre migrations internes et externes ne correspond pas à la signification que l'on réserve habituellement à ces termes : celle-ci renvoie, lorsque l'on s'intéresse à la population d'un Etat souverain, à la distinction entre les migrations à l'intérieur de l'Etat, et les migrations internationales (1).

Nous avons toutefois appliqué cette terminologie à l'échelle de la ville, car elle permet de différencier simplement les migrations internes à chaque ville des migrations externes, ce qui est essentiel pour la suite de notre étude.

Nous avons aussi préféré conserver le terme de "migrants internes", bien qu'il se rapporte ici à une simple mobilité locale (2), ceci par souci d'homogénéité par rapport à la méthodologie de l'enquête renouvelée dans le cas présent. En effet, comme l'enquête concerne un échantillon de quartiers, le suivi de la population s'effectue d'abord au niveau de chaque quartier séparément, et pour la collecte et la détermination de la situation de résidence des individus, il n'y a pas de différence de nature entre les immigrés en provenance d'un autre quartier et ceux en provenance de l'extérieur de la ville, ni entre les émigrants à destination d'un autre quartier et ceux vers l'extérieur de la ville. Pour mesurer la croissance de la population de l'échantillon de quartiers et ses composantes naturelle et migratoire, les migrants, qu'ils soient "internes" à la ville ou "externes", sont aussi traités de la même façon. D'un point de vue méthodologique, c'est seulement lorsque l'on veut passer de la mesure de la dynamique migratoire des quartiers à celle de la ville entière que la distinction devient indispensable.

Par ailleurs la forme de mobilité spatiale qui sera étudiée se rapporte uniquement aux migrations, par opposition aux déplacements temporaires. Pour analyser la croissance urbaine, ce sont en effet les mouvements migratoires qu'il importe avant tout de connaître. Par ailleurs, nous avons déjà signalé que la méthode de l'enquête renouvelée n'était pas appropriée pour

---

(1) HENRY (L) (préparé par) - 1981 - *Dictionnaire démographique multilingue*, p. 106.

(2) Dictionnaire démographique multilingue, p. 106.

étudier la mobilité temporaire (1).

Toutefois, l'analyse des entretiens biographiques recueillis lors de l'enquête migration de 1984 montrera que les déplacements temporaires peuvent également apporter des éléments d'information utiles pour mieux comprendre les processus migratoires eux-mêmes et la dynamique des villes.

2-5-3-2- Saisie et mesure des mouvements migratoires.

Pour aborder les problèmes de saisie et de mesure des mouvements migratoires nous ne distinguerons pas, dans un premier temps, les migrations internes des migrations externes. Ces notions seront réintroduites lors de l'estimation du solde migratoire de chaque ville.

L'enquête renouvelée n'enregistre pas, à proprement parler, des migrations, c'est-à-dire des événements, mais plus exactement des migrants, c'est-à-dire des individus. Nous verrons quelles sont les correspondances entre les uns et les autres.

Les émigrants -

L'enquête renouvelée permet de repérer les émigrants appartenant à la population de l'échantillon en 1970, partis entre le recensement de 1970 et le passage de 1979, et qui ne sont pas revenus avant 1979 dans leur quartier de résidence de 1970.

Les résidents de 1970 qui sont partis entre 1970 et 1979, et revenus avant 1979 dans leur quartier de résidence de 1970, ne seront donc pas comptabilisés avec les émigrants, mais avec les individus résidant à la fois en 1970 et en 1979 dans le même quartier.

Les remarques concernant la qualité de l'enregistrement des émigrants sont analogues à celles faites à propos des individus décédés.

Les émigrants omis dans leur population d'origine lors du recensement de 1970 ne peuvent être relevés, et si nous pouvons en estimer l'effectif, leurs caractéristiques restent inconnues (2).

Par contre la méthode de l'enquête renouvelée garantit le suivi des individus inscrits dans le fichier de base de 1970, et donc le repérage,

---

(1) Cf pp. 62-63.

(2) Cf pp. 69-71.

lors du passage renouvelé, des émigrants issus de cette population sans risque d'omission.

Il faut enfin estimer, parmi les individus au destin inconnu en 1979, l'effectif d'émigrants. On se reportera à la méthode de calcul déjà exposée (1).

La méthode de l'enquête renouvelée paraît ainsi bien adaptée à l'étude de l'émigration dans une population de référence. On peut mesurer ce phénomène et en mener une analyse différentielle en calculant des proportions d'émigrants par rapport à la population résidante en 1970.

Pour que cette proportion représente un risque d'émigration, il faut corriger la population de référence pour tenir compte de la mortalité qui intervient ici comme un phénomène perturbateur. On peut pour cela retrancher de la population initiale la moitié des décès qui y sont survenus pendant la période d'observation. On obtient les proportions théoriques d'émigrants :

$$pe = \frac{E^t}{R^t_{70} - \frac{D^t}{2}}$$

avec : E^t : effectif théorique (1) d'émigrants,

R^t_{70} : effectif théorique (1) des résidents,

D^t : effectif théorique (1) des décès.

Si l'on s'intéresse aux seuls émigrants externes (E") les émigrations internes (E') deviennent également un phénomène perturbateur. La proportion théorique d'émigrants externes s'écrit alors :

$$pe'' = \frac{E''^t}{R^t_{70} - \frac{D^t}{2} - \frac{E'^t}{2}}$$

On remarquera que ces proportions théoriques d'émigrants ne sont pas exactement équivalentes aux probabilités d'émigration entre 1970 et 1979, dans la mesure où les émigrations suivies d'un retour avant 1979 ne sont pas comptabilisées.

Lorsque les phénomènes perturbateurs ne pourront pas être pris en

(1) Cf p. 76.

(2) Théorique signifie ici corrigé pour tenir compte des omis de 1970 et des inconnus de 1979 à répartir entre décédés et émigrants.

compte dans le calcul du dénominateur des proportions, on désignera ces dernières sous le terme de "proportion d'émigrants", par opposition aux proportions théoriques.

Les immigrés -

L'enquête renouvelée permet de comptabiliser les immigrés dans la population de l'échantillon résidant en 1979, qui sont arrivés entre le recensement de 1970 et le passage de 1979.

Toutefois les résidents de 1970, partis entre 1970 et 1979, et revenus avant 1979 dans leur quartier de résidence de 1970, ne seront pas comptabilisés avec les immigrés, mais avec les individus résidant à la fois en 1970 et 1979 dans le même quartier. Il s'agit exactement du même cas que celui signalé pour les émigrants.

L'enregistrement des immigrés reste soumis au risque d'omission d'une enquête à passage unique, sans possibilité de correction par double collecte. Il faut donc s'attendre à une certaine sous-estimation de l'immigration par rapport aux autres phénomènes démographiques.

Pour mesurer l'intensité de ce phénomène pour la population d'accueil, on peut calculer des proportions d'immigrés par rapport à la population résidante en 1979 :

$$pi = \frac{I^\circ}{R_{79}}$$

avec : I° : effectif des immigrés,
R : effectif des résidents de 1979.

Ici le dénominateur n'a pas, comme dans le cas des proportions d'émigrants, la signification d'une population exposée au risque de migration, il constitue plutôt une sorte d'estimation du potentiel d'accueil d'une zone (1). On peut interpréter les proportions d'immigrés dans la population urbaine comme des indicateurs du pouvoir d'attraction des villes.

Emigrations et immigrations -

Nous nous intéressons à présent à la totalité des mouvements migratoires de la zone constituée, pour chaque ville, par les quartiers enquêtés, ce pendant l'ensemble de la période d'observation 1970-1979. L'objectif est d'estimer le mouvement migratoire de la population de l'échantillon, comme nous nous avons estimé précédemment le mouvement naturel.

(1) COLLOMB (Ph) - 1981, p. 98.

Pour les émigrations, on peut distinguer quatre catégories à prendre en compte :

- les premières émigrations (à partir de 1970) des résidents de 1970, non suivies d'un retour avant 1979 dans le quartier de résidence de 1970 (notées E^t) ;
- les émigrations suivies d'un retour avant 1979 dans le quartier de résidence de 1970 (notées E^r) ;
- les émigrations des individus immigrés entre 1970 et 1979 (notées E^i) ;
- les émigrations d'enfants nés entre 1970 et 1979 (notées E^n).

L'effectif de la première catégorie d'émigrations (E^t) correspond à celui des émigrants repérés par l'enquête renouvelée. Par contre, les trois autres catégories échappent à l'observation.

L'effectif des émigrants enregistrés par l'enquête renouvelée pour une année de départ donnée sous-estime d'autant plus l'effectif de l'ensemble des émigrations de cette année que l'année d'émigration est récente. En effet, plus on s'écarte du recensement de 1970, plus les émigrants de l'année considérée ont dans leurs rangs des individus nés ou installés en ville après ce recensement, et par conséquence non enregistrés (1). C'est donc la proportion d'émigrants calculable pour l'année suivant le recensement de 1970 qui se rapproche le plus du taux d'émigration annuel correspondant. Mais les émigrations suivies de retour ne sont toujours pas prises en compte.

Pour les immigrations, on peut à nouveau distinguer quatre catégories à considérer :

- les dernières immigrations des résidents de 1979, dont le lieu de résidence en 1970 diffère de leur quartier de résidence en 1979 (notées I°) ;
- les immigrations de retour d'individus résidant en 1970 et en 1979 dans le même quartier de l'échantillon, partis puis revenus entre ces deux dates (notées I^r) ;
- les immigrations suivies d'une émigration avant 1979 (notées I^e) ;
- les immigrations suivies d'un décès avant 1979 (notées I^d).

---

(1) COLLOMB (Ph) - 1981, p. 104.

L'effectif de la première catégorie d'immigrations (I°) correspond à celui des immigrés comptabilisés par l'enquête renouvelée. Par contre les trois autres catégories échappent à l'observation.

L'effectif des immigrés enregistrés par l'enquête renouvelée pour une année d'arrivée donnée sous-estime d'autant plus l'effectif de l'ensemble des immigrations de l'année que l'année d'immigration est ancienne. En effet, plus on s'écarte de l'enquête de 1979, plus grand est le nombre d'immigrants décédés ou repartis de la ville entre temps (1). C'est donc la proportion d'immigrés calculable pour l'année précédant l'enquête renouvelée qui se rapproche le plus du taux d'immigration annuel correspondant.

Entre les effectifs des émigrations et ceux des immigrations de l'ensemble de la période on vérifie les égalités suivantes :

$$E^r = I^r$$
$$E^i = I^e$$

et donc l'annulation de ces termes au niveau des soldes migratoires.
La non connaissance des migrations de retour et des immigrations suivies de nouveaux départs, ne constitue donc pas un handicap pour évaluer le solde migratoire de la population des quartiers de l'échantillon pendant les neuf années d'observation.

Il faut par contre estimer les termes E^n et I^d, en adoptant une méthode de calcul cohérente avec celle retenue pour estimer les taux de mortalité et de natalité.

Pour estimer l'effectif des immigrations suivies d'un décès, on doit conserver l'hypothèse d'absence de mortalité différentielle entre la population des immigrés et le reste de la population. On peut alors appliquer le taux de mortalité estimé précédemment à la population moyenne des immigrés (I°/2), puis multiplier la grandeur obtenue par le nombre d'années d'observation pour obtenir l'effectif des immigrations suivies d'un décès sur l'ensemble de la période :

$$I^d = \frac{I^\circ}{2}.d.9,4 = I^\circ.d.4,7$$

On a vu que le taux de mortalité de la population des immigrés pouvait être plus faible que le taux calculé (2), ce qui reviendrait ici à sur-estimer I^d.

(1) COLLOMB (Ph) - 1981, p. 97.

(2) Cf p. 90.

Pour estimer l'effectif des émigrations des enfants nés entre 1970 et 1979 on doit reprendre les hypothèses faites pour calculer le taux de natalité : premièrement, les naissances suivies d'une émigration sont issues de la population des émigrants et, deuxièmement, il n'y a pas de natalité différentielle entre la sous-population des émigrants et le reste de la population. Il suffit alors d'appliquer le taux de natalité précédemment estimé à la population moyenne des émigrants ($E^t/2$), puis de multiplier cette grandeur par le nombre d'années d'observation pour obtenir l'effectif des émigrants parmi les nouveaux-nés de 1970-1979 :

$$E^n = \frac{E^t}{2}.n.9,4 = E^t.n.4,7$$

D'après les remarques faites précédemment à propos de la deuxième hypothèse (1), cet effectif risque d'être sous-estimé.

Solde migratoire -

A partir des estimations précédentes on peut obtenir une première évaluation du solde migratoire de la population des quartiers de l'échantillon, pour chaque ville, pendant la période 1970-1979 :

$$I - E = (I^\circ + I^r + I^e + I^d) - (E^t + E^r + E^i + E^n)$$

$$I - E = (I^\circ + I^d) - (E^t + E^n)$$

$$I - E = I^\circ \ (I_o + I_o.4,7.d) - (E^t + E^t.4,7.n)$$

$$I - E = I^\circ \ (1 + 4,7.d) - E^t(1 + 4,7.n)$$

On vérifie par les calculs que ce solde migratoire est bien équivalent à celui obtenu par la méthode dite du mouvement naturel (avec des écarts éventuels de quelques unités imputables aux arrondis des calculs (tableau 9) :

$$I - E = (R_{79} - R^t_{70}) - (N - D)$$

où l'effectif des naissances N et celui des décès D sont calculés à partir des taux de natalité et de mortalité appliqués à la population en milieu de période :

$$N = 9,4.P_m.n \quad \text{et} \quad D = 9,4.P_m.d$$

---

(1) Cf p. 85.

Tableau 9 - Dynamique démographique 1970-1979 : mesures sur la population des quartiers de l'échantillon.

VILLE	KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
QUARTIERS	3 quartiers	2 quartiers	2 quartiers	7 quartiers
MOUVEMENTS MIGRATOIRES				
Population résidante en 1970 (effectif théorique)	4 255	3 890	1 023	9 168
Population résidante en 1979	5 084	4 626	710	10 420
Solde migratoire (I - E)				
(1)	- 399	- 605	- 571	- 1 575
(2)	- 403	- 608	- 569	- 1 580
Solde des migrations internes	+ 361	+ 73	- 74	+ 360
TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUELS MOYENS (%)				
Taux annuel d'accroissement total	+ 1,9	+ 1,9	- 3,8	+ 1,4
Taux annuel d'accroissement naturel	+ 2,8	+ 3,4	+ 3,2	+ 3,1
Taux annuel de migration nette	- 0,9	- 1,5	- 7,0	- 1,7

Source = ER 1970-1979

(1) *Estimation par décomposition du solde migratoire.*

(2) *Estimation par la méthode du mouvement naturel.*

En divisant le solde migratoire par la population en milieu de période, et en ramenant cette grandeur à une dimension annuelle, on obtient un taux brut de migration nette, correspondant à un taux d'accroissement migratoire annuel moyen :

$$i - e = \frac{I - E}{9{,}4.P_m}$$

De même on peut vérifier que cette méthode d'estimation donne des résultats identiques à la méthode de calcul suivante :

$i - e = r - (n - d)$ (où r est le taux d'accroissement annuel).

Nous avons ainsi calculé le taux brut de migration nette pour l'échantillon de quartiers de chacune des trois villes (tableau 9).

Pour estimer le taux de migration nette de chaque ville à partir du taux calculé sur l'échantillon de quartiers, il faut vérifier que les migrations internes (c'est-à-dire entre les quartiers de l'échantillon et le reste de la ville) n'introduisent pas de biais, et les corriger si nécessaire.

Dans un premier temps, nous avons calculé le solde des migrations entre les quartiers enquêtés et les autres quartiers de la même ville, que nous appellerons "solde des migrations internes" (tableau 9).
Pour passer des migrations internes observées au solde théorique, on doit prendre en compte, d'une part, les migrations de destination (ou d'origine) inconnue et, d'autre part, les migrations internes qui échappent à l'observation.

L'effectif des immigrations dont le lieu de provenance est inconnu, 20 cas sur 5 777, peut être considéré comme négligeable, et n'affectant pas les migrations internes.

Par contre l'effectif des émigrations dont le lieu de destination est inconnu, 517 cas sur 5 409, doit être ventilé entre émigrations externes et émigrations internes. On a imputé aux émigrations internes une part des émigrations de destination inconnue correspondant à la proportion d'émigrations internes dans l'ensemble des émigrations de destination connue observées. Cette correction a été effectuée pour chaque ville séparément.

Par ailleurs nous avons calculé, toujours pour chaque ville, un coefficient correctif sur l'ensemble des immigrations :

$$c_i = \frac{I^\circ + I^d}{I^\circ}$$

et un coefficient correctif sur l'ensemble des émigrations :

$$c_e = \frac{E^\circ + E_{(\text{omis de 1970})} + E_{(\text{inconnus en 1979})} + E^n}{E^\circ}$$

pour passer des effectifs observés aux effectifs théoriques (1). Ces coefficients ne prennent pas en compte les migrations de retour et les immigrations suivies d'émigrations, et ne peuvent donc être utilisés que pour corriger un solde migratoire, dans lequel les migrations omises se compensent. En faisant l'hypothèse que les rapports entre effectifs théoriques et effectifs observés sont les mêmes pour les migrations internes que pour l'ensemble des migrations, on applique ces coefficients respectivement aux immigrations internes observées (I'°) et aux émigrations internes observées (E'°) afin d'obtenir le solde théorique des migrations internes :

$$I' - E' = I'^\circ.c_i - E'^\circ.c_e$$

Ce solde, entre les quartiers enquêtés et le reste de la ville, est positif à Kpalimé et à Atakpamé, et négatif à Badou (tableau 9).

Pour éviter les biais dans l'estimation de l'accroissement total de l'ensemble de la population de chaque ville, on calculera cet indice à partir, d'une part, de l'effectif de la population des quartiers de l'échantillon en 1970 (corrigé des omis) et, d'autre part, de l'effectif de la population des quartiers de l'échantillon en 1979 auquel on retranche le solde des migrations internes. A partir du taux d'accroissement total annuel qui en est déduit, et du taux d'accroissement naturel (dont nous avons déjà exposé les méthodes d'estimation), on obtient par simple soustraction des deux taux le taux de migration nette pour l'ensemble de la ville.

Les estimations de ces différents taux doivent être évidemment assorties de leur intervalle de confiance (2).

Il s'agit de taux annuels moyens pour l'ensemble de la période, et

(1) On se reportera à l'annexe 5 pour le détail des calculs.

(2) Les résultats et leurs commentaires seront présentés dans la partie suivante.

l'on peut à cette occasion souligner un des avantages de l'enquête renouvelée qui permet de calculer des indices de tendance moyenne. L'étude sur un intervalle pluri-annuel apparaît en effet particulièrement adaptée pour un phénomène comme les migrations, soumis aux fluctuations conjoncturelles et aux réactions des individus à celles-ci, et qui peut donc subir d'importantes variations annuelles.

- Les non-natifs -

La question sur le lieu de naissance permet une autre approche de l'immigration : la catégorie des citadins non natifs correspond en effet à des "immigrants sur durée de vie" (1), survivants à la date de l'observation. On peut ainsi saisir les immigrations subsistantes entre le lieu de naissance et la ville de résidence au moment de l'enquête. Il s'agit donc, ici aussi, d'une approche partielle de l'immigration vers les villes, puisque ne sont toujours pas saisies les immigrations effectuées par des personnes décédées ou reparties avant l'enquête de 1979, ni les immigrations de retour des personnes nées en ville.

Par ailleurs cette mesure de l'immigration ne se rapporte à aucune période spécifique contrairement à l'enregistrement des immigrants par l'enquête renouvelée. En effet la date de référence est propre à chaque individu puisqu'il s'agit de sa date de naissance. En conséquence les non-natifs comptent dans leurs rangs des immigrants d'ancienneté très variable.

L'utilisation de la proportion de non-natifs dans la population urbaine comme indicateur du pouvoir d'attraction des villes présente quelques difficultés d'interprétation.

En premier lieu, le rapport des non-nés dans la ville à l'ensemble des résidents résulte non seulement des mouvements d'entrée mais aussi des mouvements de sortie, dont il faut alors connaître l'importance pour interpréter le rapport.

Deuxièmement, l'ancienneté du flux d'immigration amortit la sensibilité de l'indicateur, car les enfants des immigrants nés après leur arrivée en ville seront comptés normalement avec les natifs. Cet élément est donc à prendre en compte en particulier pour des comparaisons spatiales ou temporelles. Pour atténuer cet inconvénient on peut améliorer l'indice

---

(1) POULAIN (M) - 1983, p. 24.

en calculant la proportion des non-natifs dans la seule population des 15 ans et plus (1).

Enfin l'utilisation du lieu de naissance pour une étude des migrations peut s'avérer mal adaptée à certaines situations. Lorsque la coutume veut qu'une femme revienne chez ses parents pour donner naissance à son enfant, ou lorsque la mère se rend à la clinique ou à l'hôpital d'une ville proche pour accoucher, ce n'est pas le lieu de naissance effectif qu'il faudrait prendre en compte, mais le lieu de résidence habituel de la mère au moment de la naissance de l'enfant.

C'est cette solution qui a été retenue lors de l'enquête renouvelée de 1979. Par contre, si la variable "lieu de naissance" est connue seulement d'après les informations du recensement de 1970, de telles ambiguïtés entre lieu de naissance de fait et lieu de naissance de droit ne sont pas à exclure.

Pour conclure cette discussion sur la saisie et la mesure des phénomènes migratoires nous soulignerons un des apports décisifs de l'enquête renouvelée par rapport à la comparaison de deux recensements. Cette méthode d'enquête permet de mesurer d'une part, le poids des émigrants dans une population de référence au cours d'une période donnée et, d'autre part, le poids des immigrés dans la population en fin de période. On peut ainsi dépasser la simple évaluation d'un bilan migratoire et mieux apprécier ses différentes composantes.

2-5-3-3- Nature et fiabilité des renseignements sur les migrations.

Il ne s'agit plus ici de discuter de la saisie du mouvement migratoire en lui-même, mais des variables qui spécifient le déplacement : lieu de destination ou d'origine, motif, date de départ ou d'arrivée.

Si, au niveau de la mesure du phénomène, les émigrations sont mieux enregistrées que les immigrations par la méthode de l'enquête renouvelée, au niveau des informations sur les migrations, la dissymétrie dans la

(1) ROUSSEL (L) - 1967, pp. 58-59.

qualité de la collecte joue en sens inverse.

En effet les renseignements concernant les immigrés sont obtenus auprès des intéressés eux-mêmes, alors que ceux concernant les émigrants ne proviennent jamais directement de la personne concernée par l'événement, mais de parents ou, lorsque tout le ménage a émigré, du propriétaire de la concession ou d'autres voisins. Il faut donc s'attendre dans ce cas à une moins bonne fiabilité des informations et une plus grande indétermination, ce qui appelle en conséquence une prudence accrue au niveau de l'interprétation des résultats.

Date de migration -

Ainsi on connaît l'année d'arrivée des immigrés dans la quasi totalité des cas (seulement 0,2 % de dates non précisées) et l'année de départ des émigrants dans 95 % des cas.

La précision sur les dates ne dépasse pas l'année. Signalons également que la codification des années de départ ne permet pas de distinguer l'année 1970, ou plus exactement les neuf mois suivant le recensement, de l'année 1971.

Lieu de migration -

Les données sur les lieux de migration illustrent également la dissymétrie dans la qualité de la collecte. Si le lieu de provenance des immigrés est très bien déterminé (seulement 0,3 % d'inconnus), le lieu de destination des émigrants reste inconnu dans 9,6 % des cas.

Par ailleurs certaines ambiguïtés sur les lieux de destination déclarés par les personnes interrogées ne sont pas à exclure. Selon les informations dont elle dispose, la personne interrogée peut donner, soit la destination correspondant à l'intention déclarée de l'émigrant au moment de son départ, soit sa première destination effective, soit une destination postérieure à la première.

Or, si l'émigrant a modifié son projet initial, ou s'il a changé plusieurs fois de lieu de résidence entre le moment de son départ et l'enquête de 1979, ces différentes réponses ne sont pas équivalentes.

Motif de migration et type de migration -

Concernant le motif de la migration, la proportion d'indéterminés est toujours négligeable pour les immigrés (0,2 % des cas), mais elle atteint 14,4 % pour les émigrants.

Toutefois, même dans les cas de réponse précisée, l'interprétation de cette variable reste assez délicate.

Dans le questionnaire on a retenu un motif de migration, le motif principal déclaré. Or, la décision de migrer peut aussi résulter de la conjonction de plusieurs causes.

Par ailleurs, lorsque le motif de migration est saisi par une question rétrospective, dans le cas des immigrés, il peut intervenir dans la réponse de l'individu des éléments d'interprétation subjective, de rationalisation a posteriori d'un comportement initial (1).

Le fait de n'observer que des immigrés dans la population en fin de période pourrait sous-estimer l'importance des motifs de migration liés à des durées de séjour en ville relativement courtes comme les motifs scolaires ou d'apprentissage. Pour éviter de telles distorsions on peut analyser la distribution des motifs à partir de la cohorte d'immigrés la plus récente par rapport à l'enquête renouvelée. Dans la pratique on considèrera les cohortes d'arrivée 1978-1979 : pour éviter des fluctuations aléatoires d'échantillonnage et d'éventuelles variations saisonnières des migrations, il est en effet déconseillé de restreindre l'analyse aux seuls sept premiers mois de l'année 1979.

Pour les migrations familiales ou de groupe, il faut distinguer la motivation du leader du groupe migrant, celui qui est à l'origine de la décision de migrer, de celle des autres membres du groupe, qui n'ont pas de motivation propre autre que celle de suivre le leader dans sa migration (2). C'est par exemple le cas d'un ménage dont le chef est affecté pour son travail à tel endroit et qui migre avec son conjoint et ses enfants. Le motif déclaré pour le chef de ménage sera "affectation dans son travail", et pour les autres membres "a suivi son conjoint" ou "a suivi ses parents". Mais il serait incorrect de considérer le motif de migration de ces derniers comme un motif familial ; la véritable cause de la migration étant également l'affectation du chef de ménage, il s'agit de migrations pour motif de travail, mais de migrations induites.

Pour distinguer ces différents cas, on a créé une variable "type de migration".

---

(1) SIMONS (A.B) - 1983.

(2) PICOUET (M) - 1975 ; LACOMBE (B) - 1969.

Le leader du groupe migrant est désigné comme migrant de type "actif".

A l'inverse, les individus qui ne font qu'accompagner un autre migrant dans son déplacement, sont désignés comme migrants de type "passif" et on leur attribuera comme motif de migration le motif du leader du groupe migrant.

Les migrants individuels, c'est-à-dire se déplaçant isolément, sont aussi des migrants de type "actif".

Enfin, on peut également rencontrer des migrants se déplaçant ensemble, mais sans constituer pour autant un groupe avec un leader et des migrants induits, chaque migrant possédant au contraire son motif propre de migration. C'est par exemple le cas de deux élèves migrant ensemble pour aller chacun poursuivre leurs études en ville. De tels migrants sont aussi considérés de type "actif".

La répartition par motif des seuls migrants de type "actif" nous permet alors d'analyser les causes de la décision de migrer, la répartition par motif des migrants de type passif, l'impact induit des différents motifs de migration, et la répartition par motif de l'ensemble des migrants, l'impact direct et induit de chaque motif dans l'ensemble du flux migratoire.

Malgré l'introduction des notions d'impact direct et d'impact induit, il n'est pas toujours évident d'évaluer sans ambiguïté l'importance relative de tel motif. Prenons le cas d'une femme avec ses enfants qui vient rejoindre en ville son mari, ancien immigré venu en ville pour trouver du travail et déjà résident en 1970. Lors de l'enquête renouvelée de 1979, la femme et les enfants seront enregistrés comme des immigrés pour motif familial. Or, en élargissant la période d'observation, on pourrait considérer que l'immigration de la femme et des enfants a été induite par l'immigration antérieure du mari, et est donc imputable à un motif de travail, dont l'effet se trouve différé dans le temps.

L'appréhension des motifs de migration apparaît ainsi dépendre de la référence temporelle retenue. Ce que les données de l'enquête nous livrent, c'est le motif qui intervient au moment où s'effectue la migration, mais qui peut parfois différer de son véritable déterminant, que seule une approche biographique pourrait révéler.

2-5-3-4- Caractéristiques des migrants et analyse différentielle de la migration.

La connaissance des caractéristiques individuelles (démographiques et socio-économiques) des migrants permet de mener une analyse différentielle de la migration en constituant des cohortes discriminantes. Mais il est nécessaire de préciser à quel moment, par rapport à la migration, sont appréhendées les caractéristiques des migrants.

Dans le cas des émigrants, leurs caractéristiques individuelles proviennent des fiches collectives du recensement et correspondent donc à la situation en 1970. Pour les caractères invariants, comme le sexe, l'ethnie, le lieu de naissance, la génération, cela n'a aucune conséquence. Par contre, pour les variables non immuables, comme la situation matrimoniale, la profession, le niveau d'instruction ... la situation en 1970 peut différer de celle au moment du départ, or c'est cette dernière qui appararaît la plus pertinente pour étudier la spécificité des émigrants.
Toutefois dans la cohorte des émigrants 1970-1971 (1) cet inconvénient disparaît car les caractéristiques des émigrants au recensement peuvent être considérées comme très proches de la situation au moment du départ. Elles peuvent par ailleurs être confrontées avec les caractéristiques de la population résidante dans la ville de départ à la même époque, afin d'en déduire un schéma de sélectivité des émigrants.

Dans le cas des immigrés, les renseignements sont collectés lors du passage renouvelé de 1979, et ne correspondent donc pas nécessairement à la situation au moment de l'arrivée en ville, du moins pour les caractères non immuables.

La cohorte qui se prête le mieux à l'étude de la spécificité des immigrés est donc celle des immigrés de l'année précédant l'enquête (2), pour lesquels les caractéristiques à la date de l'enquête sont très proches de celles à l'arrivée en ville. Elles peuvent en outre être comparées aux caractéristiques de la population résidante en 1979, donc à une date correspondante. Ici cette comparaison ne nous informe pas sur les déterminants

---

(1) Rappelons qu'il n'est pas possible de distinguer les deux années d'émigration ; en outre restreindre l'analyse aux seuls neufs derniers mois de l'année 1970 présenterait trop de risques de fluctuations aléatoires et saisonnières.

(2) Dans la pratique on considèrera les cohortes d'arrivée 1978-1979 : la précision sur les dates d'immigration ne dépasse pas l'année et restreindre l'analyse aux seuls sept premiers mois de l'année 1979 précédant l'enquête renouvelée présentait trop de risques de fluctuations aléatoires et saisonnières.

individuels de l'immigration, c'est la population au lieu d'origine qu'il faudrait connaître pour cela. Par contre l'analyse de la spécificité des immigrés par rapport à la population d'accueil nous permet d'apprécier l'impact qualitatif de l'immigration sur les populations urbaines considérées.

3 - L'ENQUETE MIGRATION 1984

Il s'agit d'une enquête complémentaire à l'enquête renouvelée 1970-1979, et qui a été réalisée en mai et juin 1984. Elle porte sur le devenir d'immigrés arrivés dans les trois villes étudiées entre 1970 et 1979.

3-1- L'échantillon.

Deux facteurs ont prévalu dans le choix de l'échantillon d'immigrés.

En premier lieu nous avions une contrainte d'effectif maximum, en raison du temps limité dont nous disposions pour effectuer notre enquête. Celle-ci devait pouvoir se dérouler au cours d'un séjour de deux mois au Togo, que nous devions également mettre à profit pour compléter notre documentation démo-économique sur les villes enquêtées et leur région.

Par ailleurs nous souhaitions effectuer des entretiens qualitatifs auprès d'immigrés toujours résidants en 1984. Pour avoir plus de chance de retrouver de tels individus, il était préférable de choisir les cohortes d'immigrés les plus récentes. Ce choix trouve également une autre justification méthodologique. Nous avons vu en effet que la cohorte des immigrés (résidant à l'enquête renouvelée) arrivés en ville une année donnée est d'autant plus représentative de l'ensemble des immigrants de cette année que l'année d'immigration est proche de l'enquête renouvelée.

Finalement nous avons retenu un sous-échantillon de ménages du fichier de l'enquête renouvelée 1970-1979 qui se compose :

. pour Atakpamé et Kpalimé :

de tous les ménages dont le chef de 1979 a immigré dans le quartier en 1978 ou 1979 (jusqu'à la date de l'enquête renouvelée) en provenance de l'extérieur de la ville.

A l'intérieur de ces ménages, les individus concernés par l'enquête sont :

- le chef de ménage de 1979,
- tous les individus âgés de 15 ans ou plus en 1979 et immigrés en 1978 ou 1979 (jusqu'à la date de l'enquête).

. Pour Badou :

Seul le critère sur l'année d'immigration est modifié (en raison de la faiblesse des effectifs) et porte sur les années 1975-1979.

Outre la contrainte d'effectif à laquelle elle répond, la restriction sur l'âge correspond également à un souci de concentration de l'échantillon sur les migrants dont le comportement nous renseignera le mieux sur la signification du séjour dans les villes secondaires au cours des cheminements migratoires. La mobilité des enfants est en effet beaucoup plus dépendante de celle de leurs parents, et à cet égard moins porteuse d'éléments nouveaux pour l'explication des processus migratoires.

On notera que l'échantillon ainsi constitué ne correspond pas exactement à la cohorte complète des immigrés 1978-1979 (ou 1975-1979 pour Badou) de 15 ans ou plus en 1979 (1). En effet ne figurent pas dans l'échantillon les individus immigrés en 1978-79 (ou 1975-79) dans des ménages dont le chef n'était pas lui-même un immigré arrivé en 1978 ou 1979 (1975-1979 pour Badou). Encore une fois nous devions maintenir l'effectif de l'échantillon dans une limite réaliste par rapport à la durée de l'enquête, d'autant plus que la recherche sur le terrain de ces individus très dispersés risquait d'être particulièrement coûteuse en temps.

L'échantillon à enquêter se répartissait ainsi :

---

(1) On n'a pas relevé dans l'échantillon de cas de chef de ménage de moins de 15 ans en 1979.

Ville	Quartier	Effectif des ménages	Effectif des individus
ATAKPAME	Lom-Nava	95	165
	Zongo-Cotocoli	38	76
	2 quartiers	133	241
KPALIME	Afiadenyigbakodji	9	12
	Nyévémé	54	85
	Nometoukodji	86	138
	3 quartiers	149	235
BADOU	Alouna	9	16
	Lom-Nava	14	23
	2 quartiers	23	39
3 villes	7 quartiers	305	515
(Source : EM - 1984).			

3-2- Le questionnaire et la grille d'entretien.

La collecte comportait deux types d'entretien :

- l'administration d'un questionnaire léger concernant tous les individus de l'échantillon,
- des entretiens approfondis concernant les seuls individus toujours présents en 1984.

L'objet du questionnaire était de déterminer : (cf annexe 4 (A))

- pour chaque individu de l'échantillon :
  . sa situation de résidence au moment de l'enquête de 1984, c'est-à-dire : . toujours résidant dans le même quartier qu'en 1979 (présent, ou absent) ;
  . décédé ;
  . émigré (en distinguant bien les changements de logement dans la ville même des départs hors de la ville) ;
  . et le statut d'occupation dans le logement de 1979.
- pour les individus décédés : l'année et l'âge au décès.

- pour les individus émigrés : leur âge, leur état matrimonial et leur profession au moment du départ, ainsi que la date, le lieu et le motif de l'émigration.
- pour les individus encore résidants : leur âge et état matrimonial au moment de l'enquête, leur insertion professionnelle dans la ville ainsi que des informations sur les liens maintenus avec le milieu d'origine et les intentions sur la durée de séjour en ville.

Les informations se rapportant aux individus d'un même ménage étaient enregistrées sur une même fiche collective. Les questions sur les liens maintenus avec le milieu d'origine et les intentions sur la durée de séjour en ville étaient posées uniquement au chef de ménage (ou à son conjoint en cas d'absence de ce dernier).

L'entretien approfondi : En outre, les individus toujours présents au moment de l'enquête ont fait l'objet d'un deuxième entretien de type qualitatif, destiné à établir la biographie migratoire, professionnelle et familiale de l'immigré, et à approfondir les sujets suivants : insertion dans le milieu urbain, insertion professionnelle, liens avec le milieu d'origine, stratégie de scolarisation des enfants ... L'entretien s'effectuait à l'aide d'une grille où figuraient les différents thèmes de discussion à aborder avec en regard un cadre pour la transcription (cf annexe 4 (B)). Lorsque plusieurs individus d'un même ménage étaient présents, seul le chef de ménage a fait l'objet de ce deuxième entretien (ou son conjoint en cas d'absence du chef de ménage).

3-3- Le déroulement de l'enquête.

Pour effectuer le travail de terrain et sa préparation, nous avons bénéficié de l'aide d'un enquêteur permanent du centre ORSTOM de Lomé, et d'enquêteurs temporaires recrutés à cette occasion dans chaque ville.

3-3-1- La préparation des questionnaires.

Nous disposions, après un tri informatique, de la liste des numéros des ménages concernés par l'enquête. A partir de là nous avons, dans un premier temps, sélectionné dans les archives de l'enquête renouvelée de 1979 (conservées au centre ORSTOM de Lomé) les fiches collectives correspondantes et, dans un deuxième temps, préparé les questionnaires de l'enquête migration en y reportant les informations permettant d'identifier les individus à enquêter dans le ménage, à savoir : numéro d'identification, nom et prénom, lien de filiation avec le chef de ménage, sexe et année d'arrivée en ville. Etaient également recopiés en tête du questionnaire les numéros et noms des chefs de concession et de ménage en 1979.

Par suite de la disparition dans les archives de la majeure partie des fiches collectives de 1979 d'un des quartiers de l'échantillon, le quartier Nyévémé à Kpalimé, et faute donc de pouvoir disposer des noms et prénoms des personnes à enquêter, nous avons dû supprimer ce quartier de l'échantillon.

3-3-2- Le repérage.

Pour repérer sur le terrain le domicile en 1979 des individus sélectionnés nous comptions utiliser les plans des quartiers établis lors de l'enquête renouvelée de 1979, comportant le tracé des rues et l'indication des constructions avec les numéros de concession correspondant à l'identifiant figurant sur les fiches collectives de l'enquête de 1979 (et reportés sur les questionnaires de l'enquête migration).

Malheureusement la totalité des plans avait disparu des archives du Centre ORSTOM, aussi nous avons dû procéder à plusieurs opérations supplémentaires pour parvenir au repérage des concessions à enquêter.

- Nous nous sommes procurés auprès de la Direction de l'Urbanisme les plans au 1/2000e des trois villes. Il s'agissait de plans technosynésis établis en janvier 1979 d'après les photos aériennes de l'IGN, et comportant donc le tracé précis de toutes les constructions. L'E.R. s'étant déroulée de juillet à septembre 1979, ce plan comprenait donc bien toutes

les habitations de notre échantillon. La Direction de l'Urbanisme nous ayant aimablement prêté ces plans, nous avons pu photocopier les zones correspondant aux quartiers de l'échantillon, afin que chaque enquêteur puisse disposer d'un exemplaire.

- Par ailleurs, nous avons établi pour chaque quartier la liste nominative des chefs de ménage à enquêter avec en regard le nom de leur chef de concession en 1979.

- Sur le terrain, et munis de cette liste, nous avons d'abord procédé pour chaque quartier à un entretien avec le chef du quartier, ses notables et les représentants des principaux groupes ethniques. L'objet de cette réunion était de déterminer le devenir des chefs de ménage et des chefs de concession connus des personnes interrogées. Pour l'opération de repérage l'essentiel était de reconnaître les chefs de concession.

A l'issue de ce travail, le chef de quartier nous déléguait un ou deux guides parmi les personnes connaissant le mieux les chefs des concessions à retrouver. Le guide nous conduisait devant chacune des concessions, il suffisait alors d'en repérer la localisation sur le plan du quartier, et de reporter son numéro d'identification.

Toutes les concessions de l'échantillon ont pu ainsi être repérées avec précision. Toutefois, à Atakpamé, cette opération de relocalisation a été plus difficile et donc plus longue pour le quartier Lom-Nava. En conséquence il ne nous est pas resté suffisamment de temps pour pouvoir entreprendre les enquêtes dans le deuxième quartier retenu, le Zongo-Cotocoli (1).

3-3-3- L'enquête proprement dite.

Après élimination contrainte de deux quartiers, l'effectif des personnes à enquêter s'élevait à 354.

---

(1) Précisons toutefois que Lom-Nava était le quartier principal de l'échantillon à Atakpamé : 95 ménages à enquêter contre seulement 35 au Zongo-Cotocoli.

Pour son travail chaque enquêteur disposait donc :

- de la liste nominative des chefs des ménages à enquêter avec le nom de leur chef de concession en 1979 et leur numéro d'identification,
- du plan du quartier avec la localisation des concessions,
- des questionnaires préparés correspondants.

Lorsque les personnes retenues par l'échantillon ne résidaient plus dans la concession : les informations sur leur devenir nous étaient fournies par les chefs de concession dans la majorité des cas, ou bien des voisins de concession ou des personnes apparentées.

Lorsque la personne à enquêter résidait toujours dans la concession, on lui administrait le premier questionnaire et un rendez-vous était pris pour un second entretien approfondi. Dans le cas où plusieurs personnes d'un même ménage étaient concernées par l'enquête, c'est le chef de ménage qui fournissait les informations sur les autres membres, et avec qui se déroulait l'entretien approfondi.

Etant donné la faible proportion de personnes toujours résidantes dans la même concession qu'en 1979 (13,6 %), il a été possible de faire passer un entretien approfondi à tous les chefs de ménage de l'échantillon présents au moment de l'enquête (ou à leur conjoint en cas d'absence de ce dernier).

24 entretiens approfondis ont pu être effectués, d'une durée variant de trois quarts d'heure à une heure. Mis à parts 7 entretiens qui ont pu se dérouler en français, les autres ont nécessité le recours à un traducteur.

3-4- La qualité des informations.

Les définitions concernant la situation de résidence, les émigrants et les variables liées à la migration (lieu, motif) sont les mêmes que celles retenues lors de l'enquête renouvelée, et toutes les remarques faites à propos de ces variables sont également valables pour l'enquête migration.

3-4-1- La détermination du devenir des individus.

Quant à la détermination du devenir des individus et à la précision des informations concernant les émigrants, les résultats de l'enquête sont très satisfaisants.

Seulement 5 personnes sur les 354 de l'échantillon sont restées de devenir inconnu, soit 1,4 %.

Pour les émigrants, les taux d'indétermination sont de 2,3 % pour le lieu de destination, 0,4 % pour l'année de départ et 3,6 % pour le motif de départ.

Ce degré de précision témoigne d'une très bonne connaissance chez les chefs de concession du devenir de leurs anciens locataires.

De même les opérations de relocalisation des concessions de l'échantillon doivent leur succès au fait que les chefs et notables de quartiers, et les responsables de groupes ethniques connaissaient bien les chefs de concession de leur quartier ou groupe ethnique.

Ceci témoigne du maintien, même en milieu urbain, de réseaux de connaissances assez forts, reposant sur une structuration hiérarchisée des relations dans le quartier.

Un deuxième facteur a également contribué au bon degré de précision des informations : la taille réduite de l'échantillon à enquêter permettait de consacrer le temps nécessaire pour rechercher les personnes les mieux informées, puis pour localiser telle concession, ou pour déterminer le devenir de tel individu, lorsque des difficultés se présentaient dans ces domaines.

Ceci expliquerait en partie que les informations sur les émigrants sont d'une meilleure qualité que celles collectées lors de l'enquête renouvelée de 1979. Mais l'intervalle de temps séparant l'enquête migration de mai-juin 1984 de l'enquête renouvelée de 1979 est également presque deux fois moins long que celui séparant le recensement de 1970 de l'enquête renouvelée de 1979.

3-4-2- L'entretien biographique.

Quant aux informations recueillies lors des entretiens qualitatifs, en particulier celles se rapportant à la biographie de l'immigré, elles sont sujettes aux limites propres à tout questionnaire de nature rétrospective.

Il existe d'abord des risques d'erreurs de mémoire, en particulier sur la datation des différents événements (migratoires, professionnels ou familiaux) et les durées (de séjour ou d'exercice d'une activité ...). Par contre la chronologie des événements est en général plus fiable, et moins soumise aux défauts de mémoire.

S'ajoutent aussi les risques d'omission de certains événements, par omission volontaire ou simple oubli. Pour les migrations, qui constituent des événements importants dans la vie de l'individu, l'oubli paraît toutefois peu probable. La fiabilité et la complétude des informations dépendent donc de "la qualité du "souvenir" que tel ou tel événement a laissé dans la mémoire de l'enquêté" (1).

Enfin, lorsque l'enquêté fait le récit de sa vie il peut lui donner une logique et une rationalisation a posteriori, alors que ses projets initiaux ne correspondaient pas forcément à un schéma décisionnel précis et rationnel. Cette "idéologie du sujet" peut devenir un facteur obscurcissant de la biographie (2).

Concernant notre enquête, il s'est rajouté dans la plupart des cas l'obstacle de la langue. Or le recours à un traducteur constitue toujours une sorte d'écran, qui "nuit évidemment à la communication, donc à l'approfondissement de certaines questions" (3).

Par ailleurs le risque d'interprétation rationalisante et unificatrice existe aussi chez le chercheur qui analyse le récit de vie, et se laisse influencer par l'"idéologie biographique" (4) ou le postulat selon lequel toute vie représente une unité et une cohérence interne, alors que

---

(1) PICOUET (M) - 1974, 3e partie, Chap. V, p. 16.

(2) LE BRIS (E) - 1981-83, p. 132.

(3) LE BRIS (E) - 1981-83, p. 132

(4) BERTAUX (D) - 1980, p. 211.

dans la réalité on a plutôt affaire à une "succession de tronçons" de vie (1).

Quant aux questions de nature prospective, sur les projets de l'individu dans le domaine professionnel ou migratoire, il faut en interpréter les réponses comme de simples intentions, qui ne présagent pas nécessairement du futur, mais nous renseignent sur la représentation que s'en fait l'enquêté.

Les précautions de mise étant respectées, les entretiens biographiques d'immigrés demeurent un outil d'analyse très riche, en particulier pour l'étude des processus migratoires. On peut en effet reconstituer tout le cheminement migratoire des individus et, à travers la confrontation de leurs biographies migratoire, professionnelle et familiale, mieux comprendre leur trajectoire.

3-5- L'exploitation des résultats.

La taille de l'échantillon étant relativement faible, nous avons pu établir par comptage manuel la distribution des principales variables du questionnaire. Outre la situation de résidence en 1984, nous avons surtout exploité les variables se rapportant aux individus émigrés. Etant donné les délais requis pour la codification des questionnaires puis la saisie des données préalables au traitement informatique, l'exploitation complète des résultats de l'enquête fera l'objet d'une étude ultérieure.

Quant aux 24 entretiens approfondis, leur analyse sera complétée par l'exploitation de 44 autres interviews réalisés en 1979 par Michel AGIER (sociologue à l'ORSTOM), dans le quartier Zongo-Cotocoli d'Atakpamé, auprès de chefs de ménage immigrés appartenant à l'échantillon de l'enquête renouvelée. Ces entretiens, qui n'ont pas été analysés, portaient sur le passé migratoire des enquêtés, leur insertion dans le milieu urbain et les liens maintenus avec leur milieu d'origine. Il s'agit donc de thèmes également abordés lors des entretiens de l'enquête migration de 1984.

---

(1) LE BRIS (E) - 1981-83, p. 131.

Graphique 3 - Suivi de la population de l'échantillon et agencement des données du recensement de 1970 (R) de l'enquête renouvelée de 1979 (E.R), et de l'enquête migration de 1984 (E.M) -

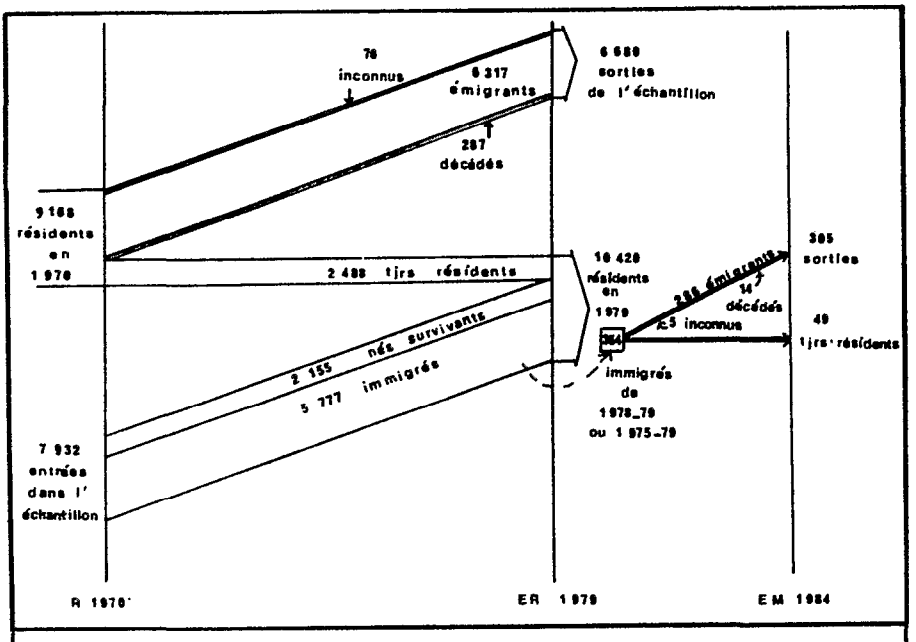

Source : ER 1979 et EM 1984.

Remarque : les effectifs des résidents en 1970 et des différentes sorties de l'échantillon entre 1970 et 1979 sont des effectifs théoriques, c'est-à-dire corrigés des omis.

3-6- L'enquête migration 1984 par rapport à l'enquête renouvelée 1970-1979.

L'enquête migration 1984 s'inscrit dans le prolongement de l'enquête renouvelée 1970-1979. Elle constitue un troisième passage dans la population de l'échantillon, mais qui n'a concerné qu'une sous-population particulière : la cohorte des immigrés installés en ville en 1978 ou 1979 (1). Cette nouvelle collecte, 5 ans après la précédente, apporte une dimension longitudinale complémentaire pour l'étude des flux migratoires qui traversent les villes étudiées. Avec l'enquête renouvelée 1970-1979, l'analyse des émigrants et l'analyse des immigrés sont, en quelque sorte, disjointes puisque les migrants sont appréhendés, dans le premier cas, à partir de la population résidante de 1970 et, dans le deuxième cas, dans la population résidante de 1979. Par contre, avec l'enquête migration 1984, l'émigration est étudiée en continuité du phénomène d'immigration, à partir de cohortes d'anciens immigrés. En suivant le devenir d'immigrés dont on connaît l'année d'installation en ville, on peut estimer les durées de séjour des migrants dans ces villes, ce que ne permettait pas l'enquête renouvelée 1970-1979.

Par rapport à l'enquête renouvelée, l'enquête migration 1984 apporte aussi, avec ses entretiens biographiques auprès d'immigrés, une dimension plus qualitative à l'étude des processus migratoires.

Ces nouveaux éléments devraient permettre de mieux comprendre la signification du séjour dans les villes de la Région des Plateaux dans le cycle de vie des migrants, et par ce biais de mieux appréhender certains aspects de la dynamique urbaine des centres de cette région.

En guise de résumé, le graphique 3 visualise l'agencement des données du recensement de 1970, de l'enquête renouvelée de 1979, et de l'enquête migration de 1984.

---

(1) ou 1975-1979 pour Badou.

DEUXIEME PARTIE

PROCESSUS DE CROISSANCE URBAINE

ET MECANISME DES VILLES RELAIS.

L'analyse de la croissance démographique sera la première étape de cette étude sur la dynamique de trois villes secondaires en région de plantation.

Nous chercherons d'abord à mesurer et à caractériser cette croissance, en la décomposant en ses différentes modalités de manière à apprécier le poids respectif de l'accroissement naturel et des mouvements migratoires.

L'accent sera ensuite mis sur l'analyse des migrations :
On cherchera à déterminer, d'une part, le pouvoir d'attraction migratoire des centres étudiés et, d'autre part, leur capacité à transformer les migrants en résidents définitifs et à conserver le surplus de la croissance naturelle. On pourra ainsi appréhender le rôle de ces villes dans la fixation de la population au niveau régional et national : de véritables pôles d'attraction, des foyers d'émigration, des centres relais ?

Enfin, à partir de l'analyse de l'aire de recrutement de leurs immigrés et des zones de destination de leurs émigrants, on définira quel schéma de redistribution spatiale des populations s'opère par l'intermédiaire de ces villes.

I - LES INDICATEURS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES VILLES

Un des moyens les plus immédiats pour appréhender la dynamique d'une ville est d'analyser son processus de croissance démographique.
A côté des indicateurs des mouvements naturels et des mouvements migratoires, on examinera aussi les structures par sexe et par âge des populations urbaines, en tant que révélateur des modalités de la croissance qui les ont façonnés.

1-1- Mesure de la croissance démographique et de ses composantes.

On évaluera la croissance démographique des villes et ses différentes composantes à partir de l'échantillon de quartiers. Ces estimations feront ensuite l'objet d'un examen critique, en les confrontant à d'autres sources d'information, et en particulier à celles issues des recensements.

Pour porter une meilleure appréciation sur la dynamique des trois centres pendant la période étudiée, on comparera leur taux de croissance aux taux observés antérieurement, ou dans les autres villes secondaires du pays.

1-1-1- Présentation du bilan démographique.

Nous avons regroupé, dans le tableau 10, les principaux indicateurs de la dynamique démographique des trois villes étudiées, pour la période 1970-1979. Il s'agit donc d'estimations à partir des données de l'échantillon enquêté (1). Ces mesures sont assorties de leur intervalle de

(1) Ces estimations tiennent compte des corrections des individus omis lors du recensement de 1970.

confiance au seuil de 95 %. Les erreurs d'estimation n'ont pu être calculées que dans l'hypothèse d'un tirage à équiprobabilité, faute de disposer de toutes les données nécessaires pour prendre en compte à la fois les effets du tirage par grappe (qui augmentent l'erreur) et ceux conjugués de la stratification (qui améliorent la précision) (1). Dans le cas présent on peut craindre que l'effet de grappe soit plus important, et les erreurs d'estimation calculées ici doivent sans doute être considérées comme des valeur minima.

Tableau 10 - Dynamique démographique des villes: 1970-1979.
(estimations à partir des quartiers enquêtés)

	KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
Taux annuel d'accroissement total (%)	1,1% ± 0,3	1,7% ± 0,4	-2,8% ±1,0	1,0 % ± 0,2
Taux annuel d'accroissement naturel (%)	2,8% ± 0,5	3,4% ± 0,6	3,2% ±1,1	3,1 % ± 0,3
Taux annuel de migration nette (%)	-1,7% ± 0,4	-1,7% ± 0,4	-6,0% ±1,4	-2,1 % ± 0,3
Taux de natalité (‰)	39,0‰ ± 5,6	44,9‰ ± 6,5	44,6‰ ±12,5	41,8 ‰ ± 4,0
Taux de mortalité (‰)	10,9‰ ± 3,0	11,2‰ ± 3,3	12,4‰ ± 6,7	11,0 ‰ ± 2,1
Proportion d'immigrés 1970-1979 dans la population de 1979	39,8% ± 1,4	48,4% ± 1,5	29,9% ± 2,8	42,9 % ± 1,0
Proportion d'émigrants 1970-1979 dans la population de 1970	57,3% ± 1,4	64,4% ± 1,5	58,3% ± 3,0	60,3 % ± 1,0

Source : E.R. 1970-1979.

La croissance des villes de la Région des Plateaux de 1970 à 1979 apparaît faible à Kpalimé et à Atakpamé, respectivement autour de 1,1 % et 1,7 % par an, et elle serait même franchement négative à Badou, autour

(1) Se reporter au paragraphe sur "Le tirage de l'échantillon". On trouvera dans l'annexe 6 le détail de la méthode de calcul.

de -2,8 % par an.

C'est en référence au niveau de l'accroissement naturel pendant la même période que l'on doit apprécier l'intensité de la croissance urbaine. Or, dans les trois villes l'accroissement naturel est élevé : autour de 2,8 % par an à Kpalimé, 3,2 % à Badou et même 3,4 % à Atakpamé. Ce mouvement naturel résulte de la conjonction d'une forte natalité (de 39 ‰ à 45 ‰ en moyenne) et d'une mortalité particulièrement basse (autour de 11 à 12 ‰).

Ces villes connaissent donc un déficit migratoire plus ou moins important qui contrecarre une composante naturelle très dynamique. Si à Kpalimé et à Atakpamé le taux de migration nette reste limité autour de -1,7 % par an, à Badou en revanche le déficit migratoire est très fort, autour de -6,0 % par an.

Il n'est pas possible, à partir des données de l'enquête, de décomposer le taux de migration nette en taux d'immigration et taux d'émigration. On peut toutefois, pour mieux cerner le rôle des différents mouvements migratoires dans le bilan démographique, se reporter, d'une part, à la proportion d'émigrants 1970-1979 dans la population résidante en début de période et, d'autre part, à la proportion d'immigrés 1970-1979 dans la population résidante en fin de période (1). Mais, la population de référence n'étant pas la même, on ne peut évidemment pas comparer directement le niveau de ces deux indicateurs.

Le déficit migratoire des villes recouvre un brassage de population considérable sur l'ensemble de la période 1970-1979. Au bout de 9 ans la proportion d'émigrants s'élèverait à 57 % à Kpalimé, 64 % à Atakpamé, et 58 % à Badou. Quant à la contribution des immigrés à la population résidante en 1979 elle est assez variable d'une ville à l'autre : 30 % à Badou, 40 % à Kpalimé et 48 % à Atakpamé. Le fort déficit migratoire enregistré à Badou semble donc résulter d'une immigration beaucoup plus faible que dans les autres villes.

---

(1) Pour l'estimation au niveau de l'ensemble de chaque ville, seuls les migrants externes à la ville ont été pris en compte, après ventilation des émigrants de destination inconnue en émigrants internes et externes (ce problème d'indétermination ne se pose pas pour les immigrés).
Pour les proportions d'émigrants, il s'agit de proportions observées par rapport à la population résidante, c'est-à-dire sans correction des phénomènes perturbateurs, l'objectif n'étant pas ici de mesurer le risque d'émigration en soi, mais d'apprécier l'importance de ce phénomène dans le mouvement démographique d'ensemble observé.

1-1-2- Appréciation critique des estimations.

Il convient maintenant d'apprécier la pertinence et la représentativité de ce bilan démographique, compte tenu des contraintes de l'estimation, et en ayant recours à d'autres informations disponibles.

1-1-2-2- Le mouvement naturel.

Pour le mouvement naturel on peut confronter les niveaux moyens estimés pour la population des villes aux niveaux régionaux. La Région des Plateaux se caractérise par un accroissement naturel très élevé, supérieur à la moyenne nationale. Selon les enquêtes post-censitaires de 1961 et de 1971 il s'élevait respectivement à 3,4 % et 2,7 % par an, contre 2,6 % dans l'ensemble du pays pour chaque année correspondante. En 1961 le niveau régional s'explique à la fois par une natalité supérieure à la moyenne nationale (57 ‰ contre 55 ‰) et une mortalité moindre (23 ‰ contre 29 ‰). En 1971 le taux régional de natalité est devenu inférieur à la moyenne nationale (43 ‰ contre 45 ‰), et le taux régional de mortalité reste particulièrement bas (15 ‰ contre 19 ‰).

Les estimations pour la population des villes semblent donc assez bien correspondre aux particularismes régionaux, la spécificité des populations urbaines expliquant par ailleurs le niveau exceptionnellement faible de la mortalité (1). D'une part, les facteurs régionaux qui contribuent à des niveaux de mortalité bas se font encore plus ressentir dans les villes, que ce soit la relative richesse économique, la bonne infrastructure sanitaire et la forte scolarisation. D'autre part, la jeunesse des populations urbaines et les phénomènes de retour au village natal des individus les plus âgés interviennent favorablement sur la structure de la population soumise au risque de mortalité (2).

---

(1) La comparaison est rendue plus délicate en raison de la non correspondance exacte des périodes de référence : dans le cas des taux régionaux il s'agit de l'année suivant le recensement de 1970, et dans le cas des villes des taux moyens pour l'ensemble de la période 1970-1979. Mais pour la mortalité, qui évolue généralement à la baisse en fonction du temps, cela est un argument supplémentaire pour justifier le niveau plus bas dans les villes.

(2) Ces deux points seront vérifiés ultérieurement.

1-1-2-2- Taux d'accroissement intercensitaire et taux de migration nette.

Pour évaluer les estimations du taux de migration nette des villes on ne dispose d'aucun élément direct de comparaison. On déplacera donc la discussion sur les taux d'accroissement total et, en partant de l'hypothèse (confortée par l'analyse précédente) d'une estimation correcte de l'accroissement naturel, on en déduira les conséquences quant à la pertinence des estimations des mouvements migratoires.

Les taux d'accroissement annuels moyens calculés sur la population de l'échantillon pour la période 1970-1979 peuvent être comparés aux taux d'accroissement intercensitaire 1970-1981 pour chaque ville (1). Si l'on s'en tient aux taux calculés à partir des effectifs recensés observés, on obtient des taux moyens supérieurs aux taux estimés, même en considérant la borne supérieure de l'intervalle de confiance : 2,9 % par an à Kpalimé, 2,8 % à Atakpamé et 1,3 % à Badou (2) (tableau 11). Mais ces taux ne tiennent évidemment pas compte des erreurs de couverture des deux recensements. Aucun de ces recensements n'a donné lieu à une enquête post-censitaire de contrôle pour déterminer le taux de couverture. Toutefois, pour celui de 1970, nous avons vu comment l'enquête renouvelée permettait d'estimer un taux d'omission pour chaque ville enquêtée. On peut, en corrigeant la population recensée en 1970 dans chaque ville par le taux d'omission estimé, calculer une nouvelle série de taux d'accroissement qui tiendront lieu d'estimations minima. En effet l'effectif de la population recensée en 1981 n'est pas corrigé des éventuelles omissions et, étant donné l'importance de l'erreur de couverture estimée pour 1970 (14 % en moyenne dans l'ensemble des quartiers enquêtés (3)), on peut raisonnablement espérer pour 1981 une erreur de couverture moindre. Le recensement de

(1) Il n'est pas possible de confronter les données de l'enquête et celles des recensements au niveau des quartiers. Dans les villes le recensement de 1981 s'est fait "en l'absence totale de cartes permettant de retrouver les découpages utilisés en 1970", (Direction de la Statistique - 1983, p. II). Aussi le découpage retenu en 1981 ne correspond pas nécessairement exactement à celui de 1970, donc à celui retenu pour l'enquête renouvelée.

(2) Les effectifs de la population des villes aux recensements sont tirés de : BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983.
Le recensement de 1970 s'étant déroulé en mars et en avril et celui de 1981 du 9 au 22 novembre, on a retenu comme intervalle intercensitaire moyen 11,625 années.

(3) Cette valeur sur-estime sans doute légèrement le taux d'omission du recensement dans ces quartiers, en raison de la spécificité du concept de "résident" retenu par l'enquête renouvelée (cf. p. 65).

1981 est d'ailleurs considéré d'une qualité bien supérieure au précédent : "le nouveau recensement de la population et de l'habitat a été mené avec beaucoup plus de rigueur et pourra, sans doute, passer pour l'un des meilleurs d'Afrique sub-saharienne" (1). Inversement, et pour les mêmes raisons, la série des taux d'accroissement calculés sur les effectifs recensés observés tiendra lieu d'estimations maxima.

Les hypothèses de calcul des taux intercensitaires maxima nous rapprochent davantage des conditions de collecte de l'enquête renouvelée, c'est-à-dire : correction des omissions dans la population en début de période, mais risque d'omission subsistant pour la population en fin de période. La nouvelle série des taux d'accroissement devient nettement plus proche de la série estimée à partir de l'échantillon de quartiers (tableaux 10 et 11).

Tableau 11 - Population des villes aux recensements de 1958-60, 1970 et 1981 et taux d'accroissement intercensitaire .

		KPALIME	ATAKPAME	BADOU
Population (1)	1959	11 902	9 561	5 918
	1970	19 801	17 605	6 501
	1981	27 669	24 377	7 536
Taux d'accroissement annuel (%)				
	1959-1970	4,8 %	5,8 %	0,9 %
	1970-1981 (2)	2,9 %	2,8 %	1,3 %
	1970-1981 (3)	1,8 %	1,2 %	0,2 %

Source : recensements. Direction Générale de la Statistique (BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - La population du Togo en 1981. Premières observations sur les résultats provisoires du recensement de novembre 1981 - Lomé juin 1983).

(1) *Les effectifs se rapportent à la population agglomérée uniquement, sans la population des fermes et des hameaux situés à l'extérieur du périmètre urbain.*

(2) *Taux maximum (calculé sur les effectifs recensés observés).*

(3) *Taux minimum (calculé en corrigeant les effectifs de 1970 du taux d'omission estimé à partir de l'enquête renouvelée).*

(1) BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983, p. 2.
Il s'agit d'une publication de la Direction de la Statistique, donc de l'organisme responsable du recensement. Aussi, le jugement des auteurs demanderait peut-être à être nuancé dans les faits.

A Atakpamé, le taux d'accroissement estimé par l'enquête se situe à l'intérieur de la fourchette calculée sur les données de recensements. De ce point de vue, la représentativité des quartiers enquêtés semble donc assurée. En outre leur structure ethnique profondément différente et leur position géographique éloignée sont des arguments supplémentaires pour "tenir les données de l'échantillon retenu comme révélatrices de l'évolution globale de la cité"(1). Ceci n'exclut pas une possible sous-estimation du taux de croissance : on a vu en effet que la méthode de l'enquête renouvelée comportait un risque de sous-estimation des immigrés dans la population résidante de 1979, et donc de la croissance de la population. Le déficit migratoire peut être sur-estimé, mais sans pour autant remettre en cause l'intensité de l'émigration.

A Kpalimé, le taux estimé reste légèrement en deça du taux minimum intercensitaire. Etant donné, d'une part, la non correspondance exacte des périodes de référence et, d'autre part, les erreurs d'estimation, cet écart n'est pas très significatif. L'estimation à partir de l'échantillon n'en demeure pas moins une évaluation minima du taux d'accroissement de la population de la ville, et plusieurs éléments explicatifs peuvent être avancés.

Comme on vient de le rappeler, l'enquête renouvelée peut sous-estimer la croissance de la population par sous-estimation des immigrés.

Mais un autre facteur intervient également. Lors du recensement de 1981 les limites de la commune de Kpalimé ont été redéfinies de manière à englober trois villages mitoyens autrefois considérés comme extérieurs au périmètre urbain (2). Cette population reclassifiée constitue une troisième dimension de la croissance de la ville à côté des mouvements naturels et migratoires, et qui n'a évidemment pas pu être prise en compte lors de l'enquête renouvelée 1970-1979.

On peut, à partir des données des recensements de 1970 et 1981 (3) décomposer l'accroissement absolu de la population de la ville de 1970 à

---

(1) VIMARD (P) - 1980, p. 43.

(2) Il s'agit de Kpodji, Kussunta et Hangnigba.
A Atakpamé et à Badou il n'y a pas eu d'annexation de ce type. On notera que le problème est ici différent de celui des nouveaux quartiers qui se sont développés dans les anciennes limites de la commune sans annexation de centres de peuplement déjà existants. Cette question a été abordée dans le paragraphe consacré à la représentativité de l'échantillon de quartiers (p. 58).

(3) Direction de la Statistique - 1983.

1979 en distinguant :

- l'accroissement de la population urbaine dans le périmètre de 1970,
- l'effectif initial (en 1970) de la population des zones annexées,
- l'accroissement de la population des zones annexées (1).

Ces trois composantes représentent respectivement 30 %, 51 % et 19 % de l'accroissement absolu total (2). L'annexion proprement dite des centres de peuplement déjà existants à la population urbaine contribue donc pour moitié à la croissance de la ville. Dans les limites de la commune en 1970 la population s'est accrue seulement de 1 % par an en moyenne, contre 2,9 % par an en tenant compte des populations annexées (3).

En conséquence, la représentativité des quartiers de l'échantillon en ce qui concerne la dynamique naturelle et migratoire de la population urbaine n'apparaît pas devoir être remise en cause. En outre, selon VIMARD : "la dispersion spatiale de ceux-ci et leur complémentarité au niveau des structures ethniques et professionnelles les rendent représentatifs de la cité toute entière" (4).

Concernant Badou, le taux d'accroissement estimé à partir de l'échantillon demeure très en deça du taux minimum intercensitaire, même si l'on considère la borne supérieure de l'intervalle de confiance (-2,8 % $\pm$ 1 par an contre 0,2 %). La sous-estimation de l'immigration attribuable à la méthode de l'enquête renouvelée ne saurait suffire à expliquer cet écart, ce qui amène à s'interroger sur la représentativité des quartiers de l'échantillon. Ce défaut de représentativité ne concernerait pas le taux d'accroissement naturel d'après l'analyse précédente, mais le taux de migration nette. La spécificité socio-économique des quartiers enquêtés donne quelques éléments d'explication. On peut se reporter à nouveau aux commentaires de VIMARD : "40 % des habitants en 1970 appartenaient aux quartiers "zongo", qui n'ont pas été étudiés. On peut considérer que la

---

(1) ARRIAGA (E) - 1975.

(2) Les effectifs des populations concernées sont les suivants :
- population de la commune de Kpalimé en 1970 : PK_{70} = 19 801
- population en 1970 des villages annexés : PA_{70} = 4 004
- population en 1981 des villages annexés : PA_{81} = 5 506
- population de la commune de Kpalimé en 1981 : PK_{81} = 27 669

On vérifie donc : $PK_{81} - PK_{70} = ((PK_{81} - PA_{81}) - PK_{70}) + PA_{70} + (PA_{81} - PA_{70})$

(3) Il s'agit des taux calculés sur les effectifs recensés observés.

(4) VIMARD (P) - 1980, p. 43.

population de ces quartiers, essentiellement orientée vers les activités commerciales, peut avoir subi une évolution démographique distincte du reste de la ville, composée principalement d'autochtones, agriculteurs et planteurs pour la plupart. Aussi l'évolution des quartiers observés doit-elle être considérée comme uniquement révélatrice des 60 % de la population ne résidant pas aux quartiers zongo" (1).

Si le déficit migratoire des trois villes est probablement surestimé par les données de l'enquête, en particulier à Badou, il n'en demeure pas moins une caractéristique effective et marquante de la dynamique de ces centres. En effet, les taux d'accroissement naturel restent supérieurs aux taux d'accroissement intercensitaire, même en considérant les taux maxima (2).

1-1-3- Comparaisons temporelles et spatiales.

Pour mieux apprécier la dynamique de ces villes il convient de replacer ces indicateurs dans une double perspective historique et spatiale. Pour rendre possible les comparaisons on doit s'en tenir aux taux d'accroissement intercensitaire calculés à partir des effectifs observés aux recensements de 1958-60, 1970 et 1981 (3) (tableau 11).

De la première période intercensitaire à la deuxième, la croissance démographique de Kpalimé s'est fortement ralentie (de 4,8 % par an à 2,9 %) et celle d'Atakpamé encore plus (de 5,8 % par an à 2,8 %).

Toutefois l'appréciation de l'évolution démographique d'Atakpamé soulève un problème en raison du site géographique montagneux qui entrave son extension spatiale. Selon BOURAIMA et MARGUERAT : "Une partie de la croissance urbaine se produit en réalité assez loin au-delà des limites officielles de la ville, dans le faubourg d'Agbonou, carrefour ferroviaire et routier où les voies qui montent vers Atakpamé se séparent du grand axe Nord-

(1) VIMARD (P) - 1980, p. 43.

(2) A Kpalimé le taux d'accroissement naturel est très légèrement inférieur à la valeur maximale du taux d'accroissement total. Mais comme celle-ci fait également intervenir la reclassification de la population des villages annexés, le déficit migratoire subsiste.

(3) Le premier recensement s'est déroulé de novembre 1958 à juillet 1959 pour les sept communes urbaines, puis de novembre 1959 à décembre 1960 pour le reste du pays. Dans le document de BOURAIMA et MARGUERAT (dont sont issues les données) le recensement a été centré sur l'année 1959.

Sud" (1). Agbonou a ainsi connu une croissance de 10,8 % par an de 1959 à 1970, et de 11,1 % par an de 1970 à 1981 (sa population passant respectivement de 405 habitants à 1 219 puis à 4 154). Selon ces auteurs la véritable agglomération est composée de l'ensemble Atakpamé-Agbonou. Si l'on considère que la croissance d'Agbonou résulte de sa transformation en "banlieue" d'Atakpamé, on peut calculer la croissance démographique de l'agglomération en rajoutant la population d'Agbonou à celle d'Atakpamé dès 1970. Les taux d'accroissement s'établissent alors à 6,5 % par an de 1959 à 1970 et à 3,6 % par an de 1970 à 1981. La croissance démographique de l'agglomération apparaît ainsi plus soutenue, mais son fléchissement demeure aussi marqué.

Quant à Badou, sa croissance démographique était déjà très faible de 1959 à 1970 (0,9 % par an) et le demeure de 1970 à 1981 (1,3 % par an). Auparavant cette petite ville avait pourtant connu un essor très rapide, à l'époque où ses activités commerciales étaient florissantes. Selon les données citées par ANTHEAUME (2) elle serait passée de 1 006 habitants en 1949 à 5 918 en 1959, ce qui représente un taux moyen d'accroissement de 19,4 % par an.

Par rapport à l'ensemble des villes secondaires du pays (3), dont le taux d'accroissement était de 4,6 % par an en moyenne de 1959 à 1970 et de 3,2 % de 1970 à 1981, la croissance démographique de Kpalimé et d'Atakpamé se situe dans la moyenne nationale, alors que celle de Badou est nettement inférieure. On notera également que le ralentissement de la croissance démographique de Kpalimé et d'Atakpamé s'inscrit dans une tendance générale à l'ensemble des villes secondaires togolaises.

1-2- Les structures démographiques comme indicateurs de la dynamique urbaine.

La structure par âge d'une population est directement façonnée par

---

(1) BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983, p. 10.

(2) ANTHEAUME (B) - 1981-1982, p. 51.

(3) C'est-à-dire tous les chefs-lieux de préfecture à l'exception de la capitale, Lomé (soit 20 villes).

les différentes modalités de sa croissance. Dans cette optique il paraît intéressant d'analyser la pyramide des âges des populations urbaines comme un indicateur de la spécificité de leur dynamique (graphique 5).

1-2-1- Examen critique des structures par sexe et par âge.

Les figures présentées ont été établies à partir des effectifs observés, c'est-à-dire sans ajustement pour corriger les erreurs de déclaration d'âge (1). En raison de la très forte mobilité de ces populations urbaines, il est en effet difficile de discerner, dans les irrégularités de la pyramide ou dans les fluctuations des rapports de masculinité, ce qui est attribuable aux erreurs de déclaration d'âge (2) et aux mouvements migratoires, différenciés selon le sexe.

L'allure de la courbe des rapports de masculinité par groupe d'âges laisse toutefois présager un type de distorsion sur l'âge rencontré fréquemment en Afrique Noire : une sous-estimation des effectifs féminins entre 10 et 19 ans, une sur-estimation entre 20 et 29 ans et un phénomène inverse pour les effectifs masculins (graphique 4).

Les pyramides des âges de 1970 par ville présentent davantage d'"anomalies" que celles de 1979, comme le gonflement ou au contraire le déficit disproportionné de certaines classes d'âges. Ceci pourrait s'expliquer en partie par les omissions lors du recensement de 1970, qui ont pu s'exercer différemment selon l'âge (3).

Enfin, il ne faut pas exclure des variations aléatoires d'échantillonnage, en particulier à Badou où l'effectif de l'échantillon est le plus faible. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les rapports de masculinité par groupe d'âges n'ont été calculés que pour l'ensemble des trois villes.

---

(1) Pour les effectifs de 1970 il s'agit exactement des effectifs observés au recensement corrigés des seuls omis "récupérés" en 1979.

(2) L'existence d'incohérences dans les déclarations sur l'âge a été démontrée antérieurement (cf : "L'enquête renouvelée et la détermination des âges", pp. 77-80).

(3) Cf "Les omissions de 1970", pp. 63-73 . Rappelons ici que la structure par âge des résidents de 1970 ne peut pas tenir compte des omis estimés dont l'effectif seul a pu être déterminé.

Graphique 4 - Rapports de masculinité par groupe d'âges des résidents en 1970, et en 1979. (ensemble des trois villes).

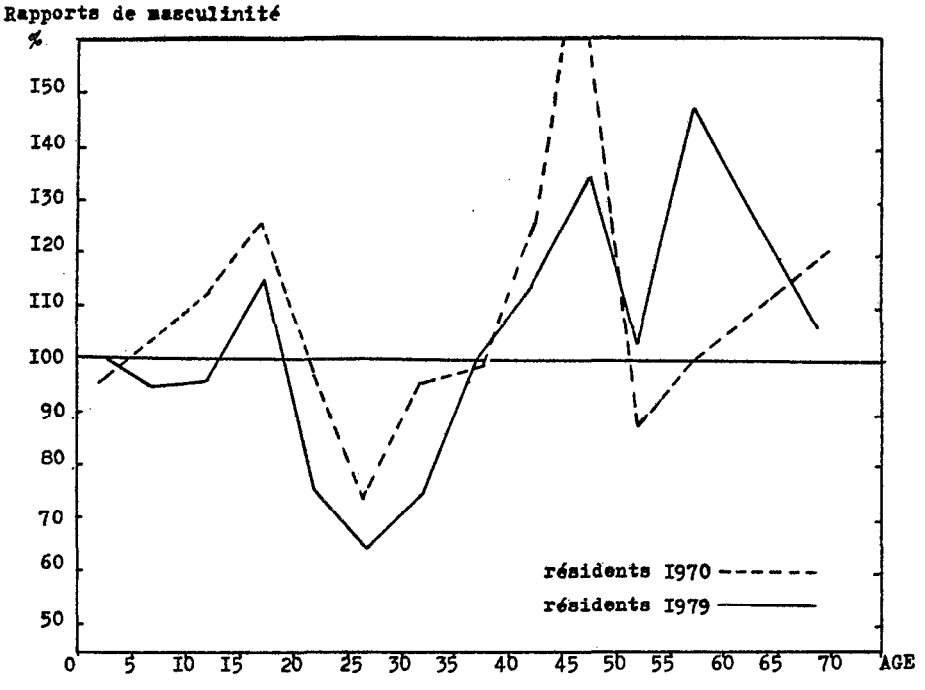

Source : ER 1970-1979
On trouvera dans l'annexe 7 les données correspondantes.

1-2-2- Enseignements pour la dynamique des populations urbaines.

Ces mises en garde faites, on peut toutefois dégager de l'analyse des structures par âges certains traits et tendances qui sont sans aucun doute révélateurs de la dynamique des populations urbaines étudiées.

Ces pyramides témoignent en premier lieu de la jeunesse des populations urbaines, avec leur base élargie, signe d'une forte natalité, et un resserrement aux âges les plus élevés (graphique 5). Dans les trois villes, en 1970 comme en 1981, le poids des jeunes est très important (59 à 63 % de moins de 20 ans) alors qu'inversement la proportion des 60 ans et plus ne dépasse jamais 3,5 % (tableau 12).

Graphique 5 - Pyramides des âges des résidents, en 1970 et en 1979.

(Répartition observée pour 1000 hommes et femmes à chaque date).

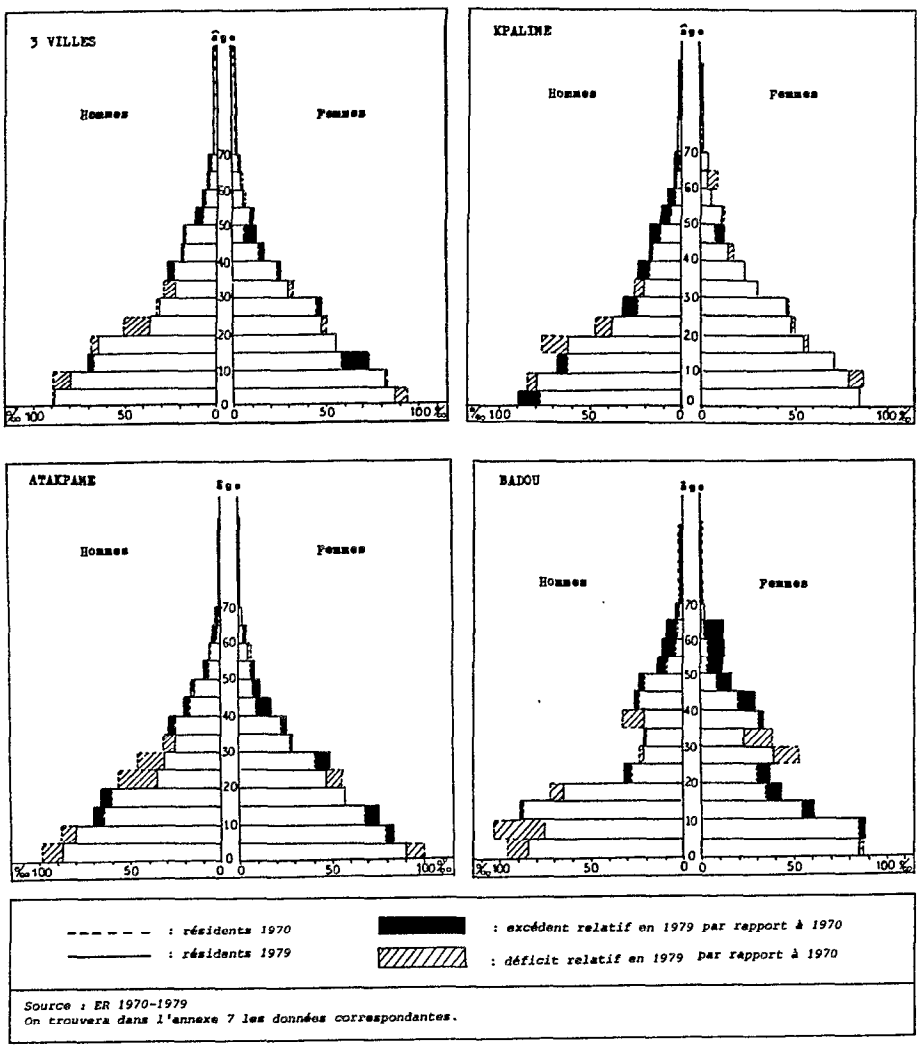

Source : ER 1970-1979
On trouvera dans l'annexe 7 les données correspondantes.

Tableau 12 - Répartition de la population de l'échantillon par grands groupes d'âges et rapports de masculinité

VILLE		KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
Résidents 1970 (1)					
Structure par âge	0-19 ans	61,3	59,8	64,3	60,8
	20-59 ans	35,9	38,4	35,3	36,9
	60 ans et +	2,8	1,8	2,4	2,3
	Ensemble	100,0 (3 874)	100,0 (3 399)	100,0 (939)	100,0 (8 212)
Rapport de masculinité	Hommes pour 100 Femmes	99,8	103,8	112,7	102,8
Résidents 1979					
Structure par âge	0-19 ans	59,6	61,2	59,5	60,3
	20-59 ans	37,3	36,4	37,0	36,9
	60 ans et +	3,1	2,4	3,5	2,8
	Ensemble	100,0 (5 084)	100,0 (4 626)	100,0 (710)	100,0 (10 420)
Rapport de masculinité	Hommes pour 100 Femmes	94,2	95,4	97,8	95,0

Source : ER 1970-1979. ( ) : *effectifs*

(1) *La structure par âge des résidents de 1970 a été calculée sur les effectifs observés au recensement, corrigés des seuls omis "récupérés" en 1979.*

Les rapports de masculinité tiennent compte de l'ensemble des omis, ceux "récupérés" en 1979, et ceux dont l'effectif a été estimé pour chaque sexe.

En 1979, et dans les trois villes, le déficit en hommes entre 20 et 35 ans révèle une émigration masculine importante aux âges adultes. Ce déficit était déjà particulièrement accusé à Badou en 1970, ce qui indique un courant d'émigration ancien. A Atakpamé par contre la pyramide de 1970 ne comporte pas encore de "creux" du côté des hommes à ces âges, et le rapport de masculinité reste supérieur à 100 (ou très proche). On peut même y voir le signe d'une immigration, ce qui impliquerait un renversement du courant migratoire net de 1970 à 1979. Kpalimé se trouve dans une position intermédiaire : le déficit en jeunes adultes masculins se dessinait déjà sur la pyramide de 1970, et il s'est accentué sur celle de 1979.

Dernier trait marquant : la féminisation de la population urbaine de 1970 à 1979. En 1970 le rapport de masculinité s'établissait en moyenne à 103 hommes pour 100 femmes (sur l'ensemble de l'échantillon), et en 1979 il est passé à 95 (tableau 12). Cette évolution est sans doute à relier à des mouvements migratoires différenciés selon le sexe, ce que nous vérifierons par la suite.

D'après les études de MARGUERAT et BOURAIMA (1), le poids important, ou même majoritaire, des femmes dans la population urbaine est une caractéristique des villes du Togo méridional. Cette situation est à relier non seulement à une ponction migratoire plus forte sur la population masculine, mais aussi à des migrations féminines autonomes et à l'indépendance économique des femmes, en particulier grâce à leurs activités commerciales. Il s'agit d'un fait culturel original, propre aux côtes du Golfe du Bénin.

* *
*

(1) MARGUERAT (Y) - 1981 (b) ; BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983.

Au terme de cet examen, on peut conclure à un déclin démographique, relatif mais certain, des trois villes de la zone de plantation. La croissance de ces centres est surtout le fait d'une reproduction naturelle élevée qui compense un déficit migratoire plus ou moins accentué. Mais la composante naturelle de la croissance urbaine ne saurait être assimilée à une dynamique purement interne, par opposition à une dynamique migratoire. En effet,les mouvements migratoires eux-mêmes perturbent la structure par âge de la population et agissent par ce biais sur le potentiel d'accroissement naturel. Par exemple une partie des naissances sont issues de femmes immigrées, "l'immigration participant ainsi à la croissance naturelle en renouvelant la capacité de reproduction démographique" (1).

Un autre trait remarquable est la rotation intense de ces populations urbaines : si les villes attirent une masse plus ou moins importante d'immigrants, elles ne semblent pas réussir à fixer cette population, et constituent à leur tour des foyers d'émigration.

C'est à l'analyse de ces divers mouvements migratoires que nous allons à présent nous consacrer (2).

Dans cette première approche de la dynamique urbaine à travers la mesure des différentes composantes de la croissance démographique, nous avons estimé des indicateurs par ville à partir de l'échantillon de quartiers. Pour affiner maintenant cette étude, nous considèrerons dans chaque ville la population des quartiers de l'échantillon comme un tout analysable en soi. Il s'agit d'un univers certes spécifique, qui ne peut constituer une réplique exacte de la ville entière sous toutes ses caractéristiques, mais dont l'analyse approfondie permettra de révéler des mécanismes de portée plus générale pour la dynamique urbaine et pour la compréhension des processus migratoires. La question ne sera plus d'évaluer

---

(1) VIMARD (P) - 1980, p. 47.

(2) Etant donné les objectifs de notre étude, il s'agira uniquement des migrations "externes" à la ville, à l'exclusion de la mobilité intra-urbaine, désignée sous le terme de migrations "internes" pour les nécessités de la présentation méthodologique de l'enquête, et qui ne fera pas l'objet d'analyse. C'est pourquoi, dans toute la suite de notre travail, nous utiliserons les termes de migrations et de migrants (émigrants ou immigrés) en sous-entendant toujours le qualificatif d'"externes", sauf précision contraire.

la représentativité des quartiers par rapport à l'ensemble de la ville pour en déduire les biais possibles, mais de reconnaître la spécificité des quartiers pour mieux comprendre les phénomènes étudiés et pouvoir en tirer éventuellement des enseignements généralisables.

2 - POUVOIR D'ATTRACTION ET DE FIXATION MIGRATOIRE, POUVOIR DE RETENTION DES RESIDENTS

Pour évaluer le pouvoir d'attraction des villes, on dispose, avec les données de l'enquête renouvelée 1970-1979, des proportions d'immigrés, ou encore des proportions de non-natifs dans la population résidante. S'agissant de la fréquence de l'émigration à partir de ces centres, on mesurera les proportions d'émigrants dans l'ensemble de la population résidante, puis en différenciant les natifs de la ville des non-natifs, afin d'apprécier la capacité des villes à conserver leur excédent naturel d'une part, et leur pouvoir de fixation des migrants, de l'autre. Pour approfondir ce dernier point et mettre en évidence le caractère de relais migratoire (1) des centres étudiés, on essaiera d'estimer, dans le flux total des immigrants de 1970-1979, la part des immigrants repartis de la ville avant 1979. On pourra également, à partir des données de l'enquête migration de 1984, étudier le devenir de la cohorte des immigrés de 1978-1979.

2-1- La fréquence de l'immigration.

On peut apprécier le pouvoir d'attraction des villes par le poids des immigrés 1970-1979 dans la population résidante en 1979, ou encore par la proportion des non-natifs de la ville. Selon ces deux indicateurs, ce sont les quartiers enquêtés à Atakpamé qui apparaissent le plus attractifs (48 % des résidents de 1979 sont des immigrés des neuf années précédentes et 55 % des non-natifs de la ville), et ceux à Badou le moins (30 % d'immigrés 1970-1979 et 40 % de non-natifs dans la population résidante de 1979) (tableau 13).

---

(1) Le terme de "relais migratoire" sera employé dans un sens neutre, c'est-à-dire sans préjuger de l'orientation des flux migratoires en cause, qui sera étudiée ensuite.

Les proportions de citadins non natifs calculées pour la seule population des 15 ans et plus permettent de mieux comparer l'importance des immigrations sur durée de vie. Dans les trois villes la population adulte enquêtée en 1979 se révèle majoritairement allochtone : pour 57 % à Badou, 75 % à Kpalimé et 77 % à Atakpamé (1) (tableau 13). L'étude des lieux de naissance nous donnera plus de précision sur l'origine de ces allochtones.

Tableau 13 - Indicateurs d'immigration (quartiers de l'échantillon).

Indicateurs en %	KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
$pi''_{70-79} = \frac{I^{o''}_{70-79}}{R_{79}}$	39,8%	48,4%	29,9%	42,9%
$pi''_{78-79} = \frac{I^{o''}_{78-79}}{R_{79(dim.annuelle)}}$	8,4	9,1	5,5	8,5
$\frac{R_{79} \text{ non natifs}}{R_{79}}$	56,4	55,4	39,7	54,8
$\frac{R_{79(15 \text{ ans et } +)} \text{ non natifs}}{R_{79}(15 \text{ ans et } +)}$	74,9	76,8	57,3	74,6

Source : ER 1970-1979.

$I^{o''}$ = *immigrés (externes)* ; R = *résidents* ; pi"= *proportion d'immigrés (externes)*

Qu'il s'agisse des proportions d'immigrés 1970-1979, ou de celles des non-natifs, on mesure en fait le pouvoir d'attraction migratoire combiné au pouvoir de fixation des immigrants. En outre la valeur de ces rapports dépend aussi des mouvements de sorties qui affectent la population de référence. Pour mieux cerner le pouvoir d'attraction seul, on peut calculer la

(1) Le pourcentage de résidents en 1970 dont le lieu de naissance est inconnu est trop élevé (23 % en moyenne) pour que l'on puisse comparer les situations en 1970 et en 1979 et en déduire ou non une évolution significative.

proportion d'immigrés dans la population résidante pour la seule année d'arrivée précédant l'enquête renouvelée de 1979. Nous avons vu que cet indice se rapprochait le plus du taux d'immigration annuel correspondant (1). Il s'établit à 9,1 % à Atakpamé, 8,4 % à Kpalimé et 5,5 % à Badou (tableau 13) (2). La hiérarchie des centres est conservée, et en particulier le pouvoir d'attraction nettement plus faible de Badou se trouve confirmé.

Dispose-t-on alors de critères pour évaluer le dynamisme propre à chacune de ces villes ? Nous n'entendons pas discuter ici de la spécificité des quartiers enquêtés, ce problème a déjà été abordé, en particulier pour Badou. La question posée est celle de la pertinence des indicateurs d'immigration comme critère d'évaluation de l'attraction propre à chaque ville et du succès de son développement.

On peut, avec RICHARDSON (3), avancer plusieurs arguments critiques. Ainsi une forte immigration en provenance des zones rurales peut être le symptôme d'une croissance démographique élevée dans la population rurale, et/ou d'un surplus de population rurale, et être presque indépendante des performances des villes secondaires elles-mêmes. De plus, si l'on considère que de nombreuses fonctions des petites villes sont reliées à des services tournés vers les zones rurales (comme promouvoir la productivité et le commerce agricoles, fournir des services à la population rurale, générer des emplois non-agricoles pour cette population ...) une forte immigration en provenance des zones rurales environnantes vers la ville peut au contraire être un indice d'échec par rapport aux fonctions urbaines destinées à desservir la population rurale (4).

Si une immigration intense n'est pas nécessairement le signe d'un développement positif des fonctions urbaines, par contre il nous semble que l'incapacité des villes à fixer la population immigrante et à retenir les citadins autochtones révèle a contrario les faiblesses de leur développement.

---

(1) Se rapporter, dans la première partie, au paragraphe "Emigrations et immigrations", p . 100).
Pour les raisons déjà exposées dans la première partie (p. 110), la proportion d'immigrés de l'année précédant l'enquête renouvelée a été calculée à partir des immigrés de 1978 et 1979 (jusqu'à la date de l'enquête renouvelée), et ramenée à une dimension annuelle.

(2) Plus exactement il faudrait dire "pour les quartiers enquêtés à ...", ce qui sera toujours sous-entendu dans la suite de nos commentaires, sauf précision contraire.

(3) RICHARDSON (H.W) - 1982.

(4) RICHARDSON (H.W) - 1982.

Tableau 14 - Indicateurs d'émigration (quartiers de l'échantillon).

Indicateurs en %	KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
$pe''_{70-79} = \frac{E^{t''}_{70-79}}{R^{t}_{70} - \frac{D^{t}_{70-79}}{2} - \frac{E'^{t}_{70-79}}{2}}$	62,1	67,4	62,4	64,4
$pe''_{70-71} = \frac{E^{o''}_{70-71}}{R^{o}_{70} - \frac{D^{o}_{70-71}}{2} - \frac{E^{o'}_{70-71}}{2}}$ (dim.annuelle)	7,6	8,7	7,9	8,1

Source : ER 1970-1979

E' ; E" = émigrants (internes, externes) ; R = résidents ; D = décès

pe" = proportion théorique d'émigrants (externes) *t = théoriques* *o = observés*

Graphique 6 - Proportions théoriques d'émigrants annuels de 1970 à 1979 pour la population résidante en 1970 (ensemble de l'échantillon).

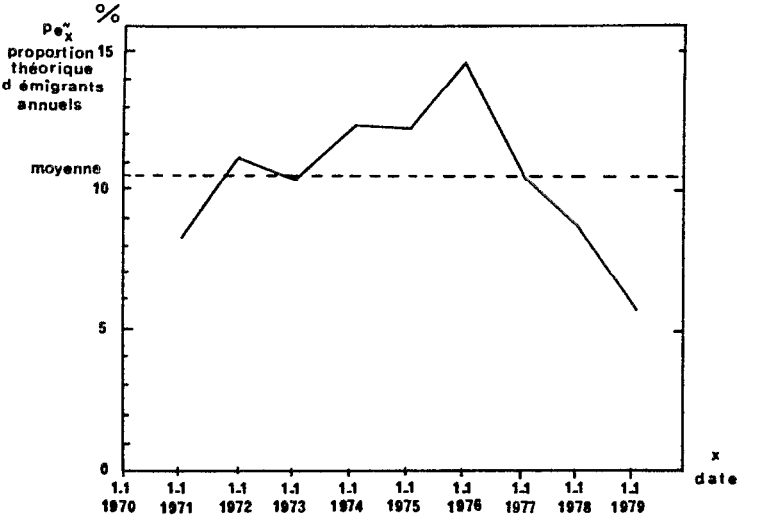

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 8 les données correspondantes et le détail des calculs.

C'est dans cette optique que nous chercherons à mesurer la fréquence de l'émigration à partir de ces villes secondaires, et à la mettre en relation avec le passé migratoire des individus.

2-2- La fréquence de l'émigration.

2-2-1- L'émigration dans l'ensemble de la population résidante de 1970.

Nous avons vu précédemment ce que représentait l'effectif des émigrants de 1970-1979 dans la population résidante en 1970. Pour mesurer le risque d'émigration (sans retour) de 1970 à 1979 dans cette population il faut tenir compte de la mortalité et de la mobilité interne (c'est-à-dire des quartiers enquêtés vers le reste de la ville) qui interviennent ici comme des phénomènes perturbateurs. Les proportions théoriques d'émigrants sont partout élevées et assez proches d'une ville à l'autre (dans les quartiers enquêtés) : pour l'ensemble de la période elles s'établissent à 62 % à Kpalimé, 67 % à Atakpamé et 62 % à Badou (1), et pour la seule année suivant le recensement de 1970 respectivement à 7,6 %, 8,7 % et 7,9 % (2) (tableau 14).

Ce dernier indice a l'avantage de se rapprocher du taux d'émigration de l'année correspondante. On pourrait être tenté de comparer ces proportions annuelles d'émigrants aux proportions d'immigrés de l'année précédant l'enquête renouvelée de 1979, qui elles se rapprochent du taux d'immigration annuel. Les années de référence n'étant pas les mêmes cette comparaison n'est valable que dans l'hypothèse de stabilité des phénomènes d'émigration et d'immigration de 1970 à 1979. Dans ce cas on conclurait à

(1) Ces proportions sont calculées à partir des effectifs théoriques, c'est-à-dire corrigés pour tenir compte des omissions lors du recensement de 1970 et de la ventilation entre émigrés et décédés des individus de destin inconnu en 1979. Par ailleurs, les émigrants de destination inconnue ont été ventilés entre émigrants internes à la ville et émigrants externes à la ville.

(2) Ces proportions sont calculées à partir des émigrants de 1970 et de 1971, et ramenées à une dimension annuelle. Les effectifs n'ont pu être corrigés pour tenir compte des omissions en 1970 et des inconnus en 1979, il s'agit donc des effectifs observés. Pour ne pas sous-estimer la proportion d'émigrants, les omis relevés en 1979 parmi les individus résidant à la fois en 1970 et en 1979 n'ont pas été intégrés à la population résidante en 1970.

une fréquence de l'émigration légèrement plus faible que celle de l'immigration à Atakpamé et à Kpalimé, ce qui est contredit par l'existence d'un déficit migratoire pour l'ensemble de la période.

Si les données dont on dispose sur l'immigration ne permettent pas d'étudier l'évolution de ce phénomène dans le temps, par contre on peut calculer, pour la population résidante en 1970, la proportion théorique d'émigrants annuels dans la population résidant en début de chaque année, de 1970 à 1979 (et compte tenu des phénomènes perturbateurs pendant l'année considérée). Nous avons fait ces calculs, à titre illustratif, pour l'ensemble de l'échantillon (graphique 6). Les proportions théoriques d'émigrants annuels connaissent des variations sensibles et celle de 1970-1971 reste inférieure au niveau moyen de la période (calculé comme la moyenne arithmétique des proportions annuelles) : 8,1 % contre 10,5 %. Ces résultats valent pour la seule cohorte des résidents de 1970 émigrés, et non pour l'ensemble des émigrants de la période, mais ils montrent l'impossibilité de comparer directement les indicateurs d'émigration aux indicateurs d'immigration calculés de part et d'autre.

2-2-2- Emigration différentielle des natifs et des non-natifs.

Les risques d'émigration évalués jusqu'à présent concernaient la population résidante en 1970, quelle que soit son ancienneté d'installation, des autochtones aux immigrés les plus récents. Pour mieux comprendre les processus migratoires et la place qu'y tiennent ces villes secondaires il est important d'analyser l'impact de l'émigration selon les "antécédents migratoires" des individus. On ne connaît pas l'année d'arrivée en ville des résidents de 1970, mais l'on peut scinder cette population en "natifs de la ville" et "non-natifs", et comparer les proportions d'émigrants 1970-1979 dans ces deux sous-populations (1).

---

(1) Note sur le calcul des proportions d'émigrants.
Il s'agit ici des proportions d'émigrants calculées à partir des effectifs observés, et non théoriques (c'est-à-dire corrigés pour tenir compte des omissions lors du recensement de 1970 et des individus de destin inconnu en 1979). S'il était possible, moyennant certaines hypothèses, de faire des corrections à un niveau global, cette opération devient beaucoup plus hasardeuse dès qu'interviennent des variables de répartition.
Toutefois, pour que les proportions calculées à partir des effectifs observés se rapprochent le plus possible de celles prenant en compte

...

Un problème se pose toutefois en raison de la proportion importante d'individus dont le lieu de naissance demeure inconnu : 23 % des résidents de 1970 pour l'ensemble de l'échantillon. Aussi avons-nous fait deux séries de calculs en adoptant des hypothèses alternatives pour répartir ces cas entre "nés dans la ville" et "nés à l'extérieur". Dans la première hypothèse nous les avons répartis proportionnellement à la distribution observée sur les lieux de naissance connus. Dans la deuxième hypothèse nous les avons tous considérés comme "nés à l'extérieur", en supposant que les lieux de naissance étaient moins bien connus pour les allochtones que pour les autochtones.

Dans les deux hypothèses, pour les trois villes et aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les proportions d'émigrants sont beaucoup plus fortes chez les non-natifs que chez les natifs. Ainsi le fait d'avoir déjà effectué au moins une migration dans le passé augmente la probabilité d'un nouveau départ. Avec la première hypothèse les écarts entre les deux sous-populations sont de 16 points à Kpalimé, 12 à Atakpamé et 33 à Badou, et avec la deuxième hypothèse, respectivement, de 22,25 et 34 points (tableau 15). Toutes les différences, soumises au test d'indépendance du Chi-deux, se révèlent statistiquement significatives, au seuil de confiance de 0,1 %

(suite de la note 1, p.150) :

... les effectifs corrigés, nous n'avons conservé en dénominateur que les résidents recensés en 1970, sans les omis relevés lors de l'enquête renouvelée, qui ne concernent que la population résidant à la fois en 1970 et en 1979.

Par ailleurs, pour simplifier les calculs, nous ne travaillerons plus sur les proportions théoriques qui tiennent compte des phénomènes perturbateurs (mortalité, migrations internes - c'est-à-dire entre les quartiers enquêtés et le reste de la ville), mais sur de simples proportions d'émigrants.

Enfin, il fallait résoudre le problème des émigrants de destination inconnue. Lorsque l'on s'intéresse aux caractéristiques individuelles des migrants, il n'est plus possible de ventiler leur effectif en émigrants externes à la ville et émigrants internes. Pour minimiser les distorsions tout en conservant le maximum d'informations, nous les avons comptabilisés avec les émigrants externes.
A partir du moment où l'on s'intéresse davantage à la comparaison des proportions d'émigrants entre différentes sous-populations, plutôt qu'à leur niveau en tant que tel, l'esentiel est de préserver l'identité de la méthode de calcul entre les sous-populations comparées. Nous supposerons que les phénomènes perturbateurs ou les défauts d'enregistrement ne sont pas susceptibles d'affecter sensiblement les termes de la comparaison.

Ces règles de calcul seront adoptées dans toutes les analyses différentielles de l'émigration.

Tableau 15 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon le lieu de naissance (1)

Hypothèse 1 -
Lieux de naissance non connus répartis proportionnellement aux lieux connus.

Lieu de naissance	KPALIME			ATAKPAME			BADOU			ENSEMBLE		
	SM	SF	Ens.	SM	SF	Ens.	SM	SF	Ens.	SM	SF	Ens.
Nés dans la ville	51,4 (904)	49,0 (960)	50,2 (1 864)	57,1 (860)	59,7 (844)	58,4 (1 704)	42,9 (301)	46,0 (237)	44,2 (538)	52,5 (2 065)	52,9 (2 041)	52,7 (4 106)
Nés hors de la ville	69,2 (951)	62,3 (910)	65,8 (1 861)	74,1 (835)	66,4 (688)	70,7 (1 523)	80,6 (186)	74,2 (182)	77,4 (368)	72,4 (1 972)	65,3 (1 780)	69,0 (3 752)
Ensemble	60,5 (1 855)	55,5 (1 870)	58,0 (3 725)	65,5 (1 695)	62,7 (1 532)	64,2 (3 227)	57,3 (487)	58,2 (419)	57,7 (906)	62,2 (4 037)	58,7 (3 821)	60,5 (7 858)
Δ (2)	17,8	13,3	15,6	17,0	6,7	12,3	37,7	28,2	33,2	19,9	12,4	16,3

Hypothèse 2 -
Lieux de naissance non connus considérés comme extérieurs à la ville.

Nés dans la ville	45,9 (682)	42,9 (742)	44,3 (1 424)	48,6 (627)	49,9 (637)	49,3 (1 264)	40,0 (250)	40,4 (188)	40,2 (438)	46,1 (1 559)	45,4 (1 567)	45,7 (3 126)
Nés hors de la ville	69,1 (1 173)	63,7 (1 128)	66,4 (2 301)	75,4 (1 068)	71,8 (895)	73,8 (1 963)	75,5 (237)	72,7 (231)	74,1 (468)	72,4 (2 478)	67,9 (2 254)	70,2 (4 732)
Ensemble	60,5 (1 855)	55,5 (1 870)	58,0 (3 725)	65,5 (1 695)	62,7 (1 532)	64,2 (3 227)	57,3 (487)	58,2 (419)	57,7 (906)	62,2 (4 037)	58,7 (3 821)	60,5 (7 858)
Δ (2)	23,2	20,8	22,1	26,8	21,9	24,5	35,5	32,3	33,9	26,3	22,5	24,5

Source : ER 1970-1979.
(1) *proportions d'émigrants observés calculées par rapport aux résidents recensés en 1970 (sans les omis)*
(2) *Δ = [% émigrants parmi les résidents 1970 nés hors de la ville] - [% émigrants parmi les résidents 1970 nés dans la ville]*
( ) = effectif pris en compte
SM = sexe masculin
SF = sexe féminin

ou 1 % (1). Les proportions d'émigrants parmi les natifs restent importantes, de 40 % à 58 % (selon la ville et l'hypothèse retenue) et parmi les non-natifs elles s'élèvent entre 66 % et 77 %.

L'importance de l'émigration à partir des villes secondaires témoigne non seulement des difficultés de ces centres à conserver le surplus de leur croissance naturelle, mais surtout de leur incapacité à fixer les immigrants. Pour ces derniers la ville en question ne constitue le plus souvent qu'une étape dans leur parcours migratoire.

2-2-3- Estimation de l'émigration parmi les immigrants de 1970-1979.

Les limites du pouvoir de rétention des villes étudiées vis à vis de la population migrante peuvent être mises en évidence d'une autre façon : en estimant dans le flux total des immigrants de 1970-1979 vers les quartiers enquêtés la part des immigrants repartis de la ville avant 1979. Avec les données de l'enquête renouvelée on ne connaît que les immigrés toujours résidants en 1979, les immigrants décédés ou repartis de leur quartier d'accueil échappant à l'observation (2). Ce n'est donc qu'au prix de certaines hypothèses que l'on parviendra à une telle estimation.

La proportion d'immigrés de l'année précédant l'enquête renouvelée est très proche de la proportion de l'ensemble des immigrants de l'année. Seuls sont omis les immigrants repartis ou décédés l'année même de leur arrivée en ville, ce qui représente probablement une part minime des immigrants.

Si l'on fait l'hypothèse que cette proportion annuelle d'immigrants est la même sur toute la période 1970-1979, il suffit d'appliquer cette proportion à la population de chaque fin d'année pour estimer l'effectif des immigrants de l'année correspondante.

On obtient l'effectif de la population résidante à chaque fin d'année

---

(1) On trouvera dans l'annexe 9 l'exposé détaillé de la méthode du test d'indépendance du CHI-2.

(2) Quant aux individus résidants en 1970, émigrés puis revenus avant 1979, ils sont comptabilisés par l'enquête renouvelée avec les individus résidant dans le même quartier depuis 1970 au moins, et non avec les immigrés. Ils ne seront donc pas pris en compte dans l'estimation du flux total d'immigrants.

Tableau 16 - Répartition des immigrants 1970-1979 selon leur devenir en 1979. (estimations pour les quartiers de l'échantillon).

Devenir en 1979	KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
Résidant	54,6	61,2	48,8	57,4
Décédé	1,9	1,5	3,5	1,8
Emigré hors de la ville	36,5	34,4	42,4	35,8
Emigré dans un autre quartier	7,0	2,9	5,3	5,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
(effectifs)	(3 704)	(3 657)	(434)	(7 795)

Source : ER 1970-1979 (se reporter à l'annexe 10 pour le détail des calculs).

Tableau 17 - Devenir en 1984 des immigrés.

Devenir en 1984	KPALIME (1)	ATAKPAME (1)	BADOU (2)	3 VILLES (1)
Résidant dans le même quartier	7,3	20,0	12,8	13,6
Décédé	4,7	3,6	2,9	4,1
Emigré hors de la ville	78,0	67,9	76,9	73,4
Emigré dans un autre quartier	6,0	6,1	7,7	5,9
Emigré - destination NP	3,3	-	-	1,5
Inconnu	0,7	2,4	-	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
(effectifs)	(150)	(165)	(39)	(338)

Source = EM 1984

(1) = *cohorte des immigrés 1978-1979*
(2) = *cohorte des immigrés 1975-1979.*

à partir du taux moyen annuel d'accroissement et de l'effectif de la population résidante en 1979.

La sommation des effectifs annuels d'immigrants donne ensuite le flux total des immigrants de 1970 à 1979. En retranchant à ce total l'effectif des immigrés résidant en 1979, on a l'effectif des immigrants décédés ou repartis avant 1979. Il reste à ventiler ce sous-total en immigrants décédés, immigrants repartis à l'extérieur de la ville et immigrants repartis pour un autre quartier de la même ville. Pour cela nous avons appliqué la répartition observée sur les résidents de 1970 sortis de l'échantillon de 1970 à 1979 (1).

Les résultats de ces estimations sont présentés pour chaque ville dans le tableau 16, et l'on trouvera le détail des calculs dans l'annexe 10.

Avant de commenter ces résultats, revenons sur les hypothèses faites. L'hypothèse essentielle, et la plus discutable, est évidemment la constance de la fréquence de l'immigration de 1970 à 1979 au niveau observé en 1978-1979. Si la proportion d'immigrés de l'année précédant l'enquête renouvelée est supérieure à la proportion annuelle moyenne d'immigrants de 1970 à 1979, le flux total d'immigrants sera sur-estimé, ainsi que l'effectif des immigrants repartis avant 1979, et dans le cas inverse ce dernier sera sous-estimé. L'estimation calculée ici doit donc être considérée comme une approximation indicatrice.

Dans le cadre du modèle, la proportion des immigrants arrivés entre 1970 et 1979 et repartis de leur ville d'accueil avant 1979 s'élèverait à 37 % dans les quartiers enquêtés à Kpalimé, 34 % à Atakpamé et 42 % à Badou (2).

Ces estimations ne sont qu'indicatrices d'une tendance moyenne, mais elles illustrent le caractère de relais migratoire des villes concernées.

Toutefois,cette approche n'est pas entièrement satisfaisante car interviennent dans le flux d'immigrants étudié des individus arrivés en ville à des dates différentes, et aux durées de séjour variable. Avec les données de l'enquête migration de 1984 nous pouvons nous affranchir de cet inconvénient.

---

(1) Cette solution risque de sur-estimer légèrement la proportion des individus décédés au détriment des émigrés, en raison de différences probables de structure par âge entre les immigrants et la population dont sont issus les individus décédés, servant ici de référence.

(2) Etant donné la nature spécifique de ces proportions, elles ne peuvent pas être comparées aux indicateurs d'émigration déjà calculés.

Graphique 7 - L'émigration des immigrés 1975-1979 de Badou.

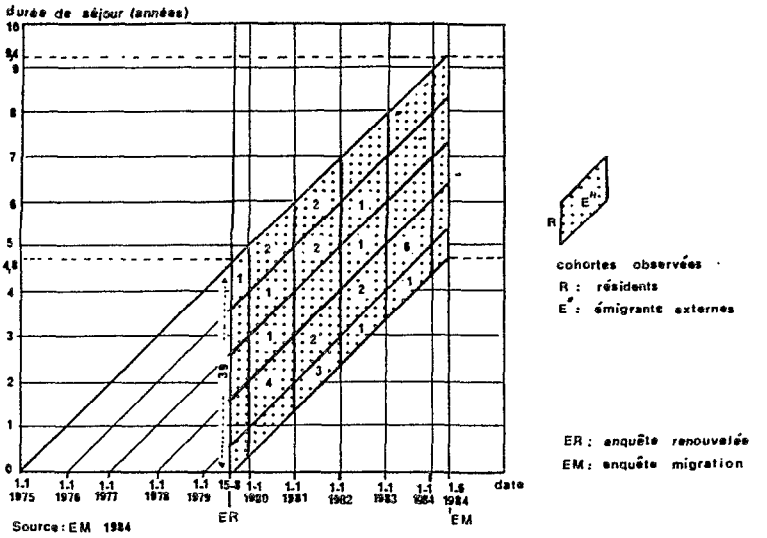

Graphique 8 - Devenir des immigrés 1978-1979.

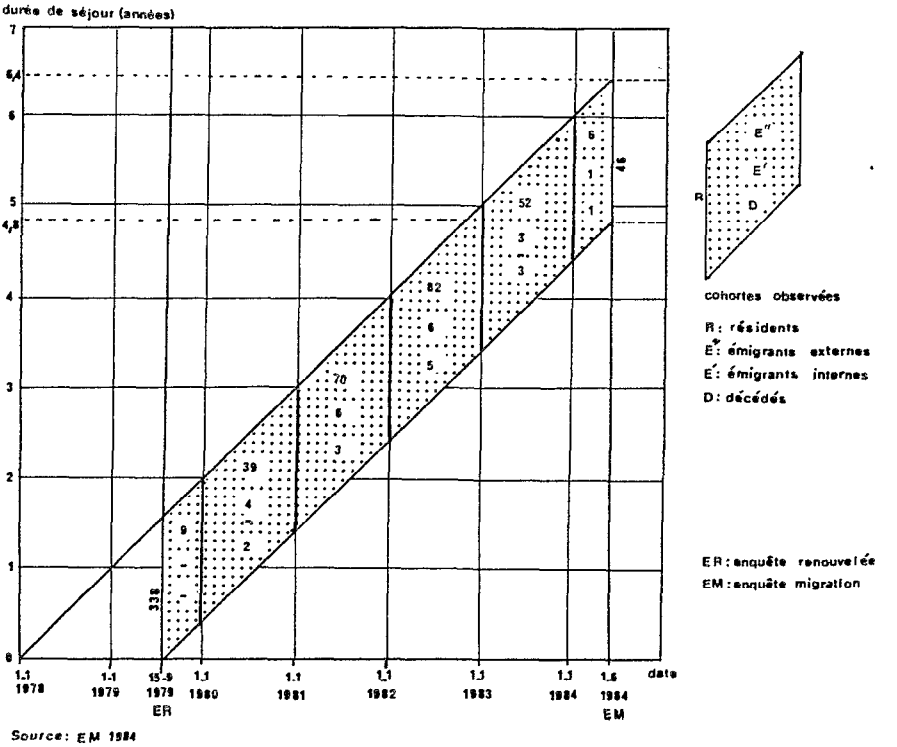

2-2-4- Le devenir des immigrés.

L'enquête migration de mai-juin 1984 sur le devenir des immigrés arrivés en ville en 1978-1979 (1975-1979 pour Badou), et résidant au moment de l'enquête renouvelée de 1979, permet une analyse plus rigoureuse des durées de séjour en ville.

Rappelons que cette étude ne concerne que les individus âgés de 15 ans ou plus en 1979, et appartenant à un ménage dont le chef est lui-même un immigré de 1978-1979 (1975-1979 pour Badou) (1).

Le tableau 17 donne le devenir de ces immigrés en 1984.

A Kpalimé 78 % des immigrés sont repartis de la ville dans les cinq à six années (2) suivant leur arrivée, et à Atakpamé 67,9 %. Quant au risque d'émigration (hors de la ville) de 1979 à 1984 dans cette population, que l'on peut mesurer par la proportion théorique d'émigrants, il s'élève respectivement à 86,6 % et 73,9 % (3). La durée moyenne de séjour en ville des immigrés repartis est de 3,2 ans à Kpalimé et 3,4 ans à Atakpamé.

A Badou, l'échantillon des immigrés arrivés en ville de 1975 à 1979 est très réduit, mais la proportion d'individus repartis dans les cinq à neuf années (4) suivant leur installation reste significative, 77 %, la proportion théorique d'émigrants atteignant 81 %. Tous ces nouveaux départs se sont produits au terme d'un séjour en ville inférieur à 7 ans (graphique 7).

Pour étudier le risque d'émigration en fonction de la durée de séjour, nous avons construit la table d'émigration externe de premier rang (à compter de la date de l'enquête renouvelée de 1979) selon la durée écoulée depuis l'immigration en ville, pour la cohorte des immigrés 1978-1979 de

(1) Un quartier de Kpalimé et un quartier d'Atakpamé ont dû être exclus de l'échantillon (cf "L'enquête migration de 1984", p. 116-117).

(2) L'enquête renouvelée s'étant déroulée de juillet à septembre 1979 et l'enquête migration de mai à juin 1984, la durée maximale de séjour varie de 4,8 ans à 6, 4 ans (voir le diagramme de Lexis, graphique 8).

(3) A la différence des proportions d'émigrants observées, les proportions théoriques d'émigrants tiennent compte des phénomènes perturbateurs (mortalité et émigrations internes, c'est-à-dire vers d'autres quartiers de la ville), et de l'imputation des individus de devenir inconnu et des émigrants de destination inconnue.

(4) La durée maximale de séjour varie ici de 4,8 ans à 9,4 ans (voir le diagramme de Lexis, graphique 7).

Graphique 9 - Quotients annuels d'émigration des immigrés 1978-1979.

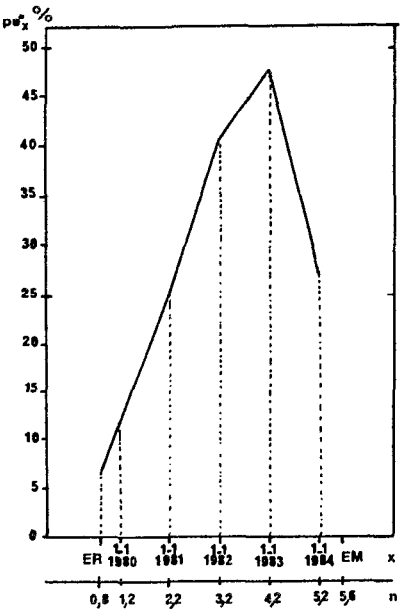

Graphique 10 - Résidents de la table d'émigration des immigrés 1978-1979.

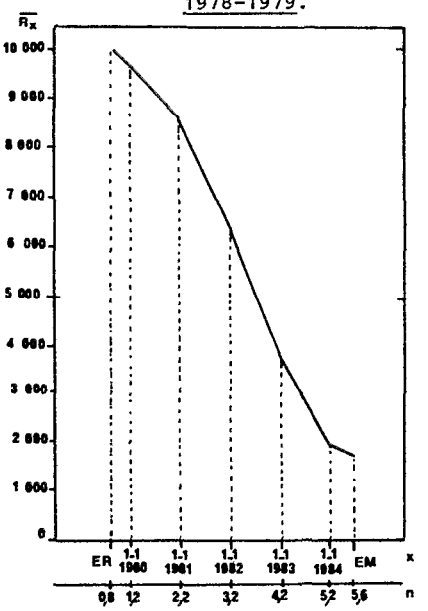

Tableau 18 - Table d'émigration externe des immigrés 1978-1979.

Date d'émigration x	Durée de séjour (années exactes) n	pe"x (%)	$\overline{R}_x$	$\overline{E}''(x, x+1)$
15-8-1979 (ER)	0,8	2,66 (7,09) (1)	10 000	266
1-1-1980	1,2	11,96	9 734	1 164
1-1-1981	2,2	25,04	8 570	2 146
1-1-1982	3,2	41,10	6 424	2 640
1-1-1983	4,2	47,71	3 784	1 805
1-1-1984	5,2	11,3 (26,90) (1)	1 979	224
1-6-1984 (EM)	5,6		1 755	Σ = 8 245

Source : EM 1984

(1) *quotients ramenés à une dimension annuelle.*

ER : enquête renouvelée *EM = enquête migration*

pe''_x = *quotient d'émigration externe de premier rang (à compter de la date de l'ER).*

$$pe''_x = \frac{E^{o''}_{(x,\ x+1)}}{R_x - \frac{E^{o'}_{(x,\ x+1)}}{2} - \frac{D^{o}_{(x,\ x+1)}}{2}}$$

$$\overline{E}''_{(x,\ x+1)} = \overline{R}_x\ pc''_x\ , \quad \overline{R}_{x+1} = \overline{R}_x - \overline{E}''_{(x,\ x+1)}$$

x = *date*
R = *résidents observés*
$\overline{R}$ = *résidents de la table*
$E^{o''}$ = *émigrants externes observés*
$\overline{E}''$ = *émigrants externes de la table*
$E^{o'}$ = *émigrants internes observés*
D^{o} = *décès observés.*

l'ensemble de l'échantillon (tableau 18). La période d'observation part de la date de l'enquête renouvelée de 1979 jusqu'à celle de l'enquête migration de 1984. Les immigrés 1978-1979 que l'on suit sont ceux qui étaient présents au moment de l'enquête renouvelée, et qui ont donc déjà échappé au risque d'émigration et de mortalité entre leur arrivée en ville et la date de cette enquête. Dans la table d'émigration présentée, les quotients d'émigration pour des durées de séjour très courtes seront donc sous-estimés par rapport à ceux de la table de la cohorte complète des immigrants 1978-1979, et inversement la durée moyenne de séjour sera légèrement sur-estimée.

Pour visualiser l'agencement des données sur lesquelles nous travaillons, nous les avons reportées sur un diagramme de Lexis (graphique 8) (1).

La fréquence de l'émigration 5,6 ans (en moyenne) après l'arrivée en ville atteint 82,5 %, et la durée moyenne de séjour des émigrants est de 3,3 ans.

Le quotient annuel d'émigration augmente très vite en fonction de la durée de séjour pendant les quatre premières années (de 7,1 % pour une durée de 0,8 an à un maximum de 47,7 % pour une durée de 4,2 ans) puis diminue fortement au bout de la cinquième année (à 26,9 % pour une durée de 5,2 ans) (2) (graphique 9).

Ce retournement de tendance est assez délicat à interpréter. Nous avons vérifié qu'il ne résultait pas de simples fluctuations aléatoires (voir note 2). S'agit-il du délai au-delà duquel l'insertion en ville des immigrants devient de plus en plus sûre avec le temps ? Il faudrait pour conclure prolonger l'observation de plusieurs années ... Par ailleurs le quotient annuel d'émigration au bout de 5,2 ans a été calculé sur les seuls cinq premiers mois de 1984, puis ramené à une dimension annuelle par une simple règle de proportionnalité. Mais d'éventuelles variations saisonnières de l'émigration pourraient invalider cette hypothèse de répar-

(1) Les émigrants de destination inconnue et les individus de devenir inconnu ont été comptabilisés avec les émigrants externes, par suite de leur ventilation en fonction de la répartition observée sur les cas déterminés.

(2) Nous avons vérifié, à l'aide de tests de comparaison du CHI-2, que les variations du quotient annuel d'émigration ne résultaient pas de simples fluctuations aléatoires. Pour cela nous avons testé, par l'intermédiaire des effectifs observés, les différences entre chacun des quotients et celui de l'année précédente. Pendant les trois premières années, les différences successives sont significatives au seuil de confiance de 0,1 %, entre la troisième et la quatrième année la différence est significative au seuil de 20 %, et entre la quatrième et la cinquième année au seuil de 1 %.

tition, et rendre incertaine la détermination de ce dernier quotient annuel.

Cette étude démontre sans ambiguïté que, pour tous ces migrants, les villes de la Région des Plateaux exercent essentiellement une fonction de transit migratoire, et ne correspondent en outre qu'à une brève étape dans leur trajectoire.

* *
*

L'analyse des différents flux migratoires qui arrivent dans les quartiers enquêtés dans chaque ville, en partent, ou ne font que les traverser, fait apparaître ces centres davantage comme des relais migratoires que comme de véritables pôles d'attraction animés d'un dynamisme intrinsèque. Leurs difficultés à transformer les migrants en résidents définitifs et à retenir leur propre population autochtone traduisent probablement certaines faiblesses de leur développement économique, ce que nous essaierons de mieux cerner par une étude approfondie des caractéristiques des migrants.

Auparavant il importe de voir quelle redistribution spatiale de la population s'opère par l'intermédiaire de ces villes et de préciser, de ce point de vue, la signification du qualificatif de "relais migratoire" appliqué à ces centres, sans préjuger jusqu'à présent de l'orientation des flux migratoires en cause, mais simplement pour traduire l'intense rotation migratoire des populations urbaines étudiées et l'incapacité des villes à fixer les migrants qu'elles attirent. Le terme de "relais" renvoie habituellement aux migrations qui s'effectuent par déplacements successifs des zones rurales vers des villes de taille croissante (1). Il s'agira donc de vérifier si le rôle de ces villes secondaires dans les trajectoires migratoires correspond à une fonction de relais, au sens traditionnel, ou bien d'un caractère plus complexe et original, à déterminer.

---

(1) HENRY (L) - (préparé par) - 1981. Dictionnaire démographique multilingue, p. 107.

3 - REDISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION

Afin de porter une appréciation plus nuancée sur le pouvoir d'attraction des villes, on délimitera leur aire d'influence migratoire. Au préalable, il paraît souhaitable de commencer par étudier les origines ethniques des citadins, pour replacer les courants d'immigration récents dans l'histoire du peuplement des villes et de leur région.

On tentera par ailleurs une première approche des cheminements migratoires avant l'arrivée dans les villes des Plateaux, à travers l'analyse croisée des lieux de naissance et de provenance des immigrés.

Symétriquement, on définira les lieux de destination des émigrants issus des trois villes, et on essaiera de mettre en évidence des directions préférentielles, en fonction de l'appartenance ethnique des migrants, et d'évaluer l'importance des phénomènes de retour au milieu d'origine.

En confrontant les orientations des courants migratoires vers et à partir des trois centres, on se demandera dans quelle mesure leur configuration spatiale correspond à un effet de taille démographique des zones émettrices ou réceptrices, et à un effet de distance.

Pour déterminer avec plus de précision le rôle de ces villes secondaires dans la redistribution spatiale de la population, on estimera des bilans migratoires entre ces centres et leurs différentes zones d'échange.

3-1- L'aire de recrutement des immigrés.

On dispose de plusieurs sources de renseignements pour apprécier l'aire de recrutement des immigrés des trois villes : l'origine ethnique des citadins, les lieux de provenance des immigrés, ou encore les lieux de naissance des résidents.

Tableau 19 -

Répartition par groupe ethnique des résidents de 1970, des résidents de 1979 et des immigrés 1970-1979.

KPALIME

Ethnie	Ewe Ahlon	Kabye Losso	Cotocoli Tchamba	Ouatchi Mina	Ana Akposso Autres ethnies Togo	Ethnie Bénin	Autres ethnies étrangères	Total
Résidents 1970	53,1 (2056)	15,9 (617)	2,6 (102)	11,2 (431)	3,1 (121)	7,0 (273)	7,1 (274)	100,0 (3 874)
Résidents 1979	47,3 (2403)	16,2 (825)	14,9 (761)	9,8 (499)	2,9 (144)	4,6 (232)	4,3 (220	100,0 (5 084)
Immigrés 1970-79	52,9 (1069)	14,9 (302)	12,2 (244)	7,9 (160)	3,5 (72)	4,2 (84)	4,4 (90)	100,0 (2 021)

ATAKPAME

Ethnie	Ewe Ahlon	Kabye Losso	Cotocoli	Tchamba	Ouatchi Mina	Ana	Akposso	Autres ethnies Togo	Ethnies Bénin (dont Fon)	Ethnie Nigeria	Autres ethnies étrangères	Total
Résidents 1970	10,3 (350)	7,7 (261)	19,7 (671)	8,8 (299)	10,0 (341)	14,8 (502)	5,6 (190)	0,8 (29)	14,9 (505)	5,3 (180)	2,1 (71)	100,0 (3 399)
Résidents 1979	13,0 (599)	8,9 (414)	22,9 (1058)	7,6 (352)	8,5 (395)	13,8 (640)	5,5 (252)	1,9 (90)	11,9 (549)	4,7 (216)	1,3 (61)	100,0 (4 626)
Immigrés 1970-79	17,6 (394)	10,0 (223)	21,6 (483)	7,5 (167)	9,0 (202)	9,1 (204)	7,0 (156)	2,6 (59)	11,4 (256)	2,5 (56)	1,7 (37)	100,0 (2 237)

BADOU

Ethnies	Ewe Ahlon	Kabye Losso	Cotocoli Tchamba	Ouatchi Mina	Ana	Akposso	Ethnies étrangères	Total
Résidents 1970	19,1 (178)	8,9 (84)	9,5 (90)	6,6 (62)	5,5 (52)	43,4 (407)	7,0 (66)	100,0 (939)
Résidents 1979	32,3 (229)	10,1 (72)	5,2 (37)	4,2 (30)	3,5 (25)	38,6 (274)	6,1 (43)	100,0 (710)
Immigrés 1970-79	31,6 (67)	11,3 (24)	5,7 (12)	5,7 (12)	4,2 (9)	30,2 (64)	11,3 (24)	100,0 (212)

Source : ER 1970-79 *( ) : effectifs.*

On trouvera dans l'annexe 11 la liste complète des ethnies de chaque groupe.

3-1-1- Les origines ethniques des citadins et le peuplement des villes.

KPALIME.

La fondation de Kpalimé est attribuée à une branche du peuple Ewé, et remonte à la fin du XVIIème siècle ou au début du XVIIIème. Cette ethnie, dominante dans tous le sud-ouest du Togo, forme toujours le groupe le plus important à Kpalimé. Dans les quartiers enquêtés les Ewé représentent 53 % des résidents en 1970 et 47 % en 1979. La diversité ethnique du reste de la population renvoie d'abord à celle de la région. Les plantations de café et de cacao, zones d'appel de main d'oeuvre, attirèrent des migrants de la Région de la Kara (Kabyé, Losso ..), de la Région Centrale (Cotocoli, Tchamba ...) et de la Région Maritime (Ouatchi). Le rayonnement des activités commerciales de la ville explique également l'origine extra-régionale et même étrangère (Ghana, Bénin, Nigéria...) des différentes communautés (1) (tableau 19).

Parmi les citadins enquêtés le groupe des Kabyé-Losso représente 16 %, celui des Ouatchi-Mina 11 %, en 1970 comme en 1979 (à peu de chose près). La part du groupe des Cotocoli-Tchamba, de 3 % seulement en 1970 est passée à 15 % en 1979, et inversement celle des ethnies étrangères a baissé de 14 % à 9 %.

Pour apprécier la spécificité ethnique des quartiers enquêtés, on peut se référer à une étude sur la population des villes du Togo selon le recensement de 1970, mais concernant les seuls chefs de ménage (2). Voici pour les principaux groupes ethniques les proportions de chefs de ménage correspondant, dans les quartiers enquêtés en 1970 et dans l'ensemble de la ville :

---

(1) La notion d'ethnie étrangère est assez floue. Par exemple l'aire d'extension des Ewé s'étend au-delà de la frontière du Ghana. Inversement d'autres ethnies "étrangères" ont pu constituer au Togo des colonies de peuplement de longue date.
Par ailleurs il n'y a évidemment pas de correspondance systématique entre le lieu de naissance et le foyer géographique originel de l'ethnie d'appartenance.

(2) MARGUERAT (Y) - 1980.

	Quartiers enquêtés	Ensemble de la ville
Ewé	53 %	46 %
Kabyé-Losso	15 %	8 %
Cotocoli-Tchamba	2 %	11 %
Ouatchi-Mina	12 %	8 %
Autres ethnies du Togo	4 %	13 %
Ethnies étrangères	14 %	14 %
Ensemble	100 %	100 %

Si les communautés les plus importantes sont bien présentes dans l'échantillon, certaines sont sur-représentées, au détriment des Cotocoli-Tchamba (mais pour ces derniers ce n'est sans doute plus le cas en 1979 - cf tableau 19) et des diverses autres ethnies originaires du Togo, sans doute localisées dans d'autres quartiers que ceux enquêtés.

ATAKPAME.

Les historiens font remonter l'origine d'Atakpamé au début du XVIIIème siècle (1). En raison de son site défensif - la ville est entourée par une barrière de collines - ce centre a servi de refuge aux populations pourchassées par les armées d'Abomey. Des Yoruba originaires du Nigéria s'y installèrent au XIXème siècle, et forment aujourd'hui la communauté la plus ancienne : les Ana (2). C'est également de cette époque que date l'arrivée des Fon, du Dahomey.

En 1970 la population des quartiers enquêtés compte 15 % d'Ana et 15 % de Fon et autres ethnies du Bénin. Quant aux autres groupes ethniques ils sont originaires soit de la Région des Plateaux même (Ewé : 10 %, Akposso : 6 %), soit d'autres régions du Togo (Kabyé-Losso : 8 %, Cotocoli : 20 %, Tchamba : 9 %, Ouatchi-Mina : 10 %), soit de pays étrangers (Nigéria : 5 % ...). De 1970 à 1979 cette répartition n'a subi que de très légères modifications (tableau 19).

(1) CORNEVIN (R) - 1969.

(2) Ou plus exactement avec les Woudou, petit groupe d'origine Ewé installé à la même époque.

La structure ethnique des quartiers enquêtés se distingue de celle de l'ensemble de la ville par la place particulièrement importante des Cotocoli (1) (17 % des chefs de ménage en 1970 contre 6 %) et des ethnies originaires du Bénin, dont les Fon (15 % contre 8 %) et a contrario par la sous-représentation des Ana (16 % contre 30 %).

Toutefois la composition ethnique de l'échantillon témoigne bien de la diversité du peuplement de la ville.

BADOU.

Badou se situe dans une région peuplée originellement d'Akposso, un des groupes ethniques présumé autochtone par rapport à l'histoire du Togo. Dans les quartiers enquêtés ils constituent toujours le groupe le plus important (43 % des résidents en 1970). La présence des autres groupes ethniques reflète d'abord la diversité des populations de la zone de plantation cacaoyère : 19 % d'Ewé, 9 % de Kabyé-Losso, 10 % de Cotocoli-Tchamba, 7 % d'Ouatchi-Mina, 6 % d'Ana et 7 % d'ethnies étrangères (tableau 19).

L'évolution de la composition ethnique des quartiers de 1970 à 1979 est marquée principalement par la progression du groupe Ewé (32 % en 1979) et le recul des Cotocoli-Tchamba et des Akposso (tableau 19).

Les Akposso sont relativement beaucoup plus nombreux dans la population de l'échantillon que dans celle de la ville entière (47 % des chefs de ménage en 1970 contre 26 %). Les Ewé sont aussi sur-représentés (19 % contre 13 %) ainsi que les Kabyé-Losso (8 % contre 4 %). A l'inverse les Cotocoli-Tchamba sont sous-représentés (8 % contre 29 %) et surtout les ethnies d'origine étrangère (8 % contre 29 %). Ces deux derniers groupes sont davantage concentrés dans les quartiers "zongo", dont aucun ne figure dans l'échantillon. Rappelons que traditionnellement le terme "zongo" désignait les quartiers des commerçants musulmans étrangers. En conséquence, comme nous l'avons déjà souligné, l'étude de l'immigration dans les quartiers enquêtés ne doit pas être considérée comme révélatrice de l'ensemble des immigrations vers Badou. La population de l'échantillon s'avère

(1) Evidemment attribuable à la présence dans l'échantillon de quartiers du "Zongo Cotocoli".

beaucoup plus autochtone et régionale que celle de la ville entière, très diversifiée.

- L'appartenance ethnique des immigrés (tableau 19).

Les modifications dans la structure ethnique des quartiers de 1970 à 1979 ne sauraient s'expliquer uniquement par l'appartenance ethnique des immigrés de la période. Les déplacements intra-urbains et les émigrations interviennent également.

Ce dont témoigne d'abord la composition ethnique des immigrés 1970-1979, c'est de la persistance des courants migratoires anciens qui ont façonné la physionomie ethnique des populations urbaines. Mais l'attraction de la ville peut aussi s'exercer de manière privilégiée envers certains groupes ethniques de la région. C'est par exemple le cas à Kpalimé et à Atakpamé pour les Ewé : la proportion d'immigrés dans ce groupe est plus forte qu'en moyenne (45 % contre 40 % à Kpalimé, et 66 % contre 48 % à Atakpamé).

*

La diversité ethnique des immigrés et des résidents correspond-elle à l'étendue effective de l'aire de recrutement actuel des immigrés, ou reflète-t-elle davantage la variété ethnique de la région et l'histoire de son peuplement ? Cette situation résulte-t-elle d'un véritable rayonnement urbain des centres étudiés, ou bien de l'attraction de l'économie de plantation pendant son ère de prospérité, et qui se répercute aujourd'hui sur les villes de cette région ?

L'analyse des lieux de provenance des immigrants devrait nous permettre de répondre à ces questions.

3-1-2- La provenance des immigrants.

3-1-2-1- D'où viennent les immigrés de 1970-1979 ?
... de quelle région ? (1)

La préfecture même de la ville et la Région des Plateaux occupent une place importante dans l'aire de recrutement des immigrés, surtout à Badou (46 % des immigrés interrogés contre 39 % à Kpalimé et 36 % à Atakpamé). Le classement des autres régions de provenance varie ensuite selon la ville concernée. A Kpalimé on retiendra surtout l'apport des immigrés de Lomé (14 %) et du Ghana voisin (13 %) ; à Atakpamé celui des originaires de la Région Centrale (20 %) (où se trouve l'aire des Cotocoli et des Tchamba, particulièrement nombreux dans l'échantillon) et de Lomé (16 %) ; enfin à Badou celui des immigrés de la Région Maritime (sans Lomé : 14 %) et du Ghana tout proche (11,5 %).

Mais toutes les régions du Togo et les pays limitrophes (Ghana, Bénin), restent représentés dans les lieux de provenance des immigrés des trois villes (à l'exception de la Région des Savanes dans le cas de Badou) (carte 3).

Pour comprendre la signification des nombreuses immigrations en provenance du Ghana, rappelons que la frontière post-coloniale a brisé l'unité d'une région relevant de la même aire culturelle, celle des Ewé, et d'un même type d'économie, celle de plantation.

La zone d'influence migratoire des quartiers étudiés s'avère assez étendue, dépassant largement les limites régionales, et même nationales. La diversité ethnique de ces populations urbaines ne résulte donc pas uniquement de celle de la population de la région, mais correspond aussi au rayonnement propre à ces centres.

.... des campagnes ou des villes ?

On peut également différencier les lieux de provenance des immigrés selon leur "degré d'urbanisation", en distinguant la capitale, les villes

(1) Le découpage des régions économiques et des préfectures auquel on se réfèrera tout au long de l'étude est celui en vigueur depuis 1981.

Carte 3 -Lieu de provenance des immigrés 1970-1979.
(répartition pour 100 immigrés dans chaque ville)

Carte 4 -Lieu de naissance des non-natifs de leur ville de résidence en 1979.
(répartition pour 100 non-natifs dans chaque ville)

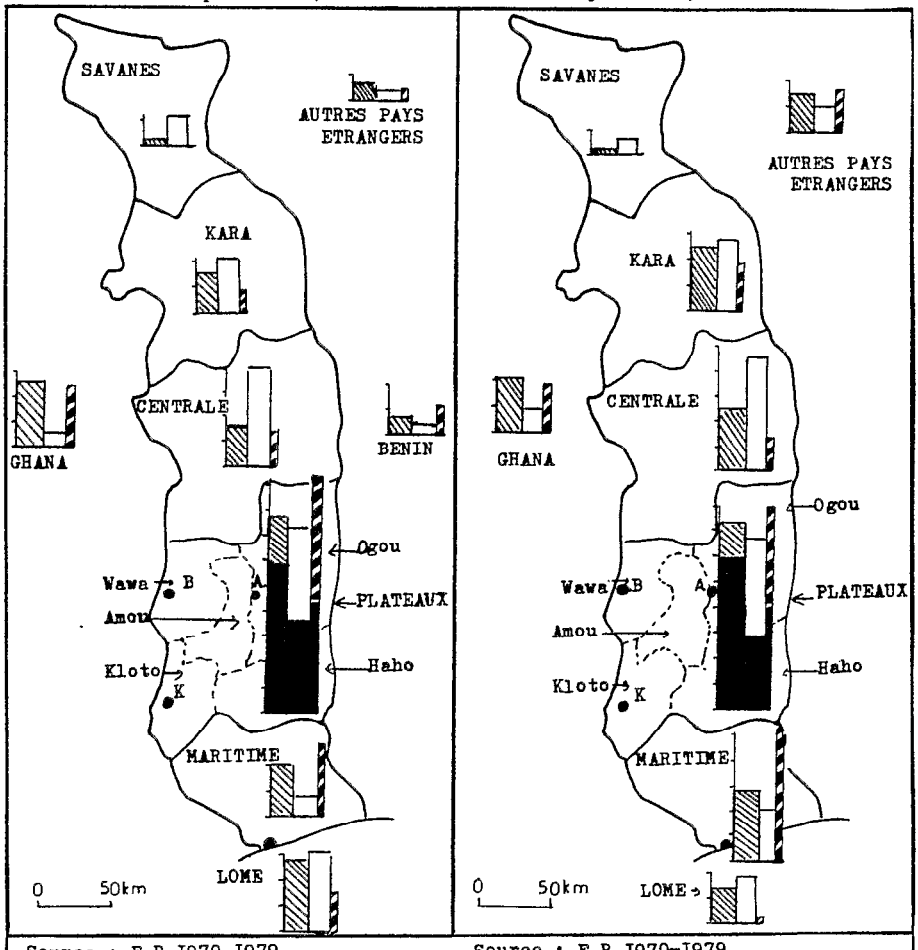

Source : E.R.1970-1979.

Source : E.R. 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 12 les tableaux correspondants.

limite de région
limite de préfecture
Atakpamé (A)
Kpalimé (K)
Badou (B)
Préfecture de la ville

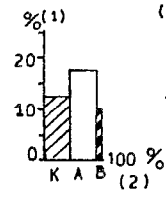

(1): *part de chaque lieu de provenance (ou de naissance) pour 100 immigrés (ou non-natifs) de la ville considérée.*

(2): *répartition des immigrés (ou non-natifs) par ville pour 100 immigrés (ou non-natifs) des trois villes.*

secondaires du Togo (1) et le Togo rural - l'étranger faisant une catégorie à part (tableau 20).

Les zones rurales du pays envoient davantage d'immigrés que les villes à Kpalimé et à Badou : respectivement 43 % contre 37 % et 48 % contre 32 % (Lomé inclus). A Atakpamé la situation est inversée : 33 % des immigrés proviennent du milieu rural, contre 43 % des villes secondaires et 16 % de la capitale. Ces différences renvoient aux fonctions économiques spécifiques exercées par ces villes. On peut penser qu'en tant que chef-lieu régional les fonctions administratives d'Atakpamé sont plus développées et entraînent un "draînage" de fonctionnaires en provenance de la capitale et des autres villes plus important qu'à Kpalimé et Badou, simples préfectures. Cette hypothèse sera vérifiée ultérieurement lorsque nous étudierons en détail les caractéristiques socio-économiques des migrants en relation avec les fonctions urbaines.

Tableau 20 - Lieux de provenance des immigrés 1970-1979 selon le degré d'urbanisation de la zone émettrice.
(répartition en pourcentages pour les lieux connus)

Ville de résidence en 1979	Lieu de provenance				
	Lomé	Villes secondaires	Togo rural	Etranger	TOTAL (lieux connus)
KPALIME	14,4	22,1	43,1	20,4	100,0 (2 012)
ATAKPAME	16,1	43,3	32,7	7,9	100,0 (2 230)
BADOU	8,2	23,6	47,6	20,6	100,0 (208)
3 VILLES	14,9	32,8	38,2	14,1	100,0 (4 450)

Source : ER 1970-1979. *( ) : effectifs*
Lieu de provenance non précisé : 20 cas.

(1) Par villes secondaires on entend tous les chefs-lieux de préfecture à l'exception de la capitale, Lomé (soit 20 "villes").

3-1-2-2- Les origines géographiques des résidents non-natifs.

Les lieux de naissance des résidents de 1979 non natifs de leur ville permettent une autre approche de la zone d'influence migratoire des quartiers enquêtés (1).

La structure géographique des lieux de naissance des non-natifs se rapproche dans ses grandes composantes régionales de celle des lieux de provenance des immigrés 1970-1979 (carte 4).

On relève toutefois quelques différences significatives (2). Le poids de Lomé est en moyenne deux fois moins important dans les lieux de naissance que dans les lieux de provenance (7 % contre 15 %), par contre le reste de la Région Maritime est mieux représenté dans le premier cas que dans le second. Ceci suggère que parmi les immigrés venus de Lomé nombre d'entre eux ne sont pas des Loméens de naissance, mais d'anciens immigrants, originaires en particulier de la Région Maritime.

Les non-natifs originaires de la Région Centrale ou de la Kara sont aussi relativement un peu plus nombreux que les immigrés de 1970-1979 en provenance de ces régions, alors que pour les originaires de la Région des Plateaux, c'est l'inverse qui est observé.

Ces différences de structure peuvent correspondre à une certaine évolution dans le recrutement des immigrants et/ou aux cheminements migratoires entre le lieu de naissance et l'arrivée dans les villes étudiées.

Les données concernant les non-natifs sont très hétérogènes quant à l'ancienneté d'installation et à la date d'arrivée en ville. Par ailleurs le lieu de naissance de ces immigrants ne correspond pas nécessairement au dernier lieu de résidence avant l'arrivée en ville. En conséquence il n'est pas possible à partir de ces données de juger de l'évolution des lieux de provenance des immigrants.

Par contre on peut appréhender les cheminements migratoires en analysant les correspondances entre lieu de provenance et lieu de naissance des immigrés de 1970-1979.

---

(1) La mauvaise qualité des informations sur les lieux de naissance des résidents de 1970 rend impossible une analyse de leur répartition géographique.

(2) Les tests de comparaison du CHI-2 permettent de conclure à des différences significatives entre les répartitions, au seuil de confiance de 0,1 %. (On trouvera dans l'annexe 9 l'exposé détaillé de la méthode du test de comparaison du CHI-2).

3-1-2-3- Une première approche des cheminements migratoires : lieux de naissance et lieux de provenance des immigrés de 1970-1979.

Une première série de questions se pose à propos des trajectoires passées des immigrés : quelle est la proportion de migrants venus directement de leur région de naissance sans transiter par une autre région ? et pour ceux qui ne sont pas dans ce cas, quelles sont les régions de transit privilégiées avant l'arrivée dans les trois villes étudiées ?

Les immigrés dont le lieu de provenance correspond à la région dont ils sont natifs sont largement majoritaires : 73 % des immigrés à Kpalimé, 69 % à Atakpamé et 75 % à Badou. C'est pour les immigrés nés dans la Région de la Kara qu'une telle correspondance est la moins fréquente : 56 % des cas (tableau 21). Ceci renvoie à l'ancienneté des migrations Kabyé et Losso hors des massifs de la Kara.

Pour les immigrés qui ont effectué au moins une autre étape régionale avant leur arrivée en ville, la dernière se situe le plus souvent dans la Région Maritime (34 % des cas pour l'ensemble de l'échantillon), ou dans la Région des Plateaux même (22 % des cas) (tableau 21).

Pour mieux cerner l'aire d'influence migratoire effective des centres urbains étudiés, c'est la question des migrations de retour qui devient importante.

La proportion d'immigrés nés dans la Région des Plateaux est nettement plus élevée que celle des immigrés en provenance de cette région : 44 % contre 38 % pour l'ensemble de l'échantillon (tableau 21). Cet écart suggère l'existence d'immigrations de retour loin d'être négligeables. Si l'on restreint la notion d'immigration de retour au cas des immigrés nés dans leur ville de résidence en 1979 ce sont 11 % des immigrés qui sont concernés à Kpalimé, 13 % à Atakpamé et 18 % à Badou. Si l'on envisage maintenant ce phénomène à l'échelle de la Région des Plateaux, ce sont 20 % des immigrés en provenance d'une autre région que celle des Plateaux qui sont en fait natifs de cette dernière (21 % à Kpalimé, 19 % à Atakpamé et même 27 % à Badou) (tableau 21).

En ajoutant ces immigrés à ceux arrivés en provenance de la Région des Plateaux, l'aire de recrutement des immigrés apparaît beaucoup plus "régionale" qu'à la seule analyse des lieux directs de provenance : 52 %

Tableau 21 - Répartition des immigrés 1970-1979 selon leur lieu de naissance et leur lieu de provenance (1).

(effectifs)

KPALIME

Naissance \ Provenance	Plateaux	Maritime	Centrale	Kara	Savanes	Ghana	Autres pays étrangers	TOTAL
Plateaux	668	143	25	16	1	51	16	920
Maritime	40	273	6	12	8	18	9	366
Centrale	18	18	110	1	-	14	-	161
Kara	26	29	10	118	2	15	1	201
Savanes	2	1	-	-	9	-	1	12
Ghana	21	12	-	1	1	168	-	203
Autres pays étrangers	10	13	5	-	-	2	117	147
TOTAL	785	489	156	148	21	268	144	2011

ATAKPAME

Naissance \ Provenance	Plateaux	Maritime	Centrale	Kara	Savanes	Ghana	Autres pays étrangers	TOTAL
Plateaux	658	130	51	37	20	8	20	924
Maritime	49	248	14	20	31	2	8	372
Centrale	38	12	322	13	2	8	1	396
Kara	45	33	35	151	10	2	-	276
Savanes	3	14	2	10	41	1	-	71
Ghana	10	13	8	5	-	48	5	89
Autres pays étrangers	6	7	6	2	6	-	73	100
TOTAL	809	457	438	238	110	69	107	2228

Tableau 21 (suite) -

Répartition des immigrés 1970-1979 selon leur lieu de naissance et leur lieu de provenance.

BADOU

Naissance \ Provenance	Plateaux	Maritime	Centrale + Kara	Etranger	TOTAL
Plateaux	85	12	11	7	115
Maritime	5	29	1	1	36
Centrale + Kara	3	4	11	3	21
Etranger	2	2	-	32	36
TOTAL	95	47	23	43	208

3 VILLES

Naissance \ Provenance	Plateaux	Maritime	Centrale	Kara	Savanes	Ghana	Autres pays étrangers	TOTAL
Plateaux	1 411	285	82	58	21	65	37	1 959
Maritime	94	550	21	32	39	21	17	774
Centrale	58	31	438	14	2	24	1	568
Kara	72	65	47	272	12	18	1	487
Savanes	5	15	2	10	50	1	1	84
Ghana	33	26	8	6	1	230	5	309
Autres pays étrangers	16	21	11	2	6	2	208	266
TOTAL	1 689	993	609	394	131	361	270	4 447

Source : ER 1970-1979

(1) *répartition des immigrés de lieux de naissance et de provenance précisés.*
(lieu de naissance ou de provenance non précisé = 23 cas)

Carte 5 -Lieux de destination des émigrants 1970-1979.

(répartition pour 100 émigrants dans chaque ville)

Carte 6-Lieux de destination des émigrants 1979-1984.

(répartition pour 100 émigrants dans chaque ville)

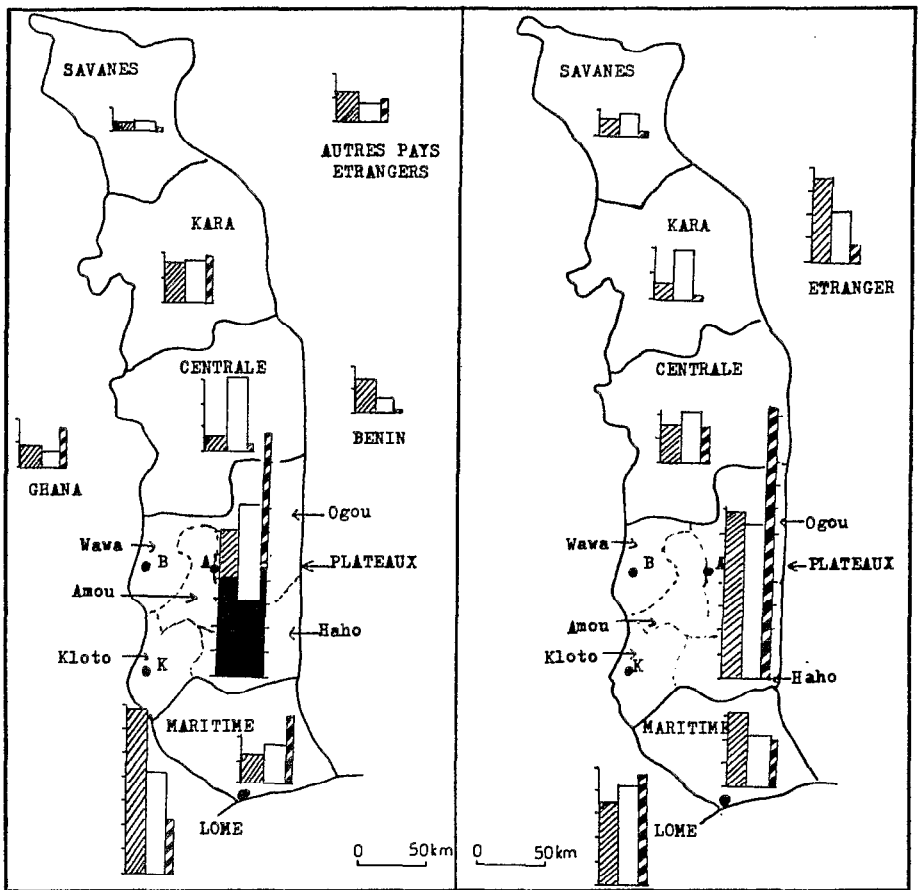

Source : E.R.1970-1979.

Source : E.M. 1984.

On trouvera dans l'annexe 13 les tableaux correspondants.

limite de région

limite de préfecture

Atakpamé (A)

Kpalimé (K)

Badou (B)

préfecture de la ville

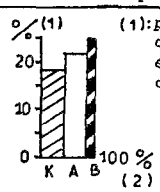

(1): *part de chaque lieu de destination pour 100 émigrants de la ville considérée.*

(2): *répartition des émigrants par ville, pour 100 émigrants des trois villes.*

d'immigrés nés ou venus de la région à Kpalimé contre 39 % en provenance directe, 48 % contre 36 % à Atakpamé et 60 % contre 46 % à Badou.

Le rayonnement extra-régional des zones urbaines étudiées se révèle nettement plus limité qu'à première vue.

3-2- L'aire de destination des émigrants (1)

3-2-1- Schéma général.

3-2-1-1- Selon les régions :

Une proportion importante des émigrants de 1970-1979 ont quitté leur ville de résidence pour rester dans la même préfecture, ou dans la Région des Plateaux : 31 % à Kpalimé (et 20 % pour le Kloto seul), 36 % à Atakpamé (et 16 % pour l'Ogou) et 50 % à Badou (et 22 % pour le Wawa) (carte 5). Dans l'échantillon des émigrants de 1979-1984, les destinations régionales sont aussi fréquentes (carte 6).

De 1970 à 1979 c'est à Kpalimé que l'attrait de la capitale est le plus fort : 33 % des émigrants s'y sont rendus, contre 21 % à Atakpamé et 11 % à Badou. Le classement entre les trois villes correspondrait-il ici à un effet de la distance, l'effectif des migrants devant être, selon les modèles gravitaires, inversement proportionnel à cette variable ? Rappelons que par le réseau routier Kpalimé se situe à 117 kilomètres de Lomé, Atakpamé à 164 et Badou à 250.

Mais cette explication n'est guère satisfaisante. Pour les émigrants 1970-1979 à destination de la Région Maritime (sans Lomé) le facteur distance serait lié positivement à leur effectif relatif. Ainsi c'est Badou qui envoie, proportionnellement à son propre contingent, le plus d'émigrants (14 %) et Kpalimé le moins (6 %). Par ailleurs, parmi les émigrants de 1979-1984, Kpalimé ne tient plus la première place pour le poids des émigrants à destination de Lomé : 17,5 % contre 20,5 % à Atakpamé.

---

(1) L'analyse des lieux de destination des émigrants ne peut se faire qu'à partir des lieux connus, or les lieux non précisés concernent 10,9 % des émigrants de 1970-1979 (émigrations internes exclues). Il faut donc supposer que la distribution des lieux non précisés ne serait pas sensiblement différente de celle observée sur les lieux connus.

Tableau 22 - Lieux de destination des émigrants 1970-1979 selon le degré d'urbanisation de la zone d'accueil

(répartition en pourcentages pour les lieux connus)

Ville de résidence en 1970	LIEU DE DESTINATION				
	Lomé	Villes secondaires	Togo rural	Etranger	Total (lieux connus)
KPALIME	33,4	20,4	28,8	17,4	100,0 (1 908)
ATAKPAME	20,8	38,0	31,5	9,7	100,0 (1 886)
BADOU	11,3	27,3	48,1	13,3	100,0 (443)
3 VILLES	25,4	29,0	32,0	13,6	100,0 (4 237)

Source : ER 1970-1979 *( ) : effectifs*

Lieu de destination non précisé = 517 cas.

Tableau 23 - Lieux de destination des émigrants 1979-1984 selon le degré d'urbanisation de la zone d'accueil

(répartition en pourcentages pour les lieux connus)

Ville de résidence en 1979	LIEU DE DESTINATION				
	Lomé	Villes secondaires	Togo rural	Etranger	Total (lieux connus)
KPALIME	17,5 (20)	32,5 (37)	32,5 (37)	17,5 (20)	100,0 (114)
ATAKPAME	20,5 (23)	45,6 (51)	23,2 (26)	10,7 (12)	100,0 (112)
BADOU	(7)	(16)	(6)	(1)	(30)
3 VILLES	19,5 (50)	40,6 (104)	27,0 (69)	12,9 (33)	100,0 (256)

Source : EM 1984 *( ) : effectifs*

Lieu de destination non précisé = 3 cas.

La différenciation des schémas de destination selon la ville de départ doit plutôt être recherchée au niveau des caractéristiques socio-économiques des migrants et de leurs motivations, ou encore dans les liens ethniques qui peuvent exister entre les différentes populations urbaines étudiées et les populations des régions de destination.

L'impact de la première série de facteurs sera traité dans la prochaine partie. Quant à l'influence du second type de facteur, elle peut être illustrée ici.

Par exemple, à Atakpamé la proportion relativement élevée d'émigrants à destination de la Région Centrale (16 %) est à relier à la présence dans les quartiers enquêtés d'une communauté importante de Cotocoli et de Tchamba, originaires de cette région. Par contre, à Kpalimé, la Région Centrale n'attire que 3 % des émigrants, et 1 % à Badou (données de 1970-1979). Ceci renvoie plus généralement au phénomène des migrations de retour, dont nous examinerons plus précisément les effets.

Auparavant, terminons la présentation générale des schémas de destination.

On peut résumer les principales directions des émigrants 1970-1979 des trois villes : un peu plus d'un tiers sont absorbés par la Région des Plateaux même, un quart par la capitale, le reste correspond à un éventail relativement ouvert, dans lequel les pays étrangers (Ghana et Bénin en particulier) occupent une place très honorable. Seule la Région des Savanes ne reçoit qu'une très faible proportion d'émigrants.

3-2-1-2- Selon le degré d'urbanisation de la zone d'accueil.

La capitale mise à part, les villes togolaises dans leur ensemble reçoivent moins d'émigrants de Kpalimé et de Badou que les campagnes : respectivement 20 % d'émigrants 1970-1979 contre 29 % et 27 % contre 48 %. Pour Atakpamé les villes secondaires l'emportent : 38 % des émigrants 1970-1979 s'y rendent contre 31 % dans les campagnes (tableau 22).

Dans tous les cas le phénomène remarquable est l'importance des migrations de type urbain-rural, très loin de constituer un courant marginal à l'échelle des trois villes secondaires.

La zone rurale de la préfecture de chacune des villes considérées reçoit une grande part de ces émigrants à destination rurale (70 % à Kpalimé, 50 % à Atakpamé et 46 % à Badou).

Les campagnes togolaises absorbent aussi davantage d'émigrants que la capitale : pour l'ensemble de l'échantillon 1970-1979 32 % contre 25 %. Cette inégalité est également vérifiée pour les émigrants de 1979-1984 : bien que la part des villes secondaires soit plus forte (41 % en moyenne), celle des zones rurales reste supérieure à celle de Lomé (27 % contre 19,5 %) (tableau 23).

Quant à l'évolution des destinations d'émigration entre 1970-1979 et 1979-1984, étant donné la spécificité de l'échantillon enquêté en 1984, il n'est pas possible d'affirmer que les différences observées dans la répartition des lieux de destination des deux populations d'émigrants (1) sont révélatrices d'une réorientation plus générale des flux d'émigrations entre les deux périodes. Cette remarque s'applique en particulier aux destinations plus urbaines des émigrants de 1979-1984.

3-2-1- Directions préférentielles et migrations de retour : lieu de destination et origine ethnique.

Il apparaît intéressant d'analyser les lieux de destination des émigrants en fonction de leur "origine", en particulier pour apprécier l'importance des migrations de retour, et voir dans quelle mesure ces dernières contribuent à expliquer la configuration géographique des destinations.

Qu'entend-on par "origine" ? On peut d'abord penser à l'origine géographique, repérable par le lieu de naissance de l'individu.

Malheureusement, comme nous l'avons déjà noté, cette variable est mal connue pour les résidents de 1970, surtout pour les individus émigrés (2). On ne peut donc recourir aux lieux de naissance pour mener une analyse fine des migrations de retour, ou plus généralement des trajectoires des migrants.

---

(1) Nous avons vérifié, par un test de comparaison du CHI-deux, que les différences observées entre les deux répartitions étaient statistiquement significatives, au seuil de confiance de 1 % pour la répartition par région, et au seuil de 0,1 % pour la répartition selon le degré d'urbanisation de la zone.

(2) On compte pour l'ensemble des émigrants 1970-1979 34 % de lieux de naissance inconnus.

Par contre, l'appartenance ethnique des migrants, très bien connue, s'avère une variable très pertinente pour cette analyse.

Chaque groupe ethnique a une implantation géographique originelle bien déterminée (on peut se reporter à la carte 7). Même si le migrant n'est pas né dans la région d'établissement de son groupe ethnique, c'est cette dernière qu'il considèrera comme son "milieu d'origine". Dans ce cas la migration vers ce milieu d'origine n'est peut-être pas une migration de retour, au sens strict, dans le cycle de vie du migrant, mais elle peut être considérée comme telle dans une optique inter-générationnelle. S'il ne s'agit pas d'un retour vers le lieu de naissance, c'est un retour vers le lieu d'origine familial, vers son milieu ethnique et culturel traditionnel.

La répartition des lieux de destination des émigrants 1970-1979 selon leur appartenance ethnique met en évidence des directions privilégiées pour chaque groupe (graphique 11). On qualifiera de directions privilégiées ou préférentielles les lieux de destination pour lesquels la proportion d'émigrants dans le groupe ethnique considéré est supérieure au poids moyen de cette destination dans la répartition d'ensemble des lieux, toutes ethnies confondues (1).

Pour chaque groupe ethnique sans exception sa région d'origine ressort comme une direction d'émigration préférentielle.

35 % des émigrants Ana restent dans la préfecture de l'Ogou contre 11 % des émigrants en moyenne, et 51 % des Akposso dans le Wawa, l'Amou ou le Haho contre 12 % en moyenne. Les Ewé émigrent le plus souvent dans leur aire culturelle : le Kloto et la Région Maritime (69 % des émigrants contre 45 % en moyenne - Lomé inclus). Les Ouatchi et les Mina du Sud-Est Togo vont en grande majorité dans la Région Maritime et la capitale (66 % des émigrants contre 33 % en moyenne). 38 % des émigrants Tchamba et 31 % des Cotocoli rejoignent la Région Centrale contre 8 % en moyenne, et 32 % des émigrants Kabyé et Losso la Région de la Kara, contre 8 % en moyenne. Enfin les émigrants d'origine étrangère retournent le plus souvent dans leur pays. Et si l'Ogou apparaît aussi comme une destination privilégiée pour les ethnies originaires du Bénin, c'est à cause des Fon, installés depuis plus d'un siècle dans la région d'Atakpamé.

Dans tous les cas cités la direction privilégiée est non seulement plus fréquente par rapport au poids moyen du lieu de destination correspondant, mais également par rapport aux autres destinations du groupe ethnique considéré.

(1) Sur l'histogramme les lieux de destination privilégiée sont pochés en noir.

Carte 7 - Carte des ethnies du Togo.

Source : CORNEVIN (R) - 1973, p. 29.

Remarques sur l'évolution de la transcription des noms propres.

Villes :	*Dapango*	= *Dapaong*	*Ethnies* :	*Kabre*	= *Kabyé*
	Lama-Kara	= *Kara*		*Kotocoli*	= *Cotocoli*
	Bassari	= *Bassar*		*Evhé*	= *Ewé*
	Palime	= *Kpalimé*			
	Nuatja	= *Notse*			

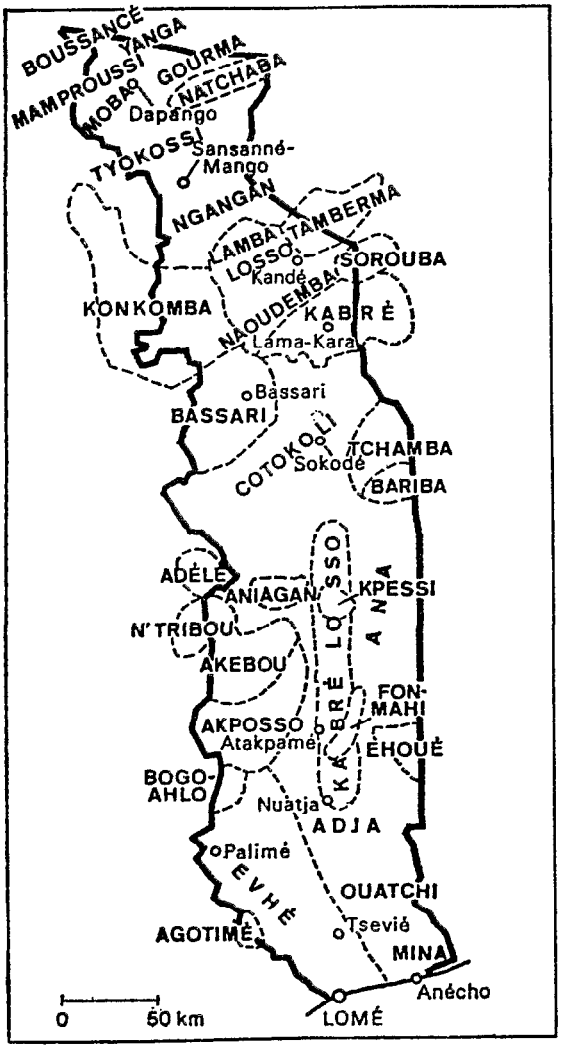

Graphique 11 - Lieu de destination des émigrants 1970-1979 selon leur ethnie.

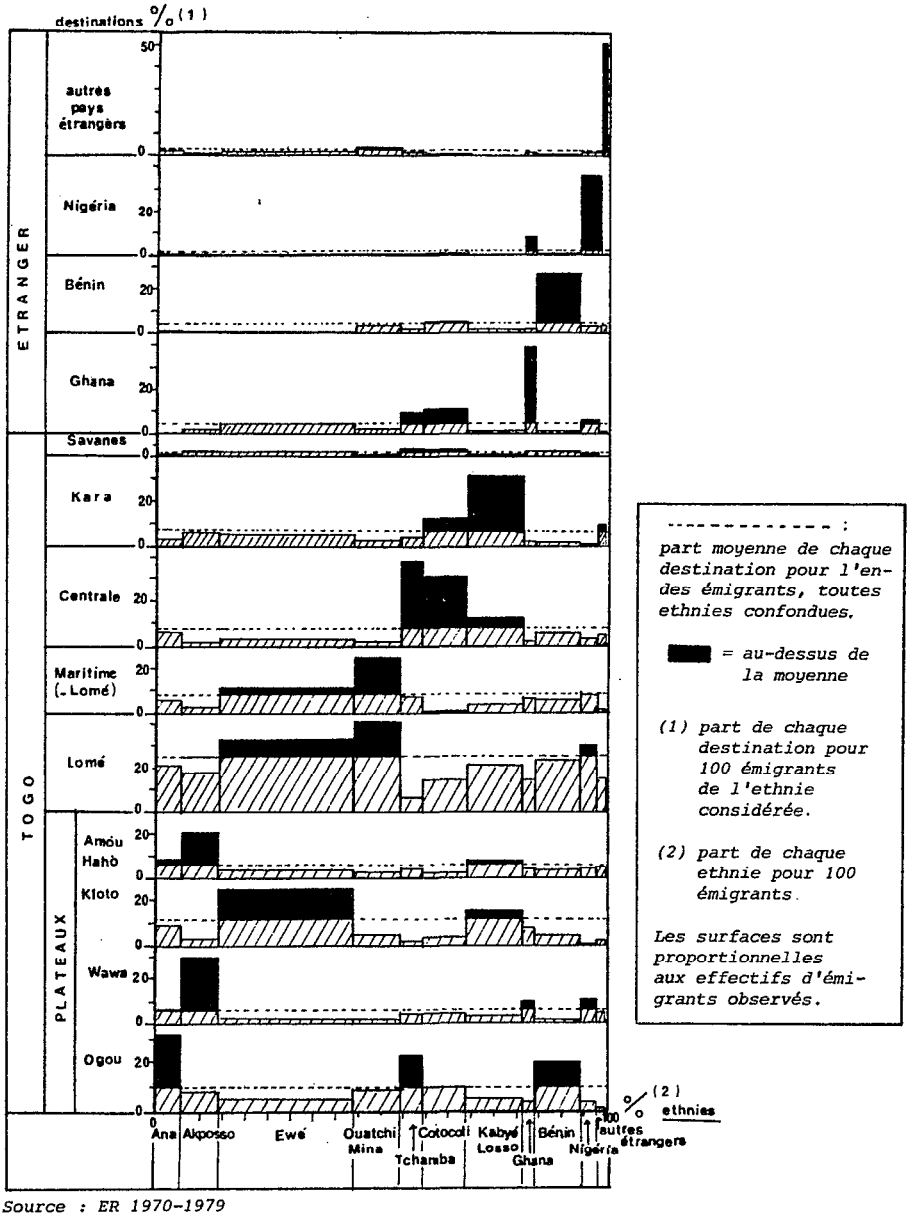

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 13 les données correspondantes.

Ce système de préférences marquées pour le milieu géographique et culturel d'origine façonne en partie le schéma de distribution des courants d'émigration. Une lecture horizontale du graphique 11 permet d'évaluer précisément cet impact. Pour chaque zone de destination, on peut mesurer la contribution du (ou des) groupes ethniques pour qui cette destination est une direction privilégiée. Par exemple les Ewé constituent 62 % du flux des émigrants vers le Kloto, les Ewé, Ouatchi et Mina 78 % du flux vers la Région Maritime (sans Lomé) et 55 % de celui vers la capitale. Ou encore les Cotocoli et Tchamba représentent 58 % des émigrants vers la Région Centrale, et les Kabyé-Losso 48 % de ceux vers la Kara. Bien entend, toutes ces contributions sont largement supérieures au poids de chaque groupe ethnique dans l'ensemble des émigrants.

Les migrations de retour ou, pour les émigrants résidant en 1970 dans leur propre aire ethnique, l'attachement à cette dernière jouent un rôle important dans les cheminements migratoires. Nous avons également vu la place que tiennent les migrations de retour chez les immigrés. Ces préférences témoignent de la force des liens que le migrant conserve avec son milieu d'origine, ce qui sera confirmé ultérieurement par l'analyse des biographies migratoires.

3-3- Bilan général.

3-3-1- Effet de taille et effet de distance.

3-3-1-1- Les tendances communes dans les lieux de provenance et les lieux de destination des migrants.

La répartition des lieux de provenance des immigrés selon la région ou selon le degré d'urbanisation de la zone présente certains points communs avec la répartition des lieux de destination des émigrants. En particulier la place de la Région des Plateaux est aussi importante (38 % des lieux de provenance en moyenne et 35 % des lieux de destination)et, au niveau de l'ensemble de l'échantillon, le classement des principales régions ou zones est le même. La différence essentielle concerne le poids de Lomé, nettement plus élevé dans les lieux de destination que dans les lieux de provenance (25 % contre 15 % en moyenne).

On peut se demander, à propos des tendances similaires, si les grandes orientations de la distribution spatiale des migrants ne résulteraient pas d'un effet mécanique de la taille démographique des zones émettrices ou réceptrices et d'un effet de distance géographique. Cela revient, en quelque sorte, à vérifier dans quelle mesure un modèle migratoire de gravitation s'applique ici.

Selon les "lois" de migration énoncées par RAVENSTEIN "le nombre des immigrants en un centre déterminé d'absorption croît inversement à la distance et directement à l'effectif de la population du lieu d'origine" (1).

Et plus généralement, selon la formulation de PARETO à la base de tous les modèles de gravitation, le nombre de migrants Mij se déplaçant d'une zone i à une zone j est proportionnel aux populations Pi et Pj de ces zones et inversement proportionnel à la distance d_{ij} qui les sépare, élevée à une puissance n (2) :

$$Mij = k. \frac{Pi.Pj}{(d_{ij})^n}$$

Si l'on s'intéresse aux émigrants à partir d'un centre donné vers différentes destinations, l'effectif de population à prendre en compte est celui de la population de chacun des lieux de destination.

3-3-1-2- Effet de taille.

Dans un premier temps nous nous proposons d'évaluer l'effet de la taille démographique sur l'importance relative des flux migratoires de directions diverses, en nous limitant aux déplacements à l'intérieur du territoire togolais. Nous avons rapporté l'effectif des immigrés 1970-1979 (ou des émigrants 1970-1979) de chaque région ou zone à sa population moyenne (3). En aucun cas il ne s'agit de taux d'immigration ou d'émigration par région, mais simplement d'effectifs d'immigrés ou d'émigrants pour une population identique, 100 000 résidents par exemple, dans chaque région ou zone considérée.

(1) RAVENSTEIN (E.G) - 1885.

(2) TERMOTE (M) - 1967

(3) Calculée comme la demi-somme des effectifs de population au recensement de 1970 et au recensement de 1981, ce qui est ici suffisant pour obtenir des coefficients de pondération. Les effectifs sont tirés de : BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983.

Graphique 12 - Lieux de provenance des immigrés 1970-1979 : répartition observée et répartition standardisée (pour 100 000 habitants dans chaque région ou zone). (migrations à l'intérieur du territoire togolais).

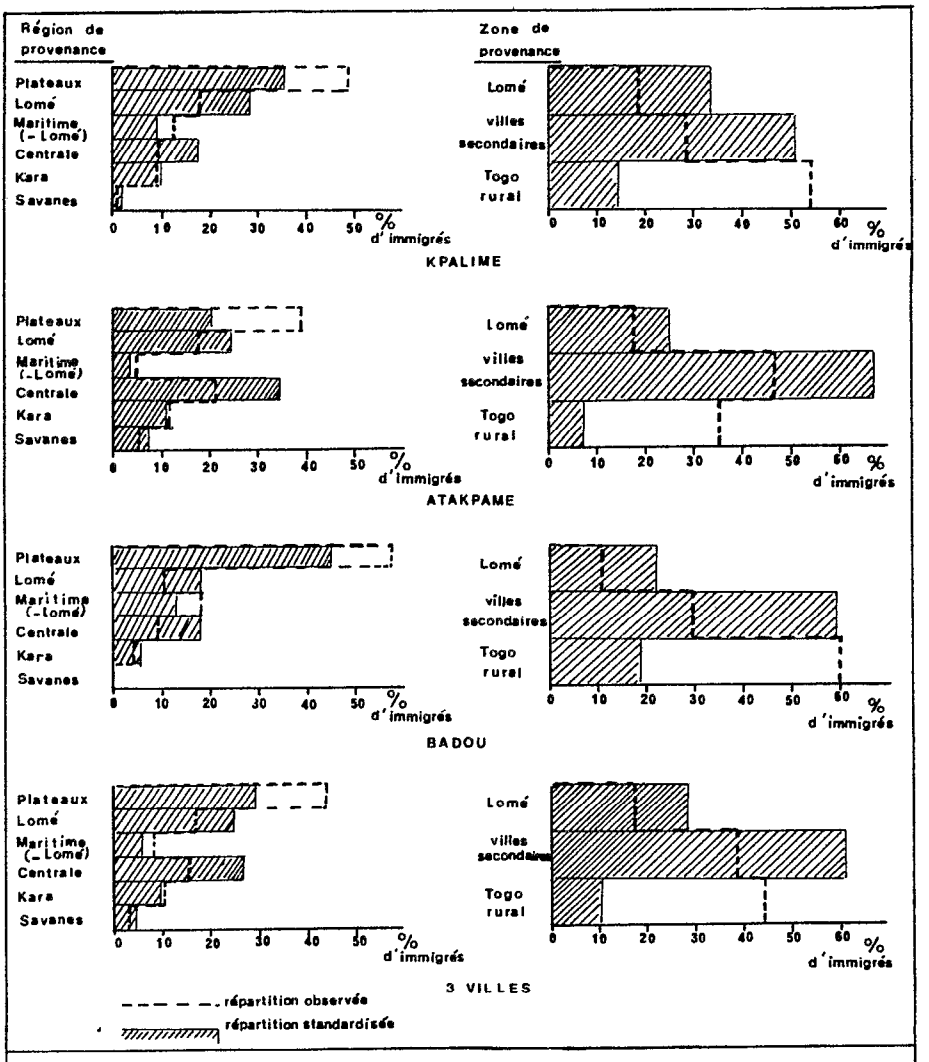

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 14 les données correspondantes et le détail des calculs.

Graphique 13 - Lieux de destination des émigrants 1970-1979 : répartition observée et répartition standardisée (pour 100 000 habitants dans chaque région ou zone).
(migrations à l'intérieur du territoire togolais).

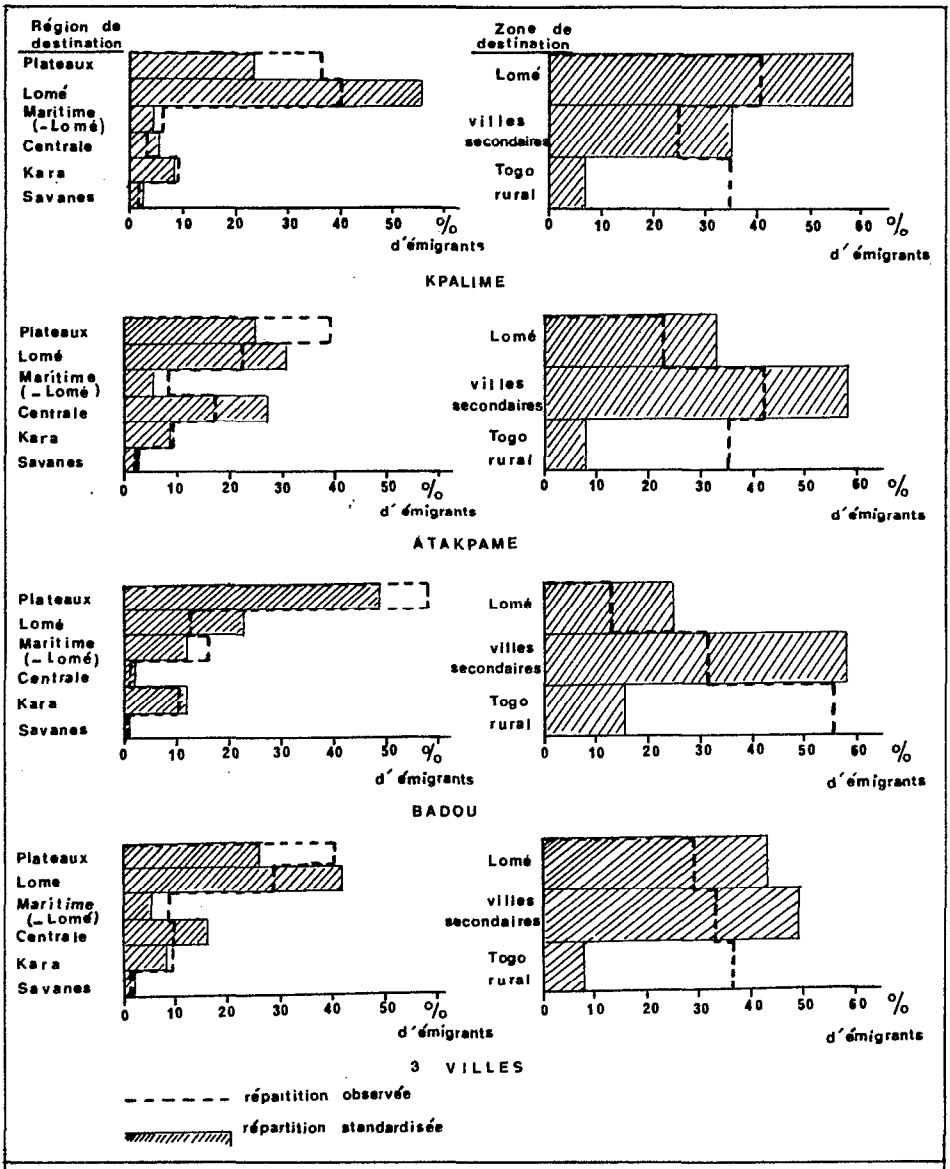

Source : ER 1970-1979.

On trouvera dans l'annexe 14 les données correspondantes et le détail des calculs.

A partir de ces effectifs on peut calculer la répartition des immigrés (émigrants) selon leur lieu d'origine (destination) pour 100 000 habitants dans chaque région, ce qui permet de neutraliser l'effet de taille des populations de départ (ou d'arrivée).

En comparant cette répartition, dite standardisée, à la répartition observée on peut évaluer précisément l'impact du facteur taille pour chaque région ou zone (graphiques 12 et 13).

L'effet de taille démographique apparaît déterminant pour expliquer l'importance des migrants des zones rurales par rapport à ceux des villes secondaires et de la capitale, tant pour les immigrés que pour les émigrants. Rappelons qu'en 1981 trois habitants du Togo sur quatre vivent encore dans les campagnes.

Pondérée par la population, la contribution des campagnes togolaises à l'immigration recule de 44 % à 10 % en moyenne et devient beaucoup plus faible que celle des villes secondaires (passée de 38 % à 61 %) et même de Lomé (passée de 17 % à 28 %).

Pour les émigrants,les zones rurales s'avèrent également beaucoup moins attractives que les villes relativement à leur potentiel démographique. Leur part chute de 37 % à 8 % dans la répartition standardisée alors qu'inversement celle des villes secondaires augmente de 34 % à 49 % et celle de Lomé de 29 % à 43 %. Même en tenant compte de l'effet de taille, il n'y a qu'à Kpalimé où la capitale se révèle plus attractive que les villes secondaires dans leur ensemble.

La distribution spatiale de la population intervient également dans la répartition des migrants par région.

On vient de le voir, le poids de Lomé augmente dans les répartitions standardisées des lieux de provenance et de destination.

Par contre la place de la Région des Plateaux régresse, tout en restant importante. Pour les immigrés elle passe de 44 % à 29 % en moyenne, et pour les émigrants de 41 % à 26 % en moyenne. Les positions relatives de la Région des Plateaux et de la capitale sont alors inversées, Lomé devenant plus attractive (au niveau de l'ensemble des émigrants).

Pour les autres régions la standardisation entraîne une légère régression de la Région Maritime (sans Lomé) et une avance de la Région Centrale. A Atakpamé cette dernière devient ainsi la source d'immigration la plus importante relativement à son potentiel démographique.

Le potentiel de population propre à chaque région ou zone explique sans aucun doute certaines tendances dans les orientations des courants migratoires à partir ou vers les trois centres urbains étudiés. La différenciation géographique qui subsiste une fois l'effet de taille annulé résulte-t-elle alors d'un effet de distance ?

3-3-1-3- Effet de distance.

Le facteur distance pourrait rendre compte de la très forte sous-représentation de la Région des Savanes, région la plus septentrionale. Mais quelques contre-exemples prouvent l'insuffisance de la distance kilométrique comme facteur explicatif du schéma spatial de distribution des migrants.

Ainsi, dans les répartitions standardisées, la sur-représentation de Lomé par rapport au reste de la Région Maritime, surtout pour les lieux de destination, ne saurait être attribuée à une question de distance, et de même pour l'avance de la capitale sur la Région des Plateaux dans les destinations des émigrants d'Atakpamé et de Kpalimé. On remarquera aussi que la Région de la Kara, pourtant plus éloignée que la Région Maritime, a un poids plus important que cette dernière (Lomé exclu) dans les lieux de provenance des immigrés d'Atakpamé et dans les lieux de destination des émigrants d'Atakpamé et de Kpalimé (l'effet de taille étant neutralisé).

L'espace défini par des distances kilométriques et des densités de population ne suffit pas à rendre compte de la configuration des flux migratoires.

La structuration économique de cet espace est certainement plus déterminante. C'est l'attrait de l'économie de plantation, pourvoyeuse d'emplois rémunérés, qui a provoqué de nombreuses migrations vers la Région des Plateaux, en provenance des régions de la Kara, Centrale et Maritime. La diversité ethnique de la population qui en a résulté s'est répercutée également sur les villes de cette région et a contribué à alimenter des filières migratoires. Ainsi nous avons mis en évidence le maintien de courants migratoires traditionnels, et l'importance des migrations de retour.

Par ailleurs, le volume de population d'une région n'est pas nécessairement un bon indicateur de son potentiel d'accueil, son potentiel d'emploi

serait préférable.

De même les "opportunités intermédiaires", dont la notion est due à STOUFFER (1), sont plus pertinentes que la simple distance kilométrique. On peut alors comprendre pourquoi le pouvoir d'attraction de la capitale, où sont concentrés plus de 75 % des industries du pays et 62 % de tous les fonctionnaires (chefs de ménage) en poste dans l'ensemble des villes togolaises en 1970 (2), est largement plus que proportionnel à son poids démographique, ou plus important que celui du reste de la Région Maritime.

3-3-2- Soldes migratoires par région.

3-3-2-1- Le modèle d'estimation.

Pour établir le bilan des différents flux migratoires vers et à partir des quartiers enquêtés dans les trois villes, et mettre en évidence le schéma de redistribution spatiale qui en résulte, nous avons estimé des soldes migratoires par région ou zone pour la période 1970-1979.
Les difficultés qui se posent sont similaires à celles rencontrées pour estimer les soldes migratoires internes (entre les quartiers enquêtés et le reste de la ville) : ventilation des émigrants de destination inconnue et prise en compte des migrants qui échappent à l'observation. Pour passer des effectifs d'immigrés et d'émigrants observés aux effectifs théoriques de migrants nous avons adopté la même méthode (3). Nous avons ensuite ventilé les effectifs des immigrants et des émigrants selon leur lieu de provenance ou de destination en appliquant la répartition calculée sur les migrants observés, et de destination connue dans le cas des émigrants. Ceci suppose donc que les coefficients correctifs estimés sur l'ensemble des immigrants ou émigrants soient valables quel que soit le lieu de provenance ou de destination.

Les soldes migratoires ont été calculés à partir de ces effectifs ventilés, pour chaque ville séparément, par région et par zone selon leur degré d'urbanisation.

---

(1) STOUFFER (S.A) - 1940.

(2) MARGUERAT (Y) - 1981 (b).

(3) Cf pp. 103-104 et annexe 5.
Rappelons toutefois que les effectifs ainsi estimés ne prennent pas en compte les individus qui ont effectué des migrations multiples de 1970 à 1979 (*émigrations suivies de retour, émigrations d'immigrants*) et dont l'effectif s'annule au niveau des soldes.

Pour pouvoir les comparer nous avons rapporté chaque solde au trafic ou courant total de migrants (1) entre les quartiers de la ville considérée et chacune des régions ou zones. Ce rapport représente le nombre de citadins "gagnés" ou "perdus" pour la ville, de 1970 à 1979, pour 100 migrants se déplaçant entre la ville et une région donnée (tableaux 24 et 25).

En raison des hypothèses faites pour estimer les soldes migratoires, les indices obtenus doivent être interprétés comme des indicateurs de tendance, et non comme des mesures exactes.

Le schéma de redistribution spatiale de la population déterminé à partir des quartiers ne peut sans doute pas être généralisé dans tous les détails de ses composantes régionales à l'ensemble de chaque ville étudiée. La spécificité ethnique des quartiers façonne en partie l'orientation des flux migratoires, par le maintien des filières traditionnelles et les migrations de retour. Malgré la diversité ethnique des quartiers enquêtés, le poids relatif de chaque communauté influence certains courants. Toutefois, les tendances communes les plus marquées peuvent être considérées comme d'une portée plus générale pour la compréhension des processus migratoires et du rôle qu'y tiennent ces villes secondaires.

3-3-2-2- Différenciation régionale.

Si, globalement, les quartiers enquêtés dans chaque ville enregistrent un déficit migratoire ce dernier est très variable selon la région considérée, avec certaines d'entre elles les échanges s'équilibrent, ou présentent même un solde positif.

On notera d'abord une tendance commune importante : le déficit migratoire vis à vis de Lomé est toujours élevé. A Kpalimé et à Atakpamé il est le plus fort en valeur absolue, et relativement au trafic correspondant il est partout très supérieur à la moyenne. A Kpalimé le déficit dans les échanges avec la capitale atteint 52 % du trafic, alors que le déficit global ne représente que 15 % du trafic total. A Atakpamé les rapports correspondants sont de 25 % contre 13 %, et à Badou de 64 % contre 53 %.

---

(1) Calculé comme la somme des effectifs des immigrants et des émigrants estimés précédemment.

Tableau 24 - Estimation des soldes migratoires par région pour la période 1970-1979.

KPALIME

	Préfecture	Plateaux (-préf.)	Lomé	Maritime (-Lomé)	Centrale	Kara	Savanes	Ghana	Bénin	Autres pays étrangers	Total
I"	630	202	306	210	166	157	21	282	74	76	2 124
E"	580	302	964	179	81	228	49	144	193	164	2 884
I" - E"	+50	-100	-658	+31	+85	-71	-28	+138	-119	-88	- 760
I" + E"	1 210	504	1 270	389	247	385	70	426	267	240	5 008
$\frac{I" - E"}{I" + E"}$ (%)	+4,1	-19,8	-51,8	+8,0	+34,4	-18,4	-40,0	+32,4	-44,6	-36,7	-15,2

ATAKPAME

I"	426	429	379	106	462	252	115	73	66	47	2 355
F"	473	610	630	240	476	252	58	94	100	100	3 033
I" - E"	-47	-181	-251	-134	-14	0	+57	-21	-34	-53	- 678
I" + E"	899	1039	1009	346	938	504	173	167	166	147	5 388
$\frac{I" - E"}{I" + E"}$ (%)	-5,2	-17,4	-24,9	-38,7	-1,5	0	+32,9	-12,6	-20,5	-36,1	-12,6

BADOU

I"	47	56	18	32	16	9	-	26	15	5	224
E"	161	204	81	101	8	67	4	58	37		721
I" - E"	-114	-148	-63	-69	+ 8	-58	- 4	-32	-17		-497
I" + E"	208	260	99	133	24	76	4	84	57		945
$\frac{I" - E"}{I" + E"}$ (%)	-54,8	-56,9	-63,6	-51,9	+	-76,3	-	-38,1	-29,8		-52,6

3 VILLES

I"	1103	687	703	348	644	418	136	381	155	128	4 703
E"	1214	1116	1675	520	565	547	111	296	294	300	6 638
I" - E"	-111	-429	-972	-172	+79	-129	+25	+85	-139	-172	-1 935
I" + E"	2317	1803	2378	868	1209	965	247	677	449	428	11 341
$\frac{I" - E"}{I" + E"}$ (%)	-4,8	-23,8	-40,9	-19,8	+6,5	-13,4	+10,1	+12,6	-31,0	-40,2	-17,1

Source : ER 1970-1979

I" = immigrants externes
E" = émigrants externes
) effectifs théoriques

Tableau 25 - Estimation des soldes migratoires pour la période 1970-1979 selon le degré d'urbanisation de la zone.

		Lomé	Villes secondaires	Togo rural	Etranger	Total
KPALIME	I"	306	470	916	432	2 124
	E"	964	588	831	501	2 884
	I" - E"	-658	-118	85	-69	- 760
	I" + E"	1 270	1 058	1 747	933	5 008
	$\frac{I" - E"}{I" + E"}$ (%)	-51,8	-11,2	+ 4,9	- 7,4	- 15,2
ATAKPAME	I"	379	1 020	770	186	2 355
	E"	630	1 154	955	294	3 033
	I" - E"	-251	-134	-185	-108	- 678
	I" + E"	1 009	2 174	1 725	480	5 388
	$\frac{I" - E"}{I" + E"}$ (%)	-24,9	- 6,2	-10,7	-22,5	- 12,6
BADOU	I"	18	53	107	46	224
	E"	81	197	348	95	721
	I" - E"	-63	-144	-241	-49	- 497
	I" + E"	99	250	455	141	945
	$\frac{I" - E"}{I" + E"}$ (%)	-63,6	-57,6	-53,0	-34,8	- 52,6
3 VILLES	I"	703	1 543	1 793	664	4 703
	E"	1 675	1 939	2 134	890	6 638
	I" - E"	-972	-396	-341	-226	-1 935
	I" + E"	2 378	3 482	3 927	1 554	11 341
	$\frac{I" - E"}{I" + E"}$ (%)	-40,9	-11,4	- 8,7	-14,5	- 17,1

Source : ER 1970-1979.
I" = immigrants externes) *effectifs théoriques*
E" = émigrants externes)

Même dans les échanges avec leur propre région (les Plateaux) les quartiers urbains perdent davantage de migrants qu'ils n'en gagnent et, sauf à Kpalimé, le bilan est également négatif avec la seule préfecture.

Pour les autres régions, le schéma diffère d'une ville à l'autre. A Kpalimé, le bilan est très largement positif avec la Région Centrale et le Ghana, légèrement positif avec la Région Maritime (sans Lomé), et négatif ailleurs.

A Atakpamé c'est avec la Région des Savanes que la ville est bénéficiaire, les échanges sont équilibrés avec la Région Centrale et la Kara, et déficitaires ailleurs.

Quant à Badou les échanges migratoires sont déficitaires avec toutes les régions (avec la Région Centrale le trafic est trop faible pour que le solde soit significatif).

3-2-2-3- Différenciation selon le degré d'urbanisation de la zone de migration.

Pour l'ensemble des quartiers le déficit migratoire rapporté au trafic augmente avec le degré d'urbanisation de la zone de migration : de 9 % avec les zones rurales, à 11 % avec les villes secondaires et 41 % avec la capitale. Il est remarquable que ces quartiers urbains envoient davantage de migrants vers les campagnes qu'ils n'en reçoivent d'elles. Il n'y a qu'à Kpalimé où le bilan avec les zones rurales reste légèrement positif pour la ville. A Atakpamé le déficit est même relativement plus fort que dans les échanges avec les villes secondaires.

La redistribution spatiale de la population qui s'opère par l'intermédiaire des quartiers enquêtés dans les trois villes montre l'existence de processus migratoires beaucoup plus complexes qu'un simple draînage des hommes au profit de la capitale.

Si, pour l'ensemble de l'échantillon, c'est avec Lomé que le déficit migratoire est le plus important, la Région des Plateaux, d'autres régions du Togo, même les zones rurales, et les pays étrangers (sauf le Ghana) ressortent également bénéficiaires, d'un point de vue comptable, de ces échanges migratoires.

Aussi, le qualificatif de relais migratoire appliqué à ces villes secondaires ne doit pas être compris exclusivement au sens habituel, c'est-à-dire comme une étape pour les migrants originaires des zones rurales, ou de petites villes, et se dirigeant vers les grandes métropoles. Ce concept dans son acceptation traditionnelle a été forgé pour rendre compte des phénomènes de migration et d'urbanisation observés dans les pays occidentaux (1), mais s'avère trop restrictif pour traduire l'originalité de ces processus dans les pays africains comme le Togo.

(1) Voir par exemple WEIGMAN (H) - 1926 et 1931.

4 - CONCLUSION

4-1- Quelques enseignements.

A partir des analyses menées sur l'échantillon de quartiers, quels enseignements principaux retenir quant au processus de croissance des trois villes de la Région des Plateaux ?

Ces centres sont des lieux d'une reproduction naturelle élevée, mais qui se trouve contrecarrée par un déficit migratoire plus ou moins accentué. Il en résulte une croissance faible s'inscrivant dans la tendance au déclin démographique de ces centres secondaires.

Ces villes attirent de nombreux immigrants dont l'aire de recrutement dépasse largement les limites régionales et même nationales, mais elles s'avèrent incapables de fixer cette population, et éprouvent aussi des difficultés à conserver le surplus de leur croissance naturelle.

Elles connaissent ainsi une rotation intense de leur population qui illustre leur caractère de relais migratoire.

Leur fonction de transit dans les processus migratoires ne se résume pas à un simple transfert de population au profit de la capitale, même si, en termes de déficit, ce dernier est relativement le plus important dans l'ensemble. Elles participent à une redistribution spatiale de la population dont sont également bénéficiaires d'autres régions, dont celle des Plateaux, et - fait remarquable - les zones rurales elles-mêmes.

Le schéma habituel "exode rural-croissance migratoire des centres urbains" n'est pas vérifié ici, et les migrations de type urbain-rural tiennent une place importante dans les flux qui partent de ces villes.

4-2- Quelques questions ouvertes.

Si l'impact de la fonction de relais migratoire est déterminant pour la dynamique des villes secondaires étudiées, on peut se demander quelle est l'importance de cette fonction dans le processus général d'urbanisation du pays. Plus précisément, quel est le rôle des villes étapes dans

l'ensemble des flux migratoires à destination de la capitale, puisque c'est le poids démesuré de cette dernière dans la population urbaine qui marque le réseau urbain togolais de sa caractéristique essentielle, la macrocéphalie ?

Il se pourrait en effet que les migrations avec étapes dans une (des) ville(s) secondaire(s) du trajet avant le passage à la capitale restent marginales pour le peuplement même de Lomé, et que la majorité des immigrants arrivent en fait directement de leur village ou ville d'origine.

Par exemple une enquête effectuée à Yaoundé (Cameroun) en 1964 avait montré que les immigrants venant directement d'une zone rurale vers la capitale étaient plus nombreux que ceux ayant transité par une ville secondaire, ces derniers représentant 39 % des femmes immigrées et 48 % des hommes immigrés (1).

Sur cette question des cheminements migratoires, le recensement de 1981 au Togo offrira des possiblités intéressantes d'étude, à partir d'une question sur le lieu de résidence deux ans avant le recensement (au moment des élections de 1979) qui pourra être croisée avec le lieu de naissance (2).

Pour apprécier le rôle des villes secondaires dans l'ensemble des processus migratoires il serait également intéressant de voir si ces villes perdent relativement plus de population au profit de la capitale que les campagnes.

Seule une analyse globale de l'ensemble des flux migratoires du pays permettrait de répondre à ces questions. Toutefois, il ne paraissait pas inutile de les poser pour évaluer les implications des phénomènes révélés par l'étude de cas.

Revenons à présent aux trois centres secondaires étudiés. L'importance de la fonction de transit migratoire étant démontrée, il s'agit maintenant de voir comment se traduit cette fonction au niveau des migrants et quelles en sont les implications pour la dynamique urbaine, au-delà du simple effet sur la croissance démographique.

---

(1) Service de la Statistique Générale. Enquête sur le niveau de vie à Yaoundé : 1964-1965. Fasc. I. 1967.
Cité par : FRANQUEVILLE (A) - 1972 (a).

(2) A l'heure actuelle ces résultats ne sont pas encore disponibles.

TROISIEME PARTIE

VILLES SECONDAIRES ET PROCESSUS MIGRATOIRES : DES ITINERAIRES INDIVIDUELS AUX DYNAMIQUES URBAINES.

Pour parvenir à une meilleure compréhension des processus migratoires, et de la place qu'y tient l'"étape-ville secondaire", l'étude des migrants, de leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques et de leurs motivations, s'avère nécessaire. Les migrations sont aussi des révélateurs de déséquilibres spatiaux et, à ce titre, l'analyse envisagée devrait permettre également de mettre en évidence certains traits spécifiques du développement économique des centres étudiés, en relation avec la structuration de l'espace régional et national. L'ambition sera ici d'aller de l'étude des migrants à la compréhension de la dynamique urbaine.

L'agencement des données de l'enquête renouvelée impose, dans un premier temps, une analyse distincte des immigrés d'un côté et des émigrants de l'autre, les populations de référence étant différentes dans les deux cas (1). Ceci privilégiera une recherche des facteurs d'attraction des villes pour les immigrations, et de leurs effets de rejet et des facteurs de sélectivité pour les émigrations.

Dans un deuxième temps, nous essaierons de dépasser cette approche dichotomique pour adopter une vision longitudinale, afin de replacer le séjour dans les villes secondaires dans la trajectoire des migrants.

Enfin, on devra envisager les conséquences des différents flux migratoires sur les structures des populations urbaines, et les répercussions sur le développement démographique et économique des villes.

---

(1) Rappelons que l'enquête renouvelée permet d'étudier, d'une part, les immigrés de 1970-1979 parmi la population résidante en 1979 et, d'autre part, les émigrants de 1970-1979 issus de la population résidante en 1970.

1 - DES CARACTERISTIQUES DES IMMIGRES A LA SPECIFICITE DU POUVOIR D'ATTRACTION DES CENTRES URBAINS

On cherchera à déterminer qui sont les migrants attirés par les villes secondaires et quelles sont leurs motivations individuelles, et dans quelle mesure ces informations nous renseignent sur la dynamique de ces centres.

Les migrants sont appréhendés ici sur leur lieu de destination, l'une des trois villes étudiées. C'est le choix de cette destination qui constitue le point commun de ces migrants d'origine très diverse. L'étude de leurs caractéristiques comparées avec celles de la population résidante des villes ne peut prétendre révéler des effets de sélectivité individuelle de la migration, il faudrait pour cela comparer les immigrés avec les non-migrants sur leur lieu d'origine. Par contre, si l'on cherche à mettre en évidence les facteurs d'attraction des villes, les motivations des migrants et leur structure professionnelle peuvent être analysées en relation avec les fonctions économiques exercées par ces centres.

1-1- Fréquence de l'immigration selon le sexe et l'âge.

1-1-1- Une population immigrée à majorité féminine...

Dans les trois villes la population des immigrés 1970-1979 enquêtés est en majorité féminine : on y compte 93 hommes pour 100 femmes (tableau 26). Mais, sauf à Badou, son rapport de masculinité n'est pas significativement différent de celui de l'ensemble des résidents enquêtés (selon le test d'indépendance du CHI-2).

Par contre si l'on considère les seuls immigrés 1978-1979, leur proportion est significativement plus élevée chez les femmes que chez les hommes à Kpalimé et à Atakpamé (1). Leur rapport de masculinité est infé-

(1) A Atakpamé au seuil de confiance de 1 % et à Kpalimé de 15 %, selon le test d'indépendance du CHI-2.

rieur à celui de l'ensemble des immigrés (1), et cette évolution traduit bien une féminisation croissante des immigrants vers ces villes. Cette dernière pourrait même être sous-estimée si la proportion d'immigrants repartis avant 1979 chez les hommes est supérieure à celle des femmes, ce que suggère l'analyse différentielle de l'émigration selon le sexe - ce que nous verrons ultérieurement.

Tableau 26 - Proportions d'immigrés par sexe et rapport de masculinité des immigrés.

VILLE	Kpalimé	Atakpamé	Badou	3 villes
Proportion d'immigrés (%):				
1970-1979 (Hommes	40,1	47,7	27,1	42,6
1970-1979 (Femmes	39,5	49,0	32,6	43,2
1978-1979 (Hommes	7,9	8,2	5,1	7,8
1978-1979 (Femmes	8,8	10,0	6,0	9,2
Rapport de masculinité (%)(1)				
. des immigrés 1970-1979	95	93	79	93
. des immigrés 1978-1979	85	78	83	82
. des résidents 1979	94	95	98	95

Source : ER 1970-1979.

(1) *Nombre d'hommes pour 100 femmes.*

1-1-2- ... et très jeune.

Il semble préférable de restreindre l'analyse de la structure par âge des immigrés aux derniers arrivants, ceux de 1978-1979, afin d'éviter les effets d'une mortalité et d'une émigration différentielles selon l'âge au sein de la population des immigrants.

Partout la population immigrée se caractérise par le poids particulièrement important du groupe des 15-29 ans (40 % en moyenne contre 28 % dans l'ensemble de la population résidante de 1979), et la sous-représen-

(1) Les tests d'indépendance du CHI-2 permettent de conclure à l'existence d'une différence significative au seuil de confiance de 1% à Atakpamé et de 10 % à Kpalimé.

Tableau 27 - Structure par âge des immigrés 1978-1979.

Age en 1970	KPALIME		ATAKPAME		BADOU		3 VILLES	
	I_{78-79}	R_{79}	I_{78-79}	R_{79}	I_{78-79}	R_{79}	I_{78-79}	R_{79}
0-14	43,1	47,7	44,6	48,8	43,8	48,5	43,9	48,3
15-29	41,7	28,7	40,0	28,6	32,8	24,2	40,4	28,4
30-44	10,6	13,3	12,5	14,4	17,2	15,9	11,8	13,9
45 et +	4,6	10,3	2,9	8,2	6,2	11,4	3,9	9,4
Ensemble	100,0 (691)	100,0 (5081)	100,0 (684)	100,0 (4615)	100,0 (64)	100,0 (710)	100,0 (1439)	100,0 (10406)

Source = ER 1970-1979 ( ) : effectif pris en compte

Graphique 14 - Proportions annuelles d'immigrés 1978-1979 par groupe d'âges et par sexe -

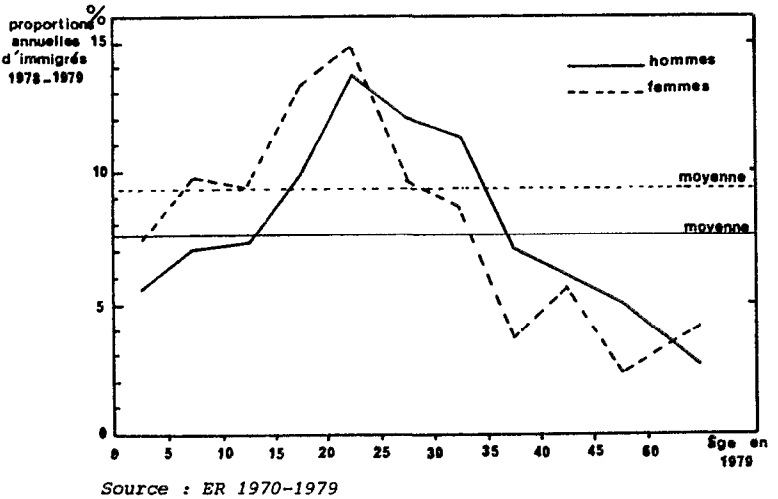

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 15 les données correspondantes.

tation des personnes âgées de 45 ans et plus (4 % contre 9 %) (1). C'est à Badou que les immigrés sont les plus âgés : on y compte 23 % de 30 ans et plus contre 16 % dans les deux autres villes (2) (tableau 27).

On peut, pour l'ensemble de l'échantillon, calculer des proportions annuelles d'immigrés dans la population résidante en 1979, par sexe et groupe d'âges quinquennaux, afin de mieux apprécier l'évolution de la fréquence de l'immigration en fonction de l'âge (3) (graphique 14). La proportion d'immigrés augmente jusqu'à 20-24 ans où elle atteint sa valeur maxima : 13,8 % pour les hommes contre 7,8 % en moyenne, et 14,8 % pour les femmes contre 9,2 % en moyenne. Elle décroît ensuite lorsque l'âge avance.

Avant 30 ans les proportions d'immigrés sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes, et au-delà la relation est inversée. A partir de cet âge les immigrés de sexe masculin l'emportent également en effectifs sur les femmes. La majorité féminine de la population immigrée résulte donc uniquement de la sur-représentation des femmes avant 30 ans. L'analyse des motifs d'immigrations permettra de mieux cerner la signification de ce phénomène.

L'allure de la courbe des proportions d'immigrés en fonction de l'âge, avec son mode à 20-24 ans, correspond à la relation habituellement observée entre comportement migratoire et âge. Bien que l'on ne puisse pas comparer la structure par âge des immigrés à celle des populations dont ils sont issus, on peut présumer un effet de sélectivité de l'âge sur la propension à migrer.

---

(1) Les tests de comparaison du CHI-2 entre la structure par âge des immigrés et celle de la population résidante totale permettent de conclure à une différence significative au seuil de confiance de 0,1 % pour l'ensemble de l'échantillon ainsi que pour Kpalimé et Atakpamé séparément, et au seuil de 20 % pour Badou.

(2) L'écart est significatif au seuil de confiance de 10 % selon le test de comparaison du CHI-2.

(3) Les effectifs sont insuffisants pour effectuer ce calcul pour chaque ville séparément.

Tableau 28 - Répartition des immigrés 1970-1979 par type de migration

VILLE	SEXE	TYPE D'IMMIGRATION				
		Actif seul	Actif + Actif	Actif + Passif	Passif	Ensemble
KPALIME	Hommes	462 47,0	48 4,9	165 16,8	308 31,3	983 100,0
	Femmes	380 36,9	40 3,9	129 12,5	480 46,7	1 029 100,0
	Ensemble	842 41,8	88 4,4	294 14,6	788 39,2	2 012 100,0
ATAKPAME	Hommes	388 36,1	43 4,0	255 23,8	388 36,1	1 074 100,0
	Femmes	388 33,6	36 3,1	104 9,0	628 54,3	1 156 100,0
	Ensemble	776 34,8	79 3,5	359 16,1	1 016 45,6	2 230 100,0
BADOU	Hommes	38 41,3	4 4,3	21 22,8	29 31,5	92 100,0
	Femmes	48 41,3	3 2,6	15 12,9	50 43,2	116 100,0
	Ensemble	86 41,3	7 3,4	36 17,3	79 38,0	208 100,0
3 VILLES	Hommes	888 41,4	93 4,4	441 20,5	725 33,7	2 149 100,0
	Femmes	816 35,5	79 3,4	248 10,8	1 158 50,3	2 301 100,0
	Ensemble	1 704 38,3	174 3,9	689 15,5	1 883 42,3	4 450 100,0

Source : ER 1970-1979

Type d'immigration non précisé : 20 cas.
Dans chaque case du tableau : première ligne = effectif,
deuxième ligne = pourcentage.

1-2- Immigration individuelle ou de groupe, immigrations "actives" ou "passives".

1-2-1- Schéma général.

La différenciation des migrations selon leur type (1) permet de distinguer les migrations d'individus isolés des migrations de groupe, essentiellement familiales.

Les immigrés de 1970-1979 venus seuls représentent 38 % des cas ; la grande majorité, 62 %, s'est donc déplacée avec un augre migrant ou en groupe. Les migrants passifs de ces groupes comptent à eux seuls pour 42 % de l'ensemble des immigrés, et les leaders (2) pour 16 %. La taille moyenne des groupes de migrants avec leader est de 3,7 personnes. Quant aux 4 % d'immigrés restants, ils correspondent à des migrants de type actif se déplaçant avec un (ou plusieurs) migrants également de type actif (tableau 28).

Ce schéma général varie peu selon la ville d'immigration. On peut néanmoins relever à Atakpamé le poids sensiblement plus faible des immigrés de type "actif", et a contrario celui plus important des immigrés de type "passif".

1-2-2- Différenciation selon le sexe et l'âge à l'immigration.

Par contre ces divers types permettent de mettre en évidence des modalités de migration très différenciées selon le sexe et l'âge à l'immigration.

Les hommes ont immigré seuls ou en tant que leader d'un groupe beaucoup plus souvent que les femmes : dans le premier cas 41 % des immigrés masculins contre 36 % des immigrées, et dans le second cas 21 % contre 11 %. A l'inverse, si la moitié des femmes immigrées étaient des membres passifs d'un groupe migrant, on ne compte que 34 % des hommes immigrés dans cette situation (tableau 28).

Ces variations selon le sexe se retrouvent, plus ou moins accentuées, dans les trois villes. A Badou toutefois la proportion des immigrés de type "actif seul" est aussi importante chez les femmes que chez les hommes (tableau 28).

---

(1) Pour la définition de ce concept, voir pp. 108-109.

(2) Dans le tableau les leaders des groupes migrants sont repérés par le type "actif + passif(s)".

Graphique 15 - Type de migration selon l'âge à l'immigration. (immigrés 1970-1979)

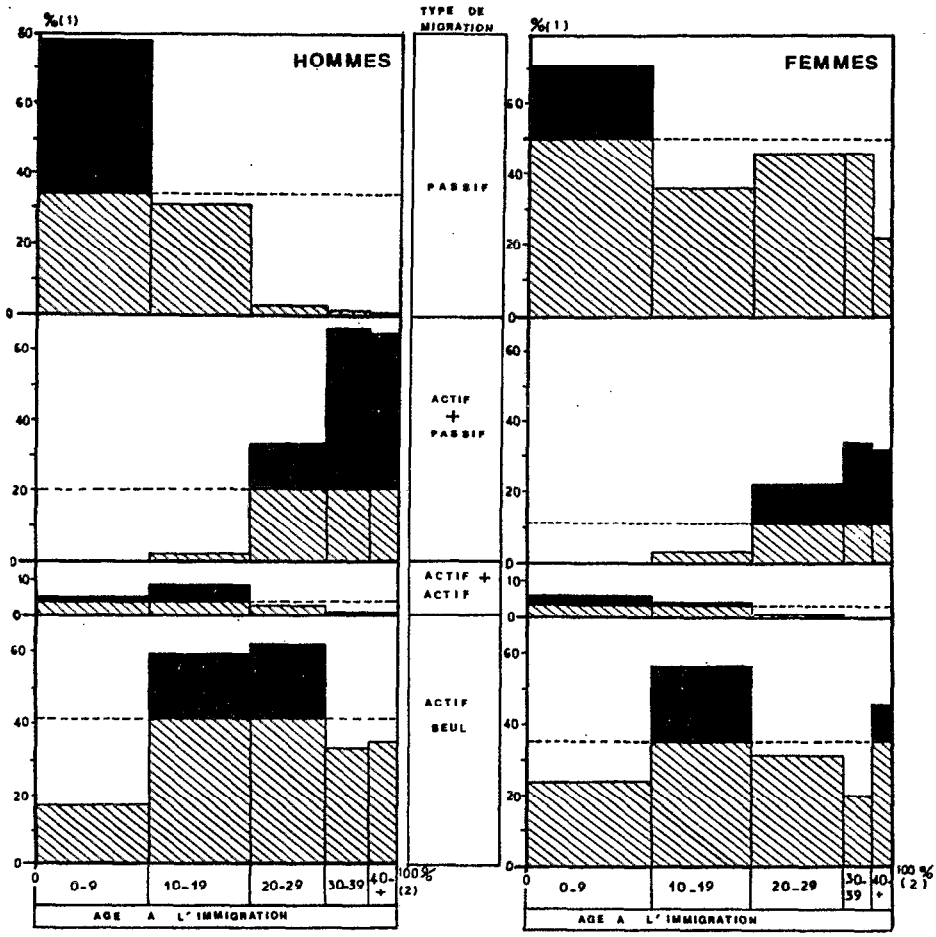

---------- : part moyenne de chaque type de migration pour l'ensemble des immigrés du sexe considéré, tous âges à l'immigration confondus

: au-dessus de la moyenne

(1) part de chaque type de migration pour 100 immigrés du sexe et du groupe d'âges considérés

(2) répartition des immigrés selon l'âge à l'immigration pour 100 immigrés du sexe considéré

Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs.

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 16 les données correspondantes.

Le type de migration dépend également de l'âge à l'immigration (graphique 15) (1).

Chez les moins de 10 ans, les migrations de type "passif" prédominent très largement, aussi bien pour les garçons (78 % des immigrés) que pour les filles (71 % d'immigrées). Cela n'a rien d'étonnant : la mobilité géographique des jeunes enfants est essentiellement induite par celle de leurs parents qu'ils suivent dans leur migration. Mais on remarquera que le type "actif seul" est loin d'être négligeable chez ces très jeunes immigrants : 17 % des garçons et 24 % des filles (2). Ces migrations correspondent à des enfants confiés pour leur éducation à un ménage, le plus souvent apparenté (un oncle, une tante...), ou venant rejoindre leurs parents.

Les adolescents ont une autonomie migratoire importante. Chez les 10-19 ans, c'est le type "actif seul" qui est le plus fréquent : 59 % des garçons et 56 % des filles. Le type "actif accompagné d'un autre actif" est une modalité de migration propre aux jeunes, après 20 ans on ne la rencontre plus que très rarement, puis elle disparaît complètement. Par contre les adolescents ne sont qu'exceptionnellement leader d'un groupe migrant.

Ce n'est qu'après 20 ans que les types de migration se différencient en fonction du sexe. A partir de cet âge les hommes ne migrent pratiquement plus comme membres passifs d'un groupe, alors que chez les femmes cette modalité de migration reste très importante : 46 % des immigrées à 20-39 ans, soit davantage que dans le groupe d'âges précédent, et encore 22 % des immigrées à 40 ans ou plus. Une fois émancipées par rapport à leur famille d'origine, les femmes se retrouvent liées par le mariage à leur conjoint qu'elles suivent souvent dans ses migrations. Elles conservent toutefois une grande autonomie migratoire. Ceci ne signifie pas pour autant que cette mobilité géographique soit indépendante de la situation de leur conjoint ou de leur famille, comme nous le verrons plus tard. Les femmes immigrées à 40 ans ou plus se distinguent même par l'importance du type "actif seul", 46 % des cas, qui devient ainsi le type de migration le plus

(1) En raison des contraintes d'effectifs, cette étude n'a pu être effectuée que pour l'ensemble des immigrés enquêtés dans les trois villes.

(2) Les migrations de type "actif seul" ne signifient pas pour autant que le déplacement s'est effectué seul. Ces très jeunes migrants ont probablement été accompagnés en ville par une personne non migrante.

fréquent à ces âges, et plus fréquent également que chez les hommes immigrés aux mêmes âges.

Les hommes de 20-29 ans migrent seuls dans 62 % des cas et comme leader d'un groupe dans 33 % des cas. A partir de 30 ans le classement de ces deux modalités est inversé : 33 % pour la première et 65 % pour la seconde.

Chez les femmes la part des migrantes leaders de groupe augmente aussi avec l'âge : 22 % des immigrées à 20-29 ans et 34 % des immigrées à 30 ans ou plus.

Cette évolution suit celle de l'individu dans son cycle familial : c'est aux âges où il se trouve à la tête d'un ménage et/ou avec des enfants à charge qu'il a également le plus de chances d'être le leader d'un groupe de migrants, constitué essentiellement de membres de sa famille.

L'analyse du type de migration en fonction de l'âge et du sexe montre bien l'étroite corrélation qui existe entre le cycle de vie de l'individu et les modalités de sa migration, ce que l'étude des motivations individuelles permettra de préciser.

1-3- Motifs d'immigration.

A travers l'étude des motifs d'immigration déclarés par les personnes enquêtées, nous essaierons de dégager quelques éléments moteurs de la migration, en les rattachant au cycle de vie du migrant.

Nous regarderons également si la différenciation des motifs selon la ville d'implantation choisie renvoie à une dynamique propre à chaque centre, ou démontre plutôt l'existence de forces communes déterminant les comportements migratoires.

L'origine géographique des immigrés de chaque ville selon leur motif permettra de voir si ces centres exercent un rôle spécifique vis à vis de leur hinterland proche et de leur région.

1-3-1- Impact direct et impact induit de chaque motif.

1-3-1-1- Impact total

Dans un premier temps, étudions l'impact total - direct et induit - de chaque motif sur l'ensemble des immigrés 1970-79, c'est-à-dire que le motif concerne le migrant lui-même ou les membres passifs du groupe dont il est le leader (tableau 29).

La mobilité professionnelle est à l'origine d'un peu plus de la moitié - 51 % - des immigrations observées, auxquelles on peut ajouter les 6 % d'immigrations pour apprentissage.

Les motifs professionnels recouvrent essentiellement des cas de recherche ou de prise d'emploi (48 % des immigrés de cette rubrique) et des affectations (41 %). On trouve ensuite des motifs liés au commerce ou aux affaires, au travail agricole, les cas de jeunes confiés comme domestique ou aide familial, et enfin quelques très rares cas de retraite qui n'ont pas été distingués des autres motifs professionnels en raison de la faiblesse des effectifs concernés (28 immigrés sur les 2 282 de cette rubrique).

Les motifs d'apprentissage correspondent à des jeunes venus en ville pour trouver et/ou débuter leur stage d'apprentissage.

Ce sont ensuite les motifs matrimoniaux et familiaux qui entraînent les plus gros contingents d'immigrants : 16 % de l'ensemble des immigrés pour chacune de ces rubriques.

La moitié des motifs matrimoniaux sont des migrations de mariage, l'autre moitié des migrations pour rejondre le conjoint, auxquelles s'ajoutent quelques cas de divorce, de séparation et de décès du conjoint. Les motifs familiaux comprennent les migrants venus rejoindre des membres de leur famille (à l'exclusion du conjoint), ou revenus dans leur milieu d'origine.

Enfin on compte 6 % d'immigrés pour motifs scolaires, ce qui correspond ici au commencement ou à la poursuite d'études.

Quant à la rubrique "divers", 5 % des immigrés, elle renferme des cas de changement de logement, des enfants confiés à un ménage d'accueil sans autre précision, des exclus du Ghana, et quelques cas de maladies.

Tableau 29 - Répartition des immigrés 1970-1979 par motif d'immigration

VILLE	MOTIF D'IMMIGRATION						
	Matrimonial	Familial	Professionnel	Apprentissage	Scolaire	Divers	Ensemble
KPALIME	297 14,8	398 19,8	893 44,3	139 6,9	178 8,9	106 5,3	2 011 100,0
ATAKPAME	352 15,8	300 13,5	1 290 57,8	102 4,6	79 3,5	107 4,8	2 230 100,0
BADOU	53 25,5	26 12,5	99 47,6	8 3,8	18 8,7	4 1,9	208 100,0
3 VILLES	702 15,8	724 16,3	2 282 51,2	249 5,6	275 6,2	217 4,9	4 449 100,0

Source : ER 1970-1979 *Motif d'immigration non précisé = 21 cas*

Dans chaque case du tableau : . première ligne = effectif
. deuxième ligne = pourcentage

Tableau 30 - Répartition des immigrés 1970-1979 par motif et type d'immigration
(ensemble de l'échantillon)

TYPE D'IMMIGRATION	MOTIF D'IMMIGRATION						
	Matrimonial	Familial	Professionnel	Apprentissage	Scolaire	Divers	Ensemble
Actif seul	321 45,7	403 54,9	469 20,6	191 76,7	209 76,0	108 49,9	1 701 38,3
Actif + Actif	- -	104 14,2	10 0,4	12 4,8	34 12,4	14 6,4	174 3,9
Actif + Passif	142 20,2	61 8,3	434 19,9	17 6,8	9 3,3	26 12,0	689 15,5
Passif	239 34,0	156 21,3	1 367 60,0	29 11,6	23 8,4	69 31,8	1 883 42,3
Ensemble	702 100,0	724 100,0	2 280 100,0	249 100,0	275 100,0	217 100,0	4 447 100,0

Source : ER 1970-1979 *Type ou motif d'immigration non précisé : 23 cas*

Au terme de cette brève analyse, peut-on conclure que "seulement" un peu plus de la moitié des immigrations observées s'expliquent, directement ou indirectement, par les conditions du marché de l'emploi des trois villes d'accueil ? En fait il est difficile de mesurer exactement cet impact, nous avons vu que la distinction entre les différents motifs n'était pas dépourvue d'ambiguïté et que, par exemple, certaines migrations pour motif familial ou matrimonial pouvaient s'expliquer par une migration de travail antérieure (1).

1-3-1-2- Relation entre type et motif d'immigration.

Par ailleurs, si l'on veut cerner avec plus de précision les déterminants de la décision d'immigrer, il faut s'affranchir de l'effet de la composition des groupes de migrants et centrer l'analyse sur les seuls individus à l'origine de la migration, les migrants de type "actif".

La répartition des immigrés selon le motif et le type de migration montre que ces deux variables sont loin d'être indépendantes (tableau 30). Ainsi les migrations pour motifs scolaires et d'apprentissage correspondent surtout à des migrations individuelles (76 % des cas) et n'induisent que très peu de migrations d'accompagnement. Ce sont les migrations pour motifs professionnels qui donnent lieu au plus de migrations induites : les membres passifs représentent 60 % des immigrés de cette rubrique. Les migrations induites par les motifs familiaux et matrimoniaux sont moins importantes, mais tout de même conséquentes : on compte 21 % de membres passifs dans les immigrés pour motifs familiaux et 34 % dans les immigrés pour motifs matrimoniaux.

La taille moyenne des groupes de migrants avec leader est également différente pour chacun de ces trois derniers motifs : 4,1 personnes pour les motifs professionnels, 3,6 pour les motifs familiaux et 2,7 pour les motifs matrimoniaux.

1-3-1-3- Les déterminants de la décision d'immigrer.

Si l'on considère à présent les seuls migrants de type "actif" ("actif seul", "actif + actif", "actif + passif(s)"), l'impact des motifs

(1) Cf. p. 109.

Tableau 31 - Répartition des immigrés 1970-1979, par motif d'immigration, pour les migrations de type actif.

VILLE	SEXE	MOTIF D'IMMIGRATION						
		Matrimonial	Familial	Professionnel	Apprentissage	Scolaire	Divers	Ensemble
KPALIME	Hommes	1 0,1	137 20,3	311 46,2	91 13,5	109 16,2	25 3,7	674 100,0
	Femmes	185 33,8	159 29,0	80 14,5	27 4,9	53 9,7	44 8,1	548 100,0
	Ensemble	186 15,2	296 24,2	391 32,0	118 9,7	162 13,3	69 5,6	1 222 100,0
ATAKPAME	Hommes	- -	105 15,3	404 58,9	87 12,7	60 8,7	30 4,4	686 100,0
	Femmes	240 45,4	144 27,3	77 14,6	8 1,5	13 2,5	46 8,7	528 100,0
	Ensemble	240 19,8	249 20,5	451 39,6	95 7,8	73 6,0	76 6,3	1 214 100,0
BADOU	Hommes	-	9 14,3	40 63,5	3 4,8	10 15,9	1 1,6	63 100,0
	Femmes	37 56,1	14 21,2	2 3,0	4 6,1	7 10,6	2 3,0	66 100,0
	Ensemble	37 28,7	23 17,8	42 32,5	7 5,4	17 13,2	3 2,3	129 100,0
3 VILLES	Hommes	1 0,1	251 17,6	755 53,1	181 12,7	179 12,6	56 3,9	1 423 100,0
	Femmes	462 40,5	317 27,8	159 13,9	39 3,4	73 6,4	92 8,0	1 142 100,0
	Ensemble	463 18,1	568 22,1	914 35,6	220 8,6	252 9,8	148 5,8	2 565 100,0

Source : ER 1970-1979

Motif d'immigration non précisé : 2 cas
Dans chaque case du tableau : 1ère ligne : effectifs
2ème ligne : pourcentages.

professionnels apparaît beaucoup plus réduit. Ces derniers n'expliquent que 36 % des décisions d'immigrer. Inversement, tous les autres motifs gagnent en importance : les motifs matrimoniaux sont à l'origine de 18 % des décisions d'immigration, les motifs familiaux 22 %, ceux pour apprentissage 9 % et les scolaires 10 % (tableau 31).

Le marché de l'emploi des trois villes secondaires se révèle un facteur d'attraction assez limité et pas plus influent que les considérations d'ordre matrimonial et familial réunies (1).

Autre enseignement à tirer quant au rôle de ces centres urbains dans les processus migratoires, la fonction de formation scolaire et professionnelle - par apprentissage - exerce un effet d'appel notable. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette fonction.

1-3-1-4- Au sujet de la spécificité de chaque centre.

Que l'on examine les motifs de l'ensemble des immigrés ou des seuls immigrés de type "actif", c'est d'abord l'absence de divergences fondamentales par rapport au schéma général mis en évidence qui est à remarquer (tableaux 29 et 31). On relèvera ensuite quelques particularismes locaux, qui peuvent tout autant renvoyer à la spécificité des quartiers enquêtés dans chaque ville qu'à une dynamique caractérisant la ville dans son ensemble.

A Atakpamé l'impact des motifs professionnels est sensiblement plus important que dans les deux autres villes (pour les immigrations de type "actif" : 40 % contre 32 %). Ceci explique pourquoi les migrants de type "passif" étaient relativement plus nombreux dans cette ville.

A l'inverse le poids des motifs scolaires est plus faible (6 % contre 13 %). Ce résultat peut sembler paradoxal au vu de l'infrastructure scolaire de la ville, qui est équipée non seulement de collèges et lycées, mais aussi d'une Ecole Normale Supérieure. Il pourrait s'expliquer en grande partie par la composition ethnique des quartiers enquêtés, où les communautés Cotocoli et Tchamba sont particulièrement importantes. Or ces groupes ethniques se distinguent par des taux de scolarisation très

(1) Si l'on ajoute les motifs d'apprentissage aux motifs professionnels, on totalise 45 % des immigrés de type "actif", ce qui devient alors supérieur à la proportion des motifs matrimoniaux et familiaux réunis, soit 40 % des immigrés de type "actif".

Graphique 16 - Motifs d'immigration selon la région de provenance (immigrés 1970-1979)

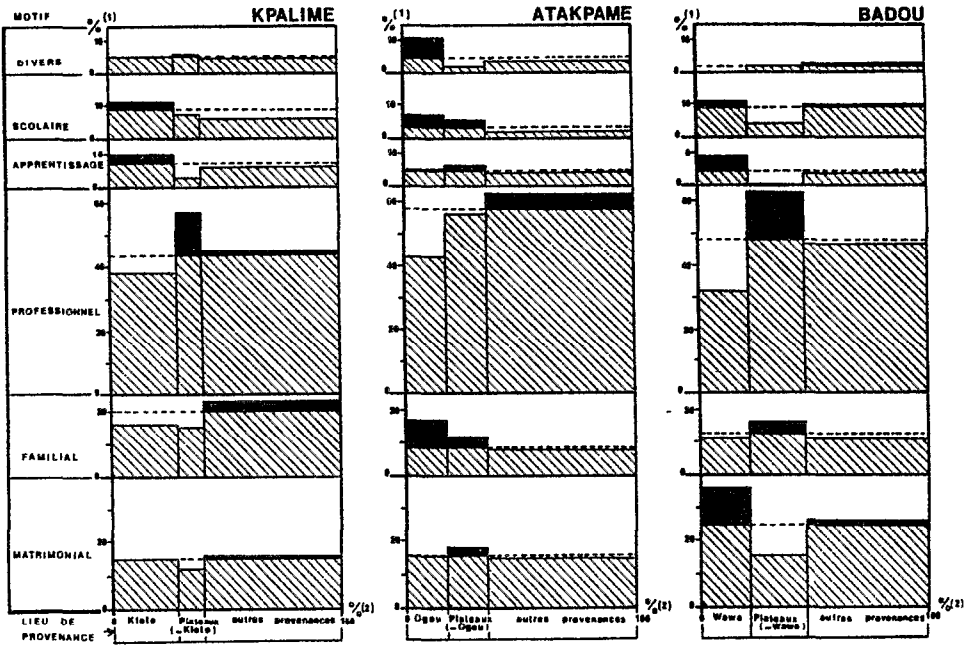

---------- : part moyenne de chaque motif d'immigration pour l'ensemble des immigrés de la ville considérée, tous lieux de provenance confondus

▬▬ : au-dessus de la moyenne

(1) part de chaque motif d'immigration pour 100 immigrés de la ville et du lieu de provenance considérés

(2) répartition des immigrés selon le lieu de provenance, pour 100 immigrés de la ville considérée

Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs.

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 17 les données correspondantes.

faibles. En 1979 les Cotocoli et Tchamba de 5-24 ans comptaient 49 % de garçons en cours de scolarisation contre 71 % dans l'ensemble de la population enquêtée, et 25 % de filles en cours de scolarisation contre 51 % en moyenne.

Les immigrés de Badou se distinguent par le poids des motifs matrimoniaux (29 % des migrations de type "actif" contre 15 % à Kpalimé et 20 % à Atakpamé), ce qui est à relier à la plus grande féminisation de leur population immigrée. A contrario les motifs familiaux ainsi que les motifs d'apprentissage occupent une place un peu plus réduite qu'ailleurs.

1-3-2- Motifs d'immigration et lieu de provenance (1)

1-3-2-1- Hinterland et zone d'influence extra-régionale.

Lorsque l'on étudie la distribution des motifs d'immigration en fonction du lieu de provenance, peut-on mettre en évidence un schéma particulier aux immigrés originaires de la préfecture de la ville étudiée, qui traduirait l'existence d'un rôle spécifique du centre urbain vis à vis de la population de son hinterland ? (graphique 16).

A première vue ce facteur n'induit pas de grandes différenciations, ou les effets ne sont pas toujours les mêmes selon la ville d'accueil considérée. On relèvera toutefois une constante révélatrice : les proportions des immigrés pour motifs d'apprentissage et pour motifs scolaires sont sensiblement plus élevées parmi les immigrés en provenance de la préfecture que parmi ceux venant de l'extérieur de la Région des Plateaux (pour l'ensemble de l'échantillon 8,1 % contre 4,9 % pour les premiers et 12,4 % contre 3,9 % pour les seconds (2)).

La fonction de formation scolaire et professionnelle des trois centres s'exerce donc de manière privilégiée envers les populations issues des zones les plus proches de la ville.

A Atakpamé cet effet d'attraction particulier atteint également les autres préfectures de la Région des Plateaux. Ceci peut s'expliquer par la position géographique d'Atakpamé, à la limite des préfectures de l'Ogou et

---

(1) Dans ce paragraphe, nous avons considéré les motifs de l'ensemble des immigrés, de type "actif" ou "passif".

(2) D'après les tests d'indépendance du CHI-2, ces différences sont statistiquement significatives au seuil de confiance de 0,1 %.

de l'Amou, mais aussi par un impact effectivement plus étendu en ce domaine, à relier au rôle de capitale régionale de cette ville.

Revenons sur la fonction scolaire des villes, et plus particulièrement sur l'aire de recrutement des immigrés scolaires (1).

Leur recrutement géographique s'avère ainsi beaucoup plus restreint que celui de l'ensemble des immigrés : 47 % d'entre eux proviennent de la préfecture même de la ville d'accueil, contre 23 % en moyenne.

Une enquête réalisée à la rentrée 1973-74 auprès d'élèves des établissements secondaires d'Atakpamé et de Kpalimé montrait également que le rayonnement scolaire de ces villes s'étendait peu au-delà des limites administratives de leur préfecture (principalement pour Kpalimé) et encore moins de la région (2).

La relative faiblesse du recrutement extra-régional est sans doute à relier à la création de lycées dans chaque région économique. On relève toutefois une proportion notable de migrants scolaires venant de Lomé, 11 %, et ce malgré l'importance des équipements scolaires de la capitale. Ce phénomène a également été enregistré dans l'enquête pré-citée, et son auteur, NYASSOGBO, avance plusieurs éléments explicatifs. "Les Loméens aisés préfèrent, quand ils le peuvent, éloigner leurs enfants de Lomé, trop ouvert aux influences du monde occidental, avec des effets parfois nocifs sur le travail scolaire. Ils estiment également qu'un meilleur enseignement est assuré dans les villes secondaires qu'à Lomé, où les classes sont souvent surchargées" (3). Un autre argument tient au système de parenté en Afrique Noire. Ainsi les fonctionnaires originaires de la Région des Plateaux et en service à Lomé envoient leurs enfants auprès d'un parent dans une ville de leur région natale et, réciproquement "les commerçants ou employés du secteur public de la Région Maritime, en service à Kpalimé ou à Atakpamé, hébergent les enfants de leurs amis ou parents" (3).

Il reste toutefois que les immigrations scolaires n'élargissent pas la zone d'influence des villes des Plateaux. Cette situation s'oppose à

---

(1) Les inscriptions dans les établissements n'étant pas réglementées par une carte scolaire, il est pertinent de s'intéresser à l'aire de recrutement des immigrants scolaires.

(2) NYASSOGBO (G.K) - 1975.
Les immigrations scolaires étaient saisies à partir d'une question sur le lieu de résidence habituel des parents des élèves.

(3) NYASSOGBO (G.K) - 1975, pp. 143-144.

celle des villes secondaires ivoiriennes, d'après une étude effectuée par SAINT-VIL (1). L'auteur montrait que la fonction scolaire des villes secondaires provoquait des flux très importants d'immigrants scolaires et concluait : "ces migrations contribuent non seulement à dynamiser les centres urbains en élargissant leur zone d'influence, mais également à y créer des flux monétaires liés à la construction de logements, au développement de certains commerces et de l'artisanat, etc." (1).
Au Togo la politique en matière d'enseignement, avec les efforts particuliers entrepris pour l'équipement de tous les cantons en collèges (spécialement au cours du troisième plan de développement 1976-1980), contribue certainement à banaliser la fonction scolaire des villes secondaires vis-à-vis des populations environnantes, et donc à limiter son effet sur la dynamique urbaine.

Si, dans la population enquêtée, la fonction scolaire des villes des Plateaux est à l'origine d'une décision d'immigrer sur dix, l'impact sur l'accroissement démographique par immigration reste modeste : son effet se trouve atténué dans la masse totale des immigrés du fait qu'elle n'induit pas de migration d'accompagnement, et elle ne concerne plus qu'un immigré sur quinze.

1-3-2-2- Degré d'urbanisation du lieu de provenance.

Le degré d'urbanisation du lieu de provenance introduit quelques variations significatives (2) dans les motifs d'immigration vers les trois villes, ce qui témoigne d'effets d'attraction différenciés envers les populations correspondantes (graphique 17).

Les immigrés d'origine rurale sont relativement davantage attirés par les fonctions scolaires et de formation par apprentissage que les autres immigrés. Ce phénomène est à relier aux conclusions précédentes puisqu'une bonne partie de ces immigrés viennent de la préfecture de la ville considérée (3). En particulier le poids des motifs scolaires est deux fois plus élevé chez les immigrés d'origine rurale que chez les autres : 10 % contre 5 %.

---

(1) SAINT-VIL (J) - 1981, p. 41.

(2) Les différences commentées ci-après sont statistiquement significatives, au seuil de confiance de 0,1 % (toujours d'après les tests d'indépendance du CHI-2).

(3) Cf "D'où viennent les immigrés de 1970-1979 ?", pp. 167-169.

Graphique 17 - Motifs d'immigration selon le degré d'urbanisation du lieu de provenance.
(immigrés 1970-1979)

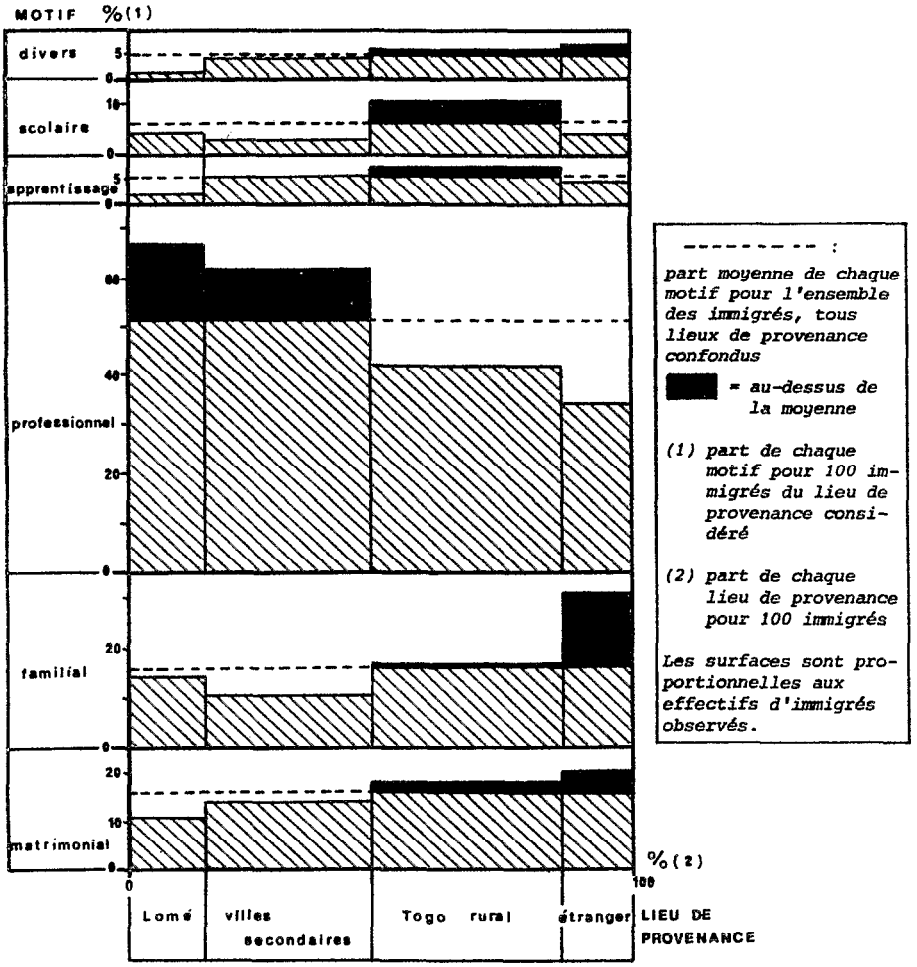

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 17 les données correspondantes.

Pour les immigrés venant de l'étranger, ce sont les motifs familiaux qui sont deux fois plus importants qu'en moyenne : 31 % des cas contre 16 %.

Quant aux immigrés en provenance de Lomé et des villes secondaires, ils se distinguent par la prépondérance des motifs professionnels : respectivement 67 % et 62 % des immigrés contre 40 % pour les immigrés d'origine rurale ou étrangère réunis. Si l'on considère, dans ces motifs professionnels, les seuls cas d'affectation (touchant essentiellement des fonctionnaires et leur famille), les écarts sont encore plus flagrants : ces derniers concernent 43 % des immigrés en provenance de Lomé, 30 % de ceux en provenance des villes secondaires, contre seulement 9 % des autres immigrés. Ces chiffres illustrent l'importance du rôle des fonctions administratives des villes dans la mobilité inter-urbaine, et en particulier dans les migrations de la capitale vers les villes secondaires.

2-3-2- Motifs d'immigration et caractéristiques démographiques.

Nous avons vu que le type d'immigration variait avec le sexe et l'âge à l'immigration. Cela est également vérifié pour les motifs d'immigration. Pour bien cerner les relations entre ces deux variables et les facteurs de la décision d'immigrer, nous ne considérerons ici que les migrants de type "actif".

2-3-2-1- Différenciation sexuelle.

Les motivations à l'origine de la décision d'immigrer diffèrent fondamentalement selon le sexe (tableau 31 - p. 212).

Chez les femmes la première cause directe d'immigration est matrimoniale (41 % des cas), alors que ce motif est absent chez les hommes. Ce phénomène trouve son origine dans les coutumes d'exogamie et surtout dans les règles de virilocalité.

Ce sont ensuite les motifs familiaux qui sont les plus fréquents dans la décision d'immigrer des femmes : 28 % des cas. Leur place est également bien plus importante que chez les hommes, où ils concernent seulement 18 % des décisions.

Un peu plus des deux tiers des immigrations féminines de type "actif" sont donc imputables à des considérations d'ordre matrimonial ou familial.

Graphique 18 - Motifs d'immigration selon l'âge à l'immigration (immigrés 1970-1979 de type "actif")

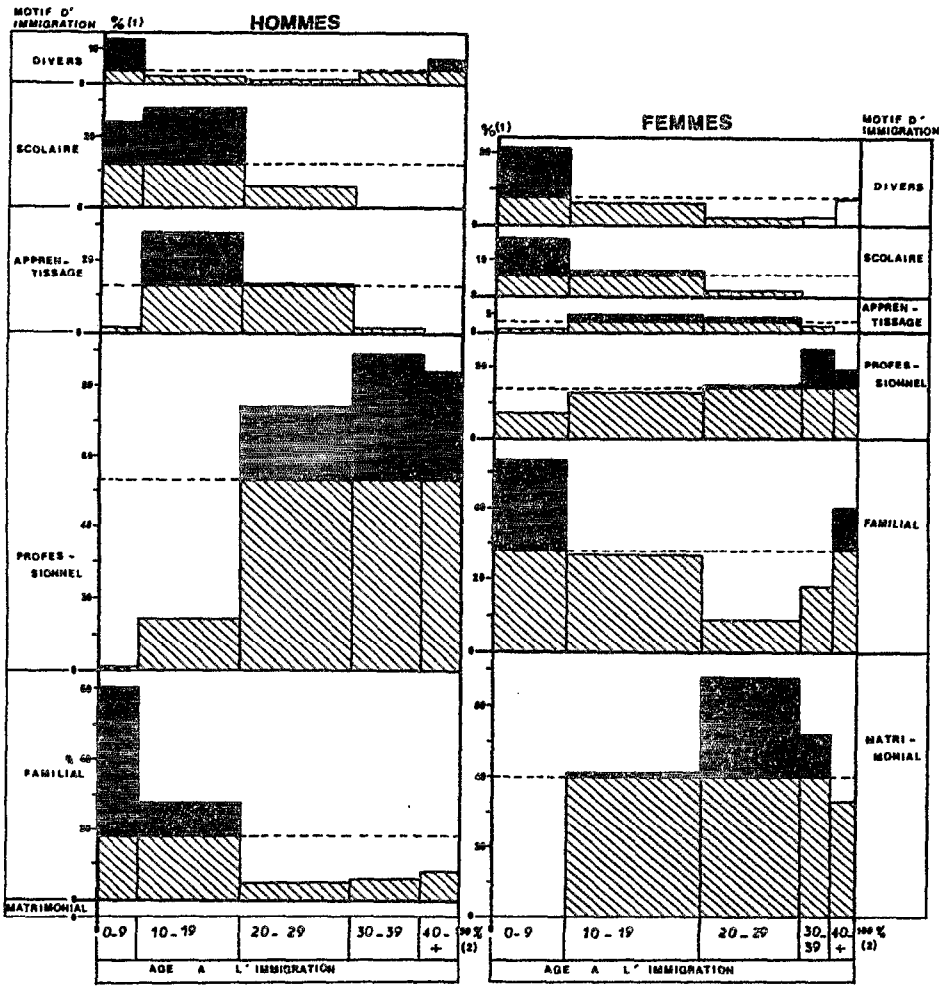

---------- : part moyenne de chaque motif d'immigration pour l'ensemble des immigrés du sexe considéré, tous âges à l'immigration confondus

: au-dessus de la moyenne

(1) part de chaque motif d'immigration pour 100 immigrés du sexe et du groupe d'âges considérés

(2) répartition des immigrés selon l'âge à l'immigration pour 100 immigrés du sexe considéré

Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs.

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 18 les données correspondantes.

En contrepartie les motifs professionnels, d'apprentissage et scolaires ont un impact beaucoup plus limité pour les femmes que pour les hommes : respectivement 14 % des décisions d'immigration contre 53 %, 3 % contre 13 % et 6 % contre 13 %.

Pour les hommes les motifs professionnels, majoritaires, constituent la première cause d'immigration.

Il ne faut pas pour autant mésestimer la place de ce facteur dans les décisions d'immigration des femmes, qui dénote d'une certaine autonomie professionnelle et migratoire chez ces dernières.

Ces différenciations sexuelles se retrouvent, plus ou moins accentuées, dans les trois villes (tableau 31). On notera seulement la proportion particulièrement faible de femmes immigrées (de type "actif") pour motif professionnel à Badou, 3 %, et a contrario l'importance des motifs matrimoniaux chez celles-ci, 56 % des cas.

2-3-2-1- Différenciation selon l'âge à l'immigration.

Pour les hommes comme pour les femmes, ce schéma décisionnel général évolue évidemment en fonction de l'âge à l'immigration. (Rappelons que les données ne concernent toujours que les migrants de type "actif"). (graphique 18).

Les motifs scolaires sont bien sûr l'apanage des jeunes immigrants : ils concernent 24 % des garçons immigrés à moins de 10 ans et 27 % de ceux immigrés à 10-19 ans; pour les filles les proportions correspondantes ne s'élèvent qu'à 16 % et 7 %, respectivement.

La population des immigrés scolaires est en effet à forte dominante masculine (74 % de garçons), ce qui reflète, en les accentuant, les disparités sexuelles en matière de scolarisation.

L'influence migratoire de la fonction scolaire des villes s'exerce principalement au niveau de l'enseignement secondaire.Ainsi, parmi les immigrés scolaires de 1978-1979, pour lesquels le niveau d'instruction, connu pour 1979, est très proche de celui à leur arrivée en ville, on compte 59 % d'inscrits dans le secondaire contre seulement 28 % parmi l'ensemble des élèves en 1979. Corrélativement ces immigrés sont également plus âgés que la moyenne des élèves (58 % de 15 ans et plus contre 31 %).

Quant aux migrations pour apprentissage, elles sont le propre des

adolescents et jeunes hommes : 28 % des immigrés à 10-19 ans et 14 % des immigrés à 20-29 ans. Pour les filles, c'est également à ces âges que ces motifs sont relativement les plus nombreux, mais leur fréquence reste faible : 5 % des cas.

Les motifs familiaux prédominent largement chez les plus jeunes immigrés (à 0-9 ans), pour les garçons (60 % des cas) comme pour les filles (54 % des cas). Leur poids diminue ensuite jusqu'à 30 ans. Au-delà il reste inférieur à 10 % chez les hommes; par contre, chez les femmes, il remonte avec l'âge et atteint 40 % pour les immigrées à 40 ans et plus, les motifs familiaux représentant à nouveau la première cause d'immigration chez ces dernières.

C'est l'apparition des motifs matrimoniaux, spécifiques aux femmes, qui, dès l'adolescence, différencie fortement les motifs d'immigration des deux sexes.

Pour les immigrées à 10-19 ans ils représentent déjà 40 % des cas, et culminent à 20-29 ans avec 68 % des immigrées. Ils suscitent encore le tiers des immigrations à 40 ans et plus. Rappelons que cette catégorie de motif ne recouvre pas seulement des migrations pour mariage, mais également les femmes rejoignant leur mari, ainsi que les cas de divorce, séparation, décès du conjoint, les premières diminuant au profit des autres lorsque l'âge avance.

Quant aux motifs professionnels, leur fréquence augmente avec l'âge à l'immigration jusqu'à 40 ans, pour fléchir légèrement au delà. Cette évolution s'observe pour les deux sexes, mais à partir de 20 ans les niveaux masculins deviennent considérablement plus élevés que les niveaux féminins : 74 % d'immigrés à 20-29 ans, 89 % à 30-39 ans et 84 % à 40 ans et plus contre, respectivement, 15 %, 26 % et 20 % chez les femmes.

Si l'on ajoute les motifs d'apprentissage aux motifs professionnels, la décision d'immigrer vers les villes secondaires chez les hommes adultes s'explique essentiellement par des facteurs liés au travail.

La proportion non négligeable de motifs professionnels chez les filles immigrées à moins de 10 ans (7 %) concerne des enfants confiées comme domestique ou aide familiale.

La place occupée par les motifs de catégorie "diverse" chez les très jeunes migrants correspond aussi à des cas d'enfants confiés, mais sans autre précision.

L'analyse des motifs d'immigration confirme l'existence de liens profonds entre les facteurs explicatifs des migrations et le cycle de vie du migrant, mais selon le sexe ce ne sont pas nécessairement les mêmes étapes du cycle qui sont décisives.

Pour compléter l'étude des relations entre les caractéristiques démographiques et l'immigration, on aurait pu envisager d'introduire l'impact de la variable "état matrimonial", ce qui n'a pas été retenu finalement, et ne le sera pas non plus pour les émigrations. Il nous a semblé en effet que pour analyser rigoureusement l'influence spécifique de cette variable, en particulier pour les 15-29 ans, c'est-à-dire dans le groupe d'âges où les migrations et les mariages sont à la fois les plus fréquents (1), il était nécessaire de connaître l'état matrimonial au moment précis de la migration, ce que ne permettent pas les données de l'enquête renouvelée (2).

L'analyse des motifs de migration nous a toutefois permis d'évaluer l'importance des facteurs liés au mariage dans les migrations féminines.

1-4- Activités économiques et immigration.

Nous examinerons ici les caractéristiques socio-professionnelles des immigrés, en relation avec les fonctions économiques exercées par chaque ville, afin de mieux préciser quels effets d'attraction peuvent avoir ces centres. Auparavant, il importe de bien connaître la structure d'activité des populations urbaines étudiées et le profil économique des villes en question.

1-4-1- Quelques points méthodologiques.

Des précisions tout d'abord sur la nomenclature retenue par l'enquête renouvelée 1970-1979, accompagnées de quelques considérations méthodologiques sur la saisie des activités.

---

(1) Dans la population résidante en 1979, on ne compte que 1,4 % des femmes célibataires à 30 ans et 11 % d'hommes.

(2) Cf. p. 110.

Parmi les inactifs trois catégories ont été retenues :

. élèves-étudiants.

. sans profession-retraités.

Cette catégorie comprend également des personnes sans emploi, sans que la distinction entre les personnes à la recherche d'un emploi et celles sans profession mais ne cherchant pas d'emploi soit possible. Les questions sur l'activité posées lors du recensement de 1970 (et dont les informations ont servi à la constitution du fichier de base de l'enquête renouvelée 1970-1979), puis lors de l'enquête de 1979, ne permettent pas une approche rigoureuse des phénomènes de chômage et de sous-emploi en milieu urbain. Les enquêtés ne se déclarent que très rarement chômeurs ou sont réticents à reconnaître qu'ils n'ont aucun métier particulier si tel est le cas. Selon NEMO, qui avait déjà noté ce phénomène lors du recensement administratif de Kpalimé en 1956 : "Ce désir général d'être désigné par un métier, un travail honorable, du fait même qu'il demande une certaine spécialisation et une période d'initiation parfois très longue, est un trait particulier du milieu urbain".... "Ceci correspond à une réaction psychologique et sociale intéressante : n'ont pas de métier, sont manoeuvres, les étrangers, les "sauvages" qui viennent du Nord ou d'une brousse reculée." (1)

Certaines personnes sans emploi risquent donc d'être comptabilisées parmi les actifs déclarant une profession, sans qu'il soit possible de discerner les actifs employés des non employés. Il en résulte une certaine ambiguïté quant à la définition de la population active, qui comprendra, outre les actifs employés, certains chômeurs, mais pas tous les chômeurs.

. ménagères.

Le terme de ménagère s'applique aux femmes se consacrant aux activités domestiques dans leur ménage, alors que les femmes "sans profession" correspondent plutôt aux jeunes filles sorties de scolarité et n'exerçant pas encore de métier, ou au contraire aux femmes âgées à la charge d'un ménage, qui ne sont pas elles-mêmes maîtresses de maison. Mais dans la pratique la distinction peut être malaisée, et il est à craindre des confusions.

Pour les actifs, les catégories retenues se réfèrent en partie à la nature de l'activité et en partie au statut occupé dans la profession.

---

(1) NEMO (J) - 1958, pp. 48-49.

Sont distingués :

. les professions agricoles : les agriculteurs ou planteurs, quel que soit leur statut (propriétaire exploitant, métayer, manoeuvre...), les éleveurs et quelques cas de jardiniers.

. les artisans : maçons, menuisiers, tailleurs, couturiers, tisserands, forgerons, mécaniciens... Ici c'est le statut de travailleur indépendant qui est déterminant. Par exemple les mécaniciens salariés d'une entreprise privée ou de l'Etat ne sont pas enregistrés dans cette catégorie, mais avec les salariés du secteur privé ou les fonctionnaires. Les apprentis artisans font également l'objet d'un poste à part. Inversement ont été comptés avec les artisans les chauffeurs non salariés, en raison précisément de leur statut d'indépendant qui les rapproche de cette catégorie.

. les apprentis : de tous les métiers artisanaux pré-cités, les apprentis chauffeurs, les apprentis jardiniers et quelques apprentis dactylographes.

. les commerçants : des gros négociants aux boutiquiers et aux revendeuses jusqu'au commerce de micro-détail, et y compris les femmes vendant des produits préparés par elles-mêmes (plats cuisinés, bière de mil ...).

. les salariés du secteur privé : employés de bureau, cadres, ouvriers, chauffeurs, manoeuvres, personnel domestique... Ici c'est le statut qui importe : le fait de recevoir un salaire régulier, dans le contexte d'une économie en voie de développement, constitue un trait commun aussi important que la nature même de l'activité. De plus, cette catégorie concernant moins de 5 % des actifs, il n'était pas pertinent de distinguer d'autres sous-catégories.

. les fonctionnaires du secteur public : employés de bureau, cadres (chefs de service, contrôleurs, encadreurs...), enseignants, personnel médical et para-médical, agents sociaux, ouvriers, chauffeurs, gendarmes, policiers, militaires...

Cette catégorie est également définie par le statut, celui de fonctionnaire, qui garantit une sécurité de l'emploi et un salaire régulier. De même que pour la rubrique précédente, il a paru préférable de conserver cette unité de statut plutôt que d'éclater la catégorie en sous-postes faiblement représentés.

. autres : cette catégorie résiduelle comprend les différents corps religieux, les charlatans et autres féticheurs, le personnel domestique (autre que les salariés réguliers) et les manoeuvres sans précision. Ces derniers sont souvent des hommes sans emploi actuel ni métier déterminé, qui cherchent à s'employer comme tâcheron à la journée, mais qui répugnent à se déclarer sans profession ni emploi. Ce poste peut résulter également du manque de précision dans la saisie de la profession, en particulier lors du recensement de 1970.

Le questionnaire de l'enquête renouvelée de 1979 comme le recensement de 1970 ne permettent de saisir que l'activité principale déclarée par l'enquêté. Or, en omettant les activités secondaires on peut sous-estimer l'importance de certains secteurs d'activité de l'économie urbaine, en particulier le secteur agricole et les petits métiers du secteur informel.

Ainsi, lors de l'enquête migration de 1984, en contrôlant auprès des immigrés toujours présents la profession déclarée en 1979 et en la complétant si nécessaire par les activités secondaires, il s'est avéré que les cas de fonctionnaires exerçant une activité agricole parallèle n'étaient pas rares. Nous avons également trouvé des cas de femmes déclarées "ménagères" en 1979 et qui en fait cultivaient aussi un champ dont le produit servait à la consommation familiale, avec éventuellement vente du surplus sur le marché, ou bien qui tenaient un commerce de micro-détail devant leur porte. Spontanément, l'enquêté ne pensait pas à préciser de telles activités, qui lui semblaient relever du domaine purement domestique, et non une activité professionnelle. Ces "oublis" apparaissaient encore plus fréquents lorsque le chef de ménage interrogé déclarait les activités exercées par sa femme, qu'il avait tendance à considérer d'abord comme une ménagère. Or, dans la plupart des cas, c'est le chef de ménage qui répond au questionnaire, et qui répond aussi pour les femmes de son ménage.

L'idéologie de l'enquêteur vient en outre renforcer celle de l'enquêté : les conceptions des deux protagonistes sur le "domestique" et le "professionnalisme" étant voisines, l'enquêteur ne cherchera pas à vérifier l'existence d'activités non déclarées de prime abord par l'enquêté.

1-4-2- Les activités des citadins enquêtés et les fonctions économiques des villes.

On ne considèrera ici que la population en âge d'activité, assimilée aux 15 ans et plus (tableaux 32 et 33).

En raison de la jeunesse des citadins et du développement de la scolarisation, les élèves et étudiants représentent encore le quart de la population masculine en 1979 contre 17 % en 1970. Chez les femmes, par contre, cette proportion n'est que de 6 % en 1970 et 13 % en 1979, ce qui traduit de fortes inégalités sexuelles en matière de scolarisation, mais montre par ailleurs la progression de la scolarisation féminine.

Les hommes et femmes déclarés sans profession ou retraités sont relativement peu nombreux : 4 % en 1979. Ils l'étaient davantage en 1970, 8 %, mais l'évolution de cette catégorie est délicate à interpréter, comme nous l'avons souligné supra, en particulier pour les femmes. La population féminine compte par ailleurs 48 % de ménagères en 1970 et 35 % en 1979. Même si l'on ajoute à cette rubrique les "sans profession" pour éviter les risques de confusion entre les deux catégories, cette évolution correspond bien à un engagement croissant des femmes dans les activités économiques non domestiques. Malgré l'avancée de la scolarisation, la proportion de femmes actives (1) est passée de 35 % en 1970 à 48 % en 1979. Toutefois, les défauts de saisie des activités féminines pourraient perturber la comparaison. Dans la population masculine, l'impact croissant des élèves l'emporte sur le recul des "sans profession", et en moyenne le taux d'activité est en régression de 1970 à 1979 : de 77 % à 72 %.

Au total, c'est la montée de l'activité féminine qui prévaut sur la baisse de l'activité masculine, et en 1979 le taux d'activité de l'ensemble de la population des 15 ans ou plus est légèrement supérieur à celui de 1970 : 60 % contre 57 % (2).

Examinons à présent la structure professionnelle de ces actifs.

Dans l'ensemble des quartiers enquêtés la profession la plus fréquente pour les hommes est celle d'artisan, 30 % des actifs en 1970 et 34 % en 1979, auxquels il faudrait ajouter les apprentis se préparant à ce type de métier, soit 21 % des actifs en 1970 et 15 % en 1979.

Viennent ensuite les fonctionnaires dont la part progresse de 15 % en 1970 à 19 % en 1979. Les salariés du secteur privé restent par contre très minoritaires : 4 % des actifs en 1970 et 7 % en 1979.

---

(1) "actives" au sens économique habituel, c'est-à-dire exerçant des activités non domestiques.

(2) Selon le test de comparaison du CHI-2, la différence est statistiquement significative au seuil de confiance de 1 %.

Tableau 32 - Structure d'activité des résidents de 1970 (1)
(population de 15 ans et plus)

Répartition en pourcentages.

VILLE	ACTIVITE EN 1970										
	Elève	Sans prof. retraité	Ménagère	Prof. agri.	Artisan	Apprenti	Commerçant	Salarié privé	Fonctionnaire	Autres	Ensemble
Sexe Masculin											
KPALIME	23,1	8,0	-	9,4	21,8	14,5	4,5	3,2	13,8	1,7	100,0 (990)
	//////	//////	/////	13,6	31,6	21,1	6,6	4,7	19,9	2,5	100,0 (682)
ATAKPAME	10,3	4,9	-	4,7	27,0	20,0	8,2	4,1	10,4	10,4	100,0 (875)
	//////	//////	/////	5,5	31,8	23,6	9,7	4,8	12,3	12,3	100,0 (742)
BADOU	16,1	3,1	-	33,2	13,5	9,9	4,9	1,3	6,3	11,7	100,0 (223)
	//////	//////	/////	41,2	16,7	12,2	6,1	1,6	7,8	14,4	100,0 (180)
ENSEMBLE	17,0	6,2	-	10,0	23,1	16,3	6,1	3,4	11,5	6,4	100,0 (2 088)
	//////	//////	/////	13,0	30,0	21,2	8,0	4,4	15,0	8,3	100,0 (1 604)
Sexe Féminin											
KPALIME	8,3	16,2	26,5	4,0	8,7	5,5	28,1	2,5		0,2	100,0 (958)
	//////	//////	/////	8,1	17,7	11,3	57,4	5,1		0,4	100,0 (469)
ATAKPAME	4,8	6,2	71,9	-	4,5	2,9	8,2	1,5		-	100,0 (794)
	//////	//////	/////	-	26,5	16,9	47,8	8,8		-	100,0 (136)
BADOU	2,4	0,9	55,2	7,6	4,8	4,3	22,9	-		1,9	100,0 (210)
	//////	//////	/////	18,4	11,5	10,3	55,2	-		4,6	100,0 (87)
ENSEMBLE	6,3	10,5	48,0	2,7	6,6	4,3	19,5	1,8		0,3	100,0 (1 962)
	//////	//////	/////	7,8	18,6	12,3	55,2	5,2		0,9	100,0 (692)
Ensemble											
KAPLIME	15,9	12,0	13,2	6,7	15,3	10,1	16,1	1,7	8,0	0,8	100,0 (1 948)
	//////	//////	/////	11,4	25,9	17,1	27,3	3,0	13,7	1,6	100,0 (1 151)
ATAKPAME	7,7	5,5	34,9	2,5	16,3	11,9	8,2	2,1	6,2	4,7	100,0 (1 669)
	//////	//////	/////	4,7	31,0	22,5	15,6	4,1	11,7	10,4	100,0 (878)
BADOU	9,5	2,1	29,1	20,8	9,2	7,2	13,6	0,7	3,2	4,6	100,0 (433)
	//////	//////	/////	33,7	15,0	11,6	22,1	1,1	5,3	11,2	100,0 (267)
ENSEMBLE	11,8	8,3	23,8	6,5	15,0	10,5	12,6	1,8	6,8	2,6	100,0 (4 050)
	//////	//////	/////	11,4	26,6	18,5	22,2	3,2	12,0	6,1	100,0 (2 296)

Source : ER 1970-1979

( ) : effectifs pris en compte *activité non précisée : 7 cas*

(1) *Il s'agit des résidents recensés en 1970, c'est-à-dire sans les omis.*

Tableau 33 - Structure d'activité des résidents en 1979
(population de 15 ans et plus)
Répartition en pourcentages.

VILLE	ACTIVITE EN 1979										
	Elève	Sans prof. Retraité	Ménagère	Prof. agri. paragri.	Artisan	Apprenti	Commerçant	Salarié privé	Fonctionnaire	Autres	Ensemble
Sexe Masculin											
KPALIME	25,4	2,8	-	9,1	25,0	11,8	6,0	2,5	15,3	2,1	100,0(1 261)
	//////	//////	//////	12,7	34,8	16,4	8,4	3,4	21,3	3,0	100,0 (906)
ATAKPAME	24,6	2,2	-	6,9	26,7	11,4	4,2	7,8	12,8	3,4	100,0(1 151)
	//////	//////	//////	9,4	36,6	15,6	5,7	10,7	17,5	4,5	100,0 (842)
BADOU	28,7	1,7	-	39,7	9,8	2,9	2,3	1,7	8,6	4,6	100,0 (174)
	//////	//////	//////	57,0	14,0	4,1	3,3	2,5	12,4	6,6	100,0 (121)
ENSEMBLE	25,3	2,5	-	10,2	24,8	11,0	4,9	4,8	13,7	2,8	100,0(2 586)
	//////	//////	//////	14,2	34,2	15,2	6,8	6,6	19,0	4,0	100,0(1 869)
Sexe Féminin											
KPALIME	14,0	5,8	23,7	2,0	7,0	3,2	39,9	4,0		0,4	100,0(1 388)
	//////	//////	//////	3,6	12,4	5,6	70,7	7,1		0,6	100,0 (784)
ATAKPAME	11,1	3,5	46,7	0,3	5,5	3,0	25,2	4,3		0,4	100,0(1 208)
	//////	//////	//////	0,8	14,1	7,7	65,2	11,1		1,1	100,0 (468)
BADOU	12,8	2,6	41,5	17,0	3,2	2,7	17,0	2,1		1,1	100,0 (188)
	//////	//////	//////	39,5	7,4	6,2	39,5	4,9		2,5	100,0 (81)
ENSEMBLE	12,6	4,6	34,9	2,3	6,1	3,1	32,0	0,6	3,4	0,4	100,0(2 784)
	//////	//////	//////	4,8	12,7	6,4	66,8	1,3	7,1	0,9	100,0(1 333)
Ensemble											
KPALIME	19,4	4,4	12,4	5,4	15,5	7,3	23,8	1,6	9,0	1,2	100,0(2 649)
	//////	//////	//////	8,5	24,4	11,4	37,3	2,5	14,1	1,8	100,0(1 690)
ATAKPAME	17,7	2,8	23,9	3,5	15,9	7,1	14,9	4,1	8,2	1,9	100,0(2 359)
	//////	//////	//////	6,3	28,6	12,7	26,9	7,3	14,8	3,4	100,0(1 310)
BADOU	20,4	2,2	21,5	27,9	6,4	2,8	9,9	1,4	4,7	2,8	100,0 (362)
	//////	//////	//////	50,0	11,4	5,0	17,8	2,5	8,4	4,9	100,0 (202)
ENSEMBLE	18,7	3,6	18,0	6,1	15,1	6,9	19,0	2,6	8,4	1,6	100,0(5 370)
	//////	//////	//////	10,2	25,3	11,6	31,8	4,4	14,0	2,7	100,0(3 202)

Source : ER 1970-1979.

( ) : effectifs pris en compte *Activité non précisée = 21 cas.*

Les professions commerciales sont peu développées chez les hommes, 7 à 8 % d'actifs, et ce sont souvent des étrangers (Libanais, Nigériens et Nigérians) qui s'y adonnent.

Quant au secteur agricole, il occupe 13 à 14 % des actifs masculins.

Les femmes actives se tournent en grande majorité vers le commerce : 55 % d'entre elles en 1970 et 67 % en 1979, alors que ce secteur était plutôt délaissé par les hommes. Il s'agit d'une mainmise des femmes sur le secteur commercial : elles y occupent 75 % des emplois en 1970 et 87 % en 1979. L'attrait des femmes pour les activités commerciales est d'ailleurs un trait commun à l'ensemble du Togo, mais c'est dans le sud-est du pays que leur influence dans ce secteur est la plus forte (1).

Mis à part le commerce, on compte parmi les femmes actives de 1979 13 % d'artisanes, 6 % d'apprenties, 7 % de fonctionnaires, seulement 1 % de salariées du privé, et 5 % d'agricultrices.

Si, en moyenne, les secteurs d'activité les plus importants en termes d'emplois sont l'artisanat, le commerce et l'administration publique, il convient de souligner la spécificité des quartiers enquêtés dans chaque ville, et de voir dans quelle mesure celle-ci correspond aux fonctions économiques exercées par ces centres.

KPALIME.

Les activités commerciales sont particulièrement développées dans les quartiers enquêtés à Kpalimé : en 1979 37 % des actifs (hommes ou femmes) y sont engagés contre 27 % à Atakpamé et 18 % seulement à Badou. Cette caractéristique résulte surtout d'une activité féminine plus forte que dans les deux autres villes (57 % des femmes actives contre, respectivement, 39 % et 43 %) et d'une préférence pour le commerce encore plus marquée chez les actives (70 % d'entre elles s'y consacrent contre 65 % à Atakpamé et 39 % à Badou).

L'autonomie économique des femmes est d'ailleurs caractéristique de l'ensemble culturel éwé (2), auquel appartient Kpalimé. A contrario le taux relativement faible de l'activité féminine à Atakpamé pourrait renvoyer au poids particulier des communautés Cotocoli et Tchamba, de religion isla-

---

(1) MARGUERAT (Y) - 1981 (b).

(2) Entendu au sens large, c'est-à-dire incluant en particulier le sous-groupe Mina.

mique, où la femme est davantage confinée aux activités domestiques (on y compte en 1979 47 % de ménagères contre 35 % en moyenne).

On peut apprécier la spécificité du profil professionnel de la population de l'échantillon par rapport à celui de la ville entière pour l'année 1970 seulement, en comparant ce premier aux données issues du recensement (1) :

Activités en 1970	Quartiers enquêtés	Kpalimé (ville entière)
Professions agricoles	11,4 %	6,2 %
Artisans	25,9 %	22,5 %
Apprentis	17,1 %	17,6 %
Commerce	27,3 %	35,9 %
Salariés du secteur public et du secteur privé	16,7 %	17,3 %
Autres	1,6 %	0,5 %
Total actifs	100,0 %	100,0 %
Effectif pris en compte	1 151	6 825

Les fonctions commerciales de Kpalimé apparaissent encore plus importantes que ne le montrait l'enquête, et le secteur agricole au contraire plus limité. Le poids des autres activités est assez bien respecté dans l'échantillon.

C'est à la traite du café et du cacao que Kpalimé devait sa prospérité commerciale avant l'indépendance. Comme nous l'avons signalé en introduction, plusieurs facteurs vont durement entamer ce dynamisme dès les années soixante en retirant à Kpalimé sa fonction de transit pour les produits d'exportation en provenance du Ghana. On rappellera le désenclavement de la Volta-Région vis à vis d'Accra, les contrôles frontaliers plus stricts

(1) Ces données sont tirées de : NYASSOGBO (G.K) - 1975.
A propos des données du recensement de 1970 publiées sur la population des villes, se reporter au paragraphe "Représentativité de l'échantillon", p. 57.
Si pour Kpalimé et Atakpamé on peut se référer aux données sur la population active citées par NYASSOGBO, pour Badou par contre on ne dispose que des données sur les chefs de ménage citées dans les études de MARGUERAT (Y) - 1980 et 1981 (b).

limitant l'infiltration par fraude d'une partie de la production cacaoyère ghanéenne, la dégradation de la monnaie ghanéenne au Togo raréfiant les transactions avec ce pays (1).

Par ailleurs, les grandes maisons de commerce européennes (CFAO, UAC, SGGG, SCIA, John Holt (2)), qui assuraient aussi la traite des produits d'exportation se sont trouvées court-circuitées après l'indépendance avec la naissance des coopératives de commercialisation, des SORAD (3) et de l'OPAT (4), office public en situation de monopole pour l'exportation des produits agricoles. La plupart ont été amenées à supprimer la traite de leurs activités, se contentant d'une fonction de redistribution des marchandises importées et des produits manufacturés locaux (5).

Un autre facteur vient aggraver la "crise" des grandes agences commerciales d'origine coloniale : l'insertion des revendeuses africaines dans le réseau de distribution des produits importés. Ces dernières vont très souvent s'approvisionner directement à Lomé, Accra ou Cotonou, sans passer par l'intermédiaire des succursales régionales de ces agences. Il peut s'agir non seulement des revendeuses de Kpalimé, mais aussi des revendeuses des gros marchés ruraux des environs. C'est alors la fonction de redistribution commerciale même de la ville qui se trouve court-circuitée.

Cette crise s'est traduite par la fermeture de plusieurs succursales (R. Eychenne et Deutsch Togo Gesellschaft), la réduction des activités commerciales et la compression du personnel (6).

Si le secteur commercial occupe toujours une place prépondérante à Kpalimé, c'est surtout en termes d'actifs occupés. Il s'agit de commerçants libanais, de boutiquiers africains, souvent d'origine étrangère (en particulier du Niger et du Nigéria), et surtout des revendeuses totolaises (mais aussi nigérianes). Ces revendeuses se sont multipliées, comme le montre bien la progression des femmes commerçantes de 1970 à 1979 dans les quartiers enquêtés : de 28 % de l'ensemble des femmes à 40 %, et par rapport aux seules actives de 57 % à 71 % .

---

(1) GU-KONU (E.Y) - 1982-1983.

(2) Compagnie Française pour l'Afrique Occidentale ; United Africa Company ; Société Générale du Golfe de Guinée ; Société Commerciale et Industrielle d'Afrique.

(3) Sociétés Régionales d'Aménagement Rural (jusqu'en 1972).

(4) Office des Produits Agricoles du Togo (depuis 1964).

(5) NYASSOGBO (G.K) - 1975.

(6) NYASSOGBO (G.K) - 1975.

Ce redéploiement au sein des activités commerciales ne signifie pas nécessairement leur "développement" au sens économique. Au bas de l'échelle se trouvent des revendeuses de micro-détail, ambulantes ou sur le pas de leur porte, dont la prolifération relèverait plutôt d'un processus involutif qu'évolutif, traduisant la paupérisation de ces classes urbaines (1). Le terme de revendeuse correspond à un éventail de situations très diverses, et seule une enquête spécifique sur la nature et le fonctionnement du petit commerce permettrait de savoir ce que recouvre la progression des effectifs.

ATAKPAME.

Parmi les actifs enquêtés à Atakpamé, ce sont les artisans qui sont relativement plus nombreux que dans les quartiers des deux autres villes. On aurait pu s'attendre à trouver les fonctionnaires représentés en plus grand nombre qu'ailleurs, ce qui n'est pas vérifié vis à vis de Kpalimé.

En effet, les fonctions administratives d'Atakpamé sont plus importantes que celles de Kpalimé et de Badou. Atakpamé n'est pas seulement un chef-lieu de préfecture, mais aussi le chef-lieu de la Région des Plateaux. En tant que capitale régionale, la ville a bénéficié de l'implantation de nombreux services administratifs régionaux (2) ; la Société Togolaise du Coton (SO.TO.CO.), créée en 1974, y a également sa base.

Si la proportion des fonctionnaires dans l'échantillon a légèrement progressé de 1970 à 1979 (de 12 % des actifs à 15 %), elle reste très proche de celle enregistrée à Kpalimé (14 % des actifs enquêtés en 1979). Il est vrai que Kpalimé dispose aussi de certains services administratifs dont la compétence dépasse les limites de sa préfecture (3).

Cependant, en 1970 l'importance relative des fonctionnaires et autres salariés dans la population active enquêtés à Atakpamé sous-estime leur poids effectif dans l'ensemble de la ville, comme le montre la comparaison avec les données du recensement (4) :

---

(1) HUGON (Ph) - 1980 (b).

(2) Cf p. 40.

(3) Cf p. 42.

(4) NYASSOGBO (G.K) - 1975.

Activité en 1970	Quartiers enquêtés	Atakpamé (ville entière)
Professions agricoles	4,7 %	4,5 %
Artisans	31,0 %	20,4 %
Apprentis	22,5 %	15,9 %
Commerce	15,6 %	38,7 %
Salariés du secteur public et du secteur privé (1)	15,8 %	19,8 %
Autres	10,4 %	0,7 %
Total actifs	100,0 %	100,0 %
Effectifs pris en compte	878	5 985

Par contre les artisans et apprentis sont proportionnellement plus nombreux dans l'échantillon. La place occupée par les transporteurs (comptés dans la rubrique des artisans), 8,5 % des actifs enquêtés en 1970 et 10 % en 1979, n'en renvoie pas moins à une fonction particulière d'Atakpamé. Sa position géographique centrale sur le grand axe routier Nord-Sud, où convergent également les routes de Badou et de Kpalimé qui desservent l'ouest de la Région des Plateaux, lui permet de jouer un rôle de centre de transit qui stimule le secteur des transports. Selon une étude comparative des villes togolaises basées sur les activités des chefs de ménage au recensement de 1970 (2), Atakpamé est la ville qui enregistre la plus forte proportion de chefs de ménage (actifs ou non) travaillant dans ce secteur : 8,1 % (y compris les employés du Chemin de Fer du Togo). A Kpalimé cette proportion n'est que de 5,9 %.

Ce rôle de transit favorise également le développement des activités commerciales. En 1970 ce secteur occupe d'ailleurs une place bien plus importante que dans les seuls quartiers enquêtés. En termes de proportion d'actifs employés, la fonction commerciale d'Atakpamé s'avère même relativement plus accentuée qu'à Kpalimé.

A l'époque coloniale pourtant, la traite du café et du cacao n'a pas eu le même effet d'entraînement sur les activités commerciales qu'à Kpalimé et à Badou. Atakpamé ne bénéficiait pas de liens privilégiés avec le Ghana.

(1) La nomenclature retenue par NYASSOGBO ne permet pas de distinguer les fonctionnaires des autres salariés.

(2) MARGUERAT (Y) - 1981 (b).

L'absence de liaison aisée entre Atakpamé et le Litimé, et les difficultés d'accès dues à son propre site de montagne, ne lui ont pas permis de tirer pleinement parti de son potentiel de draînage de la production cacaoyère vers Lomé, comme le fit Kpalimé (1). Par contre, les problèmes frontaliers et monétaires avec le Ghana à partir de 1961 n'ont pas eu les répercussions fâcheuses que connut Kpalimé, au contraire : "le Litimé, définitivement coupé de son prolongement naturel vers le Ghana, fut forcé de se tourner vers Atakpamé par dessus la montagne" (2). En outre, l'amélioration des voies de communication entre Atakpamé et le Litimé favorisèrent cette réorientation.

Toutefois, les grandes sociétés commerciales qui avaient implanté des succursales à Atakpamé (CFAO, SCOA, SGG, UAC,...) enregistrèrent aussi une baisse de leurs activités, pour les mêmes raisons que celles exposées dans le cas de Kpalimé : naissance des offices publics pour l'exportation des produits agricoles, concurrence des revendeuses dans les circuits de distribution.

La progression des femmes commerçantes y est également remarquable : pour les seuls quartiers enquêtés, de 8 % de l'ensemble des femmes en 1970 à 25 % en 1979, et par rapport aux seules actives de 48 % à 65 %. Mais l'interprétation économique de cette évolution suscite les mêmes interrogations que pour Kpalimé. En outre, l'augmentation très importante de la proportion de femmes commerçantes de 1970 à 1979, qui s'est par ailleurs accompagnée d'un recul considérable de la proportion de ménagères (de 72 % de l'ensemble des femmes à 47 %), soulève un autre type de question. Une partie de cet accroissement ne serait-elle pas liée à une évolution au niveau de la déclaration ou (et) de la saisie de l'activité féminine ? Il se pourrait que les ménagères avec un commerce de micro détail aient été plus souvent considérées comme "ménagères" lors du recensement de 1970, et comme "commerçantes" lors de l'enquête de 1979.

Les données de l'enquête renouvelée font ressortir une dernière particularité de la population active d'Atakpamé : les salariés du secteur privé sont relativement plus nombreux qu'à Kpalimé et Badou, surtout en 1979 : 7,3 % des actifs enquêtés contre 2,5 %. Ces chiffres sont révélateurs d'un léger atout du marché de l'emploi d'Atakpamé par rapport à celui des deux autres villes.

---

(1) GU-KONU (E.Y) - 1982-1983.

(2) GU-KONU (E.Y) - 1982-1983, p. 115.

Aucun de ces centres n'exerce de fonction industrielle. Tout au plus trouve-t-on à Atakpamé trois petites unités d'égrenage de coton. Mais l'usine textile de Dadja, à quinze kilomètres au sud d'Atakpamé, a une certaine influence en matière d'emploi sur la population du chef-lieu. Selon une enquête de MARGUERAT (1), 38 % des 1 476 salariés de l'usine en 1979 résidaient à Atakpamé. Mais, après une phase d'expansion où ses effectifs sont passés de 400 employés en 1970 à 1 500 en 1980, la firme n'a pu faire face aux exigences d'une nécessaire modernisation, et la société a été mise en liquidation en 1981. Depuis le retrait des capitaux allemands l'usine continue à tourner au ralenti, en autogestion, avec les seuls cadres togolais. Son impact sur le marché de l'emploi s'en est trouvé très amoindri, et en 1982 le nombre des salariés était retombé autour de 900 (2).

BADOU.

Dans les quartiers enquêtés à Badou, c'est la prépondérance des activités agricoles qui est frappante, cette tendance allant même s'accentuant de 1970 à 1979. En 1970 34 % des actifs (hommes ou femmes) déclaraient une profession agricole et 50 % en 1979, alors qu'à la même date cette proportion reste inférieure à 9 % dans les quartiers enquêtés à Kpalimé et à Atakpamé.

En contrepartie, toutes les autres professions se trouvent en 1979 moins représentées que dans les deux autres villes.

La ruralisation de la population de ces quartiers s'explique probablement par des mouvements migratoires différenciés selon l'âge et la profession. La proportion d'agriculteurs dans la population masculine est beaucoup plus forte dans les générations anciennes que dans les récentes (3). Si l'émigration (qui l'emporte largement sur l'immigration) touche davantage

(1) MARGUERAT (Y). Travaux non publiés. ORSTOM. Lomé.

(2) SCHWARTZ (A) - 1982.

(3) Pour l'ensemble de l'échantillon en 1979, la proportion d'agriculteurs dans la population masculine totale évolue comme suit en fonction de l'âge en 1979 :

15-29 ans	: 1,9 %
30-44 ans	: 11,3 %
45-59 ans	: 25,0 %
60 ans et +	: 43,4 %
ensemble	: 10,2 %

(effectif des agriculteurs : 264).

Précisons par ailleurs que les hommes occupent 80 % des emplois agricoles.

(Pour maintenir un effectif suffisant il n'était pas possible de calculer ces proportions sur la seule population masculine de Badou).

les jeunes et les actifs non agricoles, ce sont les individus plus âgés et davantage engagés dans les activités agricoles qui resteront et dont le poids démographique augmentera. Cette hypothèse devra être vérifiée lorsque nous étudierons les facteurs de l'émigration.

Le faible degré de citadinité de la population enquêtée renvoie au caractère général de ce petit centre urbain, engoncé dans le monde rural. Dans l'étude pré-citée sur les villes togolaises au recensement de 1970, MARGUERAT distingue cinq degrés d'urbanisation pour classer ces "villes", en fonction des activités de leurs chefs de ménage et de leurs prérogatives administratives: (1)

- les centres infra-urbains : 11 bourgades dépourvues de fonctions administratives, mais qui comptent moins de 50 % de ruraux parmi l'ensemble de leurs chefs de ménage (actifs ou non) ;

- les centres partiellement urbains : 7 chefs-lieux de préfecture qui comptent plus de 50 % de ruraux parmi leurs chefs de ménage ;

- les centres faiblement urbains : 7 chefs-lieux de préfecture qui comptent entre 30 % et 40 % de ruraux parmi leurs chefs de ménage ;

- les centres vraiment urbains : 6 grandes villes, chefs-lieux de préfecture, aux activités très diversifiées ;

- la métropole : la capitale, Lomé.

Dans cette classification, Badou se situe dans les centres faiblement urbains, avec 38 % de chefs de ménage ruraux en 1970, alors que Kpalimé et Atakpamé sont des "centres vraiment urbains".

Le secteur agricole apparaît néanmoins sur-représenté dans les quartiers de l'échantillon, puisque l'on y compte en 1970 49 % d'agriculteurs parmi les chefs de ménage.

Le poids de la fonction publique reste faible à Badou : ce centre n'a été élevé au rang de préfecture qu'en 1974, auparavant il n'était qu'un simple poste administratif. A l'inverse, Kpalimé et Atakpamé avaient dès l'époque coloniale des fonctions administratives importantes en tant que chef-lieu de "cercle". La promotion de Badou s'est d'ailleurs traduite par

(1) MARGUERAT (Y) - 1981 (b).

une augmentation de la proportion des actifs fonctionnaires de 1970 à 1979 dans les quartiers enquêtés (de 5,3 % à 8,4 %), alors que les parts des professions artisanales et commerciales ont diminué du fait de la progression de celle des actifs ruraux.

Les activités commerciales de Badou étaient dynamisées à l'époque coloniale par la traite du cacao, l'animation venait d'ailleurs autant, si ce n'est plus, du cacao en provenance du Ghana que de celui du Litimé. La fermeture de la frontière du Ghana et les problèmes monétaires et tarifaires entre les deux pays après 1961, plus la dégradation de l'économie de plantation à partir de 1965, se répercutèrent durement sur le secteur commercial de la ville, comme à Kpalimé. Mais Badou n'a jamais attiré de succursales de grandes sociétés commerciales (1).

En 1970 le secteur commercial occupait 22 % des actifs enquêtés et 18 % en 1979. Mais ces proportions sous-estiment le poids réel de ce secteur dans l'ensemble de la ville, en particulier à cause de la non représentation des quartiers "zongo", davantage tournés vers les activités commerciales. Ainsi, d'après les données du recensement de 1970, on comptait 25 % de commerçants dans l'ensemble des chefs de ménage (actifs ou non) de la ville (2), contre seulement 11 % dans les quartiers de l'échantillon.

1-4-3- Profil professionnel des immigrés et facteurs d'appel du marché local de l'emploi

1-4-3-1- Caractéristiques socio-professionnelles des immigrés

Pour apprécier les caractéristiques socio-professionnelles des immigrés par rapport à celles de la population résidante en 1979, nous avons calculé les proportions d'immigrés 1970-1979 dans chaque catégorie socio-professionnelle. Seule la population de 15 ans ou plus en 1979 a été prise en compte. Pour les immigrés il s'agit de l'activité exercée en 1979 et qui pourrait, pour les plus anciens d'entre eux, différer de l'activité à l'arrivée en ville. Par exemple, parmi les immigrés élèves ou apprentis à la date de leur immigration, certains auront intégré une autre catégorie

(1) Tout au plus ces sociétés avaient ouvert, comme dans les gros villages de la région, des entrepôts, de 1945 à 1955-56.

(2) MARGUERAT (Y) - 1981 (b).

socio-professionnelle à la date de l'enquête. La solution consistant à ne considérer que les immigrés de l'année précédant l'enquête renouvelée de 1979 n'a pas été retenue ici, pour éviter des fluctuations aléatoires d'échantillonnage dans leur structure d'activité. Le profil socio-professionnel de la population immigrée étudiée comporte donc une dimension liée à son insertion économique dans la ville, phénomène sur lequel nous pourrons également donner quelques indications. Mais il s'agit d'abord de mettre en évidence les catégories socio-professionnelles qui, en 1979, accueillent relativement le plus d'immigrés des neuf dernières années (tableau 34).

Les proportions d'immigrés apparaissent très variables d'une catégorie à l'autre, et peuvent passer du simple au double. Les lignes principales du profil socio-professionnel des immigrés se retrouvent à quelques nuances près dans les trois villes (1) et pour les deux sexes, si l'on compare les proportions d'immigrés par catégorie socio-professionnelle au niveau moyen enregistré dans chaque ville (tableau 34).

C'est chez les apprentis que l'on trouve proportionnellement le plus d'immigrés : 76 % contre 52 % en moyenne dans la population de 15 ans et plus de l'échantillon (2). Cette valeur élevée est à rapprocher de la jeunesse des apprentis. La quasi-totalité d'entre eux ont moins de 30 ans, et appartiennent aux classes d'âges où les immigrés sont les plus fréquents dans la population résidante.

Mais, par ailleurs, la catégorie des apprentis a connu des déperditions d'immigrés arrivés apprentis, et ayant achevé leur formation au moment de l'enquête. L'évolution de la structure d'activité des immigrés selon l'ancienneté de leur installation en ville permet d'illustrer ce phénomène : la part des apprentis dans la population de 15 ans ou plus en 1979 diminue fortement avec l'ancienneté de l'arrivée (3) (tableau 35).

Un autre fait mérite toutefois d'être relevé : ce mouvement n'est pas entièrement compensé par une progression de la proportion d'artisans. Par exemple, dans la population masculine (où l'artisanat et l'apprentissage occupent une place beaucoup plus importante que chez les femmes), la

(1) Ou plus exactement à Kpalimé et à Atakpamé, l'effectif de l'échantillon à Badou étant trop faible pour pouvoir calculer des proportions d'immigrés dans chaque catégorie socio-professionnelle.

(2) L'écart est significatif au seuil de confiance de 0,1 % (test d'indépendance du CHI-2).

(3) Pour les hommes comme pour les femmes, cette évolution est statistiquement significative au seuil de confiance de 0,1 % (tests d'indépendance du CHI-2).

Tableau 34 - Proportions d'immigrés 1970-1979 selon l'activité en 1979 (en %) (population de 15 ans ou plus en 1979).

VILLE	SEXE	ACTIVITE EN 1979										
		Elève	Sans prof. Retraité	Ménagère	Prof. agricole	Artisan	Apprenti	Commerçant	Salarié privé	Fonctionnaire	Autres	Ensemble
KPALIME	Hommes	41,4 (319)	44,4 (36)	-	36,5 (115)	43,8 (315)	71,1 (149)	59,2 (76)	45,1 (31)	58,0 (193)	(27)	49,3 (1261)
	Femmes	34,0 (194)	29,6 (81)	59,6 (329)	(28)	51,5 (97)	75,0 (44)	34,3 (554)	(10)	69,6 (46)	(5)	43,9 (1388)
	Ensemble	38,6 (513)	34,2 (117)	59,6 (329	37,1 (143)	45,6 (412)	72,0 (193)	37,3 (630	48,9 (41)	60,3 (239	(19)	46,5 (2649)
ATAKPAME	Hommes	52,8 (284)	(25)	(-)	53,2 (79)	54,2 (308)	83,2 (131)	41,7 (48)	67,8 (90)	81,0 (147)	59,0 (39)	61,0 (1151)
	Femmes	47,0 (134)	33,3 (42)	64,9 (564)	(4)	60,6 (66)	69,4 (36)	49,5 (305)	(6)	71,7 (46)	(5)	58,2 (1208)
	Ensemble	51,0 (418)	35,8 (67)	64,9 (564)	51,8 (83)	55,3 (374)	80,2 (167)	48,4 (353)	69,8 (96)	78,9 (193)	59,1 (44)	59,6 (2359)
BADOU	Hommes	22,0 (50)	(3)	(-)	20,3 (69)	(17)	(5)	(4)	(3)	(15)	(8)	31,6 (174)
	Femmes	(24)	(5)	50,0 (78)	15,6 (32)	(6)	(5)	46,9 (32)	(2)	(2)	(2)	41,5 (188)
	Ensemble	24,3 (74)	(8)	50,0 (78)	18,8 (101)	(23)	(10)	50,0 (36)	(5)	(17)	(10	36,7 (362)
3 VILLES	Hommes	44,9 (653)	42,2 (64)	(-)	37,3 (263)	48,6 (640)	76,8 (285)	53,1 (128)	61,3 (124)	68,2 (355)	63,5 (74)	53,4 (2586)
	Femmes	38,6 (352)	29,7 (128)	61,9 (971)	26,6 (64)	55,6 (169)	71,8 (85)	40,0 (891)	(18)	71,3 (94)	(12)	50,0 (2784)
	Ensemble	42,7 (1005)	33,9 (192)	61,9 (971)	35,2 (327)	50,1 (809)	75,7 (370)	41,6 (1019)	63,4 (142)	68,8 (449)	62,8 (86)	51,6 (5370)

Source : ER 1970-1979 ( ) : *effectif pris en compte*

Tableau 35 - Structure d'activité des résidents 1979 selon l'ancienneté d'installation en ville -
(population de 15 ans et plus en 1979) -
Répartition en pourcentages -

SEXE	ANNEE D'ARRIVEE	ACTIVITE EN 1970										
		Elève	Sans prof. Retraité	Ménagère	Prof. agricole	Artisan	Apprenti	Commerçant	Salarié privé	Fonctionnaire	Autres	Ensemble
HOMMES	<1970 (1)	29,9	3,1	-	13,7	27,3	5,5	5,0	4,0	9,4	2,2	100,0 (1 205)
	1970 -74	22,1	2,3	-	10,8	26,3	8,3	4,8	7,3	14,8	3,3	100,0 (480)
	1975 -77	21,1	2,0	-	5,7	23,0	16,4	4,3	5,1	19,7	2,7	100,0 (512)
	1978 -79	20,2	1,6	-	4,5	17,1	24,9	5,5	3,7	18,1	4,4	100,0 (381)
FEMMES	<1970 (1)	15,5	6,5	26,5	3,4	5,4	1,7	38,4	0,3	1,9	0,4	100,0 (1 393)
	1970 -74	11,2	2,4	35,8	0,9	6,9	3,0	34,9	0,9	3,7	0,4	100,0 (464)
	1975 -77	9,7	2,0	46,6	0,6	7,3	3,6	23,2	0,8	5,8	0,4	100,0 (496)
	1978 -79	8,4	4,0	47,6	2,3	6,1	6,8	17,8	1,4	4,9	0,7	100,0 (427)

Source = ER 1970-1979

( ) : effectif pris en compte

(1) *Il s'agit des individus qui résidaient déjà en ville au recensement de 1970, natifs ou immigrés avant 1970.*

proportion d'apprentis passe de 25 % chez les immigrés de 1978-79 à 5,5 % chez les résidents antérieurs à 1970, et celle des artisans de 17 % à 27 %, respectivement. Dans le premier cas, la baisse est de 19 points, et dans le second, l'augmentation n'est que de 9 points. Cette discordance tendrait à prouver que le secteur artisanal des villes secondaires n'arrive pas à intégrer durablement tous les apprentis venus s'y former. L'étude des émigrants issus de ce secteur apportera des éléments complémentaires à ce sujet.

Toutefois il s'agit ici d'une comparaison transversale, et non du suivi d'une même cohorte d'immigrés au cours du temps. En conséquence, les différences observées entre les cohortes pourraient résulter de schémas différents de sélectivité des migrants, et non du modèle d'insertion en ville au cours du temps (1). Aussi, ce n'est que sous l'hypothèse d'une permanence des schémas de sélectivité des migrants selon la catégorie professionnelle pendant la période d'observation (de 1970 à 1979) que l'interprétation longitudinale des données précédentes est possible.

A propos de l'artisanat, on remarquera enfin que, si l'on exclut les apprentis, ce secteur d'activité ne se révèle pas un secteur d'accueil privilégié pour les immigrés : leur proportion chez les artisans déjà établis est semblable à celle enregistrée dans l'ensemble de la population adulte.

Après la catégorie des apprentis, ce sont les fonctionnaires et les salariés du privé qui comptent relativement le plus d'immigrés dans leurs rangs (respectivement 69 % et 63 %), c'est-à-dire les professions les plus spécifiquement urbaines, alors qu'à l'inverse les agriculteurs n'accueillent que 35 % d'immigrés (2).

La proportion des fonctionnaires est plus élevée dans les cohortes d'immigrés récentes que dans les plus anciennes (3) : pour les hommes par exemple (majoritaires à 80 % dans cette profession) 18 % chez les immigrés de 1978-1979 contre 9 % chez les résidents antérieurs à 1970 (tableau 35). Cette évolution pourrait traduire des durées de séjour assez courtes dans

(1) SIMONS (A.B) - 1983.

(2) Les écarts entre chacune des proportions citées et la proportion moyenne d'immigrés sont statistiquement significatifs au seuil de confiance de 0,1 % pour les fonctionnaires et les agriculteurs, et 1 % pour les salariés du privé (tests d'indépendance du CHI-2).

(3) Pour les hommes comme pour les femmes, l'évolution est statistiquement significative au seuil de confiance de 0,1 % (tests d'indépendance du CHI-2).

les villes concernées, point qui sera précisé et confirmé par l'étude des émigrants.

Quant au secteur commercial, c'est surtout l'évolution de son poids dans la structure d'activité des immigrés selon l'ancienneté de leur installation en ville qui retiendra notre attention, en particulier pour les femmes, qui représentent 87 % des actifs dans ce secteur.

En moyenne le secteur commercial accueille moins de femmes immigrées que l'ensemble des quartiers enquêtés (40 % contre 50 % (4) - tableau 34). L'engagement dans une activité commerciale semble plutôt aller de pair avec la sédentarisation en ville. Ainsi, dans la population féminine de 15 ans et plus résidante en 1979, la proportion des femmes commerçantes augmente avec la durée de séjour en ville (tableau 35). Elle passe de 18 % chez les immigrés de 1978-79 à 38 % chez les résidentes antérieures à 1970 (2). Corrélativement, la proportion de femmes ménagères régresse de 48 % à 27 % pour les cohortes correspondantes (3). Ce double mouvement peut signifier à la fois une émigration plus forte chez les ménagères que chez les commerçantes (ce qui sera vérifié pour les émigrantes 1970-1979 issues de la population résidante en 1970) et l'adjonction d'une activité commerciale aux tâches ménagères au fur et à mesure de l'insertion en ville (qui se traduit par un changement de catégorie socio-professionnelle).

Mais évidemment, cette interprétation à partir d'une comparaison transversale est sujette aux mêmes limites que celles énoncées supra à propos du cas des artisans et des apprentis.

1-4-3-2- Effets d'attraction migratoire selon le secteur d'activité économique

Pour interpréter les variations des proportions d'immigrés selon la catégorie socio-professionnelle en termes d'effets d'attraction différenciés des fonctions économiques des villes secondaires, il est plus pertinent

(1) L'écart est statistiquement significatif au seuil de confiance de 0,1 % (test d'indépendance du CHI-2).

(2) L'évolution de la proportion des commerçantes est statistiquement significative au seuil de confiance de 0,1 % (test d'indépendance du CHI-2).

(3) L'évolution de la proportion des ménagères est statistiquement significative au seuil de confiance de 0,1 % (test d'indépendance du CHI-2).

de se limiter aux seules immigrations de travail, c'est-à-dire pour motif professionnel ou d'apprentissage, et de type "actif"(tableau 36).

Tableau 36 - Proportions d'immigrés 1970-1979 selon la profession en 1979
(immigrés de type "actif" pour motif professionnel ou apprentissage, de 15 ans ou plus en 1979).

VILLE		PROFESSION EN 1979							
		Prof. agricole	Artisan	Apprenti	Commerçant	Salarié privé	Fonctionnaire	Autres	Ensemble
KPALIME		19,7 (143)	30,1 (412)	50,8 (193)	9,8 (630)	40,5 (41)	51,5 (239)	40,6 (32)	27,5 (1690)
ATAKPAME		41,0 (83)	41,4 (374)	53,3 (167)	10,5 (353)	56,3 (96)	68,4 (193)	59,1 (44)	40,2 (1310)
BADOU		13,9 (101)	(23)	(10)	11,1 (36)	(51)	(17)	(10)	24,3 (202)
3 VILLES		23,3 (327)	35,4 (809)	51,6 (370)	10,1 (1019)	50,7 (142)	59,7 (449)	50,0 (86)	32,4 (3202)
3 VILLES	SM	28,5 (263)	42,5 (640)	58,6 (285)	49,2 (128)	54,0 (124)	65,9 (355)	45,9 (74)	48,8 (1869)
	SF	1,5 (64)	8,3 (169)	28,2 (85)	4,5 (891)	(18)	36,2 (94)	(12)	9,5 (1333)

Source : ER 1970-1979 — *SM : sexe masculin*
( ) : effectifs pris en compte — *SF : sexe féminin*

La proportion de ces immigrés dans la population active est un indicateur du pouvoir d'attraction migratoire direct du marché de l'emploi de chaque ville. La hiérarchie qui s'établit ainsi entre les trois centres est identique à celle obtenue en comparant les proportions de l'ensemble des immigrés 1970-1979 dans la population résidante en 1979. En tête vient toujours Atakpamé, avec 40 % d'immigrés pour motif de travail (de type "actif") dans la population active et 48 % d'immigrés de toutes catégories dans l'ensemble de la population de l'échantillon, puis Kpalimé avec 28 % et 40 % d'immigrés pour les proportions correspondantes, et enfin Badou avec, respectivement, 24 % et 30 % d'immigrés.

La similitude des classements laisserait à penser que le marché de l'emploi est un élément moteur de la détermination et de la différenciation du pouvoir d'attraction migratoire de ces villes, et dont l'influence dépasse l'effet direct sur les migrations de travail et se répercute non seulement sur les migrations de groupe induites par ces dernières, mais aussi sur les migrations pour motif matrimonial ou familial.

Selon ce nouvel indicateur (1), le secteur le plus attractif est partout la fonction publique : on y compte, pour l'ensemble de l'échantillon, 60 % d'immigrés contre 32 % en moyenne.

Ensuite, on retrouve à nouveau la catégorie des apprentis avec 52 % d'immigrés, où l'effet d'âge intervient toujours, et celle des salariés du secteur privé avec 51 %.

Si l'on compare les situations à Kpalimé et à Atakpamé, l'impact direct de la fonction d'apprentissage sur l'immigration apparaît presque semblable dans les deux villes, respectivement 51 % et 53 % d'immigrés dans ce secteur.

A l'inverse, l'effet d'attraction de la fonction publique et du secteur privé salarié est beaucoup plus fort à Atakpamé qu'à Kpalimé, et l'écart entre les proportions d'immigrés dans ces secteurs d'une ville à l'autre est supérieur à l'écart moyen entre les deux villes. Ainsi on enregistre parmi les fonctionnaires 68 % d'immigrés à Atakpamé contre 51 % à Kpalimé, soit un écart de 17 points, et parmi les salariés du privé 56 % d'immigrés à Atakpamé contre 40 % à Kpalimé, soit un écart de 16 points, alors que l'écart moyen entre les proportions d'immigrés (pour motif de travail) dans la population active enquêtée dans chaque ville est de 13 points.

Les emplois salariés exercent donc à Atakpamé un pouvoir d'attraction migratoire particulièrement important, qui peut être relié, d'une part, aux fonctions administratives régionales de ce chef-lieu et, d'autre part, au rayonnement de l'usine textile de Dadja, à une quinzaine de kilomètres de la ville.

On remarquera également qu'à Kpalimé l'impact de la fonction d'apprentissage devient aussi important que celui de la fonction publique, rela-

---

(1) Pour toutes les valeurs qui seront citées comme étant supérieures ou au contraire inférieures à la valeur moyenne, les écarts ont été soumis au test d'indépendance du CHI-2, et se sont révélés significatifs au seuil de confiance de 0,1 %.

tivement au poids moyen de chaque secteur dans la population active.

Cette situation pourrait en partie s'expliquer par le développement d'un artisanat d'art, en particulier au Centre Artisanal de Kpalimé, qui dispose de moyens relativement importants et bénéficie de l'appui du Ministère de l'Education Nationale, sous la tutelle de l'Enseignement Technique.

La proportion des immigrés pour motif professionnel parmi les artisans établis (sans les apprentis) est proche de la moyenne, à Atakpamé comme à Kpalimé. Mais, pour apprécier le pouvoir d'attraction migratoire de l'ensemble du secteur artisanal, il faut aussi considérer le cas réunifiant les deux catégories de travailleurs, les artisans déjà établis et les apprentis, qui constituent une main d'oeuvre gratuite essentielle dans le fonctionnement de ce secteur. Pour l'ensemble de l'échantillon, la proportion d'immigrés pour motif de travail dans l'artisanat s'élève alors à 40 % (contre 32 % en moyenne).

Globalement, le secteur artisanal des villes secondaires étudiées semble donc jouer un rôle important dans l'absorption des migrants, ce qui est conforme au phénomène observé plus généralement dans le secteur informel des villes du tiers monde (1).

Quant au secteur commercial, dont la place dans la population active est très importante, son impact direct sur l'immigration s'avère très faible : on y enregistre seulement 10 % d'immigrés, cette proportion étant semblable à Atakpamé et à Kpalimé.

L'explication de ce phénomène est à rechercher dans la spécificité de ce secteur, où la plupart des emplois sont détenus par des femmes. Or, le marché de l'emploi a un effet direct très limité sur les migrations féminines (de type "actif"), les considérations d'ordre matrimonial ou familial prédominant très largement sur celles d'ordre professionnel. Aussi, la proportion d'immigrées pour motif de travail dans la population active féminine n'est-elle que de 9,5 % contre 49 % pour la proportion correspondante chez les hommes.

Toutefois, même par rapport à ce niveau moyen, la proportion d'immigrées chez les commerçantes est deux fois plus faible : 4,5 %. Comme pour les hommes, c'est parmi les fonctionnaires et les apprenties que l'on trouve proportionnellement le plus d'immigrées pour motif de travail : 36 % et 28 % respectivement.

---

(1) HUGON (Ph) - 1980 (a).

Pour la population active masculine seule, l'effet d'attraction migratoire du secteur commercial est semblable à la moyenne.

Le secteur agricole est aussi relativement peu attractif pour les migrations de travail. L'importance des agriculteurs dans la population active de Badou, et a contrario le faible poids de la fonction publique dans cette ville, contribuent ainsi à expliquer son moindre pouvoir d'attraction migratoire par rapport aux deux autres villes.

En résumé, c'est la capacité à offrir des emplois salariés et la fonction de formation professionnelle par apprentissage qui se révèlent les facteurs d'attraction migratoire les plus efficaces du marché de l'emploi des villes secondaires étudiées.

* *
*

De l'étude des immigrés, on retiendra d'abord qu'ils se distinguent de l'ensemble des citadins par leur profil démographique et socio-professionnel. Il s'agit d'une population très jeune, où le poids des 15-29 ans est particulièrement important, et dont la féminisation s'accentue dans les cohortes les plus récentes pour devenir plus marquée que chez les autres résidents.

Les catégories socio-professionnelles proportionnellement les mieux représentées chez les immigrés adultes (1) sont les apprentis (en raison de leur jeunesse), puis les fonctionnaires et les salariés du secteur privé.

Quant aux modalités de la migration et à ses déterminants, ils apparaissent étroitement liés au cycle de vie de l'individu et à son appartenance sexuelle.

Du côté des facteurs d'attraction migratoire des villes d'accueil, l'impact direct du marché de l'emploi s'avère relativement limité dans les décisions d'immigrer, les motifs professionnels ne sont pas majoritaires, et leur place est à peu près équivalente à celle des motifs familiaux et

(1) C'est-à-dire de 15 ans ou plus en 1979.

matrimoniaux réunis.

L'effet d'entraînement des facteurs liés au travail est par contre plus difficile à évaluer, et n'intervient pas uniquement à travers les migrations de groupe induites. Ainsi, le marché de l'emploi semblerait un élément clé de la dynamique migratoire des centres étudiés et de sa différenciation.

Des différentes fonctions économiques des villes secondaires, c'est la fonction administrative qui détient le pouvoir d'attraction le plus fort sur les immigrations de travail. Son rôle est particulièrement important dans celles en provenance de la capitale et des autres villes de l'intérieur.

La fonction de formation par apprentissage et la fonction scolaire ont aussi un impact notable dans les décisions d'immigrer des jeunes, surtout des garçons. Elles s'exercent de manière privilégiée envers les populations de l'hinterland des centres.

* *
*

Il convient maintenant de compléter cette analyse des immigrés, qui constitue une première facette de l'approche des processus migratoires et, à travers eux, de la dynamique des villes d'accueil, par l'étude des émigrants issus de ces mêmes centres.

2 - DES FACTEURS DE SELECTIVITE DES EMIGRANTS AUX EFFETS DE REJET DES VILLES SECONDAIRES

Notre objectif sera d'examiner les caractéristiques des émigrants et de montrer en quoi ils se distinguent des autres résidents. On s'efforcera ainsi de déterminer les facteurs de sélectivité individuelle de l'émigration.

Cette analyse, associée à celle des motivations des émigrants, visera également à mettre en évidence des déséquilibres éventuels dans le développement des villes étudiées et des effets "pusch" de rejet.

Rappelons que les données de l'enquête concernant les émigrants sont de moins bonne qualité que celles sur les immigrés, et que la proportion de réponses non précisées pour certaines variables (motif, lieu de destination, date de départ...) est loin d'être négligeable (1). Pour chaque variable étudiée nous travaillerons sur la partie utile de l'échantillon, c'est-à-dire sur les émigrants pour lesquels les réponses sont précisées. L'existence de cas indéterminés plus ou moins nombreux (dont l'effectif sera précisé pour chaque tableau) engage à une prudence dans l'interprétation des résultats proportionnelle à leur importance, dans la mesure où ces cas pourraient perturber les structures de la population migrante analysable.

En ce qui concerne le calcul des proportions d'émigrants, qui seront souvent utilisés au cours de cette étude, à savoir des proportions observées et non théoriques, nous renvoyons aux explications et justifications données en note de la page 150.

---

(1) Cf pp. 106-107.

2-1- Fréquence de l'émigration selon le sexe et l'âge.

2-1-1- Une émigration plus fréquente chez les hommes ...

A l'inverse de la population des immigrés, les émigrants 1970-1979 sont à majorité masculine. Leur rapport de masculinité est plus élevé que dans la population résidante en 1970 (112 % contre 106 % pour l'ensemble de l'échantillon), ce qui traduit une fréquence de l'émigration légèrement plus élevée chez les hommes que chez les femmes : 62 % d'émigrants masculins contre 59 % d'émigrantes (1). C'est à Kpalimé que la différence entre les deux sexes est la plus marquée (tableau 37).

Tableau 37 - Proportions d'émigrants 1970-1979 par sexe et rapport de masculinité des émigrants.

VILLE	KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
Proportion d'émigrants 1970-1979 (1)				
. Hommes : (%)	60,5	65,5	57,3	62,2
. Femmes : (%)	55,5	62,7	58,2	58,7
Rapport de masculinité (2)				
. des émigrants 1970-1979 (%)	108	116	114	112
. des résidents 1970 (3) (%)	99	111	116	106

Source : ER 1970-1979.

(1) *Proportions calculées par rapport aux résidents recensés en 1970 (sans les omis)*

(2) *nombre d'hommes pour 100 femmes*

(3) *résidents recensés en 1970 (sans les omis)*

(1) Pour l'ensemble de l'échantillon et à Kpalimé la différence entre sexes est significative au seuil de confiance de 1 %, à Atakpamé au seuil de 10 %, et non significative à Badou (selon les tests d'indépendance du CHI-2).

2-1-2- ... et chez les jeunes.

Les proportions d'émigrants 1970-1979 en fonction de l'âge en 1970 augmentent jusqu'à 15-19 ans et décroissent au-delà (graphique 19). La classe d'âge où la fréquence atteint sa valeur maxima a perdu 80 % de ses effectifs par émigration au cours des neuf années d'observation (pour l'ensemble de l'échantillon), ce qui représente une véritable hémorragie de jeunes pour les villes concernées. Passé 60 ans la proportion d'émigrants devient, en moyenne, inférieure à 30 %. A ces âges élevés, où la mortalité est la plus forte, les proportions observées d'émigrants sous-estiment la probabilité d'émigrer davantage qu'aux âges plus jeunes, où ce phénomène perturbateur intervient moins.

Toutefois l'évolution des proportions observées d'émigrants en fonction de l'âge est conforme à la relation habituellement enregistrée entre ces deux variables et traduit un effet de sélectivité indéniable de l'âge sur la mobilité, qui se vérifie pour les trois villes, pour les hommes comme pour les femmes (graphique 19).

Si l'on restreint l'analyse aux émigrants de 1970-1971, les proportions annuelles d'émigrants selon l'âge en 1970 peuvent être pratiquement assimilées aux proportions selon l'âge à l'émigration (graphique 20). L'allure générale des courbes se rapproche des précédentes, malgré des perturbations plus nombreuses. C'est à 15-20 ans que l'émigration est la plus fréquente chez les femmes (10,9 % d'émigrantes annuelles contre 7,7 % en moyenne) et à 20-24 ans chez les hommes (11,9 % d'émigrants annuels contre 8 % en moyenne).

Graphique 19 - Proportions d'émigrants 1970-1979 par sexe et par groupe d'âges en 1970 -

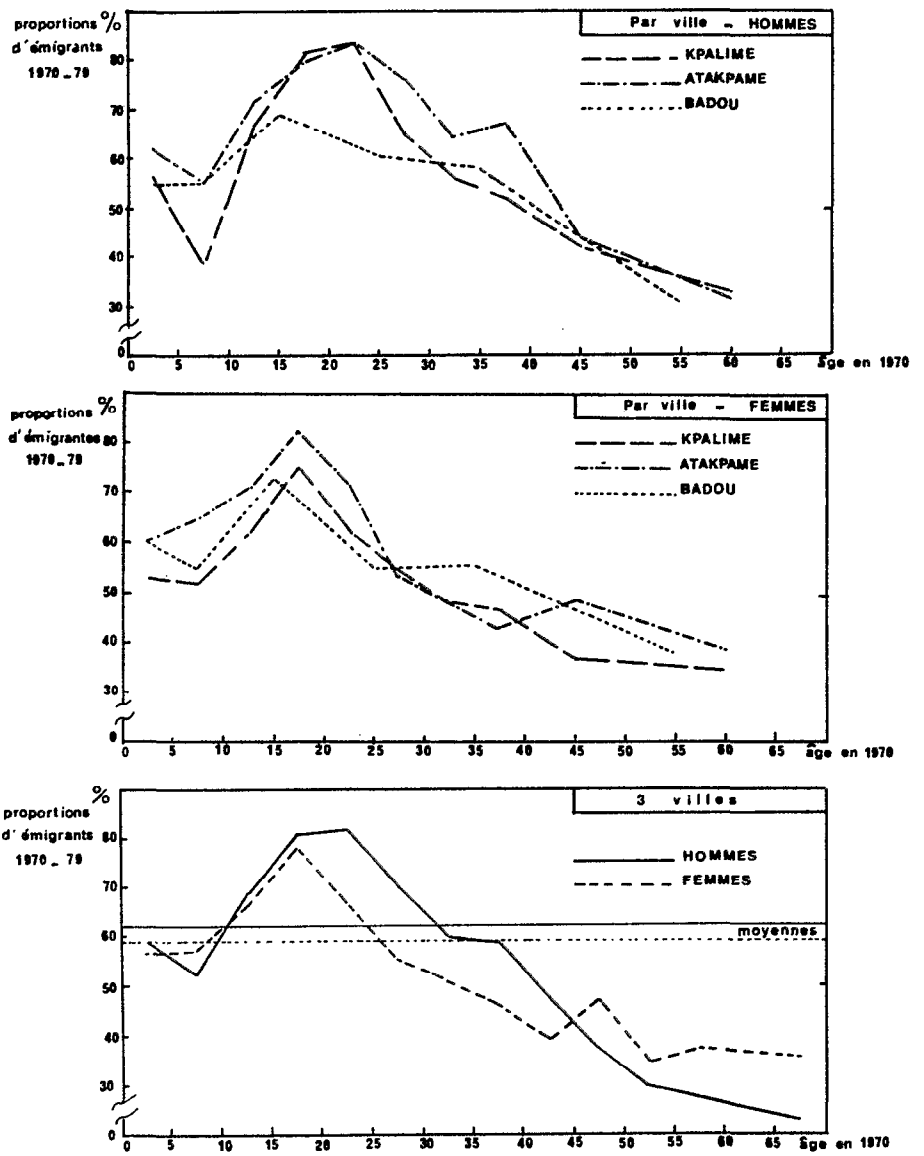

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 19 les données correspondantes.

Graphique 20 - Proportions annuelles d'émigrants 1970-1971 par groupe d'âges et par sexe -

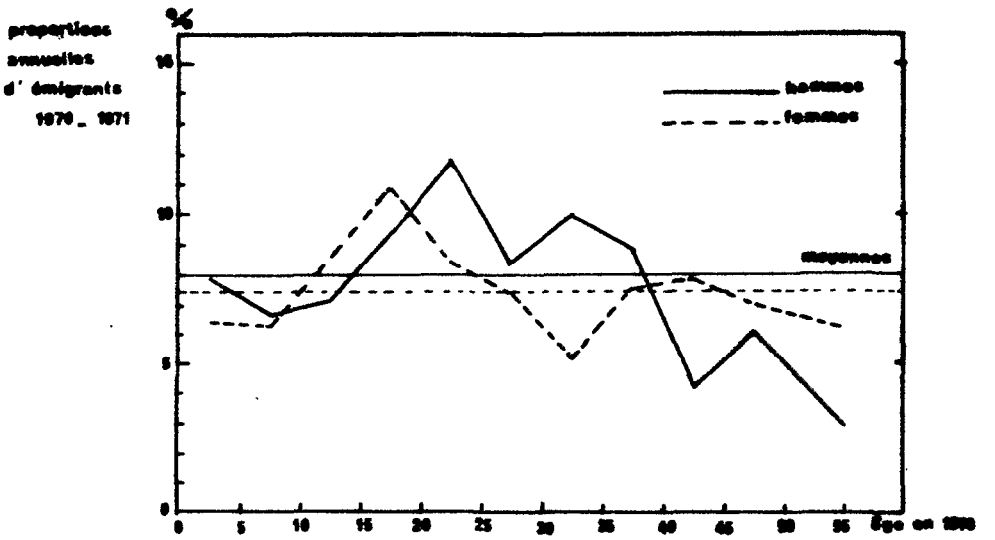

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 19 les données correspondantes.

2-2- Emigrations individuelles ou de groupe, émigrations "actives" ou "passives".

2-2-1- Schéma général.

Les modalités de migration des émigrants 1970-1979 se rapprochent dans leur ensemble de celles des immigrés 1970-1979.

Le tiers des émigrations observées sont individuelles, les deux tiers se font par groupe de deux personnes ou plus. Les migrations induites représentent 47 % de l'ensemble, celles des leaders de groupe 14 % et celles de type "actif accompagné d'un autre actif" 6 % (tableau 38).

La taille moyenne des groupes de migrants avec leader est de 4,3 personnes .

Tableau 38 - Répartition des émigrants 1970-1979 par type de migration.

VILLE	SEXE	TYPE D'EMIGRATION				
		Actif seul	Actif + actif	Actif + passif	Passif	Ensemble
KPALIME	Hommes	420 38,6	84 7,7	175 16,1	409 37,6	1 088 100,0
	Femmes	308 30,2	42 4,1	114 11,2	557 54,5	1 021 100,0
	Ensemble	728 34,5	126 6,0	289 13,7	966 45,8	2 109 100,0
ATAKPAME	Hommes	427 39,5	66 6,1	199 18,4	390 36,0	1 082 100,0
	Femmes	225 23,9	44 4,7	106 11,2	567 60,2	942 100,0
	Ensemble	652 32,2	110 5,4	305 15,1	957 47,3	2 024 100,0
BADOU	Hommes	82 32,5	20 7,9	39 15,5	111 44,1	252 100,0
	Femmes	62 28,7	14 6,5	18 8,3	122 56,5	216 100,0
	Ensemble	144 30,8	34 7,3	57 12,2	233 49,7	468 100,0
3 VILLES	Hommes	929 38,3	170 7,0	413 17,1	910 37,6	2 422 100,0
	Femmes	595 27,3	100 4,6	238 10,9	1 246 57,2	2 179 100,0
	Ensemble	1 524 33,1	270 5,9	651 14,1	2 156 46,9	4 601 100,0

Source : ER 1970-1979

Type d'émigration non précisé : 153 cas, soit 3,2 % de l'ensemble des émigrants.
Dans chaque case du tableau : - première ligne = effectif
- deuxième ligne = pourcentage.

Ce schéma général ne comporte pas de différenciation notable en fonction de la ville de départ, surtout compte tenu des fluctuations d'échantillonnage et du problème d'imputation des cas non précisés (tableau 38).

2-2-2- Différenciation selon le sexe et l'âge à l'émigration.

On retrouve par contre des particularités en fonction du sexe et de l'âge à l'émigration, qui montrent sous quelles modalités les migrations interviennent aux différentes étapes du cyle de vie, et spécialement du cycle familial.

Nous avons examiné ce processus en détail à propos des immigrés. Dans la mesure où les interactions observées ici renvoient aux mêmes explications, nous nous contenterons d'une présentation rapide, en soulignant plutôt ce qui démarque les émigrants des immigrés.

L'autonomie migratoire des femmes est beaucoup moins importantes que celle des hommes. Les migrations induites représentent 57 % des émigrations féminines, contre seulement 38 % pour les hommes. Inversement les hommes émigrent seuls plus souvent que les femmes (38 % d'entre eux contre 27 % des femmes), ou comme leader d'un groupe migrant (17 % contre 11 %) (tableau 38).

Le graphique 21 illustre, pour chaque sexe, l'influence de l'âge à l'émigration sur le type de migration.

Les émigrants individuels sont relativement les plus nombreux à 10-19 ans pour les femmes (41 % des émigrantes) et à 20-29 ans pour les hommes (63 % des émigrants). Ils se raréfient ensuite au profit des migrants leaders de groupe dont la proportion augmente avec l'âge et donc avec l'importance croissante des responsabilités familiales. Avant 20 ans cette modalité de migration est pratiquement inexistante. Du groupe des 20-29 ans à celui des 40 ans et plus sa part passe de 18 % à 35 % des émigrantes et de 12 % à 72 % des émigrants masculins.

Inversement la fréquence des migrations induites diminue lorsque l'âge à l'émigration augmente. Chez les hommes, elle passe de 83 % dans le groupe des 0-9 ans à moins de 3 % à 30 ans et plus. Chez les femmes, le schéma est identique jusqu'à 20 ans. Mais au-delà la proportion des migrations induites se stabilise, et de 10-19 ans à 30-39 ans la moitié des émigrantes suivent cette modalité. Ce n'est qu'à 40 ans et plus que cette

Graphique 21 - Type de migration selon l'âge à l'émigration (émigrants 1970-1979)

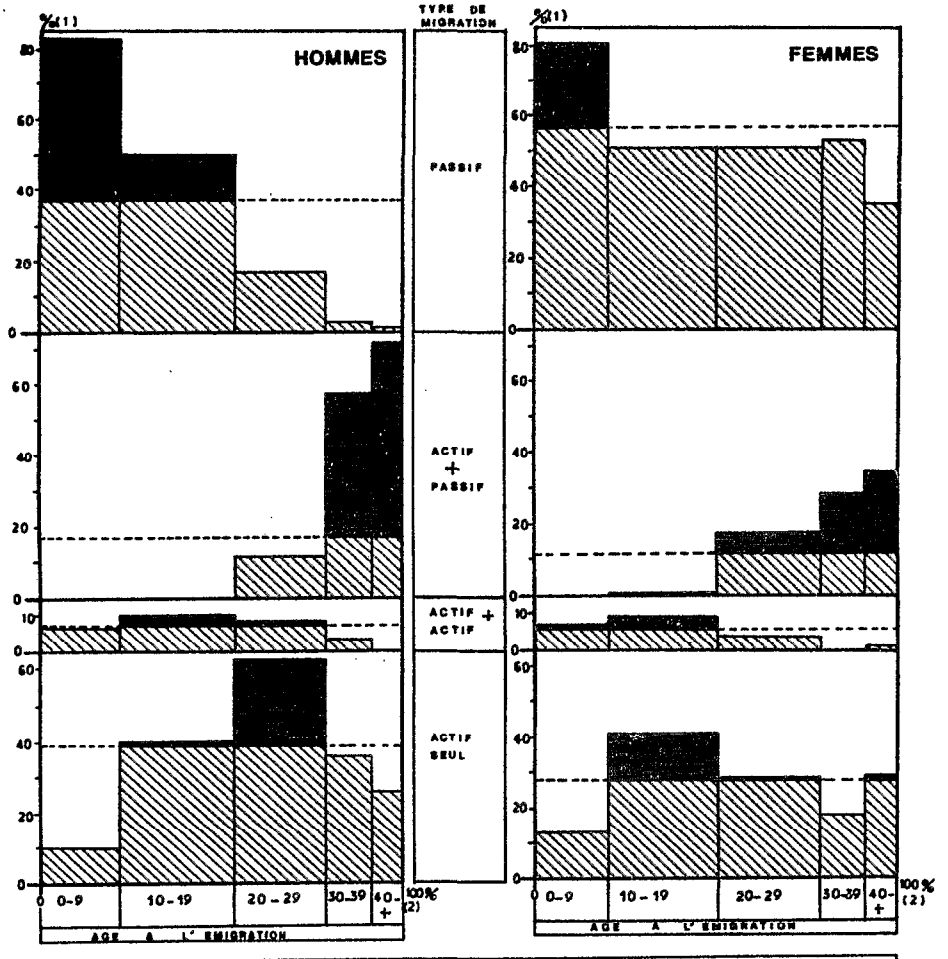

------ : *part moyenne de chaque type de migration pour l'ensemble des émigrants du sexe considéré, tous âges à l'émigration confondus*

▬ : *au-dessus de la moyenne*

(1) part de chaque type de migration pour 100 émigrants du sexe et du groupe d'âges considérés

(2) répartition des émigrants selon l'âge à l'émigration pour 100 émigrants du sexe considéré

Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs.

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 20 les données correspondantes.

proportion régresse, tout en représentant encore 35 % des cas. Cette évolution traduit d'abord la dépendance des enfants vis à vis de la mobilité de leurs parents, puis des femmes vis à vis de celle de leur mari.

Quant aux migrations de type "actif accompagné d'un autre actif", elles se rencontrent surtout chez les jeunes migrants, et deviennent marginales à partir de 30 ans. Avant cet âge, toutefois, elles ne représentent jamais plus de 10 % des émigrants.

Nous avions, pour les immigrés, observé une évolution à peu près semblable dans ses grandes lignes. Ce sont plutôt des écarts dans les fréquences des modalités de migration à certains âges qui différencient les deux populations migrantes. En particulier dans le groupe des 10-19 ans les migrations induites sont plus importantes chez les émigrants que chez les immigrés, ce au détriment des migrations individuelles. Pour les hommes on compte à ces âges 50 % d'émigrants de type "passif" contre 31 % d'immigrés, et à l'inverse 40 % d'émigrants individuels contre 59 % d'immigrés. Pour les femmes les proportions correspondantes sont, respectivement, de 51 % contre 36 %, et de 41 % contre 56 %. L'autonomie migratoire des immigrés est plus précoce que celle des émigrants.

2-3- Motifs d'émigration.

L'analyse des motifs d'émigration cherchera à mettre en évidence, au niveau individuel, les facteurs déterminant le comportement migratoire, et à montrer comment ils s'inscrivent dans le cyle de vie du migrant. Une autre question sera en quoi ces facteurs se rapprochent ou diffèrent de ceux à la base des immigrations étudiées précédemment. On se demandera également ce que ces motifs peuvent traduire au niveau des villes de départ et de leurs relations avec les zones réceptrices des émigrants.

2-3-1- Impact direct et impact induit de chaque motif.

2-3-1-1- Impact total.

Examinons pour commencer l'impact total (direct et induit) de chaque motif sur l'ensemble des émigrants 1970-1979 (tableau 39).

Tableau 39 - Répartition des émigrants 1970-1979 par motif d'émigration

VILLE	MOTIF D'EMIGRATION						
	Matrimonial	Familial	Professionnel	Apprentissage	Scolaire	Divers	Ensemble
KPALIME	268 15,0	298 16,7	856 47,8	84 4,7	175 9,8	108 6,0	1 789 100,0
ATAKPAME	296 16,1	345 18,7	970 52,6	45 2,4	62 3,4	126 6,8	1 844 100,0
BADOU	96 21,8	79 18,0	197 44,8	5 1,1	51 11,6	12 2,7	400 100,0
3 VILLES	660 16,2	722 17,7	2 023 49,7	134 3,3	288 7,1	246 6,0	4 073 100,0

Source : ER 1970-1979

Motif d'émigration non précisé = 681 cas, soit 14,3 % de l'ensemble des émigrants.

Dans chaque case du tableau : 1ère ligne = effectif
2ème ligne = pourcentage.

Tableau 40 - Répartition des émigrants 1970-1979 par motif et type d'émigration - (ensemble de l'échantillon).

TYPE D'EMIGRATION	MOTIF D'EMIGRATION						
	Matrimonial	Familial	Professionnel	Apprentissage	Scolaire	Divers	Ensemble
Actif seul	263 39,8	322 44,6	460 22,7	99 73,9	212 75,4	78 31,7	1 434 35,3
Actif + actif	- -	134 18,6	24 1,2	16 11,9	68 24,2	22 8,9	264 6,5
Actif + passif	132 20,0	68 9,4	306 15,1	5 3,7	- -	36 14,6	547 13,5
Passif	265 40,2	198 27,4	1233 60,9	14 10,4	1 0,4	110 44,7	1 821 44,8
Ensemble	660 100,0	722 100,0	2023 100,0	134 100,0	281 100,0	246 100,0	4 066 100,0

Source : ER 1970-1979

Type ou motif non précisé = 688 cas ; soit 14,5 % de l'ensemble des émigrants.

La moitié des émigrants sont partis des villes étudiées pour des raisons professionnelles, auxquels s'ajoutent 3 % d'émigrants pour motif d'apprentissage.

Parmi les seuls motifs professionnels les deux postes les plus importants sont à nouveau les affectations (46 % des émigrants de cette rubrique) et les départs pour chercher ou prendre un emploi ailleurs (43 %). Les départs pour cause de retraite sont très marginaux (1,8 % de l'ensemble des émigrants et 3,6 % des émigrants pour motifs professionnels). Ceci ne saurait d'ailleurs étonner dans une société où le système de retraite ne touche guère que les fonctionnaires et quelques rares salariés privilégiés.

Alors que pour les immigrés les motifs d'apprentissage correspondaient tous à des débuts de stage, pour les émigrants de cette rubrique il s'agit dans 80 % des cas de départ pour fin d'apprentissage.

Si les motifs matrimoniaux sont à l'origine d'une même proportion d'émigrants que d'immigrés (16 %), la répartition des divers cas à l'intérieur de cette rubrique est très différente. On compte ici 22 % d'émigrations pour divorce ou séparation et 16 % pour décès du conjoint, alors que ces deux motifs restaient marginaux chez les immigrés. A l'inverse les migrations de mariage proprement dit ne représentent que 38 % des motifs matrimoniaux (contre 51 % pour les immigrés), et les migrations pour rejoindre le conjoint 24 % (contre 43 %).

Pour les motifs familiaux, qui concernent 18 % des émigrants, la comparaison entre immigrés et émigrants amène au même type de constat : un impact global semblable, et des divergences dans le détail. Par exemple, parmi les immigrés pour motifs familiaux, 34 % d'entre eux étaient venus en ville pour rejoindre un parent collatéral (frère, soeur, cousin ...), un oncle ou une tante. On ne compte par contre que 7 % d'émigrants (dans cette rubrique) ayant quitté la ville pour cette raison précise. A l'inverse, les migrations pour rejoindre un ascendant direct, pour revenir dans le milieu d'origine ou provoquées par le décès d'un parent sont plus fréquentes chez les émigrants que chez les immigrés (respectivement 44 %, 28 % et 17 % des émigrants pour motifs familiaux contre 37 %, 17 % et 5 % des immigrés).

Le réseau des relations familiales élargies (collatéraux, oncles...) qui entretient directement des filières migratoires joue un rôle plus

important dans les immigrations pour motif familial vers les trois villes étudiées que dans les émigrations (de la même catégorie) à partir de ces villes. Ces dernières semblent correspondre plus souvent à des migrations de retour.

Quant aux émigrants pour motifs scolaires (7 % de l'ensemble), ils représentent une part équivalente à celle observée chez les immigrés. Mais ces émigrants ne correspondent plus seulement à des cas de poursuite ou de commencement d'études mais aussi à des cas de fin d'études, pour 37 % d'entre eux.

Si la répartition par grande catégorie de motifs renvoie à un schéma commun aux émigrants et aux immigrés des trois villes, une analyse plus fine permet de déceler certains éléments caractérisant chacune des populations de migrants.

2-3-1-2- Relation entre type et motif d'émigration.

On retrouve entre les motifs d'émigration et le type de migration une relation de même nature que celle mise en évidence sur les immigrations (tableau 40).

Les motifs scolaires n'induisent pas de migrations d'accompagnement, et les motifs d'apprentissage très peu. Par contre, les émigrants pour motifs familiaux comptent dans leurs rangs 27 % de membres passifs et ceux pour motifs matrimoniaux 40 %. Mais ce sont les motifs professionnels qui entraînent le plus de migrations induites : les membres passifs représentent 61 % des émigrants de cette catégorie. Pourtant les leaders de groupe pour motifs professionnels sont moins nombreux que ceux pour motifs matrimoniaux, relativement aux effectifs d'émigrants pour chacun de ces motifs : 15 % contre 20 %. Ceci signifie que la taille moyenne des groupes migrants pour motifs professionnels est supérieure à celle des groupes migrants pour motifs matrimoniaux : 5,0 personnes contre 3,0 personnes. A titre comparatif, celle des groupes migrants pour motifs familiaux se situe à un niveau intermédiaire avec 3,9 personnes.

2-3-1-3- Les déterminants de la décision d'émigrer.

Si l'on s'intéresse à présent à l'impact direct de chaque motif, c'est-à-dire aux facteurs de la décision d'émigrer, ces effets de structure des groupes migrants doivent être neutralisés en considérant seulement les migrants de type "actif" (tableau 41). Le classement des différents motifs selon leur incidence n'est pas modifié, mais les écarts s'estompent en raison de la place plus réduite des motifs professionnels (35 % des décisions d'émigrer) et de la progression corrélative de tous les autres. Les motifs familiaux expliquent 23 % des décisions d'émigrer, les matrimoniaux 18 %, les scolaires 13 % et ceux d'apprentissage 5 %.

Les facteurs familiaux, y compris les considérations matrimoniales, apparaissent à nouveau aussi déterminants dans les processus migratoires que les facteurs liés au travail (motifs professionnels et d'apprentissage).

2-3-2- Motifs d'émigration et caractéristiques démographiques.

Nous avons montré, à propos des immigrations, comment les facteurs explicatifs de la migration se différenciaient selon le sexe et l'âge, en s'articulant au cycle de vie du migrant.

Le processus étant identique, dans ses grandes lignes, pour les émigrations, nous ne le commenterons pas à nouveau en détail. Les résultats sont présentés dans le tableau 41 pour les différenciations sexuelles, et dans le graphique 22 pour celles selon l'âge à l'émigration. Ils ne concernent que les émigrants de type "actif", afin de mieux cerner l'évolution des facteurs de la décision d'émigrer.

Nous mettrons surtout l'accent sur la spécificité des facteurs d'émigration à partir des trois villes par rapport à ceux des immigrations vers ces villes.

Chez les femmes, les motifs matrimoniaux constituent partout la première cause directe d'émigration (45 % des cas) et les motifs familiaux la deuxième (30 % des cas).

Chez les hommes, les motifs professionnels prédominent (53 % des cas) et représentent le facteur essentiel de la mobilité à partir de 30 ans.

A Atakpamé l'impact de ce facteur est plus fort qu'ailleurs : il affecte 59 % des émigrants masculins contre 49 % à Kpalimé et 44 % à Badou. A l'inverse les émigrants scolaires y sont relativement peu nombreux : 7 % des

Tableau 41 - Répartition des émigrants 1970-1979 par motif d'émigration pour les migrations de type "actif".

VILLE	SEXE	MOTIF D'EMIGRATION						
		Matrimonial	Familial	Professionnel	Apprentissage	Scolaire	Divers	Ensemble
KPALIME	Hommes	1 0,2	100 16,8	291 48,8	54 9,1	120 20,1	30 5,0	596 100,0
	Femmes	160 38,3	127 30,4	32 7,6	21 5,0	50 12,0	28 6,7	418 100,0
	Ensemble	161 15,9	227 22,4	323 31,8	75 7,4	170 16,8	58 5,7	1014 100,0
ATAKPAME	Hommes	1 0,1	139 21,6	382 59,2	35 5,4	47 7,3	41 6,4	645 100,0
	Femmes	182 50,7	107 29,8	21 5,8	5 1,4	15 4,2	29 8,1	359 100,0
	Ensemble	183 18,2	246 24,5	403 40,1	40 4,0	62 6,2	70 7,0	1004 100,0
BADOU	Hommes	2 1,5	25 18,7	59 44,0	4 3,0	39 29,1	5 3,7	134 100,0
	Femmes	49 52,7	26 27,9	5 5,4	1 1,1	9 9,7	3 3,2	93 100,0
	Ensemble	51 22,5	51 22,5	64 28,2	5 2,2	48 21,1	8 3,5	227 100,0
3 VILLES	Hommes	4 0,3	264 19,2	732 53,2	93 6,8	206 15,0	76 5,5	1375 100,0
	Femmes	391 44,9	260 29,9	58 6,7	27 3,1	74 8,5	60 6,9	870 100,0
	Ensemble	395 17,6	524 23,3	790 35,2	120 5,3	280 12,5	136 6,1	2245 100,0

Source : ER 1970-1979.
. Motif d'émigration non précisé : 200 cas, soit 8,2 % de l'ensemble des émigrants de type "actif"
. Dans chaque case du tableau : - première ligne : effectif
- deuxième ligne : pourcentage.

Graphique 22 - Motifs d'émigration selon l'âge à l'émigration (émigrants 1970-1979 de type "actif")

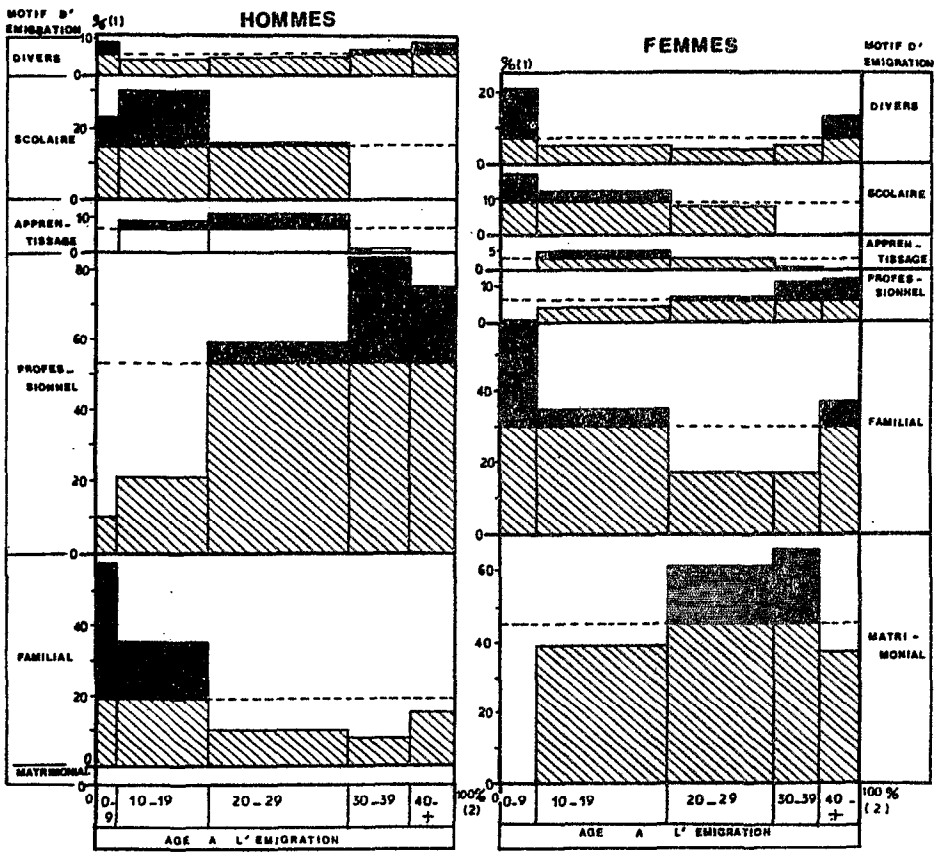

---------- : part moyenne de chaque motif d'émigration pour l'ensemble des émigrants du sexe considéré, tous âges à l'émigration confondus

▬▬ : au-dessus de la moyenne

(1) part de chaque motif d'émigration pour 100 émigrants du sexe et du groupe d'âges considérés

(2) répartition des émigrants selon l'âge à l'émigration pour 100 émigrants du sexe considéré

Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs.

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 21 les données correspondantes.

émigrants masculins contre 20 % à Kpalimé et 29 % à Badou. Cette situation peut aussi provenir en partie de la composition ethnique des quartiers enquêtés à Atakpamé, et plus exactement de la sous-scolarisation des Cotocoli et des Tchamba qui y forment une communauté importante (1). A Badou,par contre, la forte proportion d'émigrants scolaires provient du fait que cette petite ville est équipée d'un lycée depuis 1974 seulement. Auparavant,les élèves désirant poursuivre leurs études au-delà de la troisième devaient quitter la ville.

Dans la comparaison facteurs d'émigration-facteurs d'immigration, les motifs professionnels tiennent une place moins importante dans les premiers pour les femmes, ce à tous les âges. Par exemple à 20-29 ans ils ne concernent (directement) que 7 % des émigrantes contre 15 % des immigrées, et à 30-39 ans 12 % contre 25 %.

Chez les hommes on observe le même phénomène dans le groupe 20-29 ans : les motifs professionnels sont à l'origine de 59 % des décisions d'émigrer et 74 % des décisions d'immigrer.

En revanche on trouve encore 16 % d'émigrants scolaires (masculins) à 20-29 ans contre seulement 6 % d'immigrés, et pour les femmes 8 % contre 2 %.Mais dans le cas des émigrants il s'agit de départs consécutifs à la fin des études, et dans celui des immigrés d'installation en ville pour poursuivre des études. Ceci explique le décalage dans les classes d'âges touchées, les immigrations scolaires intervenant principalement avant 20 ans : parmi les immigrés scolaires (de type "actif") seulement 13 % sont arrivés en ville à 20 ans ou plus, alors que 70 % des émigrants scolaires ont atteint ou dépassé cet âge à leur départ.

La fonction scolaire des villes secondaires joue non seulement un rôle notable dans l'attraction des jeunes migrants, mais également dans les causes de départ des jeunes ayant achevé leurs études. Nous verrons ultérieurement comment interpréter ce double rôle de la fonction scolaire des villes dans les processus migratoires.

L'apprentissage a une incidence relative plus réduite sur les émigrations masculines que sur les immigrations, en particulier dans le groupe

---

(1) En 1970 on compte, pour les 5-24 ans, 27 % de garçons en cours de scolarisation dans ce groupe ethnique contre 60 % en moyenne, et seulement 8 % de filles contre 40 % en moyenne.

10-19 ans : 9 % des migrants contre 28 %. Ceci correspond aussi à des situations différentes dans les deux cas : des débuts de formation pour les immigrés et des fins d'apprentissage pour la plupart des émigrants. La fonction de formation par apprentissage des villes secondaires intervient à plusieurs étapes du processus migratoire, mais avec des effets dissymétriques. Nous reviendrons également sur cette question ultérieurement.

Enfin, les motifs familiaux sont proportionnellement plus nombreux dans les causes d'émigration des hommes à 40 ans et plus que dans celles d'immigration aux mêmes âges (15 % des cas contre 8 %), ce qui pourrait s'expliquer par des migrations de retour au milieu d'origine plus fréquentes chez les hommes relativement âgés quittant les villes.

2-3-3- Motifs d'émigration et lieu de destination.

Les motifs d'émigration se différencient en fonction du lieu de destination, et plus particulièrement du degré d'urbanisation de celui-ci (1) (graphique 23).

L'incidence(directe et induite) des motifs familiaux, qui recouvrent des migrations de retour vers le milieu d'origine, est relativement plus importante dans les émigrations à destination de l'étranger (32 % des cas) et d'une zone rurale du Togo (23 %) que dans celles vers les villes secondaires (14 %) et de Lomé (seulement 8 %).

Les émigrants à destination urbaine se distinguent par la prépondérance des motifs professionnels. Ceux-ci concernent 60 % des émigrants vers Lomé, et 64 % de ceux vers une autre ville secondaire du Togo, contre 41 % des émigrants à destination rurale et seulement 25 % de ceux vers l'étranger. Les cas d'affectation expliquent à nouveau ces différences : ces seuls motifs sont responsables de 30 % des émigrations vers Lomé, 38 % de celles vers les villes secondaires, contre seulement 10 % des autres émigrations.

(1) Les répartitions par motif sont calculées sur l'ensemble des émigrants de type "actif" ou "passif".
Les différences commentées ci-après sont statistiquement significatives au seuil de confiance de 0,1 %, d'après les tests d'indépendance du CHI-2.

Graphique 23 - Motifs d'émigration selon le degré d'urbanisation du lieu de destination.
(émigrants 1970-1979).

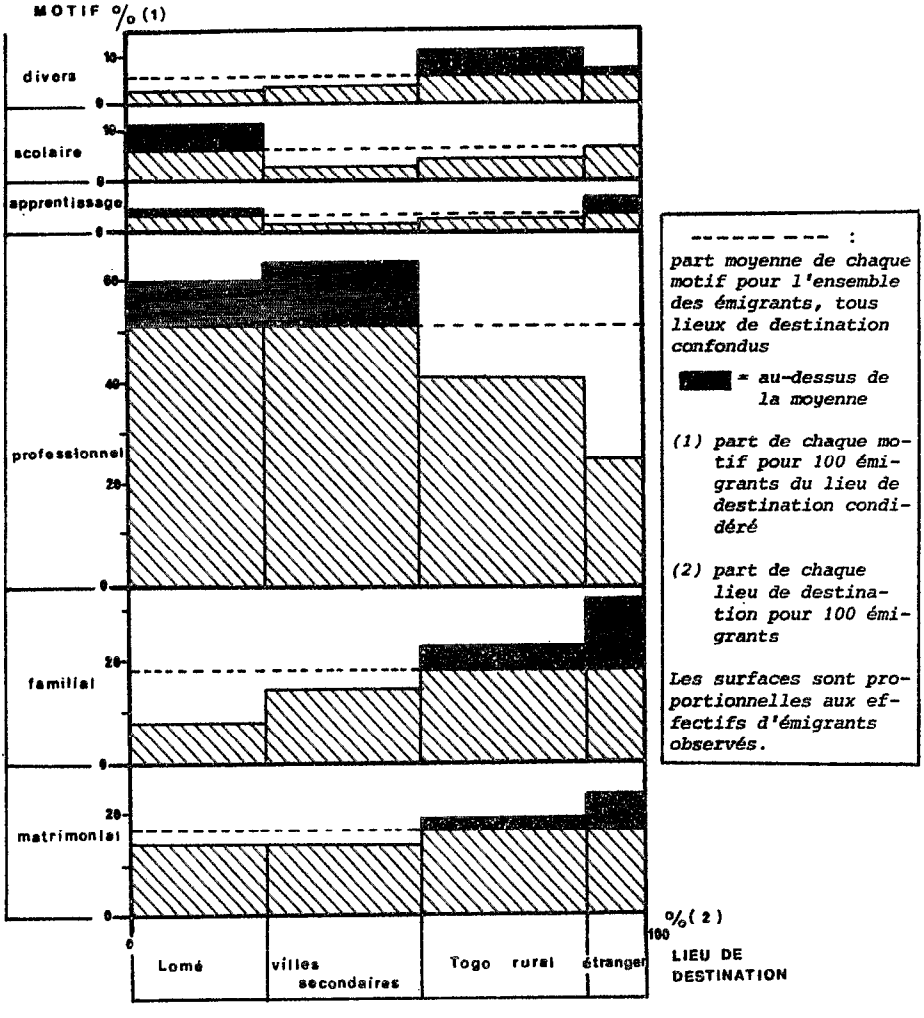

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 22 les données correspondantes.

L'importance du rôle des fonctions administratives des villes dans la mobilité inter-urbaine se trouve à nouveau confirmée.

On peut isoler dans les motifs professionnels les motifs agricoles, c'est-à-dire liés au travail de la terre. Leur impact total est presque négligeable : seulement 1 % de l'ensemble des émigrants. Pour les émigrants à destination rurale (au Togo) il augmente à 3,5 %, mais demeure encore très marginal. Les migrations professionnelles des villes secondaires vers les campagnes ne sont donc que très rarement provoquées par un retour au travail de la terre.

Dernier point remarquable, les émigrants scolaires à destination de Lomé sont relativement plus nombreux que vers les autres destinations : 11 % des émigrants contre 4 %. Vu sous un autre angle, près de la moitié des émigrants scolaires partent à Lomé, contre seulement le quart de l'ensemble des émigrants. Pour poursuivre des études ou au terme de celles-ci, c'est la capitale qui apparaît la plus attractive aux jeunes scolarisés des villes secondaires.

2-4- Niveau d'instruction et émigration.

On s'interrogera ici sur l'incidence du niveau d'instruction sur l'émigration. Auparavant, il convient de présenter les caractéristiques de l'ensemble de la population de l'échantillon pour cette variable, et de revenir tout d'abord sur quelques points méthodologiques.

2-4-1- Quelques précisions sur la saisie du niveau d'instruction.

Les données de l'enquête renouvelée imposent des restrictions à l'étude du niveau d'instruction.

Pour les résidents de 1970 émigrés entre 1970 et 1979, la variable "niveau d'instruction" est connue pour 1970, et recopiée d'après la fiche du recensement. Par contre, pour les résidents de 1970 toujours résidents en 1979, le niveau d'instruction enregistré est celui de 1979. Etant donné les sorties tardives du système scolaire, le niveau d'instruction en 1979 surévalue le niveau en 1970, du moins pour les jeunes adultes encore en cours

de scolarisation à cette date (1).

Par ailleurs, la nomenclature retenue lors du recensement de 1970 pour le niveau d'instruction ne correspond pas exactement à celle de l'enquête renouvelée de 1979. En particulier, les individus ayant arrêté leurs études après avoir obtenu le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires sont classés, selon la nomenclature du recensement, avec le niveau "secondaire-1° cycle" et, selon la nomenclature de l'enquête, avec le niveau "cours moyen". Etant donné la proportion importante d'individus dont le niveau d'instruction en 1979 est "cours moyen" (21 % des 15 ans et plus, mais 40 % parmi les alphabétisés seuls - tableau 44), le biais introduit dans la comparaison n'est pas négligeable.

En raison de ces différentes contraintes la comparaison n'est correcte que pour la distinction "analphabètes/alphabétisés" : comme l'analyse ne portera que sur la population adulte, c'est-à-dire de 15 ans ou plus en 1970, on peut considérer que les individus illettrés en 1970 n'ont pas été alphabétisés entre 1970 et 1979, et que ceux qui étaient alphabétisés en 1970 le sont a fortiori en 1979. Par ailleurs, le poste "analphabètes" recouvre le même contenu dans la nomenclature du recensement et dans celle de l'enquête.

Pour étudier le niveau d'instruction dans l'ensemble de la population résidante de 1970, puis pour le comparer à celui des émigrants, on devra donc se contenter de cette distribution en deux postes.

2-4-2- Le niveau d'instruction de la population enquêtée.

En 1970 la population adulte de l'échantillon (2) compte 55 % d'analphabètes. De ce point de vue, les femmes sont nettement défavorisées avec une proportion d'illettrées deux fois plus importante que pour les hommes : 74 % contre 37 % (tableau 42). En distinguant dans la population des groupes de générations, on peut évaluer les progrès de la scolarisation sur plus d'un demi-siècle. La proportion d'illettrés recule fortement des générations les plus anciennes aux plus récentes : pour les hommes, de 63 % dans le groupe des 45 ans et plus à 25 % dans celui des 15-29 ans, et pour les femmes, de 92 % à 65 % dans les mêmes groupes d'âges.

(1) En 1970 on compte par exemple 45 % de garçons en cours de scolarisation à 18 ans et 30 % à 20 ans, pour les filles les proportions correspondantes sont beaucoup plus faibles, respectivement 16 % et 6 %.

(2) Il s'agit des résidents recensés en 1970, c'est-à-dire sans les omis.

Chez les hommes, la scolarisation apparaît comme un phénomène relativement ancien, qui touchait déjà plus d'un tiers des générations 1925 et précédentes (1), et s'est ensuite diffusé régulièrement et rapidement. Pour les femmes, le phénomène est beaucoup plus récent : la scolarisation a touché moins d'une femme sur dix dans les générations antérieures à 1925 (1).

Mais les progrès de la scolarisation n'ont pas permis de réduire les disparités sexuelles, au contraire. Dans le groupe des 45 ans et plus l'écart entre la proportion de femmes illettrées et celle d'hommes illettrés est de 30 points, et dans le groupe des 15-29 ans de 40 points.

Les données sur le niveau d'instruction de la population résidante en 1979 confirme les observations précédentes sur la diffusion de la scolarisation et le maintien des inégalités sexuelles (tableau 44). Le groupe des 15-29 ans ne compte plus que 17 % d'illettrés chez les hommes. Chez les femmes la proportion est encore de 46 %, mais correspond à une progression de l'alphabétisation.

Conjointement à ces progrès, le niveau d'étude des alphabétisés augmente dans les jeunes générations. La proportion de ceux qui ont atteint un niveau d'étude secondaire ou supérieur est de seulement 2,5 % dans le groupe des 60 ans et plus, et passe à 36 % dans celui des 15-29 ans (les deux sexes ensemble) (2).

Les inégalités sexuelles se retrouvent aussi pour ceux qui ont été scolarisés (ou le sont encore parmi les plus jeunes) : la moitié des hommes dans ce cas ont dépassé le niveau primiare, mais seulement 38 % des femmes. Sur l'ensemble de la population adulte en 1979 cela représente 35 % d'hommes et 15 % de femmes qui ont atteint le niveau secondaire (ou plus).

Revenons à la population résidante de 1970. Le taux d'alphabétisation diffère selon la ville d'enquête (tableau 42). Pour la population masculine, il est en moyenne le plus bas dans les quartiers d'Atakpamé, et ce retard est particulièrement marqué chez les plus jeunes : on compte 37 % d'illettrés à 15-29 ans contre 16 % à Kpalimé et 17 % à Badou. La population enquêtée à Kpalimé se distingue au contraire par des taux d'analphabétisation dans l'ensemble plus faibles qu'ailleurs, surtout pour les femmes.

(1) Survivantes en 1970.

(2) Du fait que l'on compte encore 20 % de 15-29 ans en cours de scolarisation, la proportion de ceux qui atteindront le niveau secondaire ou supérieur sera même plus élevée.

Tableau 42 - Proportions d'analphabètes par groupe d'âges et sexe en 1970 (en %) (1) - (résidents de 15 ans et plus) (2)

VILLE	SEXE	AGE EN 1970							
		15-29 ans		30-44 ans		45 ans et +		15 ans et +	
KPALIME	SM	16,3	(570)	42,8	(243)	54,2	(155)	29,0	(968)
	SF	55,7	(566)	77,3	(255)	90,0	(130)	66,1	(951)
ATAKPAME	SM	37,0	(514)	52,2	(226)	68,6	(118)	45,3	(858)
	SF	74,2	(504)	87,4	(199)	93,9	(82)	79,6	(785)
BADOU	SM	17,0	(106)	37,7	(69)	75,6	(45)	35,5	(220)
	SF	73,1	(104)	95,0	(80)		(23)	84,5	(207)
3 VILLES	SM	25,3	(1190)	46,1	(538)	62,6	(318)	36,6	(2046)
	SF	65,2	(1174)	83,7	(534)	92,3	(235)	73,5	(1943)
	SM + SF	45,1	(2364)	64,8	(1072)	75,2	(553)	54,6	(3989)

Source : E.R 1970-1979 *( ) : effectifs pris en compte.*

(1) *Seuls ont été pris en compte les résidents de niveau d'instruction précisé (niveau d'instruction non précisé = 68 cas).*
(2) *Résidents recensés en 1970 (sans les omis).*
SM = *Sexe masculin ; SF = sexe féminin.*

Tableau 43 - Proportions d'analphabètes par ethnie en 1970 (en %) (1) (résidents de 15 ans et plus) (2)

SEXE	ETHNIE								
	Ewé	Kabyé Losso	Cotocoli	Tchamba	Ouatchi Mina	Ana	Akposso	Autres (3)	Ensemble
Hommes	17,7 (628)	50,9 (281)	82,1 (229)	74,3 (74)	12,0 (184)	30,8 (120)	16,9 (178)	46,9 (352)	36,6 (2046)
Femmes	60,8 (641)	85,9 (198)	99,5 (198)	97,8 (89)	52,8 (199)	83,4 (175)	74,8 (159)	75,3 (284)	73,5 (1943)
Ensemble	39,5 (1269)	65,3 (479)	90,2 (427)	87,1 (163)	28,9 (383)	62,0 (295)	44,2 (337)	59,7 (636)	54,6 (3988)

Source : ER 1970-1979. *( ) : effectifs pris en compte.*

(1) *Seuls ont été pris en compte les résidents de niveau d'instruction précisé (niveau d'instruction non précisé = 68 cas).*
(2) *Résidents recensés en 1970 (sans les omis).*
(3) *Essentiellement les ethnies d'origine étrangère, et quelques cas (15) d'autres ethnies du Togo.*

Tableau 44 - Niveau d'instruction en 1979 selon le sexe et l'âge
- résidents de 15 ans et plus en 1979 -
(répartition en pourcentages) (1)

SEXE	Niveau d'instruction en 1979	AGE EN 1979					
		15-29	30-44	45-59	60 et +	Ensemble	
MASCULIN	CP-CE	6,9	9,8	10,6	10,5	8,4	34,0
	Cours moyen	24,0	30,6	24,7	19,6	25,6	
	Secondaire Supérieur	51,3	22,5	8,8	4,9	34,7	
	alphabétisé niveau NP	0,4	0,3	0,5	2,1	0,5	
	analphabète	17,4	36,8	55,4	62,9	30,8	
	Ensemble (Effectif total)	100,0 (1360)	100,0 (690)	100,0 (376)	100,0 (143)	100,0 (2573)	
FEMININ	CP-CE	7,8	6,3	4,6	2,1	6,7	23,7
	Cours moyen	22,6	13,4	3,3	2,8	17,0	
	Secondaire Supérieur	23,3	4,9	0,7	-	14,7	
	alphabétisé niveau NP	0,1	0,4	-	0,7	0,2	
	analphabète	46,2	75,0	91,4	94,4	61,4	
	Ensemble (Effectif total)	100,0 (1579)	100,0 (749)	100,0 (303)	100,0 (142)	100,0 (2775)	
ENSEMBLE	CP-CE	7,4	8,0	8,0	6,3	7,6	28,7
	Cours moyen	23,2	21,7	15,2	11,2	21,1	
	Secondaire Supérieur	36,3	13,3	5,1	2,5	24,3	
	alphabétisé niveau NP	0,2	0,3	0,3	1,4	0,3	
	analphabète	32,9	56,7	71,4	78,6	46,7	
	Ensemble (Effectif total)	100,0 (2939)	100,0 (1439)	100,0 (679)	100,0 (285)	100,0 (5348)	

Source : ER 1970-1979

CP = *cours préparatoire ;* CE = *cours élémentaire*

(1) *Seuls ont été pris en compte les résidents de niveau d'instruction précisé. (niveau d'instruction non précisé = 45 cas).*

Les écarts entre villes s'expliquent en grande partie par la composition ethnique de l'échantillon de quartiers dans chaque ville. L'appartenance ethnique se révèle en effet un facteur fortement discriminant pour le niveau d'instruction, qui engendre des disparités encore plus accusées que les disparités sexuelles (tableau 43).

La proportion d'illettrés dans la population adulte varie, pour les hommes, de 12 % dans le groupe Ouatchi-Mina à 82 % pour les Cotocoli et, pour les femmes, de 53 % à 99,5 %, dans les mêmes groupes ethniques. Les ethnies les moins alphabétisées sont celles originaires des régions situées au nord de la Région des Plateaux : la Région Centrale pour les Cotocoli et Tchamba (1) et celle de la Kara pour les Kabyé et Losso. Ces régions bénéficiaient, avant 1975, d'une moins bonne infrastructure scolaire que la Région des Plateaux et la Région Maritime. Or, c'est dans les quartiers enquêtés à Atakpamé que les Cotocoli et les Tchamba sont relativement les plus nombreux, alors que les Ewé (dont les proportions d'illettrés sont les plus faibles après celles des Ouatchi-Mina) sont les mieux représentés à Kpalimé (2).

La différenciation ethnique suscite une dernière remarque à propos des disparités sexuelles en matière d'alphabétisation. Les écarts entre sexes sont plus accentués quant les ethnies sont fortement scolarisées. Le groupe ethnique le mieux placé dans ce domaine (Ouatchi-Mina) est également celui où les inégalités sexuelles sont les plus fortes : l'écart entre la proportion de femmes illettrées et celle d'hommes illettrés est de 41 points, alors que parmi les plus défavorisés (Cotocoli) cet écart est de 17 points.

Il semble donc que la diffusion de la scolarisation au sein des différentes sous-populations ait été un facteur d'aggravation des disparités sexuelles, comme sa diffusion à travers les générations.

2-4-3- Effet de sélectivité du niveau d'instruction sur les émigrants.

Le niveau d'instruction intervient-il sur la propension à l'émigration ? Si, avec les représentants de la Harvard School (3), l'on explique les mi-

(1) Nous avons eu l'occasion de souligner que ces groupes ethniques enregistraient également des taux de scolarisation particulièrement faibles chez les 5-24 ans (cf. p. 215 et p. 264).

(2) Cf pp. 162-165.

(3) KUZNETZ (S), MILLER (A.R), EASTERLIN (R.A) - 1960.

grations en termes de sélectivité, les migrants seront "les gens dynamiques, preneurs de risques, qui arrivent à se détacher des cercles traditionnels" (1). Dans cette optique on devrait s'attendre à ce que la scolarisation, par une certaine ouverture sur le monde moderne, favorise la rupture avec le milieu traditionnel et ait, de ce fait, un impact stimulant sur l'émigration.

C'est ce que nous nous proposons de vérifier à présent. Nous testerons cette hypothèse sur la population adulte (15 ans et plus en 1970).

Nous avons calculé des proportions d'émigrants 1970-1979 dans la population alphabétisée et dans la population analphabète, pour chaque sexe séparément et par grands groupes d'âges (2) pour tenir compte des différences de scolarisation selon le sexe et les générations (Tableau 45).

Pour l'ensemble de la population adulte de l'échantillon, les proportions d'émigrants apparaissent nettement plus fortes pour les alphabétisés que pour les analphabètes : 69,5 % contre 57,5 % pour les hommes, et 69 % contre 55 % pour les femmes. Cette relation positive entre niveau d'instruction et émigration se vérifie séparément pour chaque ville, les tests d'indépendance du CHI-2 permettant de conclure dans tous les cas à une liaison significative, avec des seuils de confiance très satisfaisants (de 0,1 % à 5 %).

Toutefois cette liaison positive apparente se révèle résulter en majeure partie d'un effet de la structure par âge des émigrants. Les proportions d'émigrants sont les plus élevées dans le groupe 15-29 ans : 79 % des hommes contre 54 % des 30-44 ans et 32 % des 45 ans et plus, et 68 % des femmes contre, respectivement, 47 % et 38 % (2). Or, c'est également chez les jeunes que les illettrés sont relativement les moins nombreux, leur proportion augmentant fortement dans les générations plus anciennes (ce que nous avons vu précédemment).

A l'intérieur de chaque groupe d'âges, l'effet du niveau d'instruction sur l'émigration s'est fortement estompé, ou a disparu.

Dans le groupe des 30-44 ans les différences entre alphabétisés et analphabètes ne sont pas statistiquement significatives (ou seulement en admettant un risque d'erreur aléatoire important, 20 %, dans le cas

(1) Selon la présentation de cette théorie par AYDALOT (Ph), GAUDEMAR (J.P de) 1972, p. 25.

(2) Il s'agit de l'âge en 1970.

(3) Ces proportions ont été calculées ici à partir des résidents de 1970 dont le niveau d'instruction est connu.

Tableau 45 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon le niveau d'instruction en 1970 (en %) (1) (2)

VILLE	SEXE	NIVEAU D'INSTRUCTION EN 1979	AGE EN 1970							
			15-29		30-44		45 et +		15 et +	
KPALIME	Hommes	analphabètes	67,7	(93)	50,0	(104)	31,0	(84)	50,2	(281)
		alphabétisés	81,1	(477)	52,5	(139)	22,5	(71)	69,3	(687)
		ensemble	78,9	(570)	51,4	(243)	27,1	(155)	63,7	(968)
	Femmes	analphabètes	61,6	(315)	44,2	(197)	35,9	(117)	51,4	(629)
		alphabétisées	69,3	(251)	50,0	(58)		(13)	64,6	(322)
		ensemble	65,0	(566)	45,5	(255)	36,2	(130)	55,8	(951)
ATAKPAME	Hommes	analphabètes	81,1	(190)	55,1	(118)	42,0	(81)	65,0	(389)
		alphabétisés	79,6	(324)	62,0	(108)	32,4	(37)	71,9	(469)
		ensemble	80,2	(514)	58,4	(226)	39,8	(118)	68,8	(858)
	Femmes	analphabètes	67,4	(374)	46,6	(174)	41,6	(77)	58,4	(625)
		alphabétisées	85,4	(130)		(25)		(5)	77,5	(160)
		ensemble	72,0	(504)	46,2	(199)	41,5	(82)	62,3	(785)
BADOU	Hommes	analphabètes		(18)		(26)	26,5	(34)	46,2	(78)
		alphabétisés	76,1	(88)	48,8	(43)		(11)	62,7	(142)
		ensemble	75,5	(106)	50,7	(69)	22,2	(45)	56,8	(220)
	Femmes	analphabètes	55,3	(76)	55,3	(76)		(23)	53,1	(175)
		alphabétisées		(28)		(4)		-	75,0	(32)
		ensemble	60,6	(104)	56,3	(80)		(23)	56,5	(207)
3 VILLES	Hommes	analphabètes	76,4	(301)	52,8	(248)	34,7	(199)	57,5	(748)
		alphabétisés	80,1	(889)	55,5	(290)	24,4	(119)	69,5	(1298)
		ensemble	79,2	(1190)	54,3	(538)	30,8	(318)	65,1	(2046)
	Femmes	analphabètes	63,8	(765)	47,0	(447)	38,2	(217)	54,6	(1429)
		alphabétisées	74,8	(409)	49,4	(87)		(18)	69,3	(514)
		ensemble	67,6	(1174)	47,4	(534)	38,3	(235)	58,5	(1943)

Source : ER 1970-1979 *( ) : effectif pris en compte*

(1) *proportions calculées par rapport aux résidents recensés en 1970 (sans les omis)*

(2) *seuls ont été pris en compte les individus de niveau d'instruction précisé (niveau d'instruction non précisé = 68 cas pour l'ensemble des résidents de 15 ans et plus).*

d'Atakpamé, pour les hommes). Dans le groupe des 45 ans et plus la relation est même inversée pour les hommes : la proportion d'émigrants est significativement plus élevée chez les illettrés que chez les alphabétisés (35 % contre 24 %). Pour les plus jeunes (15-29 ans), la liaison demeure assez lâche. Elle reste positive pour les femmes : 75 % d'émigrantes parmi les alphabétisées contre 64 % parmi les illettrées. Quant aux hommes, l'avance des alphabétisés sur les illettrés est faible (80 % d'émigrants contre 76 %) et le risque d'erreur aléatoire assez élevé (20 %). Il n'y a guère qu'à Kpalimé où l'on puisse conclure sans ambiguïté à une émigration plus forte des hommes les plus instruits.

En conclusion, une fois l'effet de la structure par âge neutralisé, le niveau d'instruction s'avère une variable peu discriminante de l'émigration, le sens même de la relation n'étant pas constant.

Ce résultat pourrait s'expliquer par l'hétérogénéité des émigrations. Dans cette première approche, nous avons voulu tester l'impact du niveau d'instruction sur la mobilité en soi, aussi nous n'avons pas tenu compte de la diversité des migrations, selon les motivations, la destination ou le type. Or,le niveau d'instruction pourrait se révéler un facteur sélectif pour l'émigration dans certains cas seulement.

On peut d'abord penser que seul est à prendre en compte le niveau d'instruction du membre "actif" du groupe migrant, et non celui des membres "passifs", qui ne font que l'accompagner. Les proportions d'illettrés par groupe d'âges et sexe des émigrants de type "actif" sont à peu près semblables à celles de l'ensemble des émigrants (de tous types), ce qui traduit sans doute une forte homogénéité entre les membres d'un même groupe de migrants (c'est-à-dire souvent d'une même famille) quant au niveau d'instruction (tableau 46).

On peut donc étendre les conclusions tirées de l'analyse précédente : que l'on considère l'ensemble des émigrants ou les seuls émigrants de type "actif", il n'y a pas d'effet de sélectivité tranché du facteur instruction sur la migration.

Tableau 46 - Proportions d'analphabètes par groupe d'âges et sexe (en %) (1)
- dans la population résidante en 1970 (2)
- parmi l'ensemble des émigrants 1970-1979
- parmi les émigrants de type "actif"
- parmi les émigrants "de travail" (3) de type "actif", et selon leur destination (4).

Population prise en compte	SEXE	AGE EN 1970			
		15-29	30-44	45 et +	15 et +
Résidents 1970	S.M.	25,3 (1190)	46,1 (538)	62,6 (318)	36,6 (2046)
	S.F.	65,2 (1174)	83,7 (534)	92,3 (235)	73,5 (1943)
Ensemble des émigrants 1970-1979	S.M.	24,4 (942)	44,9 (292)	70,4 (98)	32,2 (1332)
	S.F.	61,5 (794)	83,0 (253)	92,2 (90)	68,7 (1137)
Emigrants de type "actif"	S.M.	26,2 (751)	42,6 (282)	68,5 (89)	33,7 (1122)
	S.F.	59,9 (367)	84,6 (130)	92,4 (66)	69,2 (565)
Emigrants "de travail", de type"actif"	S.M.	24,2 (596)	33,2 (184)	62,8 (43)	28,2 (823)
	S.F.	28,1 (57)	(19)	(5)	40,7 (81)
Emigrants "de travail", de type "actif", à destination des métropoles	S.M.	17,4 (218)	13,5 (52)	(11)	18,1 (281)
	S.F.				(29)
Emigrants "de travail", de type "actif", autres destinations	S.M.	31,0 (332)	40,9 (132)	65,6 (32)	35,9 (496)
	S.F.				56,1 (41)

Source : ER 1970-1979 *( ) : effectif pris en compte*
S.M. : sexe masculin ; S.F.= sexe féminin

(1) *Seuls ont été pris en compte les individus de niveau d'instruction précisé*
(2) *Population résidante recensée en 1970 (sans les omis)*
(3) *Pour motifs professionnels, d'apprentissage ou scolaires*
(4) *Seuls ont été pris en compte les lieux de destination précisés.*

2-4-2- Incidence du niveau d'instruction sur les émigrations de travail.

Pour mettre en évidence un effet éventuel du niveau d'instruction, il faut sans doute abandonner l'approche psycho-sociologique en termes de propension à l'émigration, et se placer dans un cadre plus spécifiquement économique. Si l'on adopte la démarche néo-classique en termes d'investissements, la migration est elle-même une forme d'investissement en capital humain, afin de tirer avantage de meilleures opportunités de travail (1). La décision d'émigrer résulte d'une confrontation des coûts économiques et psychiques liés à la migration et des gains attendus (amélioration des revenus). Dans ce schéma, le niveau d'instruction devrait avoir un effet stimulant sur la migration, car à un niveau d'instruction plus élevé est censée correspondre une productivité accrue du travail et donc une espérance de revenus plus élevés (2).

Pour vérifier l'existence d'un tel effet sur les émigrants à partir des villes secondaires, on doit restreindre l'analyse aux seules migrations de travail, et écarter les migrants pour motifs familiaux ou matrimoniaux auxquels ce raisonnement ne s'applique pas. On retiendra un concept assez large des migrations de travail, qui englobe seulement les migrations pour motifs professionnels mais également les migrations pour motifs d'apprentissage et pour motifs scolaires. L'apprentissage peut être analysé comme une activité professionnelle intégrant une dimension de formation, de plus les émigrations pour motifs d'apprentissage correspondent essentiellement à des fins de stage, et donc à la recherche ou à la prise d'un emploi. Quant aux émigrations scolaires d'individus âgés de 15 ans ou plus en 1970, elles interviennent vers la fin ou en fin d'études. On peut donc également considérer que les préoccupations d'emploi se profilent derrière ces migrations, à un horizon plus ou moins immédiat. En outre il semble légitime d'intégrer les migrations associées à la formation, ou plus exactement à l'achèvement de la formation, du futur travailleur dans les migrations de travail.

L'analyse ne concerne que les migrants de type "actif". Pour tester l'effet du niveau d'instruction sur les émigrations de travail on comparera les proportions d'illettrés par groupes d'âges et sexe dans cette

(1) SCHULTZ (T.W) - 1961.

(2) SJAASTAD (L.A) - 1962.

population migrante avec celles enregistrées dans la population résidante en 1970, en estimant que tous les résidents de 15 ans ou plus en 1970 sont soumis a priori au risque d'une émigration de travail d'ici 1979.

Seuls les émigrants (masculins) de 30-44 ans et les émigrantes de 15-29 ans ont un niveau d'instruction significativement supérieur à celui des résidents aux âges correspondants (respectivement 33 % d'illettrés contre 46 %, et 28 % contre 65 % (tableau 46). Les jeunes émigrantes (1) apparaissent comme une population très spécifique, au niveau d'alphabétisation exceptionnellement élevé, ce qui peut s'expliquer à la fois par l'hypothèse de sélectivité des migrants et par celle d'un calcul économique des gains à l'émigration. Par contre, s'agissant de la population masculine, qui représente l'essentiel des migrations de travail étudiées (91 %), le niveau d'instruction ne se révèle pas toujours un facteur favorisant l'émigration.

Si l'on recherche en termes d'effets "push", de rejet, des causes économiques aux émigrations à partir des villes secondaires, et si l'on interprète le contenu éducatif des émigrations de travail comme un indicateur des déséquilibres sectoriels du marché local de l'emploi, l'absence d'effet sélectif du niveau d'instruction sur les émigrants pourrait traduire une léthargie générale de l'activité économique. Il s'agirait donc moins de déséquilibres structurels entre les possibilités d'emploi et le niveau de qualification de la force de travail, que d'une absence de dynamisme économique touchant l'ensemble des catégories d'emploi.

Mais il se pourrait également que certains mécanismes de rejet sélectif du marché de l'emploi interviennent, non pas entre les alphabétisés et les analphabètes, mais seulement à partir d'un niveau d'étude assez élevé, ce que les données de l'enquête ne nous permettent malheureusement pas de vérifier.

L'absence d'effet tranché du niveau d'instruction sur l'émigration amène à s'interroger sur la signification de cette variable. Le facteur instruction ne saurait avoir de l'importance dans une explication de la migration qu'autant qu'il est en liaison avec le processus de développement économique des régions de destination des émigrants (2). Dans le

(1) Les émigrantes pour motif de travail , de type "actif", et âgées de 30 ans ou plus en 1970 sont en nombre trop faible (24) pour pouvoir comparer leur niveau d'instruction avec celui des résidentes.

(2) AYDALOT (Ph), GAUDEMAR (J.P de) - 1972.

calcul économique des gains à l'émigration, un niveau d'instruction plus élevé correspond à une probabilité accrue d'accession à un emploi plus rémunérateur seulement dans la mesure où le marché de l'emploi de la zone de destination peut effectivement offrir des emplois plus qualifiés que le marché des villes secondaires.

Il semble dès lors pertinent, pour tester un effet éventuel du niveau d'instruction, de distinguer dans les migrations de travail les flux à destination des grandes métropoles, c'est-à-dire essentiellement Lomé, et les capitales étrangères (Accra, Abidjan, Cotonou ...), des flux à destination des zones rurales ou d'autres villes secondaires. En effet, dans l'espace économique togolais, seule la capitale semble émerger comme pôle d'attraction de la force de travail qualifiée, avec la concentration de la majorité des activités industrielles (75 % des industries sont implantées à Lomé (1))et la centralisation excessive de la fonction publique (en 1970 62 % des fonctionnaires (chefs de ménage) dans une ville du Togo étaient en poste à Lomé (2)) (3).

On peut alors mettre en évidence deux effets du niveau d'instruction sur les émigrations de travail différenciées selon leur destination.

En premier lieu, le niveau d'instruction des migrants à destination des grandes villes est plus élevé que celui des autres émigrants (tableau 46) et, vu sous un autre angle, le choix d'une métropole comme lieu de destination est plus fréquent chez les migrants instruits que chez les illettrés. Tous ces résultats restent valables quel que soit le groupe d'âges ou le sexe, et les écarts sont statistiquement significatifs. Par contre, parmi les seuls émigrants alphabétisés, il n'y a pas de différence significative de comportement, quant au choix de la destination, entre les migrants de niveau d'instruction "primaire" et ceux de niveau "secondaire" (tableau 47).

Deuxièmement, si l'on compare le niveau d'instruction des émigrants de travail à destination des métropoles avec celui des résidents de 1970, les proportions d'illettrés par sexe et groupes d'âges sont nettement plus faibles chez les migrants (par exemple 17 % contre 25 % pour les hommes de

(1) NYASSOGBO (K.G) - 1981.

(2) MARGUERAT (Y) - 1981 (b).

(3) Le cas de Kara, nouvelle capitale régionale au nord-est du pays, résulte d'un processus de développement artificiel, reposant uniquement sur une volonté politique exogène (Kara est "la ville du président"), avec des investissements répondant davantage à un souci de prestige qu'à des critères économiques ; autant de raisons qui compromettent fortement les fonctions de "deuxième pôle de développement du pays" (WEISS (D) - 1979) auxquelles cette ville a été promue.

Tableau 47 - Choix d'une métropole comme destination des émigrants 1970-1979 selon leur niveau d'instruction en 1970
(Fréquence en %) (1)

- Emigrants "de travail" (2), de type "actif.

Age en 1970	Sexe	Niveau d'instruction en 1970				
		Illettré	Primaire	Secondaire	NP	Ensemble
15-29	S.M.	27,0 (141)	44,5 (110)	43,8 (299	(7)	39,5 (557)
	ENS.	27,1 (155)	43,2 (118)	45,8 (323)	(7)	40,3 (603)
30-44	S.M.	11,5 (61)	38,9 (36)	35,6 (87)	(15)	30,7 (199)
	ENS.	12,2 (74)	37,8 (37)	35,9 (92)	(15)	29,8 (218)
30 et +	S.M.	14,8 (88)	39,0 (41)	34,7 (98)	(16)	29,6 (243)
	ENS.	16,2 (105)	37,2 (43)	35,0 (103)	(16)	29,2 (267)
15 et +	S.M.	22,3 (229)	43,0 (151)	41,6 (397)	(23)	36,5 (800)
	ENS.	22,7 (260)	41,6 (161)	43,2 (426)	(23)	36,9 (870)

Source : ER 1970-1979 *S.M. = sexe masculin ; Ens. = ensemble*
( ) : effectif pris en compte *NP = non précisé*

(1) *seuls ont été pris en compte les lieux de destination précisé*
(2) *pour motifs professionnels, d'apprentissage ou scolaires.*

15-29 ans, et 13,5 % contre 46 % pour ceux de 30-44 ans). S'agissant des émigrants vers les autres destinations, leur niveau d'instruction peut être inférieur à celui des résidents : c'est le cas des hommes de 15-29 ans (31 % d'émigrants illettrés contre 25 % de résidents) (tableau 46).

Toutefois, même pour les émigrants vers les métropoles, on ne peut pas pour autant parler dans tous les cas d'un effet de causalité du niveau d'instruction sur la décision d'émigrer et le choix de la destination. Nous avons vu que les affectations occupent une place particulièrement importante dans les émigrations de travail vers la capitale (1), or ces déplacements concernent des fonctionnaires, dont le niveau d'instruction est effectivement plus élevé qu'en moyenne (2), mais pour qui la migration est quasiment une donnée endogène, automatique, de leur emploi, inhérente à leur fonction, ce qui laisse très peu de place à la décision individuelle. Mais affiner l'analyse des liens entre le niveau d'instruction et l'émigration en introduisant la catégorie socio-professionnelle comme nouvelle variable de répartition se heurtait au problème de l'insuffisance des effectifs considérés.

En résumé, c'est seulement pour les migrations de travail, de type "actif", à destination des métropoles que l'on vérifie l'existence d'une liaison positive entre le niveau d'instruction et l'émigration, donc pour une part relativement faible de l'ensemble des émigrants (13 % (3)), et un peu plus importante, mais toujours très minoritaire, des décisions d'émigrer (19 % (4)). En outre, cette relation positive ne traduit pas nécessairement un effet de causalité directe du niveau d'instruction sur la décision d'émigrer.

2-5- Profil socio-professionnel des émigrants.

Le profil socio-professionnel des émigrants peut être analysé dans

---

(1) Cf p. 265.

(2) Par exemple, pour les hommes de 15 ans ou plus on compte seulement 14 % d'illettrés chez les fonctionnaires contre 37 % en moyenne, et pour les femmes 0 % contre 74 %.

(3) Calculé sur les émigrants de 15 ans ou plus en 1970.

(4) Calculé sur les émigrants de type actif, de 15 ans ou plus en 1970.

Tableau 48 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon l'activité en 1970 (en %) (1)
(population de 15 ans ou plus en 1970).

VILLE	SEXE	ACTIVITE EN 1970										
		Elève	Sans profes. Retrai.	Ménagère	Prof. agricole	Artisan	Apprenti	Commerçant	Salarié privé	Fonctionnaire	Autres	Ensemble
KPALIME	Hommes	87,3 (229)	62,0 (79)	-	43,0 (93)	47,9 (215)	71,5 (144)	53,3 (45)	75,0 (32)	62,5 (136)	(17)	64,4 (990)
	Femmes	75,0 (80)	60,0 (155)	65,4 (254)	50,0 (38)	49,4 (83)	75,4 (53)	36,8 (269)	(2)	(22)	(2)	55,9 (958)
	Ensem.	84,1 (309)	60,7 (234)	65,7 (254)	45,0 (131)	48,3 (298)	72,6 (197)	39,2 (314)	79,4 (34)	62,7 (158)	(19)	60,3 (1948)
ATAKPAME	Hommes	85,6 (90)	79,1 (43)	-	36,6 (41)	55,1 (236)	80,0 (175)	62,5 (72)	72,2 (36)	76,9 (91)	74,7 (91)	69,1 (875)
	Femmes	92,1 (38)	55,1 (49)	61,6 (571)	- -	50,0 (36)	(23)	49,2 (65)	-	(12)	-	61,7 (794)
	Ensem.	87,5 (128)	66,3 (92)	61,6 (571)	36,6 (41)	54,4 (272)	79,8 (198)	56,2 (137)	72,2 (36)	75,7 (103)	74,7 (91)	65,6 (1669)
BADOU	Hommes	86,1 (36)	(7)	-	25,7 (74)	53,3 (30)	(22)	(11)	(3)	(14)	(26)	56,5 (223)
	Femmes	(5)	(2)	51,7 (116)	(16)	(10)	(9)	47,9 (48)	-	-	(4)	56,2 (210)
	Ensem.	87,8 (41)	(9)	51,7 (116)	27,8 (90)	67,5 (40)	80,6 (31)	49,2 (59)	(3)	(14)	73,3 (30)	56,4 (433)
3 VILLES	Hommes	86,8 (355)	68,2 (129)	- -	35,6 (208)	51,8 (481)	76,2 (341)	58,6 (128)	73,2 (71)	68,5 (241)	71,6 (134)	65,5 (2088)
	Femmes	81,3 (123)	57,8 (206)	61,2 (941)	46,3 (54)	54,3 (129)	77,6 (85)	40,3 (382)	69,4 (2) (34)		(6)	58,3 (1962)
	Ensem.	85,4 (478)	61,8 (335)	61,2 (941)	37,8 (262)	52,3 (610)	76,5 (426)	44,9 (510)	75,3 (73)	68,0 (275)	74,3 (140)	62,0 (4050)

Source : ER 1970-1979.

( ) : effectif pris en compte

(1) : *proportions calculées par rapport aux résidents recensés en 1970 (sans les omis)*

deux optiques. La première reprend l'approche des migrations en termes de sélectivité et cherchera à tester l'existence d'un effet de sélectivité de la catégorie socio-professionnelle. La deuxième s'inscrit plutôt dans la tradition de l'approche des migrations en terme d'effets "push" : elle s'efforcera de mettre en relation la profession des émigrants de travail avec la structure d'emploi des villes de départ, et de voir dans quelle mesure les émigrations de travail traduisent certains déséquilibres du marché de l'emploi local.

2-5-1- La catégorie socio-professionnelle : facteur de sélectivité des émigrants ?

Rappelons que pour les émigrants 1970-1979 la profession est saisie au recensement de 1970, et non à la date de l'émigration. Mais ceci permet de calculer des proportions d'émigrants 1970-1979 par catégorie socio-professionnelle dans la population résidante en 1970.

Pour éviter des fluctuations aléatoires d'effectifs dans la structure d'activité des émigrants, nous avons préféré ne pas restreindre l'étude aux seuls émigrants de 1970-1971, pour lesquels les caractéristiques au recensement sont très proches de celles à la date de départ.

Seule la population adulte (15 ans et plus en 1970) a été prise en compte.

Si aucune catégorie socio-professionnelle n'est vraiment épargnée par l'émigration, les variations sont importantes, de 38 % d'émigrants dans les professions agricoles à 85 % chez les élèves (ce pour l'ensemble de l'échantillon) (tableau 48).

Parmi les catégories où la ponction de l'émigration est particulièrement forte, on peut également signaler les apprentis (avec 77 % d'émigrants contre 62 % en moyenne), les salariés du privé (75 % d'émigrants) et les fonctionnaires (68 % d'émigrants).

Dans les catégories qui apparaissent au contraire relativement moins touchées par l'émigration, on trouve, mis à part les professions agricoles, les commerçants (45 % d'émigrants) et les artisans (52 %) (1).

(1) Toutes les proportions qui viennent d'être citées, et qui se rapportent à l'ensemble de l'échantillon, sont significativement différentes de la proportion moyenne d'émigrants, au seuil de confiance de 5 % pour les fonctionnaires, 1 % pour les salariés du privé et 0,1 % pour les autres catégories signalées ici (tests d'indépendance du CHI-2).

Tableau 49- Proportions d'émigrants 1970-1979 selon l'activité et l'âge en 1970 (en %) (1)

SEXE	AGE EN 1970	ACTIVITE EN 1970										
		Elève	Sans profes. Retrait.	Ménagère	Prof. agricole	Artisan	Apprenti	Commerçant	Salarié privé	Fonctionnaire	Autres	Ensemble
MASCULIN	15-29	86,4 (353)	79,5 (73)	-	(23)	69,3 (189)	76,6 (334)	84,8 (33)	80,8 (120)		81,3 (80)	79,3 (1205)
	30-44	(2)	(16)	-	43,7 (87)	43,8 (203)	(7)	69,8 (53)	70,6 (153)		58,3 (36)	56,2 (557)
	45 et +	-	42,5 (40)	-	21,4 (98)	32,6 (89)	-	23,8 (42)	30,8 (39)		(18)	39,4 (326)
	15 et +	86,8 (355)	68,2 (129)	-	35,6 (208)	51,8 (481)	76,2 (341)	58,6 (128)	73,2 (71)	68,5 (241)	71,6 (134)	65,5 (2088)
FEMININ	15-29	81,3 (123)	65,9 (129)	68,4 (519)	(19)	62,5 (72)	78,0 (82)	47,5 (141)	(1)	(23)	(5)	67,2 (1186)
	30-44	-	(23)	50,4 (270)	(21)	46,2 (52)	(3)	38,0 (158)	(1)	(11)	-	47,5 (539)
	45 et +	-	38,9 (54)	45,0 (80)	(14)	(5)	-	32,5 (83)	-	-	(1)	38,0 (237)
	15 et +	81,3 (123)	57,8 (206)	61,2 (941)	46,3 (54)	54,3 (129)	77,6 (85)	40,3 (382)	(2)	69,4 (34)	(6)	58,3 (1962)
ENSEMBLE	15-29	85,1 (476)	70,8 (202)	68,4 (591)	54,8 (42)	67,4 (261)	76,9 (416)	54,6 (174)	79,2 (144)		84,7 (85)	73,3 (2391)
	30-44	(2)	66,7 (39)	50,4 (270)	46,3 (108)	44,3 (255)	(10)	46,0 (211)	70,3 (165)		61,1 (36)	51,9 (1096)
	45 et +	-	40,4 (94)	45,0 (80)	23,2 (112)	31,9 (94)	-	29,6 (125)	30,8 (39)		(19)	49,3 (383)
	15 et +	85,4 (478)	61,8 (335)	61,2 (941)	37,8 (262)	52,3 (610)	76,5 (426)	44,9 (510)	75,3 (73)	68,0 (275)	74,3 (140)	62,0 (4050)

Source : ER 1970-1979

( ) : effectif pris en compte

(1) *proportions calculées par rapport aux résidents recensés en 1970 (sans les omis)*

Mais s'agit-il d'un effet spécifique de la catégorie socio-professionnelle elle-même sur la mobilité géographique ? Il faut affiner l'analyse avant de pouvoir conclure.

On remarquera d'abord que l'influence de la profession sur l'émigration diffère dans certains cas selon la ville de départ. Par exemple, contrairement à la tendance générale, les artisans de Badou (hommes et femmes ensemble) émigrent davantage que la moyenne de la population enquêtée dans cette ville, et à Kpalimé les hommes fonctionnaires n'ont pas une mobilité supérieure à la moyenne. Pour les autres catégories socio-professionnelles citées précédemment, les écarts à la moyenne sont de même sens dans les trois villes.

Par ailleurs, certaines catégories présentent une spécificité très marquée quant à leur structure par âge, les élèves et les apprentis en particulier. Or l'âge a une incidence importante sur l'émigration, la fréquence de cette dernière diminuant à partir de 25-30 ans (1). Il faut donc s'affranchir de ce facteur pour vérifier l'existence d'un effet de sélectivité de la catégorie socio-professionnelle.

Etant donné les contraintes d'effectifs, cette analyse concerne l'ensemble de l'échantillon, sans distinction de la ville de départ (tableau 49).

Les élèves conservent une mobilité supérieure à celle de leur classe d'âge (15-29 ans), et l'écart à la moyenne est encore plus accentué chez les femmes (81 % d'émigrantes contre 67 %) que chez les hommes (86 % contre 79 %) (2). Cette émigration particulièrement intense pourrait traduire un effet de sélectivité du niveau d'instruction à partir d'un degré d'étude relativement élevé, comme le secondaire, et renvoyer aux difficultés d'insertion des jeunes les plus scolarisés sur le marché de l'emploi local (3).

Pour les apprentis la situation est différente selon le sexe. Pour

---

(1) Cf. p. 251.

(2) Pour les hommes comme pour les femmes, l'écart est statistiquement significatif au seuil de confiance de 0,1 % (tests d'indépendance du CHI-2).

(3) Dans la partie consacrée à l'impact du niveau d'instruction sur l'émigration, nous n'avons pu tester cet impact qu'avec la seule distinction analphabètes/alphabétisés

les hommes, la proportion particulièrement forte d'émigrants est entièrement imputable à un effet d'âge. Dans le seul groupe 15-29 ans, où se concentre la quasi-totalité des apprentis, cette proportion devient légèrement inférieure à la moyenne du groupe : 77% contre 79 % (1). Pour les femmes, par contre, le facteur âge n'explique pas tout, et la proportion d'émigrantes parmi les apprenties de 15-29 ans demeure supérieure à la moyenne du groupe d'âges : 78 % contre 67 % (2).

On remarquera par ailleurs que l'émigration est plus fréquente chez les apprentis que chez les artisans du même groupe d'âges (15-29 ans), pour les hommes (77 % d'émigrants contre 69 %) comme pour les femmes (78 % d'émigrantes contre 63 %) (3). Dans un même secteur d'activité, les apprentis étant de futurs artisans, c'est le statut qui apparaît discriminant pour l'intensité de l'émigration. Etre établi à son compte a un certain effet stabilisateur (très relatif toutefois) : l'artisan peut en effet être lié à un atelier, une clientèle, alors que l'apprenti peut au contraire avoir intérêt à quitter la ville de son patron, pour ne pas être en situation de concurrence avec lui au niveau de la clientèle.

L'établissement à son compte pourrait aussi constituer un facteur de stabilisation pour les femmes commerçantes dont la mobilité est moindre qu'en moyenne à tous les âges (4). Le fait d'avoir monté un commerce, même petit, peut être interprété comme le signe d'une insertion dans l'économie urbaine, et constituer un frein à l'émigration.

Nous avons également vu, en étudiant l'évolution de la structure d'activité des femmes en fonction de l'ancienneté de l'installation en ville, que l'engagement dans une activité commerciale semblait aller de pair avec la sédentarisation en ville (5).

Quant aux hommes commerçants, leur mobilité est loin de se situer

---

(1) L'écart n'est statistiquement significatif qu'au seuil de confiance de 15 % (test d'indépendance du CHI-2).

(2) L'écart est statistiquement significatif au seuil de confiance de 0,1 % (test d'indépendance du CHI-2).

(3) Pour les hommes l'écart est statistiquement significatif au seuil de confiance de 2 %, et pour les femmes de 1 % (tests d'indépendance du CHI-2).

(4) Dans le groupe d'âges 15-29 ans l'écart à la moyenne est statistiquement significatif au seuil de confiance de 0,1 %, dans le groupe 30-44 ans au seuil de 1 %, et dans le groupe 45 ans et plus au seuil de 20 % (tests d'indépendance du CHI-2).

(5) Cf. p. 243.

toujours parmi les plus faibles lorsque l'on distingue plusieurs groupes d'âges. Les hommes commerçants appartiennent en majorité à des ethnies d'origine étrangère (53 % d'entre eux alors que ces ethnies ne représentent que 18 % de la population masculine de 15 ans et plus en 1970), ce qui n'est pas le cas des femmes commerçantes, des revendeuses togolaises pour la plupart. Cette spécificité des hommes commerçants introduit un facteur de mobilité qui contribue à différencier leur comportement migratoire de celui de leurs collègues féminines.

Contrairement aux cas des élèves et des apprentis, la structure par âge des agriculteurs a un effet négatif sur l'émigration : leur effectif augmente, en valeur absolue et relative, avec l'âge. Toutefois, les proportions d'émigrants parmi les agriculteurs demeurent toujours plus faibles que celles enregistrées en moyenne dans chaque groupe d'âges correspondant (1). Le fait de posséder un champ ou une plantation, ce qui est le cas de 96 % des agriculteurs citadins de l'échantillon en 1970, pourrait avoir un effet de sédentarisation.

La moindre fréquence d'émigration des agriculteurs, par rapport aux autres catégories socio-professionnelles, confirme l'hypothèse avancée supra pour expliquer la part croissante des agriculteurs de 1970 à 1979 dans la population des quartiers enquêtés à Badou.

Quant aux fonctionnaires et salariés du secteur privé (2), si l'on considère la population masculine seule, leur fréquence d'émigration n'est significativement supérieure à la moyenne que dans le groupe des 30-44 ans : 71 % contre 56 % (3). Pour les femmes, la proportion d'émigrantes chez les salariées (du secteur public ou privé) est de 69 % contre 58 % pour l'ensemble des 15 ans et plus (4), mais l'analyse par groupe d'âges n'est pas possible en raison d'effectifs trop faibles.

---

(1) Dans le groupe d'âges 15-19 ans l'écart est statistiquement significatif au seuil de confiance de 1%, dans le groupe 30-44 ans au seuil de 25 %, et dans le groupe 45 ans et plus au seuil de 0,1 %. Pour les hommes seuls du groupe 30-44 ans l'écart redevient significatif au seuil de 1 % (tests d'indépendance du CHI-2).

(2) Etant donné l'effectif très faible de salariés du secteur privé, nous les avons réunis avec les salariés du secteur public pour l'analyse par groupes d'âges.

(3) L'écart est significatif au seuil de confiance de 0,1 % (test d'indépendance du CHI-2).

(4) L'écart est significatif au seuil de confiance de 20 % (test d'indépendance du CHI-2).

Tableau 50 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon la profession en 1970 (en %) (1)
(émigrants de type actif, pour motif professionnel ou d'apprentissage, de 15 ans et plus en 1970).

VILLE		PROFESSION EN 1970							
		Prof. agricole	Artisan	Apprenti	Commerçant	Salarié privé	Fonctionnaire	Autres	Ensemble
KPALIME		16,8 (131)	20,5 (298)	39,6 (197)	2,9 (314)	47,1 (34)	45,6 (158)	(19)	22,8 (1 151)
ATAKPAME		22,0 (41)	33,5 (272)	52,5 (198)	19,0 (137)	38,9 (36)	65,0 (103)	41,8 (91)	39,7 (878)
BADOU		7,8 (90)	27,5 (40)	9,7 (31)	10,2 (59)	(3)	(14)	26,7 (30)	17,2 (267)
3 VILLES		14,5 (262)	26,7 (610)	43,4 (426)	8,0 (510)	42,5 (73)	54,2 (275)	36,4 (140)	28,7 (2 296)
3 VILLES	SM	17,3 (208)	32,4 (481)	50,7 (341)	21,9 (128)	42,3 (71)	58,9 (241)	38,1 (134)	38,4 (1 604)
	SF	3,7 (54)	5,4 (129)	14,1 (85)	3,4 (382)	22,2 (2)	(34)	(6)	6,1 (692)
3 VILLES	SM 15-29 ans	(23)	47,1 (189)	51,2 (334)	27,3 (33)	58,3 (120)		43,7 (80)	49,4 (779)
	SM 30 ans et +	13,5 (185)	22,9 (292)	(7)	20,0 (95)	53,1 (192)		29,6 (54)	28,0 (825)
3 VILLES	SM+SF 15-29 ans	26,2 (42)	34,9 (261)	44,0 (416)	8,0 (174)	52,1 (144)		41,2 (85)	36,5 (1 122)
	SM+SF 30 ans et +	12,3 (220)	20,6 (349)	(10)	8,0 (336)	51,5 (204)		29,1 (55)	21,2 (1 174)

Source : ER 1970-1979 *( ) : effectif pris en compte*

(1) *proportions calculées par rapport aux résidents recensés en 1970 (sans les omis)*

SM = *sexe masculin* ; SF = *sexe féminin*
15-29 ans / 30 ans et + = âge en 1970

En résumé, mis à part le cas des élèves dont l'émigration est particulièrement intense, et celui des agriculteurs au contraire beaucoup plus sédentaires que les autres citadins, la relation entre la profession et la fréquence de l'émigration n'est pas toujours identique selon le groupe d'âges, le sexe ou la ville de départ considérés. En conséquence, il est difficile de conclure, pour ces cas, à un effet de sélectivité propre à la variable profession sur la propension à émigrer en soi (c'est-à-dire quels qu'en soient les motifs).

2-5-2- Emigrations de travail et marché local de l'emploi.

Si l'on veut appréhender les émigrations comme un révélateur de l'état du marché local de l'emploi, il faut restreindre l'analyse aux seules migrations de travail, c'est-à-dire pour motifs professionnels ou d'apprentissage (1), et aux individus qui ont initié le départ, les migrants de type "actif" (tableau 50).

La proportion de ces émigrants dans la population active peut être interprétée comme un indicateur de l'impact direct du marché de l'emploi de chaque ville sur l'émigration. Il est alors intéressant de la comparer à la proportion de l'ensemble des émigrants dans la population résidante totale. C'est à Atakpamé que ces deux proportions sont les plus élevées : 40 % pour la première et 64 % pour la seconde. A Kpalimé elles s'établissent, respectivement, à 23 % et 58 %, et à Badou à 17 % et 58 %. La position relative d'Atakpamé selon ces deux indices tendrait à confirmer l'hypothèse émise à propos des immigrations, à savoir l'effet d'entraînement des migrations de travail sur les autres migrations. Mais on s'attendrait alors à trouver à Badou une émigration totale relativement moins importante qu'à Kpalimé. Si les migrations de travail ont un effet d'entraînement certain, non seulement à travers les migrations de groupe qu'elles induisent, mais également par des migrations pour motifs matrimoniaux ou familiaux qui peuvent être souvent considérées comme des migrations induites par une migration de travail antérieure, certaines catégories de migrations peuvent conserver une dynamique indépendante.

(1) Contrairement à l'option adoptée pour l'étude de l'effet du niveau d'instruction sur l'émigration, inclure les migrations scolaires dans les migrations de travail ne se justifie pas ici, puisqu'il s'agit de différencier les secteurs d'activité.

Toutefois la comparaison des proportions d'émigrants de travail de type "actif" entre Kpalimé et Badou est rendue délicate en raison des cas relativement nombreux de motifs ou de type d'émigration non précisés, et qui ont dû être exclus d'office de l'analyse. Ces derniers représentent 17,4 % de l'ensemble des émigrants à Kpalimé, et 16,3 % à Badou (à titre comparatif 11,0 % à Atakpamé) (1).

Ces pourcentages d'imprécisions invitent par ailleurs à ne prendre en considération, pour la suite de cette analyse, que les effets suffisamment marqués, non susceptibles d'être remis en cause par les cas indéterminés.

Revenons à ce nouvel indicateur d'émigration. Une proportion particulièrement forte d'émigrants de travail (de type "actif") dans une profession donnée n'est pas pour autant un signe de léthargie du secteur d'activité correspondant. Une émigration intense peut s'accompagner d'une immigration également importante et indiquer une rotation rapide au sein de la profession.

C'est le cas par exemple des fonctionnaires, dont la mobilité géographique est soumise au système des affectations. Cette profession enregistre les plus fortes proportions d'émigrants de travail (54 % contre 29 % en moyenne pour l'ensemble de l'échantillon) et, quels que soient la ville, le sexe ou le groupe d'âges considérés, les écarts à la moyenne restent toujours significatifs (2). Or, dans la population active de 1979, les immigrés sont aussi particulièrement nombreux dans cette profession.

Dans une même ville les fonctionnaires se renouvellent très vite, et on peut penser que cette caractéristique, inhérente à la profession même et à son système d'affectations successives, n'est pas spécifique aux seules villes étudiées, mais se retrouverait dans les autres villes secondaires du pays. Le principe d'affecter un fonctionnaire hors de sa région d'origine, puis d'une préfecture à l'autre, se justifiait initialement par une volonté d'unification d'un pays où les particularismes ethniques et régionaux sont très marqués. Le système d'affectation se fonde sur une rotation très rapide du personnel : les cas de fonctionnaires mutés tous les trois ou quatre ans dans une nouvelle ville n'apparaissent pas exceptionnels, comme nous le montrera l'analyse des biographies migratoires.

(1) Ces pourcentages se rapportent à l'ensemble des émigrants de tous âges.

(2) Au seuil de confiance de 0,1 %, sauf pour les hommes de 15-29 ans où il est de 5 % (tests d'indépendance du CHI-2). Pour la population féminine seule et dans la distinction par groupe d'âges les salariés du secteur privé ont été ajoutés aux fonctionnaires en raison de leur très faible effectif.

La catégorie des apprentis induit également des émigrations de travail proportionnellement parmi les plus importantes (43 % d'émigrants pour l'ensemble de l'échantillon) sauf à Badou, mais étant donné la faiblesse des effectifs l'écart à la moyenne est peu significatif (le risque de fluctuations aléatoires est supérieur à 30 %). Dans la population masculine seule cet effet est imputable à la jeunesse des apprentis.

Toutefois, le fait que la proportion d'émigrants de travail soit plus forte chez les apprentis que chez les artisans des mêmes âges (44 % contre 35 % dans le groupe 15-29 ans, les deux sexes ensemble (1)) pourrait traduire les difficultés d'installation des apprentis à leur libération. Comme il ressort d'une étude du CEPOGI sur la promotion de l'artisanat dans les villes secondaires du Togo (2), ce secteur d'activité souffre d'une pléthore d'effectifs face à une demande insuffisante. Cette interprétation rejoint les conclusions sur l'évolution de la proportion des apprentis et des artisans dans la population immigrée selon l'ancienneté de leur installation en ville : cette analyse tendait à montrer une certaine incapacité des villes secondaires considérées à retenir et intégrer tous les apprentis venus s'y former (3).

Mais, les émigrations d'installation des apprentis à leur libération peuvent s'expliquer également par la nature des liens existant entre l'apprenti et son patron. Le patron d'apprentissage est souvent choisi dans le réseau de connaissances de la famille de l'apprenti, et peut alors également faire figure de tuteur pour ce dernier. Aussi, à sa libération, l'apprenti préférera éviter de faire concurrence à son ancien patron et de lui prendre sa clientèle, et ira s'installer dans une autre ville, ou retournera exercer à son lieu d'origine où il pourra se constituer plus facilement une clientèle à partir de son propre réseau de relations.

Ce facteur explicatif n'est pas toutefois en contradiction avec le précédent, dans la mesure où les difficultés d'expansion du secteur artisanal dans les villes secondaires considérées peuvent précisément rendre les problèmes de clientèle plus aigus pour les nouveaux artisans.

Pour poursuivre les recherches sur ce sujet particulier et affiner l'analyse différentielle des émigrations de travail des apprentis et des

---

(1) La différence est significative au seuil de confiance de 1 % (test d'indépendance du CHI-2).

(2) Centre d'Etudes Pratiques en Organisation, Gestion et Informatique. 1979.

(3) Cf. p. 239 et p. 242.

artisans, il serait alors nécessaire de pouvoir distinguer au sein du secteur artisanal les différentes branches d'activité.

Parmi les professions qui au contraire ont un impact relativement faible sur les émigrations de travail, on retrouve les agriculteurs avec 14 % d'émigrants et les commerçants avec seulement 8 % d'émigrants (pour l'ensemble de l'échantillon).

Pour cette dernière profession on peut d'abord évoquer le même type d'explications que pour les immigrations de travail (également peu fréquentes dans le commerce), c'est-à-dire la place dominante occupée par les femmes dans cette profession alors que les migrations de travail sont beaucoup plus rares chez ces dernières que chez les hommes. Mais, même en dehors de ce facteur, le secteur commercial secrète peu d'émigrations de travail : on y compte 22 % d'émigrants masculins contre 38 % en moyenne, et 3 % d'émigrantes contre 6 % en moyenne (1).

La catégorie professionnelle résiduelle ("autres") appelle une dernière remarque. Il s'agit d'une catégorie qui renferme les professions les plus marginales ou les plus précaires, dont les manoeuvres, terme qui peut recouvrir des individus sans emploi déterminé, donc a priori les moins bien inserrés dans l'économie urbaine. Or, les émigrations de travail ne sont pas plus fréquentes qu'en moyenne pour les hommes de cette catégorie professionnelle (2). Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre d'après sa composition, cette catégorie marginale n'exerce pas d'effet de refoulement migratoire particulier.

Au terme de cette analyse on est tenté de rapprocher le profil professionnel des émigrants de travail de celui des immigrants de travail. Il se dégage alors un certain parallélisme : les activités qui provoquent relativement le plus d'émigrations de travail sont également celles qui attirent le plus d'immigrés de travail (comme la fonction publique) et, inversement, celles dont l'impact sur l'émigration est particulièrement faible ont aussi un effet d'attraction migratoire limité (les professions agricoles, le commerce féminin).

---

(1) Les écarts sont statistiquement significatifs au seuil de confiance de 0,1 % pour les hommes et de 1% pour les femmes (tests d'indépendance du CHI-1).

(2) L'effectif des femmes dans cette catégorie est trop faible pour pouvoir les analyser.

En conséquence, une forte proportion d'émigrants dans une catégorie professionnelle ne traduit pas nécessairement une activité en perte de vitesse dans les villes étudiées et, réciproquement, une faible émigration n'est pas un signe de son dynamisme. Cet indicateur ne peut dont pas constituer un "baromètre" du niveau d'activité de la profession considérée dans chaque ville.

Les similitudes observées entre émigrations et immigrations de travail suggèrent plutôt l'existence d'une logique migratoire propre à chaque profession, et montrent que cette variable exerce un réel effet de sélectivité sur les migrations de travail.

* *
*

En guise de récapitulatif à l'étude des émigrants, il paraît utile de souligner les correspondances qui existent entre les schémas d'immigration et ceux d'émigration.

Au niveau des modalités de la migration et de ses déterminants, il se dégage un modèle commun, dans ses grandes lignes, aux deux populations migrantes, qu'il s'agisse de la répartition des migrants par type de migration ou par grande catégorie de motifs, de la relation entre ces deux variables, ou encore de leur différenciation en fonction du sexe et de l'âge.

Au niveau du profil démographique et socio-professionnel des migrants, on retrouve aussi des tendances semblables. Ainsi, la structure par âge des immigrés comme des émigrants est marquée par le poids particulier des 15-29 ans. Par ailleurs, ce sont les mêmes secteurs d'activité économique qui, à la fois, attirent et fournissent relativement le plus de migrants de travail (comme la fonction publique), et inversement ce sont les mêmes secteurs qui sont le moins touchés à la fois par les immigrations et les émigrations de travail (comme l'agriculture et le commerce féminin).

Ces rapprochements ne signifient pas pour autant une similitude parfaite entre les caractéristiques des immigrés et celles des émigrants. Nous avons aussi eu l'occasion de préciser certaines différences révélatrices. Par exemple, les migrations pour motifs scolaires ou d'apprentissage interviennent à des étapes distinctes de la formation dans chacune des deux sous-

populations : pour entreprendre ou poursuivre des études, commencer un stage d'apprentissage, chez les immigrés; alors que chez les émigrants les départs pour fin d'études ou d'apprentissage sont importants, voire dominants.

Ou encore, dans les migrations pour motifs familiaux, les retours au milieu d'origine sont plus fréquents chez les émigrants que chez les immigrés.

Si l'on introduit une dimension temporelle, ces éléments de dissymétrie renvoient à une logique des cheminements migratoires.

A travers les points communs, mais aussi les traits spécifiques, il se dessine ainsi une certaine cohérence entre les schémas d'immigration et ceux d'émigration. Ces remarques invitent à dépasser l'approche dichotomique en termes d'effets d'attraction des villes pour les immigrations, et en termes d'effets de rejet pour les émigrations, pour adopter une approche longitudinale, permettant d'avoir une vision plus globale et réunifiée des processus migratoires, et de réintégrer l'"étape-ville secondaire" dans la trajectoire des migrants.

3 - UNE OPTIQUE LONGITUDINALE : L'"ETAPE-VILLE SECONDAIRE" DANS LA TRAJECTOIRE DES MIGRANTS

Pour comprendre la signification des flux migratoires qui traversent les trois villes secondaires étudiées, on peut envisager des projets migratoires qui, initialement, attribueraient à ces villes un simple rôle d'étape. Il peut s'agir d'une étape parmi d'autres d'un cheminement migratoire, dont la capitale ne constitue pas nécessairement l'objectif final, ou simplement d'une étape urbaine dans le cycle de vie de l'individu, qui sera suivie d'un retour au milieu d'origine.

Ainsi, au terme d'une étude sur des immigrants urbains au Cameroun, FRANQUEVILLE concluait : "le séjour en ville se conçoit souvent comme une étape dans l'existence, un moyen d'accéder à un certain niveau de vie, un certain rang social dans le village" (1). Ou encore, pour deux des villes qui nous concernent directement, NYASSOGBO commentait les résultats d'une enquête effectuée en 1974 auprès de 1 186 immigrants ruraux installés à Kpalimé et Atakpamé : "la ville est un lieu de passage, où "on fait sa situation", et où on prépare l'avenir des enfants" (2).

Nous essaierons d'abord de voir dans quelle mesure les stratégies migratoires des individus et, ici en particulier, l'"étape-ville secondaire" peuvent renvoyer à leurs stratégies profesionnelles et en constituer un instrument de mise en oeuvre.

Enfin, pour mieux comprendre la signification du séjour dans les villes secondaires, non seulement dans la stratégie professionnelle du migrant, mais plus généralement dans son cycle de vie, nous appréhenderons d'une manière qualitative les espaces de vie du migrant à partir de biographies d'immigrés dans ces villes.

---

(1) FRANQUEVILLE (A) - 1972 (b), p. 384.

(2) NYASSOGBO (G.K) - 1975, p. 193.

3-1- Stratégies migratoires et professionnelles.

En se situant du point de vue des agents économiques, on se demandera dans quelle mesure la fonction de relais migratoire des villes secondaires correspond à une période de formation et d'apprentissage, au niveau scolaire et professionnel.

3-1-1- Migrations scolaires.

Les immigrations pour motifs scolaires peuvent être reliées à un séjour transitoire en ville. On peut concevoir le schéma suivant : ces villes, par leur équipement privilégié en établissements scolaires, attirent une population d'élèves venant poursuivre leurs études, et qui, une fois leur formation achevée, reviendront dans leur village d'origine, ou bien seront tentés de partir vers une ville plus importante, Lomé principalement, à la recherche de meilleures opportunités d'emplois que celles offertes dans les villes secondaires, et mieux adaptées à leur niveau d'instruction (des emplois administratifs en particulier). Il faut également ajouter le cas des immigrés scolaires désirant compléter leur formation par des études universitaires, dispensées presque exclusivement par Lomé ou d'autres capitales étrangères. Pour tous ces jeunes scolarisés, les centres secondaires n'auront représenté qu'une étape dans leur cycle de vie, le temps de leur formation : ici c'est la fonction scolaire des villes qui induit leur caractère de relais migratoire.

Si les immigrations scolaires n'entraînent souvent qu'un séjour en ville limité plus ou moins à la durée des études poursuivies, le poids des motifs scolaires devrait être plus important dans les dernières cohortes arrivées en ville. En effet, lorsque l'on observe les cohortes d'immigrés résidant toujours dans les trois villes au moment de l'enquête de 1979, les motifs d'immigration reliés à des séjours transitoires sont sous-représentés. Pour les immigrés installés en 1978-79, par contre, ce biais devient négligeable.

Chez ces derniers le poids des motifs scolaires dans les décisions d'immigrer est effectivement un peu plus important que dans les cohortes précédentes (1970-1977), du moins pour les hommes : 11,5 % des immigrés

de type "actif" contre 9,5 % (1). Pour les femmes l'écart, qui joue en sens inverse, n'est pas significatif : respectivement 5,5 % contre 6,9 % (2) .

Quelques autres éléments viennent également à l'appui du schéma décrit précédemment.

On retrouve des émigrants scolaires pour motif de fin d'études, ce qui suppose une immigration scolaire antérieure. En outre, on a vu que l'émigration était particulièrement intense chez les scolarisés de 15-29 ans (3). Enfin, chez les jeunes instruits, émigrant pour motifs scolaires ou professionnels, Lomé apparaît comme une destination privilégiée par rapport à la place que la capitale occupe, en moyenne, dans les destinations des émigrants (4).

Certes, la population de référence pour les émigrants est la population résidant en 1970, et non celle des immigrants 1970-1979. Il faut donc supposer que les tendances énoncées ci-dessus resteraient valables pour les immigrants, afin de les interpréter dans une optique longitudinale, comme indices du devenir des immigrants scolaires.

Si la formation scolaire des migrants correspond à une facette de la fonction de transit migratoire des villes secondaires, cette association fonctionnelle peut donner lieu à plusieurs interprétations.

La première est de considérer que ces centres accomplissent "normalement" leur fonction de formation scolaire vis à vis des populations environnantes, et de trouver logique que les migrants scolaires retournent dans leur milieu d'origine après avoir bénéficié des services de la ville.

Mais on peut également voir dans les départs des anciens immigrants scolaires - et plus généralement des jeunes scolarisés - le signe d'une incapacité des villes à intégrer ces jeunes dans les structures de leur économie. Il est éloquent, à cet égard, que la capitale les attire tout particulièrement. Les jeunes migrants scolarisés dans les villes secondaires sont loin de tous retourner dans leur village d'origine, où ils pensent sans doute ne pas pouvoir tirer tout profit de leur formation acquise.

---

(1) Soit, respectivement, 68 immigrés scolaires sur 440 immigrés de type "actif" et 111 sur 983 : la différence est significative au seuil de confiance de 5 % d'après le test d'indépendance du CHI-2.

(2) Soit, respectivement, 24 immigrées scolaires sur 443 de type "actif" et 49 sur 709.

(3) Cf. p. 285 .

(4) Cf. pp. 267 et 279-280.

3-1-2- Migrations pour apprentissage

Les immigrations en ville pour motif d'apprentissage peuvent aussi être conçues initialement comme des migrations temporaires, limitées à la durée du stage, fixée le plus souvent à trois ou quatre ans. Ainsi, nous avons vu que, si les immigrations correspondaient toutes au commencement du stage d'apprentissage, les quatre cinquièmes des émigrations pour motif d'apprentissage étaient provoquées par la fin du stage.

Par ailleurs, le poids des motifs d'apprentissage dans les dernières cohortes immigrées en ville (en 1978-79) est nettement plus important que dans les cohortes antérieures (1970-1977) : 18 % contre 10 % pour les immigrés masculins (de type "actif"), et 5 % contre 2,5 % pour les immigrées (1). Ces écarts, plus marqués que pour les motifs scolaires, prouvent que parmi les immigrants 1970-1979 pour motif d'apprentissage, une proportion importante ont dû repartir, avant 1979, de la ville où ils étaient venus acquérir une formation professionnelle. Il se pourrait qu'intervienne également une évolution dans la structure des motifs d'immigration d'une cohorte d'immigrés à l'autre ... mais il n'est pas possible de discerner ici l'impact respectif de ces deux facteurs.

L'étape migratoire induite par la fonction de formation professionnelle assurée par les villes secondaires peut être perçue sous deux angles différents, comme dans le cas de la fonction scolaire.

Soit l'on considère que ces villes remplissent efficacement leur fonction de formation professionnelle en "renvoyant" à leur milieu d'origine (ou ailleurs...) les jeunes préparés à exercer un métier ; soit l'on traduit les départs d'apprentis comme un indice des difficultés du secteur artisanal à intégrer ces nouveaux travailleurs (2).

---

(1) Pour les hommes, l'écart est significatif au seuil de confiance de 0,1 %, selon le test d'indépendance du CHI-2 (les effectifs correspondants étant : 79 immigrés 1978-79 pour apprentissage sur 440 immigrés de type actif, et 102 immigrés 1970-77 sur 983).
Pour les femmes, l'écart est significatif au seuil de confiance de 5 % (et les effectifs correspondants sont : 21 immigrées 1978-79 pour apprentissage sur 433 immigrées de type actif, et 18 immigrées 1970-77 sur 709).

(2) Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ce point de discussion : cf. pp.239, 242 et 291.

3-1-3- Secteur transitionnel, opportunités intermédiaires et étape migratoire.

En dehors des immigrants pour motifs scolaires ou d'apprentissage, pour lesquels l'objectif de formation est évident, cette préoccupation pourrait être également sous-jacente chez d'autres immigrants et impliquer, ici aussi, un séjour transitoire dans les villes secondaires. Ce serait en particulier le cas des migrants ruraux venus dans une ville secondaire à la recherche d'une certaine adaptation à la vie citadine et d'une qualification professionnelle, avant le départ pour une grande métropole. Cet apprentissage (au sens large) s'inscrirait dans la stratégie migratoire globale des individus, comme une étape volontairement recherchée, afin de mieux réussir le projet final - la grande ville - ou bien favoriserait lui-même de nouvelles motivations de départ. Les villes secondaires apparaîtraient ainsi comme un instrument dans les stratégies de mobilité spatiale, culturelle et professionnelle, pour aboutir à la grande ville, terme et synthèse de ces différentes formes de mobilité (1).

Pour rendre compte de ce phénomène, on pourrait concevoir une transposition du modèle de HARRIS et TODARO, destiné à expliquer les migrations des campagnes vers les villes dans les pays en développement (2). Ce qui retiendra notre attention ici n'est pas tant l'analyse des déterminants de la décision d'émigrer en termes d'écarts de salaires entre les deux zones et de probabilités de trouver un emploi en ville, mais plutôt le "découpage de la migration en deux "étapes", relativement cloisonnées, du secteur rural au secteur urbain traditionnel, puis du secteur urbain traditionnel au secteur urbain moderne" (3). TODARO attribue aux petites activités urbaines traditionnelles une fonction de secteur transitionnel, étape de passage de la campagne vers le salariat (4).

Il s'agirait de rajouter une dimension spatiale supplémentaire à ce schéma, en introduisant entre les zones rurales et les grandes villes, lieux privilégiés des activités industrielles modernes, les villes secondaires dont les activités économiques relèvent essentiellement du secteur traditionnel (la fonction publique mise à part). Les petites activités

(1) RAMBAUD (P) - 1974, p. 109.

(2) HARRIS (S.R), TODARO (M.P) - 1970.
TODARO (M.P) - 1969.

(3) Selon la présentation de ce modèle par TAPINOS (G) - 1974, p. 48.

(4) TODARO (M.P) - 1974.

urbaines des centres secondaires joueraient alors le rôle de secteur transitionnel dans les stratégies migratoires et professionnelles des individus, des campagnes vers les métropoles (Lomé en particulier, et d'autres capitales étrangères). Ainsi s'expliquerait le caractère de relais migratoire de ces villes.

Toutefois, la transposition du processus de migration par étape de HARRIS et TODARO s'avère très limitée, et le passage par un secteur transitionnel dans le cas qui nous concerne ne peut se justifier, comme dans le modèle évoqué, par une période de chômage urbain, souvent déguisé sous la forme de petites activités traditionnelles, permettant d'attendre un emploi dans le secteur moderne tout en se rapprochant de ce dernier afin d'accroître la probabilité d'y accéder.

Il reste donc à déterminer plus précisément comment le rôle de secteur transitionnel assuré par les villes secondaires s'inscrit dans les projets migratoires individuels. S'il existe chez le migrant d'origine rurale une véritable stratégie migratoire avec pour objectif final la capitale, il s'agit alors de définir les avantages que peut retirer le migrant d'une étape par une ville secondaire, et de mettre en évidence la rationalité qui sous-tend sa décision.

Pour choisir Lomé (si l'on reste dans le cadre national togolais) comme destination finale plutôt qu'une ville de taille plus réduite, le migrant doit y trouver un avantage relatif : l'espérance d'un revenu supérieur, en particulier grâce aux opportunités offertes dans le secteur urbain moderne. Dans ce cas, toute étape migratoire intermédiaire retarde l'accession à ces emplois plus rémunérateurs, et entraîne un manque à gagner pour le migrant.

Pour compenser ce dernier, le passage par une ville secondaire apparaît susceptible d'apporter au moins deux types d'avantages.

Le premier est d'ordre économique : cette étape peut être pour le migrant une occasion d'investir dans sa propre formation professionnelle, de manière à accroître les revenus escomptés dans le futur. Le niveau de vie étant supérieur dans la capitale que dans les villes secondaires, il est plus avantageux pour lui de passer cette période de formation relativement peu rémunératrice, ou même pas du tout dans les cas d'apprentissage, dans un endroit où il peut minimiser ses dépenses.

Le deuxième avantage se situe en dehors de la sphère économique, et concerne le coût psychique de la migration. Pour le migrant rural, le séjour dans une ville secondaire avant une grande métropole peut se révéler

un moyen de minimiser les coûts d'adaptation au milieu urbain, par un éloignement progressif de son milieu d'origine. Ce facteur pourrait jouer en particulier pour les migrants originaires de la région même des villes considérées : ils ont souvent une première connaissance de ces centres, par des visites antérieures, ils y bénéficient de relations familiales, ou autres, probablement plus nombreuses que dans la capitale, autant d'éléments qui constituent un cadre plus sécurisant pour la première étape urbaine de leur trajet migratoire. L'analyse des entretiens d'immigrés permettra d'ailleurs de confirmer l'importance du rôle des réseaux de relations dans les processus migratoires.

Il n'est cependant pas nécessaire d'imaginer des stratégies migratoires intégrant volontairement l'"étape-ville secondaire" dans une trajectoire orientée vers la capitale, pour expliquer le caractère de relais migratoire de ces villes vis à vis de Lomé. Il suffit pour cela de concevoir des comportements migratoires réagissant aux opportunités d'emplois et aux différentiels de revenus, et de replacer les villes secondaires étudiées par rapport à la localisation des fonctions économiques dans l'espace national.

En ce qui concerne l'espace urbain togolais, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la concentration des activités industrielles à Lomé, et de montrer que les villes secondaires étudiées n'offraient que très peu d'emplois salariés réguliers en dehors de la fonction publique. Le secteur artisanal, qui absorbe une grande partie de la population active de ces centres, fonctionne essentiellement avec des apprentis, non rémunérés. En outre, la capitale monopolise non seulement l'essentiel des fonctions industrielles, mais aussi administratives, financières, politiques ...

Lorsque l'on considère les déséquilibres des fonctions urbaines entre les villes secondaires et la capitale, la dynamique des villes secondaires, perçue sous l'angle des fonctions urbaines et de leur capacité à créer des emplois, n'apparaît pas assez forte pour endiguer les migrations vers Lomé, ni pour retenir les citadins de partir pour la capitale. Si, pour le migrant d'origine rurale, le mobile essentiel est la recherche d'un emploi salarié dans le secteur urbain moderne, ou plus généralement d'un emploi régulier lui offrant un revenu supérieur à son revenu habituel, le pouvoir de rétention des villes secondaires dépendra des possibilités d'emplois offertes par ces villes, par rapport à celles offertes dans les grandes métropoles. Etant donné la faiblesse des structures économiques des villes secondaires, ces dernières présentent peu d'opportunités

intermédiaires dans l'espace séparant l'émigrant rural de la capitale, ou d'autres métropoles côtières (Accra, Cotonou, Abidjan ...). On retrouve ici la notion des "intervening opportunities" de STOUFFER, comme principe d'organisation de base des courants migratoires (1).

Que l'on envisage l'"étape-ville secondaire" comme un instrument dans les stratégies migratoires, ou bien plus simplement comme la conséquence de comportements migratoires sensibles aux déséquilibres de l'espace économique national, ces schémas permettent-ils effectivement de rendre compte des flux migratoires traversant les trois villes étudiées ?

Même en s'intéressant uniquement aux migrations de travail, leur portée explicative reste limitée dans le cas présent. Ces derniers ne peuvent s'appliquer qu'aux migrants d'origine rurale pour lesquels l'"étape-ville secondaire" s'inscrit dans une trajectoire aboutissant à Lomé, seule métropole dans l'espace togolais, où à une capitale étrangère. Or, ce type de cheminement est loin de constituer un modèle général, au niveau des trois villes concernées du moins. La redistribution spatiale de la population qui s'effectue par l'intermédiaire de ces centres de transit migratoire bénéficie également aux autres villes secondaires et aux zones rurales elles-mêmes (2).

S'agissant des migrations de travail entre villes secondaires, mais également entre la capitale et les villes de l'intérieur, nous avons déjà souligné l'impact majeur de la fonction publique avec son système d'affectation. Dans cette mobilité qui procède principalement par mutations autoritaires, les déterminants individuels de la décision de migrer interviennent peu, et sont d'abord soumis à une logique imposée par l'appareil administratif de l'Etat.

Pour mieux comprendre la place des villes secondaires dans les cheminements migratoires, et en particulier les migrations vers les zones rurales, il paraît nécessaire de re-situer ces villes dans les espaces de vie du migrant, et de voir quels liens celui-ci maintient avec son milieu d'origine.

---

(1) STOUFFER (S.A) - 1940 et 1960.

(1) Cf p. 192.

3-2- Espaces de vie des immigrés.

Nous exploiterons ici les 24 entretiens réalisés en 1984 auprès d'individus immigrés en 1978-1979 (1975-1979 pour Badou) et toujours présents dans le même quartier lors de l'enquête migration de 1984 (1). Ce sous-échantillon est composé de 14 hommes et 10 femmes, tous chefs de ménage, à l'exception de 2 femmes, épouses de chefs de ménage absents au moment de l'enquête. Les hommes sont tous âgés de plus de 30 ans en 1984, mais on compte 3 femmes qui n'ont pas encore atteint cet âge.

Nous complèterons également ces informations par les renseignements issus des 44 entretiens de chefs de ménage immigrés, réalisés en 1979 par AGIER, dans le quartier Zongo-Cotocoli d'Atakpamé. Ils concernent uniquement des hommes, d'ethnie Cotocoli ou Tchamba (originaires de la Région Centrale et du sud de la Région de la Kara).

Etant donné la taille très réduite des sous-échantillons concernés, nous chercherons essentiellement à mettre en évidence certains comportements et phénomènes, révélateurs pour la compréhension des processus migratoires, sans prétendre en mesurer l'impact précis.

Il s'agit en outre d'échantillons très spécifiques, et l'appréhension de certains phénomènes pourrait s'en trouver biaisée, biais que nous essaierons d'apprécier.

3-2-1- Cheminements migratoires avant l'arrivée dans les villes des Plateaux.

Si les migrations multiples sont de règle, il ne se dégage aucune trajectoire qui mènerait progressivement les migrants des campagnes vers les villes. Un ou plusieurs séjours en milieu rural prennent fréquemment place après un séjour en milieu urbain (2).

Chez les Cotocoli et Tchamba du Zongo d'Atakpamé, ces migrations répétées s'inscrivent dans un espace relativement circonscrit, par le village

(1) Cf. pp. 112-113 et 115.

(2) Pour distinguer les migrations des simples déplacements temporaires, seuls ont été pris en compte les séjours d'au moins six mois.

d'origine, les zones de plantations du Ghana et de la Région des Plateaux, et les villes de la région. A l'intérieur de cet espace, des migrations de retour vers le village natal ou d'anciens lieux de résidence ne sont pas rares.

Pour les immigrés interrogés en 1984, la durée moyenne de séjour dans les lieux de résidence qui ont précédé l'arrivée dans une des trois villes est de 7,5 ans. Etant donné les erreurs de mémoire qui peuvent intervenir dans les biographies migratoires, cet indice est à considérer comme une approximation. Il permet néanmoins, et ce malgré la taille très réduite de l'échantillon, de mettre en évidence des comportements migratoires différenciés selon la profession (et statistiquement significatifs).
On peut distinguer trois groupes :

- Les fonctionnaires (auxquels ont été réunis un enseignant du privé et un pasteur) (8 hommes et 2 femmes), enregistrent les plus courtes durées de séjour : 5,7 ans en moyenne (1). Des durées moyennes de séjour brèves sont synonymes de migrations très fréquentes. Cette catégorie professionnelle se caractérise à nouveau par une mobilité particulièrement intense, qui résulte directement du statut de fonctionnaires (ou assimilés).
A titre illustratif, en voici quelques exemples :

. B.T., originaire de Bafilo (Région de la Kara), est chef de secteur à la Société Togolaise de Coton à Atakpamé. A 49 ans, il a effectué 12 migrations, dont 6 affectations, en 20 ans de carrière.

. D.W., originaire de Kpalimé, a 47 ans. Il est instituteur dans sa ville natale où il réside actuellement, après avoir effectué 9 migrations, dont 7 sont des affectations intervenues en 22 ans de vie active dans l'enseignement.

. D.K., originaire d'un village du Wawa, est secrétaire dactylographe dans une administration à Badou. A 42 ans il a 8 migrations à son actif, dont 5 affectations en 16 ans dans la fonction publique.

---

(1) La différence entre la durée moyenne de séjour chez les fonctionnaires et celle dans les autres professions est significative au seuil de confiance de 3 % (se reporter à l'annexe 23 pour le détail du test fischérien de différence des moyennes, utilisé ici).

- Les commerçants (2 hommes et 6 femmes) se distinguent au contraire par des séjours particulièrement longs : 10,1 ans en moyenne (1).

On avait déjà relevé une tendance, relative, à la sédentarisation chez les revendeuses. En outre,les migrations de ces dernières sont principalement liées à des motifs d'ordre familial ou matrimonial, ou apparaissent comme des migrations induites, mais plus rarement comme des migrations provoquées par leur activité professionnelle. En voici deux illustrations :

. W.Y., originaire d'un village de l'Ogou, est revendeuse d'aliments préparés à Atakpamé. Elle a 48 ans, et a effectué 4 migrations : la première pour son premier mariage, la deuxième après le décès de son mari pour revenir à son village natal, la troisième pour rejoindre sa soeur dans un autre village, et la quatrième à Atakpamé pour son remariage.

. A.B. est nigériane, née à Atakpamé, et a 53 ans. Elle est actuellement commerçante sur les marchés d'Atakpamé, où elle réside à nouveau après avoir effectué trois migrations. A son mariage elle a suivi son mari au Ghana, où chacun tenait son commerce. Comme "les affaires ne marchaient plus" ils sont rentrés, elle à Lomé avec deux de ses enfants, et son mari au Nigéria avec les autres enfants. Elle a dû ensuite revenir à Atakpamé, pour s'occuper de sa mère devenue âgée.

- Les artisans enfin, (4 hommes et 2 femmes), ont un comportement intermédiaire, avec une durée moyenne de séjour dans les lieux de résidence antérieurs de 7,4 ans.

Si les cheminements migratoires des artisans sont généralement marqués par les migrations pour apprentissage puis les migrations d'installation, une fois établis à leur compte certains facteurs, comme l'attachement à un atelier ou à une clientèle, peuvent au contraire favoriser une relative stabilité résidentielle (2).

Ces biographies migratoires rejoignent les conclusions tirées de l'analyse transversale des immigrés et des émigrants, quant à la mobilité différentielle selon la catégorie professionnelle.

---

(1) La différence entre la durée moyenne de séjour chez les commerçants et celle dans les autres professions est significative au seuil de confiance de 2 % (selon le test fischérien de différence des moyennes).

(2) Nous avons déjà eu l'occasion de traiter ce sujet : cf. p. 286.

3-2-2- Insertion en ville des immigrés.

Les réseaux sociaux et familiaux tiennent une place importante dans les cheminements migratoires, comme le montrent les modalités d'insertion des immigrés en milieu urbain.

La plupart des immigrés avaient une connaissance préalable de la ville d'installation choisie, à l'occasion de passages, par des visites ou des séjours antérieurs. Pour certains, il s'agissait même d'une migration de retour à leur ville natale. En général, ils peuvent compter sur des relations de parenté, ethniques, professionnelles ou d'originaires du même village. Les cas d'immigrés ne connaissant personne avant leur arrivée en ville sont exceptionnels, cette situation peut se rencontrer pour des fonctionnaires affectés autoritairement dans une ville.

Grâce à ses relations, l'immigrant bénéficie d'une première structure d'accueil et d'hébergement à son arrivée en ville, et souvent d'une aide pour trouver un logement, éventuellement un travail ou une place d'apprenti. Mis à part les salariés affectés, pour qui le problème de l'emploi ne se pose pas, les artisans et les commerçants se sont souvent informés sur les possibilités de "faire des affaires" avant leur installation en ville. C'est plus rarement le cas des femmes dont l'immigration renvoie surtout à des préoccupations familiales ou matrimoniales.

En raison de leurs connaissances personnelles, les nouveaux arrivés ont rarement besoin de recourir aux associations d'entraide pour les ressortissants d'un même village, d'une même ethnie, ou d'un même pays.

Certains auteurs, comme NYASSOGBO (1), considèrent même le système d'accueil spontané et d'entraide comme un facteur indirect de l'exode rural. Ces structures d'accueil et le réseau de relations qui les sous-tendent contribuent en effet à entretenir des filières migratoires.

Si les solidarités familiales et ethniques semblent jouer un grand rôle dans l'intégration des immigrants en ville, l'appréciation que l'on peut en faire n'est-elle pas biaisée du fait que les biographies recueillies concernent uniquement des immigrés toujours présents en 1984, donc installés depuis au moins cinq ans, les immigrants repartis avant 1984 n'ayant pu - et pour cause - être interrogés à ce propos.

---

(1) NYASSOGBO (G.K) - 1975, p. 192.

Il se pourrait en effet que l'efficacité plus ou moins grande des structures d'accueil et d'insertion conditionne en partie le processus de sédentarisation et donc la durée du séjour en ville.

Par exemple le statut d'occupation du logement (qui est connu pour l'ensemble des immigrants concernés par l'enquête de 1984, quel que soit leur devenir) se révèle une variable très discriminante pour la fixation des immigrants en ville (tableau 51). On ne compte, pour l'ensemble des chefs de ménage de l'échantillon, que 12 % de propriétaires. Mais cette proportion tombe à 5 % chez les immigrants repartis de la ville avant l'enquête de 1984, alors qu'elle atteint 40 % chez les immigrés qui résident toujours dans le même quartier (1).

Il est également remarquable (bien que les effectifs en présence soient très réduits) de ne trouver parmi les propriétaires toujours présents que des immigrés natifs de leur ville de résidence actuelle, ou bien originaires de la région et ayant déjà séjourné dans la ville avant leur dernière immigration (un seul cas fait exception). Si être propriétaire est un signe d'attachement, d'enracinement au lieu de résidence, ce sera non seulement un facteur de sédentarisation important, mais surtout un déterminant des migrations de retour, en particulier s'il s'agit, pour les migrants originaires de la ville, d'une maison familiale héritée.

Mais on pourrait interpréter ces résultats en inversant le sens de la liaison : c'est parce qu'ils n'avaient pas l'intention de s'installer définitivement en ville que les immigrants ont rarement cherché à acquérir une maison, alors que ceux qui comptent y rester définitivement, ou y revenir à terme, seront davantage intéressés par un tel investissement. La proportion prédominante d'immigrants locataires révèlerait ainsi des intentions de séjours temporaires dans les trois villes concernées.

La fréquence particulièrement faible de propriétaires parmi les immigrants repartis de la ville avant 1984 pourrait également renvoyer à un certain échec de leur immigration. En effet, acquérir ou faire construire une maison nécessite un revenu suffisamment élevé, et être propriétaire, pour un immigré, serait à la fois le symbole et la traduction d'une migration "réussie", au plan économique et financier. La relation n'est cependant pas toujours aussi simple, car l'individu qui a réussi sa migration en ville peut préférer faire cet investissement de "démonstration" à son lieu d'origine, où il sera mieux reconnu.

(1) L'écart entre ces deux sous-populations est statistiquement significatif au seuil de confiance de 0,1 % (d'après le test d'indépendance du CHI-2).

Tableau 51 - Statut d'occupation dans le logement des chefs de ménage immigrés en 1978-1979 selon leur devenir en 1984 (1).

Statut d'occupation	Devenir en 1984							
	Emigré hors de la ville		Résident du même quartier		Autre (2)		Ensemble	
	EFF.	%	EFF.	%	EFF.	%	EFF.	%
Propriétaire	9	5,4	12	40,0	4		25	11,7
Locataire	142	85,6	16	60,0	9		167	78,0
Logé gratuitement	15	9,0	2		2		19	8,9
Non précisé	-	-	-	-	3		3	1,4
Ensemble	166	100,0	30	100,0	18		214	100,0

Source : EM 1984

(1) *Pour Badou, il s'agit des chefs de ménage immigrés en 1975-79*

(2) *Individus ayant changé de quartier, émigrés de destination non précisée, décédés, ou de destin inconnu.*

3-2-3- Liens avec le milieu d'origine.

Le séjour en ville n'est pas synonyme de rupture radicale avec le milieu d'origine : les migrants entretiennent avec lui des relations sous diverses formes.

3-2-3-1- Une typologie.

Les visites.

Les immigrés effectuent toujours des visites assez régulières à leur lieu d'origine. La fréquence des visites dépend surtout de l'éloignement du village (ou ville) natal(e) : elle peut atteindre plusieurs fois par mois pour un village situé dans l'environnement proche de la ville de résidence, mais ne sera que d'une fois par an ou tous les deux ans pour

les ressortissants du Niger ou du Nigéria.

La motivation essentielle de ces visites est évidemment de voir la famille. S'y ajoutent également des visites occasionnées par des fêtes familiales (mariage, funérailles ...) ou religieuses et, dans certains cas, des déplacements saisonniers pour les travaux agricoles sur les terres familiales.

Certains immigrés ont même effectué une (ou plusieurs) migration(s) de retour à leur lieu de naissance, avant de reprendre leur cheminement migratoire.

Les biens conservés.

Les immigrés ont souvent conservé une maison et/ou des terres à leur village d'origine, d'autres ont des projets d'investissement, qui traduisent l'intention sous-jacente d'y revenir un jour. Il peut s'agir de construire une maison au village ou de se lancer dans une nouvelle activité agricole à la retraite. Par exemple B.T., fonctionnaire à la SO.TO.CO, envisage à sa retraite de monter un élevage de petits ruminants ; N.K., assistant d'hygiène, également fonctionnaire, souhaiterait planter des arbres fruitiers pour la vente. Tous ces projets sont évidemment conditionnés par la constitution de l'épargne nécessaire.

Les associations d'originaires.

Un autre phénomène témoigne également de l'attachement des immigrés urbains à leur milieu d'origine : les associations d'originaires. Leur fonctionnement repose sur une caisse d'entraide alimentée par les cotisations des adhérents. La caisse commune est destinée à aider les nouveaux arrivés à leur installation, les familles en cas de "coups durs" (maladie, décès ...), à l'occasion de cérémonies (mariage, funérailles) ou encore pour financer la participation à une fête au village (ou à la ville) d'origine.

A Atakpamé, les associations des Cotocoli semblent particulièrement actives. Par exemple certaines caisses ont servi pour construire un collège, une route, une mosquée (1) ... au village - autant d'investissements qui laissent présager un projet sous-jacent de retour. L'association finance aussi des voyages au village : pour les grandes fêtes religieuses (comme le Mahouloudou) afin d'y envoyer un ou deux représentants ; ou encore pour

(1) Les Cotocoli sont de religion musulmane.

que les enfants nés en ville connaissent le village de leurs ancêtres.

Si les associations d'originaires sont très répandues, tous les immigrés n'en font pas partie, en raison des cotisations à payer, ou simplement par manque d'intérêt.

Les transferts.

Les liens maintenus entre les immigrés en ville et les parents restés au village, ou au pays d'origine, se matérialisent par des transferts d'argent ou en nature (nourriture, cadeaux ...). La plupart des immigrés interrogés aident ainsi d'une manière ou l'autre leur famille. Selon leurs déclarations les transferts en sens inverse seraient par contre plus rares, et limités à des envois de produits issus des exploitations agricoles familiales.

Les premières migrations de Cotocoli vers Atakpamé et la région, pendant la période coloniale, étaient directement motivées par la quête de numéraire, pour payer l'impôt au village. Les migrants recherchaient un travail dans les plantations ou en ville, et une fois l'argent collecté, revenaient au village. Par la suite ils s'installèrent progressivement et envoyaient l'argent.

Les enfants confiés.

Mais il existe aussi d'autres rapports fonctionnant du lieu d'origine vers la ville d'immigration. Les immigrés reçoivent des parents et amis en visite ou de passage en ville. En outre ils accueillent fréquemment des enfants ou des adolescents, en général de la famille (neveu, nièce, cousin(e), petit frère ou petite soeur ...), qui leur sont confiés le temps de leur scolarisation ou de leur apprentissage en ville. Ces enfants sont souvent entièrement à la charge du ménage d'accueil, y compris pour les frais de scolarisation ou d'apprentissage. Certains chefs de ménage ont ainsi reçu, en l'espace de six ans (depuis leur arrivée en ville) jusqu'à six ou sept enfants à soutenir ... en plus des leurs.

Cette obligation de solidarité familiale alimente directement des filières migratoires entre le milieu d'origine et la ville, qui à leur tour renforcent les réseaux de relations entre ces deux pôles.

Ceci montre à nouveau l'importante du rôle des réseaux de relations comme support à de nouvelles migrations. Ce phénomène est d'ailleurs d'une portée plus générale pour les processus migratoires, ainsi il est également souligné dans une étude de QUESNEL sur les déplacements des habitants

du Plateau de Dayes (dans la Région des Plateaux) (1).

Les activités agricoles.

L'installation du migrant en ville ne signifie pas non plus une coupure systématique avec le travail de la terre. Il est assez fréquent qu'il conserve une activité agricole en plus de son métier principal. Ce phénomène touche aussi bien des fonctionnaires, que des artisans ou des commerçants.

Le citadin immigré peut posséder ses propres terres à quelques kilomètres de la ville, ou travailler sur les terres familiales, si le village natal est très proche. Si non, il les loue, en rétribuant le propriétaire d'une part de la récolte. On trouve également des étrangers (des commerçant nigériens en particulier) qui ont des terres familiales dans leur pays, et s'y rendent chaque année pour les gros travaux agricoles.

L'immigré travaille lui-même dans ses champs, en se faisant aider par les autres membres de sa famille. Eventuellement il prendra de la main d'oeuvre temporaire pour les gros travaux. Certains artisans ont même recours aux services (gratuits...) de leurs apprentis.

Le produit des récoltes (maïs, mil, légumes...) sert essentiellement à la consommation familiale. S'il reste un surplus, il sera revendu par les femmes sur le marché.

Pour certains petits artisans et commerçants, le travail agricole n'est plus seulement une activité d'appoint, mais devient une activité indispensable pour leur survie en ville.

L'attachement à la terre transparaît également dans les projets de certains migrants qui envisagent à leur retraite un retour au village d'origine pour y cultiver les terres familiales.

L'appréciation des activités agricoles chez les citadins immigrés à partir d'un échantillon d'immigrés résidant depuis cinq à six ans (cinq à neuf ans pour Badou) appellent le même type de réserves que pour le rôle des structures d'accueil. Il se pourrait précisément que le fait d'exercer une activité agricole parallèlement à sa profession principale soit un facteur de stabilisation dans la ville.

---

(1) QUESNEL (A) - 1981, p. 390.

Les intentions sur la durée de séjour en ville.

Enfin, dernier signe de l'attachement des migrants à leur lieu d'origine, le souhait quasi-général de revenir pour leur vieillesse dans leur village (ou ville) natal(e), ou du moins dans sa proche région (au chef-lieu dont dépend le village par exemple). Ceci n'exclut pas pour autant d'autres migrations avant ce retour.

Il ne s'agit certes que d'intentions, qui seront peut-être contredites par les faits. Toutefois, ces projets illustrent bien comment le séjour en ville est perçu par les migrants - un séjour transitoire pour la plupart - et comment en revanche le village d'origine est idéalisé et apparaît comme le terme logique de tout cheminement migratoire.

Les enseignements qui se sont dégagés des entretiens d'immigrés rejoignent les conclusions de NYASSOGBO à propos de l'enquête pré-citée (1).

Cet auteur relevait l'importance des structures d'accueil dans les processus d'immigration en ville. Il soulignait aussi que l'attachement au lieu de naissance, au village des ancêtres, à l'intégration à la famille et au village, était présent chez tous les immigrants, et que les citadins, qu'ils soient arrivés de longue date ou récemment, conservaient beaucoup de liens avec leur milieu d'origine (2). Enfin, les immigrés enquêtés envisageaient rarement de rester définitivement en ville, et la plupart pensaient retourner "chez eux", soit à la retraite, soit après "la constitution d'une petite économie pour monter une affaire personnelle" (3).

3-2-3-2- Signification par rapport aux projets migratoires.

La signification, par rapport aux projets migratoires, des nombreux liens maintenus avec le milieu d'origine suscite au moins deux types d'interrogation.

On peut d'abord se demander ce qu'ils traduisent quant à la "réussite" de l'immigration en ville.

(1) NYASSOGBO (G.K) - 1975.
Rappelons qu'il s'agit d'une enquête effectuée en 1974 auprès de 1 186 émigrants ruraux installés à Kpalimé et à Atakpamé.

(2) NYASSOGBO (G.K) - 1975, pp. 196-197.

(3) NYASSOGBO (G.K) - 1975, p. 198.

Certains aspects de l'attachement du migrant à sa communauté d'origine, en particulier l'appartenance à une association d'originaires, pourraient être interprétés comme une attitude de défense vis à vis d'un milieu urbain perçu comme étranger et hostile, et donc comme l'indice d'une mauvaise adaptation à ce milieu.

Mais, si dans le projet migratoire des individus le séjour en ville est envisagé initialement comme transitoire, et qu'un retour au lieu d'origine est prévu à terme, les liens entretenus avec ce dernier sous diverses formes sont alors une composante même de la stratégie migratoire globale envisagée sur l'ensemble du cycle de vie. Les visites, les envois de cadeaux ou d'argent, la prise en charge d'enfants confiés, les investissements au village natal ... deviennent aussi des moyens pour témoigner du succès de l'immigration en ville auprès de la communauté d'origine, et susciter sa considération. Ainsi NYASSOGBO avait relevé dans son enquête une certaine corrélation entre la situation socio-profesisonnelle de l'immigré et la fréquence de ses visites au village, occasion de montrer les signes extérieurs de sa réussite économique, par l'apparence vestimentaire, la distribution de cadeaux, et éventuellement le véhicule nouvellement acquis (1). Inversement,les immigrés dont la situation en ville n'était pas encore suffisamment stable et "enviable" par les ruraux, préféraient espacer davantage leurs visites, leur budget ne leur permettant pas d'assurer plus souvent l'obligation d'apporter des cadeaux à chaque fois.

Une autre question concerne la signification des liens avec le milieu d'origine par rapport à un retour éventuel vers celui-ci.

Apparemment les déclarations des immigrés sur leurs futures migrations et leurs projets d'investissement au village natal, les biens qu'ils y ont conservés, le réseau de relations qu'ils entretiennent avec la communauté d'origine .... semblent autant d'indices témoignant de l'intention effective d'un retour.

Mais la non-rupture avec le milieu d'origine pourrait aussi, dans un certain sens, favoriser la stabilisation et l'installation définitive du migrant en ville. Ainsi les liens maintenus avec la communauté d'origine entretiennent des filières migratoires vers la ville, qui permettent au migrant d'y recréer un microcosme de sa communauté initiale, rendant le retour moins nécessaire. Les associations d'originaires, l'accueil de nouveaux immigrés, les migrations familiales pour venir rejoindre un parent

---

(1) NYASSOGBO (G.K) - 1975, p. 197.

en ville, ou le fait pour un homme immigré célibataire de choisir une femme dans son village, mais aussi simplement les visites en ville des parents restés au village, participent à la reconstitution de cette communauté familiale, ethnique, ou même villageoise.

Si un tel facteur de stabilisation existe, l'intensité des départs parmi les immigrés des trois villes étudiées remet toutefois en cause son efficacité dans la rétention des migrants en ville, ou du moins amène à minimiser son rôle par rapport à d'autres facteurs plus déterminants qui provoquent au contraire la reprise des cheminements migratoires.

Par ailleurs, l'analyse des lieux de naissance des immigrés, ainsi que celle des destinations des émigrants selon leur appartenance ethnique, avait permis de mettre en évidence l'importance du rôle des migrations de retour et de l'attachement du migrant à son aire ethnique dans la configuration spatiale des courants migratoires.

Le retour au village (ou à la ville) natal(e) n'est donc pas seulement un mythe, et les nombreux liens maintenus avec ce dernier s'inscrivent dans un projet migratoire prévoyant ce retour.

* *
*

L'approche longitudinale a permis de formuler des hypothèses d'interprétation prometteuses pour une meilleure compréhension des processus migratoires et du rôle qu'y tiennent les villes secondaires étudiées.

Ainsi, le caractère de relais migratoire de ces centres trouve une première explication par la fonction de formation scolaire et professionnelle exercée auprès des migrants, et qui n'entraîne que des séjours transitoires en ville.

Il est également apparu important de re-situer les villes secondaires dans une double perspective spatiale, par rapport à l'espace économique national, et par rapport aux espaces de vie du migrant.

Dans le premier cas, il s'agit de prendre en compte la localisation des fonctions économiques dans l'espace national, la place qu'y occupent les centres secondaires et les déséquilibres structurels au profit de la capitale.

Cette démarche a permis d'envisager de nouveaux schémas explicatifs pour les migrations de travail qui traversent les villes secondaires, en attribuant à celles-ci le rôle d'un secteur "transitionnel" dans les stratégies professionnelles orientées vers la capitale et sa zone industrielle, ou encore en évaluant les "opportunités intermédiaires" que peuvent offrir ces centres aux migrants.

Par ailleurs, l'appareil administratif du pays, avec son système d'affectations successives d'une ville à l'autre, a un impact notable sur la rotation de la population des villes secondaires, en raison du renouvellement de ses fonctionnaires et des migrations induites.

Les limites des modèles précédents, en particulier leur incapacité à rendre compte des migrations des centres secondaires vers les campagnes ont conduit à la deuxième perspective complémentaire : réintégrer ces villes dans les espaces de vie du migrant, afin de replacer le séjour en ville dans la trajectoire migratoire de l'individu, et dans son cycle de vie.

Ces villes apparaissent alors comme une étape migratoire parmi d'autres d'un cheminement dont l'issue finale sera "naturellement", dans l'idéologie du migrant, le retour au village (ou ville) natal(e), ou du moins sa proche région. Le lieu d'origine représente effectivement un pôle de référence permanent pour le migrant, son lieu de reproduction sociale par excellence, la terre de ses ancêtres, où se déroulent les cérémonies familiales et religieuses, où peuvent se conclure les mariages. Ainsi l'immigration en ville n'entraîne pas de rupture radicale avec le milieu d'origine, comme en témoignent les nombreuses relations entretenues avec ce dernier (visites, biens conservés, participation aux travaux agricoles, transferts, accueil de nouveaux immigrés ....). Aussi, plutôt que d'envisager la ville d'immigration comme le centre d'un nouvel espace de vie pour le migrant, il semblerait plus approprié d'évoquer une bivalence des centres de gravité de l'espace de vie du migrant.

4 - CONSEQUENCES DES MIGRATIONS POUR LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DES VILLES SECONDAIRES

Etant donné leur importance, les différents flux migratoires qui arrivent dans les trois villes secondaires étudiées, en partent, ou les traversent, ne peuvent rester sans effet sur leur dynamique, tant démographique qu'économique.

Cet impact est loin de se limiter à la place du taux de migration nette dans l'accroissement démographique total de la ville. Les migrations ont des répercussions sur l'ensemble des structures démographiques et socio-économiques de la population urbaine, et de ce fait sur son potentiel d'accroissement naturel et son potentiel économique, en particulier en termes de capital humain.

Précédemment nous avons eu l'occasion d'envisager les migrations comme un révélateur de déséquilibres de l'espace économique. A présent il s'agit plutôt de concevoir les migrations comme un facteur de rééquilibre, ou inversement de déséquilibre (1).

Dans cette optique, on se demandera s'il y a symétrie des effets des immigrations et des émigrations, et compensation, ou au contraire dissymétrie et processus de déséquilibre cumulatifs.

Afin de porter un tel diagnostic, il faudrait établir au préalable un bilan, pour la dynamique des quartiers enquêtés, des effets conjugués des immigrations et des émigrations, en calculant des soldes migratoires selon les modalités de chaque variable retenue pour l'analyse. Etant donné la nature des données issues de l'enquête renouvelée utilisée, ce projet se heurte à plusieurs obstacles.

Les immigrés de 1970-1979 dans la population résidante en 1979 et les émigrants de 1970-1979 parmi la population résidante en 1970 sont loin de représenter la totalité des migrants arrivés ou partis pendant la période (2). Et ce n'est que sous certaines hypothèses que nous avons pu donner une

(1) AYDALOT (Ph), GAUDEMAR (J.P de) - 1972.

(2) Cf. pp. 96-100.

estimation du solde migratoire pour les quartiers enquêtés dans chaque ville. Mais, lorsque l'on distingue des sous-populations de plus en plus spécifiques, la méthode d'estimation employée au niveau global devient beaucoup plus hypothétique, voire inapplicable.

Par exemple, pour estimer dans chaque groupe d'âges le nombre d'immigrants décédés avant 1979, il n'est évidemment plus possible d'utiliser un simple taux général de mortalité.

Si on choisit alors d'estimer, d'une part, les taux d'immigration à partir des proportions d'immigrés 1978-1979 et, d'autre part, les taux d'émigration à partir des proportions d'émigrants 1970-1971 (1), le calcul d'un solde migratoire n'est possible qu'au prix d'hypothèses supplémentaires quant à l'évolution - ou la stabilité - des phénomènes migratoires de 1970 à 1979.

De même, les caractéristiques des immigrés sont connues à la date de l'enquête renouvelée de 1979, et celles des émigrants au recensement de 1970. De ce point de vue également la comparaison des deux populations migrantes nécessite donc, le plus souvent, de nouvelles hypothèses sur l'évolution de la variable étudiée.

En conséquence, l'analyse des effets des différents flux migratoires en termes de bilan risque d'aboutir à un schéma spéculatif assez éloigné de la situation effective des villes observées. Plutôt que de multiplier des modèles théoriques trop hypothétiques, nous avons préféré aborder ces questions dans une optique moins quantitativiste, en envisageant les effets des immigrations et des émigrations pour la dynamique urbaine sans chercher systématiquement à en mesurer l'impact conjugué, mais en donnant quelques pistes de recherche à partir des éléments dont on dispose.

Toutefois, à titre démonstratif, pour traiter un des aspects des transferts de capital humain, nous exposerons un modèle de stockd'enseignement des jeunes générations, permettant d'établir un bilan pour ces "villes relais".

---

(1) Cf. p. 99-100.

4-1- Effets sur les structures démographiques et sur les ratios démo-économiques.

4-1-1- Perturbations de la pyramide des âges et répercussions sur la dynamique naturelle.

En analysant les pyramides des âges des résidents des quartiers enquêtés dans chaque ville nous avons déjà pu montrer comment les migrations déformaient les structures par sexe et par âge des populations urbaines (1). L'étude de l'évolution des proportions d'immigrés et d'émigrants selon le sexe et l'âge a ensuite confirmé les effets de sélectivité de ces deux variables (2). Aussi nous ne reviendrons pas ici sur ces questions. Nous insisterons plutôt sur la dissymétrie qui existe entre les émigrants et les immigrés, en particulier dans leur répartition par sexe.

Pour illustrer notre propos, nous avons superposé la pyramide des âges, en 1970, des émigrants de 1970-1971, et celle, en 1979, des immigrés de 1978-1979 (graphique 24). Nous n'avons conservé, dans chaque cas, que les cohortes de migrants les mieux appropriées pour rendre compte des caractéristiques des individus au moment de leur migration (3). En contrepartie, leur comparaison ne devient pertinente qu'en supposant ces pyramides représentatives des structures par sexe et par âge de l'ensemble des émigrants de la période 1970-1979 dans le premier cas, et de l'ensemble des immigrants dans le second.

Dans cette hypothèse, et toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire sans prendre en compte les différences d'intensité entre immigration et émigration), l'impact conjugué des deux courants migratoires se traduira par une féminisation de la population urbaine de moins de 35 ans, et un léger rajeunissement par le sommet de la pyramide, en raison de départs relativement plus nombreux que les arrivées à partir de 35 ans (4).

(1) Cf. p. 142.

(2) Cf. p. 203 et p. 251.

(3) En raison de la restriction correspondante sur les effectifs, la distinction par ville n'était plus possible.

(4) En ce qui concerne la première classe d'âges (0-4 ans), la comparaison peut être faussée : l'âge en 1970 des émigrants 1970-1971 sous-estime légèrement l'âge au départ, alors que l'âge en 1979 des immigrés 1978-1979 sur-estime légèrement l'âge à l'arrivée ; dans toutes les classes d'âges, sauf les extrêmes, il y a compensation entre classes successives, par contre, pour la première, l'effectif des émigrants se trouve sur-estimé et celui des immigrés sous-estimé par rapport aux effectifs correspondants des 0-4 ans au moment de la migration.

Graphique 24 - Pyramide des âges en 1970 des émigrants 1970-1971 (pour 1000 hommes et femmes émigrants)

et pyramide des âges en 1979 des immigrés 1978-1979 (pour 1000 hommes et femmes immigrés)

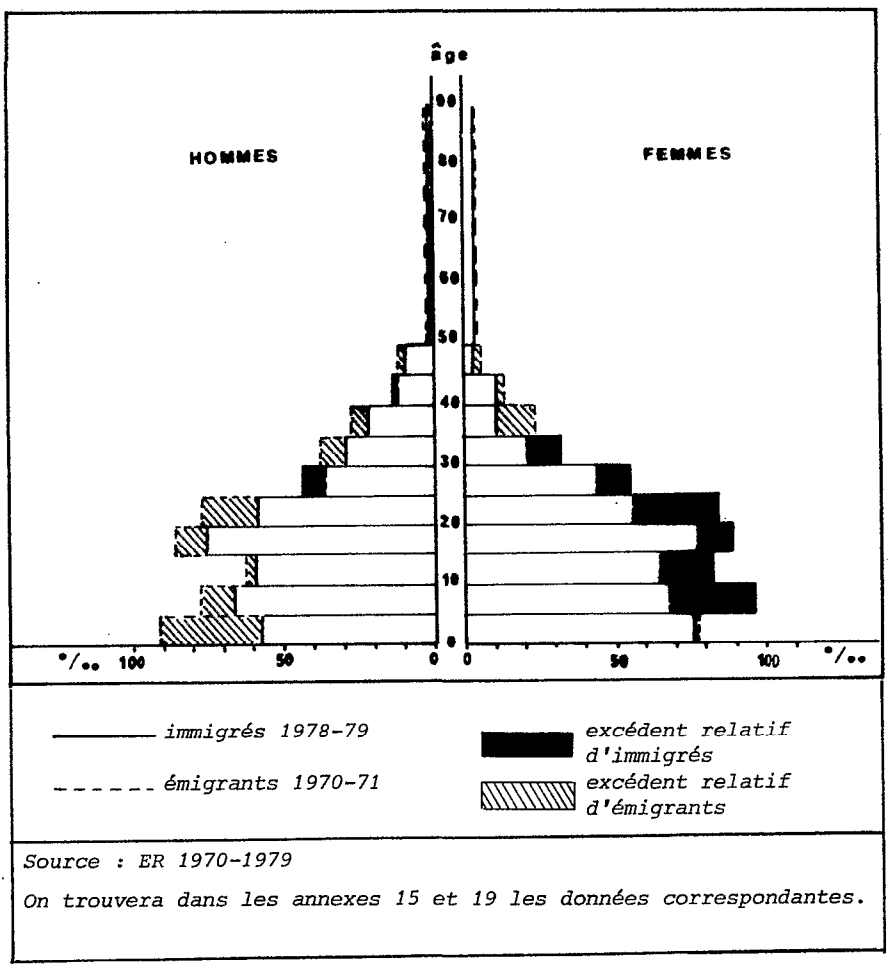

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans les annexes 15 et 19 les données correspondantes.

Les perturbations de la pyramide des âges se répercutent automatiquement sur le potentiel d'accroissement naturel des villes : si le schéma précédent est vérifié, on doit s'attendre à un effet positif sur le taux de natalité, et un effet négatif sur le taux de mortalité, donc à une croissance naturelle particulièrement forte. Ces déductions s'accordent d'ailleurs avec les estimations des indicateurs de croissance qui ont été établies au début de cette étude.

L'impact des migrations sur la dynamique naturelle ne se limite sans doute pas aux répercussions par l'intermédiaire des modifications des structures par sexe et par âge, et peut s'exercer également par d'autres voies. A défaut d'être en mesure de les explorer ici, nous émettrons simplement quelques propositions de recherche sur ce thème.

Par exemple, il serait intéressant de vérifier si les migrations ont une influence sur la séparation des couples, et donc sur la fécondité (1). On pourrait aussi tester l'existence de schémas de fécondité différentielle entre populations migrante et non-migrante, et suivant le degré d'intégration des populations immigrées, l'ancienneté de leur installation, leur origine ... (2).

S'agissant de la mortalité, il faudrait mesurer plus précisément l'impact du phénomène des retours au village des individus les plus âgés, et des émigrations suivies de décès à leur lieu de destination.

4-1-2- Modifications des structures des ménages.

Les migrations entraînent également des modifications dans la composition des ménages des citadins. Quelques indices laissent entrevoir des perspectives de recherche fructueuses en ce domaine.

Ainsi, on peut comparer, pour l'année 1979, la taille des ménages dont le chef a immigré en 1978-1979 (qui est donc très proche de celle à l'arrivée en ville), avec celle des autres résidents. Dans le premier cas la taille des ménages est beaucoup plus réduite que dans le second : 3,2 personnes en moyenne contre 4,9 personnes. Ceci provient d'une proportion de ménages unipersonnels presque deux fois plus importante chez les immigrés les plus récents que chez les autres résidents : 34 % contre 18 %. L'immigration a donc pour effet de multiplier les ménages d'individus seuls, ce phénomène étant un trait caractéristique du milieu urbain. Mais il ne signifie pas nécessairement que ces immigrés individuels n'ont pas bénéficié, à leur arrivée en ville, d'une structure d'accueil, ou qu'ils n'y connaissaient personne.

---

(1) Sur ce thème de recherche, on peut par exemple se reporter au modèle proposé par MENKEN (Y) - (1979) - pour évaluer les effets des migrations saisonnières sur le taux de natalité et sur les intervalles intergénésiques.

(2) A titre d'exemple d'étude dans ce domaine, on peut citer celle de : PICOUET (M) - 1983.

. Pour les chefs de ménage résidant en 1970 et ayant émigré entre 1970 et 1979, on connaît la taille de leur ménage au moment du recensement de 1970, sans qu'il soit par ailleurs possible de la comparer, à la même date, à celle des résidents de 1970 non émigrants, cette dernière n'étant saisie qu'au moment de l'enquête renouvelée de 1979.

La taille des ménages donc le chef a émigré en 1970-1971 (qui est donc très proche de celle au moment du départ) est voisine de celle des immigrés 1978-1979, 3,5 personnes en moyenne, et on compte également une proportion relativement importante de ménages unipersonnels : 29 %.

Mais évidemment, la comparaison entre immigrés 1978-1979 et émigrants 1970-1971 est trop hypothétique pour en déduire une conclusion quant à l'effet résultant pour la population urbaine.

Conjointement à cette influence positive sur la fréquence des ménages unipersonnels, l'immigration peut également accroître la taille et la complexité des ménages urbains préexistant à l'arrivée du migrant. C'est le cas lorsque le migrant, ou le groupe des migrants, ne fonde pas un nouveau ménage lors de son installation en ville, mais vient s'adjoindre à un ménage déjà constitué. Il peut s'agir d'une femme venant rejoindre son mari, ou d'enfants venant rejoindre leurs parents, mais aussi de migrants dont les liens de parenté avec les membres du ménage d'accueil sont moins directs : neveux, cousins, relations par alliance ... etc. Nous avons ainsi déjà signalé le cas des enfants confiés, pour leur scolarisation ou leur apprentissage, à une famille habitant en ville.

La pression migratoire et l'obligation de solidarité familiale favoriseraient la constitution de familles élargies en ville. Un tel phénomène a été vérifié par DECLOITRES à Abidjan (1). Certains auteurs l'interprètent comme l'expression d'un parasitisme, touchant les citadins qui bénéficient d'un revenu monétaire régulier (2).

La structuration initiale du fichier informatisé des données de l'enquête est mal adaptée à l'étude de ces questions, qui nécessitent une analyse au niveau des unités collectives. Ainsi, dans le fichier, l'unité statistique retenue est l'individu. La taille de son ménage et sa composition en termes de liens de parenté avec le chef sont les seules variables se rapportant à l'unité familiale dont on puisse disposer directement, mais

(1) DECLOITRES (R) - 1972.

(2) BOUQUILLON-VAUGELADE (C), VIGNAG-BUTTIN (B) - 1972.

pour les seuls individus chefs de ménage. Par contre, même pour ces derniers, il n'est pas possible de savoir si les autres membres du ménage sont ou non des immigrés, et si oui quelle est leur année d'arrivée, ou d'autres caractéristiques. Ou encore, si l'on considère un individu immigré non chef de ménage, on ne connaît rien sur les caractéristiques du ménage auquel il appartient, ni s'il s'agit du ménage avec lequel il est arrivé en ville ou d'un ménage d'accueil.

Une restructuration du fichier initial, de manière à permettre la reconstitution des unités collectives, et le croisement de variables entre individus d'un même ménage, s'avérait une opération, théoriquement possible, mais beaucoup trop lourde pour pouvoir être envisagée dans le cadre de cette étude, pour laquelle les questions évoquées ici ne correspondent pas à un objectif central.

Le problème auquel on se heurte illustre bien les difficultés à exploiter les données d'une enquête dans une optique - ici l'approche en termes d'unités collectives - différente de celle retenue initialement, ou plus exactement, dans le cas présent, lors de la saisie et de la structuration des données collectées.

4-1-3- Impact sur le coefficient de charge par actif.

Etant donné la spécificité des structures par âge des populations migrantes, et leurs caractéristiques en matière de participation à l'activité économique, les migrations peuvent avoir des répercussions sur la charge supportée par les actifs dans les villes, et en particulier sur la charge scolaire.

4-1-3-1- Les limites de l'approche en termes de coût pour la population urbaine.

Cette approche en termes de coût pour la population urbaine demande toutefois à être nuancée.

Ainsi, certains citadins inactifs peuvent être supportés financièrement - ou du moins aidés - par des parents ne résidant pas dans la ville. Ce peut être le cas d'un élève immigré seul en ville, dont les frais de

scolarisation sont assurés par sa famille restée au village (1), ou encore le cas d'une personne âgée inactive entretenue par ses enfants émigrés hors de la ville. Inversement, certains citadins émigrants peuvent rester en partie ou entièrement à charge de leur famille demeurée en ville, comme par exemple un étudiant parti à Lomé poursuivre ses études.

Par ailleurs, la notion de personne à charge doit être également relativisée. Par exemple, certains jeunes scolarisés peuvent, tout en poursuivant leurs études, participer aux activités économiques, en particulier dans le cadre familial, et pendant les vacances scolaires. On considèrera toutefois la population scolaire comme majoritairement improductive, dans son ensemble, ou très faiblement productive, et donc essentiellement comme une population à charge.

Le cas des apprentis n'est pas non plus dénué d'ambiguïté. L'apprentissage est censé correspondre à une période d'acquisition des connaissances et de formation. Mais on peut estimer que, pendant son stage, l'apprenti contribue également à la production de l'atelier de son patron artisan. A ce titre, il est légitime de classer les apprentis dans la population active. La participation de l'apprenti à la production reste néanmoins une forme déguisée de travail gratuit. Le patron ne verse aucun salaire à l'apprenti, tout au plus il peut le loger et le nourrir, et lui donner parfois un peu d'argent de poche. Mais cette "aide" n'a rien de systématique, et l'apprenti n'est en général pas en mesure d'assurer lui-même l'entretien de sa force de travail. Cette charge incombe alors à sa famille d'origine, ou à la famille qui l'a accueilli en ville.

En outre, et dans tous les cas, l'apprenti doit verser à son patron des frais d'apprentissage payables en deux fois : une première partie au début du stage (dont la durée est fixée à trois ou quatre ans selon les métiers), et le restant à la libération (1). De plus, chaque paiement s'accompagne de cadeaux obligatoires, des bouteilles d'alcool en règle générale. Il est aussi fréquent que l'apprenti ait à fournir ses propres outils de travail.

---

(1) Cette situation n'est pas pour autant systématique : nous avons vu que les cas d'enfants confiés à une famille résidant en ville, pour leur scolarisation ou leur apprentissage, et entièrement à la charge du ménage d'accueil, étaient fréquents.

(2) Avant de conclure le contrat d'apprentissage et d'effectuer le premier versement, l'apprenti fait en général un stage d'un mois à l'essai, au terme duquel le patron décide de garder ou non l'apprenti. Le montant total des frais d'apprentissage peut varier d'un métier à l'autre, à titre indicatif il s'établit autour de 30 000 F CFA en 1984.

Tableau 52 - Structure d'activité et charge par actif des résidents et des migrants - (répartition en pourcentages)

STRUCTURE D'ACTIVITE (1)	Résidents 1970 (2)	Emigrants 1970-71	Résidents 1979	Immigrés 1978-79
(a) - enfant de moins de 6 ans (non scolarisé)	17,4	15,3	20,4	16,7
(b) - élève	26,3	27,0	31,3	25,6
(c) - sans profession - retraité	11,9	10,8	6,2	7,0
(d) - ménagère	13,8	16,2	10,6	16,9
(e) - apprenti	5,7 } 30,6	8,0 } 30,7	3,8 } 31,0	9,1 } 33,7
(f) - actif (- apprenti)	24,9 }	22,7 }	27,2 }	24,6 }
(g) - Non précisé	0,2	0,1	0,5	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	7 858	1 055	10 420	1 439
Charge par actif :				
$A = \frac{(a) + (b) + (c) + (d)}{(e) + (f)}$	2,26	2,26	2,21	1,96
$B = \frac{(a) + (b) + (c) + (d) + (e)}{(f)}$	3,01	3,41	2,66	3,06
Charge scolaire par actif :				
$A = \frac{(b)}{(e) + (f)}$	0,86	0,88	1,01	0,76
$B = \frac{(b)}{(f)}$	1,06	1,19	1,15	1,04

Source : ER 1970-1797

(1) *Pour les résidents 1970 et les émigrants 1970-1971 il s'agit de la structure d'activité au recensement de 1970 ; et pour les résidents 1979 et les immigrés 1978-1979 de la structure d'activité à la date de l'enquête renouvelée de 1979.*

(2) *Il s'agit des résidents recensés en 1970, sans les omis.*

Sous l'angle des frais de formation et d'entretien, l'apprenti peut alors apparaître comme une personne à charge.

Pour la suite de l'analyse, on devra envisager les deux cas de classement possible.

Ici encore, les comparaisons les plus pertinentes pour étudier l'impact des migrations sur le coefficient de charge par actif concernent, d'une part, les immigrés de 1978-1979 par rapport aux résidents de 1979 et, d'autre part, les émigrants de 1970-1971 par rapport aux résidents de 1970 (tableau 52).

4-1-3-2- Le point sur la situation prévalant dans la population urbaine.

Pour l'ensemble des résidents enquêtés en 1979 dans les trois villes, les actifs (y compris les apprentis) représentent 31 % de la population totale ou, en d'autres termes, chaque actif a en moyenne (outre lui-même) 2,21 personnes à charge (tableau 52).

Cette charge assez lourde provient principalement des enfants en bas âge et des enfants scolarisés : ainsi les "moins de 6 ans" comptent, à eux seuls, pour 20 % de la population, et les élèves pour 31 %.

Le poids de la population scolaire s'explique lui-même par deux facteurs. Le premier est la jeunesse des citadins : la proportion des scolarisables (5-24 ans) atteint 51 % de la population totale. Le deuxième facteur est le niveau élevé, pour le contexte africain, de la scolarisation : son taux s'établit à 61 % pour les 5-24 ans dans leur ensemble (1) (2).

Par rapport à 1970 la charge scolaire des villes secondaires s'est renforcée, et cette évolution est entièrement imputable aux progrès de la scolarisation. Ainsi, en 1970, la population d'âge scolaire avait un poids à peu près identique, 53 % de la population totale, mais en raison

(1) Le taux de scolarisation dans un groupe d'âges est calculé comme le rapport de l'effectif des enfants en cours de scolarisation dans ce groupe d'âges, à l'effectif total du groupe d'âges.

(2) A titre de comparaison, on peut se référer aux données publiées par l'UNESCO (Annuaire Statistique de l'UNESCO 1981 / Tableau 2.11). En 1980 (l'année 1979 ne figurant pas dans la série chronologique retenue) le taux de scolarisation des 6-23 ans s'établissait à 38,5 % pour l'ensemble des pays africains sans les états arabes. Pour le même groupe d'âges le taux de scolarisation atteint 66,2 % en 1979 dans la population de l'échantillon.

d'un taux global de scolarisation plus faible, 50 % pour les 5-24 ans, la proportion d'élèves dans l'ensemble de la population résidante était de 26 % (1).

4-1-3-3- Immigration et allègement de la charge scolaire.

Si l'on inclut les apprentis dans la population active, l'immigration semble légèrement contribuer à diminuer la charge des actifs dans les populations urbaines étudiées : le coefficient de charge par actif s'établit à 1,96 personnes en moyenne pour la cohorte des immigrés 1978-1979, contre 2,21 pour l'ensemble des résidents de 1979 (2).

Cette différence s'explique en majeure partie par une représentation plus faible des élèves : 26 % des immigrés 1978-1979 contre 31 % des résidents 1979 (3). Cet écart est, en quelque sorte, compensé par une proportion plus importante d'apprentis chez les immigrés : 9 % contre 4 % (4). On peut d'ailleurs concevoir que, chez certains adolescents, la formation professionnelle par apprentissage intervienne comme une alternative à la poursuite des études.

Si l'on classe à présent les apprentis dans la population à charge, l'immigration a pour conséquence un renforcement du coefficient de charge par actif : celui-ci s'élève alors à 3,06 personnes en moyenne pour les les immigrés 1978-1979, contre 2,66 pour l'ensemble des résidents de 1979.

Toutefois, quel que soit le classemnt adopté pour les apprentis, l'immigration conserve un effet d'allègement de la charge scolaire par

(1) En 1970 le poids des élèves dans la population enquêtée risque toutefois de sous-estimer leur poids dans l'ensemble de la population urbaine, en raison d'un facteur qui par contre n'intervient plus en 1979. L'enquête s'est en effet déroulée uniquement auprès de ménages ordinaires, et ne pouvait donc pas toucher les élèves internes dans les lycées (les Collèges d'Enseignement Général, quant à eux, n'ont pas d'internat). Tous les internats de lycée du pays ont été fermés en 1975 pour des raisons budgétaires, il n'y a donc qu'en 1970 pour Atakpamé et Kpalimé que le risque de sous-estimation existe, Badou ne possédant pas de lycée (donc pas d'internat) à cette date.

(2) Selon le test d'indépendance du CHI-2, les répartitions entre actifs et inactifs chez les immigrés 1978-1979 et dans la population résidante en 1979, sont significativement différentes au seuil de confiance de 2 %.

(3) L'écart est statistiquement significatif au seuil de confiance de 0,1 % selon le test d'indépendance du CHI-2.

(4) L'écart est statistiquement significatif au seuil de confiance de 0,1 % selon le test d'indépendance du CHI-2.

actif. Selon la première solution, on compte 76 élèves pour 100 actifs (y compris les apprentis) dans la cohorte des immigrés 1978-1979, et 101 élèves pour 100 actifs dans la population résidante de 1979. Selon la deuxième solution, l'écart est moins important mais subsiste, les données correspondantes étant : 104 élèves pour 100 actifs immigrés (non compris les apprentis et 115 élèves pour 100 actifs résidants).

En outre, cet effet de diminution de la charge scolaire des populations urbaines pourrait s'avérer plus important si l'on pouvait tenir compte des élèves immigrés dont l'écolage est assuré par la famille d'origine résidant hors de la ville.

Cette situation ne provient pas d'un effet de la structure par âge des immigrés 1978-1979. Il s'agit au contraire d'une population très jeune, et le poids des scolarisables (5-24 ans) y est nettement plus élevé que dans l'ensemble des résidents de 1979 : 61 % contre 51 %. Par contre la population immigrée scolarisable est plus féminine (57 % de filles contre 51 % pour l'ensemble des résidents de 5-24 ans), or les filles sont beaucoup moins scolarisées que les garçons (graphique 25).

Mais en dehors de l'influence de la structure par sexe, il faut surtout signaler une moindre scolarisation des immigrés. Ainsi le taux de scolarisation des 5-24 ans est, pour les garçons, de 55 % parmi les immigrés, contre 71 % pour l'ensemble des résidents de 1979 et, pour les filles, de 31 % contre 52 %. Le retard des immigrés en matière de scolarisation se vérifie à tous les âges, et il est plus marqué pour les garçons que pour les filles (1) (graphique 25).

Si, en termes de charge scolaire, sous le seul angle du coût d'entretien à supporter pour les populations urbaines, la scolarisation plus faible des immigrés peut apparaître comme un "avantage" pour ces dernières, on envisagera ultérieurement les implications en termes d'enrichissement du capital humain des villes secondaires.

---

(1) Les tests d'indépendance du CHI-2 permettent de conclure à un écart significatif entre niveau de scolarisation des immigrés et niveau de scolarisation des résidents avec des seuils de confiance de 1% ou même 0,1 % dans presque tous les groupes par sexe et âge, sauf pour les garçons de 5-9 ans où le seuil de confiance n'est que de 30 %, et pour les filles de 20-24 ans de 20 %.

Graphique 25 - Taux de scolarisation des résidents 1979 et des immigrés 1978-1979.

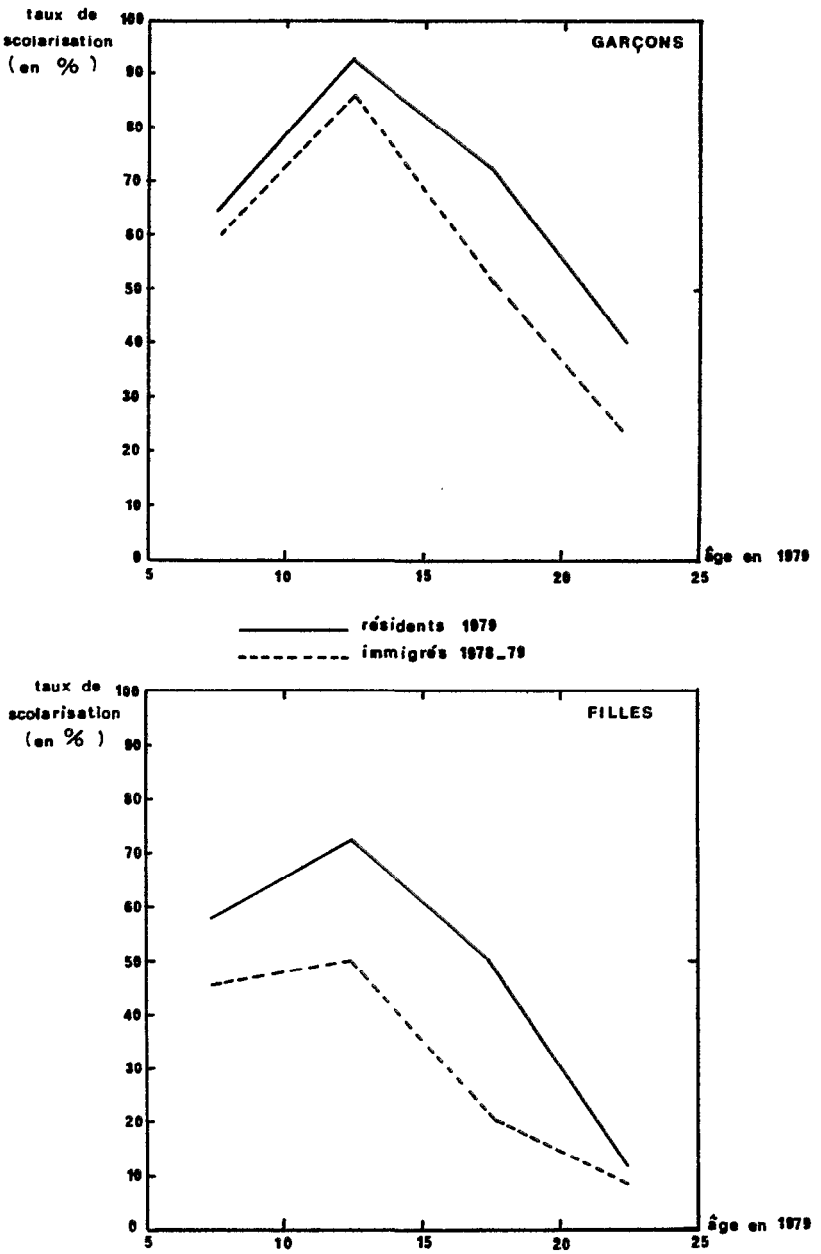

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 24 les données correspondantes.

Graphique 26 - Taux de scolarisation des résidents 1970 et des émigrants 1970-1971.

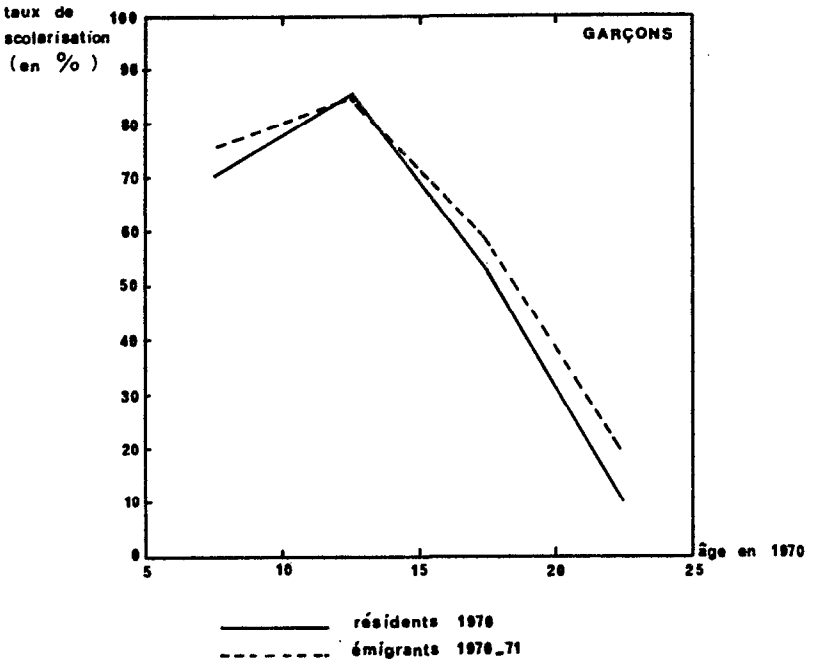

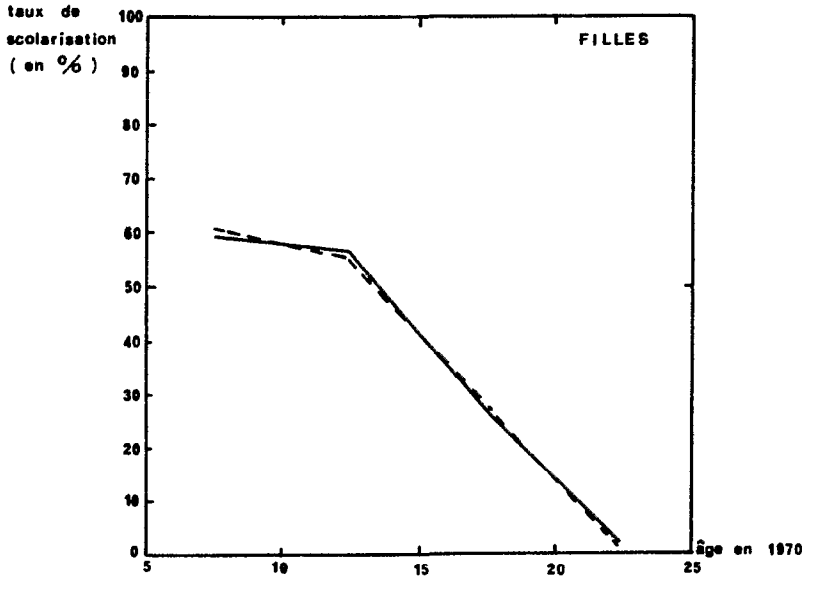

Source : ER 1970-1979

On trouvera dans l'annexe 24 les données correspondantes.

4-1-3-4- Emigration et ponctions sur la population active et sur la population à charge.

La ponction qu'exerce l'émigration sur la population active (y compris les apprentis) et sur la population à charge, en particulier sur la population scolaire, ne paraît pas susceptible de modifer le coefficient de charge par actif dans la population urbaine sédentaire. Dans la cohorte des émigrants 1970-1971, comme dans l'ensemble de la population résidante en 1970, on compte en moyenne 2,26 personnes à charge par actif. Le poids des seuls élèves est aussi semblable dans les deux cas : 27 % des émigrants et 26 % des résidents, ou, rapportés aux seuls actifs, 88 élèves pour 100 actifs dans le premier cas, et 86 dans le second.

Cette neutralité de l'émigration sur la charge scolaire des populations urbaines résulte en fait de deux facteurs agissant en sens inverse.

La structure par âge des émigrants a un effet positif sur l'effectif de la population scolarisable : la proportion des 5-24 ans est sensiblement plus importante que pour l'ensemble des résidents : 57 % contre 53 %.

Mais cette population scolarisable est plus "âgée" chez les émigrants : les 15-24 ans en représentent 54 %, contre 44 % pour les résidents. Or, les taux de scolarisation diminuent fortement avec l'âge à partir du groupe 15-29 ans (graphique 26). La répartition par âge des émigrants scolarisables a donc un effet négatif sur l'effectif des élèves ; ainsi le taux global de scolarisation des 5-24 ans est légèrement plus faible pour les émigrants que pour l'ensemble des résidents (58 % contre 60 % pour les garçons, et 36 % contre 40 % pour les filles (1). Par contre, lorsque l'on désagrège ce taux global par groupe d'âges, les niveaux de scolarisation sont pratiquement identiques pour les filles entre émigrantes et résidentes et, pour les garçons, la tendance est plutôt à une très légère avance des émigrants sur les résidents (2) (graphique 26).

L'absence d'effet de l'émigration sur le coefficient de charge par actif peut toutefois être remis en cause par le statut attribué aux

(1) Toutefois, les écarts ne sont pas statistiquement très significatifs ; d'après les tests d'indépendance du CHI-2, le seuil de confiance n'est que de 30 % pour les garçons, et 15 % pour les filles.

(2) Mais les écarts entre émigrants et résidents ne sont pas toujours très significatifs : d'après les tests d'indépendanc du CHI-2 le seuil de confiance est seulement de 30 % pour le groupe 5-9 ans, de 25 % pour le groupe 15-19 ans, et de 20 % pour le groupe 20-24 ans.

apprentis. Ces derniers sont relativement un peu plus nombreux dans la cohorte des émigrants 1970-1971 que dans l'ensemble de la population résidante, 8 % contre 6 % (1). Si l'on estime que les apprentis doivent être classés parmi les personnes à supporter financièrement, cette très légère différence se répercute automatiquement sur la charge par actif, qui devient sensiblement plus élevée pour les émigrants que pour l'ensemble des résidents : 3,41 personnes en moyenne contre 3,01.

De ce point de vue on pourrait alors conclure que l'émigration a tendance à alléger la charge par actif des citadins sédentaires.

Il paraît toutefois difficile d'émettre une appréciation tranchée et définitive en l'absence d'éléments complémentaires. Nous avons évoqué précédemment la question des transferts entre les migrants et leur famille d'origine.

Pour établir un bilan entre émigration et immigration (outre les problèmes de dates d'observation différentes), il faudrait aussi tenir compte du fait que les départs, des villes secondaires, d'élèves et d'apprentis interviennent, plus souvent que pour les arrivées, en fin de scolarisation et peuvent précéder de peu l'entrée dans la vie active, ou l'installation pour les apprentis (2).

Enfin, pour évaluer avec précision les effets, tant des immigrations que des émigrations, sur les charges supportées par les actifs dans les villes secondaires, une enquête permettant de cerner plus rigoureusement l'importance du chômage et du sous-emploi dans les différentes populations, migrantes et sédentaires, serait nécessaire. Nous avons en effet déjà eu l'occasion de souligner les insuffisances de l'enquête utilisée ici dans ce domaine (3).

4-2- Transferts de capital humain et implications pour l'économie urbaine.

On peut concevoir les migrations comme des transferts de capital humain, et se demander à ce titre quel est le bilan pour ces villes secon-

(1) Cet écart est statistiquement significatif au seuil de confiance de 0,1 %, selon le test d'indépendance du CHI-2.

(2) Cf par exemple pp. 264-265.

(3) Cf p. 224.

daires, centres de redistribution spatiale de populations.

Il ne s'agit plus d'estimer de simples soldes migratoires à partir d'une comptabilité des seuls effectifs, mais d'évaluer le capital humain incorporé dans les migrants, en introduisant une notion de formation, de qualification, et de force de travail potentielle pour chaque individu.

Nous privilégierons une approche où le capital humain sera apprécié à travers le niveau de scolarisation, par le capital d'éducation détenu par chaque producteur potentiel, et censé contribuer à une meilleure qualité de la force de travail.

On ne discutera pas ici du contenu même de l'enseignement scolaire et de son adéquation ou inadéquation avec les réalités économiques du pays. Que l'on se place au niveau individuel, ou à celui de la collectivité, la scolarisation peut être considérée avant tout comme un investissement, en reprenant, avec T.W. SCHULTZ, la doctrine d'A. MARSHALL : "Le savoir est le plus puissant des instruments de production ; c'est lui qui nous permet d'asservir la nature et d'assouvir nos besoins" (1). Les dépenses publiques et privées qu'entraîne la scolarisation n'ont pas la signification de simples dépenses de consommation, au contraire elles permettent "d'acquérir un stock productif, incorporé dans les êtres humains et générateur de revenus futurs" (2).

Nous envisagerons tout particulièrement le cas des jeunes générations, pour lesquelles nous proposerons un modèle de stock d'enseignement, permettant d'établir un bilan, pour les villes secondaires, des différents flux migratoires, compte tenu de leur intensité et du niveau de scolarisation des migrants. Cette analyse permettra également de compléter ce que nous avons déjà pu montrer de la fonction scolaire des villes secondaires dans ses rapports avec les migrations.

Il ne sera pas possible d'étendre l'application de ce modèle à l'ensemble des générations, faute d'informations à la fois suffisamment précises et comparables sur le niveau d'instruction des différentes populations, migrantes ou non migrantes, chez les adultes. Ces difficultés ont

---

(1) MARSHALL (A). Principles of economics. 8e ed. Mac Millan. New-York. 1920.
Cité dans : SCHULTZ (T.W) - 1983, p. 32.

(2) SCHULTZ (T.W) - 1983, p. 49.
Sur la notion de capital humain, et plus particulièrement sur l'éducation comme forme d'investissement en capital humain, on peut aussi voir : BECKER (G) - 1964 ; MINCER (J) - 1958 ; WEISBROD (B) - 1962.

déjà été exposées supra, pour vérifier l'existence d'un effet de sélectivité du niveau d'instruction sur la propension à l'émigration (1). Aussi, nous nous limiterons à quelques suggestions, à partir des éléments disponibles, sur les conséquences des flux migratoires sur le niveau de formation de la force de travail dans la population urbaine active.

Enfin, on ne peut traiter des implications des transferts de main d'oeuvre sans évoquer les problèmes de déséquilibres éventuels du marché de l'emploi des villes secondaires.

4-2-1- Effets sur le stock d'enseignement des jeunes générations.

L'élaboration d'un modèle de stock d'enseignement désagrégé selon les sous-populations migrantes, correspond à une tentative de synthèse des effets des différents flux migratoires sur le capital humain que représentent les jeunes citadins, à partir d'éléments d'analyse difficilement comparables de prime abord si l'on ne formule pas d'hypothèses sur l'évolution des phénomènes étudiés.

Par stock d'enseignement (ou encore stock d'éducation) d'une population à un moment donné, on entend la somme des années d'études qui ont été accomplies par l'ensemble de cette population, et qui représente "le patrimoine intellectuel accumulé par les études scolaires et universitaires" (2). Nous estimerons ici le stock d'enseignement de la seule population scolarisable, à la date de l'enquête de 1979, en distinguant, dans le stock total d'enseignement des résidents de 5-29 ans, la composante attribuable aux immigrés de l'année et celle attribuable aux émigrants de l'année. Il s'agit de stock d'enseignement non définitif, en cours de constitution, mais procurant une première approche du capital humain incorporé dans les jeunes générations.

Ce modèle permet de mieux cerner la fonction actuelle de scolarisation des villes secondaires étudiées, en liaison avec les divers mouvements migratoires. Nous pourrons évaluer l'impact de ces mouvements sur le stock d'enseignement de leur future force de travail (du moins pour les quartiers enquêtés).

(1) Cf pp. 267-268.

(2) DEBEAUVAIS (M), MAES (P) - 1968, p. 415.

4-2-1-1- Présentation du modèle.

Le principe de calcul est le suivant : le nombre d'années d'études accomplies par les individus d'un âge donné en 1979 est égal à la durée moyenne d'étude effectuée à cet âge multipliée par l'effectif des individus correspondants. On effectue ce calcul pour chaque génération ayant entre 5 et 30 ans en 1979, et on additionne le tout pour obtenir le stock d'enseignement de l'ensemble des résidents de 5-29 ans en 1979.

Pour le stock d'enseignement des immigrés de l'année il suffit d'introduire les durées moyennes d'études spécifiques à cette sous-population, et d'appliquer en outre à l'effectif des individus de chaque âge la proportion annuelle d'immigrés à cet âge.

Le calcul est similaire pour le stock d'enseignement des émigrants, en appliquant les durées moyennes d'études propres à cette sous-population et les proportions annuelles d'émigrants à chaque âge. Une des difficultés sera d'estimer ces deux séries de paramètres pour 1979 à partir des informations disponibles sur les cohortes d'émigrants issues de la population résidante de 1970. Mais c'est seulement au prix de cette estimation que sera possible un bilan de l'effet conjugué des immigrations et émigrations sur le stock d'enseignement.

Dans le calcul du stock d'enseignement toutes les années d'études sont traitées comme équivalentes, sans tenir compte du niveau d'enseignement correspondant.

Afin de comparer les différents stocks d'enseignement à un même moment, l'enquête de 1979 (1), on considèrera que toutes les immigrations de l'année se sont produites avant la date de l'enquête, et toutes les émigrations de l'année après cette date. De cette façon la population résidante à la date d'observation est supposée comprendre tous les immigrés de l'année et tous les émigrants de l'année (de même en transposant aux stocks d'enseignement correspondants). Cet artifice de calcul est également nécessaire pour appliquer les indices d'immigration et d'émigration calculables à partir des données de l'enquête renouvelée, à savoir des proportions d'immigrés par rapport à la population résidante d'arrivée, en fin de période, et des proportions d'émigrants par rapport à la population résidante de départ, en début de période.

(1) Rappelons que l'enquête renouvelée s'est déroulée de juillet à septembre 1979.

Etant donné les différences de niveaux de scolarisation et la spécificité des schémas migratoires selon le sexe, une évaluation distincte pour chaque sexe est souhaitable avant d'en effectuer la synthèse.

Enfin, pour des contraintes d'effectifs, le calcul par année d'âge a dû être écarté pour une analyse par groupes quinquennaux.

Nous adopterons les notations suivantes :

S : stock d'enseignement ;
r : indice pour la population résidante totale ;
i : indice pour la population immigrée de l'année ;
e : indice pour la population émigrante de l'année ;
m : indice pour la population masculine ;
f : indice pour la population féminine ;
x : âge en 1979 ;

$c^r(x.x+4)$: effectif des garçons (ou filles) du groupe d'âges (x,x+4) rapporté à l'effectif total des garçons (ou filles) de 5-29 ans ;

pi(x, x+4) : proportion annuelle d'immigrés (externes) dans le groupe d'âges (x, x+4) ;

pe(x, x+4) : proportion annuelle d'émigrants (externes) dans le groupe d'âges (x, x+4) ;

$D\overline{x}$: durée moyenne d'études effectuée par les garçons (ou filles) du groupe d'âges (x, x+4) ;

k : taux de masculinité de la population résidante de 5-29 ans.

Les stocks d'enseignement des différentes populations considérées s'obtiennent alors à partir des formules suivantes :

- population masculine (pour 1 000 résidents de 5-29 ans) :

$$S^{rm} = 1\,000 \sum_{x=5}^{25} D\overline{x}^{rm} . c^{rm}(x, x+4)$$

$$S^{im} = 1\,000 \sum_{x=5}^{25} D\overline{x}^{im} . c^{rm}(x, x+4)\ pi^{m}(x, x+4)$$

$$S^{em} = 1\,000 \sum_{x=5}^{25} D\overline{x}^{em} . c^{rm}(x, x+4)\ pe^{m}(x, x+4)$$

- population féminine (pour 1 000 résidentes de 5-29 ans) :

$$S^{rf} = 1\,000 \sum_{x=5}^{25} D_x^{rf} \cdot c^{rf}(x, x+4)$$

$$S^{if} = 1\,000 \sum_{x=5}^{25} D_x^{if} \cdot c^{rf}(x, x+4)\ pi^{f}(x, x+4)$$

$$S^{ef} = 1\,000 \sum_{x=5}^{25} D_x^{ef} \cdot c^{rf}(x, x+4)\ pe^{f}(x, x+4)$$

- population totale (pour 1 000 résidents, des deux sexes, de 5-29 ans) :

$$S^{r} = k.S^{rm} + (1-k).S^{rf}$$

$$S^{i} = k.S^{im} + (1-k).S^{if}$$

$$S^{e} = k.S^{em} + (1-k).S^{ef}$$

Donnons à présent quelques précisions sur la manière dont sont obtenues les différentes séries de paramètres, et sur les hypothèses nécessaires à l'élaboration du modèle.

La structure par sexe et par âge est celle observée dans la population résidente en 1979.

Les proportions annuelles d'immigrés par sexe et groupe d'âges sont calculées à partir des proportions d'immigrés (externes à la ville) arrivés en 1978 et 1979, par rapport à la population résidante à l'enquête, et ramenées à une dimension annuelle.

Les proportions annuelles d'émigrants par sexe et groupes d'âges sont estimées à partir des proportions d'émigrants (externes à la ville) partis en 1970 et 1971, par rapport à la population résidante au recensement de 1970, et ramenées à une dimension annuelle. Ces proportions sont également corrigées pour tenir compte de l'évolution de la fréquence des départs de 1970 à 1979 et de la sous-estimation des émigrants du fait des omissions lors du recensement. Il faut donc supposer une stabilité de la fréquence de l'émigration selon le sexe et l'âge dans la population des 5-29 ans pour appliquer les proportions d'émigrants ainsi calculées à la population résidante en 1979.

Pour calculer les durées moyennes d'études effectuées dans chaque groupe d'âges on dispose seulement des taux de scolarisation par sexe et âge. Pour la population résidante totale il s'agit simplement des taux observés dans chaque groupe d'âges au moment de l'enquête de 1979, et pour la sous-population des immigrés des taux observés en 1979 parmi les immigrés de 1978-1979. Quant aux émigrants, la meilleure évaluation correspond aux taux de scolarisation en 1970 des émigrants partis en 1970 et 1971. On doit d'abord actualiser ces taux pour prendre en compte les progrès de la scolarisation entre 1970 et 1979. Pour cela on applique à la série des taux de scolarisation des émigrants 1970-1971 des coefficients de progression par groupe d'âges et sexe calculés sur l'ensemble des résidents de 1970 et l'ensemble des résidents de 1979 (1). On suppose dont que les émigrants de 1979 auront bénéficié de la diffusion de la scolarisation au même titre que la moyenne des résidents.

Il faut maintenant passer des séries de taux de scolarisation aux durées moyennes d'études effectuées à différents âges. Dans une même génération ce passage se fait sans difficulté, à partir de soustractions successives des proportions de scolarisés par âge, ces différences représentant les "sortants" du système scolaire. Pour appliquer ce principe de calcul avec des taux de scolarisation observés à un même moment, 1979, et qui correspondent donc à des générations différentes, on construit une génération fictive soumise aux conditions de scolarisation de 1979. Les durées moyennes d'étude doivent également rendre compte de la spécificité du processus de scolarisation dans les populations étudiées, en particulier des entrées tardives dans le système scolaire, et des cas d'enfants échappant entièrement à toute scolarisation. Dans chaque groupe d'âges quinquennal de la population de 1979, la durée moyenne d'études effectuée est assimilée à celle calculée dans la génération fictive à l'âge médian du groupe quinquennal.

Les séries de durées moyennes d'études accomplies aux différents âges sont calculées selon cette méthode pour chacune des sous-populations considérées (résidante, immigrée, émigrante /masculine, féminine) en fonction de leurs taux de scolarisation spécifiques.

Pour que ces durées moyennes d'études correspondent effectivement à celles effectuées par les différents groupes de générations observées en

(1) Par exemple, pour la population masculine, en notant s les taux de scolarisation : $s^{em}_{1979}(x,x+4) = s^{em}_{1970}(x,x+4) \cdot \frac{s^{rm}_{1979}(x,x-4)}{s^{rm}_{1970}(x,x+4)}$

Tableau 53 - Stock d'enseignement des jeunes générations (5-29 ans) en 1979. (population résidante totale/immigrés annuels/ /émigrants annuels).

	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
- Population résidante totale (R)			
S^r (pour R = 1000)	6 726	5 423	6 043
D^r	12,9	9,0	
- Immigrés annuels (I)			
S^i (pour R = 1000)	610	422	511
S^i/S^r (en %)	9,1	7,8	8,4
I/R (en %)	9,2	11,1	10,2
D^i	10,4	5,7	
- Emigrants annuels (E)			
S^e (pour R = 1000)	871	620	739
S^e/S^r (en %)	13,0	11,4	12,2
E/R (en %)	11,3	11,0	11,2
D^e	14,0	8,8	
- Bilan			
$S^i - S^e$ (pour R = 1000)	- 261	- 198	- 228
$S^i/S^r - S^e/S^r$ (en %)	- 3,9	- 3,6	- 3,8
I/R - E/R (en %)	- 2,1	+ 0,1	- 1,0

Source : ER 1970-1979

S : *Stock d'enseignement en années d'études pour 1000 résidents de 5-29 ans.*

D : *Durée complète d'études (en années), ou durée moyenne d'études pour les individus âgés de 29 ans .*

1979, il faut supposer que le phénomène de scolarisation est stationnaire, à la fois dans sa fréquence et son déroulement en fonction de l'âge. Cette hypothèse est d'autant plus contraignante que le groupe de générations considéré en 1979 est plus âgé à cette date, et donc que les conditions de sa scolarisation passée sont éloignées des conditions de scolarisation en 1979.

L'intérêt d'une telle méthode de calcul ne réside pas dans la production d'un indice de durée d'études pour soi, mais dans les comparaisons qu'elle permet d'établir entre sous-populations spécifiques. Dans la mesure où les mêmes hypothèses de calcul sont appliquées pour chacune d'elles, la confrontation des résultats au niveau des stocks d'enseignement reste pertinente.

On trouvera dans l'annexe 25 les détails des différentes étapes de la méthode d'estimation des durées d'études, ainsi que la décomposition des calculs des stocks d'enseignement.

4-2-1-2- Les résultats.

Les principaux résultats sont présentés dans le tableau 53. Pour des contraintes d'effectifs des échantillons, la distinction par ville n'a pas été possible. En raison des hypothèses faites au cours de l'élaboration du modèle, en particulier sur les émigrants, ces résultats ne doivent pas être interprétés comme une représentation fidèle de la situation observable en 1979 dans les villes étudiées, mais plutôt comme une simulation de l'impact simultané des immigrations et des émigrations sur le capital humain incorporé dans les jeunes générations (mesuré par le stock d'enseignement), étant donné les schémas de scolarisation et de migration retenus.

Globalement les émigrants annuels entraînent, par leur départ, une ponction de 12,2 % sur le stock d'enseignement total des jeunes résidents urbains, alors que les immigrés, sur une même période annuelle, contribuent à ce stock total pour 8,4 %. Si les trois villes secondaires semblent exercer une fonction de formation scolaire vis à vis de l'extérieur loin d'être négligeable relativement à leur propre potentiel humain, elles bénéficient également d'un apport appréciable en capital humain, qui en compense en grande partie l'"évasion" par émigration. En termes de simple

comptabilité de stocks d'enseignement, le bilan reste toutefois négatif pour l'économie urbaine, et représente une perte annuelle de 3,8 % de son stock.

En comparant le poids du stock d'enseignement de chaque population migrante dans le stock total avec son poids démographique dans la population résidante totale, on peut également voir si cette "perte" s'explique par un simple transfert quantitatif de population, ou par des différentiels de scolarisation.

Dans la population masculine la ponction des émigrants sur le stock d'enseignement total est sensiblement plus importante que leur ponction démographique : 13,0 % contre 11,3 %. Pour les immigrés, contribution au stock d'enseignement et contribution démographique sont pratiquement équivalentes (respectivement 9,1 % et 9,2 %). Le bilan négatif au niveau des stocks d'enseignement (- 3,9 % du stock total) résulte donc d'une migration nette négative (-2,1 % de la population résidante) à laquelle s'ajoute l'effet d'une scolarisation plus forte chez les émigrants que chez les immigrés (les durées complètes d'études sont estimées à 14,0 ans et 10,4 ans respectivement).

Dans la population féminine le schéma est différent : la ponction des émigrantes sur le stock d'enseignement total est pratiquement équivalente à leur ponction démographique (11,4 % contre 11,0 %), quant aux immigrées leur contribution au stock d'enseignement est moins importante que leur contribution démographique (7,8 % contre 11,1 %). Au total le bilan migratoire est quasi nul, et la ponction nette sur le stock d'enseignement (- 3,6 % du stock total) s'explique entièrement par la moindre scolarisation des immigrées (leur durée complète d'études est de 5,7 ans contre 8,8 ans pour les émigrantes).

Pour l'ensemble de la population, les deux facteurs, bilan migratoire négatif (-2,1 %) et surtout différentiel de scolarisation à l'avantage des émigrants, contribuent donc à expliquer la ponction nette sur le stock d'enseignement (-3,8 %).

Cette approche en termes de stock d'enseignement désagrégé selon les sous-populations migrantes permet également d'apporter quelques éléments de réponse constructifs à un débat courant à propos des villes africaines : villes "parasites", "pôles de succion des campagnes" (1), qui en

(1) LASSERE (G) - 1972.

draînent les ressources ; ou bien villes "pôles de développement", aux effets dynamisants sur l'économie régionale ?

Dans le cas des villes de la Région des Plateaux, et en se plaçant toujours dans le cadre du modèle, l'appréciation serait donc assez nuancée. A travers la redistribution spatiale de la population, ces centres assurent une fonction de valorisation de la future force de travail.

Toutefois, il est peu probable que cette fonction de formation ait un effet dynamisant pour le développement régional. Ainsi, c'est dans les flux à destination des grandes métropoles (Lomé ou d'autres capitales étrangères) que les émigrants ont le niveau d'instruction le plus élevé (1). Ce n'est donc pas la Région des Plateaux qui bénéficie le plus de la fonction de "redistribution-formation" de ses propres villes.

Au niveau de l'économie urbaine à présent, quelles sont les implications de ce mécanisme de transfert de capital humain (à supposer que le modèle soit vérifié dans la réalité) ?

Le bilan négatif des stocks d'enseignement traduit une double perte pour les villes :

- du fait de l'évasion d'une force de travail potentielle dont elles ont, en partie du moins, supporté le coût de formation, en particulier le coût d'entretien pendant la phase d'improductivité que constitue la période de scolarisation (2) ;

- un manque à gagner pour l'économie urbaine, qui ne pourra profiter de cette force potentielle de travail valorisée.

Mais peut-on parler réellement de "perte" pour l'économie si cette force de travail qualifiée ne trouve sur place aucune possibilité d'emploi en rapport avec son niveau de formation ?

Avant de revenir sur ce débat, il convient de compléter cette approche en termes de stock d'enseignement des jeunes générations par quelques éléments au sujet des effets des migrations sur le niveau de qualification de la force de travail effective des populations urbaines.

---

(1) Cf pp. 279-281.

(2) Même si l'on tient compte de la participation aux activités économiques familiales de certains jeunes scolarisés, la période de scolarisation peut être considérée comme majoritairement improductive, ou très faiblement productive.

Tableau 54 - Proportions d'analphabètes dans la population active, parmi les résidents et parmi les migrants (1) (2) (en %).

SEXE	AGE	Situation en 1970 (3)				Situation en 1979 (4)			
		Résidents 1970 (5)		Emigrants 1970-1979		Résidents 1970		Immigrés 1970-1979	
MASCULIN	15-29 ans	35,6	(744)	36,4	(568)	33,2	(675)	34,6	(500)
	30-44 ans	45,2	(515)	43,4	(274)	36,9	(678)	37,5	(397)
	45 ans et +	63,0	(273)	68,8	(80)	60,7	(477)	55,0	(140)
	15 ans et +	43,7	(1532)	41,3	(922)	41,5	(1830)	38,5	(1037)
FEMININ	15-29 ans	61,1	(342)	57,5	(207)	51,2	(590)	51,4	(381)
	30-44 ans	78,8	(241)	76,7	(103)	71,2	(469)	62,1	(182)
	45 ans et +	91,1	(101)	87,9	(33)	91,4	(269)	92,7	(55)
	15 ans et +	71,8	(684)	66,2	(343)	66,4	(1328)	58,3	(618)
ENSEMBLE	15-29 ans	43,6	(1086)	42,1	(775)	41,6	(1265)	41,9	(881)
	30-44 ans	56,0	(756)	52,5	(377)	50,9	(1147)	45,3	(579)
	45 ans et +	70,6	(374)	74,3	(113)	71,3	(746)	65,6	(195)
	15 ans et +	52,4	(2216)	48,1	(1265)	52,0	(3158)	45,9	(1655)

Source : ER 1970-1979

(1) *Seuls ont été pris en compte les individus de niveau d'instruction précisé (niveau d'instruction non précisé = 62 cas parmi les résidents de 1970, et 30 cas parmi les résidents de 1979).*

(2) *Les apprentis sont inclus dans la population active.*

(3) *Age, niveau d'instruction et appartenance à la population active au recensement de 1970.*

(4) *Age, niveau d'instruction et appartenance à la population active à l'enquête renouvelée de 1979*

(5) *Résidents recensés en 1970, sans les omis.*

( ) : Effectifs pris en compte.

4-2-2- Effets sur le niveau de formation de la force de travail.

Si l'on envisage à présent le cas de la population active et du capital humain qu'elle représente en fonction de sa formation, plusieurs questions peuvent se poser quant à l'impact des migrations sur le potentiel économique des villes secondaires :

- dans quelle mesure les immigrés viennent enrichir leur capital humain ?
- dans quelle mesure les émigrations l'appauvrissent-elle ?
- ces différents transferts se compensent-ils ?

Si l'on effectue un bilan, ces villes bénéficient-elles en définitive de la formation déjà acquise par les migrants qu'elles attirent, c'est-à-dire d'une rente de travail (1) ou bien assurent-elles plutôt, à travers la redistribution spatiale de la population, une fonction de valorisation de la force de travail, au profit des zones de destination des émigrants ?

A défaut de pouvoir établir un bilan rigoureux, les comparaisons des proprotions d'illettrés dans la population active entre, d'une part, les émigrants de 1970-1979 et les résidents de 1970, et, d'autre part, les immigrés de 1970-1979 et les résidents de 1979, peut apporter quelques indications partielles (tableau 54).

Dans les deux cas, les proportions d'analphabètes par groupe d'âges et par sexe se différencient peu, en règle générale, de celles de l'ensemble des résidents. La plupart des écarts sont statistiquement peu ou pas significatifs (à l'exception des immigrées de 30-44 ans en 1979, dont la proportion d'illettrées est nettement inférieure à celle des résidentes 1979 du même groupe d'âges : 62 % contre 71 %).

C'est donc essentiellement la structure par âge plus jeune des migrants qui explique, dans la population active totale, des taux d'analphabétisation plus faibles pour les migrants que pour l'ensemble des résidents. Ceci se traduira, du côté de l'immigration, par une contribution positive au niveau de formation de la force de travail des villes et, symétriquement du côté de l'émigration, par un abaissement de ce niveau par le départ d'actifs plus jeunes et donc aussi plus instruits qu'en moyenne. Ces effets restent toutefois modérés : ainsi on compte 46 % d'illettrés parmi les

(1) MEILLASOUX (C) - 1980.

actifs immigrés contre 52 % parmi l'ensemble des actifs en 1979, et 48 % d'illettrés parmi les actifs émigrants contre 52 % parmi l'ensemble des actifs en 1970 (1).

La compensation de ces "mouvements de capital humain" ou, au contraire, leur déséquilibre, dépendra aussi de l'intensité comparative de l'immigration et de l'émigration dans la population active.

Pour compléter ce bilan, il faudrait pouvoir tenir compte, non seulement de la formation scolaire, et ce en affinant la différenciation des niveaux d'études, mais également des qualifications et de la formation professionnelles, en particulier de l'apprentissage, qui constitue une autre forme d'investissement en capital humain.

4-2-3- Effets sur le marché du travail.

Dans l'approche en termes de capital humain, où les transferts de main d'oeuvre sont analysés en fonction de leur contribution à l'enrichissement ou au contraire l'appauvrissement du capital humain des villes, on envisage uniquement le côté de l'offre de travail. Si l'on cherche à établir un bilan des effets des migrations de travailleurs pour l'économie des villes secondaires, on ne peut éviter de poser le problème par rapport à la demande locale de travail. Il faut alors appréhender le rôle des migrations dans les mécanismes d'ajustement ou au contraire de déséquilibre sur leur marché de l'emploi.

L'apport de main d'oeuvre par immigration ne correspondra à une contribution positive au développement économique des villes secondaires que dans l'hypothèse où cette force de travail peut trouver effectivement à s'employer, d'une manière productive. Si, au contraire, la capacité d'absorption du marché de l'emploi local est insuffisante, où s'il existe une inadéquation entre la structure des emplois disponibles et les qualifications des travailleurs immigrés, leur arrivée entraînera un surplus d'offre de travail, et le gonflement d'une masse de main d'oeuvre au chômage ou sous-employée.

Ainsi, pour RICHARDSON (2), qui considère le revenu total dans le

(1) Dans les deux cas, les écarts sont statistiquement significatifs au seuil de confiance de 0,1 %, d'après les tests d'indépendance du CHI-2.

(2) RICHARDSON (H.W) - 1982.

secteur informel des villes intermédiaires comme un fonds de salaires fixe, un afflux de migrants dans ce secteur aura pour effet d'abaisser le revenu par tête.

Mais l'impact des immigrations sur l'emploi dans le secteur informel mériterait une analyse plus nuancée et approfondie, par une enquête spécifique, pour dépasser la vision négative d'un secteur "éponge", où les nouveaux venus font figure de main d'oeuvre plus ou moins parasite, profitant des réseaux de solidarité familiale pour leur installation en ville. En reprenant la distinction introduite par HUGON, il faudrait étudier dans quelle mesure la pression démographique, du fait de l'immigration, produit des "effets progressifs ou régressifs" sur les petites activités urbaines, selon qu'elle favorise des "processus évolutifs", liés à "un accroissement de la productivité du travail et un élargissement du marché", ou au contraire des "processus involutifs", liés à "un déclin de la productivité du travail et une baisse du marché intérieur" (1).

Dans un modèle de croissance comme celui de LEWIS (2), une offre de travail illimitée, qui peut être alimentée par l'immigration, permet une accumulation de capital, à condition toutefois qu'il existe au départ un accroissement de la demande de travail dans le secteur capitaliste. Dans ce cas, selon le modèle, l'offre de travail illimitée maintient le taux de salaire constant, et l'augmentation de l'emploi industriel entraîne alors une hausse des profits. Tant que ce surplus est réinvesti dans la création d'un nouveau capital, le secteur capitaliste s'accroît, la demande de travail industriel augmente à nouveau, et le phénomène de croissance se poursuit jusqu'à épuisement de l'excédent de main d'oeuvre.

Pour les villes secondaires étudiées, qui se caractérisent précisément par la quasi-inexistence de secteur industriel, on conçoit mal comment un tel processus pourrait démarrer, sans intervention exogène par apport d'investissement initial. En outre, à supposer le processus lancé, un bloquage rapide est à craindre, par manque de débouchés locaux, en raison du faible pouvoir d'achat des populations.

Symétriquement au cas des immigrations, les émigrations de travailleurs, si qualifiés soient-ils, ne constituent pas nécessairement un manque à gagner pour l'économie des villes secondaires, si les offres d'emploi

---

(1) HUGON (Ph) - 1983, p. 407.

(2) LEWIS - 1954.

adéquates y font défaut. Ces départs joueraient plutôt le rôle de soupape de sécurité, en permettant de soulager les tensions sur le marché local de l'emploi.

L'enquête à partir de laquelle nous travaillons ne permet pas une approche bien appropriée des problèmes de sous-emploi et de chômage, et donc, a fortiori, des effets des migrations en matière d'ajustements, ou de déséquilibres, sur le marché de l'emploi.

Nous avons vu, en particulier, que la catégorie des chômeurs n'était pas bien cernée, ou encore qu'une même catégorie professionnelle, comme celle des revendeuses, pouvait renvoyer à des situations diverses au regard de l'emploi effectif (1).

Pour mener une analyse rigoureuse et pertinente en ce domaine, une enquête spécifique et approfondie serait nécessaire, et les quelques réflexions exposées ci-dessus constituent plutôt une invitation à de nouvelles investigations.

* *
*

Cet essai d'évaluation des effets conjugués des différents flux migratoires pour les villes secondaires laisse de nombreuses questions ouvertes. Ce qui fait la spécificité des centres étudiés, c'est-à-dire être à la fois des pôles d'immigration et des foyers d'émigration, contribue également à la complexité de l'analyse.

A cette occasion, sont apparues certaines limites de l'enquête.

Au niveau de l'agencement des données, tout d'abord, la méthode de l'enquête renouvelée après un intervalle pluri-annuel rend difficile la comparaison des émigrants et des immigrés, et l'estimation de bilans sur des points précis.

Au niveau de la nature des données disponibles ensuite, la collecte était davantage orientée dans une optique socio-démographique qu'économique, et s'est avérée insuffisante pour traiter d'une manière approfondie cer-

(1) Les questions méthodologiques afférentes à la saisie des activités par le recensement de 1970 et par l'enquête renouvelée de 1970 ont été traitées dans le paragraphe "Activités économiques et immigrations", et en particulier pp. 224-226 et p. 233.

tains problèmes économiques où l'impact des migrations est important, comme ceux liés à l'emploi.

Toutefois, quelques conséquences ont pu être mises en évidence.

Pour les perturbations des structures démographiques on peut souligner la féminisation des populations urbaines, et pour les modifications des structures des ménages l'augmentation des ménages unidimensionnels du fait de l'immigration.

Concernant l'impact sur le coefficient de charge par actif, on a relevé un effet d'allègement de la charge scolaire en raison de la moindre scolarisation des immigrés, alors que l'émigration apparaît neutre sur ce dernier point.

Dans l'analyse des migrations en termes de transfert de capital humain, l'élaboration d'un modèle de stock d'enseignement pour les jeunes générations a montré comment les migrations pourraient exercer une ponction nette sur le stock d'enseignement de la population urbaine. Chez les adultes, l'immigration se traduit par une contribution positive au niveau d'alphabétisation de la force de travail des citadins, et l'émigration a un effet symétrique, négatif, sur cette dernière ; dans les deux cas ces effets résultent uniquement de la jeunesse des migrants par rapport aux sédentaires, liée à un niveau d'instruction supérieur à celui des personnes plus âgées.

Cette approche (1), même incomplète, aura permis de souligner la diversité des domaines touchés par les effets des migrations (sans pour autant prétendre en avoir fait un inventaire exhaustif), de montrer l'enjeu des questions abordées, et de poser quelques jalons pour des recherches ultérieures.

---

(1) Rappelons, à cette occasion, que l'objectif que nous nous sommes fixés au début de cette étude, consistait à répondre aux questions posées à propos des processus migratoires et de la dynamique urbaine des villes sélectionnées à travers une enquête préexistante, que nous avons cherché à optimiser.

CONCLUSION

Partis d'un questionnement sur la "décadence relative" des villes secondaires en Afrique Noire, nous avons pu mettre en évidence ce phénomène pour les trois centres étudiés, Atakpamé, Kpalimé et Badou, dans la Région des Plateaux, au Togo.

Il se manifeste d'abord par le fléchissement de la croissance démographique de 1960-70 à 1970-81. Pour les années d'observation, 1970-1979, le taux d'accroissement estimé est faible ($\sim$ 1 % par an en moyenne). La composante naturelle n'est pas en cause : celle-ci est au contraire très dynamique ($\sim$ 3 % par an). Il s'agit de populations urbaines jeunes, au taux de natalité élevé ($\sim$ 48 ‰), et au taux de mortalité exceptionnellement bas ($\sim$ 11 ‰). Mais ces facteurs sont contrebalancés par un déficit migratoire, plus ou moins accentué selon la ville ($\sim$ 2 % par an), et qui recouvre en fait une intense rotation des populations urbaines.

Si les immigrés contribuent pour une grande part à la formation de la population des villes, ils n'en deviennent pas pour autant des résidents définitifs, et apparaissent plutôt comme de futurs émigrants. Par ailleurs, ces centres se révèlent incapables de conserver le surplus de leur croissance naturelle.

Quant à l'aire des échanges migratoires, elle dépasse largement les frontières régionales, et même nationales.

Si l'on peut résumer le rôle que ces trois villes secondaires assurent, dans les processus migratoires, par une fonction de relais, il est toutefois nécessaire de ne pas associer exclusivement ce concept au cas des migrants se déplaçant successivement des zones rurales, ou des autres villes secondaires situées plus au nord que les centres étudiés, vers les grandes métropoles côtières, Lomé en particulier.

La redistribution spatiale de la population qui s'opère par l'intermédiaire des quartiers enquêtés dans chaque ville renvoie à un schéma beaucoup plus complexe. La capitale n'est pas seule à sortir bénéficiaire des échanges migratoires, c'est aussi le cas d'autres régions du Togo et, fait plus remarquable, de la Région des Plateaux même et des zones rurales dans leur ensemble.

Les migrations de type urbain-rural tiennent une place importante dans les flux partant de ces villes. La dynamique urbaine mise ici en évidence va à l'encontre du processus habituel "exode rural-croissance migratoire des centres urbains".

Les résultats précédents limitent également la portée du modèle de migrations par étapes dirigées progressivement des zones rurales vers des villes de taille croissante.

En re-situant les villes secondaires étudiées par rapport à la structuration de l'espace économique national, et en prenant en compte les fonctions qu'elles exercent, on peut comprendre certains aspects des processus migratoires les affectant, et du rôle qu'elles jouent dans ces derniers.

Pour les migrations de travail, c'est le secteur de la fonction publique qui, relativement à son poids dans la population active, détient le pouvoir d'attraction le plus élevé et connaît, en même temps, l'émigration la plus forte. Cette situation résulte directement du système d'affectations répétées caractérisant le fonctionnement de l'appareil administratif de l'Etat. Pour les fonctionnaires et leur famille, ces règles, qui laissent peu de place aux décisions individuelles, impliquent un séjour en ville limité par l'échéance d'une nouvelle mutation. Ce type de déplacement tient une place importante dans les migrations entre les trois centres étudiés et les autres villes du pays, la capitale ou les préfectures de l'intérieur.

A contrario, on peut voir dans la quasi-inexistence de secteur industriel dans ces trois villes, et dans leur capacité très réduite à créer des emplois salariés réguliers en dehors de la fonction publique, une explication à leur faible pouvoir de rétention migratoire, surtout face à la concurrence de la capitale, qui accapare l'essentiel des fonctions industrielles du pays.

La fonction de formation par apprentissage et la fonction scolaire des centres ont un impact notable dans les migrations des jeunes, surtout des garçons, non seulement dans les décisions d'immigrer en ville, mais aussi dans les décisions de départ. En effet, les immigrations pour motifs scolaires ou d'apprentissage entraînent la plupart du temps un séjour en ville transitoire, limité plus ou moins à la durée des études ou du stage. Le caractère de relais migratoire de ces villes trouve ici un autre facteur explicatif. Si cette fonction de formation exerce un effet d'attraction

privilégié envers les populations de l'hinterland des centres, par contre, ce ne sont pas elles qui en bénéficieront nécessairement en retour, du moins pour la formation scolaire. Pour les jeunes émigrants scolarisés, c'est la capitale qui se révèle particulièrement attractive. L'incapacité des villes secondaires à retenir ces jeunes, et la direction préférentielle de ces derniers, renvoient à nouveau à la polarisation de l'espace économique togolais.

Même en considérant les seules migrations de travail, la localisation des fonctions économiques dans l'espace national et l'importance relative des fonctions assurées par les trois villes étudiées, ne constituent pas un cadre de référence suffisant pour rendre compte de la totalité des migrations qui arrivent dans ces centres, en partent, ou les traversent. En particulier, les migrations pour motifs professionnels des villes secondaires vers les zones rurales, qui sont loin d'être marginales, sans d'ailleurs signifier pour autant un retour au travail de la terre, s'intègrent mal dans ces schémas d'analyse.

En outre, les motifs professionnels ne sont majoritaires ni dans les décisions d'immigrer, ni dans celles d'émigrer, et leur part est à peu près équivalente à celle des motifs familiaux et matrimoniaux réunis. Même si les migrations de travail ont un effet d'entraînement important, à travers les migrations d'accompagnement qu'elles induisent, ou encore par certaines migrations pour motifs matrimoniaux ou familiaux qui peuvent apparaître comme la conséquence d'une migration de travail antérieure, d'autres migrations possèdent leur propre logique.

Pour mieux appréhender les migrations qui concernent les trois villes secondaires, il faut également replacer ces centres dans les espaces de vie du migrant, et réintégrer le séjour en ville dans sa trajectoire et son cycle de vie.

La migration n'est jamais synonyme de rupture avec le milieu d'origine, et le migrant entretient de nombreuses relations sociales et économiques avec celui-ci. Il demeure son lieu de reproduction sociale par excellence, la terre de ses ancêtres, le centre cérémoniel et religieux. Lieu d'origine et lieu de résidence du migrant ne renvoient pas à deux espaces de vie distincts, constituant chacun un tout en soi, mais plutôt à une bivalence des centres de gravité de son espace de vie.

Ce pôle de référence permanent que représente le lieu d'origine peut

expliquer certaines migrations qui trouvent leur logique dans la sphère de reproduction sociale. Ainsi, les migrations de retour vers le milieu d'origine et l'attachement du migrant à son aire ethnique jouent un rôle important dans la configuration spatiale des courants migratoires, comme l'a montré l'analyse des lieux de naissance des immigrés et celle des destinations des émigrants selon leur appartenance ethnique. Les projets d'immigrés des trois villes renforcent cette idée : le séjour en ville est perçu comme transitoire, une étape parmi d'autres d'un cheminement migratoire dont le terme "naturel" sera le lieu d'origine.

Etant donné l'ampleur des mouvements migratoires qui affectent les villes étudiées, et la spécificité des populations immigrées et émigrantes, l'ensemble des structures démographiques et socio-économiques des populations urbaines est touché par les effets de ces mouvements. Ils se répercutent également sur le potentiel d'accroissement démographique et le potentiel économique des villes.

Si les données dont on disposait n'ont pas permis d'établir le bilan exact des effets conjugués des différents flux migratoires, elles auront cependant servi à mettre en évidence certaines conséquences pour les populations urbaines, sur leur pyramide des âges, les structures de leurs ménages, leur coefficient de charge par actif, ou encore leur stock de capital humain. Par contre, pour l'analyse des effets des migrations sur l'équilibre du marché de l'emploi local, l'enquête à partir de laquelle nous avons travaillé s'est avérée mal appropriée, et n'a pu apporter de réponse.

*

Les principales conclusions de l'étude étant rappelées, il est nécessaire de s'interroger sur leur portée.

Si un des atouts majeurs de l'approche monographique réside dans la possibilité d'une analyse fine des phénomènes et de leurs mécanismes, elle n'échappe pas en contrepartie au risque de biais idéologique consistant à déduire des lois générales d'évolution à partir d'une partie limitée du réel (1). Dans le cas présent, la question de la généralisation des résultats se pose au moins à deux niveaux.

(1) HUGON (Ph) - 1980, p. 252.

Le premier, qui découle des contraintes mêmes de la méthode de l'enquête renouvelée, concerne le passage de la dynamique d'un échantillon de quartiers à celle de la ville entière. La spécificité des quartiers dans certains domaines ne permet pas de garantir leur représentativité absolue. Nous avons essayé, au cours de cette étude, d'en apprécier les effets dans la mesure du possible, ou du moins de prendre en compte ces particularismes pour mieux comprendre les phénomènes observés.

Le deuxième point de discussion se rapporte à l'exemplarité des trois villes de la Région des Plateaux, par rapport aux autres villes secondaires du pays.

Il s'agit en effet de villes de zone de plantation, dont la dynamique est dans une certaine mesure le produit du système de plantation et de son évolution.

Ainsi, le peuplement de ces villes et leur composition ethnique renvoient en partie au pouvoir d'attraction que l'économie de plantation, pourvoyeuse d'emplois, a exercé sur les populations des régions de la Kara, Centrale et Maritime. La diversité ethnique qui en a résulté dans l'ouest de la Région des Plateaux s'est aussi répercutée sur ses villes, et a contribué à alimenter des filières migratoires entre les centres urbains et ces foyers traditionnels d'émigration.

Par ailleurs, nous avons également souligné les liens qui existaient entre l'évolution de l'économie de plantation et celle des activités commerciales de chacun des centres, en particulier à Kpalimé et à Badou, où la traite du café et du cacao ont joué, pendant l'époque coloniale, un rôle essentiel pour leur dynamisme économique.

Ces villes apparaissent vivre d'abord au rythme de leurs campagnes environnantes, elles en constituent des centres de services locaux, mais en aucun cas des pôles de développement.

Si la spécificité des trois villes de région de plantation ne permet pas de généraliser sans discernement les conclusions de leur étude à la dynamique des autres villes secondaires du Togo, l'intérêt de ce travail dépasse toutefois le cadre de la seule monographie, dans la mesure où certains facteurs qui interviennent dans l'explication de leur dynamique s'imposent également aux autres villes secondaires.

Parmi ces facteurs communs, on peut citer les déséquilibres de l'espace économique au profit de la capitale et, en contrepartie, la réduction des fonctions des centres secondaires à celles de services locaux, ou encore

le système d'affectation des fonctionnaires propre à tout l'appareil administratif de l'Etat.

Pour la compréhension des processus migratoires, on rappellera certains phénomènes mis en évidence à partir de l'enquête mais de portée plus générale, comme la sélectivité des migrations en fonction de l'âge, le fait que les modalités de la migration et ses déterminants dépendent de la position de l'individu dans son cycle de vie et de son appartenance sexuelle, ou encore l'attachement des migrants à leur milieu d'origine, et l'importance des réseaux de relations dans les cheminements migratoires.

*

En se replaçant dans le cadre de l'approche monographique en tant que telle, il convient aussi d'évaluer les limites de la démarche adoptée pour cette étude, c'est-à-dire optimiser une enquête préexistante pour répondre à un questionnement sur la dynamique de trois villes secondaires et sur les processus migratoires les concernant. Il ne s'agira pas d'aborder à nouveau les problèmes méthodologiques posés par une enquête renouvelée : tout un développement leur a déjà été consacré, et les questions plus spécifiques ont été traitées au cours de l'étude lorsqu'elles se présentaient. Ce que nous voudrions plutôt rappeler ici, ce sont quelques thèmes sur lesquels l'enquête utilisée n'a pu apporter de réponse, ou seulement partielles, de manière à ouvrir des perspectives de recherches pour compléter notre travail, ou à susciter des réflexions plus générales.

C'est dans le domaine des relations entre les migrations et le chômage urbain (ou d'autres formes de sous-emploi) que l'enquête exploitée s'est avérée la plus limitée, la saisie de la catégorie socio-professionnelle ne suffisant pas à appréhender précisément la situation effective des individus vis à vis de l'emploi, au delà de leur appartenance à tel secteur d'activité et du métier déclaré. Nous avons eu l'occasion de souligner l'enjeu de ces questions, en particulier pour évaluer le rôle des migrations dans l'ajustement ou au contraire les déséquilibres du marché de l'emploi des villes secondaires. On peut également regretter de ne connaître que l'activité principale des individus, et non leurs activités "secondaires". Leur rôle dans le développement du secteur informel des villes n'est sans doute pas négligeable, ou encore dans le maintien d'activités agricoles chez les citadins, comme le suggèrent les entretiens que

nous avons pu effectuer par ailleurs auprès d'immigrés en ville.

Plus généralement, ceci illustre les difficultés à exploiter une enquête pour répondre à des questions qui n'entraient pas directement dans la problématique initiale de son réalisateur. Ainsi, dans notre cas, les objectifs premiers de l'enquête utilisée se rapportaient davantage à la dynamique démographique des villes sélectionnées qu'aux aspects économiques de leur développement, comme ceux liés à l'emploi.

En ce qui concerne la compréhension des processus migratoires, des progrès sont probablement à attendre d'une approche envisageant la migration comme un phénomène collectif et non seulement individuel, dans ses manifestations ou en raison de la stratégie dont il relève. Cette notion de collectif peut en effet renvoyer à deux optiques différentes.

La première concerne les modalités mêmes du déplacement : il s'agit d'appréhender des groupes de migrants et non des individus migrants, indépendamment les uns des autres. Dans ce domaine, les données de l'enquête, avec la variable "type de migration", ont contribué à l'enrichissement des connaissances. En particulier, on a pu mettre en évidence l'importance des migrations de groupe par rapport aux migrations individuelles, et affiner l'analyse des motifs de migration en distinguant leur impact direct de leur impact induit.

Mais on peut également introduire la notion de "collectif" au niveau de l'unité de décision à la base de la migration, même si cette dernière ne doit concerner directement qu'un seul individu. L'objet de l'étude n'est plus le groupe de migrants, mais le groupe familial dont est originaire tel migrant. Les questions se rapportent à l'influence du groupe sur la décision d'émigrer, aux types de famille dont sont issus les migrants (individuels ou de groupe)et, pour les migrations individuelles, au choix de la personne, au sein du ménage, qui émigrera.

Dans le cas de l'enquête exploitée, ces questions s'appliqueraient aux émigrants à partir des trois villes. De telles investigations n'ont toutefois pas pu être entreprises ici. L'obstacle ne provenait ni de la collecte, ni de la nature des informations recueillies, mais de la saisie des données et de la structuration de leur fichier informatisé, avec l'individu comme unité statistique. Ce choix rendait impossible le recoupement direct d'informations concernant le migrant (ou tout individu) avec les caractéristiques des autres membres de son ménage d'origine. Une analyse de ce type aurait nécessité la restructuration complète du fichier

initial, opération beaucoup trop lourde et coûteuse pour avoir pu être effectuée dans le cadre de cette étude. Elle demanderait à être envisagée lors de recherches ultérieures. L'intérêt de la question mérite d'être précisé.

Il s'agirait de concevoir les migrations, économiques du moins, comme un instrument dans les stratégies familiales, destiné à maximiser le niveau de vie de l'unité collective dans son ensemble. Au sein de celle-ci, il existe généralement des inégalités entre les situations économiques des différents membres, au regard de la situation professionnelle, du niveau d'instruction ... De ce fait, l'avantage relatif à l'émigration de chaque membre est différente pour l'unité collective dont le problème sera alors de déterminer l'individu dont l'émigration procure le plus grand avantage relatif. L'unité collective la plus pertinente pour cette analyse serait à définir plus précisément, mais elle n'est pas nécessairmeent limitée au ménage nucléaire. Ce sont les liens de solidarité économique entre ses différents membres qui justifient le déplacement du centre de décision de l'émigration de l'individu à l'unité collective. Dans les sociétés africaines où les solidarités intergénérationnelles et familiales jouent un rôle important, l'application du cadre d'analyse suggéré supra devrait permettre d'améliorer la compréhension des mécanismes de décision de la migration (1).

Le type de mobilité spatiale appréhendé dans cette étude appelle également quelques remarques. Ce sont essentiellement les migrations, par oppostion aux déplacements temporaires, qui ont été envisagées. Nous avons privilégié les mouvements qui intervenaient directement dans le processus de croissance des villes étudiées. Si l'enquête renouvelée n'était d'ailleurs pas appropriée à une analyse satisfaisante de la mobilité temporaire, celle-ci ne doit pas pour autant être négligée dans de nouvelles recherches sur les processus migratoires et la dynamique urbaine. L'exploitation des entretiens effectués auprès d'immigrés en ville a pu illustrer partiellement l'intérêt d'informations sur ce type de déplacement.

L'étude des déplacements temporaires permettrait d'abord de replacer les migrations dans l'ensemble de la mobilité spatiale des populations, et d'apporter ainsi de nouveaux éléments pour la compréhension des migrations

(1) Dans un domaine différent, celui de la fécondité, CALDWELL, en introduisant les flux intergénérationnels dans le calcul économique, a pu élaborer un schéma de décision permettant d'expliquer (en particulier) le maintien de niveaux de fécondité élevés dans les pays en voie de développement, et de montrer la rationalité de tels comportements (CALDWELL (J.C) - 1976).

elles-mêmes. On peut se demander, par exemple, dans quelle mesure les visites n'anticipent pas les migrations. Ainsi, QUESNEL, dans une étude sur la mobilité des populations du Plateau de Dayes (1), a montré comment les déplacements temporaires pouvaient entretenir les réseaux de relations et constituer la trame de futurs mouvements migratoires. Dans certains cas, la mobilité temporaire s'inscrit directement dans une stratégie migratoire globale, elle est destinée à préparer l'installation et l'intégration du futur migrant dans son prochain lieu de résidence.

S'agissant du rôle des villes secondaires dans les processus migratoires, les déplacements temporaires peuvent en constituer un des instruments d'analyse, pour aider à cerner les espaces de vie des migrants, en particulier à travers les relations qu'ils entretiennent avec leur milieu d'origine, ou d'autres lieux, autant d'éléments qui devraient permettre de mieux réintégrer le séjour en ville dans les itinéraires individuels.

Pour l'étude de ces trois villes secondaires, il serait enfin souhaitable d'assurer le suivi temporel de leur évolution, et de voir si le fléchissement de leur croissance démographique se prolonge.

Dans le contexte togolais, cette actualisation devrait prendre en compte les difficultés économiques que connaît le pays depuis ces dernières années, après une longue période de relative prospérité d'ensemble. En juin 1979 le gouvernement togolais a dû conclure un moratoire très sévère avec ses principaux créanciers publics (pays de la CEE et Suisse), qui l'a conduit, sous les recommandations du Fonds Monétaire International, à s'engager dans une politique de restriction budgétaire draconnienne (2). Celle-ci s'est traduite en particulier par le blocage du recrutement de personnels permanents dans la fonction publique.

Il est probable qu'une telle politique d'austérité ait des répercussions sur les stratégies migratoires des individus, fréquemment impulsées par la recherche d'un emploi régulier et rémunérateur. La fonction publique occupe en effet près de la moitié de la population salariée recensée du pays (3). Pour tous les jeunes scolarisés dont l'ambition était d'intégrer l'appareil d'Etat, et pour leur famille qui en espérait également des retombées avantageuses, il s'ensuit une remise en cause complète de leurs

---

(1) QUESNEL (A) - 1981.
(Rappelons que le Plateau de Dayes se situe aussi dans la Région des Plateaux, au Togo).

(2) Ministère de la Coopération (France) - 1980.

(3) Source : Ministère du Plan - Division de l'emploi - République Togolaise - Lomé.

projets, et à court terme une augmentation du chômage. On a par ailleurs déjà enregistré les indices d'un mouvement de recul de la scolarisation dans le primaire (1), qui pourrait constituer en partie une réponse à ces sombres perspectives d'emploi.

Il resterait donc à étudier plus précisément les conséquences de cette nouvelle situation économique pour le développement des villes secondaires, et à évaluer la sensibilité à la conjoncture des phénomènes migratoires qui affectent leur dynamique.

Les prolongements envisagés ici à notre travail ne sont pas exhaustifs, et d'autres voies à explorer pourraient s'y ajouter.

Les migrations, par leurs déterminants et par leurs conséquences, font en effet intervenir, dans les recherches les concernant, une multiplicité de domaines. Quant à la dynamique des trois villes secondaires, la dimension temporelle, inhérente à son étude, induit d'elle-même la nécessité d'une actualisation continuelle.

---

(1) LOCOH (T) - 1984.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

		Pages
1 -	Questionnaire de l'enquête renouvelée 1970-1979	365
2 -	Matrices résidentielles 1970-1979 (effectifs observés)	367
3 -	Bilan démographique 1970-1979 (effectifs théoriques)	371
4 -	Questionnaire de l'enquête migration 1984	373
5 -	Coefficients correctifs des immigrations et des émigrations pour le calcul des soldes migratoires de 1970-1979	377
6 -	Calcul de l'intervalle de confiance des estimations	378
7 -	Structure par sexe et par âge de la population de l'échantillon en 1970 et en 1979	379
8 -	Proportions théoriques d'émigrants annuels de 1970 à 1979	381
9 -	Tests d'indépendance et de comparaison du CHI-2 : exposé de la méthode	382
10 -	Estimation de l'ensemble des immigrants de 1970-1979 et de leur devenir en 1979	386
11 -	Liste complète des ethnies de chaque groupe	388
12 -	La provenance des immigrants	389
13 -	L'aire de destination des émigrants	390
14 -	Répartition standardisée des lieux de provenance des immigrés 1970-1979 et des lieux de destination des émigrants 1970-1979 .	392
15 -	Répartition des immigrés 1978-1979 par âge et sexe et proportions annuelles d'immigrés	395
16 -	Répartition des immigrés 1970-1979 par type d'immigration et âge à l'immigration	396
17 -	Motif d'immigration et lieu de provenance	397
18 -	Répartition des immigrés 1970-1979 par motif d'immigration selon l'âge à l'immigration	399
19 -	Structure par sexe et par âge des émigrants	400
20 -	Répartition des émigrants 1970-1979 par type de migration et âge à l'émigration	402

Pages

21 - Répartition des émigrants 1970-1979 par motif d'immigration selon l'âge à l'émigration 403

22 - Motif d'émigration selon le degré d'urbanisation du lieu de destination 404

23 - Test fischérien de différence des moyennes 405

24 - Taux de scolarisation par âge et par sexe (résidents 1970, émigrants 1970-1971 ; résidents 1979, immigrés 1978-1979) 407

25 - Stock d'enseignement des jeunes générations 408

Annexe 1 - Questionnaire de l'enquête renouvelée 1970-1979

A/ Fiche collective (réduction d'une feuille 42 x 29 cm).

Ville:	ETUDE DEMOGRAPHIQUE-VILLES DE LA REGION DES PLATEAUX-1979.	Date de recensement:
Quartier:	FICHE COLLECTIVE 1970-1979	Date de l'enquête:
Type du logement:		Enquêteur: Contrôleur:

Nom du C.C. en 1970:	N° C.C.en 1970:	Nom du C.M. en 1970:	N°M.en 1970:
Nom du C.C. en 1979:	N° C.C.en 1979:	Nom du C.M. en 1979:	N°M.en 1979:

ORSTOM

N°	Nom et Prénoms	Filiation avec le C.M	Sexe	Age	E.M.	S.A.	Lieu de naissance	Ethnie	Instruction	profession	Immigré ou Visiteur			Emigré ou Absent			EN VIE ou âge au décès	PARENT EN VIE		Observations
											Date	Lieu	Motif	Date	Lieu	Motif		P.	M.	
Situation 1970 (recensement)																				
Situation 1979																				

B/ Questionnaire rétrospectif.

VILLE						Quartier						Enq.		
NAISSANCES DEPUIS 1 an						DECES depuis 1 an								
N° del C. M.	N° Ind	Date	Nom et prénoms	Sexe	S.R.	S.R. de la mère	N° de C. M.	N° Ind	Date	Nom et prénoms	Sexe	Age au décès	CAUSE	

Annexe 2 - Matrices résidentielles 1970-1979 -
Effectifs observés

KPALIME (3 quartiers)

	SITUATION DE RESIDENCE EN 1970		SITUATION DE RESIDENCE EN 1979				
			Résident	Décédé	Emigré	Inconnu	TOTAL
SEXE MASCULIN	Résident	Recensé	466	66	1 305	18	1 855
		Omis	70	-	-	-	70
	Né		502				502
	Immigré		1 428				1 428
	Total		2 466	66	1 305	18	3 855
SEXE FEMININ	Résident	Recensé	542	48	1 268	12	1 870
		Omis	79	-	-	-	79
	Né		466				466
	Immigré		1 531				1 531
	Total		2 618	48	1 268	12	3 946
ENSEMBLE	Résident	Recensé	1 008	114	2 573	30	3 725
		Omis	149	-	-	-	149
	Né		968				968
	Immigré		2 959				2 959
	Total		5 084	114	2 573	30	7 801

Source : ER 1970-1979

Destination des émigrants	
externe à la ville	1 908
interne à la ville	413
non précisé	252
Total	2 573

Provenance des immigrés	
externe à la ville	2 012
interne à la ville	938
non précisé	9
Total	2 959

Source : ER 1970-1979

Matrices résidentielles 1970-1979 - (suite)

Effectifs observés

ATAKPAME (2 quartiers)

SEXE	SITUATION DE RESIDENCE EN 1970		SITUATION DE RESIDENCE EN 1979				
			Résident	Décédé	Emigré	Inconnu	TOTAL
MASCULIN	Résident	Recensé	446	52	1 183	14	1 695
		Omis	71	-	-	-	71
	Né		513				513
	Immigré		1 227				1 227
	Total		2 257	52	1 183	14	3 506
FEMININ	Résident	Recensé	422	39	1 065	6	1 532
		Omis	101	-	-	-	101
	Né		494				494
	Immigré		1 342				1 342
	Total		2 359	39	1 065	6	3 469
ENSEMBLE	Résident	Recensé	868	91	2 248	20	3 227
		Omis	172	-	-	-	172
	Né		1 009(1)				1 009
	Immigré		2 577(2)				2 577
	Total		4 626	91	2 248	20	2 985

Source : ER 1970-1979

(1) *dont 2 individus de sexe non précisé*

(2) *dont 2 immigrés de sexe non précisé*

Destination des émigrants	
externe à la ville	1 886
interne à la ville	177
non précisé	185
Total	2 248

Provenance des immigrés	
externe à la ville	2 230
interne à la ville	340
non précisé	7
Total	2 577

Source : ER 1970-1979

Matrices résidentielles 1970-1979 - (suite)

Effectifs observés

BADOU (2 quartiers)

	SITUATION DE RESIDENCE EN 1970		SITUATION DE RESIDENCE EN 1979				
			Résident	Décédé	Emigré	Inconnu	TOTAL
SEXE MASCULIN	Résident	Recensé	142	22	314	9	487
		Omis	16	-	-	-	16
	Né		84				84
	Immigré		109				109
	Total		351	22	314	9	696
SEXE FEMININ	Résident	Recensé	116	20	274	9	419
		Omis	17	-	-	-	17
	Né		94				94
	Immigré		132				132
	Total		359	20	274	9	662
ENSEMBLE	Résident	Recensé	258	42	588	18	906
		Omis	33	-	-	-	33
	Né		178				178
	Immigré		241				241
	Total		710	42	588	18	1 358

Source : ER 1970-1979.

Destination des émigrants	
externe à la ville	443
interne à la ville	65
non précisé	80
Total	588

Provenance des immigrés	
externe à la ville	208
interne à la ville	29
non précisé	4
Total	241

Source : ER 1970-1979.

Matrices résidentielles 1970-1979 - (suite)

3 VILLES
(7 quartiers)

Effectifs observés

	SITUATION DE RESIDENCE EN 1970		SITUATION DE RESIDENCE EN 1979				
			Résident	Décédé	Emigré	Inconnu	TOTAL
SEXE MASCULIN	Résident	recensé	1 054	140	2 802	41	4 037
		omis	157	-	-	-	157
	né		1 099				1 099
	immigré		2 764				2 764
	Total		5 074	140	2 802	41	8 057
SEXE FEMININ	Résident	recensé	1 080	107	2 607	27	3 821
		omis	197	-	-	-	197
	né		1 054				1 054
	immigré		3 011				3 011
	Total		5 342	107	2 607	27	8 083
ENSEMBLE	Résident	recensé	2 134	247	5 409	68	7 858
		omis	354	-	-	-	354
	né (1)		2 155				2 155
	immigré(2)		5 777				5 777
	Total		10 420	247	5 409	68	16 144

Source : ER 1970-1979
(1) *dont 2 individus de sexe non précisé*
(1) *dont 2 immigrés de sexe non précisé*

Destination des émigrants	
externe à la ville	4 237
interne à la ville	655
non précisé	517
TOTAL	5 409

Provenance des immigrés	
externe à la ville	4 450
interne à la ville	1 307
non précisé	20
TOTAL	5 777

Source : ER 1970-1979

Annexe 3 - Bilan démographique 1970-1979

KPALIME (3 quartiers)		SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	ENSEMBLE
Résidents 1970 (1)		2 125	2 130	4 255
SORTIES (1)	(Décédés	76	55	131
	(Emigrés	1 494	1 441	2 935
	(Inconnus	19	13	32
		1 589	1 509	3 098
ENTREES	(Nés survivants	502	466	968
	(Immigrés	1 428	1 531	2 959
		1 930	1 997	3 927
Résidents 1979		2 466	2 618	5 084

ATAKPAME (2 quartiers)		SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	SEXE N.P.	ENSEMBLE
Résidents 1970 (1)		1 981	1 909		3 890
SORTIES (1)	(Décédés	60	49		109
	(Emigrés	1 387	1 330		2 717
	(Inconnus	17	7		24
		1 464	1 386		2 850
ENTREES	(nés survivants	513	494	2	1 009
	(immigrés	1 227	1 348	2	2 577
		1 740	1 842	4	3 586
Résidents 1979		2 257	2 365	4	4 626

Source : ER 1970-1979.

(1) *effectifs théoriques (corrigés compte tenu des omissions lors du recensement de 1970).*

Bilan démographique 1970-1979 (suite)

BADOU (2 quartiers)		SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	ENSEMBLE
Résidents 1970 (1)		542	481	1 023
SORTIES	(Décédés	24	23	47
	(Emigrés	350	315	665
	(Inconnus	10	10	20
		384	348	732
ENTREES	(Nés	84	94	178
	(Immigrés	109	132	241
		193	226	419
Résidents 1979		351	359	710

3 VILLES (7 quartiers)		SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	SEXE N.P.	ENSEMBLE
Résidents 1970 (1)		4 648	4 520		9 168
SORTIES (1)	(Décédés	160	127		287
	(Emigrés	3 231	3 086		6 317
	(Inconnus	46	30		76
		3 437	3 243		6 680
ENTREES	(nés : survivants	1 099	1 054	2	2 155
	(immigrés	2 764	3 011	2	5 777
		3 863	4 065	4	7 932
Résidents 1979		5 074	5 342	4	10 420

Source : ER 1970-1979

(1) *Effectifs théoriques (corrigés pour tenir compte des omissions lors du recensement de 1970).*

Annexe 4 - Questionnaire de l'enquête migration 1984.

A/ Questionnaire (p1 et p2) -

P I

-ENQUETE MIGRATION-
VILLES DE LA REGION DES PLATEAUX
MAI - JUIN 1984

-enquêteur :
-date :
- R.V :
-observations : . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

A

- I - ville: quartier:
- 2 - nom du C.C en 1979/: nom du C.C en 1984 :
N° de la C. en 1979: . . . . . .
- 3 - nom du C.M en 1979: nom du C.M en 1984 :
N° du M. en 1979 : . . . . . .

D

- I8 - statut d'occupation : propriétaire ☐
locataire ☐
logé gratuitement ☐
autre cas ☐
non précisé ☐

interrog° :

préciser : . . . . . .

-LIENS AVEC LE LIEU D'ORIGINE

- I9 - lieu de naissance:

- 20 - allez-vous souvent dans votre village (ville) d'origine ?
.1 fois par mois environ ou plus ☐
.entre 2 et IO fois par an ☐
.une fois par an ☐
.moins d'une fois par an ☐
.n'y est pas retourné depuis son arrivée en ville ☐
.autre cas ; préciser . . . . . ☐

- 2I - quelles sont les raisons de vos visites ?
.voir la famille ☐
. fêtes (religieuse ou autres) ☐
.mariage,funérailles ☐
.travaux agricoles ☐
.autres cas ; préciser:. . . . . ☐

-22 - avez-vous conservé des biens (terre,plantation,maison,commerce,atelier....) dans votre village (ville) d'origine?
NON ☐ ; OUI ☐ préciser: . . . . . .

-INTENTIONS SUR LA DUREE DE SEJOUR EN VILLE.

- 23 - combien de temps comptez-vous encore rester dans cette ville ?
. définitivement ☐
. jusqu'à la retraite (ou cessation d'activité) ☐
. ne compte pas rester définitivement mais ne sait pas jusqu'à quand ☐
.ne sait pas ☐
.autre cas ; préciser:. . . . . ☐

-si départ envisagé : - 24- pour quels motifs? . . . . . .

- 25 - pour quelle destination ? .Lomé ☐
.Village d'origine ☐
.autre. . . . . ☐
.ne sait pas ☐

B	SITUATION 1979				C	SITUATION 1984					émigré ou absent		
4 N°	5 NOM prénom	6 filiation avec le C.M	7 sexe	8 date imm	9 situat résid.	10 état matri.	11 âge	12 activités depuis l'arrivée en ville profession	13 statut	14 durée	15 date	16 lieu destination	17 motif
												ville même ☐ hors ville ☐ urbain ☐ rural ☐ inconnu ☐	
												ville même ☐ hors ville ☐ urbain ☐ rural ☐ inconnu ☐	
												ville même ☐ hors ville ☐ urbain ☐ rural ☐ inconnu ☐	

P.2

B/ Grille d'entretien (p3 et p4)

ENQUETE MIGRATION. VILLES DE LA REGION DES PLATEAUX . Mai-Juin 1984 | P3

Ville : Quartier : date :

n° C : n° M : n° individu : nom : ethnie :

E BIOGRAPHIE MIGRATOIRE . PROFESSIONNELLE . FAMILIALE

n° de jour	durée	lieux de résidence	motifs du départ	avec qui est il parti	mobilité professionnelle	évolution situation familiale

F

INSERTION DANS LE MILIEU URBAIN

-choix de cette ville

-connaissance antérieure de la ville

-personnes connues en ville

-aides à l'arrivée:
qui
comment (log;argent ;travail

-logement à l'arrivée

-connaissance langues parlées en ville

G

INSERTION PROFESSIONNELLE

-comment avez-vous trouvé votre premier travail?

-emploi sûr avant l'arrivée ?

-activité principale et activité secondaire (agricole ?)

-projets

H

LIENS AVEC MILIEU D'ORIGINE

-visites aux anciens lieux de résidence

-biens détenus aux anciens lieux de résid.(≠ du lieu naiss.)

-visites en ville des parents, famille du village

-accueil nouveaux immigrants du village d'origine
(enfants confiés ,autres...)

-transferts (argent,nature)avec lieu d'origine- dans quel sens

-projets investissements ou installation au lieu d'origine

- association d'originaires

I

STRATEGIE SCOLARISATION ENFANTS

- place de la scolarisation dans la décision d'immig. en ville

- scolarisation des enfants

J

AUTRES INFORMATIONS

-émigration puis retour depuis immigration en ville

Annexe 5 - Coefficients correctifs des immigrations et des émigrations pour le calcul des soldes migratoires de 1970-1979.

Notations : I° = *immigrations observées des résidents de 1979 ;*
I^{d} = immigrations suivies d'un décès avant 1979 ;
E° = émigrations observées des résidents de 1970 recensés ;
E (omis de 1970) = émigrations des résidents de 1970 omis au recensement ;
E (inconnus en 1979) = émigrations des résidents de 1970, au destin inconnu en 1979 ;
E^{n} = émigrations d'enfants nés entre 1970 et 1979 ;
c_i = coefficient correctif des immigrations ;
c_e = coefficient correctif des émigrations.

$$c_i = \frac{I^{\circ} + I^{d}}{I^{\circ}}$$

$$c_e = \frac{E^{\circ} + E(\text{omis de 1970}) + E(\text{inconnus en 1979}) + E^{n}}{E^{\circ}}$$

	KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
I°	2 959	2 577	241	5 777
I^{d}	152	136	14	302
c_i	1,051	1,053	1,058	1,0523
E°	2 573	2 248	588	5 409
E (omis de 1970)	362	469	77	908
E (inconnus en 1979)	31	23	18	72
E^{n}	544	578	143	1 265
c_e	1,364	1,476	1,405	1,415

Source : ER 1970-1979.

Annexe 6 - Calcul de l'intervalle de confiance des estimations.

L'intervalle de confiance est calculé ici dans l'hypothèse d'un tirage à équiprobabilité.

Soit : p : l'estimation du taux (de mortalité, de natalité, d'accroissement, etc...) ou de la proportion (d'immigrés, d'émigrants) pour la ville ;

N : la population totale de la ville au recensement de 1970 ;

n : la population de l'échantillon au recensement de 1970 (sans les omis) ;

la variance de l'estimation s'écrit : $V(p) = \frac{p(1-p)}{n-1} \times \frac{N-n}{N}$

et l'intervalle de confiance à 95 % est :

$$p \pm 1{,}96 \sqrt{\frac{p(1-p)}{n-1} \times \frac{(N-n)}{N}}$$

Le tableau ci-dessous donne les populations N et n pour chaque ville, ainsi que le coefficient $k = \frac{1}{n-1} \times \frac{N-n}{N}$ pour le calcul de la variance.

VILLE	KPALIME	ATAKPAME	BADOU	3 VILLES
N	19 801	17 605	6 501	43 907
n	3 725	3 227	906	7 858
k	0,000 218	0,000 253	0,000 951	0,000 105

Annexe 7

Structure par sexe et par âge de la population de l'échantillon en 1970 et en 1979.

A/. Répartition par sexe et par âge de la population de l'échantillon - Résidents 1970.
(effectifs observés, dont omis relevés en 1979).

AGE EN 1970	KPALIME			ATAKPAME			BADOU			3 VILLES		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
0-4	313	337	650	330	349	679	89	82	171	732	768	1 500
5-9	334	339	673	302	275	577	97	80	177	733	694	1 427
10-14	248	276	524	218	156	374	82	51	133	548	483	1 031
15-19	305	217	522	199	201	400	65	33	98	569	451	1 020
20-24	188	190	378	185	192	377	25	30	55	398	412	810
25-29	99	180	279	150	142	292	21	50	71	270	372	642
30-34	111	112	223	107	103	210	20	35	55	238	250	488
35-39	82	91	173	86	79	165	30	29	59	198	199	397
40-44	74	62	136	56	37	93	20	20	40	150	119	269
45-49	57	28	85	53	20	73	19	8	27	129	56	185
50-54	32	43	75	20	21	41	8	5	13	60	69	129
55-59	21	19	40	24	25	49	4	5	9	49	49	98
60-64	21	26	47	11	9	20	5	2	7	37	37	74
65-69	17	9	26	7	8	15	4	4	8	28	21	49
70 et +	19	16	35	14	13	27	7	-	7	40	29	69
N.P.	4	4	8	4	3	7	7	2	9	15	9	24
Total	1 925	1 949	3 874	1 766	1 633	3 399	503	436	939	4 194	4 018	8 212

Source : ER 1970-1979.

B/. Répartition de la population de l'échantillon par sexe et par âge pour 1 000 Hommes et Femmes et rapports de masculinité en pourcentage (H/F) Résidents 1970 -
(effectifs observés, dont omis relevés en 1979).

AGE EN 1970	KPALIME			ATAKPAME			BADOU			3 VILLES		
	H	F	H/F (%)	H	F	H/F (%)	H	F	H/F (%)	H	F	H/F (%)
0-4	81	87	93	97	102	95	96	88	109	89	94	95
5-9	86	88	99	88	81	110	104	86	121	90	85	106
10-14	65	71	90	64	46	140	88	55	161	67	59	113
15-19	79	56	140	59	59	99	70	35	197	69	55	126
20-24	49	49	99	55	57	96	27	32	58	49	50	97
25-29	26	47	55	44	42	106	23	54		33	45	73
30-34	29	29	99	32	30	104	22	38	78	29	31	95
35-39	21	24	90	25	23	109	32	31		24	24	99
40-44	19	16	119	17	11	151	22	22	139	18	15	126
45-49	15	7	204	16	6	265	20	9		16	7	230
50-54	8	11	85	6	6	96	9	6	175	7	8	87
55-59	5	5		7	7		4	5		6	6	100
60-64	5	7	112	3	3	107	16	6		5	5	121
65-69	4	2		2	2					3	2	
70 et +	5	4		4	4					5	4	
Ensemble	497	503	99	519	481	108	533	467	115	510	490	104

Source : ER 1970-1979. ***Les rapports de masculinité ont été calculés sur la répartition en effectifs.***

C/ Répartition par sexe et par âge de la population de l'échantillon - Résidents 1979 - (Effectifs observés).

AGE EN 1979	KPALIME			ATAKPAME			BADOU			3 VILLES		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
0-4	452	440	892	403	413	816	59	62	121	914	915	1 829
5-9	403	415	818	370	387	757	53	64	117	826	866	1 692
10-14	344	371	715	328	351	678	61	45	106	733	767	1 500
15-19	318	286	604	306	265	571	46	32	78	670	583	1 253
20-24	193	257	450	162	219	381	22	28	50	377	504	881
25-29	162	244	406	143	226	369	15	29	44	320	499	819
30-34	103	157	260	114	134	148	15	18	33	232	309	541
35-39	123	125	248	130	118	248	15	25	40	268	268	536
40-44	91	76	167	90	78	168	18	22	40	199	176	375
45-49	93	69	162	74	55	129	16	12	28	183	136	319
50-54	63	63	126	44	42	86	9	9	18	116	114	230
55-69	43	32	75	33	21	54	7	3	10	83	56	139
60-64	23	19	42	22	19	41	6	2	8	51	40	91
65-69	27	25	52	20	10	30	2	7	9	49	42	91
70 et +	27	37	64	14	24	38	7	1	8	48	62	100
N.P.	1	2	3	4	3	7	-	-	-	5	5	10
Total	2 466	2 618	5 084	2 257	2 365	4 622	351	359	710	5 074	5 342	10 416

Source : ER - 1970-1979.

D/ Répartition de la population de l'échantillon par sexe et par âge pour 1 000 hommes et femmes et rapports de masculinité en pourcentages (H/F). Résidents 1979.

Age en 1979	KPALIME			ATAKPAME			BADOU			3 VILLES		
	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F
0-4	89	87	103	87	90	98	83	87	95	88	88	100
5-9	79	82	97	80	84	96	75	90	83	79	83	95
10-14	68	73	93	71	76	93	86	63	136	70	74	96
15-19	63	56	111	66	57	115	65	45	144	64	56	115
20-24	38	51	75	35	47	74	52	80	65	36	48	75
25-29	32	48	66	31	49	63				31	48	64
30-34	20	31	66	25	29	85	42	60	68	22	30	75
35-39	24	25	98	28	26	110				26	26	100
40-44	18	15	120	20	17	115	48	48	100	19	17	113
45-49	18	14	135	16	12	135				18	13	135
50-54	12	12	100	10	9	105				11	11	102
55-69	8	6	134	7	5	157	44	31	141	8	5	148
60-64										5	4	
65-69	15	16	95	12	11	106				5	4	103
70 et +										5	6	
Total	484	516	94	488	512	95	495	505	98	487	513	95

Source : ER 1970-1979

Les rapports de masculinité (H/F) ont été calculés sur la répartition en effectifs.

Age non connu : 10 cas.

Annexe 8 - Proportions théoriques d'émigrants annuels de 1970 à 1979
pour la population résidante en 1970 (ensemble de l'échantillon)

Année x	R°_x	$E^{\circ''}_x$	$E^{\circ'}_x$	D°_x	Pe''_x (%)
1970-71	7 858	1 103	34	40	8,1
1972	6 681	739	63	31	11,1
1973	5 848	601	70	24	10,4
1974	5 153	627	142	24	12,4
1975	4 360	528	112	38	12,3
1976	3 682	530	123	30	14,7
1977	2 999	312	63	26	10,6
1978	2 598	230	27	21	8,9
1979	2 320	84	21	13	5,8
		$\sum$ = 4 754	$\sum$ = 655	$\sum$ = 247	$\overline{Pe}''$ = 10,5

Source : ER 1970-1979.

x = année
En 1970, l'observation part de la date du recensement, centré sur le 1er avril.
En 1979, l'observation s'arrête à la date de l'enquête renouvelée, centrée sur le 15 août.

R°_x = résidents au début de l'année x, sauf pour 1970 où la date de référence est celle du recensement.

$E^{\circ''}_x$ = émigrants, externes à la ville, partis au cours de l'année x, et non revenus avant 1970 dans leur quartier de résident de 1970.
Les émigrants externes dont la date de départ n'était pas précisée (205 cas) ont été ventilés selon la répartition par année observée sur les cas connus.
Les émigrants de lieu de destination inconnu (517 cas) ont été comptabilisés avec les émigrants externes à la ville.

$E^{\circ'}_x$ = émigrants, internes à la ville, partis au cours de l'année x, et non revenus avant 1970 dans leur quartier de résidence de 1970.
Les émigrants internes dont la date de départ n'était pas précisée (59 cas) ont été ventilés selon la répartition par année observée sur les cas connus.

$D^{\circ'}_x$ = décès survenus au cours de l'année x.

Il s'agit dans tous les cas d'effectifs observés, c'est-à-dire non corrigés pour tenir compte des omissions lors du recensement de 1970. En outre les individus au destin inconnu en 1979 (68 cas) n'ont pas été pris en compte dans les "sorties" de l'échantillon.

pe''_x = proportion théorique d'émigrants externes au cours de l'année x.

$$pe''_x = \frac{E^{\circ''}_x}{R^{\circ}_x - \frac{E^{\circ'}_x}{2} - \frac{D^{\circ}_x}{2}}$$

Pour 1970-71, et 1979, les proportions calculées ont été ramenées à une dimension annuelle.

$\overline{pe}''$ = proportion annuelle moyenne, calculée comme la moyenne arithmétique des proportions annuelles.

Annexe 9 - Tests d'indépendance et de comparaison du CHI-2 = exposé de la méthode.

A/ Les tests d'indépendance.

On veut, par exemple, tester l'hypothèse selon laquelle le lieu de naissance a une influence sur l'émigration des résidents de 1970. Cela revient à déterminer si la répartition des résidents en "émigrants" et "non-émigrants" est significativement différente ou non selon leur lieu de naissance, c'est-à-dire si ces deux variables sont dépendantes ou indépendantes.

Notons : X la variable "lieu de naissance"
et x_i ses différentes modalités, avec i = 1 à l

Y la variable "émigration"
et y_j ses différentes modalités, avec j = 1 à k

n_{ij} l'effectif absolu des individus possédant les caractères i et j .

p_{ij} les fréquences relatives

p les probabilités.

Si les variables X et Y sont indépendantes en probabilité alors

$$p\left((X = x_i) \cap (Y = y_j) \right) = p(X = x_i) \times p\,(Y = y_j)$$

$$= p_{i.} \times p_{.j}$$

L'effectif théorique des individus possédant les caractères i et j, noté T_{ij}, est donc :

$$T_{ij} = n.. \times p_{i.} \times p_{.j} = \frac{n_{i.} \times n_{.j}}{n..}$$

alors que l'effectif observé, noté O_{ij}, s'écrit :

$$O_{ij} = n_{ij}$$

La somme $\sum_{ij} \frac{(O_{ij} - T_{ij})^2}{T_{ij}}$ évalue la "distance" entre la distribution observée et la distribution sous l'hypothèse d'indépendance. Sous cette dernière hypothèse, et si les effectifs théoriques dans chaque catégorie sont tous au moins égaux à 5, cette distance a pour distribution approchée la loi continue du CHI-2 à v degrés de liberté avec :

$$v = (l - 1)\,(k - 1)$$

Le seuil de confiance du test d'indépendance sera, pour une variable de CHI-2 à v degrés de liberté, la probabilité de dépasser la distance calculée.

Reprenons l'exemple de l'émigration et du lieu de naissance, sur le cas des résidents 1970 masculins de Kpalimé. Nous avons calculé la "distance" entre la distribution observée et la distribution théorique à partir du tableau suivant, où les effectifs observés et théoriques sont à lire ainsi :

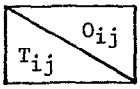

$X_{(1)}$ \ Y	émigrant 1970 - 1979	non-émigrant	Total
Ville de résidence en 1970	465 / 547	658 / 576	1 123
Hors de la ville	439 / 357	293 / 951	732
Total	904	951	1 855

(1) *Les effectifs de ce tableau correspondent au cas où les lieux de naissance non connus sont répartis proportionnellement aux lieux connus.*

$$\sum_{ij} = \frac{(O_{ij} - T_{ij})^2}{T_{ij}} = 60,73$$

et $v = (2 - 1)(2 - 1) = 1$

Dans la table du CHI-2 on peut lire :

$$p\left(\chi^2_1 \geqslant 10,827\right) = 0,001$$

La distance calculée est supérieure à la valeur qui a la probabilité de 0,1 % d'être dépassée par le CHI-2 à 1 degré de liberté. L'hypothèse d'indépendance entre les deux variables (c'est-à-dire distance calculée due au hasard) a donc moins de 0,1 % de chance d'être vérifiée. Nous pouvons donc conclure à l'existence d'un lien significatif entre la fréquence de l'émigration des résidents masculins de Kpalimé et leur lieu de naissance, au seuil de confiance de 0,1 %.

Nous avons appliqué le test d'indépendance du CHI-2 dans les analyses différentielles des émigrants, pour vérifier l'existence d'un lien significatif entre une variable donnée et l'émigration, de même pour les analyses différentielles des immigrés, et plus généralement pour tester i'existence d'un lien significatif entre deux variables de répartition sur une même population.

B/ Les tests de comparaison.

On veut, par exemple, tester l'hypothèse selon laquelle, à Kpalimé, la répartition des immigrés 1970-1979 selon leur lieu de provenance est significativement différente de la répartition des non-natifs selon leur lieu de naissance. En d'autres termes il s'agit de comparer la distribution de la variable "lieu" dans les deux populations.

On peut effectuer ce test en considérant une des distributions comme la distribution théorique à laquelle on compare la distribution observée, en calculant une "distance" entre les deux. Pour mesurer cette dernière, il faut ramener les deux populations concernées à un même effetif total, le plus petit des deux.

Notons : X la variable dont on compare la distribution dans deux populations (ici la variable "lieu)

et x_i ses différentes modalités avec i = 1 à l

P la première population considérée,

N son effectif total,
et O_i l'effectif des individus de cette population possédant le caractère i

(avec $\sum_i O_i = N$)

(Il s'agit dans l'exemple de la population des immigrés 1970-1979 de Kpalimé, et N = 2 012).

P' la deuxième population considérée,

N' son effectif total, avec N' > N,
et O'_i l'effectif des individus de cette population possédant le caractère i

(avec $\sum_i O'_i = N'$)

On recalcule la distribution de la variable X dans la population P' en ramenant son effectif total à N :

$T_i = O'_i \times \frac{N}{N'}$ avec $\sum T_i = N$

(Il s'agit dans l'exemple de la population des non-natifs, à Kpalimé, et N' = 2 862).

On considère la série des effectifs O_i comme la distribution observée, et la série des effectifs T_i comme la distribution théorique (avec comme condition : $T_i > 5$).

La somme $\sum_i \frac{(O_i - T_i)^2}{T_i}$ évalue la "distance" entre les deux distributions. Si cette distance est due à des aléas d'échantillonnage, elle a pour distribution approchée la loi continue du CHI-2 à v degré de liberté, avec v = l - 1.

La différence entre les deux distributions comparées sera statistiquement significative au seuil de confiance α si la distance calculée est supérieure à la valeur qui a la probabilité α d'être dépassée par le CHI-2 à v degrés de liberté.

Pour l'exemple traité on peut calculer la distance entre les deux distributions de la variable "lieu" à partir du tableau suivant :

X	O_i	T_i
Kloto	596	594
Plateaux (- Kloto)	191	139
Lomé	290	137
Maritime (- Lomé)	199	278
Centrale	156	247
Kara	148	247
Savanes	21	12
Ghana	268	209
Autres pays étrangers	144	149
Total	2 012	2 012

$$\sum_i \frac{(O_i - T_i)^2}{T_i} = 309,56$$

et v = 9 - 1 = 8

Dans la table du CHI-2 on peut lire :

$$p\,(\chi^2_8 \geq 26,125) = 0,001$$

La distance calculée est supérieure à la valeur qui a la probabilité de 0,1 % d'être dépassée par le CHI-2 à 8 degrés de liberté. L'hypothèse selon laquelle la différence entre les deux distributions serait due au hasard à donc moins de 0,1 % de chance d'être vérifiée. Nous pouvons donc conclure que la distribution des lieux de provenance des immigrés et celle des lieux de naissance des non-natifs sont significativement différentes au seuil de confiance de 0,1 %.

Nous avons appliqué le test de comparaison du CHI-2 pour tester la différence entre les distributions d'une même variable considérée dans deux populations différentes.

Annexe 10 - Estimation de l'ensemble des immigrants de 1970-1979 et de leur devenir en 1979
(pour la population des quartiers de l'échantillon de 1970 à 1979).

A/. Estimation des immigrants annuels de 1970 à 1979.

VILLE	KPALIME		ATAKPAME		BADOU	
r (%)	1,9		1,9		- 3,8	
pi (%)	8,4		9,1		5,5	
année x	R_x	I_x	R_x	I_x	R_x	I_x
1979	5 084	} 691	4 626	} 684	710	} 64
1978	5 025		4 572		727	
1977	4 931	414	4 487	408	756	42
1976	4 839	406	4 403	401	786	43
1975	4 749	399	4 321	393	817	45
1974	4 660	391	4 240	386	849	47
1973	4 573	384	4 161	379	883	49
1972	4 488	377	4 084	372	918	51
1971	4 404	370	4 008	365	954	52
1970	4 322	272	3 933	269	992	41
$I = \sum I_x$	////////	3 704	///////	3 657	///////	434

Source : ER 1970-1979.

r = taux d'accroissement moyen annuel de 1970 à 1979 de la population des quartiers enquêtés.

Pi = proportion moyenne annuelle d'immigrants (externes à la ville) de 1970 à 1979, par rapport à la population résidante en fin d'année. Elle est estimée ici par la proportion d'immigrés (externes) arrivés en 1978-1979 dans la population résidante à la date de l'enquête renouvelée, et ramenée à une dimension annuelle.

x = année.
En 1970 l'observation part de la date du recensement, centré sur le 1er avril : seuls les derniers mois de l'année sont à prendre en compte.
En 1979, l'observation s'arrête à la date de l'enquête renouvelée, centrée sur le 15 août : seuls les 7,5 premiers mois de l'année sont à prendre en compte.

R_x = population résidante à la fin de l'année x, sauf pour 1979 où la date de référence est celle de l'enquête renouvelée.
La série des R_X est estimée à partir de la population résidante observée à l'enquête de 1979 et du taux d'accroissement moyen annuel par la relation suivante :

$$R_X = R_{1979} \ (1 + r)^{-(n + 0,625)}$$

avec $n = 1979 - x - 1$

I_x = immigrants (externes) arrivés au cours de l'année x

- Pour 1978-1979 il s'agit de l'effectif des immigrés observés en 1979.
- De 1971 à 1977 il s'agit des effectifs estimés par la relation :

$$I_x = pi \cdot R_x$$

- Pour 1970, seuls les 9 derniers mois de l'année sont à prendre en compte :

$$I_{1970} = pi \cdot R_{1970} \cdot 0,75$$

$I = \sum I_x$ = ensemble des immigrants (externes) de 1970 à 1979.

B/ Répartition des immigrants de 1970-1979 selon leur devenir en 1979.

$$I = I^\circ + I^d + I^{e''} + I^{e'}$$

avec :

I° = immigrés (externes) résidant en 1979 (effectifs observés par l'enquête renouvelée) ;

I^d = immigrants (externes) décédés avant 1979 ;

$I^{e''}$ = immigrants (externes) émigrés hors de la ville avant 1979 ;

$I^{e'}$ = immigrants (externes) émigrés dans un autre quartier de la ville avant 1979 ;

$S = I^d + I^{e''} + I^{e'}$ = immigrants (externes) "sortis" des quartiers de l'échantillon avant 1979.

On obtient S à partir de l'effectif I estimé précédemment, et de l'effectif I° connu par les données de l'enquête renouvelée.

$$S = I - I^\circ$$

Pour ventiler S en ses trois composantes, on a appliqué la répartition observée sur les résidents de 1970 sortis de l'échantillon de 1970 à 1979.

Les effectifs estimés pour l'ensemble des quartiers enquêtés des 3 villes ont été obtenus par simple sommation des effectifs estimés pour chaque ville séparément.

	KPALIME		ATAKPAME		BADOU		3 VILLES	
I	3 704		3 657		434		7 795	
I°	2 021		2 237		212		4 470	
S	1 683		1 420		222		3 325	
	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.
I^d	4,2	71	3,9	55	6,7	15	4,2	141
$I^{e''}$	80,4	1 353	88,5	1 257	83,0	184	84,0	2 794
$I^{e'}$	15,4	259	7,6	108	10,3	23	11,8	390
$I^d + I^{e''} + I^{e'}$	100,0	1 683	100,0	1 420	100,0	222	100,0	3 325

Source : ER 1970-1979.

Annexe 11 - Liste complète des ethnies de chaque groupe.

- Ewé, Ahlon.
- Kabyé, Losso, Sola, Logba, Lamba, Tamberma.
- Cotocoli, Alledjo.
- Tchamba, Djougou, Bassila, Balenka, Kamboli.
- Ouatchi, Mina.
- Ana.
- Akposso, Akebou, Adele, Agnagna.
- autres ethnies du Togo : Kpele, Moba, Tchokossi, Anofo, Kpessi, Woudou.
- ethnies originaires du Bénin : Fon, Hueno, Bariba ...
- ethnies originaires du Nigéria : Nago, Yoruba, Haoussa ...
- autres ethnies étrangères :
  . Ghana : Ashanti, Fenyi, Baglo ... (1)
  . Niger : Peulh, Fulani, Djerma, Zamarma ...
  . Haute-Volta : Mossi, Gourma ...
  + autres étrangers.

(1) Les Ahlon du Ghana font partie du groupe "Ewé, Ahlon".

Annexe 12 - La provenance des immigrants.

A/Lieu de provenance des immigrés 1970-1979 (répartition en pourcentages pour les lieux connus)

VILLE DE RESIDENCE EN 1979	LIEU DE PROVENANCE										
	Village de la Préfecture	R-Plateaux (-Préfecture)	Lomé	Région Maritime (- Lomé)	Région Centrale	Région de la Kara	Région des Savanes	Ghana	Bénin	Autres pays étrangers	Total (lieux connus)
KPALIME	29,6	9,5	14,4	9,9	7,8	7,4	1,0	13,3	3,5	3,6	100,0 (2 012)
ATAKPAME	18,1	18,2	16,1	4,5	19,6	10,7	4,9	3,1	2,8	2,0	100,0 (2 230)
BADOU	21,2	24,6	8,2	14,4	7,2	3,8	-	11,5	6,7	2,4	100,0 (208)
3 VILLES	23,4	14,7	14,9	7,4	13,7	8,9	2,9	8,1	3,3	2,7	100,0 (4 450)

Source : ER 1970-1979 - ( ) : effectifs - Lieu de provenance non précisé : 20 cas.

B/Lieu de naissance des non-natifs de leur ville de résidence en 1979 - (répartition en pourcentages).

VILLE DE RESIDENCE EN 1979	LIEU DE NAISSANCE									
	Village de la Préfecture	R-Plateaux (-préfecture)	Lomé	Région Maritime	Région Centrale	Région de la Kara	Région des Savanes	Ghana	Autres pays étrangers	Total
KPALIME	29,5	6,9	6,8	13,8	12,3	12,3	0,6	10,4	7,4	100,0 (2 862)
ATAKPAME	14,0	19,5	8,5	10,0	22,2	13,4	2,9	4,3	5,2	100,0 (2 559)
BADOU	20,6	19,5	1,1	26,6	6,0	8,9	-	9,2	8,1	100,0 (282)
3 VILLES	22,0	13,2	7,3	12,7	16,4	12,8	1,6	7,6	6,4	100,0 (5 703)

Source : ER. 1970-1979 ( ) : effectifs.

Annexe 13 - L'aire de destination des émigrants.

A/ Lieux de destination des émigrants 1970-1979
(répartition en pourcentages pour les lieux connus).

VILLE DE RESIDENCE EN 1970	LIEU DE DESTINATION										
	Village de la Préfecture	R. Plateaux (- Préfecture)	Lomé	Région Maritime (-Lomé)	Région Centrale	Région de la Kara	Région des Savanes	Ghana	Bénin	Autres pays étrangers	Total lieux connus
KPALIME	20,1	10,5	33,4	6,2	2,8	7,9	1,7	5,0	6,7	5,7	100,0 (1 908)
ATAKPAME	15,6	20,1	20,8	7,9	15,7	8,3	1,9	3,1	3,3	3,3	100,0 (1 886)
BADOU	22,3	28,2	11,3	14,0	1,1	9,3	0,5	8,1	5,2	5,0	100,0 (443)
3 VILLES	18,3	16,6	25,4	7,8	8,4	8,2	1,7	4,5	4,5	4,6	100,0 (4 237)

Source : ER 1970-1979 - ( ) : effectifs - Lieu de destination non précisé : 517 cas.

B/ Lieux de destination des émigrants 1979-1984 -
(répartition en pourcentages pour les lieux connus).

VILLE DE RESIDENCE EN 1979	LIEU DE DESTINATION							
	Région des Plateaux	Lomé	Région Maritime (- Lomé)	Région Centrale	Région de la Kara	Région des Savanes	Etranger	Total (lieux connus)
KPALIME	34,3 (39)	17,5 (20)	14,9 (17)	7,9 (9)	3,5 (4)	4,4 (5)	17,5 (20)	100,0 (114)
ATAKPAME	32,2 (36)	20,5 (23)	10,7 (12)	11,6 (13)	9,8 (11)	4,5 (5)	10,7 (12)	100,0 (112)
BADOU	56,7 (17)	23,3 (7)	10,0 (3)	6,7 (2)	-	-	3,3 (1)	100,0 (30)
3 VILLES	35,9 (92)	19,5 (50)	12,5 (32)	9,4 (24)	5,9 (15)	3,9 (10)	12,9 (33)	100,0 (256)

Source : EM - 1984 - ( ) : effectifs - Lieu de destination non précisé : 3 cas.

C/- Lieu de destination des émigrants 1970-1979 selon l'ethnie (répartition en pourcentages pour les lieux connus).

DESTINATION / ETHNIE	TOGO									PAYS ETRANGERS				Total (lieux connus)
	PLATEAUX				Lomé	Maritime -Lomé	Centrale	Kara	Savanes	Ghana	Bénin	Nigéria	Autres pays étrangers	
	Ogou	Wawa	Kloto	Amou + Haho										
Ewe-Ahlon	6,1	2,2	24,9	3,9	32,9	11,3	3,4	4,8	2,2	4,5	0,9	0,6	2,3	100,0
	(77)	(28)	(314)	(49)	(414)	(142)	(43)	(61)	(28)	(57)	(11)	(8)	(28)	(1260)
Kabye Losso	6,0	2,8	16,1	7,4	21,6	3,6	7,2	31,6	0,6	1,3	1,8			100,0
	(32)	(15)	(85)	(39)	(114)	(19)	(38)	(167)	(3)	(7)	(10)	-	-	(529)
Cotocoli	11,5	4,5	3,8	2,0	14,0	0,5	31,3	12,5	2,7	10,2	5,0	1,5	0,5	100,0
	(46)	(18)	(15)	(8)	(56)	(2)	(125)	(50)	(11)	(41)	(20)	(6)	(2)	(400)
Tchamba	25,2	4,3	1,9	4,3	6,6	-	37,9	3,8	2,8	9,0	1,4	0,9	1,9	100,0
	(53)	(9)	(4)	(9)	(14)	-	(80)	(8)	(6)	(19)	(3)	(2)	(4)	(211)
Ouatchi Mina	10,0	2,0	5,0	3,0	41,4	24,5	2,0	2,3	0,7	2,0	3,2	0,5	3,4	100,0
	(44)	(9)	(22)	(13)	(182)	(108)	(9)	(10)	(3)	(9)	(14)	(2)	(15)	(440)
Ana	34,9	6,2	8,7	8,3	21,2	6,6	7,1	2,9	0,4		0,8	0,8	2,1	100,0
	(84)	(15)	(21)	(20)	(51)	(16)	(17)	(7)	(1)		(2)	(2)	(5)	(241)
Akposso	9,5	30,0	3,6	21,3	17,9	2,8	2,0	6,4	2,0	1,7	0,6	0,8	1,4	100,0
	(34)	(107)	(13)	(76)	(64)	(10)	(7)	(23)	(7)	(6)	(2)	(3)	(5)	(357)
Autres ethnies du Togo	(2)	(3)	-	(8)	(10)	(2)	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)	100,0 (28)
Ethnies du Ghana	4,9	9,8	7,8	3,9	13,7	5,9	2,0	2,0		38,2	2,0	7,8	2,0	100,0
	(5)	(10)	(8)	(4)	(14)	(6)	(2)	(2)	-	(39)	(2)	(8)	(2)	(102)
Ethnie du Bénin	22,6	1,1	4,8	3,7	23,3	5,3	5,9	2,1	2,3	0,5	27,6	0,4	0,4	100,0
	(99)	(5)	(21)	(16)	(102)	(23)	(26)	(9)	(10)	(2)	(121)	(2)	(2)	(438)
Ethnies du Nigeria	4,1	10,1	0,7	4,7	29,7		2,7	0,7	0,7	6,1	2,7	35,8	2,0	100,0
	(6)	(15)	(1)	(7)	(44)	-	(4)	(1)	(1)	(9)	(4)	(53)	(3)	(148)
Autres ethnies étrangères	2,4	4,8	2,4	4,8	14,6	1,2	4,8	9,6		1,2	3,6		50,6	100,0
	(2)	(4)	(2)	(4)	(12)	(1)	(4)	(8)	-	(1)	(3)	-	(42)	(83)
TOTAL	11,4	5,6	11,9	6,0	25,4	7,8	8,4	8,2	1,7	4,5	4,5	2,0	2,6	100,0
	(484)	(238)	(506)	(253)	(1077)	(329)	(356)	(347)	(70)	(190)	(192)	(86)	(109)	(4237)

Source : ER 1970-1979 ( ) : *effectifs.*

Lieu de destination non précisé = 517 cas.

Annexe 14

Répartition standardisée des lieux de provenance des immigrés 1970-1979 et des lieux de destination des émigrants 1970-1979.

A / - Effectifs de la population par région aux recensements de 1970 et de 1981, et effectifs moyens -

Région ou zone	P. 1970	P. 1981	PM
Plateaux	471 745	648 236	559 990
Lomé	148 185	369 926	259 055
Maritime (- Lomé)	526 571	659 671	593 121
Centrale	173 298	273 127	223 212
Kara	359 880	425 073	392 476
Savanes	238 927	328 905	283 916
Total Togo	1 918 606	2 704 938	2 311 770
Lomé	148 185	369 926	259 055
Villes secondaires	215 761	309 840	262 800
Togo rural	1 554 660	2 025 172	1 789 916
Total Togo	1 918 606	2 704 938	2 311 770

Source : Direction Générale de la Statistique - Lomé (N. BOURAIMA ; Y. MARGUERAT - La population du Togo en 1981. Premières observations sur les résultats provisoires du recensement de novembre 1981 - juin 1983 - Lomé).

P.1970 = *Population au recensement de 1970*
P.1981 = *Population au recensement de 1981*

$$PM = \frac{P\ 1970 + P\ 1981}{2} = \text{population moyenne}$$

B / - Lieux de provenance des Immigrés 1970-79 : effectifs observés et effectifs rapportés à la population moyenne de chaque lieu (immigrations à l'intérieur du territoire togolais).

Région ou zone de provenance	KPALIME		ATAKPAME		BADOU		3 VILLES	
	$I^{o''}$	$I^{o''}/_{PM}$ p.100 000	$I^{o''}$	$I^{o''}/_{PM}$ p.100 000	$I^{o''}$	$I^{o''}/_{PM}$ p.100 000	$I^{o''}$	$I^{o''}/_{PM}$ p.100 000
Plateaux	785	140	809	114	95	17	1 689	302
Lomé	289	112	358	138	17	7	664	256
Maritime (-Lomé)	200	34	101	17	30	5	331	56
Centrale	156	70	438	196	15	7	609	273
Kara	149	38	238	61	8	2	395	101
Savanes	21	7	110	39	-	-	131	46
Total :	1 600	401	2 054	565	165	38	3 819	1 034
Capitale	289	112	358	138	17	7	664	256
Villes secondaires	445	169	966	368	49	19	1 460	556
Togo rural	866	48	730	41	99	6	1 695	95
Total :	1 600	329	2 054	547	165	32	3 819	907

$I^{o''}$ = *immigrés observés (externes)* PM = *Population moyenne*

Source : ER 1970-1979 ; Recensements de 1970 et 1981.

C / - Lieux de destination des émigrants 1970-1979 : effectifs observés et effectifs rapportés à la population moyenne de chaque lieu.
(émigrations à l'intérieur du territoire togolais).

Région ou zone de destination	KPALIME		ATAKPAME		BADOU		3 VILLES	
	$E^{o''}$	$E^{o''}/_{PM}$ p.100 000	$E^{o''}$	$E^{o''}/_{PM}$ p.100 000	$E^{o''}$	$E^{o''}/_{PM}$ p.100 000	$E^{o''}$	$E^{o''}/_{PM}$ p.100 000
Plateaux	583	104	674	120	224	40	1 481	264
Lomé	637	246	390	151	50	19	1 077	416
Maritimé (- Lomé)	118	20	149	25	62	10	329	55
Centrale	54	24	297	133	5	2	356	159
Kara	150	38	156	40	41	10	347	88
Savanes	32	11	36	13	2	1	70	24
Total :	1 574	493	1 702	482	384	82	3 660	1 006
Capitale	637	246	390	151	50	19	1 077	416
Villes second	390	148	718	273	121	46	1 229	468
Togo rural	547	31	594	33	213	12	1 354	76
Total :	1 574	425	1 702	457	384	77	3 660	960

$E^{o''}$ = *émigrants observés (externes)* PM = *population moyenne*

Source : ER 1970-1979, Recensements de 1970 et 1981.

D/. Lieux de provenance des immigrés 1970-1979 : répartition observée et répartition standardisée (1) (en %)
(immigrations à l'intérieur du territoire togolais)

Région ou zone de provenance	KPALIME		ATAKPAME		BADOU		3 VILLES	
	Observée	Standardisée	Observée	Standardisée	Observée	Standardisée	Observée	Standardisée
Plateaux	49,1	34,9	39,4	20,2	57,6	44,7	44,3	29,2
Lomé	18,1	27,9	17,4	24,4	10,3	18,4	17,4	24,8
Maritime (- Lomé)	12,5	8,5	4,9	3,0	18,2	13,2	8,7	5,4
Centrale	9,7	17,5	21,3	34,7	9,1	18,4	15,9	26,4
Kara	9,3	9,5	11,6	10,8	4,8	5,3	10,3	9,8
Savanes	1,3	1,7	5,4	6,9	-	-	3,4	4,4
Total :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Capitale	18,1	34,0	17,4	25,2	10,3	21,9	17,4	28,2
Villes secondaires	27,8	51,4	47,0	67,3	29,7	59,4	38,2	61,3
Togo rural	54,1	14,6	35,6	7,5	60,0	18,7	44,4	10,5
Total :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ER 1970-1979

(1) *Pour 100 000 habitants dans chaque région ou zone de provenance.*

E/. Lieux de destination des émigrants 1970-1979 : répartition observée et répartition standardisée (1) (en %)
(émigrations à l'intérieur du territoire togolais).

Région ou zone de destination	KPALIME		ATAKPAME		BADOU		3 VILLES	
	Observée	Standardisée	Observée	Standardisée	Observée	Standardisée	Observée	Standardisée
Plateaux	37,1	23,5	39,6	24,9	58,4	48,7	40,5	26,2
Lomé	40,5	55,5	22,9	31,3	13,0	23,2	29,4	41,4
Maritime (- Lomé)	7,5	4,5	8,7	5,2	16,1	12,2	9,0	5,5
Centrale	3,4	5,4	17,5	27,6	1,3	2,4	9,7	15,8
Kara	9,5	8,6	9,2	8,3	10,7	12,2	9,5	8,7
Savanes	2,0	2,5	2,1	2,7	0,5	1,2	1,9	2,4
Total :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Capitale	40,5	57,9	22,9	33,1	13,0	24,7	29,4	43,3
Villes secondaires	24,8	34,8	42,2	59,7	31,5	59,7	33,6	48,8
Togo rural	34,7	7,3	34,9	7,2	55,5	15,6	37,0	7,9
Total :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ER 1970-1979

(1) *pour 100 000 habitants dans chaque région ou zone de destination.*

Annexe 15 - Répartition des immigrés 1978-79 par âge et sexe et proportions annuelles d'immigrés (ensemble de l'échantillon).

AGE EN 1979	Effectifs			Pour 1000 Hommes et Femmes		H/F (%)	Proportions annuelles d'immigrés (%)		
	H	F	Ens.	H	F		H	F	Ens.
0-4	82	110	192	57	76	75,0	5,5	7,4	6,5
5-9	96	138	234	67	96	69,8	7,1	9,8	8,5
10-14	87	118	205	60	82	73,2	7,3	9,5	8,4
15-19	109	126	235	76	88	86,4	10,0	13,3	11,6
20-24	85	121	206	59	84	70,2	13,8	14,8	14,4
25-29	63	78	141	44	54	81,5	12,1	9,6	10,6
30-34	43	44	87	30	31	124	11,4	8,7	9,9
35-39	31	16	47	22	11		7,1	3,7	5,4
40-44	20	16	36	14	11		6,2	5,6	5,9
45-49	15	5	20	10	3	121	5,0	2,3	3,9
50 et +	15	21	36	10	14		2,6	4,1	3,3
TOTAL	646	793	1 439	449	551	81,5	7,8	9,2	8,5

Source : ER 1970-1979

Annexe 16 -Répartition des immigrés 1970-1979 par type d'immigration et âge à l'immigration.
(Ensemble de l'échantillon)

SEXE	AGE A L'IMMIGRATION	TYPE DE MIGRATION				
		Actif seul	Actif + actif	Actif + passif	Passif	Ensemble
MASCULIN	0-9	116 17,2	33 4,9	-	527 77,9	676 100,0
	10-19	349 59,0	49 8,3	11 1,9	183 30,9	592 100,0
	20-29	277 61,7	11 2,4	150 33,4	11 2,4	449 100,0
	30-39	87 32,7	2 0,8	175 65,8	2 0,8	266 100,0
	40 et +	56 34,8	-	104 64,6	1 0,6	161 100,0
	Ensemble	885 41,3	95 4,4	440 20,5	724 33,8	2 144 100,0
FEMININ	0-9	183 23,6	49 6,3	- -	548 70,7	780 100,0
	10-19	367 55,9	29 4,4	22 3,3	239 36,4	657 100,0
	20-29	181 31,5	1 0,2	129 22,4	264 45,9	575 100,0
	30-39	36 19,7	- -	63 34,4	84 45,9	183 100,0
	40 et +	48 45,7	- -	34 32,4	23 21,9	105 100,0
	Ensemble	815 35,4	79 3,4	248 10,8	1 158 50,3	2 300 100,0

Source : ER 1970-1979

Age à l'immigration ou type non précisé : 26 cas
dans chaque case du tableau : 1ère ligne : effectif
2ème ligne : pourcentage.

Annexe 17 - Motif d'immigration selon le lieu de provenance (immigrés 1970-1979)

A/ Selon la région de provenance.

VILLE	LIEU DE PROVENANCE	MOTIF D'IMMIGRATION						
		Matrimonial	Familial	Professionnel	Apprentissage	Scolaire	Autres	Ensemble
KPALIME	Kloto	87 14,7	93 15,7	227 38,3	60 10,1	94 15,9	32 5,4	593 100,0
	Autres préfectures de la région	23 12,0	28 14,6	110 57,3	6 3,1	14 7,3	11 5,7	192 100,0
	Région des Plateaux	110 14,0	121 15,5	337 42,9	66 8,4	108 13,8	43 5,5	785 100,0
	Autres provenances	187 15,3	277 22,6	556 45,4	73 5,9	70 5,7	63 5,1	1 226 100,0
	Ensemble	297 14,8	398 19,8	893 44,3	139 6,9	178 8,9	106 5,3	2 011 100,0
ATAKPAME	Ogou	66 16,3	70 17,3	175 43,3	20 5,0	30 7,4	43 10,6	404 100,0
	Autres préfectures de la région	73 18,0	50 12,3	229 56,5	25 6,2	21 5,2	7 1,7	405 100,0
	Région des Plateaux	139 17,2	120 14,8	404 49,9	45 5,6	51 6,3	50 6,2	809 100,0
	Autres provenances	213 15,0	180 12,7	886 62,3	57 4,0	28 2,0	57 4,0	1 421 100,0
	Ensemble	352 15,8	300 13,5	1 290 57,8	102 4,6	79 3,5	107 4,8	2 230 100,0
BADOU	Wawa	16 36,4	5 11,4	14 31,8	4 9,1	5 11,4	-	44 100,0
	Autres préfectures de la région	8 15,7	8 15,7	32 62,7	- -	2 3,9	1 2,0	51 100,0
	Région des Plateaux	24 25,3	13 13,7	46 58,4	4 4,2	7 7,4	1 1,0	95 100,0
	Autres provenances	29 25,7	13 11,5	53 46,9	4 3,5	11 9,7	3 2,7	113 100,0
	Ensemble	53 25,5	26 12,5	99 47,6	8 3,8	18 8,7	4 1,9	208 100,0

Source : ER 1970-1979.

A/ Selon la région de provenance (suite)

VILLE	LIEU DE PROVENANCE	MOTIF D'IMMIGRATION						
		Matri - monial	Familial	Profes- sionnel	Appren- tissage	Scolaire	Autres	Ensemble
3 VILLES	Préfecture de chaque ville	169 16,2	168 16,1	416 40,0	84 8,1	129 12,4	75 7,2	1 041 100,0
	Autres préfectures de la région	104 16,0	86 13,3	371 57,3	31 4,8	37 5,7	19 2,9	648 100,0
	Région des Plateaux	273 16,2	254 15,0	787 46,6	115 6,8	166 9,8	94 5,6	1 689 100,0
	Autres provenance	429 15,5	470 17,0	1 495 54,2	134 4,9	109 3,9	123 4,5	2 760 100,0
	Ensemble	702 15,8	724 16,3	2 282 51,2	249 5,6	275 6,2	217 4,9	4 449 100,0

Source : ER 1970-79 *Lieu de provenance ou motif non précisé = 21 cas*

Dans chaque case du tableau : 1ère ligne : effectif
2ème ligne : pourcentage.

B/ Selon le degré d'urbanisation du lieu de provenance.

VILLE	LIEU DE PROVENANCE	MOTIF D'IMMIGRATION						
		Matrimo- nial	Familial	Profes- sionnel	Appren- tissage	Scolaire	Autres	Ensemble
3 VILLES	Lomé	71 10,7	96 14,5	446 67,0	13 2,0	30 4,5	9 1,3	664 100,0
	Villes secondaires	205 14,0	155 10,6	909 62,3	82 5,6	48 3,3	62 4,2	1 461 100,0
	Togo rural	301 17,8	277 16,4	716 42,3	125 7,4	171 10,1	104 6,0	1 694 100,0
	Etranger	125 19,8	196 31,1	212 33,7	29 4,6	26 4,1	42 6,7	630 100,0
	Ensemble	702 15,8	724 16,3	2 282 51,2	249 5,6	275 6,2	217 4,9	4 449 100,0

Source : ER 1970-1979 *Lieu de provenance du motif non précisé : 21 cas*

Dans chaque case du tableau : 1ère ligne : effectif
2ème ligne : pourcentage.

Annexe 18 - Répartition des immigrés 1970-1979 par motif d'immigration selon l'âge à l'immigration. (migrations de type"actif"- ensemble de l'échantillon).

SEXE	AGE A L'IMMIGRATION	MOTIF D'IMMIGRATION						
		Matri-monial	Familial	Profes-sionnel	Appren-tissage	Scolaire	Autres	Ensemble
MASCULIN	0-9	-	90 60,4	2 1,3	2 1,3	36 24,2	19 12,8	149 100,0
	10-19	-	112 27,4	59 14,4	116 28,4	113 27,6	9 2,2	409 100,0
	20-29	1 0,2	21 4,8	324 74,0	59 13,5	26 5,9	7 1,6	438 100,0
	30-39	-	15 5,7	234 89,4	4 1,5	- -	9 3,4	262 100,0
	40 et +	-	13 8,2	134 84,3	- -	- -	12 7,5	159 100,0
	Ensemble	1 0,1	251 17,7	753 53,1	181 12,8	175 12,4	56 3,9	1 417 100,0
FEMININ	0-9	-	123 53,7	16 7,0	2 0,9	37 16,1	51 22,3	229 100,0
	10-19	171 40,9	114 27,3	55 13,2	21 5,0	30 7,2	27 6,5	418 100,0
	20-29	211 67,8	28 9,0	47 15,1	14 4,5	5 1,6	6 1,9	311 100,0
	30-39	51 52,1	18 18,4	25 25,5	2 2,0	-	2 2,0	98 100,0
	40 et +	27 32,9	33 40,2	16 19,5	- -	- -	6 7,3	82 100,0
	Ensemble	460 40,4	316 27,8	159 14,0	39 3,4	72 6,3	92 8,1	1 138 100,0

Source : ER 1970-1979.

Motif ou âge à l'immigration non précisé : 12 cas

Dans chaque case du tableau : première ligne : effectif
deuxième ligne : pourcentage

A/ Répartition des émigrants 1970-1979 selon le sexe et l'âge en 1970.

AGE en 1970	KPALIME			ATAKPAME			BADOU			3 VILLES		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
0-4	168	167	335	198	199	397	47	48	95	413	414	827
5-9	155	168	323	161	166	327	53	43	96	369	377	746
10-14	162	166	328	146	104	250	53	35	88	361	305	666
15-19	245	159	404	155	156	311	53	22	75	453	337	790
20-24	154	118	272	149	134	283	17	14	31	320	266	586
25-29	60	94	154	112	73	185	10	27	37	182	194	376
30-34	62	54	116	66	47	113	10	24	34	138	125	263
35-39	38	41	79	54	32	86	16	15	31	108	88	196
40-44	36	21	57	21	15	36	10	7	17	67	43	110
45-49	17	10	27	24	8	32	5	5	10	46	23	69
50-54	11	14	25	6	7	13	-	1	1	17	22	39
55-59	3	4	7	9	11	20	1	1	2	13	16	29
60-64	5	13	18	3	2	5	1	1	2	9	16	25
65-69	2	3	5	2	4	6	1	1	2	5	8	13
70 et +	4	3	7	3	2	5	2	-	2	9	5	14
NP	1	2	3	1	1	2	-	-	-	2	3	5
Total	1123	1037	2160	1110	961	2071	279	244	523	2512	2242	4754

Source : ER 1970-1979.

B/ Répartition par sexe et par âge de la population de l'échantillon - Résidents 1970 - effectifs recensés en 1970 (sans les omis).

Age en 1970	KPALIME			ATAKPAME			BADOU			3 VILLES		
	M	F	Ens.	M	F	Ens.	M	F	Ens.	M	F	Ens.
0-4	297	315	612	318	331	649	86	80	166	701	726	1 427
5-9	318	323	641	288	257	545	96	78	174	702	658	1 360
10-14	242	268	510	206	146	352	80	49	129	528	463	991
15-19	303	213	516	193	189	382	64	29	93	560	431	991
20-24	185	186	371	180	186	366	24	29	53	389	401	790
25-29	94	172	266	147	136	283	20	46	66	261	354	615
30-34	110	111	221	103	97	200	17	35	52	230	243	473
35-39	73	87	160	81	74	155	28	29	57	182	190	372
40-44	70	59	129	51	31	82	20	19	39	141	109	250
45-49	55	25	80	51	16	67	18	8	26	124	49	173
50-54	30	42	72	19	16	35	8	5	13	57	63	120
55-59	21	17	38	23	21	44	4	5	9	48	43	91
60-64	21	25	46	10	9	19	5	2	7	36	36	72
65-69	16	9	25	7	8	15	4	3	7	27	20	47
70 et +	17	14	31	14	12	26	6	-	6	37	26	63
NP	3	4	7	4	3	7	7	2	9	14	9	63
Total	1855	1870	3725	1695	1532	3227	487	419	906	4037	3821	7 858

Source : ER 1970-1979.

C/ Proportions d'émigrants 1970-1979 selon le sexe et l'âge en 1970. (en %)
(par rapport aux résidents recensés en 1970 (sans les omis).

Age en 1970	KPALIME			ATAKPAME			BADOU			3 VILLES		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
0-4	56,6	53,0	54,7	62,3	60,1	61,2	54,7	60,0	57,2	58,9	57,2	58,0
5-9	48,7	52,0	50,4	55,9	64,6	60,6	55,2	55,1	55,2	52,6	57,3	54,9
10-14	66,9	61,9	64,3	70,9	71,2	71,0	73,6	73,1	68,2	68,4	65,9	67,2
15-19	80,9	74,6	78,3	80,3	82,5	81,4			80,6	80,9	78,2	79,7
20-24	83,2	63,4	73,3	82,8	72,0	77,3	61,4	54,7	58,5	82,3	66,3	74,2
25-29	63,8	54,7	57,9	76,2	53,7	65,4			56,1	69,7	54,8	61,1
30-34	56,4	48,6	52,5	64,1	48,5	56,5	57,8	60,9	65,4	60,0	51,4	55,6
35-39	52,1	47,1	49,4	66,7	43,2	55,5			54,4	59,3	46,3	52,7
40-44	51,4	42,4	44,2	44,1	48,9	43,9			41,5	47,5	39,4	44,0
45-49	30,9		33,8			47,8				37,1	46,9	39,9
50-54		36,9	29,1			41,8	30,8	38,1		29,8	34,9	32,5
55-59	33,3	34,6		31,5	39,4					27,1	37,2	31,9
60-64			29,4			26,7			21,4			34,7
65-69										23,0	35,4	27,7
70 et +												22,2
Total	60,5	55,5	58,0	65,5	62,7	64,2	57,3	58,2	57,7	62,2	58,7	60,5

Source : ER 1970-1979

D/ Répartition des émigrants 1970-1971 par âge et sexe et proportions annuelles d'émigrants (1)

Age en 1970	Effectifs			Pour 1000 Hommes et Femmes		$\frac{H}{F}$ (%)	Proportions annuelles d'émigrants (%)		
	H	F	Ens.	H	F		H	F	Ens.
0-4	96	81	177	91	77	119	7,8	6,4	7,1
5-9	82	72	154	78	68	114	6,7	6,2	6,5
10-14	66	69	135	63	65	96	7,1	8,5	7,8
15-19	91	82	173	86	77	111	9,3	10,9	10,0
20-24	81	59	140	77	56	137	11,9	8,4	10,1
25-29	38	46	84	36	44	83	8,3	7,4	7,8
30-34	40	22	62	38	21		9,9	5,2	7,5
35-39	28	25	53	27	24	133	8,8	7,5	8,1
40-44	13	14	27	12	13		4,1	7,8	6,2
45-59	13	6	19	12	6	117	6,0	7,0	6,3
50 et +	14	17	31	13	16		3,9	6,2	4,9
Total	562	493	1 055	533	467	114	8,0	7,4	7,7

Source : ER 1970-1979

(1) *calculées par rapport aux résidents recensés en 1970 (sans les omis).*

Annexe 20 - Répartition des émigrants 1970-1979 par type de migration et âge à l'émigration - (ensemble de l'échantillon).

SEXE	AGE A L'EMIGRATION	TYPE DE MIGRATION				
		Actif seul	Actif + actif	Actif + passif	Passif	Ensemble
MASCULIN	0-9	47 10,2	30 6,5	1 0,2	384 83,1	462 100,0
	10-19	283 39,6	73 10,2	- -	358 50,1	714 100,0
	20-29	428 63,2	56 8,3	78 11,5	115 17,0	677 100,0
	30-39	100 36,0	10 3,6	160 57,6	8 2,9	278 100,0
	40 et +	56 25,8	1 0,5	157 72,3	3 1,4	217 100,0
	Ens.	914 38,9	170 7,2	396 16,9	868 37,0	2 348 100,0
FEMININ	0-9	60 13,0	30 6,5	- -	371 80,5	461 100,0
	10-19	273 40,7	51 7,6	3 0,4	344 51,3	671 100,0
	20-29	150 28,5	17 3,2	92 17,5	267 50,8	526 100,0
	30-39	50 18,2	- -	78 28,5	146 53,3	274 100,0
	40 et +	48 29,1	2 1,2	57 34,5	58 35,2	165 100,0
	Ens.	581 27,7	100 4,8	230 11,0	1 186 56,6	2 097 100,0

Source : ER 1970-1979

Age à l'émigration ou type non précisé = 309 cas, soit 6,5 % de l'ensemble des émigrants.

Dans chaque case du tableau = - première ligne = effectif
- deuxième ligne = pourcentage

Annexe 21 - Répartition des émigrants 1970-1979 par motif d'émigration selon l'âge à l'émigration -
(migrations de type "actif" - ensemble de l'échantillon).

SEXE	AGE A L'EMIGRATION	MOTIF D'EMIGRATION						
		Matrimonial	Familial	Professionnel	Apprentissage	Scolaire	Divers	Ensemble
MASCULIN	0-9	- -	44 57,1	8 10,4	- -	18 23,8	7 9,1	77 100,0
	10-19	2 0,6	123 35,3	74 21,3	31 8,9	105 30,2	13 3,7	348 100,0
	20-29	- -	52 9,8	314 59,2	58 10,9	82 15,5	24 4,5	530 100,0
	30-39	1 0,4	18 7,7	196 83,8	3 1,3	1 0,4	15 6,4	234 100,0
	40 et +	1 0,6	27 15,4	131 74,9	- -	- -	16 9,1	175 100,0
	Ensemble	4 0,3	264 19,4	723 53,0	92 6,7	206 15,1	75 5,5	1 364 100,0
FEMININ	0-9	- -	52 59,8	1 1,2	1 1,2	15 17,2	18 20,6	87 100,0
	10-19	125 38,9	113 35,2	14 4,4	16 5,0	38 11,8	15 4,7	321 100,0
	20-29	150 61,2	41 16,7	17 6,9	8 3,3	20 8,2	9 3,7	245 100,0
	30-39	74 65,5	19 16,8	13 11,5	1 0,9	- -	6 5,3	113 100,0
	40 et +	33 37,1	33 37,1	11 12,3	- -	- -	12 13,5	89 100,0
	Ensemble	382 44,8	258 30,2	56 6,5	26 3,0	73 8,5	60 7,0	855 100,0

Source : ER 1970-1979

Age à l'émigration ou motif non précisé = 226 cas, soit 9,2 % de l'ensemble des émigrants de type "actif".

Dans chaque case du tableau : première ligne = effectif
deuxième ligne = pourcentage .

Annexe 22 - Motif d'émigration selon le degré d'urbanisation du lieu de destination - (émigrants 1970-1979 - ensemble de l'échantillon).

LIEU DE DESTINATION	MOTIF D'EMIGRATION						
	Matri-monial	Fami-lial	Profes-sionnel	Appren-tissage	Scolaire	Divers	Ensemble
Lomé	141 13,9	83 8,2	610 60,1	38 3,7	115 11,3	28 2,8	1 015 100,0
Villes secondaires	166 14,1	167 14,2	747 63,6	18 1,5	39 3,3	39 3,3	1 176 100,0
Togo rural	237 18,7	295 23,3	524 41,3	32 2,5	54 4,3	126 9,9	1 268 100,0
Etranger	112 23,8	152 32,3	115 24,5	30 6,4	30 6,4	31 6,6	470 100,0
Ensemble	656 17,7	697 17,7	1 996 50,8	118 3,0	238 6,1	224 5,7	3 929 100,0

Source : *ER 1970-1979*

Lieu de destination ou motif d'émigration non précisé : 825 cas, soit 17,4 % de l'ensemble des émigrants.

Dans chaque case du tableau : 1ère ligne = effectif
2ème ligne = pourcentage

Annexe 23 - Test fischérien de différence des moyennes (1).

On veut comparer la durée moyenne de séjour, dans les lieux de résidence antérieurs à la ville de résidence actuelle, entre deux populations.

X = la variable "durée de séjour" dans la première population
Y = la variable "durée de séjour" dans la deuxième population

n, m = les nombres d'observation, respectivement dans la première et dans la deuxième population ;
$q = n + m$ = le nombre total d'observations ;
$\bar{x}$, $\bar{y}$ = les durées moyennes de séjour observées dans l'échantillon, respectivement pour la première et la deuxième population ;
μ = la durée moyenne de séjour observée dans l'ensemble de l'échantillon ;
σ^2 = la variance de la durée moyenne de séjour dans l'ensemble de l'échantillon.

Sous l'hypothèse H_o d'identité des moyennes, la statistique : $D = \bar{X} - \bar{Y}$ suivra une loi limite de Laplace-Gauss, caractérisée par les moments :

$$E_{H_o} (\bar{X} - \bar{Y}) = 0$$

$$V_{H_o} (\bar{X} - \bar{Y}) = \frac{n + m}{n+m-1} \left(\frac{1}{n} + \frac{1}{m}\right) \sigma^2$$

On comparera la valeur de V_{H_o} calculée sur les données de l'échantillon à la valeur correspondante pour H_o une variable laplacienne centrée et réduite :

$$u = \frac{\bar{x} - \bar{y}}{\sqrt{V_{H_o} (\bar{X} - \bar{Y})}}$$

La lecture de la table de Laplace-Gauss permet d'estimer la probabilité critique par :

$$p (U \leqslant u).$$

---

(1) Nous avons repris en partie la présentation faite par :

LEBART (L), MORINEAU (A), FENELON (J.P) - Traitement des données statistiques, 2e édition, DUNOD, Paris 1982, p. 122.

Applications.

* 1er cas : première population : les fonctionnaires
deuxième population : les artisans et les commerçants.

μ = 7,5 q = 23

$\overline{x}$ = 5,7 n = 10

$\overline{y}$ = 8,8 m = 13

σ^2 = 14,60

V_{Ho} = 2,712

u = - 1,8826

p (U $\leqslant$ - 1,8826) = 0,03

L'hypothèse H_o d'identité des moyennes a moins de 3 % de chances d'être vérifiée. On peut donc conclure que la durée moyenne de séjour des fonctionnaires est significativement différente de celle des autres catégories socio-professionnelles, au seuil de confiance de 3 %.

* 2e cas : première population : les commerçants
deuxième population : les fonctionnaires et artisans.

μ = 7,5 q = 23

$\overline{x}$ = 10,1 n = 7

$\overline{y}$ = 6,3 m = 16

σ^2 = 14,60

V_{H_o} = 3,147

u = - 2,14

p (U $\leqslant$ - 2,14) = 0,02

L'hypothèse H_o d'identité des moyennes a moins de 2 % de chances d'être vérifiée. On peut donc conclure que la durée moyenne de séjour des commerçants est significativement différente de celle des autres catégories socio-professionnelles, au seuil de confiance de 2 %.

Annexe 24 - Taux de scolarisation par âge et par sexe (en %) (1) : (résidents 1970, émigrants 1970-1971 résidents 1979, immigrés 1978-1979).

AGE EN 1970	Résidents 1970 (2)				Emigrants 1970 - 1971			
	Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	Taux de scolarisation en 1970 (%)							
5-9	70,1	(671)	59,1	(622)	75,7	(74)	60,3	(63)
10-14	85,6	(528)	56,7	(460)	84,8	(66)	55,1	(69)
15-19	52,5	(560)	26,5	(431)	58,2	(91)	26,8	(82)
20-24	15,1	(385)	2,2	(401)	19,8	(81)	1,7	(59)
5-24	59,6	(2144)	39,6	(1914)	58,0	(312)	36,3	(273)

AGE EN 1979	Résidents 1979				Immigrés 1978 - 1979			
	Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	Taux de scolarisation en 1979 (%)							
5-9	64,4	(832)	57,8	(872)	59,4	(96)	45,7	(138)
10-14	93,0	(728)	72,2	(764)	86,2	(87)	50,0	(118)
15-19	72,5	(669)	49,9	(583)	50,5	(109)	20,6	(126)
20-24	40,0	(377)	11,4	(501)	23,5	(85)	8,3	(121)
5-24	70,9	(2606)	51,5	(2720)	55,1	(377)	31,4	(503)

Source : ER 1970-1979 *( ) : effectif pris en compte*

(1) *le taux de scolarisation dans un groupe d'âges est le rapport de l'effectif des enfants en cours de scolarisation dans ce groupe d'âges à l'effectif total du groupe d'âges.*

(2) *résidents recensés en 1970, sans les omis.*

Population résidante totale (en milieu d'année) (S, en années d'études pour 1000 résidents de 5-29 ans)

AGE	SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ				ENSEMBLE
x, x+4	s^{rm}_{x}	D^{rm}_{x}	$c^{rm}_{(x,\ x+4)}$	$S^{rm}_{(x,\ x+4)}$	s^{rf}_{x}	D^{rf}_{x}	$c^{rf}_{(x,\ x+4)}$	$S^{rf}_{(x,\ x+4)}$	$S^{r}_{(x,\ x+4)}$
5-9	0,644	1,61	282	454	0,578	1,45	269	390	420
10-14	0,930	4,96	251	1 245	0,722	4,12	238	981	1 107
15-19	0,725	9,1	229	2 084	0,499	7,16	181	1 296	1 671
20-24	0,4	11,91	129	1 536	0,114	8,69	157	1 364	1 446
25-29	-	12,91	109	1 407	-	8,98	155	1 392	1 399
5-29	//////////	12,91	1 000	6 726	//////////	8,98	1 000	5 423	6 043

Population immigrée de l'année

AGE	SEXE MASCULIN					SEXE FEMININ					ENSEMBLE
x, x+4	s^{im}_{x}	D^{im}_{x}	$c^{rm}_{(x,\ x+4)}$	$Pi^{m}_{(x,x+4)}$	$S^{im}_{(x,x+4)}$	s^{if}_{x}	D^{if}_{x}	$c^{rf}_{(x,x+4)}$	$Pi^{f}_{(x,x+4)}$	$S^{if}_{(x,x+4)}$	$S^{i}_{(x,\ x+4)}$
5-9	0,594	1,48	282	0,071	30	0,457	1,14	269	0,098	30	30
10-14	0,862	4,59	251	0,073	84	0,500	2,97	238	0,095	67	75
15-19	0,505	8,00	229	0,100	183	0,206	4,73	181	0,133	114	147
20-24	0,235	9,85	129	0,138	175	0,083	5,45	157	0,148	127	150
25-29	-	10,44	109	0,121	138	-	5,66	155	0,096	84	109
5-29	///////	10,44	1 000	///////	610	///////	5,66	1 000	///////	422	511

Population émigrante de l'année

AGE	SEXE MASCULIN					SEXE FEMININ					ENSEMBLE
x, x+4	s^{em}_{x}	D^{em}_{x}	$c^{rm}_{(x,x+4)}$	$Pe^{m}_{(x,x+4)}$	$S^{em}_{(x,x+4)}$	s^{ef}_{x}	D^{ef}_{x}	$c^{rf}_{(x,x+4)}$	$Pe^{f}_{(x,x+4)}$	$S^{ef}_{(x,x+4)}$	$S^{e}_{(x,\ x+4)}$
5-9	0,696	1,74	282	0,09	44	0,59	1,48	269	0,084	33	38
10-14	0,921	5,06	251	0,096	122	0,701	4,05	238	0,115	111	116
15-19	0,804	9,37	229	0,126	270	0,504	7,06	181	0,147	188	227
20-24	0,525	12,69	129	0,161	264	0,088	8,54	157	0,113	152	205
25-29	-	14,0	109	0,112	171	-	8,76	155	0,100	136	153
5-29	///////	14,0	1 000	///////	871	///////	8,76	1 000	///////	620	739

Source : ER 1970-1979.

Notes sur les calculs.

- La structure par âge et par sexe (séries $c^{rm}_{(x,\ x+4)}$ et $c^{rf}_{(x,\ x+4)}$) est celle observée dans la population résidante en 1979 (cf annexe 7).

  Le taux de masculinité de la population résidante de 5-29 ans est égal à : k = 0,476.

- Les proportions annuelles d'immigrés par sexe et groupe d'âges (séries $pi^{m}_{(x,\ x+4)}$ et $pi^{f}_{(x,\ x+4)}$) sont calculées à partir des proportions d'immigrés externes 1978-1979 dans la population résidante à l'enquête de 1979, ramenées à une dimension annuelle (cf annexe 15).

- Les proportions annuelles d'émigrants par sexe et groupe d'âges (séries $pe^{m}_{(x,\ x+4)}$ et $pe^{f}_{(x,\ x+4)}$) sont calculées à partir des proportions d'émigrants externes observés partis en 1970-1971, par rapport à la population résidante recensée en 1970 (sans les omis, ce qui permet de compenser les omissions d'émigrants), et ramenées à une dimension annuelle ($pe^{o''}_{1970-71}$) (cf annexe 19).

  Ces proportions ont été corrigées pour tenir compte de l'évolution de la fréquence des départs de 1970 à 1979. Le coefficient correctif appliqué à chacune des proportions annuelles par sexe et groupe d'âges a été calculé sur l'ensemble des émigrants de l'échantillon (de tous âges et sexes réunis) :

$$\alpha = \frac{\overline{pe}^{o''}}{pe^{o''}_{1970-71}} = \frac{0,104}{0,077} = 1,35$$

  avec $\overline{pe}^{o''}$ = moyenne arithmétique des proportions d'émigrants annuels observés de 1970 à 1979 par rapport à la population résidante au début de chaque année. On trouvera dans l'annexe 8 les données permettant de calculer cette proportion moyenne.

- Les taux de scolarisation par sexe et groupe d'âges (séries $s_{\overline{x}}$)

  Pour la population résidante totale (séries $s^{rm}_{\overline{x}}$ et $s^{rf}_{\overline{x}}$) il s'agit des taux de scolarisation par sexe et groupe d'âges observés en 1979 dans la population résidante, et pour la population immigrés (séries $s^{im}_{\overline{x}}$ et $s^{if}_{\overline{x}}$) des taux observés en 1979 parmi les immigrés 1978-1979 (cf annexe 24).

  Pour la population émigrante (séries $s^{er}_{\overline{x}}$ et $s^{ef}_{\overline{x}}$), on a corrigé les taux de scolarisation observés en 1970 parmi les émigrants 1970-1971 en appliquant des coefficients correctifs par sexe et groupe d'âges tenant compte des progrès de la scolarisation de 1970 à 1979 dans l'ensemble de la population de l'échantillon :

  par exemple, pour la population masculine :

$$s^{em}_{\overline{x}} = s^{em}_{1970(\overline{x})} \times \frac{s^{rm}_{1979(\overline{x})}}{s^{rm}_{1970(\overline{x})}}$$

  Toutes les données nécessaires au calcul de ces taux se trouvent dans l'annexe 24.

- Les durées moyennes d'étude (série $D_{\overline{x}}$)

Les durées moyennes d'étude sont calculées pour une génération fictive soumise aux conditions de scolarité observées en 1979.

notation : x : âge en années révolues
s_x : taux de scolarisation à l'âge x
D_x : durée moyenne d'étude effectuée à l'âge x, en années.

On dispose de la série des taux de scolarisation par groupe d'âges :

$s_{(5-9)}$, $s_{(10-14)}$, $s_{(15-19)}$, $s_{(20-24)}$ et $s_{(25-29)}$.

On fait l'hypothèse qu'à l'intérieur de chacun de ces groupes les taux de scolarisation observés (pour l'ensemble du groupe) s'appliquent aux individus d'âge médian de la génération fictive, ce qui correspond aux assimilations suivantes :

$s_{(5-9)} = s_7$

$s_{(10-14)} = s_{12}$

$s_{(15-19)} = s_{17}$

$s_{(20-24)} = s_{22}$

$s_{(25-29)} = s_{27}$

On suppose aussi que toutes les entrées dans le système scolaire se produisent entre 5 et 10 ans, et toutes les sorties entre 10 et 27 ans.

donc : $s_5 = 0$

$s_{27} = 0$

s_{10} = taux de scolarisation maximum (1)

$1 - s_{10}$ = proportion des "jamais scolarisés".

Pour calculer la durée des études avant 10 ans, on assimile le complément à un des taux de scolarisation observés aux "restants" (non encore scolarisés) d'une table d'entrée de scolarité.

Pour calculer la durée des études après 10 ans, on assimile les taux de scolarisation observés aux "restants" (toujours en cours de scolarisation) d'une table de sortie de scolarité.

---

(1) Dans l'application numérique, les valeurs du taux de scolarisation maximum dans les différentes sous-populations sont les suivantes :

résidents (masculins) : $s_{10}^{rm} = 0,969$; résidentes : $s_{10}^{rf} = 0,776$

immigrés (masculins) : $s_{10}^{im} = 0,896$; immigrées : $s_{10}^{if} = 0,530$

émigrants (masculins) : $s_{10}^{em} = 0,958$; émigrantes : $s_{10}^{ef} = 0,750$

Soit D' la durée moyenne d'étude jusqu'à 10 ans révolus.

$$D' = (10,5 - 6,5)\left[(1 - s_5) - (1 - s_7)\right] + (10,5 - 9)\left[(1 - s_7) - (1 - s_{10})\right]$$

$$D' = 2,5\ s_7 + 1,5\ s_{10}$$

Soit D" la durée moyenne d'étude à partir de 10 ans révolus.

$$D'' = (11,5 - 10,5)\ (s_{10} - s_{12}) + (15 - 10,5)\ (s_{12} - s_{17}) +$$
$$(20 - 10,5)\ (s_{17} - s_{27}) + (25 - 10,5)\ (s_{22} - s_{27})$$

$$D'' = s_{10} + 3,5\ s_{12} + 5.s_{17} + 5.s_{22}$$

La durée moyenne totale d'étude est donc :

$$D = D' + D''$$

$$\boxed{D = 2,5\ s_7 + 2,5\ s_{10} + 3,5\ s_{12} + 5\ s_{17} = 5\ s_{22}}$$

On peut aussi décomposer la durée moyenne d'étude selon l'âge atteint (exprimé ici en années révolues) :

$$\underline{D_7 = 2,5\ s_7}$$

$$D_{12} = (2,5\ s_7 + 1,5\ s_{10}) + (s_{10} - s_{12}) + (12,5 - 10,5)\ s_{12}$$

$$\underline{D_{12} = 2,5\ s_7 + 2,5\ s_{10} + s_{12}}$$

$$D_{17} = (S,5\ s_7 + 1,5\ s_{10}) + (s_{10} - s_{12}) + 4,5\ (s_{12} - s_{17}) + (17,5 - 10,5)s_{17}$$

$$\underline{D_{17} = 2,5\ s_7 + 2,5\ s_{10} + 3,5\ s_{12} + 2,5\ s_{17}}$$

$$D_{22} = (2,5\ s_7 + 1,5\ s_{10}) + (s_{10} - s_{12}) + 4,5(s_{12} - s_{17}) + 9,5(s_{17} - s_{22})$$
$$+ (22,5 - 10,5)s_{22}$$

$$\underline{D_{22} = 2,5\ s_7 + 2,5\ s_{10} + 3,5\ s_{12} + 5\ s_{17} + 2,5\ s_{22}}$$

$$D_{27} = (2,5\ s_7 + 1,5\ s_{10}) + (s_{10} - s_{12}) + 4,5\ (s_{12} - s_{17}) +$$
$$9,5\ (s_{17} - s_{22}) + 14,5\ (s_{22} - s_{27}) + (27,5 - 10,5)\ S_{27}$$
$$(\text{avec } S_{27} = 0)$$

$$\underline{D_{27} = D = 2,5\ s_7 + 2,5\ s_{10} + 3,5\ s_{12} + 5.s_{17} + 5\ s_{22}}$$

LISTE DES TABLEAUX DANS LE TEXTE

Pages

1 - Les quartiers enquêtés et leur population résidante, en 1970 selon les données du recensement, en 1979 selon l'enquête renouvelée 55

2 - Taux d'omission selon le sexe et le quartier de résidence ... 66

3 - Taux d'omission par sexe et par âge 67

4 - Taux d'omission par ethnie et par sexe 67

5 - Taux d'omission par sexe et lieu de naissance 67

6 - Correction des omissions de 1970 - Résidents observés et résidents théoriques 72

7 - Ecarts d'âge, entre 1970 et 1979, pour les résidents en 1970 et en 1979 78

8 - Comparaison des taux de natalité et des taux de mortalité estimés à partir des données de l'enquête renouvelée et à partir du questionnaire rétrospectif 88

9 - Dynamique démographique 1970-1979 : mesures sur la population des quartiers de l'échantillon 102

10 - Dynamique démographique des villes - 1970-1979 (estimations à partir des quartiers enquêtés) 129

11 - Population des villes aux recensements de 1958-60, 1970 et 1981 et taux d'accroissement intercensitaire 133

12 - Répartition de la population de l'échantillon par grand groupe d'âges et rapports de masculinité 141

13 - Indicateurs d'immigration (quartiers de l'échantillon) 146

14 - Indicateurs d'émigration (quartiers de l'échantillon) 148

15 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon le lieu de naissance. 152

16 - Répartition des immigrants 1970-1979 selon leur devenir en 1979 (estimations pour les quartiers de l'échantillon) 154

17 - Devenir en 1984 des immigrés 154

18 - Table d'émigration externe des immigrés 1978-1979 158

19 - Répartition par groupe ethnique des résidents de 1970, des résidents de 1979 et des immigrés 1970-1979 162

Pages

20 - Lieux de provenance des immigrés 1970-1979 selon le degré d'urbanisation de la zone émettrice 169

21 - Répartition des immigrés 1970-1979 selon leur lieu de naissance et leur lieu de provenance 172

22 - Lieux de destination des émigrants 1970-1979 selon le degré d'urbanisation de la zone d'accueil 176

23 - Lieux de destination des émigrants 1979-1984 selon le degré d'urbanisation de la zone d'accueil 176

24 - Estimation des soldes migratoires par région pour la période 1970-1979 190

25 - Estimation des soldes migratoires pour la période 1970-1979 selon le degré d'urbanisation de la zone 191

26 - Proportions d'immigrés par sexe et rapport de masculinité des immigrés 201

27 - Structure par âge des immigrés 1978-1979 202

28 - Répartition des immigrés 1970-1979 par type de migration 204

29 - Répartition des immigrés 1970-1979 par motif d'immigration 210

30 - Répartition des immigrés 1970-1979 par motif et type d'immigration 210

31 - Répartition des immigrés 1970-1979 par motif d'immigration, pour les migrations de type "actif" 212

32 - Structure d'activité des résidents de 1970 (population de 15 ans ou plus) 228

33 - Structure d'activité des résidents de 1979 (population de 15 ans ou plus) 229

34 - Proportions d'immigrés 1970-1979 selon l'activité en 1979 (population de 15 ans ou plus en 1979) 240

35 - Structure d'activité des résidents 1979 selon l'ancienneté d'installation en ville (population de 15 ans ou plus en 1979). 241

36 - Proportions d'immigrés 1970-1979 selon la profession en 1979 (immigrés de type "actif", pour motif professionnel ou d'apprentissage, de 15 ans ou plus en 1979) 244

37 - Proportions d'émigrants 1979-1979 par sexe et rapport de masculinité des émigrants 250

38 - Répartition des émigrants 1970-1979 par type de migration 254

39 - Répartition des émigrants 1970-1979 par motif d'émigration 258

40 - Répartition des émigrants 1970-1979 par motif et type d'émigration 258

Pages

41 - Répartition des émigrants 1970-1979 par motif d'émigration, pour les migrations de type "actif" 262

42 - Proportions d'analphabètes par groupe d'âges et sexe en 1970 (résidents de 15 ans et plus) 270

43 - Proportions d'analphabètes par ethnie en 1970 (résidents de 15 ans et plus) 270

44 - Niveau d'instruction en 1979 selon le sexe et l'âge (résidents de 15 ans et plus en 1979) 271

45 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon le niveau d'instruction en 1970..... 274

46 - Proportions d'analphabètes par groupe d'âges et sexe : dans la population résidante en 1970 (parmi l'ensemble des émigrants 1970-1979/parmi les émigrants de type "actif"/ parmi les émigrants "de travail" de type "actif", et selon leur destination 276

47 - Choix d'une métropole comme destination des émigrants 1970-1979 selon leur niveau d'instruction en 1970 (émigrants "de travail", de type "actif") 280

48 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon l'activité en 1970 (population de 15 ans ou plus en 1970) 282

49 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon l'activité et l'âge en 1970 284

50 - Proportions d'émigrants 1970-1979 selon la profession en 1970 (émigrants de type actif, pour motif professionnel ou d'apprentissage, de 15 ans ou plus en 1970) 288

51 - Statut d'occupation dans le logement des chefs de ménage immigrés en 1978-1979 selon leur devenir en 1984 308

52 - Structure d'activité et charge par actif des résidents et des migrants 324

53 - Stock d'enseignement des jeunes générations (5-29 ans) en 1979. (Population résidante totale/immigrés annuels/émigrants annuels) 338

54 - Proportions d'analphabètes dans la population active, parmi les résidents et parmi les migrants 342

LISTE DES GRAPHIQUES

Pages

1 - Suivi de la population de l'échantillon du recensement de 1970 (R) à l'enquête renouvelée de 1979 (E-R) 52

2 - Ecarts d'âge entre 1970 et 1979 selon le groupe d'âges et le sexe (résidents en 1970 et en 1979) 79

3 - Suivi de la population de l'échantillon et agencement des données du recensement de 1970 (R), de l'enquête renouvelée de 1979 (E.R), et de l'enquête migration de 1984 (E.M) 122

4 - Rapports de masculinité par groupe d'âges des résidents en 1970, et en 1979 139

5 - Pyramides des âges des résidents, en 1970 et en 1979 140

6 - Proportions théoriques d'émigrants annuels de 1970 à 1979 pour la population résidante en 1970 148

7 - L'émigration des immigrés 1975-1979 de Badou 156

8 - Devenir des immigrés 1978-1979 156

9 - Quotients annuels d'émigration des immigrés 1978-1979 158

10 - Résidents de la table d'émigration des immigrés 1978-1979 158

11 - Lieu de destination des émigrants 1970-1979 selon leur ethnie. 181

12 - Lieux de provenance des immigrés 1970-1979 : répartition observée et répartition standardisée (pour 100 000 habitants dans chaque région ou zone) 184

13 - Lieux de destination des émigrants 1970-1979 : répartition observée et répartition standardisée (pour 100 000 habitants dans chaque région ou zone) 185

14 - Proportions annuelles d'immigrés 1978-1979 par groupe d'âges et par sexe 202

15 - Type de migration selon l'âge à l'immigration (immigrés 1970-1979) 206

16 - Motifs d'immigration selon la région de provenance (immigrés 1970-1979) 214

17 - Motifs d'immigration selon le degré d'urbanisation du lieu de provenance (immigrés 1970-1979) 218

18 - Motifs d'immigration selon l'âge à l'immigration (immigrés 1970-1979 de type "actif") 220

Pages

19 - Proportions d'émigrants 1970-1979 par sexe et par groupe d'âges en 1979 252

20 - Proportions annuelles d'émigrants 1970-1971 par groupe d'âges et par sexe 253

21 - Type de migration selon l'âge à l'émigration (émigrants 1970-1979) 256

22 - Motifs d'émigration selon l'âge à l'émigration (émigrants 1970-1979 de type "actif") 263

23 - Motifs d'émigration selon le degré d'urbanisation du lieu de destination (émigrants 1970-1979) 266

24 - Pyramide des âges en 1970 des émigrants 1970-1971, et pyramide des âges en 1979 des immigrés 1978-1979 319

25 - Taux de scolarisation des résidents 1979 et des immigrés 1978-1979 328

26 - Taux de scolarisation des résidents 1970 et des émigrants 1970-1971 329

LISTE DES CARTES

		Pages
1 -	Le Togo allemand et les partages successifs	22
2 -	Carte administrative et armature urbaine du Togo	28
3 -	Lieu de provenance des immigrés 1970-1979	168
4 -	Lieu de naissance des non-natifs de leur ville de résidence en 1979	168
5 -	Lieux de destination des émigrants 1970-1979	174
6 -	Lieux de destination des émigrants 1979-1984	174
7 -	Carte des ethnies du Togo	180

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADUAYOM (A), GAYIBOR (N.L), NAPO (A) - 1981 - "Peuplement et histoire", in "Atlas du Togo", Jeune Afrique, Paris, pp. 20-21.

AGBLEMAGNON (F) - 1971 - "Le rôle social, économique et politique des agglomérations urbaines : le cas du Togo", in Les agglomérations urbaines dans les pays du tiers monde, leur rôle politique, social et économique, INCIDI, Bruxelles, pp. 367-381.

AMIN (S) - 1973 - Le développement inégal, Ed. de Minuit, Paris.

AMSELLE (J.L) - 1976 - Les migrations africaines, Dossiers Africains, Maspero, Paris, 126 p.

ANTHEAUME (B) - 1981-82 - "Des hommes à la rencontre des arbres. Le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo", Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines, vol XVIII, n° 1, pp. 47-62.

ANTHEAUME (B) - 1982 - "Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café", Economie rurale, n° 147-148, janv-mars 1982, pp. 120-122.

ARRIAGA (E) - 1975 - "Selected mesures of urbanization", in : The measurement of urbanization and projection of Urban population (GOLDSTEIN (S), SLY (D.F) ed.), IUSSP, Ordina, Liège, pp. 67-87.

AYASSOU (K) - 1983 - Méthode d'étude d'une population à statistiques incomplètes : application à l'analyse des recensements et enquêtes du Togo, Thèse de Doctorat d'Etat es Sciences Economiques, Université de PARIS I, multigr.

AYDALOT (Ph), GAUDEMAR (J.P de) - 1972 - Les migrations, TEM Espace n° 3, Gauthier Villars, Paris, 278 p.

BAIROCH (P) - 1977 - Taille des villes, conditions de vie et développement économique, ed. de l'EHESS, Paris, 421 p.

BECKER (G.S) - 1964 - Human capital. A theoritical and empirical analysis with special reference to education, Columbia University Press, New-York and London.

BERTAUX (D) - 1980 - "L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités", Cahiers Internationaux de Sociologie, vol LXIX, pp. 197-225.

BILSBORROW (R.E), OBERAI (A.S), STANDING (G) - 1984 - Migration surveys in low-income countries - Guidelines for survey and questionnaire design, ILO-WEP Study, Croum Helm, London and Sydney.

BLITZER (S), HARDOY (J.E), SATTERTHWAITE (D) - 1983 - "The role of small towns and intermediate settlements in the development process : a partial review of litterature", Communication au séminaire international : Small cities and national development, New-Delhi, Inde, 24-29 janvier 1983.

BOUQUILLON-VAUGELADE (C), VIGNAC-BUTIN (B) (sous la direction de LACOMBE (B)) - 1972 - "Les unités collectives et l'urbanisation au Sénégal - Etude de la famille Wolof", in : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, ed. CNRS, Paris, pp. 357-369.

BOURAIMA (N), MARGUERAT (Y) - 1983 - La population du Togo en 1981. Premières observations sur les résultats provisoires du recensement de novembre 1981, Direction de la Statistique, Centre ORSTOM de Lomé, 45 p.

BRUNET (P) - 1975 - "Pour une nouvelle définition de la migration", in : Migrations intérieures : méthodes d'observation et d'analyse, ed. CNRS, Paris, pp. 527-529.

CALDWELL (J.C) - 1976 - "Toward a retastement of demographic transition theory", Population and Development Review, sept-dec. 1976, pp. 321-361.

CHRISTALLER (W) - 1933 - Die zentralen orten in Süddentschland, Fisher, Iéna.

Centre d'Etudes Pratiques en Organisation, gestion et informatique - 1979 - Etude sur la promotion de l'artisanat à Lama-Kara et dans les communes du Togo à l'exception de Lomé, Lomé, 175 p.

Centre National de la Recherche Scientifique - 1972 - La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, Colloque International, Bordeaux-Talence, 29 sept-2 oct. 1970, ed. CNRS, Paris, 2 vol., 1111 p.

Centre National de la Recherche Scientifique - 1975 - Migrations intérieures : méthodes d'observation et d'analyse, IVe Colloque National de Démographie, Caen, 2-4 avril 1973, ed. CNRS, Paris, vol 1 (Actes), 564 p.

CLARKE (J.I) - 1972 - "Urban primacy in Tropical Africa", in : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, ed CNRS, Paris, pp. 447-453.

Commission des Communautés Européennes - 1984 - Les villes secondaires en Afrique : leur rôle et leurs fonctions dans le développement national et régional, Agence Coopération Aménagement, Paris, multigr.

COLLOMB (Ph) - 1981 - "Les émigrants audois dix-neuf ans après, II - Mesure des phénomènes migratoires", Population, n° 1, pp. 93-122.

CONDE (J), ZACHARIAH (K.C) - 1981 - Migration in West Africa - Demographic Aspects, A joint World Bank - OECD Study, Oxford University Press, 130 p.

CORNEVIN (R) - 1969 - Histoire du Togo, 3e ed., Berger Levrault, Paris.

CORNEVIN (R) - 1973 - Le Togo, 2e ed., Que sais-je ?, PUF, Paris, 128 p.

COURCEAU (D) - 1975 - "Le concept de migration", in : Actes du IVe Colloque de démographie africaine : Migrations - Etat Civil - Recensements Administratifs, Ouagadougou, 20-24 janvier 1975, Institut National de la Statistique et de la Démographie, République de Haute Volta, pp. 27-33.

COURGEAU (D) - 1980 - Analyse quantitative des migrations humaines, Masson, Paris, 225 p.

DEBEAUVAIS (M), MAES (P) - 1968 - "Une méthode de calcul du stock d'enseignement", Population, n° 3, pp. 415-436.

DECLOITRES (R) - 1972 - "Evolution des structures familiales et migrations à Abidjan - Incidences de la parenté sur l'urbanisation en Afrique Noire", in : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, ed. CNRS, Paris, pp. 525-534.

Direction Générale de la Planification de l'Education - Statistiques scolaires (publication annuelle), Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, République Togolaise, Lomé.

Direction Régionale du Plan et du Développement des Plateaux - 1983 - Rapport monographique sommaire, République Togolaise, Atakpamé, 100 p.

Direction de la Statistique - Annuaires Statistiques (publication annuelle), République Togolaise, Lomé.

Direction de la Statistique - 1974 - Recensement général de la Population (mars-avril 1970) - Volume 1 : Méthodologie et premiers résultats, Ministère du Plan, République Togolaise, Lomé, 147 p.

Direction de la Statistique - 1975 - Recensement général de la population (mars-avril 1970) - volume 2 : Résultats détaillés par circonscription, Ministère du Plan, République Togolaise, Lomé, 662 p.

Direction de la Statistique - 1980 - Les Plateaux en chiffres, Division Régionale des Plateaux, République Togolaise, Atakpamé, 44 p.

Direction de la Statistique - 1983 - Recensement général de la Population et de l'Habitat (9-22 novembre 1981), République Togolaise, Lomé.

FINDLEY (S.E) - 1982 - Migration survey - Methodologies : a review of design issues, IUSSP Papers N° 20, Liège, 81 p.

DUPONT (V) - 1982 - La scolarisation et ses déterminants comme expression des stratégies de reproduction sociale dans un pays en voie de développement. Première approche à partir du cas des populations urbaines du Sud-Ouest Togo, Mémoire de D.E.A. d'Economie Appliquée, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 106 p. multigr.

FRANQUEVILLE (A) - 1972 (a) - "Les immigrés du quartier de "La Briqueterie" à Yaoundé (Cameroun)", in : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, ed. CNRS, Paris, pp. 567-590.

FRANQUEVILLE (A) - 1972 (b) - "Les relations villes-campagnes sur la route au nord de Yaoundé", Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol IX, n° 3, pp. 337-387.

GAUDEMAR (J.P de) - 1976 - Mobilité du travail et accumulation du capital, Coll. Economie et Socialisme, n° 28, Maspero, Paris, 272 p.

GENDREAU (F) - GOARNISSON (L) - 1983 - Evaluation des effectifs de la population des pays africains, Groupe de Démographie Africaine, Paris, multigr.

GOLDSCHEIDER (C) (sous la direction de) - 1983 - Urban migrants in developping nations. Patterns and problems of adjustment, Westview Press/Boulder, Colorado, 287 p.

GOLSDSTEIN (S), SLY (D.F) (sous la direction de) - 1975 - The measurement of urbanization and projection of urban population (working paper II), IUSSP, Ordina, Liège, 224 p.

Groupe de Démographie Africaine - 1980 - "Le recensement général de la population du Togo de 1970", in : Recensements Africains - 1ère partie : Monographies Méthodologiques, IDP - INED - INSEE - MINCOOP - ORSTOM, Paris, pp. 588-611.

GU-KONU (E.Y) - 1978 - "L'excursion de décembre 1976 : la Région Maritime, la Région des Plateaux, et la "Volta Région" ; Ann. Université du Bénin, Lomé, V, pp. 83-113.

GU-KONU (E.Y) - 1982-83 - Tradition et Modernité. La "modernisation" agricole face à la mutation rurale en Afrique Noire. L'exemple du Togo, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris I, multigr.

HAERINGER (Ph) - 1972 - "Méthodes de recherche sur les migrations africaines. Un modèle d'interview biographique et sa transcription synoptique", Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol IX, n° 4, pp. 439-453.

HANSEN (N) - 1982 - "The role of small and intermediate cities in national development process and strategies", in : Small cities and national development (MATHAR (O.P) ed.), United Nations Center for Regional Development, Nagoya (Japan), pp. 301-326.

HARRIS (J.R), TODARO (M.P) - 1970 - "Migration, unemployment and development : a two sector analysis", The Americain Economic Review, vol LX, n° 1, pp. 126-142.

HENRY (L) (préparé par) - 1981 - Dictionnaire démographique multilingue, Volume français, 2e ed., UIESP, Ordina, Liège, 179 p.

HUGON (Ph) - "Modèle économétrique de l'enseignement en Afrique Noire", Revue Tiers Monde, pp. 129-167.

HUGON (Ph) - 1980 (a) - "Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital. Peut-on dépasser le débat ?", Revue Tiers Monde, tome XXI, N° 82, pp. 235-259.

HUGON (Ph) - 1980 (b) - "Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains (essai de typologie)", Revue Tiers Monde, Tome XXI, N° 82, pp. 405-426.

HUGON (Ph) - 1983 - "Pression démographique, "secteur informel" et choix technologiques dans les pays du Tiers Monde", Revue Tiers Monde, tome XXIV, N° 94, pp. 399-408.

ISARD (W) - 1956 - Location and space economy. A general theory relating to industrial location, market areas, land use, trade and urban structure, Technology press book in the Social Sciences, M.I.T. Press, Cambridge, Mass., 350 p.

Jeune Afrique (ed) - 1983 - Atlas du Togo, Paris, 64 p.

KOUASSI (F) - 1975 - "Population du Togo : situation d'ensemble, caractéristiques essentielles", communication au Séminaire National sur : "La population et la planification de l'éducation, Commission Economique pour l'Afrique, 12-23 mai 1975, Lomé (Togo), 62 p.

KUZNETS (S), MILLER (A.R), EASTERLIN (P.A) - 1960 - "Analysis of economic change", in : Population redistribution and economie growth in the United States - 1870-1950, The American Philosophical Society, Philadelphia, 289 p.

LABAT (J.C) - 1975 - "La mesure des migrations", in : Migrations intérieures ; méthodes d'observation et d'analyse, ed. CNRS, Paris, pp. 31-41.

LASSERE (G) - 1972 - "Les effets de la croissance urbaine sur les relations villes-campagnes en Afrique Noire et à Madagascar", in : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, ed. CNRS, Paris, pp. 189-199.

LACOMBE (B) - 1969 - "Mobilité et migration. Quelques résultats de l'enquête du Sine-Saloun (Sénégal)", Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol. VI, N° 4, pp. 11-42.

LE BRIS (E) - 1981-83 - "Contenu géographique et contenu social de la notion de résidence. Quelques résultats à partir d'enquêtes biographiques effectués à Lomé (Togo) et Accra (Ghana)", Cahiers d'Etudes Africaines, t. XXI, n° 1-3, pp. 129-174.

LEWIS - 1954 - "Economie development with unlimited supplies of Labour", The Manshester School economics and social studies, may 1954, pp. 139-191.

LIPIETZ (A) - 1977 - Le capital et son espace, Coll. Economie et Socialisme n° 34, Maspero, Paris, 167 p.

LOCOH (T) - 1979 - Evaluation des effectifs de la population des pays Africains. Monographie N° 7 : Le Togo, Groupe de Démographie Africaine, IDUP - INED - INSEE - MINCOOP - ORSTOM, Paris, 22 p. multigr.

LOCOH (T) - 1983 - "La migration des enfants rapportée par les mères. Application au Sud-Togo", communication à la Chaire Quételet 1983 : Migrations Internes. Collecte de données et méthodes d'analyse, Université Catholique de Louvain, 15 p. multigr.

LOCOH (T) - 1984 - Evolution des effectifs scolarisés au Togo - 1971-1983, Unité de Recherche Démographique, Université du Bénin, Lomé (Togo), 13 p. multigr.

MARGUERAT (Y) - 1972 - "Réflexions provisoires sur la décadence des villes secondaires au Cameroun", in : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, ed. CNRS, Paris, pp. 841-845.

MARGUERAT (Y) - 1978 - "Réflexions cursives sur l'évolution des réseaux urbains en Afrique Noire", Cahier ORSTOM série Sciences Humaines, vol. XV, n° 2, pp. 173-185.

MARGUERAT (Y) - 1980 - La population des villes du Togo Méridional selon le recensement de 1970 (premiers résultats), Centre ORSTOM de Lomé, 20 p. multigr.

MARGUERAT (Y) - 1981 (a) - La population des villes du Centre et du Nord du Togo selon le recensement de 1970 (premiers résultats), Centre ORSTOM de Lomé, 20 p. multigr.

MARGUERAT (Y) - 1981 (b) - La population des villes du Togo selon le recensement de 1970 (premiers résultats) : Les activités des chefs de ménages, Centre ORSTOM de Lomé, 53 p. multigr.

MATHUR (O.P) - 1982 - "The role of small cities in national development re-examined", in : Small cities and national development (MATHUR (O.P) ed.), United Nations Center for Regional Development, Nagoya (Japan), pp. 3-20.

MATHUR (O.P) (sous la direction de) - 1982 - Small cities and national development, United Nations Center for Regional Development, (Japan), 356 p.

MEILLASSOUX (C) - 1980 - Femmes, greniers et capitaux, Maspero, Paris, 253 p.

MENKEN (J) - 1979 - "Seasonal migration and seasonal variation in fecundability : effects on birth rates and birth intervals", Demography, vol. 16, n° 1, pp. 103-119.

MINCER (J) - 1959 - "Investment in human capital and personal income distribution", Journal of Political Economy, August 1958, pp. 281-302.

Ministère de la Coopération - 1980 - Togo mai 1980. Analyse et conjoncture, Service des Etudes et Questions Internationales, Paris, 61 p. + 70 p. (annexes).

NAIR (N.K), ZACHARIAH (K.C) - 1980 - "Togo", in Demographic aspects of migration in West Africa, vol. 2, World Bank Staff Working Paper n° 415, Washington, pp. T.i. - T.63.

NATIONS UNIES - Commission des Etablissements Humains - 1984 - Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission et autres dispositions à prendre en vue de cette session. Préparation du document thématique à examiner à la huitième session de la Commission des Etablissements Humains, Note du Secrétariat - HS/C/7/10, 25 janvier 1984, 6 p. multigr.

NEMO (J) - 1958 - "Etude socio-démographique d'une ville du Togo : Palimé", Documents et Statistiques, N° XXII, juillet 1958, Ministère de la France d'Outre-Mer, Service des Statistiques, Paris, 79 p.

NICOLAI (H) - 1972 - "Les modifications apportées par la croissance urbaine à l'organisation régionale", in : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, ed. CNRS, Paris, pp. 219-227.

NIGALE (A.N) - 1982 - "The role of small and intermediate cities in national development in Africa", in : Small cities and national development (MATHUR (O.P) ed.), United Nations Center for Regional Development, Nagoya (Japan), pp. 177-191.

NYASSOGBO (G.K) - 1975 - Contribution à l'étude des rapports villes-campagnes dans la Région des Plateaux au Togo, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université Toulouse Le Mirail, Institut de géographie, 266 p. multigr.

NYASSOGBO (G.K) - 1980 - Introduction à l'étude des villes du Togo, Université du Bénin, Lomé, 83 p.

NYASSOGBO (G.K) - 1981 - "Villes", in : Atlas du Togo, ed. Jeune Afrique, Paris, pp. 28-29.

NYASSOGBO (G.K) - 1983 - "L'enseignement dans le processus d'urbanisation en Afrique Noire et à Madagascar. L'exemple du Togo", in : La croissance urbaine dans les pays tropicaux. Les formes de l'économie urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, Travaux et Documents de Géographie Tropicale, n° 47, pp. 81-86.

NYASSOGBO (G.K) - 1984 - "L'urbanisation et son évolution au Togo", Les Cahiers d'Outre-Mer, 37e année, n° 146, avril-juin 1984, Bordeaux, pp. 135-158.

PERROUX (F) - 1955 - "Note sur la notion de "pôle de croissance", Economie Appliquée, Tome VIII, 1955, n° 1-2, pp. 305-320.

PERROUX (F) - 1964 - L'économie du XXe siècle, 2e ed., PUF, Paris.

PICOUET (M) - 1974 - "Les migrations", in : Sources et analyse des données démographiques. Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar, Troisième Partie, INED - INSEE - MINCOOP - ORSTOM, Paris, pp. V1-V52.

PICOUET (M) - 1975 - "Mesure de la migration dans une enquête à passages répétés dans les pays à statistiques incomplètes", in : Migrations intérieures : méthodes d'observation et d'analyse, ed. CNRS, Paris, pp. 219-225.

PICOUET (M) - 1983 - "Effets de la migration sur la composante fécondité de la croissance urbaine", Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol. XIX, n° 3, pp. 277-284.

PONSARD (C) - 1958 - Histoire des théories économiques spatiales, A-Collin, Paris, 203 p.

POULAIN (M) - 1983 - "La migration : concept et méthodes de mesure", in : Migrations internes : Collecte de données et méthodes d'analyse, Chaire Quételet 1983, Université Catholique de Louvain, 34 p. multigr.

PROST (M.A) - 1965 - La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités économiques et de service, Gauthier Villars, Paris, 335 p.

PUMAIN (D) - 1982 - La dynamique des villes, Economica, Paris, 231 p.

QUESNEL (A) - 1973 - Aspects méthodologiques d'une enquête renouvelée sur un intervalle pluri-annuel pour une étude des migrations, mémoire, Institut de Démographie de Paris, Université de Paris I, 53 p. multigr. + annexes.

QUESNEL (A) - 1978 - L'analyse démographique de la mobilité : un outil d'analyse privilégié des changements sociaux. Approche méthodologique à partir de deux exemples africains : le pays Mossi de Haute Volta et le Plateau de Dayes au Togo, mémoire de D.E.A., Institut de Démographie de Paris, Université de Paris I, 49 p. multigr. + annexes.

QUESNEL (A) - 1981 - Déplacements, changements démographiques et sociaux en économie de plantation. Le cas du Plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo), Thèse de 3e cycle, Université de Paris I, 400 p. multigr.

QUESNEL (A), VAUGELADE (J) - 1973 - "L'enquête renouvelée : enrichissement de l'observation et de l'analyse démographique dans les pays à statistiques incomplètes", Communication au Congrès de l'UIESP, Liège, 27 août-1er sept 1973, 19 p. multigr.

QUESNEL (A), VAUGELADE (J) - 1975 - "Les mouvements de population Mossi. Démographie et migration", in : Les migrations de travail Mossi. Evolution récente et bilan actuel des migrations de travail Mossi. Les migrants et la société Mossi, ORSTOM, Ouagadougou (République de Haute-Volta), fascicule I, pp. 4-146 multigr.

QUESNEL (A), VIMARD (P) - 1981 - "Structures scolaires et structures d'activité : expression de reproductions sociales en économie de plantation. Le cas du Plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo), in : Population et structures sociales, Chaire Quételet 1981, Université Catholique de Louvain, 21 p. multigr.

QUESNEL (A), VIMARD (P) - 1982 - Dynamique de population en économie de plantation - Le Plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo) - Structures et mouvements de population, ORSTOM, Section de Démographie, document de travail n° 15, 93 p. multigr.

RAMBAUD (P) - 1974 - Société rurale et urbanisation, Seuil, Paris, 349 p.

RAVENSTEIN (E.G) - 1885 - "The laws of migration", Journal of the Royal Statistical Society, vol 48, pp. 167-219.

RICHARDSON (H.W) - 1982 - "Policies for strenthening small cities in developping countries", in : Small cities and national development (MATHUR (O.P) ed.), United Nations Center for Regional Development, Nagoya (Japan), pp. 327-354.

ROCHEFORT (M) - 1973 - "Conclusions", Migrations et déséquilibres villes-campagnes, Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol X n° 2-3, pp. 307-308.

ROUSSEL (L) - 1967 - "Déplacements temporaires et migrations", in : Démographie comparée - Afrique Noire, Madagascar, Comores, INED - INSEE - Service de la Coop, Paris, tome II, pp. VII.1-VII-108.

SAINT-VIL (J) - 1981 - "Migrations scolaires et urbanisation", Cahiers d'Outre-Mer, 34e année, N° 133, janv-mars 1981, pp. 23-41.

SCHULTZ (T.W) - 1961 - "Investment in human capital", The American Economic Review, vol LI, march 1961, n° 1, pp. 1-17.

SCHULTZ (T.W) - 1983 - Il n'est richesse que d'hommes. Investissement humain et qualité de la population, Bonnel, Paris, 213 p.

SCHWARTZ (A) - 1982 - Evolution de l'emploi dans les entreprises togolaises du secteur moderne de 1979 à 1982, Document de Travail, Centre ORSTOM de Lomé, 14 p. multigr.

SEDDOH (A.N) - 1981 - "Energie, mines et industries", in : Atlas du Togo, ed. Jeune Afrique, Paris, PP. 38-39.

Service de la Statistique Générale - (s.d) - Le recensement de la population urbaine au Togo - 1958-1959 - Premiers résultats, République Togolaise, Lomé, 107 p.

SIMMONS (A.B) - 1983 - "Methodological innovations for survey studies of thirld word migrations", in : Migrations internes : collecte de données et méthodes d'analyse, Chaire Quételet 1983, Université Catholique de Louvain, 63 p. multigr.

SJAASTAD (L.A) - 1962 - "The costs and returns of human migration", Journal of Political Economy, vol. LXX, N° 5 part 2, Supplement october 1962, pp. 80-93.

STOUFFER (S.A) - 1940 - "Intervening opportunities : a theory relating mobility and distance", American Sociological Review, Vol.5, N° 6, pp. 845-867.

STOUFFER (S.A) - 1960 - "Intervening opportunities and competing migrants", The Journal of Regional Science, Vol. 2, N° 1, pp. 1-26.

TAPINOS (G) - 1974 - L'économie des migrations internationales, Les Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 288 p.

TEKSE (K) - 1975 - "The measurement of rural-urban migration", in : The measurement of urbanization and projection of urban population, (GOLDSTEIN (S), SLY (D.F) ed.), IUSSP, Ordina, Liège, pp. 143-209.

TERMOTE (M) - 1967 - "Les modèles migratoires. Une perspective d'ensemble", Recherches Economiques de Louvain, sept. 1967, pp. 413-444.

TODARO (M.P) - 1969 - "A model of labour migration and urban unemployment in less developped countries", The AmericanEconomic Review, Vol. LIX, N° 1, pp. 138-148.

TODARO (M.P) - 1974 - "Exode rural, emploi et revenu en Afrique", in : L'emploi informel en Afrique, BIT, Genève.

TOSSOU (K.A) - 1981 - "Commerce", in : Atlas du Togo, ed. Jeune Afrique, Paris, pp. 44-45.

VAUGELADE (J) - 1972 - "Présentation méthodologique d'une enquête sur les migrations. Enquête renouvelée après un intervalle pluri-annuel", Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, Vol. IX, N° 4, pp. 455-458.

VIMARD (P) - 1978 - Evaluation d'une observation suivie par une enquête renouvelée, Mémoire de D.E.A., Institut de Démographie de Paris, Université de Paris I, 99 p. multigr.

VIMARD (P) - 1980 (a) - Enquêtes démographiques sur la Région des Plateaux, (1978-1979). Premiers résultats, Centre ORSTOM de Lomé, 59 p.

VIMARD (P) - 1980 (b) - Nuptialité, fécondité et mortalité dans l'enfance en économie de plantation : le cas du Plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo), Thèse de Doctorat de 3e cycle, Université de Paris I, 421 p. multigr.

VENNETIER (P) - 1976 - Les villes d'Afrique Tropicale, Masson coll. géographie, Paris, 193 p.

WEIGMAN (H) - 1926 - Kritischer beitrag zur theorie des internationalem mandels, Fischer, Iena.

WEIGMAN (H) - 1931 - "Ideen zu einer theorie der raumwirtschaft", Weltwirtschafhiches Archiv, XXXIV.

WEISBROD (B.A) - 1962 - "Education and investment in human capital", Journal of Political Economy, Vol. LXX, N° 5 part 2, supplement october 1962, pp. 106-123.

WEISS (D) - 1979 - "Lama-Kara : deuxième pôle de développement", Europe Outre-Mer, vol. 57, n° 594, pp. 27-30.

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION 7

1- Introduction générale 9

2- Champ de l'étude : le cas de trois villes secondaires en région de plantation, au Togo 23

2-1- Cadre historique et développement économique dans le contexte de la colonisation 23
2-1-1- Le Togo pré-colonial 23
2-1-2- Le Togo allemand (1884-1914) 24
2-1-3- Le double protectorat français-britannique (1914-1919). 24
2-1-4- Le Togo français (1919-1960) 25
2-1-4-1- Le mandat 25
2-1-4-2- La tutelle 26

2-2- Caractéristiques géographiques et démographiques du pays 27
2-2-1- Le territoire 27
2-2-2- La population 27

2-3- Structure économique actuelle du Togo 29
2-3-1- Agriculture 29
2-3-2- Industrie 30
2-3-3- Commerce intérieur et extérieur 31

2-4- Le réseau urbain national 32
2-4-1- L'armature urbaine et la croissance des villes 32
2-4-2- Les fonctions urbaines 34

2-5- La Région des Plateaux : spécificité et présentation des trois villes étudiées 35
2-5-1- Population 35
2-5-2- Economie 36
2-5-3- Les villes 38
2-5-3-1- L'armature urbaine régionale 38
2-5-3-2- Les villes sélectionnées 39

3- Définition des objectifs 44

PREMIERE PARTIE - Pages

LES DONNEES : PRESENTATION ET EVALUATION METHODOLOGIQUE 47

1- Présentation de l'enquête renouvelée 1970-1979 et méthode d'échantillonnage 51

1-1- L'enquête renouvelée 1970-1979 51
1-2- Méthode d'échantillonnage 54
1-2-1- L'unité statistique de l'échantillon 54
1-2-2- Le tirage de l'échantillon 56
1-2-3- Représentativité de l'échantillon 56

2- Questions méthodologiques soulevées par l'enquête renouvelée 59

2-1- La détermination de la situation de résidence 59
2-2- Les omissions 63
2-2-1- Les omissions de 1970 63
2-2-2- Les omissions de 1979 73

2-3- Les individus au destin inconnu en 1979 74
2-4- L'enquête renouvelée et la détermination des âges 77
2-5- L'enquête renouvelée et la saisie des mouvements démographiques 80
2-5-1- La mesure de l'accroissement global 82
2-5-2- La mesure du mouvement naturel 83
2-5-2-1- La natalité 83
2-5-2-2- La mortalité 88
2-5-3- La saisie des mouvements migratoires 92
2-5-3-1- Définitions 92
2-5-3-2- Saisie et mesure des mouvements migratoires ... 96
2-5-3-3- Nature et fiabilité des renseignements sur les migrations 106
2-5-3-4- Caractéristiques des migrants et analyse différentielle de la migration 110

3- L'enquête migration 1984 112

3-1- L'échantillon 112
3-2- Le questionnaire et la grille d'entretien 114
3-3- Le déroulement de l'enquête 115
3-3-1- La préparation des questionnaires 116
3-3-2- Le repérage 116
3-3-3- L'enquête proprement dite 117

Pages

3-4- La qualité des informations 118
3-4-1- La détermination du devenir des individus 119
3-4-2- L'entretien biographique 120
3-4-3- L'exploitation des résultats 121

3-5- L'enquête migration 1984 par rapport à l'enquête renouvelée 1970-1979 123

DEUXIEME PARTIE -
PROCESSUS DE CROISSANCE URBAINE ET MECANISME DES VILLES RELAIS 125

1- Les indicateurs de la croissance démographique des villes 128
1-1- Mesure de la croissance démographique et de ses composantes ... 128
1-1-1- Présentation du bilan démographique 128
1-1-2- Appréciation critique des estimations 131
1-1-2-1- Le mouvement naturel 131
1-1-2-2- Taux d'accroissement intercensitaire et taux de migration nette 132
1-1-3- Comparaisons temporelles et spatiales 136

1-2- Les structures démographiques comme indicateurs de la dynamique urbaine 137
1-2-1- Examen critique des structures par sexe et par âge 138
1-2-2- Enseignements pour la dynamique des populations urbaines 139

2- Pouvoir d'attraction et de fixation migratoire, pouvoir de rétention des résidents 145
2-1- La fréquence de l'immigration 145
2-2- La fréquence de l'émigration 149
2-2-1- L'émigration dans l'ensemble de la population résidante de 1970 149
2-2-2- Emigration différentielle des natifs et non-natifs 150
2-2-3- Estimation de l'émigration parmi les immigrants de 1970-1979 153
2-2-4- Le devenir des immigrés 157

3- Redistribution spatiale de la population 161

3-1- L'aire de recrutement des immigrés 162

Pages

3-1-1- Les origines ethniques des citadins et le peuplement des villes 163
3-1-2- La provenance des immigrants 167
3-1-2-1- D'où viennent les immigrés de 1970-1979 ? 167
3-1-2-2- Les origines géographiques des résidents non-natifs 170
3-1-2-3- Une première approche des cheminements migratoires : lieu de naissance et lieu de provenance des immigrés de 1970-1979 171

3-2- L'aire de destination des émigrants 175
3-2-1- Schéma général 175
3-2-1-1- Selon les régions 175
3-2-1-2- Selon le degré d'urbanisation de la zone d'accueil 177
3-2-2- Directions préférentielles et migrations de retour : lieu de destination et origine ethnique 178

3-3- Bilan général 182
3-3-1- Effet de taille et effet de distance 182
3-3-1-1- Les tendances communes dans les lieux de provenance et les lieux de destination des migrants 182
3-3-1-2- Effet de taille 183
3-3-1-3- Effet de distance 187
3-3-2- Soldes migratoires par région 188
3-3-2-1- Le modèle d'estimation 188
3-3-2-2- Différenciation régionale 189
3-3-2-3- Différenciation selon le degré d'urbanisation de la zone de migration 192

4- Conclusion 194

4-1- Quelques enseignements 194
4-2- Quelques questions ouvertes 194

Pages

TROISIEME PARTIE -
VILLES SECONDAIRES ET PROCESSUS MIGRATOIRES -
DES ITINERAIRES INDIVIDUELS AUX DYNAMIQUES URBAINES 197

1- Des caractéristiques des immigrés à la spécification du pouvoir d'attraction des centres urbains 200

1-1- Fréquence de l'immigration selon le sexe et l'âge 200
1-1-1- Une population immigrée à majorité féminine... 200
1-1-2- ... et très jeune 201

1-2- Immigrations individuelles ou de groupe, immigrations "actives" ou "passives" 205
1-2-1- Schéma général 205
1-2-2- Différenciation selon le sexe et l'âge à l'immigration . 205

1-3- Motifs d'immigration 208
1-3-1- Impact direct et impact induit de chaque motif 209
1-3-1-1- Impact total 209
1-3-1-2- Relation entre type et motif d'immigration 211
1-3-1-3- Les déterminants de la décision d'immigrer 211
1-3-1-4- Au sujet de la spécificité de chaque centre ... 213

1-3-2- Motifs d'immigration et lieu de provenance 215
1-3-2-1- Hinterland et zone d'influence extra-régionale. 215
1-3-2-2- Degré d'urbanisation du lieu de provenance 217

1-3-3- Motifs d'immigration et caractéristiques démographiques. 219
1-3-3-1- Différenciation sexuelle 219
1-3-3-2- Différenciation selon l'âge à l'immigration ... 220

1-4- Activités économiques et immigration 223
1-4-1- Quelques points méthodologiques 223
1-4-2- Les activités des citadins enquêtés et les fonctions économiques des villes 226
1-4-3- Profil professionnel des immigrés et facteurs d'appel du marché local de l'emploi 238
1-4-3-1- Caractéristiques socio-professionnelles des immigrés 238
1-4-3-2- Effets d'attraction migratoire selon le secteur d'activité économique 243

Pages

2- Des facteurs de sélectivité des émigrants aux effets de rejet des villes secondaires 249

2-1- Fréquence de l'émigration selon le sexe et l'âge 250
2-1-1- Une émigration plus fréquente chez les hommes... 250
2-1-2- ... et chez les jeunes 251

2-2- Emigrations individuelles ou de groupe, émigrations "actives" ou "passives" 253
2-2-1- Schéma général 253
2-2-2- Différenciation selon le sexe et l'âge à l'émigration . 255

2-3- Motifs d'émigration 257
2-3-1- Impact total et impact induit de chaque motif 257
2-3-1-1- Impact total 257
2-3-1-2- Relation entre type et motif d'émigration 260
2-3-1-3- Les déterminants de la décision d'émigrer 261
2-3-2- Motifs d'émigration et caractéristiques démographiques. 261
2-3-3- Motifs d'émigration et lieu de destination 265

2-4- Niveau d'instruction et émigration 267
2-4-1- Quelques précisions sur la saisie du niveau d'instruction 267
2-4-2- Le niveau d'instruction de la population enquêtée 268
2-4-3- Effet de sélectivité du niveau d'instruction sur les émigrants ? 272
2-4-4- Incidence du niveau d'instruction sur les émigrations de travail 277

2-5- Profil socio-professionnel des émigrants 281
2-5-1- La catégorie socio-professionnelle : facteur de sélectivité des émigrants ? 283
2-5-2- Emigrations de travail et marché local de l'emploi 289

3- Une optique longitudinale : l'"étape-ville secondaire" dans la trajectoire des migrants 295

3-1- Stratégies migratoires et professionnelles 296
3-1-1- Migrations scolaires 296
3-1-2- Migrations pour apprentissage 298
3-1-3- Secteur transitionnel, opportunités intermédiaires et étape migratoire 299

Pages

3-2- Espaces de vie des immigrés 303
3-2-1- Cheminements migratoires avant l'arrivée dans les villes des Plateaux 303
3-2-2- Insertion en ville des immigrés 306
3-2-3- Liens avec le milieu d'origine 308
3-2-3-1- Une typologie 308
3-2-3-2- Signification par rapport aux projets migratoires 312

4- Conséquences des migrations pour la dynamique démographique et économique des villes secondaires 316

4-1- Effets sur les structures démographiques et sur les ratios démo-économiques 318
4-1-1- Perturbations de la pyramide des âges et répercussions sur la dynamique naturelle 318
4-1-2- Modifications des structures des ménages 320
4-1-3- Impact sur le coefficient de charge par actif 322
4-1-3-1- Les limites de l'approche en termes de coût pour la population urbaine 322
4-1-3-2- Le point sur la situation prévalant dans la population urbaine 325
4-1-3-3- Immigration et allègement de la charge scolaire. 326
4-1-3-4- Emigration et ponctions sur la population active et sur la population à charge 330

4-2- Transferts de capital humain et implications pour l'économie urbaine 331
4-2-1- Effets sur le stock d'enseignement des jeunes générations 333
4-2-1-1- Présentation du modèle 334
4-2-1-2- Les résultats 339
4-2-2- Effets sur le niveau de formation de la force de travail. 343
4-2-3- Effets sur le marché du travail 344

CONCLUSION 349

ANNEXES 361
LISTES DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES 413
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 419

ORSTOM Éditeur
Dépôt légal : 2e trim. 1986

ISSN : 0767-2888
ISBN : 2-7099-0793-3
Éditions de l'ORSTOM
70, route d'Aulnay F-93140 BONDY